



Colmar

Sténogrammes des séances du conseil municipal

Année 2013

| Dates | Remarques |
|--------------------|--------------------------------|
| Lundi 28 janvier | Débat d'orientation budgétaire |
| Lundi 18 février | |
| Lundi 25 mars | Budget primitif |
| Lundi 29 avril | |
| Mai | Pas de conseil municipal |
| Lundi 17 juin | Compte administratif |
| Lundi 8 juillet | |
| Lundi 23 septembre | |
| Lundi 21 octobre | |
| Lundi 18 novembre | |
| Lundi 09 décembre | Débat d'orientation budgétaire |



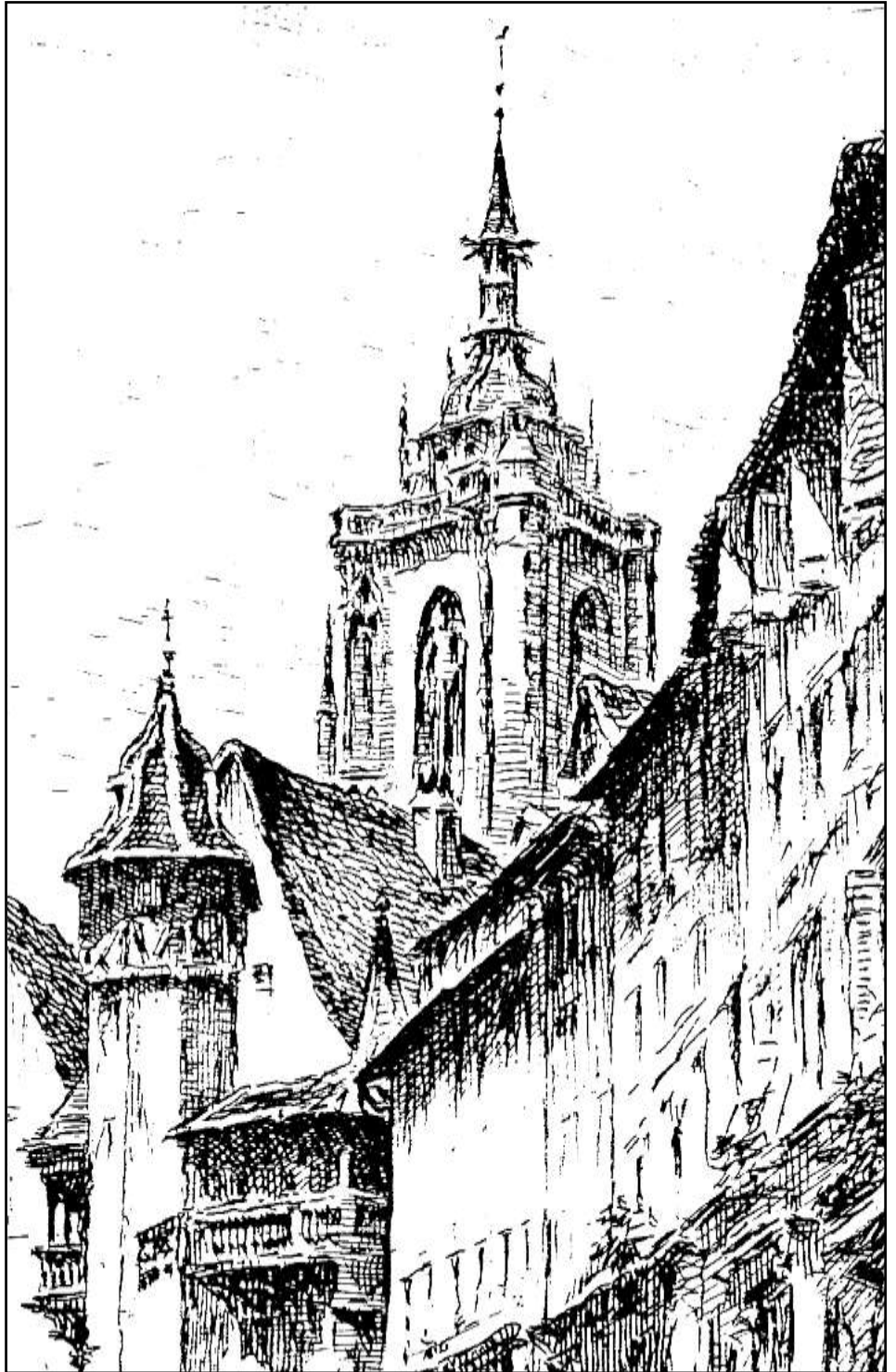
COLMAR

STENOGRAMME

44^{ème} Séance

du

28 janvier 2013



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je vous salue. Je vous propose de nous reporter à l'ordre du jour qui vous a été présenté et que nous avons déjà examiné en Commissions Réunies la semaine dernière.

Je vous fais part de quelques excuses : Mme SIFFERT, M. Daniel MEYER, Mme De CARVALHO, Mme BENNAGHMOUCH, et Mme RABIH donnent respectivement procuration à Mme DENEUVILLE, M. le 1^{er} Adjoint, Mme JACQ, Mme DOLLE et à votre serviteur. Mme KLINKERT aura un peu de retard.

Il nous appartient de désigner le secrétaire de séance. La benjamine de la Municipalité est toujours disponible. Y a-t-il acceptation de votre part ? C'est le cas. Son suppléant, le Directeur Général des Services, recueille également votre accord. Les deux sont installés.

Le procès verbal de la séance du 17 décembre 2012 fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le sou mets à votre vote : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès verbal est approuvé.

Vous avez le compte rendu des décisions et arrêtés pris entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre 2012, tout comme le résumé des marchés en application de la délégation obtenue du Conseil Municipal.

Une communication : j'ai pris l'initiative de rédiger une enquête d'opinion auprès des habitants de Colmar sur les actions menées par la Ville de Colmar. A l'issue d'une consultation lancée à cet effet sur la base d'une procédure adaptée, la société IPSOS a été retenue pour un montant forfaitaire de 16 000 € HT. Cette enquête d'opinion a été réalisée dans la semaine du 21 janvier. Lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, prévue le 18 février, je donnerai les résultats de cette enquête avec toutes ses composantes.

(demande de parole d'un conseiller)

Il n'est pas de tradition de commenter les communications. Je pense que vous trouverez l'occasion de poser la question qui vous intéresse à l'intérieur de l'ordre du jour.

5. Rapport 2012 de développement durable de la Ville de Colmar.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues, cela va devenir une tradition puisque, chaque année, il convient de présenter un rapport sur la politique de développement durable pour les communes de plus de 50 000 habitants. Nous avons préparé un Power Point d'une dizaine de pages qui tente de résumer le volumineux rapport complet qui vous a été communiqué. Je voudrais faire un très rapide préambule avant de rentrer dans la présentation de ce Power Point : devant les soucis et les préoccupations légitimes liés à la situation économique, à la situation de l'emploi et aux différents problèmes de société en débat, je regrette que les orientations à prendre en matière de développement durable passent au second plan chez certains ; chez certains seulement, fort heureusement. Certes, il y a de multiples problèmes à régler dans nos sociétés dites modernes ; certes les

problèmes de financement, de retraite, de développement économique, de solidarité entre les générations et bien d'autres encore sont importants et doivent trouver dans les temps qui viennent des solutions satisfaisantes, au risque, sinon, de ne plus pouvoir prétendre vivre une période de progrès. Pour autant, cela ne doit pas faire oublier que les enjeux liés aux choix à faire pour mener des politiques de développement durable sont des enjeux majeurs, non seulement pour notre confort, ce qui est légitime, mais également pour les équilibres de nos modes de vie. Mettre en danger, sans tenter d'y remédier, les équilibres écologiques, économiques et de solidarité sont des actes aux conséquences lourdes pour l'ensemble de la préservation de la vie en société, du vivre ensemble comme nous le disons maintenant. Les choix faits au niveau de notre politique municipale vont dans le sens de la prise en compte de ces enjeux. Modestement au niveau de la planète, sans doute, mais volontairement et fièrement, nous menons une action de politique locale qui participe à la recherche de la préservation de ces équilibres. J'ajoute que les actions menées illustrent de bien des façons que le développement durable n'est pas un obstacle à l'activité économique. Au contraire, c'est en choisissant ces voies que nous nous donnons des garanties non seulement de succès, mais aussi d'adhésion des populations. Je termine ce préambule en remerciant les collègues élus qui s'investissent, chacun dans leur domaine respectif. Je souligne l'énorme travail fait par les Services, lesquels sont régulièrement consultés, sollicités et savent répondre de façon satisfaisante à ce qui leur est demandé. Enfin, je souligne le rôle moteur du maire lui-même qui est personnellement impliqué dans la mise en œuvre et la conduite de ces politiques.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, procède à la présentation du rapport à l'aide d'une projection.

M. le Maire MEYER : Le débat est ouvert. Nous avons ce rapport à la fois au Conseil Municipal et au sein du Conseil Communautaire puisque nous sommes astreints à la même réflexion et au même débat.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci M. le Maire. Avant de parler de ce rapport, je poserai une question concernant le sondage que vous avez commandité. Premièrement, nous aurions pu en parler en Conseil Municipal et cela aurait pu faire l'objet d'un rapport. Deuxièmement, il se trouve que j'ai été sondé, c'est-à-dire directement témoin des questions posées, lesquelles ne concernent pas uniquement le ressenti de la population vis-à-vis de l'équipe municipale. En effet, certaines concernaient des propositions de la population sur ce que l'équipe municipale devrait mettre en œuvre. Cela m'a fait étrangement penser à la préparation d'une campagne municipale. N'y a-t-il pas là une petite dérive de genre ? Serons-nous destinataires des questions, et de toutes les questions, de ce sondage ainsi que de leurs

réponses ? A un an des élections municipales, n'est-ce pas utiliser l'argent de la Ville à des fins électorales ?

J'ai maintenant quelques remarques sur le rapport relatif au développement durable.

M. le Maire MEYER : Puis-je répondre à vos premières remarques ?

M. HILBERT : Comme vous voudrez. Je vous laisse la parole, M. le Maire !

M. le Maire MEYER : Merci, c'est gentil de votre part. Je pense avoir été assez clair tout à l'heure en disant que tous les résultats, et je dis bien tous les résultats, seront mis à la disposition de tous les collègues du Conseil Municipal. Si des questions sont posées sur l'avenir, les réponses des personnes sondées serviront les uns et les autres. D'autre part, il n'était pas nécessaire de faire un rapport vu le montant de la dépense. Cela se passe d'une façon amiable, après une consultation, au regard des prix proposés. Encore une fois, je vous rassure, tous les collègues auront la totalité des résultats du sondage, y compris les réponses concernant le futur. Ainsi, les trois oppositions pourront s'en inspirer pour composer leurs programmes.

M. HILBERT : Nous avons déjà eu des rapports comprenant des montants plus faibles. Si nous avons toutes les réponses, je vous en remercie, mais cela paraît normal.

Concernant le rapport sur le développement durable, je voulais juste rappeler à M. l'Adjoint que ce n'est pas une tradition, mais une obligation de le présenter avant le document sur les orientations budgétaires. C'est la seconde fois que nous l'avons et je trouve que la présentation de ce soir était intéressante, car un peu plus concise que celle que nous avons eue dans les rapports. Néanmoins, ce rapport ressemble énormément à celui que nous avons eu l'an dernier. Je pourrais faire les mêmes remarques et reprendre les commentaires que j'avais faits l'an dernier, mais j'ai décidé de varier un petit peu et de dire autre chose. Ce rapport rappelle que le développement durable est constitué de trois piliers : l'aspect environnemental, l'aspect économique et l'aspect social. C'est à la fois sa force et sa faiblesse : sa force, car, dans chaque action, les trois piliers devraient être pensés pour permettre un développement économique qui n'oublie ni la solidarité ni notre environnement. C'est également sa faiblesse, car cela laisse la porte ouverte à toutes les dérives. En effet, d'aucuns pourraient penser qu'en faisant un peu d'environnement par là, un peu d'économique ici et un peu de social par ailleurs, cela suffirait pour faire du développement durable. Avec le temps, le terme de développement durable a été récupéré, mis à toutes les sauces et complètement vidé de son sens initial. Le rapport que vous nous présentez participe au dévoiement de la notion de développement durable. Vous mettez en avant les récompenses obtenues au niveau national pour nous convaincre du bien-fondé de votre action, sauf que pour les obtenir, vous avez déposé des dossiers. C'est d'ailleurs là que réside votre principale force, M. le Maire, puisque vous savez quoi dire pour convaincre des personnes, même si ce n'est pas tout à fait la réalité. J'ai lu le dossier de presse des Rubans du développement durable et, sur la page concernant Colmar, on parle de plan contre le bruit et de charte contre la solitude. Je suis désolé, mais cela n'apparaît pas dans le rapport que vous nous

présentez. Vous avez donc été récompensé dans le domaine du développement durable et vous ne nous présentez pas ces aspects-là ce soir ; c'est un petit peu dommage. Il en va de même entre le rapport et la réalité dans les éléments présentés ce soir. Je ne prendrais que trois exemples, mais j'aurai pu en prendre beaucoup plus : le premier concerne le jardin partagé de la rue Etroite. Dans ce rapport, il est dit que la Ville s'est engagée aux côtés de ses administrés dans la création d'un jardin partagé parce qu'il participe à la cohésion sociale et à la vie du quartier. C'est vrai. Puis, le rapport évoque deux partenaires, l'APALIB et l'IMPRO, Rue des Artisans. Or, l'histoire de ce jardin partagé est un peu différente. En effet, en mai 2010, l'association Les Pieds sur Terre et quelques riverains de la rue Etroite ont biné et planté un petit espace de terre autour du lampadaire qui fait face à l'entrée du CCAS. Les tomates, les herbes aromatiques et les courges ont poussé. Dans les mois qui ont suivi, l'association Les Pieds sur Terre a cherché des partenaires, notamment l'APALIB et l'IMPRO. Un projet un peu plus important a vu le jour et le service des espaces verts de la Ville – service avec lequel les relations ont toujours été très bonnes – a été sollicité pour pouvoir utiliser un espace un peu plus important. Les élèves de l'IMPRO, avec des éducateurs motivés et compétents, ont aménagé et décoré cet espace de manière remarquable. Entre-temps, l'association Les Pieds sur Terre, l'APALIB et l'IMPRO vous avaient proposé de signer une convention pour l'usage de ce jardin, convention dans laquelle chacun apportait quelque chose et s'engageait pour que le jardin soit entretenu. Il était ainsi demandé à la Ville de fournir un accès à de l'eau – les plantes ont besoin d'être arrosées – puisque chacun apportait de quoi arroser depuis son domicile. Avouez que ce n'est pas très pratique de transporter des arrosoirs dans des escaliers puis sur plusieurs dizaines de mètres. Il était également demandé la possibilité d'installer un grillage autour du jardin, car il n'est pas forcément très agréable de travailler la terre lorsqu'elle est jonchée de déjections canines. Malheureusement, ces demandes sont restées lettre morte. Par conséquent, la description de ce jardin partagé faite dans le rapport est bien différente de la réalité. Je ne vous en veux pas de ne pas avoir cité l'association Les Pieds sur Terre puisque c'est moi qui la préside. En attendant, j'espère que vous permettrez la poursuite de cette initiative citoyenne en répondant à nos demandes de point d'eau, de grillage et peut-être de composteur. D'ailleurs, les jardins partagés faisaient partie des propositions que nous avons faites pendant la campagne ; vous voyez que ce n'est pas la peine d'être élu ou au pouvoir pour les mettre en œuvre.

L'autre point que je souhaitais relever concerne les vélos. Chaque fois que nous intervenons sur ce point, vous vous énervez. Certains, dans votre équipe, pensent que nous n'avons pas le droit de nous interroger, car, quoi que nous en pensions, le nombre de cyclistes augmente. Or, il y a quelques mois, lors du Conseil Municipal du 22 octobre, M. WAEHREN affirmait que les cyclistes représentaient 12 % de part modale à Colmar. Dans le rapport présenté ce soir, vous affirmez qu'il y en a 8 %. Il est donc difficile de se faire une idée précise du résultat de votre politique cyclable notamment, et je le regrette, parce qu'il n'y a pas de comptage précis. Lors de son intervention du 22 octobre, M. WAEHREN se référait à une enquête ménages/déplacements qui aurait eu lieu pendant l'étude préliminaire au plan de

déplacements urbains. Or, une enquête ménages/déplacements est codifiée par le CERTU et elle doit répondre à un protocole très précis et très lourd à mettre en place. En effet, il s'agit d'interroger en face à face une grande partie de la population en 10 semaines, réparties d'octobre à avril. Or, l'enquête menée pour le PDU a consisté à envoyer un millier de formulaires entre fin juin et début juillet. Nous pouvons comprendre aisément que les résultats obtenus peuvent sensiblement être différents, le nombre de cyclistes étant certainement bien plus important en été qu'en automne, hiver ou début de printemps. Je vois également une contradiction entre l'intention affichée de développer l'usage du vélo et la manière dont ont été présentés les panneaux de tourne à droite, la Ville s'accusant presque de les avoir installés, contrainte et forcée, par une réglementation nationale. Vous affirmez déjà que le nombre de ces panneaux n'augmentera pas sans en avoir fait un bilan alors que d'autres carrefours pourraient être équipés de cette signalétique sans poser plus de souci à la circulation de tous.

Je serai plus bref sur le troisième point, lequel concerne le parking de covoiturage de la rue de la Semm. L'intention est bonne et j'imagine qu'elle a été présentée dans les dossiers pour obtenir les différents labels dont vous vous enorgueillez. Cependant, avez-vous expliqué aux jurys qui décernent ces labels que le parking que vous souhaitez agrandir se fera aux dépens de la forêt qui le jouxte et d'un ruisseau que nous aurions pu remettre en état ? Là, je ne vois pas vraiment où est le développement durable.

J'aurais pu rentrer dans le détail pour de nombreux points comme la constitution des groupes de travail, la participation des associations, le manque de références précises concernant la réduction des gaz à effet de serre, la construction d'un pseudo écoquartier, la vidéosurveillance, etc., mais cela aurait pris trop de temps. Je crois qu'en matière de développement durable, il ne faut pas jouer aux matadors. Nous avons besoin d'humilité et de travail de fond, car la tâche qui nous attend pour contrer le réchauffement climatique, diminuer la pollution, répondre aux enjeux énergétiques et sociétaux est énorme et indispensable. Merci.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire, chers collègues. Mon intervention ne sera pas extrêmement différente de l'année dernière puisque, comme l'a souligné mon collègue, Frédéric HILBERT, le rapport est lui-même assez similaire. J'avais également déjà dit que la présentation était plutôt intéressante. C'est effectivement l'une des rares fois où nous avons l'occasion d'avoir une vision un petit peu globale de ce que nous faisons dans un domaine, en l'occurrence dans un certain nombre de domaines. Cependant, il est dommage que de bonnes mesures et de bons axes de travail soient dilués dans tout un nombre de mesures qui ne concernent parfois qu'une seule personne ou qui sont mises sous un titre assez large et sous lequel nous nous apercevons qu'il s'agit de subventions aux particuliers. Effectivement, le social est une composante importante du développement durable – nous parlons bien de développement durable et pas seulement d'environnement –, mais je ne vois pas trop en quoi donner un chèque à une famille est durable. L'argent est dépensé soit pour se faire plaisir à un moment donné, soit pour répondre à des besoins importants ;

cela n'a rien de durable. Certes, le social fait partie du développement durable, mais ne mettons pas n'importe quoi sous cette étiquette.

Le rapport se présentant sous forme de liste, je vais reprendre quelques mesures : comme je l'ai déjà dit, la prime à la naissance n'est pas vraiment une mesure environnementale puisque nous avons 18 arbres pour plus de 200 viements ou chèques. Nous pourrions, à la rigueur, mettre cette prime dans le volet social, mais pas dans le volet environnemental. De plus, il faudrait bien faire la part des choses dans le rapport et pas seulement dans le tableau entre les chèques et les arbres réellement plantés. 18 arbres en une année représentent 1,5 arbre en moyenne ; ce n'est pas cela qui va changer le visage de la ville. C'est déjà cela, me direz-vous, mais disons-le clairement.

Nous parlons également de ville propre : je ne suis pas certain que la plupart des Colmariens pensent que nous avons fait beaucoup de progrès en matière de déjections canines. Nous faisons beaucoup de choses avec les sacs ou les canisites, mais à mon avis, et ce n'est pas forcément mon discours habituel, il manque une vraie politique de sanction. En effet, nous avons l'impression qu'il y a une complète impunité pour les propriétaires de chiens qui laissent faire leurs animaux partout au vu et au su de tout le monde. Cela peut se faire de manière cachée, mais de plus en plus, les propriétaires laissent faire devant tout le monde et ont l'impression que c'est tout à fait normal. Je pense que quelques actions un peu exemplaires seraient nécessaires pour rappeler que c'est interdit et, en principe, sanctionné.

Concernant le vélo, nous soutenons l'achat d'un vélo, nous soutenons le fait que chacun ait son vélo chez soi, même s'il est le plus souvent dans sa cave ou ailleurs. Par contre, un point de location a fermé et un autre vivote, alors que c'est un axe important pour développer le vélo. Si nous devons développer le fait que chacun ait son propre vélo, nous devons également faire en sorte que les personnes qui n'ont pas spécialement besoin d'un vélo toute l'année puissent en louer un à la semaine ou au mois et en mettre à disposition pour les touristes afin qu'ils puissent découvrir la ville à vélo avec des horaires d'ouverture qui le leur permettent.

J'ai déjà parlé des subventions aux particuliers qui n'ont rien de durable.

Sur l'isolation, il me semble que nous devons donner l'exemple avec les bâtiments municipaux. Bien évidemment, c'est intégré dans le cahier des charges pour les nouveaux bâtiments puisque c'est obligatoire, mais le bâtiment dans lequel nous sommes ce soir n'est pas le plus exemplaire de Colmar. Je suis conscient que nous ne pouvons pas tout faire en une année, mais les bâtiments municipaux devraient être une priorité en la matière plutôt que dire aux particuliers ce qu'ils doivent faire ou leur proposer de faire certaines choses.

A propos des transports en commun, j'aurais voulu savoir combien il y a concrètement de mouvement en plus depuis la mise en place du nouveau plan, car cela ne m'a pas sauté aux yeux. Nous disons qu'il y a plus de transports, mais cela ne me paraît pas très flagrant.

De la même manière, combien avons-nous de centaines de mètres de rues piétonnes supplémentaires depuis 2008 puisque nous parlons de lutte contre le bruit, de lutte contre la pollution en ville, etc. ?

L'aide à l'embauche est également une subvention, pas aux particuliers cette fois, mais aux entreprises. Un contrat actif ! Lorsque des mesures ne concernent qu'une ou deux personnes, ce n'est peut-être pas la peine de les faire figurer dans un plan d'ensemble. Nous nous faisons certainement plaisir, mais cela n'a pas vraiment d'impact.

Enfin, une dernière question : qu'en est-il du pédibus ? Cela fait longtemps que nous essayons de le développer soit dans un cadre associatif, soit soutenu par la Ville, mais cela n'arrive pas à prendre. Ce serait une action très intéressante à soutenir, et ce, sur plusieurs écoles, car elle tient à la fois du social, de l'environnemental et de l'éducation. Par contre, il faudrait une petite mesure incitative pour les parents accompagnants, car sans cela, c'est plus difficile.

Je conclurai sur cette affaire de sondage. Bien sûr, il est intéressant de demander aux Colmariens ce qu'ils pensent de ce que la Ville fait, mais globalement, ils vont être contents. En effet, nous sommes contents de ce que la Ville fait puisque, en général, elle ne fait pas de mauvaises choses ou des choses radicalement mauvaises. Par contre, et c'est plus difficile, nous pourrions demander aux Colmariens ce qu'ils pensent de ce que la Ville ne fait pas. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme GINDENSPERGER.

Mme GINDENSPERGER : Merci, M. le Maire, chers collègues. Je souhaite prendre la parole au sujet du point n° 38 et plus particulièrement de l'action écolo-tri. Cette action est très positive et concerne une tranche d'âge à l'écoute et enthousiaste. Je reprends le texte : « Chaque école se voit gratifier d'une aide financière proportionnelle à sa performance au tri ». Permettez-moi de reprendre cette affirmation et de vous faire part du mode d'estimation de la performance au tri. Les poubelles dédiées au tri sont ramassées le lundi par un camion ordinaire, sans moyen de pesée, qui fait le tour des écoles. C'est le personnel qui estime au coup d'œil si la benne est remplie ou non. S'il n'y a pas de pesée, c'est-à-dire pas de poids/élève en réel, ce n'est donc pas cette valeur qui détermine la somme attribuée. De plus, le montant attribué est calculé selon des tranches progressives : entre 1 et 3 kg/élève/an, l'école reçoit 0,50 € par élève ; entre 5 et 6 kg/élève/an, l'école reçoit 1,50 € par élève ; entre 6,5 et 9 kg/élève/an, l'école reçoit 3,50 € par élève. Pour certaines écoles, cela a baissé de façon drastique. Je peux vous donner l'exemple de l'école Waltz qui avait touché 1 270 € l'année dernière et est passée à 546 € cette année. Il faut savoir que cet argent sert à promouvoir des actions diverses, culturelles, sportives, éducatives, et que les directeurs et les enseignants attendent impatiemment cette possibilité d'utiliser des fonds, les projets étant très fortement pénalisés financièrement, comme vous le savez, et qu'il est très difficile d'obtenir des moyens financiers. De plus, sont à nouveau pénalisées les écoles des quartiers ouest, sauf l'école Brant, les parents n'ayant pas des habitudes de lecture, de ramassage et de dépose. Je vous demande donc de prendre en

compte la réalité de ce tri, de mettre en place une pesée réelle des déchets et de tenir compte des quartiers en sachant que les enseignants et les directeurs sont tout à fait prêts à solliciter de nouveau les familles pour qu'elles puissent déposer des cartons et des papiers. Néanmoins, il faut absolument que ces écoles puissent à nouveau compter sur ces sommes pour mener à bien leurs projets. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : Merci, M. le Maire, chers collègues. Je vais vous complimenter, car il faut saluer l'engagement politique concernant le respect de la mise en application de la loi du 11 février 2005, même si un certain retard sur des échéances réglementaires ont eu comme conséquence, entre autres, la relégation du classement de la ville au baromètre d'accessibilité diligentée par le magazine L'Express et l'APF. Ce classement – c'est un scoop – nous ramène à une note acceptable de 14,7 pour l'année 2012. Malheureusement, les diagnostics liés à l'habitat que les bailleurs sociaux et privés devaient nous communiquer nous font encore défaut ; c'est bien dommage. Dans l'allocution de vos vœux pour cette nouvelle année, vous programmez un engagement financier de 18 millions d'euros sur 3 ans, soit 6 millions d'euros par an. Je rappelle simplement qu'il reste légalement 702 jours et que votre engagement sur 3 ans nous amène à fin 2015. D'ailleurs, dans l'un des derniers rapports présentés au Conseil Municipal, il était question d'engagement financier progressif, moins régulier. Je pense que cela doit être le surcoût d'investissement de 20 % par an qui doit rendre possible cet engagement. Je vais certainement être un peu taquin, mais il existe une différence importante entre le respect des règles d'accessibilité et une réelle stimulation et mise en accessibilité. Je souhaiterais une plus grande application de moyens techniques et humains au droit des personnes handicapées pour permettre une aide à la compréhension au travers du langage des signes, lequel devrait être utilisé plus souvent au moment des discours importants. Ainsi, ces discours pourraient être compréhensibles par les personnes malentendantes. Nous pourrions également imaginer une formation du personnel d'accueil en mairie, sous la forme d'une permanence pour les personnes ayant des déficiences qui ne peuvent peut-être pas appréhender de la même façon que les personnes valides lorsqu'elles ont des papiers administratifs à traiter. Je rejoins également M. FRIEH dans les remerciements qu'il a adressés au personnel. Je dois saluer la concertation, la qualité d'écoute et surtout leur réactivité professionnelle. Un grand merci à vous, car cela me paraît important pour réaliser ces grands projets. M. le Maire, vous parlez d'Agenda 21 : je vais vous faire un petit cadeau ce soir en vous remettant l'agenda 22, lequel existe. Il est à destination des autorités locales pour leur permettre de planifier leurs politiques en matière de handicap.

M. le Maire MEYER : M^e GRUNENWALD.

M^e GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, chers collègues, je voudrais intervenir à la suite des interpellations faites sur ce problème de sondage. Je sais que Mme KLINKERT doit vous en parler puisqu'elle a réagi suite aux articles parus dans les journaux. Elle le fera peut-être, mais, en son absence, je voulais exprimer mon sentiment à ce sujet. Une fois de plus, il s'agit d'une

initiative que les conseillers municipaux apprennent par la presse. Merci à la presse. Heureusement qu'elle est là, car elle nous informe d'initiatives importantes. A l'intervention de M. HILBERT, vous avez répondu que le coût se situait dans les limites du pouvoir du maire et que les réponses seraient communiquées. Avouez, M. le Maire, que cette réponse est un peu courte et légère s'agissant d'un problème de principe. Il y a quelque temps, vous avez demandé une agence de notation ; il est vrai que 30 000 € était dans vos possibilités et vous l'avez fait. Aujourd'hui, il s'agit d'un sondage coûtant 19 000 €, ce qui n'est pas beaucoup. Vous qui êtes le gardien fidèle de l'orthodoxie financière, je trouve nous allons un peu loin dans ces dépenses répétitives. M. DENECHAUD a également fait une bonne intervention en disant qu'il fallait peut-être poser la question aux Colmariens pour savoir en quoi ils ne sont pas satisfaits. Or, la meilleure est que, selon la presse – nous apprenons les éléments par la presse –, vous n'êtes même pas au courant des questions posées. En effet, vous avez découvert, avec surprise paraît-il, qu'on avait eu l'audace de demander aux Colmariens pour qui ils avaient voté aux dernières élections. Si je comprends bien, ce n'est pas vous qui avez fait le questionnaire. Cela signifie que vous donnez carte blanche à une agence pour un montant de 19 000 € pour poser des questions qu'elle choisit elle-même. Je trouve cela un peu léger et un peu irresponsable, M. le Maire. Je connaissais de votre part beaucoup plus de responsabilités et j'estime que nous sommes en face d'un problème grave. Bien entendu, vous n'allez pas nous faire croire un seul instant que vous avez commandité un sondage pour que les Colmariens disent officiellement qu'ils sont mécontents de l'actuelle municipalité et de la politique menée par le maire. Vous n'aviez pas non plus saisi à l'époque l'agence de notation Fitch pour que celle-ci vous indique que nous n'avions pas les 3 A, mais les 2A ou 1A. En réalité, vous faites une accumulation de dépenses pour conforter votre position, ce que je comprends. Après tout, vous avez le droit de vouloir vous représenter l'année prochaine, mais personne n'est dupe de la manœuvre. Je crois qu'il faudrait malgré tout avoir un respect du Conseil Municipal. Personne n'était au courant – je ne crois pas que le groupe majoritaire ait été plus au courant que nous. Vous décidez et nous l'apprenons par la presse. Je trouve cela malheureux. De plus, vous ne venez même pas justifier cette question puisque, comme dit, ce n'est pas vous qui avez rédigé les questions. Je trouve cela scandaleux et je pense qu'il faudrait arrêter. Nous sommes des personnes responsables : vous l'êtes, M. le Maire et nous le sommes également. Ce sont des agissements faits avec une certaine légèreté.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je voulais revenir au rapport qui nous intéresse. Bien évidemment, ce sondage pose de nombreuses questions, mais je pense que nos collègues sont suffisamment intervenus. Ce rapport n° 5 sur le développement durable à Colmar ressemble à un catalogue un peu fourre-tout et, finalement, cet aspect fourre-tout dessert la qualité du rapport et des actions réalisées en termes de développement durable. De façon indéniable, un certain nombre d'actions sont faites et relèvent du développement durable ; je suis le premier à le reconnaître. Ce rapport a malgré tout des défauts assez crispants, notamment celui de dire 2 fois la

même chose. Nous avons l'impression que vous avez besoin de faire long pour montrer que vous faites beaucoup. Par exemple, vous n'hésitez pas à parler 2 fois des acquisitions des bus de la TRACE. Une fois aurait suffi. En tant que médecin, j'ai été extrêmement surpris de voir en page 9 que le fait de proposer au Conseil Municipal une visite médicale annuelle obligatoire fait partie du développement durable. Franchement, et c'est d'ailleurs un peu ce que je reproche à votre rapport, de tels exemples desservent la sincérité de votre rapport, d'autant qu'il y en a beaucoup. M. DENECHAUD en a parlé tout à l'heure, vous citez l'opération « Un arbre, une naissance » ; c'est assez curieux. Autre exemple : vous dites que nous économisons 400 000 € de fuel, mais vous ne dites pas combien coûte le bois que vous achetez. Votre rapport comprend sans arrêt de tels exemples, à tel point qu'à un moment les bras nous tombent lorsque nous lisons ce rapport. Nous avons presque envie de dire que vous faites les beaux, les fiers, les malins... C'est vraiment un reproche que je vous fais, en dehors du fait que, de façon évidente, des efforts sont faits en termes de développement durable. Finalement, cette accumulation, ce catalogue, ce fourre-tout vous desservent. Je voulais également vous poser une question, car, page 14, vous parlez d'associer les habitants à la politique de développement durable menée et dites que « l'appel à projet piloté par la Ville relatif au chauffage au bois a permis de créer un groupe de réflexion » : combien sont-ils ? Deux ? Trois ? Cinq ? A un moment donné, toutes ces imprécisions sont assez énervantes. Vous parlez également des 3 conseils de quartier : c'est extraordinaire, puisque depuis que ces conseils existent, nous n'en avons pas eu un seul écho ici au Conseil Municipal. Bien évidemment, il y a un magnifique paragraphe sur ces conseils de quartier qui, visiblement, ne sont pas du tout utilisés par la municipalité. Concernant le jardin de la rue Etroite, nous avons l'impression que le rapport que vous faites est presque plus grand que la surface qu'occupe ce jardin, etc., etc., etc. C'est un peu la critique de fond que je souhaitais faire sur ce rapport.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Je vais dire un peu la même chose que M. FELDMANN. Ce rapport a été rendu obligatoire par la loi, car il devrait être un support pour le débat entre élus sur le cheminement emprunté par la Ville vers un développement durable. Pour cela, il devrait présenter des éléments tangibles d'évaluation ou de résultat. Malheureusement, il se contente la plupart du temps de présenter ce qui a été fait, rarement ce qui est entrevu et encore moins prévu. Pourtant, ces actions devraient être accompagnées de véritables analyses d'impact, chacune pour ce qu'elle est et également sur les interdépendances des unes par rapport aux autres. Pour chaque projet ou programme, il aurait fallu vérifier si l'impact positif n'est pas contrebalancé par un impact négatif sur cette même finalité ou sur une autre. Ainsi, l'action « Un arbre, un prénom » s'est-elle transformée en « Un chèque, un prénom ». Votre rapport est donc juste une photographie de ce qui a été fait par les services dans l'année, voire depuis le début de votre mandat et n'est parfois qu'une simple mise en avant d'obligations légales comme l'obligation de visite médicale pour les personnels. Ceci est très préjudiciable à ce rapport puisqu'il manque

toujours le bilan transversal pour mettre en perspective ce qui a été fait, mais surtout ce qu'il reste à faire pour améliorer la situation vers un développement durable. C'est par ces analyses et ces bilans tangibles, factuels et transversaux que nous devrions arrêter la politique de développement durable d'une ville comme Colmar. Là, je reviens au sondage : c'est effectivement comme cela et non au moyen de sondages. La responsabilité des politiques est de mettre en œuvre ce qui répond réellement aux finalités du développement durable ou au bien-être de leurs électeurs et non de fonder leurs actions sur des résultats de sondages dans des soucis de calculs électoraux, même si vous partagez les résultats. C'est ce que je voulais dire sur ce rapport. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. GREINER.

M. GREINER : Merci, M. le Maire. Une dernière étude montre que le monde urbain est responsable de 80 % des émissions de gaz de carbone et qu'il consomme à peu près 70 % de l'énergie totale. Elle conclut que ce sont, en définitive, les humains qui sont à la fois les responsables et les moteurs. Il cite en particulier les maires et les élus. Au vu de ce rapport, un constat s'impose : Colmar s'est lancée dans une démarche volontariste, différenciée, multiple et aussi, de temps en temps, confuse. Parfois, de petites actions sont menées, mais même petites, elles sont exploitées. Elles ont aussi été reconnues et récompensées. Nous pouvons ergoter sur ces récompenses, mais quelque chose a été fait et cela a été reconnu. Par contre, je me pose la question suivante : pourquoi vouloir une nouvelle évaluation ? En effet, page 4, vous demandez qu'une nouvelle évaluation extérieure soit faite. Je n'en vois pas l'utilité. Pour ma part, je préfère m'étendre sur les pistes de réflexion que nous pourrions faire. L'action n° 22 de votre rapport concerne l'animation pour les jeunes : pourquoi la limiter uniquement aux quartiers ouest ? Pourquoi ne pas l'inscrire dans le cadre de la programmation actuelle des rythmes scolaires, notamment dans le temps périscolaire ? Cela pourrait être une approche extrêmement intéressante à mon sens. Idem pour l'action n° 23 : au lieu de mettre les jeunes sous la coupe d'un artiste, pourquoi ne pas leur proposer une friche urbaine afin que les graffeurs puissent s'exprimer ? En ce qui concerne le logement, j'ai vu dans cette étude qu'il fallait proposer systématiquement, voire imposer, des logements à énergie positive. Je n'ai pas pu approfondir exactement cette donnée, mais plutôt que de parler de BBC, nous pourrions parler d'énergie positive. L'étude parle également d'améliorer les transports en commun avec des bus à haut niveau de service, lesquels sont 10 fois moins chers que le tram. Etant donné que la ville de Colmar n'est pas assez grande pour créer un tram, autant se lancer dans ces bus à haut niveau de service. De plus, pourquoi ne pas lancer une réflexion sur les téléphériques urbains ? A ce sujet, j'avais fait une réponse au vice-président du CESEC, lequel, dans un article paru dans les Dernières Nouvelles d'Alsace, accusait les élus que nous sommes d'être quelque peu frileux concernant cette réflexion. Ma réponse n'est pas parue, mais elle parlait justement de cette réflexion sur le futur, les téléphériques urbains, les déplacements un peu modernes que nous n'avons pas l'habitude d'étudier. En ce qui concerne la pédagogie plus proche, pourquoi ne pas faire, de temps en temps, un dimanche sans voiture

au centre afin que les Colmariens, et plus particulièrement les jeunes, qui font du roller, de la planche, du vélo ou du VTT puissent profiter des espaces et des places à l'intérieur de la ville de Colmar pour s'adonner à ces plaisirs ? Enfin, une réflexion m'a été faite il y a peu à propos des Anciens qui commencent de plus en plus à pratiquer des activités sportives. Il y a d'ailleurs eu une petite polémique à Strasbourg sur le sujet, le conseil municipal ayant voté que les médecins pouvaient prescrire des pratiques sportives. Par conséquent, ces Anciens demandent qu'il y ait un peu plus de salles de pratiques sportives. Ils ne demandent pas de gymnase, mais des petites salles dans lesquelles ils peuvent pratiquer. Je crois que ce serait là un mode de rapprochement social pour les Anciens qui me semble intéressant. En définitive, au résumé de ce rapport et compte tenu de ce que nous voyons face aux actions menées, aux coûts estimés, aux avant-projets et aux remarques faites, je trouve que nous faisons beaucoup de choses et que nous ne les faisons pas trop mal. Cela étant, je pense que nous pouvons faire mieux et j'espère que nous ferons mieux.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci M. le Maire. Un premier constat : s'il est vrai que nous parlons de nombreuses choses dans le développement durable, nous ne parlons ni de sport ni de culture. Je le regrette. Deuxième constat : nous n'avons pas encore assez avancé mentalement – et ce n'est pas pour demain – pour intégrer ce rapport à celui sur les orientations budgétaires, même si les deux rapports se suivent dans l'ordre du jour. Comme je l'ai déjà dit l'année dernière, il n'y a aucune mention de développement durable en tant que tel dans le rapport sur les orientations budgétaires. Cela prouve combien notre réflexion est encore en friche concernant le développement durable. La transversalité est la règle, mais cela ne se fait pas du jour au lendemain, ni dans les services ni dans les mentalités. C'est un constat. L'idéal serait bien évidemment d'être dans une société où tout fonctionnerait en fonction d'une transition énergétique, d'une transition sociale, d'une transition dans tous les domaines, vers un mode de vie différent, alternatif à celui que nous connaissons actuellement. Malheureusement, très peu de personnes sont prêtes à abandonner leur voiture tous les jours, par exemple ; très peu de personnes sont prêtes à marcher tous les jours pour aller à des réunions alors qu'il n'y a que 10 minutes de marche. C'est un constat. Nous tenons à notre confort. C'est d'ailleurs pour défendre ce confort que des soldats sont actuellement au Mali. Ils défendent notre confort de vie, notre uranium, notre énergie nucléaire pas chère, notre pétrole ou gaz pas cher, etc. C'est un tout et c'est globalement qu'il faut réfléchir, sauf que, globalement, nous ne sommes pas du tout dans le coup même si nous faisons beaucoup de choses et que nous progressons. Regardez la presse : tous les jours, l'ASPA fait une carte sur l'Alsace avec toutes les précisions que vous voulez sur les CO₂, les particules, etc. Vous voyez bien que la situation de Colmar n'est ni meilleure ni pire que celle de Strasbourg ou de Mulhouse. Nous y participons tous, nous sommes tous dans le coup, alors arrêtons de nous voiler la face et de dire que c'est de la faute du maire, des élus qui ne font rien, qui présentent cela n'importe comment. Il est vrai que nous aurions pu passer le Power Point à tout le

monde plutôt que de faire un rapport de 40 pages ; c'est évident. Cela pêche encore sur le plan de la communication, car nous voulons nous adapter à toutes les faces possibles du terrain, essayer de faire une espèce de pâte à modeler qui s'adapte à toutes les phases de l'action municipale ; enfin, presque toutes, puisqu'il manque le sport et la culture. C'est un défaut que nous devons nous reprocher à nous tous. Nous ne voulons pas avancer dans la bonne direction assez vite selon certains, mais la réalité est têtue et l'idéal est absolument inatteignable, en l'occurrence aujourd'hui.

Je reprends les critiques sur les vélos et les comptages : ce genre de critique est « peanuts », cela ne veut rien dire du tout. Vous dites que ce n'est pas une enquête ménages qui a été faite par le PDU : le PDU a été commandité par la Ville de Colmar, l'enquête a été faite en 2009 et les chiffres ont été publiés dans le Point Colmarien. Est-ce 8 ou 10 % ? Je m'en fiche complètement puisque la réalité est qu'il n'y en a pas assez. Il n'y a que 10 personnes sur 100 qui prennent leur vélo pour aller au travail, au lycée, au collège, etc. Tout le monde est d'accord pour dire que c'est insuffisant. C'est la même chose à Strasbourg, à Mulhouse ou à Paris, et ce, quelles que soient les politiques menées. Je le regrette, mais nous n'allons pas, du jour au lendemain, nous défaire de toutes nos manies de confort. Dans le domaine du chauffage, c'est la même chose, tout comme dans les déplacements, les économies. Qui va se chauffer à seulement 17 °C chez lui pour économiser l'énergie, le pétrole ou le gaz qui sont de plus en plus chers ? Personne. Cela n'existe pas, sauf pour les précaires qui y sont obligés. Je reviens sur l'écolo-tri, car c'est un peu mon domaine : dans les bureaux de la gestion des déchets, nous avons vu avec Mme GINDENSPERGER, et avons reconnu devant elle qu'il y avait effectivement un problème de paliers, un peu comme les tranches d'impôt, qui défavorisent les écoles qui, d'une année sur l'autre, ont eu une baisse importante du tonnage. Nous avons également expliqué à Mme GINDENSPERGER qu'il n'était pas possible d'effectuer une pesée, car cela coûterait des sommes faramineuses de mettre en place un camion porteur qui, à chaque levée de container de papier, serait obligé de peser. A ce compte-là, nous ne pourrions plus distribuer de subventions.

M. le Maire MEYER : Mme LICHTENAUER.

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Merci, M. le Maire. Je voulais juste rassurer M. DENECHAUD et préciser que la location de la gare ne vivote pas. Au contraire, nous notons une forte augmentation des locations. Si vous le souhaitez, je peux vous donner les chiffres pour février. De la même façon, il y a une liste d'attente pour le remisage, car nous n'arrivons pas à contenter tout le monde. Pour Lacarre, c'est différent : étant donné que la location est toute proche du centre-ville, il y a effectivement moins de location à la gare. Concernant les carrefours et les tourne-à-droite, nous n'avons pas attendu que cela devienne obligatoire. Cela a été demandé bien avant, mais il faut considérer chaque carrefour, ce qui prend du temps. Entretemps, cela a été rendu obligatoire et cela a été fait. Une bonne chose est que nous avons commencé par faire le tourne-à-droite au niveau de la gare, sur le pont, ce qui nous a permis de vérifier que cela ne posait pas de problème majeur, que les voitures ne démarraient pas en même temps que les vélos en se trompant

de feu. Cela a également permis de voir à quels carrefours nous pouvions les mettre en place sans que cela ne pose trop difficultés aux cyclistes et sans trop de danger.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Merci, M. le Maire, chers collègues. A la lecture de ce rapport et par rapport à ce que nous vivons en tant qu'adjoints sur le changement de comportement, que ce soit des élus ou de l'action municipale, je dois reconnaître que des progrès ont été faits. Certes, ils ne sont pas suffisants, mais je vois notamment dans la formation des fonctionnaires et la participation des élus aux réunions de l'Agenda 21 qu'une dynamique sur la transversalité est mise en place aujourd'hui. Elle n'est certainement pas encore tout à fait optimale, mais elle est en marche. Comme l'a dit mon collègue, M. WAEHREN, il faut avancer raisonnablement, ce qui est le plus important, sachant que nous n'avons pas de baguette magique. Il est vrai que nous avons encore des marges de progrès concernant la conditionnalité de nos aides et subventions aux critères du développement durable. Chaque fois que nous mettons une nouvelle subvention ou une aide, nous pourrions effectivement vérifier si le développement durable est pris en compte. Nous pourrions également mieux travailler sur la transversalité, mais là encore, il s'agit d'une nouvelle culture que la Ville de Colmar doit s'approprier. Il me semble que c'est en cours ; en tout cas, nous sommes sur la bonne voie.

Pour répondre un peu plus précisément à ce qui a été soulevé, notamment concernant le domaine dont je m'occupe, à savoir les écoles, j'avoue être extrêmement déçue que les pédibus ne se mettent pas en place. J'ai une explication, laquelle vaut ce qu'elle vaut : dans les villages, les personnes se connaissent, les parents se font très facilement confiance et acceptent que d'autres parents prennent en charge leurs enfants pour les amener à l'école. Par contre, dans les agglomérations comme Colmar, les parents ne se connaissent malheureusement pas assez et acceptent moins facilement de confier leurs enfants matin et soir, malgré la bonne initiative de quelques parents. Là encore, il s'agit d'une question de mentalité. Bien souvent, les parents commencent à bien se connaître aux cycles 2 ou 3, c'est-à-dire lorsque les enfants partent au collège. Toujours concernant les écoles, je ne peux pas accepter que l'on dise que les écoles du quartier ouest attendent le budget écolo-tri et que, sans ce budget, elles ne peuvent pas réaliser certaines actions. Mme GINDENSPERGER, c'est absolument faux puisque nous avons augmenté le budget des écoles, notamment pour des projets sur lesquels nous sommes passés de 250 à 300 €, sachant que cette dotation n'est pas complètement utilisée. Cela signifie qu'il y a encore des écoles qui n'utilisent pas cette possibilité-là. Nous ne pouvons donc pas dire que les écoles ne peuvent pas réaliser leurs projets à cause de l'écolo-tri. Ensuite, nous avons abondé de manière plus importante les écoles du quartier Europe, notamment pour les bus. En effet, les enfants ont souvent des frais de bus plus élevés pour toutes les activités qui se déroulent au centre-ville. Enfin, je voudrais juste vous donner mon sentiment personnel : je trouve ces remarques exagérées, surtout venant d'une personne qui, lorsqu'elle était directrice, a bloqué toutes les aides aux devoirs. Depuis que

vous êtes à la retraite, les aides aux devoirs gratuites faites par la Ville ont explosé dans cette école. C'est étrange.

M. le Maire MEYER : Eh bien ! Mme CHARLUTEAU.

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : Merci, M. le Maire. J'aimerais intervenir au sujet du jardin partagé, rue Etroite. Pour répondre à M. HILBERT, la clôture qui avait été souhaitée n'était pas du tout en adéquation avec le site et le devis de l'irrigation pour ce jardin était beaucoup trop cher. En revanche, comme ce projet était très judicieux, s'est créé à ce moment-là un vrai partenariat entre APALIB, le CCAS, les jeunes de la rue des Artisans en situation de handicap et les jeunes du quartier. Bien sûr, le but était de faire vivre ce jardin, mais en créant ce que nous appelons un véritable lien social. Avec ce partenariat, la Ville a fait agrandir ce petit îlot qui est devenu un jardin, les jeunes de l'IMPRO inscrits en section Espaces verts ont nettoyé la parcelle et ceux inscrits en section Menuiserie ont créé des panneaux pour initier les promeneurs et les engager à respecter les lieux. M. HILBERT, je peux dire aujourd'hui que ce jardin vit, participe à la cohésion sociale et au développement durable. Je pense que c'est le plus important.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint JAEGY.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Je voulais pour ma part apporter un rectificatif puisque l'un de nos collègues a indiqué tout à l'heure qu'il n'était nulle part fait mention de l'Agenda 21 ou de la notion de développement durable dans les orientations budgétaires que nous allons présenter ensuite. C'est inexact. D'ailleurs, notre collègue, M. FRIEH, a pris soin, dès son introduction, de rappeler que les deux rapports Agenda 21/développement durable et orientations budgétaires étaient présentés concomitamment. Il est également prévu que ce rapport sur l'Agenda 21 soit présenté avant les orientations budgétaires, ce qui est précisément ce que nous faisons. Par ailleurs, j'invite les collègues qui s'interrogeraient encore à reprendre ce rapport sur les orientations budgétaires puisque, s'agissant des dépenses d'investissement – et vous savez que nous avons une dynamique très forte pour 2013 –, il est fait mention d'un certain nombre d'actions très concrètes dans le rapport. Je citerai notamment, page 31, la mise en accessibilité des bâtiments en matière d'environnement et de cadre de vie, les différents travaux d'économies d'énergie, toute la série d'actions et de travaux en matière de sports et de loisirs pour améliorer les équipements qui s'inscrivent en phase avec l'esprit de développement durable. Page 33, nous évoquons notamment le soutien aux modes de déplacements doux. Chers collègues, il est inexact de dire que les deux rapports sont cloisonnés ; au contraire, l'un renvoie à l'autre utilement, chacun restant dans sa philosophie et son objet puisque nous ne pouvons pas non plus tout mettre dans chaque rapport, sinon, ils seraient illisibles. Nous essayons de structurer les choses et je pense que c'est ce que nous faisons en respectant l'ordre de présentation de ces deux rapports. De plus, la mobilisation des uns et des autres ce soir démontre que ce sujet est bien transversal, qu'il nous concerne toutes et tous et que nous nous y attelons.

M. le Maire MEYER : Mme GINDENSPERGER revient.

Mme GINDENSPERGER : Oui, merci, M. le Maire. Je voulais reprendre la parole concernant les sommes écolo-tri. Je veux préciser à Mme UHLRICH-MALLET que ces sommes entraient dans le cadre d'une utilisation hors projet avec de l'argent demandé à des instances autres. Cette somme d'argent permettait donc aux écoles de faire des choses qu'elles ne pouvaient pas faire autrement ; c'est la professionnelle qui vous le dit. Pour prendre l'exemple des 4 écoles du secteur – Saint-Exupéry, Anne Frank, Waltz et Brant – Saint-Exupéry, Anne Frank, Waltz sont celles qui ont le moins d'argent, Brant en ayant récupéré un peu plus. Je reviens sur ce que j'ai dit, à savoir que ces écoles ont des parents qui n'ont pas la même notion de la culture, de l'achat et de l'utilisation du papier. Il faudrait peut-être ne pas discriminer encore ces quartiers par une attribution financière qui peut aider les enfants. Cela ne concerne pas uniquement les enseignants, puisque les projets sont faits pour les enfants.

Concernant l'aide aux devoirs faite par la Ville, Mme UHLRICH-MALLET, j'ai là aussi un avis de professionnelle. Je peux vous dire que des aides sont apportées en quantité par l'école et par d'autres structures et que les aides de la Ville n'ont pas été bloquées. Je n'ai tout simplement pas été une groupie enthousiaste et je ne les vendais pas comme vous auriez peut-être souhaité que je le fisse. Certaines familles en avaient besoin, je les ai signalées et vous avez certainement eu des demandes. Il n'y en a sûrement pas eu assez, c'est pour cela que ces aides ont quitté l'école et qu'il y en a eu davantage ailleurs. C'est tout.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, M. le Maire. Je voulais juste répondre en deux mots à Mme CHARLUTEAU et à M. WAEHREN concernant le jardin partagé. C'est un détail, mais cela reflète quand même bien l'image que la Ville veut se donner. Elle met en avant des projets qui, sur le papier, font très bien, mais qui, sur le terrain, ne se passent pas du tout de la même façon. Mme CHARLUTEAU, je veux bien qu'il y ait une convention avec le CCAS, mais où les jeunes et les habitants du quartier vont-ils chercher l'eau ? C'est tout simple : il y a un puits d'eau public place des Dominicains et il me semble même que le fameux terrain de foot quartier Belgrade qui avait demandé de l'eau l'a obtenu. Il y a donc possibilité d'avoir de l'eau dans certains quartiers ; apparemment, ce n'est pas possible pour le jardin partagé.

Ensuite, M. WAEHREN, nous faisons le même constat : nous sommes d'accord, nous ne sommes pas arrivés. C'est ce que nous n'avons cessé de dire. Malheureusement, dans le rapport, nous avons le sentiment que nous faisons tout ce qui est possible, que nous sommes déjà formidables, que nous avons déjà de nombreux labels, rubans, médailles, etc., et que nous sommes les meilleurs. Non, nous ne sommes pas les meilleurs, nous essayons d'avancer doucement, comme nous le pouvons, en menant une politique dans le sens du développement durable ou d'un meilleur respect de l'environnement. Seulement, il faut savoir si cette politique est efficace ou non – et c'est la question que nous posons depuis le début de la mandature concernant les vélos. Est-ce efficace de dépenser 1,2 million d'euros dans l'achat de vélos pour l'usage quotidien du vélo par les Colmariens si nous

n'avons pas de chiffres pour savoir s'il y a une évolution de l'usage du vélo ? Je veux bien que la différence entre 8 % et 12 % soit « peanuts » ; dans ce cas, pourquoi répondre que nous sommes à 12 % quand nous posons la question de savoir s'il y a suffisamment de vélos ? Vous n'arrêtez pas de nous répéter qu'il y a de plus en plus de Colmariens à vélo dans les rues, mais ce n'est que votre impression, votre sentiment puisque nous n'avons aucun chiffre. Strasbourg, par exemple, est à 15 % et a la volonté d'arriver à 20 %. Ils ne sont pas sûrs d'y arriver, car c'est très compliqué. Cela étant, ils sont déjà très en avance par rapport à nous. Evidemment, si n'avons pas de chiffre, nous ne pouvons pas valider une politique. Cela a-t-il été efficace ou non de dépenser 1,2 million d'euros dans l'achat de vélos pour l'usage quotidien du vélo ? Sans chiffre, nous n'y arriverons pas. Si nous menons des politiques sans vérifier leur validité ou leur efficacité, cela ne sert à rien et c'est cela qui est « peanuts », M. WAEHREN.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Oui. Nous n'allons pas argumenter sur des chiffres. Vous annoncez 15 % à Strasbourg, mais je demande à voir puisque c'est Strasbourg qui l'annonce tout comme nous annonçons 10, 9, 8 ou 12 %, peu importe. Quelle importance cela peut-il avoir ? Il y a 50 000 étudiants à Strasbourg ; combien y en a-t-il à Colmar ? Par définition, les étudiants se déplacent soit à pied soit à vélo – c'est ce que je faisais lorsque j'étais étudiant. 50 000 étudiants à Strasbourg sur une population de 250 000 habitants ; arrêtez d'ergoter. Et, comme je l'ai dit au dernier Conseil Municipal, Strasbourg est malgré tout la deuxième ville de France la plus polluée par les particules. Ce n'est pas moi qui le dis, mais l'institut national de veille sanitaire. Vous ne pouvez pas le démentir. Vous voulez savoir si la politique du vélo à Colmar a des bienfaits : je fais du vélo tous les jours et je constate qu'il y a de plus en plus de cyclistes. Bien sûr, vous avez le droit de constater autrement. Seulement, comment voulez-vous faire une évaluation ? Faudrait-il mettre des boucles dans tous les carrefours où il y a des feux rouges et des tourne-à-droite pour compter le nombre de vélos comme le fait le CERTU ? Cela coûterait une somme folle, tout cela pour vérifier s'il y a 2 vélos de plus par jour. Il ne faut pas rigoler.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, je voulais rebondir très brièvement sur le pédibus. Dans les expériences qui ont été menées, le problème n'était pas de trouver des parents prêts à laisser leurs enfants. Effectivement, parfois, cela pose problème, mais dans un certain nombre de cas, le problème n'était pas celui-là. Il y a plusieurs expériences où nous avons assez facilement une trentaine ou une quarantaine de parents qui étaient prêts à le faire. De ce côté-là, c'était possible. Le blocage se situait plutôt au niveau des accompagnants. Contrairement à ce que nous disons pour justifier les échecs successifs de cette mesure, nous trouvons toujours suffisamment de parents prêts à laisser leurs enfants sur une école assez importante, même en maternelle. C'est donc plutôt un problème d'accompagnants. A quand une petite mesure incitative, comme un abonnement de bus ? Nous indemnisons les « Papy et Mamy trafic », alors à quand une petite incitation

pour trouver plus facilement des accompagnants ? C'est tout. Cela ne coûte pas des cents et des mille.

Concernant les vélos, Mme LICHTENAUER, tant mieux s'il y a une liste d'attente, mais cela montre bien qu'il y a un petit souci. Si les personnes doivent attendre des semaines ou des mois pour pouvoir laisser leurs vélos, cela signifie que nous avons un problème de moyens, car nous devrions pouvoir répondre à la demande.

M. WAEHREN, si vous voulez compter les vélos, pas besoin de faire des comptages comme le CERTU. Il suffit d'aller sur les points de stationnement relativement importants comme celui de la gare – je suppose que vous l'avez déjà fait ; en tout cas, nous sommes plusieurs à l'avoir fait – et vous comptez le nombre de vélos. Si tous les emplacements sont pris, c'est une bonne chose : cela veut dire qu'il y en a beaucoup, mais cela veut dire également que nous pouvons faire plus d'emplacements sécurisés, tout le problème est là. Ensuite, il suffit de comptabiliser le nombre d'autocollants « Colmar Vélo » sur ces vélos. La dernière fois que je l'ai fait, j'ai compté 80 vélos et pas un n'avait d'autocollant. Que nous disions que les Colmariens font plus de vélo, très bien, mais ne disons pas que c'est grâce à cette politique qu'ils se précipitent massivement dans la rue avec leur vélo. Il faut être honnête.

M. le Maire MEYER : Mme SCHNELL.

Mme l'Adj. SCHNELL : Oui, je voudrais simplement vous donner une information. J'ai entendu parler tout à l'heure de la culture et également de structures souhaitées pour les personnes âgées afin de pouvoir se déployer physiquement. A ce sujet, je voudrais dire que cela a mis du temps – c'est ce que signifie le mot durable –, mais pour que quelque chose dure, il faut souvent démarrer lentement. A Colmar, il n'y a actuellement pas une maison de retraite ou une structure d'accueil recevant des Aînés sans représentant de cette structure qui dépend du pôle de la Solidarité intergénérationnelle et qui fait partie de ce Conseil Municipal. Cette équipe se retrouve régulièrement, à raison de 3 ou 4 fois par an, et je peux vous garantir qu'au niveau culturel et sportif, toutes ces structures s'ouvrent les unes aux autres et font des activités qui apportent surtout la connaissance des uns et des autres, une meilleure ouverture des résidents entre eux et que ceux-ci ont beaucoup de plaisir à travailler avec la municipalité dans toutes les activités. Un secteur plus lourd est celui des personnes qui vivent seules, car on dit maintenant qu'il faut vivre chez soi. Ce n'est pas évident, car cela engendre beaucoup de solitude. Cela étant, le coin des Aînés qui figure dans le Point Colmarien fait appel à ces personnes, lesquelles répondent très largement.

M. le Maire MEYER : M. FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues, je ne vais pas répondre sur le détail des interventions, car entre la présentation poétique du jardin de la rue Etroite et d'autres interventions, il serait dommage de rentrer dans ces détails. Je voudrais surtout remercier l'ensemble des intervenants, et je dis bien l'ensemble, c'est-à-dire aussi bien les collègues de l'équipe majoritaire qui montrent, par la multiplicité des interventions, que c'est effectivement

un travail transversal, que nombre de domaines sont concernés et que chacun, à son niveau de responsabilité, maîtrise les différents axes de cette politique de développement durable ; merci. Merci aussi aux collègues de l'opposition qui chacun à sa manière, parfois plus ou moins agréable à entendre – ce n'est pas le propos –, apporte quelque chose, en tout cas des points de réflexion qui vont venir enrichir notre travail. D'ailleurs, cela fait partie de quelque chose que personne n'évoque : en effet, nous évoquons très souvent le social, l'économique ou l'environnemental, mais nous oublions un quatrième élément extrêmement important dans les politiques de développement durable qui est la gouvernance. Il s'agit bel et bien, peu à peu et progressivement, de mettre en place des modes de gouvernance intégrant les réflexions des uns et des autres, même quand elles ne sont pas strictement celles d'une majorité en place. Merci à toutes ces interventions.

Je voulais juste préciser que nous n'avons pas eu de récompense par rapport à notre politique de développement durable, mais que nous avons été distingués 2 fois : d'une part, par la reconnaissance de notre Agenda 21 par le Ministère du Développement Durable et, d'autre part, par les Rubans du développement durable qui ne sont pas une récompense, mais la reconnaissance d'une politique. D'ailleurs, parmi les points forts de cette reconnaissance, le Ministère du Développement Durable déclare : « la ville est très active dans le domaine de l'écologie urbaine et a montré qu'elle déploie progressivement une démarche de développement durable » et « l'aspect de sensibilisation et de formation aux enjeux du développement durable est présent et le souci d'amélioration continue devrait permettre d'enrichir la démarche ». Le ministère souligne également « la crédibilité du projet opérationnel et des plans d'action bien engagés » ainsi que « l'engagement réel des élus et des services ». Ce n'est pas nous qui parlons, ce n'est pas la Ville de Colmar qui se vante. Il s'agit bien des éléments rapportés dans la reconnaissance de l'Agenda 21 local. A tous, merci pour vos interventions.

M. le Maire MEYER : Bien. Ce rapport n'est pas à soumettre à approbation. Personnellement, je prends ce débat avec beaucoup de détachement. Première observation : ce rapport est présenté pour la deuxième fois. La dernière fois, c'est-à-dire mercredi dernier, il n'a soulevé aucune observation ni aucun commentaire. Cela fait 1 h 20 que nous avons élargi le débat. Alors permettez-moi d'être un peu philosophe pour prendre ce que nous devons prendre des réactions des uns et des autres dans la mesure où, il y a 8 jours, ce rapport n'a suscité aucune réaction.

Deuxième observation : le rapport sur le développement durable doit être présenté aux assemblées délibérantes à partir de 50 000 habitants. En France, il y a 112 villes de plus de 50 000 habitants, lesquelles regroupent moins de 20 % de la population française et moins de 5 % des territoires français. Je veux bien que nous fassions une fixation sur cette question, mais il faut prendre le rapport comme il est. En effet, sa pertinence sur le plan national n'est pas très porteuse puisqu'elle touche moins de 5 % des territoires français.

Troisième observation : nous n'avons pas attendu la loi du 12 juillet 2010, c'est-à-dire le Grenelle II, pour prendre en charge des actions

du développement durable. Nous en sommes au deuxième Agenda, non pas 22, mais 21, le dernier ayant été gratifié de commentaires particulièrement élogieux de la part du ministère concerné. Nous en sommes à la deuxième distinction des Rubans du développement durable, sachant que les premiers remontent à bien avant 2010. Ce que nous avons présenté et résumé, est ce que nous avons fait. Mais ce sont également les orientations que vous retrouverez en partie tout à l'heure dans la note d'orientations budgétaires. Je me suis permis cette parenthèse pour reconnaître vos propos, mais également pour leur donner la portée réelle dans le tour de table qui vient de se faire. Je le répète, cette orientation est très peu porteuse sur le plan national puisque 80 % de la population française est totalement écartée tout comme 95 % des territoires français. Naturellement, il faut bien que quelques-uns donnent l'exemple. Au départ, nous avons donné cet exemple bien avant le Grenelle II.

Pour les différentes questions relatives au sondage, je ne vais pas répéter une quatrième fois ce que je disais tout à l'heure. Ce sondage comprend quelques questions sur le futur et les réponses des Colmariens sur ces questions serviront les uns et les autres. Nous aurons également la réponse des Colmariens sur les vélos, cette question ayant été abordée à plusieurs reprises ce soir. Je rebondis tout de même sur les propos de M^e GRUNENWALD, lequel, dans son attitude habituelle, va jusqu'à fortement critiquer en disant que les conseillers municipaux doivent être renseignés. Je rappelle tout simplement que le maire a agi en fonction des compétences et des pouvoirs qui sont les siens. Ayant surtout l'impression que ses observations étaient bourrées d'arrière-pensées, je répondrais avec ce mot d'Albert CAMUS : « Quand on a beaucoup médité sur l'homme, soit par métier soit par vocation, il arrive qu'on éprouve de la nostalgie pour les primaires, puisqu'eux, n'ont pas d'arrière-pensées ».

M^e GRUNENWALD.

M^e GRUNENWALD : Oui, je voudrais simplement répondre. Tout d'abord, votre observation sur les Commissions Réunies pose un réel problème. Vous avez avancé des choses qui ont été faites ou qui n'ont pas été faites en Commissions Réunies. Il faudrait tout de même savoir s'il s'agit de réunions du Conseil Municipal non publiques ou publiques. Si nous sommes là en train de rapporter des choses des Commissions Réunies, je pense qu'il conviendrait de les rendre publiques. Ensuite, je suis totalement anéanti. J'avais à faire au grand Gilbert et voici que c'est au grand Albert que je dois répondre puisqu'il semble que CAMUS soit le seul à pouvoir justifier votre position. Sur le plan juridique, M. le Maire, vous avez sans doute raison ; nous en reparlerons, mais je ne vais pas discuter avec un avocat. Je dis simplement que, sur le plan moral et sur le plan de l'éthique, vous avez failli.

M. le Maire MEYER : C'est toujours votre avis personnel. Cependant, dans le domaine de la morale et de l'éthique, il vous est difficile de vouloir donner des leçons.

M^e GRUNENWALD : Si, et il faut les accepter, M. le Maire. Soyez modeste.

M. le Maire MEYER : Je le suis, mon cher collègue.

M^e GRUNENWALD : Oui, c'est une de vos qualités. Acceptez que nous vous le rappelions de temps en temps.

M. le Maire MEYER : Je le suis puisque vous le reconnaissez.

M^e GRUNENWALD : Vous développez également votre avis. Là, vous pouvez citer MOLIERE et M. JOURDAIN qui fait de la prose, car chacun expose son avis ici.

M. le Maire MEYER : La citation d'Albert CAMUS est tirée de « La Chute », chez Gallimard.

M^e GRUNENWALD : Moi, c'est MOLIERE.

M. le Maire MEYER : Bien. Passons au point suivant.

6. Rapport sur les orientations budgétaires 2013.

M. le Maire MEYER : Il s'agit de la note d'orientations budgétaires qui précède la présentation du budget primitif que nous aurons au mois de mars. Le document qui a été mis à votre disposition s'inspire de la présentation des années précédentes afin qu'il y ait toujours une projection sur la même base d'une année sur l'autre.

Voir rapport –

M. le Maire MEYER, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Je suis à votre entière disposition pour prolonger l'échange, s'il devait être prolongé. A défaut, j'ai quelques planches qui permettent de visualiser d'une autre façon la présentation orale.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Effectivement, je souhaite intervenir, à moins que vous ne vouliez présenter vos planches.

M. le Maire MEYER : Vous ne demandiez pas la parole avant que j'intervienne.

Mme VALENTIN : Je l'ai demandée depuis un moment et je n'ai plus appuyé ensuite. Permettez-moi de dire que les planches que vous avez préparées et que vous êtes impatient de nous présenter ne nous ont pas été présentées en Commissions Réunies non plus.

M. le Maire MEYER : Je n'ai pas à vous les présenter dans la mesure où vous avez une brochure qui donne toutes les explications.

Mme VALENTIN : Elles sont prêtes. Elles sont à l'écran et vous êtes impatient de nous présenter ces compléments d'information.

M. le Maire MEYER : Je présente d'une autre façon, ma chère Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Vous nous reprochiez tout à l'heure de ne pas nous être exprimés de la même manière en Commissions Réunies qu'aujourd'hui. Vous faites pareil.

M. le Maire MEYER : Vous ne vous exprimez pas du tout, ma chère Madame.

Mme VALENTIN : De votre côté, vous n'aviez rien dit non plus de ce que vous allez nous montrer tout à l'heure.

M. le Maire MEYER : En Commissions Réunies, j'ai résumé ce que je viens de vous dire et j'appuie mes propos par quelques explications complémentaires.

Mme VALENTIN : C'était juste pour faire remarquer que les Commissions Réunies et le Conseil Municipal sont deux choses différentes.

M. le Maire MEYER : Si vous croyez être assez cultivée dans ce domaine...

Mme VALENTIN : Pardon !

M. le Maire MEYER : Si vous croyez être assez cultivée dans ce domaine...

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : ... mais non, elle n'est pas méchante, elle est soft...

M. le Maire MEYER, procède à une présentation complémentaire du rapport à l'aide d'une projection.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Oui, merci M. le Maire. J'aimerais, si possible, connaître le taux d'exonération de la fiscalité locale des habitants de Colmar ; je ne sais pas si vous pouvez le savoir ou si les impôts le communiquent. Pour parler simplement, combien de Colmariens ne sont pas assujettis aux impôts locaux pour différentes raisons ? Connaissez-vous ce chiffre ?

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas à comparer avec les impôts sur le revenu.

M. WAEHREN : Non, cela n'a rien à voir. Je parle d'exonération de taxes locales telles que la taxe d'habitation, la taxe foncière, etc., à différents titres – femmes seules, veuves, invalides.

M. le Maire MEYER : L'imposition locale est fonction des revenus. On peut être seul ; si elle a suffisamment de revenus pour payer les impôts locaux, la personne y sera assujettie. Par contre, par le jeu des abattements, il se peut que certains ménages ou certaines personnes ne soient pas éligibles aux taxes locales. Cela étant, les proportions sont minimes. Je ne peux pas vous répondre au pourcentage près, mais il n'y a pas 5 % des Colmariens qui soient totalement exonérés.

M. WAEHREN : Pas 5 % ?

M. le Maire MEYER : Non. La taxe d'habitation est quasiment payable par tout le monde.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, M. le Maire, je rejoins un peu la question de M. WAEHREN puisque ce qu'il veut dire est que les 20 millions d'euros d'économie qui reviennent dans la poche des contribuables ne reviennent pas dans les poches de tout le monde ; cela va dans la poche de ceux qui payent le plus de taxes – taxe d'habitation ou taxe foncière bâti –, c'est-à-dire dans la poche des plus riches et des plus aisés parmi les Colmariens.

M. le Maire MEYER : Non, pas du tout.

M. HILBERT : Si. Je ne vous ai pas interrompu, M. le Maire. Ces 20 millions d'euros vont dans la poche des plus favorisés, de ceux qui ont les plus grands terrains, les plus belles maisons et qui payent le plus de taxe d'habitation et taxe foncière bâtie, soit les propriétaires et non les locataires pour cette dernière taxe. Nous pouvons effectivement voir ces économies de la façon dont vous nous les présentez, c'est-à-dire très positivement. Néanmoins, nous pouvons également les voir en creux en disant qu'en faisant toutes ces économies qui vont dans les poches des plus favorisés, que ne faisons-nous pas ? Quels services la Ville ne rend-elle pas ? Comme nous l'avons déjà dit ici, nous pourrions faire un tableau montrant que Colmar a l'école de musique la plus chère du grand Est, un service de transports en commun pas complètement satisfaisant sans compter que nous avons appris tout à l'heure qu'ils n'ont plus les moyens de dégager les arrêts de bus en cas de gel, a des pistes cyclables non fléchées, etc. Dans le domaine de la culture, nous pouvons effectivement nous satisfaire et être très heureux du Pôle Média Culture inauguré il y a peu, mais nous pouvons également souligner que cela fait 15 ans que nous l'attendons. Pourquoi attendre si longtemps ? Tout cela vient des économies que nous avons faites, lesquelles se retrouvent dans les courbes que vous nous avez présentées. Il y a donc un côté très intéressant, mais également tout ce que nous n'avons pas, tout ce que nous attendons depuis longtemps. Nous sommes contents lorsque cela arrive, mais cela met beaucoup de temps à venir.

De plus, en référence au précédent rapport, le développement durable est complètement absent. Vous l'avez rappelé dans votre exposé, le développement durable ne fait l'objet que d'un seul point dans ce rapport. Ce n'est donc pas du tout transversal. Après en avoir discuté pendant plus d'une heure tout à l'heure, c'est un peu désolant que cela disparaisse complètement dans le rapport d'orientations budgétaires.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Pour aller dans le même sens, les dépenses de fonctionnement de la Ville de Colmar sont environ 300 € inférieures à celles de Strasbourg. Quand nous voyons tous les services que Strasbourg propose et que Colmar ne propose pas en termes de culture, de déplacements et de tram, nous comprenons très rapidement que cette différence est logique et normale. J'irai dans le même sens que M. HILBERT en disant que tout dépend ce que nous mettons derrière les chiffres : dire que nous faisons des économies sur le fonctionnement, soit, mais à quoi correspondent ces économies et quels services ne sont pas rendus aux Colmariens ? La question est toujours là, elle est permanente. Cette politique de la Ville de Colmar existe depuis que vous en tenez les rênes : nous économisons de

toutes nos forces sur le fonctionnement de façon à dégager un autofinancement très important permettant de faire de l'investissement. C'est un choix, c'est le vôtre. Il vous permet effectivement de présenter un bilan qui paraît tout à fait équilibré et satisfaisant sur le plan des chiffres, mais derrière ces chiffres, il y a de la vie. C'est un peu cette question que nous vous posons de façon régulière aux Conseils Municipaux et, malheureusement, nous n'avons pas forcément de réponse. Pour vous en donner un petit exemple, je voudrais juste revenir au rapport précédent où M. FRIEH qui pilote l'Agenda 21, après 1 h 30 de débat, nous fait une réponse en 3 minutes, espèce de fanfaronnade faite de phrases bien faites et ronflantes. Il se contente en effet de nous remercier d'être intervenus sans donner aucune indication et sans faire aucun commentaire sur le fond. C'est quelque chose que nous avons ici de façon permanente dans ce Conseil Municipal ; à mon avis, cela ne doit pas rassurer les Colmariens. A quelques exceptions près, vous ne répondez jamais sur le fond. Vous savez tout mieux que tout le monde et vous n'avez pas d'explications ou de justifications à nous donner. A mon avis, cet état d'esprit de la mairie mérite une réflexion de la part des Colmariens. Là, je sors complètement des chiffres puisque je parle sur un plan plus général du fonctionnement et de l'état d'esprit dans lequel vous gérez cette ville. Les questions sont là. Personne ne conteste la technicité qui est la vôtre ; personne ne conteste le plaisir que vous avez à jongler avec les chiffres et l'efficacité avec laquelle vous le faites. C'est votre force, très bien, mais derrière les chiffres, de nombreuses questions ne sont pas abordées. C'est là que se feront peut-être les différences.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je voudrais faire une remarque par rapport aux vertus comparatives. Vous vous comparez, et c'est un de vos exercices favoris, aux communes ayant des résultats moins brillants que Colmar. J'aimerais que nous définissions une fois pour toutes la cible de comparaison, car, selon les items, c'est fluctuant : nous comparons-nous aux communes de plus de 10 000 habitants ou aux communes de la strate, c'est-à-dire entre 50 000 et 100 000 habitants ? Je vous suggère de prendre uniquement celles au-dessus de 50 000 habitants, ce sera plus rapide puisque vous disiez tout à l'heure qu'il n'y en a que 112. Quand j'étais petite et que je ramenaient des notes à la maison, même si elles étaient honorables, mes parents se demandaient si j'aurais pu faire mieux. C'est fâcheux, car c'est plus valorisant de dire que ses petits copains ont fait moins bien.

Concernant la pression fiscale de la Ville, je voudrais juste vous dire que le taux de la taxe d'habitation de Colmar est de 18,3 %, soit un taux supérieur aux communes de taille similaire en France. Valence, dans la Drôme, dispose d'une taxe d'habitation au taux de 17,55 % et Bourges, dans le Cher, dispose d'une taxe d'habitation au taux de 17,44 %. Ainsi, et comme l'a dit mon collègue M. HILBERT, la pression fiscale de la taxe d'habitation qui pèse sur les contribuables colmariens est plus forte que pour des villes de la même grandeur. Or, c'est évidemment le public le plus large et pas forcément le plus favorisé.

Concernant l'endettement, vous savez également que Colmar affiche une dette totale quasiment équivalente aux dépenses d'investissement de

2013. Nous avons 54 millions d'euros de dettes pour 56 millions d'euros d'investissement. La dette/habitant est ainsi plus élevée que la moyenne des villes de France : 796 €/habitant à Colmar contre 595 €/habitant au niveau national. L'annuité de la dette/habitant à Colmar est de 114 € alors qu'elle est de 87 € en moyenne nationale. Pour reprendre les strates citées précédemment, Valence a un encours de 702 € (796 à Colmar) et une annuité de 78 € (114 à Colmar) et Strasbourg, que vous avez cité tout à l'heure, a un encours de 494 €, soit 300 € de moins qu'à Colmar et une annuité de 65 €, soit 49 € de moins qu'à Colmar. Vous voyez qu'il y a encore moyen de laisser de l'argent dans la poche du contribuable colmarien au lieu d'aller le lui prendre pour le lui redonner ensuite et lui demander qu'il vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, mes observations rejoignent en partie les précédentes. Concernant le niveau des services, M. HILBERT a bien expliqué que nous prenons moins dans la poche des personnes pour moins leur offrir de services collectifs, services qu'elles ne peuvent pas s'offrir elles-mêmes. Finalement, c'est un choix et vous le faites, mais il faut bien être conscient que nous avons moins de services collectifs que dans d'autres villes. Si nous nous comparons à Quimper ou Belfort, villes de la même strate, cela n'a rien à voir. Je ne peux pas vous donner d'exemples précis avec des chiffres, car nous en aurions encore pour une demi-heure...

M. le Maire MEYER : C'est dommage de ne pas avoir d'exemples.

Intervention de Mme VALENTIN inaudible (sans micro).

M. DENECHAUD : Prenez simplement les bulletins d'information de ces deux villes et vous verrez que nous ne sommes pas dans la même galaxie. Je n'ai pas envie de vous embêter pendant une demi-heure avec des chiffres, mais si vous le souhaitez, je reviendrai avec des exemples chiffrés une prochaine fois. De toute façon, il suffit de se promener dans ces villes pour s'en rendre compte immédiatement. Moins prendre dans la poche, peut-être, mais si, d'un autre côté, un couple est obligé d'avoir 2 voitures au lieu d'une seule, c'est tout de suite 400 € de dépenses supplémentaires par mois. Et ce n'est pas 20 ou 25 € de taxe d'habitation ou de taxe foncière en moins qui compenseront ces dépenses.

Je voulais également revenir sur la distinction taxe d'habitation et taxe foncière : comme vous l'avez dit vous-même M. le Maire, la première est payée par presque tous, y compris par les ménages les moins favorisés. Au lieu de toujours récupérer des taux globaux et en affichant « Capital », il serait mieux de distinguer les différents taux et de les comparer, taxe par taxe, avec d'autres villes. Toujours sur la présentation, vous comparez l'inflation aux taux moyens des différentes taxes, mais cela n'a pas à être comparé puisque cela se cumule. En effet, l'inflation est déjà appliquée et comprise dans les bases qui sont réévaluées. Nous n'avons donc pas à la comparer avec la variation des taux puisque cela s'additionne. Lorsque l'inflation est de 2 % et l'augmentation du taux de 0,5 ou 1 %, cela s'additionne, ce qui donne 2,5 ou 3 %. Il ne faut donc pas comparer en disant que le taux augmente moins que l'inflation. Si vous voulez vraiment

que le pouvoir d'achat augmente, il faudrait baisser les taux. Ce n'est pas à l'ordre du jour et ce n'est pas ce que je souhaite. Au final, même si le taux n'augmentait pas, les personnes paieraient de toute façon plus dans la mesure où c'est aligné sur l'inflation. Alors, cessez de comparer toujours les taux et l'inflation ; cela ne se compare pas, cela s'additionne. Je voulais juste faire cette petite suggestion, car dans tout le reste, de nombreuses choses sont exemplaires. Cela a d'ailleurs été dit. Toutefois, il est dommage que ce genre de supercherie vienne gâcher la qualité du reste.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER.

M. WAGNER : Oui, merci. J'ai juste quelques remarques et observations. Il est vrai qu'il faut toujours aller au-delà des chiffres et c'est d'ailleurs ce que je fais au quotidien dans le cadre de ma profession. Les chiffres sont bien évidemment une base, mais derrière, il y a toujours l'analyse de ce qui se passe et l'humain. Je suis un petit peu frustré également, car d'une part, les tableaux projetés défilent tellement vite que nous n'avons pas le temps de prendre de notes et d'autre part, nous ne pouvons pas les vérifier. Nous devons les prendre tels qu'ils viennent, même si certains ne sont pas tout à fait justes ou pourraient être analysés sous un autre angle.

De mon point de vue, les ratios sont toujours sujets à discussion. Par exemple, pour pouvoir comparer d'une ville ou d'une région à l'autre, des structures existantes en périphérie comme les communautés d'agglomération ou les syndicats, il faudrait connaître les compétences conservées et celles qui ont été transférées. Je pense qu'aucun bassin de vie n'est identique, car chacun choisit les domaines transférés de la commune vers des communautés d'agglomération.

Concernant Capital, vous avez dit que c'était ce qu'il y avait de plus officiel. Jusqu'à preuve du contraire, je ne pense pas que les chiffres publiés dans un magazine soient quelque chose d'officiel. Bien sûr, le classement qui en ressort vous arrange totalement, mais il faudrait également tenir compte de tout ce qui est transféré et de tout ce qui est conservé par la ville par rapport à une communauté d'agglomération.

Sur la fiscalité, je rejoins totalement ce que vient de dire M. DENECHAUD. J'ai juste eu le temps de noter un chiffre, celui de la fiscalité avec 9,40 % d'augmentation des taux. Cela signifie qu'il y a eu une augmentation de 9,40 % de la fiscalité à Colmar par rapport à l'inflation. Voilà ce que cela veut dire, sans reprendre la définition donnée par M. DENECHAUD. En résumé, les bases sont augmentées chaque année du taux de l'inflation et ce qui vient en plus correspond à une fiscalité supplémentaire que nous prenons dans la poche des Colmariens. Je crois qu'il y a lieu d'avoir une certaine honnêteté et de le dire de manière très précise et non d'une manière détournée.

Pour être complet, je pense qu'il manque un tableau important, celui présentant les biens vendus par la Ville de Colmar ces dernières années. En effet, le fait de vendre des biens procure des financements complémentaires ; je ne critique pas l'opportunité de vendre des biens, mais cela fait peut-être partie d'un appauvrissement de la Ville de Colmar. J'ai en tête l'opération de la SICCE qui a permis de rentrer des recettes relativement importantes pour

la Ville de Colmar. Cela permet de réaliser des investissements sans avoir recours à un emprunt.

Le sujet de la taxe d'habitation a été abordé : il serait également intéressant de connaître le pourcentage de foyers colmariens exonérés de cette taxe et le pourcentage moyen dans d'autres villes. Ainsi, nous aurions toutes les données pour comparer ce que vous avez présenté dans les tableaux.

Enfin, vous prévoyez au courant de l'exercice 2013, la cession des bâtiments du Domaine Viticole. Il a plusieurs fois été demandé autour de cette table un point complet sur cette opération. J'imagine que cette opération n'est pas encore tout à fait terminée sur le plan judiciaire, c'est pourquoi nous sommes encore patients. Par contre, concernant la cession des bâtiments, pouvez-vous nous dire si un prix a d'ores et déjà été déterminé dans le cadre de la transaction qui a eu lieu ? Merci beaucoup.

M. le Maire MEYER : M. FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : Oui, M. le Maire, chers collègues, les chiffres sont les chiffres, ils s'imposent et lorsqu'ils sont publiés par une revue spécialisée, il est effectivement plus difficile de les contester. Ceci dit, certaines interventions – pas toutes – me font frémir. En effet, je me dis que si certains de nos collègues étaient au pouvoir à la mairie de Colmar, nous payerions beaucoup plus d'impôts, nous serions beaucoup plus endettés et il n'est pas sûr que le service serait mieux rendu sachant que nous utiliserions l'argent pour rembourser les emprunts.

Ayant par ailleurs été mis en cause à titre personnel, je ferai une réponse très rapide : quand je faisais mes remerciements tout à l'heure, croyez-moi, j'étais sincère et je les adressais à tout le monde. Peut-être y a-t-il des esprits tellement tordus qu'ils n'imaginent même pas que la sincérité puisse exister. Les interventions de notre collègue qui m'attaque me font parfois penser à ce personnage d'une publicité pour une mutuelle d'assurance il me semble, lequel vient ronchon et repart en grommelant en disant : « Je l'aurai un jour, je l'aurai ! ».

M. le Maire MEYER : Bien. M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. L'année dernière, j'étais prémonitoire puisque je disais que je donnais un triple A à la Ville de Colmar – le sténogramme est là pour le rappeler à ceux qui ont oublié ou qui n'ont pas voulu écouter. Je constate aujourd'hui que nous avons une note d'orientations budgétaires qui n'est pas une note d'orientations contestée ; je dis bien, elle n'est pas contestée par nos oppositions. J'en veux pour preuve, il y a 2 semaines, lors d'une réunion publique, un chef de parti politique adversaire du maire Gilbert MEYER, qu'il ne reconnaît pas comme maire, a dit 2 fois dans la même phrase que son bilan était beau. Il était très embêté de le reconnaître. D'ailleurs, quelques personnes dans cette salle étaient présentes à cette réunion. Je constate également que notre opposition n'a rien d'autre à dire, si ce n'est que nous vivons au-dessus de nos moyens, ce que M. HILBERT aimerait que nous fassions ; du moins, c'est ce que je comprends si nous analysons ses mots. Etant donné que Colmar est pratiquement pourvu de

tout, nous n'avons pas de leçons à recevoir dans le social ni dans l'enseignement. Dans le domaine du tourisme, nous sommes très forts ; dans l'économie, il suffit de voir les rapports faits par nos entreprises – ils sont excellents. Je disais également le mois dernier ou il y a deux mois qu'il était drôlement embêtant d'être dans l'opposition et ce soir, franchement, c'est vraiment embêtant. En effet, lorsqu'un bilan comme celui-ci nous est présenté en dernière année de mandature, avec une possibilité d'investissement et surtout d'exécution de 84 ou 85 %, nous ne pouvons pas traiter cette note d'orientations budgétaires d'électorale ; c'est simplement la réalité. Là-dessus, M. le Maire, je vous dis bravo.

M. le Maire MEYER : M^e GRUNENWALD.

M^e GRUNENWALD : M. RENIS, vous avez rempli votre rôle, vous avez apporté une pierre à l'édifice, c'est-à-dire à la construction de cette statue du commandeur qui devra être placée un jour à Colmar. Je ne sais pas si nous avons un budget ou des comptes excellents, mais je ferai la remarque suivante : entre orientations budgétaires, compte administratif et budgets, c'est toujours la même chose, nous avons les chiffres depuis 1995 puisque, comme vous le savez, il n'y avait rien avant cette date, c'était quasiment le néant. L'an I de Colmar a commencé en 1995. Comme nous revenons toujours avec ces comparaisons, je ne considère pas cela comme des orientations, mais comme une situation telle qu'elle est. Dans une note d'orientations budgétaires telle que je la comprends, j'aimerais que nous disions ce que nous avons l'intention de faire dans les grands mouvements, comme cela a été dit par certains de nos collègues. Vous nous dites que la capacité actuelle d'investissement est de tant, que les impôts ont augmenté ou non et vous nous présentez un document comprenant 35 pages dont 31 sont sur le passé et seulement 3 sur ce que sera l'avenir. Et, dans ces 3 pages, si nous prenons les dépenses d'investissement par domaine d'intervention, nous voyons que c'est exactement ce que nous avons décidé l'année dernière et qu'il n'y a pas un mot de plus. Dites-moi quelles sont les orientations, votre vision. Vous avez créé le CESEC qui apporte un certain nombre d'éléments, mais je ne sais pas s'ils sont transposés à l'heure actuelle dans les orientations budgétaires que vous nous proposez. Vous nous direz qu'ils réfléchissent sur une durée plus longue que celle d'un budget, mais nous pourrions peut-être les intégrer. Je crois qu'il s'agit d'un document intéressant, fait tout à votre gloire et à ce qui a été fait, mais vous savez qu'on dit que la meilleure chose est de ne pas faire de dettes et aussi que, de temps en temps, les dettes sont de la vertu. Je dirais que l'accompagnement économique est aussi une chose importante et vous qui êtes dans le commerce, M. RENIS, le savez fort bien. Faisons un jour non pas le bilan de ce qui a été fait – bilan toujours excellent bien entendu, comme le sont vos budgets d'ailleurs –, mais ce qu'il y a de modifié par rapport à la marche normale. De ce côté-là, je pense que les orientations budgétaires sont largement insuffisantes. Où allons-nous par rapport à un budget primitif qui, lorsqu'il sera présenté, reprendra exactement le même document que celui que nous avons ce soir, sans une pièce de plus ?

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Oui, M. le Maire, je voulais rappeler aux personnes de gauche comme de droite que nous attendons une réforme de la taxe locale d'habitation depuis 1970. Comme toute la fiscalité locale a 50 ans de retard en France, cela signifie que la justice sociale est loin du compte aussi bien pour les gouvernements de gauche que de droite. Cela ferait tellement de chamboulements et de création d'emplois à la Direction des Impôts que cela paraît impossible. Nous allons bientôt nous retrouver dans la situation de la Grèce où la moitié des personnes ne payaient pas l'impôt au regard de leur richesse. Nous sommes à peu près à ce niveau-là, alors arrêtons d'ergoter sur la fiscalité locale ou les finances locales, car tout cela est complètement grevé par le retard pris par les gouvernements de droite et de gauche ; nous attendons depuis 1970. En réalité, la taxe habitation que vous payez n'a aucun rapport avec le logement que vous occupez. En effet, c'est le cadastre qui établit une fois pour toutes la taxe d'habitation soi-disant en fonction de la valeur locative du logement, laquelle n'a plus aucun rapport avec la réalité. C'est assez aberrant. Alors, arrêtons d'ergoter.

M. le Maire MEYER : M. JAEGY.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Je voudrais pour ma part revenir sur quelques interventions, surtout du côté de l'opposition, car elles m'ont un peu étonné. M. GRUNENWALD, vous savez le respect que je vous porte, mais je ne peux pas vous laisser dire qu'il n'y a aucun élément sur l'avenir dans la note d'orientations budgétaires puisque, précisément, c'est son objet. Nous parlons bien de l'exercice 2013 et même au-delà. Je précise également que ces propositions d'orientations s'inscrivent dans le prolongement d'une dynamique et d'une vision d'ensemble que nous avons présentée en 2011 devant vous tous, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Je vous invite à reprendre la note d'orientations budgétaires que nous vous avons présentée en 2011. Aujourd'hui, en 2013, nous vous présentons l'actualisation de ces prévisions pour l'exercice à venir, étant entendu, et M. le Maire l'a précisé, que des chiffres seront affinés, précisés au moment où nous serons amenés à voter le budget primitif 2013. Encore une fois, ne dites pas qu'il n'y a pas d'éléments sur l'avenir dans la mesure où c'est précisément l'objet de ce rapport. Référez-vous à chaque page : généralement, sur la partie de gauche vous avez toute une série de graphiques qui remettent justement en perspective ces prévisions 2013 au regard du passé et des prévisions initiales, avec des explications propres à 2013 sur la partie de droite. Il faut donc être un petit peu honnête devant les collègues et surtout devant ceux qui nous écoutent ou nous liront demain.

Je reviens également sur les doutes formulés par notre collègue M. WAGNER, ancien adjoint aux Finances par ailleurs. J'étais étonné, venant de votre part, que vous pointiez du doigt tel ou tel chiffre ou que vous mettiez en cause la provenance, les sources qui nous ont conduits à vous présenter les orientations budgétaires 2013. Je précise que, s'agissant de Colmar, tous les chiffres sont extraits des comptes administratifs pour les années antérieures et du budget primitif que nous avons nous-mêmes voté en 2012 et qui rappelle les prévisions 2013 que nous vous avons également présentées par le passé. S'agissant des comparaisons hors ville de Colmar,

nous nous référons chaque fois à des statistiques officielles issues de la DGCL, Direction Générale des Collectivités Locales, pour la plupart ; sources qui sont citées sur chacun des graphiques mis à votre disposition. Là aussi, par honnêteté intellectuelle, nous ne pouvons pas semer le doute au travers de phrases à l'emporte-pièce. D'ailleurs, vous devriez très bien connaître ces sources vous-même eu égard à vos précédentes fonctions.

De la même façon, ce qui vous a tout à l'heure été projeté de façon très pédagogique par M. le Maire compare des chiffres réels, exécutés, c'est-à-dire vérifiables sur le compte administratif – vous devriez pourtant bien le savoir, cher collègue – et des moyennes nationales publiées et issues notamment de la DGCL. Ne dites donc pas n'importe quoi.

M. DENECHAUD, votre décomposition était rigoureusement exacte par rapport aux différents taux qui participent à l'actualisation des bases et aux taux qui serviront de référence pour le calcul des impôts locaux. Oui, votre décomposition est scientifiquement et rigoureusement exacte. Il n'en demeure pas moins vrai que l'équipe majoritaire, autour du maire, a pris en 2008 l'engagement très clair devant nos concitoyens de ne jamais augmenter les taux au-delà de l'inflation ; c'est ce que nous vérifions et ce que nous appliquons en respect des engagements pris devant les électeurs. Il serait souhaitable, cher collègue, que l'ensemble des collectivités et des élus raisonnent de la même façon. Nous aurions ainsi, dans certains endroits, un peu moins d'impôts locaux. Autant votre rappel est exact, autant il faut saluer cet engagement pris, lequel est plus que vérifié puisque vous pouvez constater que les taux votés par la commune de Colmar ont, comme le rappelait tout à l'heure M. le Maire, augmenté en moyenne 2 fois moins vite que le taux de l'inflation.

Quatrième et dernier élément pour répondre à Mme VALENTIN : j'ai envie de dire que vous êtes formidable, Mme VALENTIN, dans la mesure où, dans un même propos, vous vous contredisez. En effet, vous rappelez d'une part la nécessité de comparer ce qui est comparable – il convient effectivement de comparer les chiffres de la ville de Colmar aux villes de notre strate de population, à savoir la strate 50 000 à 100 000 habitants, ce que nous faisons – et, d'autre part, vous comparez, quelques phrases plus loin, la dette de Colmar à une moyenne nationale. J'invite mes collègues à le vérifier au moment de la réception du sténogramme. Je serais curieux de savoir d'où provient cette moyenne nationale que vous avez citée, sachant que cette moyenne nationale ne correspond pas précisément à la moyenne de la strate qui nous concerne. Comparons ce qui est comparable, chère collègue, sinon nous risquons de faire des mélanges et opérer des comparaisons dénuées de sens, c'est-à-dire non intelligibles, pour nos concitoyens.

Intervention de Mme VALENTIN inaudible (sans micro).

M. l'Adj. JAEGY : Dans un souci de pédagogie et de rétablissement d'un minimum de vérité, permettez-moi...

Intervention de Mme VALENTIN inaudible (sans micro).

M. l'Adj. JAEGY : Permettez que je termine.

Intervention de Mme VALENTIN inaudible (sans micro).

M. l'Adj. JAEGY : Pour la dette/habitant à Colmar...

Intervention de Mme VALENTIN inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Vous n'accepteriez pas que l'on vous interrompe de cette façon.

Intervention de Mme VALENTIN inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Allez-y.

M. l'Adj. JAEGY : Je terminerai par là, car c'était tout de même le summum en tant que donneuse de leçons qui, quelques phrases plus loin, se contredit elle-même. Je rétablis donc un élément vérifiable : au 31 décembre 2011, la dette globale à l'habitant pour la ville de Colmar était de 793 €. Ce montant est à comparer à la moyenne des villes de notre strate, soit de 50 000 à 100 000 habitants, qui, à la même période, s'élevait à 1 191 €. Par souci de pédagogie et d'honnêteté intellectuelle, voilà quels sont les vrais chiffres et les comparaisons qu'il convient de faire. J'ajouterai même que, au-delà des chiffres bruts et des ratios bruts, nous essayons chaque fois que nous vous présentons le budget d'affiner ces ratios. C'est la raison pour laquelle, au-delà de la dette/habitant qui est le rapport entre l'encours brut et le nombre d'habitants, nous précisons un autre ratio également très utile et très parlant, à savoir la dette nette à l'habitant. Au 31 décembre 2011, cette dette nette à l'habitant s'élevait à 458 €, à comparer, si vous le souhaitez, aux 1 192 € à l'habitant pour la moyenne de notre strate à la même période. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme UHLRICH-MALLET.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Oui, merci M. le Maire, chers collègues. J'ai envie de dire « Arrêtons ces comparaisons de notes des uns et des autres, sortons des bulletins », car la seule chose qui me préoccupe actuellement est le taux de chômage et l'augmentation de ce taux en Alsace. En effet, il n'a jamais augmenté aussi fortement que cette année, et bien plus que la moyenne nationale. Certes, nous avons encore à Colmar un taux de chômage « acceptable », même s'il est trop important, mais il a tout de même nettement augmenté. Le débat d'orientations budgétaires est un moment essentiel dans la vie d'une collectivité locale. C'est à ce moment-là que nous fixons justement les objectifs, la stratégie et la politique d'investissement. Nous traversons actuellement une période de crise avec un taux de chômage qui n'arrête pas d'augmenter, notamment dans notre région alors que nous n'en avons pas l'habitude ces dernières années, et des collectivités dont les budgets sont asphyxiés par la politique de l'Etat. Nous avons de moins en moins de marges de manœuvre et nous sentons que l'Etat essaye de plus en plus de nous coller des charges qu'il ne peut plus assumer, car il est trop endetté ; nous le voyons une nouvelle fois avec la réforme sur les rythmes scolaires. En réalité, la seule question que nous devrions nous poser est de savoir si notre budget, nos orientations budgétaires et notre stratégie répondent à cette période de crise. C'est en nous serrant la ceinture sur le fonctionnement comme nous le faisons actuellement – et Dieu sait que ce n'est pas facile. Nous le voyons d'ailleurs

tous les jours dans les services où des congés maladie ne sont pas remplacés – que nous pourrions justement dégager de l'autofinancement, dégager de l'investissement, lequel permettra de faire travailler des entreprises et de lutter, au moins à notre niveau puisque nous n'avons pas toutes les clés de l'économie en main, contre le chômage en ayant de l'activité sur notre ville. En tout cas, cela fera en sorte que le chômage soit un peu moins important que si nous ne faisons rien ou laissons faire. En effet, qui dit chômage plus important dit une action sociale plus importante, un budget de fonctionnement grevé par toute cette masse sociale à assumer. Beaucoup d'autres collectivités, malheureusement, n'ont pas les mêmes marges financières qu'à Colmar et sont obligées d'assumer le poids de la crise. Je terminerai avec une citation d'Albert CAMUS, auteur à la mode ce soir : « Le nombre de mauvais romans ne doit pas faire oublier la grandeur des meilleurs ». Nous avons la chance d'être dans cette catégorie à Colmar.

M. le Maire MEYER : Bien. Figurez-vous que, personnellement, je n'ai aucune honte à être premier de la classe. Que cela plaise ou déplaise, c'est la réalité. Je comprends fort bien que vous cherchiez des arguments, mais je suis quelque peu gêné par l'amateurisme de certaines explications.

Je commence avec Valence, Mme VALENTIN, et son taux d'imposition inférieur à Colmar : à Valence, l'impôt payé est de 1 723 € et cette ville arrive en 68^{ème} position, alors que Colmar est 1^{ère} avec 1 155 €. Je continue avec les taux : il y a d'une part les taux et d'autre part les abattements. Valence n'a pas d'abattement à la base, tandis que Colmar est à 22 %. Pour les charges familiales, Valence les pratique et Colmar aussi. Il y a donc déjà une explication de base sur la valeur de la faible imposition à Colmar. De surcroît à Valence, la valeur imposable moyenne est beaucoup plus forte. De par là, malgré un taux inférieur, le contribuable paie plus cher. Voyez alors un peu l'amateurisme de votre réflexion puisque vous avez tout simplement oublié d'articuler les abattements avec les taux fiscaux. Je continue avec les emprunts : sur la base de ce que vous nous avez développé tout à l'heure, je rappelais que pour Colmar il y a lieu de déduire 16 millions d'euros puisque l'emprunt initial est un emprunt brut, 10 millions d'euros étant pris en charge par la Communauté d'Agglomération et 6 millions d'euros pour l'hôtel de police, ce qui nous conduit à une dette à l'habitant de 556 €. Ce que vous avez commenté tout à l'heure figure sur le site Internet de la Direction Générale des Collectivités Locales, mais il s'agit de l'ensemble de toutes les communes de France, quelle que soit la démographie et de plus en emprunt brut. Vous êtes loin de votre comparaison – vous disiez vous-même qu'il fallait se baser sur la démographie de Colmar – puisque vous avez pris ces collectivités, de la première à la dernière, même celles de 1 000 habitants. Vous êtes donc mal venue avec votre présentation qui relève encore de l'amateurisme. Oublier tout simplement de tenir compte des abattements pratiqués par les collectivités locales, permettez-moi de vous dire que ce n'est pas très sérieux.

Concernant la médiathèque, nous avons naturellement attendu l'aide de l'Etat que j'ai négociée à 35 %. Je n'allais pas anticiper l'investissement et réaliser la médiathèque en oubliant ou en renonçant à l'intervention de l'Etat. 35 % sur 12 millions d'euros, faites-le compte : c'est une affaire de

plus de 4 millions d'euros. Je n'allais tout de même pas demander ces 4 millions d'euros aux contribuables locaux dans la mesure où je pouvais les avoir ailleurs ! La médiathèque vient d'être visitée par les responsables nationaux des bibliothèques et des musées, lesquels nous ont dit que dans aucun arrondissement parisien ils n'ont ce que nous avons installé à Colmar. C'est également une satisfaction en ce qui me concerne, même si cela devait déplaire.

Nous avons également fait la relation avec le transport en nous comparant à Strasbourg. Je disais tout à l'heure que la taxe sur les transports à Strasbourg est de 2 %, alors qu'elle est de 0,60 % dans la Communauté d'Agglomération. Cela signifie que Strasbourg taxe 3 fois plus les entreprises que Colmar. Jamais je n'ambitionnerai d'installer les 2 % sur les transports à Colmar puisque les entreprises ne le supporteraient pas.

M^e GRUNENWALD, vous demandez une projection dans le temps. Je reviens à la base pour dire simplement que le budget est annuel et qu'il doit tenir compte des propositions sur l'année. Le budget n'est pas une proposition pluriannuelle. L'année prochaine, cher Maître, dans votre campagne électorale, vous pourrez arrêter un projet sur 6 ans afin que tous les Colmariens sachent ce que vous avez l'intention de faire si, d'aventure, vous ambitionniez de vous lancer dans la bataille. Vous parlez de programme pluriannuel, mais, en ce qui me concerne, le budget dans son équilibre est annuel avec 3 autres principes : annualité, universalité et la transparence.

Enfin, M. WAGNER, vous me surprenez. Je me suis tout à l'heure limité à projeter ce qui résulte des comptes administratifs et vous mettez en doute la vérité des informations données, lesquelles ne sont rien d'autre que ce qui a été retiré des comptes administratifs certifiés par le trésorier public. Ce n'est pas seulement léger, ce n'est pas sérieux.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN, demandez-vous la parole ?

Mme VALENTIN : Oui, M. le Maire. Merci.

M. le Maire MEYER : Vous l'avez et je ne vais pas vous la couper !

Mme VALENTIN : Je n'ai rien dit.

M. le Maire MEYER : Non.

Mme VALENTIN : Je voulais juste faire remarquer combien il est déstabilisant de passer d'une comparaison du national à 10 000 habitants à la strate. M. JAEGY, c'est bien d'avoir souligné la chose, car c'est pourtant ce que pratique le maire depuis toutes ces années et ce que vous avez encore fait ce soir dans la présentation du budget. Vous venez aussi de « dégommer » la démonstration par rapport à Valence qui est bien dans la strate. Pouvez-vous nous dire si Bourges est également plus mal lotie que nous ou si vous ne l'avez pas reprise parce qu'elle est mieux ?

M. le Maire MEYER : Je ne sais pas si Bourges compte 50 000 habitants.

Mme VALENTIN : Si. Ne cherchez pas, c'était juste pour bien vous faire remarquer que je souhaitais que les comparaisons restent dans la limite de la strate.

M. le Maire MEYER : Bourges est 73^{ème} avec 1 700 €, par rapport aux 1 155 € de Colmar.

Mme VALENTIN : Nous parlons du taux de la taxe d'habitation, pas de l'imposition globale.

M. le Maire MEYER : Tout le monde a les mêmes paramètres. Raison pour laquelle je relève l'amateurisme dans l'énoncé de vos arguments.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Concernant la médiathèque, vous dites avoir fait économiser 35 % de son coût au contribuable colmarien. Or, 35 % sur 15 ans – j'affirme qu'elle a effectivement 15 ans de retard – fait 4 €/an/habitant, sans compter le coût de l'inflation. En effet, si la médiathèque avait été construite il y a 15 ans, elle aurait coûté moins cher ; cela fait donc moins de 4 €/an/habitant. Qu'aurait-on économisé en la faisant 15 ans plus tôt ? C'est un outil que je salue et je suis d'accord avec ceux qui l'admirent car c'est un bel outil. Je regrette simplement qu'il arrive beaucoup trop tard suite à votre politique budgétaire. Cependant, si nous l'avions construite plus tôt, nous aurions eu plus tôt également le nombre de personnes qui la fréquentent puisque le fait de l'avoir inaugurée a amené plusieurs dizaines ou centaines de nouveaux adhérents. Qu'aurions-nous pu avoir comme gains induits avec toute la jeunesse qui fréquentent la médiathèque, les livres, la culture, les disques, les DVD plutôt que de rester dehors ! Je crois qu'il y a aussi un calcul à faire à ce niveau-là. Ce n'est pas juste les 35 % du coût de la médiathèque économisés qu'il faut calculer, mais intégrer beaucoup plus de choses au niveau de la vie sociale et culturelle de Colmar.

M. le Maire MEYER : C'est un raisonnement totalement déphasé. La médiathèque étant prévue dans l'actuelle mandature, nous n'avons pas à la réaliser avant. Nous l'avons fait à échéance moins 2. Nous avons donc même de l'avance par rapport à la programmation.

M. WAGNER.

M. WAGNER : Oui, merci. Ce qui est terrible dans vos propos est que vous interprétez toujours ce que nous disons à votre manière. La seule chose que j'ai exprimée est la frustration de ne pas avoir eu ces tableaux précédemment afin de les vérifier et de les analyser. En effet, vous avez un sens inné pour manipuler et interpréter les chiffres d'une certaine manière, mais je peux très bien avoir une autre interprétation. Cependant, je ne peux pas le faire, car je n'ai pas ces chiffres qui défilent très rapidement. C'est tout ce que je voulais dire. Vous interprétez en parlant d'amateurisme et faites vos effets de manche habituels à ce sujet. Je réagis là-dessus. D'autre part, j'ai parlé du Domaine viticole et je n'ai pas eu de réponse à ce sujet.

M. le Maire MEYER : Comme le disait M^e GRUNENWALD, l'affaire judiciaire n'est pas terminée. Le prix de vente du bâtiment a été fixé par le Conseil Municipal et cela a même provoqué un débat très large ici même. Naturellement, le jour où j'aurai la décision du tribunal commercial, j'en ferai le compte rendu au Conseil Municipal. Quant aux chiffres, mon cher M. WAGNER, ce ne sont pas des manipulations. Pourtant, vous en avez douté alors que je vous ai répondu : il ne s'agit que d'extraits des comptes

administratifs. De plus, je vous ai déjà proposé, si d'aventure vous me sollicitiez, de venir expliquer ma présentation budgétaire à votre Groupe. A vous de dire oui ou non, car nous pourrions approfondir davantage. Vous voyez que je suis très ouvert.

M^e GRUNENWALD.

M^e GRUNENWALD : M. le Maire, vous m'avez cité à l'instant – c'est un honneur pour moi d'être cité par vous – par rapport à des informations non pas du tribunal commercial, mais de la chambre commerciale du tribunal de grande instance de Colmar concernant le Domaine viticole. Pourtant, je n'ai jamais rien dit. J'ai posé des questions auxquelles je n'ai d'ailleurs aucune réponse.

M. le Maire MEYER : Si. Vous demandiez une explication au Conseil Municipal, et vous l'aurez.

M^e GRUNENWALD : Je n'ai pas pris la parole.

M. le Maire MEYER : Vous n'avez pas demandé cette explication ce soir.

M^e GRUNENWALD : Vous répondez donc à des questions sans répondre.

M. le Maire MEYER : Je me rappelle les propos des uns et des autres, dont les vôtres.

M^e GRUNENWALD : Vous savez, M. le Maire, nous pourrions aussi vous rapporter quelques propos que vous avez tenus et qui sont confondants par rapport à votre méthode, laquelle comme M. WAGNER l'a dit tout à l'heure, consiste à traiter les autres d'amateurs. Premièrement, tout le monde ne peut pas être professionnel au sens de celui qui gagne sa vie avec sa politique. Certaines personnes autour de cette table font de la politique sans avoir aucun émolument notable. Je ne fais aucun grief à ceux qui ont, d'aventure, beaucoup plus de compensation que les autres, alors ne traitez pas les autres d'amateurs. Sinon, nous pourrions dire que les professionnels jouent dans une autre division.

De plus, je n'avais pas préparé la chose, mais comme nous avons un peu de temps, je voudrais parler des propos qui sont tenus. Il est vrai que vous nous donnez toujours des leçons, M. le Maire ; vous m'en avez donné une tout à l'heure en me rappelant que le budget était annuel. J'en prends acte, même si je le savais. Par contre, je pensais que les orientations budgétaires n'étaient pas seulement la programmation des choses qui ont été faites. Vous avez d'ailleurs dit que ce que vous aviez présenté était en réalité un condensé, un digest, des 10 années de comptes administratifs que nous avons vécus ; ce que j'avais dit. M. le Maire, je vous fais toute confiance au départ, je ne traite pas vos propos d'amateurisme ou d'être teintés d'amateurisme et je vous crois quand vous le dites. Je dois dire que je suis tombé l'autre jour par hasard sur un texte ; non pas que je relise tous les jours les débats de 2005 ou 2006, mais j'ai relu ce que vous aviez dit à l'époque sur un certain compte administratif 2005. Nous n'en avons pas parlé aujourd'hui, mais nous aurions pu le faire. En effet, vous avez critiqué l'un des nôtres en disant que nous avons fait une très mauvaise année. Vous avez d'ailleurs dit que je n'avais rien dit à l'époque ; fort

heureusement, je m'étais abstenu et je n'avais pas voté pour le compte administratif alors que tout votre Groupe l'avait voté comme un seul homme. Je reprends rapidement le texte en question afin d'illustrer ce que je veux dire sur le fait que les choses sont très relatives. Nous attaquons le compte administratif de cette année-là puis viennent les interpellations de l'opposition et de Mme UHLRICH-MALLET, citée page 10 de ce procès-verbal. Vous dites alors la chose suivante : « le pourcentage d'exécution en investissement est égal sur 5 ou 6 ans, entre 1999 et 2005, nous étions à 58,35 %, puis nous étions à 54 %, nous étions ensuite à 57 % et nous sommes à 56 %. Nous ne sommes pas plus mal que les années précédentes ; globalement, nous sommes dans la moyenne. » Vous faites ensuite un plaidoyer extraordinaire en disant « Si nous sommes à 56,98 %, ce n'est pas ma faute. » Alors, le giratoire de Turckheim, c'était la faute du Département ; le service du parc auto, la faute de l'appel d'offres ; l'Unterer-traenkweg, la faute de canalisations non prévues ; l'ORU avait été remplacé par l'ANRU ou le contraire ; l'isolation phonique du skate park, le budget primitif supplémentaire ; l'hôtel de police, les espaces verts, etc. Tout était pour expliquer ce taux. Aujourd'hui, vous ne vous souvenez plus du tout de ce raisonnement, lequel était sans doute justifié. Je n'attaque pas, je voulais simplement vous dire d'être prudent, M. le Maire, et, au lieu d'attaquer, souvenez-vous de ce que vous avez dit. Il est vrai qu'à l'époque vous vous étiez engagé à faire mieux les années suivantes, je dois le reconnaître – voyez que je suis extrêmement complet par rapport à ce que vous avez dit. Cela étant, vous avez justifié ce compte administratif cette année-là. C'est ce que je voulais dire : lorsque l'on traite les autres d'amateurs, à un moment donné, les choses aussi filent entre les doigts. Apparemment, en 2013, vous ne vous souvenez plus de ce que vous avez dit en 2006. C'est pourquoi je tenais à vous le rappeler.

M. le Maire MEYER : Mon cher collègue, je suis très sensible à ce tutti frutti que vous faites avec tout. Si je parle de compte administratif, il ne s'agissait pas du compte administratif de 2005, mon cher collègue, mais du faible taux d'investissement réalisé cette année-là, c'est-à-dire exactement 16 095 000 €. Il a fallu que je prenne les affaires en main pour motiver l'ensemble. Nous étions l'année d'après à 21 millions d'euros, puis à 27 millions d'euros, 28 millions d'euros, 30 millions d'euros et 32 millions d'euros. Voilà le résultat. Il ne s'agissait donc pas du compte administratif, mais bien du budget d'investissement, ce qui est tout à fait autre chose. Nous avons alors un taux de réalisation de 36 % par rapport aux 84 % d'aujourd'hui. Alors si vous voulez parler de cette question, il faut être complet. Toutefois, je sais aussi que, finalement, ce n'est pas votre spécialité particulière.

M^e GRUNENWALD.

M^e GRUNENWALD : Votre audace me surprend. Relisez le procès-verbal. Puisque vous êtes prêt à me rencontrer, je vous le lirai et vous me donnerez une explication quand vous parlez du taux de réalisation. Cela commence ainsi « Mme UHLRICH-MALLET me parlait du taux de réalisation... » Taux de réalisation avez-vous dit ? Elle disait la même chose. Après, vous reprenez « Le tableau n° 11 de M. OSTERMANN... » – je ne vais pas demander à

M. OSTERMANN de nous le donner, il ne s'en souvient pas – « ... elle me dit que c'est le plus bas. » Ne dites pas que vous ne parliez pas ce jour-là du compte administratif.

M. le Maire MEYER : Je comprends fort bien que le résultat vous indispose...

M^e GRUNENWALD : Non. Je ne l'ai pas voté.

M. le Maire MEYER : Je préfère pouvoir expliquer le résultat réel par rapport à vos amertumes et votre dépit au regard de nos résultats.

M^e GRUNENWALD : Allez, je vous aime bien quand même !

(Rires)

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Comme j'ai le droit une deuxième fois à la parole, M. le Maire, je vais la reprendre. Mon collègue va peut-être me dire je ne sais quelle citation, mais je n'ai pas sa classe ou sa gymnastique linguistique ; je ne suis pas avocat.

M. le Maire MEYER : Nous sommes seulement au point n° 6 !

M. RENIS : Oui, nous sommes toujours sur le point n° 6. Je voulais juste préciser la chose suivante, M. le Maire, mes chers collègues : la seule chose que Mme VALENTIN a oublié de dire et que j'ai oublié de répondre est qu'avec un Etat socialiste aujourd'hui, le taux d'augmentation de la DGF est de 0. Je voulais absolument le préciser puisque personne ne l'a fait. On ne peut tout de même pas venir nous dire quoi que ce soit lorsque l'Etat se désengage, lorsque l'Etat ment – je dis bien « ment » et je mesure vraiment mes mots, car c'est de la politique politicienne –, lorsque vos collègues du gouvernement ne font pas le nécessaire. Je précise : lorsqu'on pense uniquement à l'impôt sur le revenu, que c'est uniquement dans un sens, sans augmentation et avec un taux zéro, Mme VALENTIN, je crois que tout votre exposé est complètement faux.

M. le Maire MEYER : Volontairement, je voulais rester très soft sur cette question. Je ne l'ai pas abordée. Mais supposez un seul instant que nous vous présentions une telle note d'orientations budgétaires il y a 2 ans, sur la base de ces conditions, très certainement que nous nous serions fait rentrés dedans par l'opposition de gauche. Très certainement. C'est pour cette raison que, volontairement, je n'en ai pas parlé.

Mme CHELKOVA.

Mme l'Adj. CHELKOVA : Merci, M. le Maire, chers collègues. Je ne vais prolonger ni le débat ni la polémique.

M. le Maire MEYER : Nous ne sommes pas en polémique, Mme l'Adjointe. Nous sommes en République.

Mme l'Adj. CHELKOVA : Nous avons beaucoup parlé de la culture et beaucoup parlé d'amateurisme également. Permettez-moi de vous dire que j'ai effectivement 35 ans de professionnalisme dans la culture et je ne peux pas laisser dire des choses qui, à mon avis, ne sont pas tout à fait honnêtes.

En effet tout le monde considère que l'on est spécialiste dans la culture parce qu'on se déclare comme tel, mais la culture ne se décrète pas. Je voudrais juste préciser qu'il faut effectivement comparer ce qui est comparable. Nous ne pouvons pas comparer l'offre culturelle d'une ville universitaire comme Strasbourg, qui est en plus capitale de l'Europe, à la nôtre. Je ne vois pas ce que l'on peut nous reprocher. Je pense qu'il y a même certaines réussites colmariennes que les habitants de Strasbourg nous envient. Je suis à votre disposition pour vous préciser ces réussites et ces domaines. Je voudrais également préciser à M. HILBERT que nous enregistrons pratiquement 2 000 nouvelles inscriptions au Pôle Média Culture en 3 mois et pas quelques centaines.

M. le Maire MEYER : Il va dire qu'il avait raison et qu'il fallait commencer plus tôt ! (*Rires*) Vous voyez que je suis très ouvert.

La note d'orientations budgétaires ne fait pas l'objet d'un vote. Je propose de continuer avec le point suivant.

7. Versement d'avances sur subventions aux associations culturelles.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Avances sur subventions aux associations sportives.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M^e GRUNENWALD.

M^e GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, j'avais demandé la parole au point précédent.

M. le Maire MEYER : Pardon.

M^e GRUNENWALD : Ce n'est pas grave. Il s'agit d'une question annexe, mais comme nous étions sous le point culture... Nous avons tous vu une fois de plus dans les journaux – nous apprenons certains éléments dans les journaux – qu'il y a une grande discussion sur le retable d'Issenheim concernant son déplacement ou non. A tel point que le député de la circonscription est intervenu auprès du Ministère de la Culture, car il semble qu'il y ait des oppositions. J'ai cru comprendre que votre position était quelque peu différente de celle de M. le Député, mais je n'en sais pas plus étant donné que rien n'a été indiqué là-dessus. C'est tout de même un problème extrêmement important puisqu'il semble que le choix déterminera

une plus ou moins grande rapidité des travaux. Quelle est la situation à l'heure actuelle ? Avez-vous pris position sur le problème évoqué par M. le Député, problème important puisque notre parlementaire y a pris part ?

M. le Maire MEYER : Je puis vous rassurer. Avec l'équipe de Schongauer, j'étais partisan pour déplacer le retable. A ce titre, j'ai fait plusieurs interventions, chaque fois au niveau de la Direction Nationale des Musées de France bien qu'au départ une option ait déjà été prise par le précédent Ministre de la Culture, lequel s'était opposé à certains travaux de la chapelle et au déplacement du retable. J'ai relancé la machine une deuxième, puis une troisième fois. Il y a une quinzaine de jours, j'ai eu le retour de la Direction Nationale des Musées de France disant que le retable devra être protégé sur place. Voilà quelle est la situation.

M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je reviens au point n° 8 pour avoir une précision de la part de l'adjoint de ressort. Je vois que 2 clubs de handball sont subventionnés sur Colmar : Colmar Centre Alsace Handball et Colmar Handball Club. J'ignorais qu'il y avait 2 clubs de handball à Colmar, mais je veux bien être ignorant.

M. le Maire MEYER : M^e GRUNENWALD dira « handballe ».

M. l'Adj. BRUGGER : Il existe effectivement 2 clubs : un club féminin, le Colmar Centre Alsace « Handballe », et un club masculin.

M. FELDMANN : D'accord.

M. l'Adj. BRUGGER : Ce sont 2 clubs tout à fait distincts.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

9. Attribution d'une subvention à l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le cadre de la délégation de service public de la patinoire municipale.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Avances sur subventions 2013 aux associations à caractère socio-éducatif.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Accompagnement social après relogement des familles nomades sédentarisées de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme GINDENSPERGER.

Mme GINDENSPERGER : Merci, M. le Maire. J'ai deux questions : les familles devaient emménager en janvier, qu'en est-il ? Que deviennent les lieux occupés actuellement par ces familles ? Merci.

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : La plupart des maisons seront prêtes vers le 22 février et l'ancien terrain sera démoli après le déménagement de toutes les familles.

M. le Maire MEYER : Les anciennes baraques seront démolies après le déménagement, étant entendu que le terrain doit servir de support d'accueil pour un nouveau site des gens du voyage.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

12. Détermination d'un taux de promotion pour l'accès à l'échelon spécial de la catégorie C (hors filière technique).

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Juste une précision concernant le paragraphe qui précède la décision du Conseil Municipal : « ... même règle d'avancement d'échelon à durée minimale ou maximale basée sur la notation annuelle et les absences des 2 années précédentes ». Ma question porte sur les 2 années : cela fait-il partie des textes réglementaires ou s'agit-il d'une disposition particulière à Colmar ?

M. l'Adj. WEISS : Cette disposition est particulière à Colmar. C'est ce que nous avons décidé à l'époque en accord avec les syndicats.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Je voulais faire un peu de lecture également : « Le décret susvisé précise encore que le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à l'échelon spécial, hors filière technique, est déterminé par l'application de taux de promotion à l'effectif des agents renouvelables. » Colmar décide 100 %. J'aurais aimé voir quelle est l'obligation légale dans le rapport, car je ne la vois pas, sachant que Colmar fait l'effort de proposer à 100 %.

M. le Maire MEYER : Il n'y a pas d'obligation légale.

M. l'Adj. WEISS : C'est entre 0 et 100 %.

M. RENIS : Il me semble que c'était 70 %, M. le Maire, non ?

M. le Maire MEYER : Non. C'est pour permettre les promotions pour les personnes qui le méritent.

M. RENIS : Colmar allant largement au-dessus, j'aurais voulu le voir dans le rapport.

M. le Maire MEYER : Bien sûr.

M. l'Adj. WEISS : Il n'y a effectivement aucune obligation.

M. le Maire MEYER : Mme GINDENSPERGER.

Mme GINDENSPERGER : Merci, M. le Maire. Les congés maternité comptent-ils également dans les absences ?

M. l'Adj. WEISS : Tout à fait.

Mme GINDENSPERGER : C'est un peu discriminatoire pour les femmes ayant des enfants. Je le redis.

M. le Maire MEYER : Cette mesure ne s'applique pas uniquement aux femmes, elle s'applique aussi aux hommes.

Mme GINDENSPERGER : Les hommes ne portent pas les enfants, M. le Maire. *(Rires)*

M. le Maire MEYER : Demain, ce sera différent, Mme GINDENSPERGER.

Mme GINDENSPERGER : Croyez-vous ? Nous verrons.

M. le Maire MEYER : D'accord.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

13. Indemnisation des agents municipaux effectuant la distribution du « Point Colmarien ».

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M^e GRUNENWALD.

M^e GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, merci. Ma question ne concerne certainement pas M. WEISS puisqu'elle ne se rapporte pas à la distribution. Elle concerne un peu le Point Colmarien, mais plus que cela, à savoir l'agenda qui a tout de même un point commun avec le Point Colmarien, si je puis m'exprimer ainsi. Ma question s'adresse donc plutôt à M. DREYFUSS : j'ai été, ainsi qu'un certain nombre de personnes, un peu étonné de voir que l'agenda colmarien de cette année avait abandonné le calendrier romain. Est-ce une initiative de M. l'Adjoint DREYFUSS qui est chargé de la publication ? Y a-t-il eu une décision – auquel cas, nous n'en avons pas

parlé – pour savoir s’il fallait enlever toutes les mentions de ce que nous appelons le calendrier romain, c'est-à-dire les saints et les jours particuliers ? Effectivement, rien ne figure sur ce calendrier cette fois, c’est le blanc total. Est-ce une décision municipale ou une initiative personnelle ?

M. l’Adj. DREYFUSS : Je suis obligé d’avouer, cher collègue, que je n’en ai pas la moindre idée. Je ne peux donc pas vous répondre. Peut-être quelqu’un peut-il me le dire ? Je le dis honnêtement, je ne sais pas.

M^e GRUNENWALD : C’est le maquettiste, paraît-il. C’est assez extraordinaire.

M. l’Adj. DREYFUSS : Alors, là !

M^e GRUNENWALD : Cela vous a échappé.

M. l’Adj. DREYFUSS : C’est donc une erreur.

M^e GRUNENWALD : Je prends acte.

M. le Maire MEYER : M.SCHUPP, il faut revenir au calendrier romain, d’accord ?

M^e GRUNENWALD : En tout cas, merci à la fois de votre franchise et de la réponse.

M. l’Adj. DREYFUSS : Excusez-moi !

M. le Maire MEYER : Quand on ne sait pas, on ne sait pas.

Qui approuve ? Qui s’y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

14. Choix des organismes partenaires au titre des contrats de protection sociale complémentaire des agents et retraités de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l’Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l’achat à un vendeur professionnel d’un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

Mme l’Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : C'était le dernier point vu qu'aucun point Divers n'est enregistré. Mes chers collègues, merci pour votre participation et votre présence. La séance est levée.

FIN DE LA SEANCE : 21 H. 45



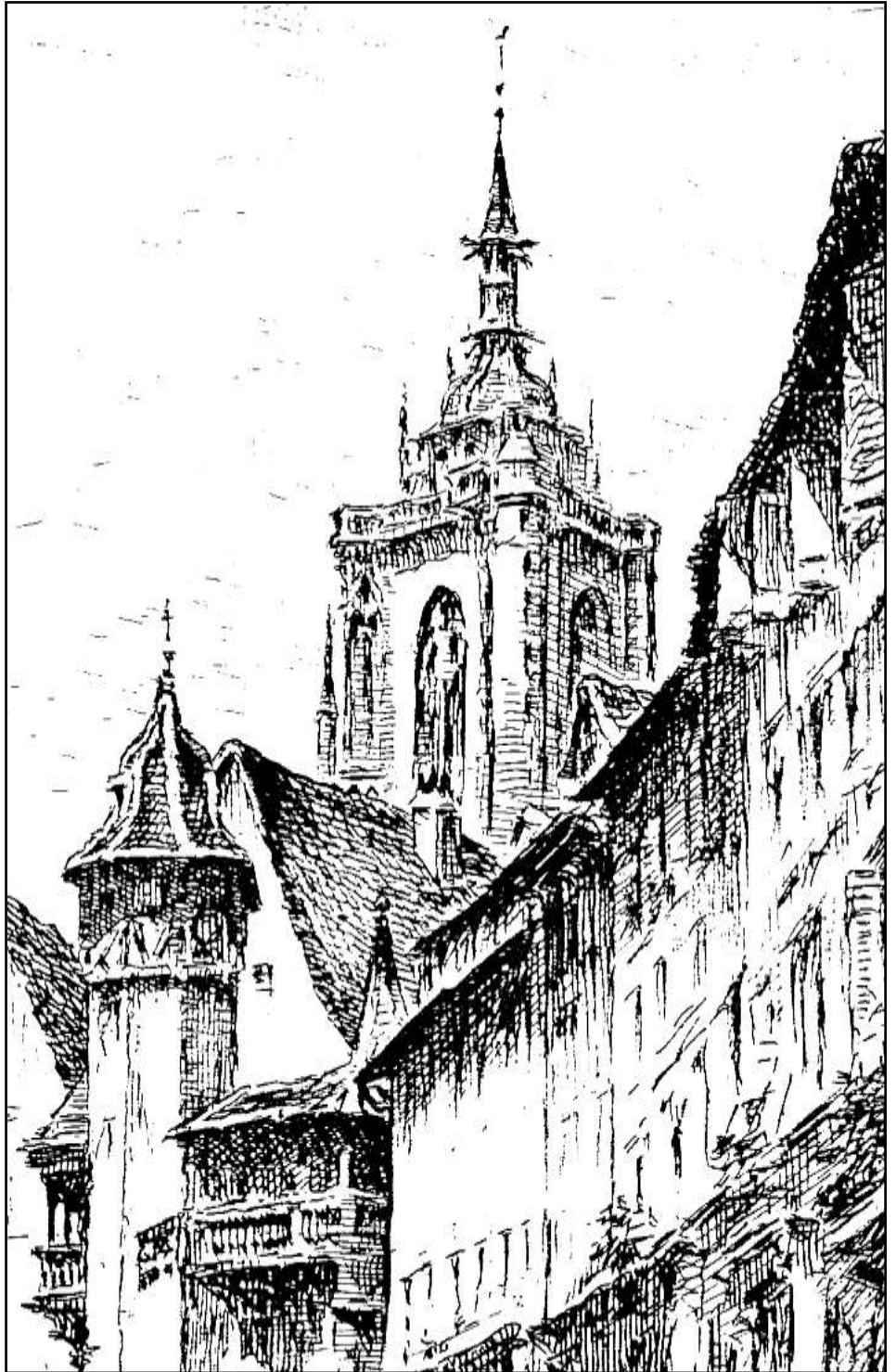
COLMAR

STENOGRAMME

45^{ème} Séance

du

18 février 2013



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je déclare la séance ouverte.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. Il s'agit généralement de la benjamine de la Municipalité. Y a-t-il opposition ou d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée. Son suppléant est le Directeur Général des Services. Il n'y a pas d'opposition non plus.

J'ai à faire approuver le procès verbal de la réunion du 28 janvier 2013. Fait-il appel à des remarques ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts au vote : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Je n'ai pas de communication. En revanche, je vais vous demander, avec votre autorisation, d'ajouter au nombre de points inscrits à l'ordre du jour une motion relative à l'organisation de l'artisanat en Centre Alsace suite à la position du Conseil Constitutionnel. Acceptez-vous l'intégration de cette motion dans le débat ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le débat est accepté. Je demanderai aux Services de distribuer ce texte en attendant d'arriver au dernier point de l'ordre du jour.

Chose promise, chose due : je sors de la simple communication sur les activités de la Communauté d'agglomération pour l'installer sous forme d'un point à débattre par les uns et les autres. Vous étiez destinataires de ce rapport portant sur l'année 2011. Je pense pouvoir dire que le fait que ce rapport fasse l'objet d'un point à débattre est un précédent et n'est nullement demandé par les dispositions législatives et réglementaires.

3. Rapport d'activités 2011 de la Communauté d'Agglomération de Colmar.

Voir rapport –

Monsieur le Maire présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Lors d'une précédente intervention, vous m'aviez demandé de vous donner un peu plus d'éléments chiffrés sur d'autres agglomérations. Nous pouvons comparer avec Quimper qui est une ville-centre similaire en terme de population et dont l'agglomération est à peu près équivalente tant en terme de population qu'en terme de territoire. Nous nous situons, bien évidemment, dans une région très différente où l'eau, par exemple, coûte beaucoup plus cher à obtenir du fait d'une certaine rareté. Nous avons donc, d'une manière générale, des conditions qui ne sont pas meilleures et nous avons également un budget similaire, c'est-à-dire près de 80 millions d'euros. Par contre, il existe de nombreuses différences ; ce ne serait pas intéressant sinon. Nous avons de nombreux équipements en commun : des gymnases, des piscines, une médiathèque depuis plusieurs années – ils n'ont pas attendu 2013 –, et un budget pour les transports urbains qui n'est rien moins que le double du nôtre. En effet, ils sont à 16 millions d'euros, uniquement pour le fonctionnement des transports urbains pour un territoire, je le répète, à peu près équivalent, sachant que

les recettes du versement transports sont également similaires. Il n'y a donc pas plus de fiscalité liée directement aux transports urbains. Ce sont simplement des choix différents. Pour les déchets, le budget est similaire, sauf que la collecte en porte-à-porte se fait partout depuis plusieurs années comme partout en Bretagne et comme presque partout en Alsace d'ailleurs. Nous avons aussi un SCOT et beaucoup d'actions communes à de nombreuses agglomérations. Quel est le secret ? Je n'ai pas l'impression que Quimper soit spécialement en avance par rapport aux autres. C'est simplement une communauté d'agglomération similaire, sachant que j'aurais pu prendre d'autres exemples de ce type. Nous pouvons peut-être nous comparer à des communautés similaires qui, avec un budget similaire, arrivent à faire des dépenses très utiles. Alors comment font-elles ? Je le dis sans aucune intention de polémiquer.

M. le Maire MEYER : Merci pour la précision et la comparaison. Mais les territoires dans l'Hexagone sont généralement très différents. Les conseils municipaux et les conseils communautaires s'adaptent aux compétences qui s'imposent et qu'ils jugent nécessaires, sachant que ces compétences sont comme un menu à la carte. En effet, les compétences sont choisies en fonction de ce qui rend le plus service. J'aurais pu ajouter à votre énumération un autre baromètre afin de connaître le montant des investissements réalisés sur les 4 ou 5 dernières années, par exemple. Si je fais cette comparaison, la Communauté d'Agglomération de Colmar arrive, depuis 2004, à 120 millions d'euros d'investissement. Ces 120 millions d'euros se retrouvent sur les territoires des 9 anciennes communes et sur les 14 depuis 2 ans. Nous sommes ainsi arrivés à combler les fractures d'une commune à l'autre à travers ce qui a été fait par la Communauté d'Agglomération de Colmar. Je dis que dans toute comparaison, nous ne pouvons que comparer les mêmes activités. Quand nous disons que la communauté d'agglomération de Quimper a un budget de 16 millions d'euros pour le transport, reste à connaître la taxe sur le transport d'une part et d'autre part, s'il n'y a pas un complément de subvention venant des communes membres pour l'organisation de ce service de transport. Je prends le cas haut-rhinois : nous avons à côté de nous une communauté d'agglomération plus importante que la nôtre, laquelle demande un taux de 1,80 % sur la taxe de transport – soit 3 fois plus que nous – et, de plus, fait payer les communes des contributions budgétaires. Le jeu est alors un peu faussé dans la mesure où nous ne parlons pas le même langage. Cela est également vrai pour l'enlèvement des ordures ménagères. Nous ne sommes obligés de présenter un budget annexe que dans la mesure où il s'agit de redevance. Or, nous avons un budget annexe nous basant sur une TEOM. Alors le budget annexe n'est pas nécessaire. En d'autres termes, pour les communes qui pratiquent la redevance, nous pouvons fort bien faire payer en plus les communes en leur demandant une participation supplémentaire pour atténuer la redevance payée par les redevables. C'est pour cette raison que je dis qu'il faut être prudent dans les comparaisons. Je suis d'accord avec vous pour en faire, mais en pointant spécifiquement telle ou telle activité, en voyant ce qui est fait au sein de cette activité, et en sachant d'où vient le financement. C'est seulement à partir de là que nous pouvons comparer. Cela étant, je suis preneur et amateur, M. DENECHAUD.

Mme GINDENSPERGER.

Mme GINDENSPERGER : Oui, merci, M. le Maire. Juste un petit détail concernant le tri des déchets ; je me raccroche de nouveau au problème d'écolo-tri. Si, l'année prochaine, un compte rendu identique devait être imprimé et distribué, je souhaiterais que vous fassiez supprimer dans le paragraphe relatif au tri sélectif et la sensibilisation associée, « selon les performances de tri », car cela ne correspond pas à la réalité.

M. le Maire MEYER : Permettez-moi de vous dire que je ne suis pas d'accord avec vous puisqu'il y a bien une performance au bout. Nous n'évaluons simplement pas la performance de la même façon. Nous allons malgré tout travailler avec vous pour ajuster le tir, comme je vous l'avais promis.

Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, merci, M. le Maire. Je ne reviens pas sur les questions relatives au périmètre de la CAC et les réactions pour le moins irrespectueuses qui ont eu lieu envers les élus du Ried Brun. J'ai dit un jour, ici même, lorsque vous présentiez le rapport d'activité de la CAC, que celle-ci était une coquille vide. Aujourd'hui, je dirais pour le moins que c'est une vision *a minima* de l'intercommunalité. C'est d'ailleurs, à l'époque, ce que la Chambre Régionale des Comptes avait également pointé. Il existe un manque d'ambition certain dans votre conception de l'intercommunalité puisque les projets sont très limités. C'est bien de garder des marges de manœuvre budgétaires, mais il vaudrait mieux, comme l'a dit notre collègue, M. DENECHAUD, les investir dans des services à la population.

Ensuite, M. le Maire, dans un courrier du 23 janvier dernier, vous me disiez qu'à l'occasion de la séance du Conseil Municipal du 18 février, vous feriez une communication sur le sondage que vous avez lancé auprès des Colmariens – sondage qui a d'ailleurs été payé par les Colmariens pour près de 20 000 € –, et que vous nous apporteriez des précisions quant à ce sondage, notamment quant à la mise en concurrence. Je souhaiterais que vous nous apportiez ces précisions ce soir. Certes, vous m'avez transmis quelques éléments par courrier, mais j'aimerais des informations plus précises sur les autres instituts de sondage ayant répondu à votre consultation. Je souhaiterais que vous me communiquiez les tableaux des analyses des offres. En effet, je trouve qu'un sondage qui coûte plus de 38 € par personne sondée est tout de même un coût important. D'autre part, je me pose des questions sur la fiabilité d'un sondage qui ne concerne que 500 personnes interrogées. Cela ne me semble, pour le moins, pas tellement représentatif. Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Il y a deux choses bien distinctes : je suis prêt à répondre sur le rapport à votre première observation. En revanche, concernant votre seconde observation, je considère que si vos interventions intempestives carillonnaient, ce serait Noël toute l'année. Je reviens sur votre remarque « attitude irrespectueuse vis-à-vis des élus du Ried Brun », car je pense que vous allez un peu loin. En effet, le président, l'exécutif, n'a fait que se tenir au vote très majoritaire des membres du conseil communautaire ; vote secret, de surcroît. Dans la mesure où vous parlez de

comportement irrespectueux, vous vous adressez en même temps aux quelque 50 membres du conseil communautaire qui ont fait ce choix. Ce n'est pas très respectueux à leur égard en tant que démocrate. Respectez le suffrage universel, lequel a été traduit en réalité, y compris la décision de la commission départementale qui comprenait une option n'ayant jamais été décidée par elle. Vous osez alors parler de comportement irrespectueux : je crois qu'il faut rester calme dans ce genre de réaction et je vous invite à travailler un peu les dossiers avant de réagir de cette façon. Comme je viens de le dire, si les interventions intempestives que vous faites habituellement carillonnaient, ce serait Noël toute l'année.

Deuxième chose : concernant le sondage, j'ai dit que tous les documents seraient mis à votre disposition pour la séance du Conseil Municipal. C'est le propos que j'avais tenu. J'ai pris cette précaution pour que d'ici la séance d'aujourd'hui vous soyez en possession de tous les documents relatifs au sondage réalisé. Quant à l'appréciation de savoir s'il s'agit de 500 ou 1 000 personnes, nous nous fions aux spécialistes. Généralement, les sondages nationaux se font entre 1 000 et 1 100 personnes et les sondages locaux entre 500 et 550 personnes. Cela se comprend dans la mesure où le territoire se limite à une ville. Quant à l'appréciation des résultats de ce sondage, je vous laisse juger. Ce ne sont pas nos résultats, mais ceux donnés par les Colmariens sondés.

Mme RABIH.

Mme RABIH : Oui, merci, M. le Maire. Je suis vraiment interloquée par ce que nous dit Brigitte KLINKERT ce soir, notamment concernant le manque d'intérêt qu'elle croit voir à la Communauté d'Agglomération. Peut-être est-ce vous, Madame, qui ne vous y intéressez que peu. Je me souviens vous avoir sollicitée pour le dossier habitat en tant que vice-présidente de la Communauté d'Agglomération, notamment pour des aides que vous auriez pu obtenir en tant que conseillère générale, mais c'est resté lettre morte. Je n'ai pas vu non plus votre intérêt très marqué pour connaître la suite de ce dossier, contrairement à votre président et à certains élus qui ont considéré que la Communauté d'Agglomération de Colmar était absolument exemplaire sur le volet habitat, avec des dossiers portés considérés comme de l'innovation nationale en accession à la propriété et en aide au portage foncier. Je crois que sur d'autres dossiers, la Communauté d'Agglomération de Colmar a également pris son envol et son élan. Nous sommes aujourd'hui 14 communes fédérées, nous travaillons ensemble et nous nous donnons un destin commun. Je regrette et je suis vraiment navrée de vos propos en tant qu'élue au Conseil Général et, qui plus est, en tant qu'élue colmarienne pour le peu de choses que vous pouvez voir à travers un document qui vous est remis ce soir. Ce dernier est fort bien rédigé, fort complet et vous auriez peut-être pu poser d'autres questions plutôt que faire des affirmations absolument insensées qui n'ont finalement que peu d'intérêt.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Je ne reviendrai pas sur votre réponse ; quand je parle de respect, vous savez bien ce à quoi je pense. Vous connaissez aussi mon souci et les valeurs démocratiques qui sont les

miennes. Ceci étant, j'attends encore de votre part, pour ce qui est du sondage, le tableau des analyses des offres, si vous voulez bien me le transmettre. Pour ce qui est de Mme RABIH, deux choses : tout d'abord, je vous ai relancée au moins 3 fois pour pouvoir vous rencontrer et j'attends encore. Ceci étant, je dois dire, Mme RABIH, que s'il y a un domaine dans lequel du travail a été fait, c'est bien celui du logement. En effet, même si nous n'avons malheureusement pas eu l'occasion de nous rencontrer, alors que j'ai cherché à le faire à 3 reprises, sans suite, j'ai suivi vos dossiers. Je dois dire que dans ce domaine, Mme RABIH, du travail a été fait et je tiens à le saluer.

Mme RABIH : Je ne vais pas polémiquer une nouvelle fois, mais que les choses soient claires : j'ai rencontré tous les conseillers généraux des territoires de la CAC, y compris MM. HILBERT, STRAUMANN et MULLER, et lorsque vous m'avez relancée, le dossier était déjà lancé depuis longtemps. Il était trop tard. Je suis donc navrée.

M. le Maire MEYER : Vous êtes revenue au sondage, mais vous avez le détail précis des résultats de ce sondage. J'ai même lu dans la presse que, suite à votre intervention, finalement, je les ai produits. Réfléchissez un petit peu : je n'allais pas me priver de vous donner ces résultats pour que vous puissiez constater à quel point vous êtes orphelins de vos électeurs.

M^e GRUNENWALD.

M. GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, chers collègues, nous venons dans une discussion assez poussée sur ce sondage qui pose un réel problème, celui de savoir pour qui il a été fait. Dans ce que vous avez envoyé, Ipsos indique que cette enquête a été réalisée pour la Ville de Colmar. Je ne suis pas spécialiste, mais lorsque je regarde les questions posées, je trouve qu'elles sont loin d'être des questions posées pour Colmar. En réalité, elles sont posées pour vous. Non pas pour savoir si vous allez être candidat dans un an, car je dirais que c'est une fausse annonce et qu'un faux suspense existe dans la mesure où nous savons très bien que votre décision est prise. C'est un véritable problème de dire que ce sondage a été fait pour Colmar alors qu'il a été fait pour vous et je pense que nous aurions pu faire un débat à ce sujet. Par rapport aux attaques ou dès lors que nous vous faisons une remarque, je reprendrai vos paroles du 3 janvier 2013, car elles me semblaient effectivement faire découvrir un homme nouveau. J'avais été très étonné – et je vous l'avais d'ailleurs dit à l'issue de cette réunion – de vous entendre dire que « le Conseil Municipal est riche des échanges nourris avec notre opposition plurielle, opposition dont je salue aussi tous les membres. À nos côtés, ils font vivre le débat démocratique à Colmar, avec l'une ou l'autre poussée de fièvre fort compréhensible. » Je m'étais alors dit que nous avions changé : M. le Maire, enfin, accepte une opposition ! J'ai lu la presse au sujet du sondage : il n'a pas été présenté comme un sondage de la municipalité, mais comme étant celui du groupe de M. MEYER. Ainsi, à en croire le journaliste – les journalistes disent la vérité, c'est bien connu, mon cher confrère –, vous terminez en disant : « Si j'étais dans l'opposition, je me poserais la question de savoir si je suis encore en phase avec la population ». Vous faites ainsi de l'analyse d'un sondage qui pourrait encore être fait par la municipalité, un instrument de combat pour attaquer l'opposition. Quand

l'opposition vous dit quelque chose, tout de suite les mots arrivent selon lesquels nous avons peu de choses à dire ou que nous avons le droit de dire peu de choses puisque nous sommes insensés. Je pense que nous aurions véritablement pu faire un débat sur ce sondage. Je me demande dans quelles mesures il a été fait pour la Ville et devait être payé par la Ville. C'est là où se pose le problème. Bien entendu, chacun fera ce qu'il voudra de ce sondage. En revanche, je n'admets pas que, alors que vous reconnaissez la valeur de l'opposition à un moment donné, dès que nous posons des questions, cette opposition devient gênante puisque vous y répondez de façon extrêmement brutale.

M. le Maire MEYER : M. FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues, dans un premier temps, j'aimerais rappeler que nous sommes dans le compte rendu de l'activité de la CAC. À ce propos, je voudrais dire à notre collègue que si, parfois, nous réagissons de la façon qu'il dénonce, c'est que certaines affirmations sont faites tout à fait gratuitement. Ainsi, tout à l'heure, Mme KLINKERT, dans son intervention, laisse entendre que le service à la personne au niveau de la Communauté d'Agglomération serait très défaillant. Il suffit de reprendre les titres et les contenus d'un certain nombre de chapitres de ce rapport pour voir que pour le transport, la politique de la ville, le plan d'eau de loisirs Colmar-Houssen, l'environnement, la gestion des déchets, etc., les détails montrent que le service à la personne est loin d'être absent de ses préoccupations. Ce service à la personne va même très loin puisqu'à côté d'un niveau d'investissement tout à fait remarquable, nous pouvons rappeler que la clause pour la promotion de l'insertion et de l'emploi a atteint un niveau tout à fait remarquable également. Effectivement, nous réagissons parfois en nous en prenant à l'opposition – ce qui paraît normal puisque nous sommes ici dans un lieu de débat –, mais c'est lorsque des contrevérités sont proférées. À ce sujet, je tenais à dire que ce qui est dit sur la CAC concernant une soi-disant absence de services à la personne est faux. Il est donc normal que nous réagissions et que nous le fassions en nous en prenant à l'auteur de ces propos.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, M. le Maire, je voulais également réagir par rapport au sondage, car je me demande quel est l'intérêt pour la Ville d'un tel sondage. À la limite, nous aurions pu comprendre que vous en fassiez un ou que vous en commanditez un à mi-mandat afin de réajuster la politique, mais, à un an des prochaines élections municipales, qu'allez-vous en faire si ce n'est l'utiliser pour une campagne électorale ? Les résultats de ce sondage seront-ils pris en compte lors du budget que nous allons voter prochainement pour réajuster un petit peu en fonction de ce que les Colmariens vous ont dit à travers ce sondage ? Je n'en suis pas sûr. Par conséquent, quel est l'intérêt pour la Ville d'utiliser de l'argent public pour un tel sondage ? Enfin, c'est peut-être un bon mot, mais tout de même, vous traitez l'opposition « d'orpheline de ses électeurs. » Attendez-vous 89 ou 90 % de résultats en votre faveur pour les prochaines élections municipales ? Espérez-vous être élu au premier tour avec 89 ou 90 % des voix ? Si vous avez un tel résultat, peut-être est-ce parce que les questions étaient mal posées. Peut-être

aurions-nous pu participer aussi, nous les élus municipaux, à l'élaboration de ce sondage et aurions-nous pu poser d'autres questions. Ainsi, nous aurions pu voir si les résultats différaient ou pas.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, j'avais aussi quelques remarques sur ce sondage. En effet, j'avais compris qu'il aurait fait l'objet d'un point à l'ordre du jour, mais ce n'est pas le cas. Cela étant, il me paraît important d'en parler, car nous en avons beaucoup parlé et je pense que vous êtes très content que nous en parlions malgré tout.

M. le Maire MEYER : C'est vous qui amenez la publicité !

M. DENECHAUD : Bien sûr. Je ne reviens pas sur la représentativité qui est un peu limitée. Effectivement, sonder 500 personnes est ce qui est souvent fait dans une ville. Par contre, j'ai du mal à croire que 83 % des Colmariens déclarent lire le Point Colmarien, alors que je sais que, même ici autour de cette table, certains ne le lisent pas très assidûment. Surtout lorsque nous voyons ensuite que 70 à 80 % des personnes ne connaissent pas certaines mesures. Nous nous demandons donc ce qu'elles lisent dans le Point Colmarien. Je me doute qu'elles regardent vos photos, M. le Maire, mais je ne pense pas qu'elles lisent tout très attentivement.

M. le Maire MEYER : Il y a toujours une raison.

M. DENECHAUD : Il faut aussi noter que les personnes ayant répondu sont des personnes particulièrement sensibilisées et qui acceptent de répondre au téléphone. En effet, la personne qui travaille et qui est absente, celle qui n'a pas envie de répondre ou celle qui ne s'intéresse pas à la vie municipale refuse généralement de répondre au téléphone. Surtout, nous n'avons pas demandé aux personnes qui ont quitté Colmar pourquoi elles l'avaient fait, puisque ces personnes ne sont plus à Colmar. Il faut également prendre cela en compte afin de relativiser ces résultats. De plus, nous demandons aux sondés d'évaluer des services que la majorité de ces sondés n'utilisent pas. Alors que nous savons qu'environ deux tiers des Colmariens n'utilisent pas les transports en commun de l'agglomération, j'ai été un peu gêné de voir que 66 % semblent satisfaits de ces transports en commun. S'agit-il de ceux qui ne les utilisent pas ? En tout cas, il y a un problème de méthode dans la mesure où nous demandons aux personnes ce qu'elles pensent d'un service que, dans une grande majorité, elles n'utilisent pas. M. le Maire, je n'aurais pas idée de vous demander ce que vous pensez des gynécologues colmariens, par exemple. Des services existent, nous y avons recours ou non, mais nous ne pouvons pas demander à n'importe qui de juger quelque chose qu'il ne connaît pas. Enfin, vous avez dit, et c'est plutôt à saluer que vous ne feriez pas une utilisation électorale des résultats de ce sondage. Je m'en réjouis et je me permettrais de le faire remarquer si, toutefois, vous ne respectiez pas votre engagement. Cela étant, comme vous êtes connu pour respecter vos engagements, je n'ai aucun souci. Sur le fond, je remarque aussi que pour 69 % des personnes sondées, 51 % estiment que leur qualité de vie n'a pas changé et 18 % estiment qu'elle s'est détériorée. Bien sûr, nous pouvons toujours voir le verre à moitié vide ou à moitié plein, mais nous constatons que plus de la moitié des personnes ont le sentiment d'un

certain immobilisme. C'est toujours Colmar, ville endormie. Il y a également de nombreuses choses qui permettent de relativiser ce résultat qui, il faut le reconnaître, est globalement bon. Une petite remarque : la moitié des moins de 35 ans estime qu'elle est mal informée sur l'action de la mairie. Je terminerai avec ce chiffre, car ce résultat, quelque peu inquiétant, montre que les nouvelles technologies qui sont devenues le principal levier d'information des jeunes n'ont pas encore été prises au sérieux par la Ville. Il y a peu d'actualité sur le site de la Ville, même si ce site s'est bien amélioré ces dernières années – il faut tout de même le reconnaître –, peu de procédures en ligne, aucune version téléchargeable des délibérations alors que cela se fait même dans les petites communes. De plus, il n'y a aucune présence institutionnelle sur les réseaux sociaux alors que cela ne coûte rien ou presque. Je crois que cet enseignement est intéressant et que nous avons tout à gagner d'en tirer les leçons. Il y a bien sûr beaucoup d'autres choses, mais je ne reviendrai pas sur tout dans la mesure où nous avons tous autre chose à faire. Merci.

M. le Maire MEYER : Bien. Vous avez allumé un feu. M. BAUMULLER.

M. BAUMULLER : Merci M. le Maire, mes chers collègues. Je voulais juste faire part de ma surprise, non pas tant parce que le débat sur la Communauté d'Agglomération est quelque peu pollué par un autre sujet. En revanche, à l'époque où les rapports semestriels ou annuels de la Communauté d'Agglomération faisaient uniquement l'objet d'une information, je me souviens que la minorité souhaitait fortement un débat. C'est pourquoi je m'attendais ce soir à un grand débat sur la Communauté d'Agglomération. Cependant, hors de la première intervention de M. DENECHAUD, je dois dire que je suis un peu déçu.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Oui. Je ferai la même réflexion, mais en allant un peu plus loin. En effet, j'ai été très surpris du reproche fait à la CAC de son manque d'ambition sous prétexte que nous avons, soi-disant, refusé l'absorption de 6 communes représentant à peu près 8 000 habitants, soit un quartier de Colmar, sachant que cela nous aurait coûté au bas mot quelques millions d'euros minimum, vu les dettes dont était encombrée cette communauté du Ried Brun à cause de sa politique culturelle complètement excentrique. Je pense que si nous voulons que l'opposition prenne en compte l'intérêt de la CAC, elle doit reconnaître que nous avons bien fait de refuser cette fusion lorsque nous avons su les chiffres réels de l'endettement de cette communauté de communes du Ried Brun, notamment du fait de son espace culturel à Muntzenheim qui est loin d'être payé, et du fait également – et nous l'avons souvent répété ici – de sa politique d'aide à la famille avec les crèches qui coûtent très cher. Il aurait donc fallu reprendre tout cela au niveau de la CAC. Je pense que l'opposition verrait bien que les Colmariens payent pour les exagérations fiscales, pour rester poli, de communes qui se font payer par des services à la personne très chers, avec un budget complètement « à la rue » et un endettement maximum. Je ne pense pas que cela soit dans l'intérêt de la CAC de subir. Nous sommes essentiellement là pour trouver des activités et des emplois grâce aux zones d'activités économiques et d'autres activités liées aux autres options de la CAC, et non

pour faire de la solidarité avec des communes qui n'ont pas fait une gestion correcte de leur budget pendant des années. Je regrette simplement que l'on parle de manque d'ambition alors qu'il s'agit tout simplement de la réalité des chiffres, d'autant plus que l'État aujourd'hui – et vous le savez bien – est en train de rogner sérieusement les dotations aux collectivités avec la nouvelle loi de finances et que ce que nous pouvions escompter au départ est aujourd'hui réduit à peau de chagrin. Que l'opposition nous explique quel était l'intérêt de la CAC d'intégrer 8 communes surendettées.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci M. le Maire. Je rejoins tout à fait ce que mes collègues BAUMULLER et WAEHREN viennent de dire. Il est dommage d'avoir un si beau rapport et que la discussion dévie sur un sondage. En effet, lorsque nous constatons que le taux d'endettement de la CAC est de zéro par habitant, j'aimerais que l'on nous trouve une structure de la même importance avec un tel taux d'endettement. Par contre, je tiens à préciser la chose suivante à nos oppositions : à deux reprises dans le courant de l'année, j'ai dit qu'il ne faisait pas bon être dans l'opposition. Pourtant, à l'époque, il n'y avait pas de sondage. Nous sommes 49 autour de cette table et nous avons toutes et tous les avis de Colmariens, de nos concitoyens. Toutes et tous nous entendons ce qui va et ce qui ne va pas. Le résultat du sondage est positif, car c'est tout à fait ce qui se passe tous les jours, ce que nous entendons tous les jours. Il est évident que cela ne vous plaît pas et, pour la troisième fois, cela ne vous plaît pas d'être dans l'opposition, car nous avons des résultats.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je voudrais juste revenir sur les propos de M. WAEHREN, car ils traduisent exactement ce que nous disions par rapport au Ried Brun, c'est-à-dire ce mépris total dans lequel vous tenez ces différentes villes. Si j'ai bien compris, ces personnes sont des excentriques, n'est-ce pas ? Il n'y a qu'ici finalement où nous avons l'orthodoxie totale et absolue, la gestion pure et saine, les dettes complètement maîtrisées, etc. Tout va bien, tout est extraordinaire. Il y a simplement une chose que vous disent les personnes à Colmar : leur vie n'a pas changé. Ne l'oubliez pas. Votre ville est bien gérée, mais leur vie n'a pas changé. À quoi servez-vous, M. le Maire, si, pendant 3 mandats successifs, la vie des Colmariens ne change pas ? À quoi sert-il de bien gérer une ville ? Par contre, le mépris dans lequel vous tenez le Ried Brun est visible, évident. Je vous rappelle que lorsque vous avez présenté le projet de fusion pour le Ried Brun, vous nous avez présenté un rapport complètement à charge, du début à la fin. De plus, le discours tenu par les responsables du Ried Brun n'a jamais été entendu ici. D'un revers de main, vous avez balayé cette communauté de communes. Je vous rappelle que les personnes habitant dans le Ried Brun travaillent à Colmar. Il faut quand même le savoir. De telles attitudes sont attristantes et c'est un petit peu dommage. Effectivement, la gestion à Colmar est exemplaire, recueille l'approbation d'une grande majorité de la population et c'est tout à votre honneur. Je vous rappelle d'ailleurs, qu'à votre tableau d'honneur ou dans vos médailles, vous devrez mettre n° 1 Capital, puisqu'il est absolument fondamental d'être n° 1 à Capital.

M. le Maire MEYER : C'est un jeu de mots. Mme RABIH.

Mme RABIH : Oui, merci. Je me faisais la réflexion suivante : heureusement que M. DENECHAUD ne fait pas les questions pour le sondage ! C'est en référence à la boutade gynécologique de tout à l'heure. Simplement pour dire également que je ne comprends pas où est le malaise pour vous puisque nous avons un sondage qui vous permet de vérifier si ce que vous assénez séance après séance, à savoir que nous serions complètement à côté de la plaque et que nous marcherions sur la tête à Colmar en ne satisfaisant personne, est exact. Je pense que nous avons là des résultats qui montrent clairement, au contraire, que l'on vit bien à Colmar, que les personnes sont satisfaites de leur ville, des différentes politiques menées par la Ville et de sa gestion. Il me semble que c'est intéressant pour vous en terme de gouvernail pour, peut-être, vous-mêmes revoir vos positions et vous dire que vous n'avez peut-être pas non plus la science infuse. En effet, pour avoir la science infuse il faut aussi avoir la science diffuse ; là, je m'adresse à M. GRUNENWALD, lequel nous disait tout à l'heure qu'en définitive l'opposition serait méprisée. Je tiens à rappeler qu'encore faudrait-il que les uns et les autres aient envie de travailler ensemble afin que nous puissions réellement travailler ensemble. Il y a eu une politique d'ouverture dont vous ne parlez plus du tout aujourd'hui ; en quoi celle-ci vous gêne-t-elle ? En tout cas, il n'en est pas question dans vos propos lorsque vous parlez d'ouverture d'esprit, d'ouverture des consciences, de prendre en compte les visions et les intérêts de l'autre, etc. Je crois que vous avez oublié que le groupe majoritaire est aussi un groupe qui comporte des différences. Vous semblez le nier et vous vous adressez toujours à l'une des composantes de cette majorité politique colmarienne, laquelle, vous le savez très bien, en comporte beaucoup d'autres. Vous avez d'ailleurs été les premiers à le décrier. Je pense que l'un des intérêts de ce sondage, connaissant les résultats des dernières municipales, c'est-à-dire celles de la réélection, et le delta entre le score réalisé par vos listes et la nôtre, est finalement le résultat de satisfaction qu'il y a aujourd'hui. Il y a bien une différence, un delta, qu'il vous faudra analyser. Vous pouvez effectivement penser que les choses sont tronquées, mais vous le pensez systématiquement. Je pense que c'est aussi une possibilité de remettre en question vos jugements, lesquels sont finalement assez systématiques et condamnent tout ce qui se fait dans cette enceinte, sans chercher à jeter des ponts, en condamnant – et j'en étais – ceux et celles qui ont fait un pas pour tisser des liens, jeter des ponts et travailler dans le but de la Ville avec une satisfaction qui est aujourd'hui reconnue par les Colmariens et qui semble effectivement toujours vous surprendre.

M. le Maire MEYER : Je laisse répondre M^e GRUNENWALD.

M. GRUNENWALD : Oui. Ce n'est pas seulement pour répondre à Mme RABIH qui nous parle de gouvernail ; elle en sait quelque chose puisqu'elle a su, à un moment donné, changé de gouvernail. C'est sans doute à son honneur.

M. le Maire MEYER : Elle n'est pas la seule.

M. GRUNENWALD : Non, elle n'est pas la seule. Félicitations, M. le Maire, vous avez bien fait à l'époque. Je ne crains pas ce sondage puisque je dis toujours que quel que soit le maire, 80 % ou 85 % de ce qui est fait aurait été fait par d'autres. Il s'agit toujours de ce delta qui, soit en matière de finances, soit en matière de réalisation, peut être différent d'une municipalité à une autre. Il est vrai qu'il existe des dépenses forcées, des engagements que nous ne pouvons pas différer. Vous savez fort bien que ce que nous vous reprochons – et je ne peux pas accepter une seule critique à cet égard – est le problème de la gouvernance : le problème de la gouvernance dans votre majorité plurielle et le problème de la gouvernance vis-à-vis de l'opposition. C'est inadmissible à Colmar. Peut-être félicitons-nous la municipalité à l'heure actuelle, mais nous faisons également partie de la municipalité dans la mesure où, contrairement à ce que dit M. le Maire, nous votons les projets. En réalité, le gros problème à Colmar est celui de la gouvernance, problème qui est posé depuis de nombreuses années. Vous ne le croyez pas, mais certains d'entre vous le disaient aussi à l'époque. Je crois que c'est ce qui nous sépare.

Sur le sondage en lui-même, il faudrait effectivement l'analyser. Je crois que sur ce point-là, nous pouvons trouver, comme l'a très bien fait remarquer M. DENECHAUD tout à l'heure, certaines contradictions par rapport aux questions posées. Encore fallait-il poser les bonnes questions. Un deuxième point qui me déçoit un peu de la part de M. WAEHREN : j'ai toujours été habitué à vous en tant qu'homme de conscience et pétri d'humanisme. Ne sommes-nous pas, vis-à-vis de ces communes et en admettant même qu'elles aient commis des erreurs, dans un système de péréquation totale ? Ne demandons-nous pas parfois à certains de faire quelque chose pour d'autres ? Ne fallait-il pas dire à ces communes de venir, même si elles avaient commis des erreurs, pour voir simplement l'avenir ? Je dirais donc à M. WAEHREN et à M. le Maire que vous avez peut-être eu la majorité lors du vote dans cette salle, mais, à titre personnel, j'affirme que beaucoup de membres du groupe majoritaire n'étaient pas d'accord avec ce refus d'agréer le Ried Brun dans la CAC. Si vous voulez des noms, je vous les donnerai.

M. le Maire MEYER : Mme Delphine MANN.

Mme l'Adj. MANN : Oui, mes chers collègues, je ne vais pas partager le point de vue de mes collègues de la majorité qui regrettent que l'opposition ne parle pas du rapport de la CAC. Pour ma part, je suis ravie que l'opposition ait mis le sujet du sondage sur la table. Je suis très contente, car cela nous permet à nous, équipe majoritaire, qui votons le budget chaque année, de pouvoir parler de notre satisfaction. Non pas de notre autosatisfaction, mais simplement de la satisfaction du travail d'élu. Je suis tout simplement contente pour le maire, pour mes collègues et pour moi-même d'ailleurs, de voir ces résultats qui ne sont pas justement jugés par le microcosme, par un cabinet ou par un comptoir ou une rumeur. Il s'agit d'un sondage, d'une tendance, et, franchement, pourquoi bouder notre plaisir lorsque nous voyons ces résultats ? C'est également une évaluation ; en général, nous avons une évaluation qui est l'élection, c'est-à-dire un programme et, une fois ce programme voté, nous avons plus ou moins carte

blanche sans pouvoir ensuite évaluer nos résultats. Ce sondage nous permet ainsi de savoir que le travail paye et que dans un contexte économique difficile, nous enlevons un peu de stress aux Colmariens qui se disent qu'au moins leur commune est bien gérée.

Je voudrais ensuite répondre à des remarques de nos collègues : M^e GRUNENWALD, vous m'étonnez avec votre concept de maire interchangeable. Cela signifie que n'importe quel maire peut avoir les mêmes résultats. Dans ce cas, je vous propose d'enlever la démocratie et de faire un système sans élus puisque, finalement, à 15 % près, les résultats seront les mêmes. Plus besoin de nous et plus besoin d'opposition ! Nous allons faire ainsi beaucoup d'économies. Je ne sais pas comment cela se passerait, mais peut-être s'agit-il d'un monde idéal dont vous pourrez nous parler.

M. DENECHAUD, je vous parlerai du Point Colmarien en vous disant que nous le lisons assidûment et que nous regardons surtout si nous sommes en photo et si c'est le bon profil. Je vous assure que tous mes collègues le font et qu'ils lisent en plus les informations, lesquelles sont très précieuses. D'ailleurs, nous avons reçu un prix pour notre très bonne communication. Je voulais juste remercier l'opposition d'avoir parlé du sondage. Je voudrais remercier le maire et mes collègues du travail que nous faisons. De plus, cela nous donne un coup de booster, car la vie d'élu n'est parfois pas facile du tout. Je partage vraiment ces résultats avec tous mes collègues. Je voulais donner une note un peu positive.

M. le Maire MEYER : M. BECHLER.

M. l'Adj. BECHLER : Merci, M. le Maire. Je suis surpris par un chiffre dans le sondage, et j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire. Soutenir et dynamiser le commerce en centre-ville : 1 % et, dès que vous mettez comme piste d'amélioration, la création d'emplois, c'est 15 %. Je ne comprends pas. Il faudra certainement m'expliquer comment nous pouvons créer de l'emploi sans commerce ou sans activité. C'est peut-être un débat que nous pourrions avoir un jour. Là, je vois que c'est le silence plat. Les emplois ne peuvent venir que s'il y a de l'activité, qu'elle soit commerciale, industrielle ou autre. J'aimerais bien que l'on m'explique comment créer de l'emploi sans activité.

M. le Maire MEYER : Il faut poser cette question aux Colmariens puisque ce sont eux qui ont répondu.

M. FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues, juste une petite réponse à ce que notre collègue M. GRUNENWALD veut qualifier de mauvaise gouvernance. Je dirais que c'est plutôt l'impulsion d'une cohérence ; en tout cas, c'est la façon dont je vis mon appartenance au groupe majoritaire.

Comme les vannes sont ouvertes à propos du sondage, j'ai aussi quelques mots à dire à ce sujet et tout un chacun peut aisément comprendre que le résultat de ce sondage puisse satisfaire l'équipe municipale et le maire. Cela paraît normal avec de tels résultats. Plus important encore, et c'est ce que dit ce sondage, cela est satisfaisant pour les Colmariens. À la limite, que nous en soyons satisfaits ou pas, selon le

bord dans lequel nous siégeons, c'est normal ou frustrant. Cependant, ce sont les Colmariens qui se déclarent satisfaits de vivre à Colmar. Ils sont 92,4 % à déclarer être satisfaits de vivre à Colmar. Même si certains estiment que leur vie n'a pas beaucoup évolué – encore que si nous regardons ceux qui disent qu'elle s'est plutôt améliorée, ce n'est pas insignifiant non plus puisqu'il s'agit de 27 % – dans les circonstances économiques que nous connaissons actuellement, si cela n'a pas changé et surtout pas en mal, nous pourrions peut-être aussi, comme le disait M. DENECHAUD avec le verre à moitié vide et le verre à moitié plein, nous en réjouir néanmoins. Nous pouvons comprendre que ces résultats contrarient ceux qui, parmi cette assemblée, s'évertuent à tenter de faire croire que la politique que nous menons n'est pas conforme à nos engagements et à l'attente de nos concitoyens. La mauvaise foi et le dénigrement mis en œuvre durant les séances du Conseil Municipal tout au long de l'année montrent à quel point leur scepticisme et leur opposition systématique sur les choix que nous faisons et les délibérations que nous proposons au vote s'expriment négativement, parfois même avec une agressivité certaine. Apprendre que les Colmariens sont plutôt satisfaits, voire très satisfaits des actions conduites doit être très frustrant pour eux. Je ne peux d'ailleurs pas m'empêcher de penser à ce qu'aurait été la virulence de leurs réactions si cela avait été le contraire. Qu'entendrions-nous ce soir ! Certains reprochent une exploitation politique de ces résultats : nous pouvons, là aussi, aisément faire ce reproche à leurs auteurs qui vont jusqu'à réfuter la validité des travaux de l'institut de sondage – peut-être en le méprisant – préférant se référer à ce qui se dit et aux rumeurs. Ainsi, pardonnez-moi de la citer, Mme KLINKERT déclara à la presse : « D'après ce que l'on entend, il y a un écart considérable avec les résultats de ce sondage ». C'est paru dans un des journaux locaux récemment. Pour ma part, je préfère me fier aux travaux scientifiques d'un institut de sondage plutôt qu'aux « qu'en-dira-t-on ». Vous avez demandé au maire, mesdames et messieurs de l'opposition, les preuves des conclusions que nous pouvons tirer du travail de l'institut. Vous les avez eues – la transparence est aussi un signe d'un mode de gouvernance – et vous avez eu le temps d'en prendre connaissance. Nous attendons vos preuves pour dire que nos politiques ne sont pas bonnes, preuves autres, bien entendu, que des affirmations gratuites, des rumeurs, des « qu'en-dira-t-on » ou bien des opinions personnelles, lesquelles, en plus, et c'est assez extraordinaire, ne paraissent pas être en phase avec votre propre électorat. J'ai regardé dans le détail un certain nombre de chiffres qui étayent et illustrent les analyses globales qui ont été faites. Je ne reviens pas sur la qualité de la gestion, reconnue positivement à 93 %, et je ne prendrai que quelques exemples pour illustrer mon propos : je les prends essentiellement bien sûr dans les questions qui concernent les délégations qui m'ont été confiées. À la question « Estimez-vous que la municipalité accomplit sur l'ensemble de la ville au cours des dernières années, un travail excellent, bon, médiocre ou mauvais ? », si nous ajoutons les résultats des réponses « excellent » et « bon », nous arrivons pour l'électorat de la liste HILBERT à 81,5 %, pour la liste de M. DENECHAUD à 85 %, pour la liste MEYER à 89,5 % et pour la liste WAGNER à 89,6 %. Tiens, il y aurait même un très léger mieux pour

l'opinion de la liste WAGNER que pour notre propre électorat. Pour l'action concernant les transports en commun, nous arrivons à un taux de satisfaction entre les « très positive » et les « plutôt positive » de 65,8 %. Nous pouvons remarquer que les électeurs de la liste DENECHAUD déclarent un taux de réponse « très positive » ou « plutôt positive » de 67 % et que le taux de réponse « négative » est de 12 % et « très négative » de 0 %, alors que notre collègue opposant a fait de ce thème un cheval de bataille. Il l'a d'ailleurs illustré par quelques propos à ce sujet tout à l'heure. Il y aurait un décalage entre ce que nous croyons représenter et l'opinion de nos supporters. À noter aussi sur ce thème que les 18-24 ans déclarent un taux de satisfaction de 71 % ; nous sommes loin d'une appréciation qui serait en dessous des attentes des Colmariens à ce sujet. En ce qui concerne la vie associative – et Dieu sait qu'elle est riche en Alsace et à Colmar en particulier – là, aussi, le taux global des réponses estimant que notre action est très positive ou positive est de 70,8 %. Avec les collègues adjoints et les conseillers délégués qui ont des contacts avec le milieu associatif, que ce soit dans les domaines sportif, culturel ou social, nous avons là un bon baromètre de la qualité de la conduite de nos relations et des choix de subventionnement qui sont faits. Là aussi, je crois que nous n'avons pas à rougir de ce que nous faisons. Concernant l'environnement et la qualité de vie, le taux global de satisfaction est de 85,4 % de réponses très positives ou plutôt positives. Nous remarquons, même avec un certain étonnement par rapport à ce qui est dit ici certains soirs par nos opposants, que là encore, l'électorat qui n'est pas le nôtre *a priori* donne aussi des réponses encourageantes : 82,4 % pour les électeurs de la liste HILBERT, 88 % pour la liste DENECHAUD, 89,9 % pour la liste MEYER et 75,1 % pour la liste WAGNER. Nous ne reprendrons pas le débat qui a eu lieu à la suite de la présentation du rapport sur le développement durable ; il a déjà été trop long et un peu affligeant. Je constate juste qu'entre les critiques qui nous sont adressées à ce sujet et l'opinion des Colmariens, il y a, parmi ceux qui n'ont pas voté pour nous, des personnes très largement favorables à ce que nous faisons. Nous ne sommes pas seulement distingués par des instances nationales, ce que certains considèrent comme anodin ou partial, nous sommes aussi approuvés par les Colmariens et c'est ce qui compte. Le travail remarquable conduit dans le domaine de la rénovation urbaine, mais également le reste de la politique en matière de logement, nous renvoient un taux de satisfaction global de 63,5 %. Nous trouvons aussi un taux de satisfaction important dans la qualité des services rendus à la population. Pourtant, combien de fois entendons-nous qu'il est certes bien de gérer, encore faudrait-il rendre service à la population ? Ce taux de satisfaction est de 72,6 % et il oscille dans les mêmes hauteurs quelle que soit l'attache politique des personnes sondées. Quelles sont les conclusions que nous pouvons tirer de ce genre de résultats ? Bien sûr, il ne s'agit pas de s'en glorifier. On nous apprend aussi que dans 2 domaines nous avons encore à travailler, à savoir les conditions de circulation, même s'il faut bien remarquer que le taux global de satisfaction se situe néanmoins à 56,1 %, et le stationnement. Face à l'ensemble des résultats, avoir confirmation que nous travaillons bien, au service de nos concitoyens, est très encourageant. Nous travaillons bien et je le dis aussi simplement que cela. Nous allons

dans le bon sens. Enfin, il est curieux de constater qu'entre ce que nos collègues de l'opposition prétendent représenter et l'opinion exprimée par la population, y compris ceux qui déclarent avoir voté pour eux, il y a une différence notable. Tous ces résultats le montrent. C'est ainsi. L'engagement municipal est exigeant, il demande de la rigueur dans le tracé de la route à suivre et dans l'exécution des actions engagées. C'est notre cas et nos concitoyens le reconnaissent. Nous en sommes contents, bien sûr, mais cela n'empêche pas de rester vigilant, de chercher des marges de progrès, sachant que certaines nous sont clairement indiquées dans ces résultats. Nous avons la ferme intention de progresser encore là où les marges nous sont signalées par les Colmariens, car nous restons à tout moment conscients que nous ne sommes pas au service d'ambitions personnelles. Nous sommes avant tout à leur service, au service des Colmariennes et des Colmariens.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Premièrement, je voudrais simplement rappeler autour de cette table qu'au premier tour des élections municipales, vous avez été élu avec 50,1 % des voix. C'est juste. Cela signifie que l'opposition qui est ici représente 49,9 % des voix. C'est juste. Alors, arrêtez de dire que l'opposition assise à cette table ne représente rien. Au cours des dernières élections municipales, elle a représenté 49,9 % des voix, même si nous sommes ici dans une minorité très importante. Deuxièmement, il faudrait que quelqu'un dans cette majorité remercie M. FRIEH pour le travail extraordinaire qu'il a fait. Il s'est préparé à répondre à une question qui n'était pas à l'ordre du jour et il l'a fait de façon extrêmement fournie et argumentée. A tel point que plus personne n'écoutait ses propos, mais ce n'est pas grave. Je voudrais juste avoir une précision de la part de M. FRIEH : puisqu'il paraît que les Colmariens sont absolument ravis d'habiter à Colmar, j'aimerais savoir pourquoi vous habitez Andolsheim.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Je vais répondre à une question que mes voisins sont en train de dire tout haut et à M. HILBERT qui paraissait étonné que 93 % des Colmariens soient favorables à notre gestion, à la municipalité ou à ce que ce nous faisons pour eux. Je tiens juste à rappeler un résultat : le 16 mars 2008, nous étions plus que 93 %, nous étions 100 %. La liste de M. WAGNER et la nôtre représentaient 100 %, c'est-à-dire que vous n'avez même pas été élu. C'est grâce au recours de M. WAGNER que vous êtes aujourd'hui à cette place. Ensuite, je tiens à préciser à M. FELDMANN que nous avons peut-être été élus avec 50,1 % des voix, mais c'était au premier tour.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, je réponds rapidement, car j'ai été mis en cause, ou interpellé du moins. Apparemment, c'est grâce au recours de M. WAGNER que les 2 groupes ont pu être élus. C'est bien, car jusqu'à maintenant, on m'avait expliqué que c'était grâce à M. le Maire, lequel, ayant été élu au premier tour, nous a permis d'arriver ici. C'est bien, je vais ainsi pouvoir remercier M. WAGNER, après vous avoir remercié M. le Maire. Je voulais

juste préciser que l'échantillon de notre électorat pour le sondage est de 15 personnes. Il faut donc, encore une fois, relativiser un peu. Je peux moi-même descendre dans la rue et poser ces questions à 15 personnes. Ce nombre me paraît très limité par rapport aux 1 088 personnes ayant voté pour nous, avec une profession de foi claire qui mettait bien en valeur cet aspect transports en commun. Si vous dites régulièrement que vous avez été élus sur votre programme, admettez au moins qu'ils nous ont aussi élus sur le nôtre. Il faut être cohérent. Cela étant, sur les 500 personnes ayant accepté de répondre, les deux tiers disent que rien ne change ou que cela se dégrade. Effectivement, nous pouvons voir de nombreuses choses positives : ces personnes vous ont dit que, globalement, ce que vous faites est bien et qu'elles sont satisfaites de votre gestion. Toutefois, nous savons que la gestion n'est pas tout. De notre côté, nous ne parlons pas de remettre en cause tout ce qui est fait. Cela a été dit et nous votons et approuvons plus de 90 % des rapports que vous nous proposez. Il faut donc arrêter de parler d'opposition systématique. Je peux vous trouver de vraies oppositions systématiques dans d'autres villes ; c'est autre chose. Là, vous serez contents de revenir à Colmar. Nous votons plus de 9/10^{ème} des rapports que vous nous soumettez. Ensuite, vous donner des preuves pour répondre : nous voulons bien faire un sondage aussi. Donnez-nous 20 000 € et nous ferons beaucoup de choses. Il n'y a aucun souci. Nous ne disons pas que nous proposons quelque chose d'idéal. Ce que vous faites, ou plutôt ce que nous faisons, puisque c'est la municipalité et notamment les services de la municipalité dont personne de la mairie n'a parlé ce soir, est bien, mais nous avons aussi des idées, des propositions ; vous les intégrez même parfois, ce qui est très bien. Nous ne disons pas que ce qui est fait est mauvais et personne ne le dit. Nous disons simplement que nous proposons quelque chose de peut-être plus complet, de plus ambitieux, que nous estimons mieux avec notre vision. C'est simplement ce que je voulais préciser.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Je suis assez surpris des propos de M. RENIS qui remet un peu en cause notre légitimité à être présents autour de cette table. Effectivement, au deuxième tour de 2008, nous représentions 0 %, mais il y a eu une deuxième élection. Je crois que nous représentons quelque chose malgré tout. Nous avons d'ailleurs eu des voix au premier tour des premières élections.

Intervention de M. RENIS inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : M. RENIS, laissez parler M. HILBERT.

M. HILBERT : Je veux bien, M. RENIS, mais nous parlons de démocratie et de ce genre de choses. Je posais la question de l'intérêt de ce sondage pour la Ville. Si cet intérêt est de dire que l'opposition n'a pas à parler, à critiquer, à faire de propositions, je suis assez surpris de ce résultat.

M. le Maire MEYER : Personne n'a dit cela.

M. HILBERT : Personne ne l'a dit, mais vous n'avez pas répondu en quoi la Ville trouve un intérêt à faire ce sondage.

M. le Maire MEYER : Mme UHLRICH-MALLET.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Oui, merci. Je crois que nous sommes tous ici autour de la table, car nous aimons Colmar, nous aimons notre ville. C'est ce qui nous réunit et motive notre engagement politique à tous. Il est vrai que ce qui doit nous satisfaire est que les Colmariens se sentent bien dans leur ville. En effet, un tel degré de satisfaction est rarement atteint dans les sondages et il est significativement supérieur à ce que nous observons pour les villes de taille comparable. Ce n'est pas moi qui le dis, mais Ipsos. Je crois qu'avoir un taux de satisfaction de nos concitoyens supérieur et largement supérieur à ce qui existe dans d'autres villes de taille équivalente est tout de même quelque chose de positif. Cela nous oblige maintenant à faire encore plus de choses pour Colmar, à réfléchir sur ce que nous pourrions proposer pour les prochaines années. Il me semble important d'avoir des éléments objectifs de sondage qui nous permettent maintenant de nous positionner, de réfléchir et de creuser de manière à être encore plus proches de nos concitoyens et à proposer des choses qui amélioreront leur situation. Enfin, si je regarde le détail du sondage et notamment l'appartenance politique des personnes interrogées, je trouve surprenant de voir qu'il n'y a pas que ceux issus de la couleur politique du maire qui sont satisfaits. Cela va bien au-delà. À titre personnel, je pense que cela signifie que cette majorité plurielle, cette majorité d'ouverture fonctionne puisque nous menons une politique qui n'est pas jugée de droite dans la mesure où le maire est de droite. Nous avons vraiment une politique jugée par les différents bords politiques de manière satisfaisante. Je crois que c'est peut-être aussi une nouvelle façon de faire de la politique à Colmar. Ou alors, ce n'est ni une politique de droite ni une politique de gauche, mais une politique ouverte, plurielle où, quelle que soit la façon dont la personne a voté, elle trouve son degré de satisfaction. C'est ce que je retire d'extrêmement positif dans ce sondage : la majorité d'ouverture a fonctionné.

M. le Maire MEYER : Mme RABIH.

Mme RABIH : Oui, merci. La crispation dans laquelle les résultats de ce sondage, ou même le sondage lui-même *a priori*, semblent vous mettre m'inquiète. C'est d'autant plus inquiétant que la question de la légitimité de votre présence ne se pose pas, n'a pas été posée dans le sondage et n'a même jamais été posée. Ce n'est pas nous qui en décidons. Pourquoi vous posez-vous tellement ce problème de légitimité ? Lorsque j'entends M. DENECHAUD dire que vous votez les rapports présentés par l'équipe majoritaire à 90 %, j'aimerais tout de même dire que vous les contestez toujours à 100 %. Finalement, je ne comprends pas la question de la légitimité. Vous êtes à la fois force de proposition – c'est ainsi que vous vous définissez –, vous votez avec nous à 90 % : finalement, cela veut dire que vous êtes assez proches du résultat des 93 % de satisfaction générale des politiques que nous menons.

M. le Maire MEYER : M. DREYFUSS.

M. l'Adj. DREYFUSS : Merci M. le Maire, mes chers collègues. Mon intervention sera plus générale. J'ai le triste privilège d'être un ancien élu puisque je suis là depuis de nombreuses années. Ici, autour de cette table,

nous sommes tous des élus. Cela signifie que nous avons tous été élus par la population colmarienne et je dis bien tous, autant que nous sommes. Cela signifie également que notre rôle, notre but, est justement de faire en sorte que les choses aillent de mieux en mieux pour les Colmariens. Il ne s'agit ni de majorité ni d'opposition, mais du rôle de l'élu. Or, qu'est-ce que j'entends depuis le début de ce débat sur ce sondage ? J'entends des discussions de politiques politiciennes, de savoir si un tel a le droit d'être là ou non, si le sondage a un sens ou n'en a pas. C'est totalement ridicule. L'important dans ce sondage et l'important pour nous est de savoir l'essentiel, et l'essentiel est que 93 % de nos concitoyens sont heureux ou très heureux de vivre à Colmar. C'est cela le bonheur pour nous. L'important est de savoir que les élus, et je ne citerais pas un tel plutôt qu'un tel, de l'avis de nos concitoyens colmariens satisfont la demande des Colmariens. C'est cela qui est important à mon avis. Cela signifie que, pour moi, il n'y aurait même pas dû y avoir un débat aussi long. Il aurait plutôt fallu que tout le monde, ici, dise que c'est fantastique, remarquable, génial, que nos concitoyens, les Colmariens, sont contents de vivre à Colmar et contents du travail réalisé ici. Plutôt que de nous disputer, nous devrions au contraire fêter ce qui est arrivé. Etre heureux, je le répète, être très heureux de voir que nos concitoyens sont heureux. Je souhaite justement que les choses continuent de cette manière, s'améliorent quels que soient ceux qui sont à la tête de cette municipalité, et aillent toujours mieux pour que nos concitoyens disent qu'ils sont bien à Colmar.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, M. le Maire, mes chers collègues. M. GRUNENWALD, vous nous parlez de gouvernance : je crois que de très nombreuses collectivités rêveraient d'une gouvernance avec de tels résultats.

Je suis tout à fait d'accord avec les propos tenus par M. BAUMULLER : l'opposition nous demande des débats sur la CAC, le maire vous en propose un et puis rien. Cela me donne à penser que Colmar n'a pas l'opposition qu'elle mérite. D'ailleurs, par le mépris qu'ils expriment à l'égard d'un collègue, les propos de M. FELDMANN illustrent cette triste réalité. Sans doute, M. FELDMANN, sous d'autres régimes, vous feriez merveille avec une telle capacité à la fausse dénonciation. Je reviens sur le sondage puisque personne ne veut parler du rapport qui nous concerne, c'est-à-dire celui de la CAC.

Brouhaha

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Vous permettez...

Brouhaha

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Vous ai-je interrompu ? Non.

Brouhaha

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : J'aimerais vous citer un proverbe indien qui dit : « Le monde doit paraître bien sombre lorsqu'on a les yeux fermés. » Pourquoi polémiquer alors que vous devriez avoir une vision plus constructive de notre démarche ? Les sondages existent dans toutes les

villes, partout, dans toutes les collectivités, car il est normal que les élus cherchent à savoir ce que pense la population. Nous le pensons au travers des réunions de quartier organisées par le maire, au travers des contacts que nous avons au quotidien avec la population, et nous le cherchons également auprès des Colmariennes et des Colmariens avec les sondages. En effet, nous ne sommes pas parfaits et nous avons parfois besoin de corriger des choses ; les sondages nous permettent de tenir compte de ce que les Colmariennes et les Colmariens pensent. Avez-vous peur de cela ? Le sondage est un outil public au service de tous les élus et donc du vôtre également. Faites-en bon usage. Remettre en cause le sérieux du travail d'Ipsos, institut national et international de grande réputation, ne semble pas très sérieux de votre part. Peut-être que ce sont les résultats qui vous gênent. Ma remarque, là encore, ne vous plaira peut-être pas, mais vous êtes pris en flagrant décalage avec votre électorat et, plus encore, avec les Colmariennes et les Colmariens ; c'est cela qui vous gêne. Les chiffres cités par mon collègue, M. FRIEH, sont très clairs et parfaitement illustrés dans le sondage que vous avez en votre possession : de très nombreux Colmariens ayant voté pour vous, M. HILBERT et les différents groupes, expriment très fortement un soutien à l'action que nous avons menée ces dernières années. Deuxième exemple : vous ne cessez, à longueur de Conseil Municipal, systématiquement, de contester la validité et la pertinence des engagements que nous avons pris lors des dernières élections municipales, alors que 74 % des Colmariennes et des Colmariens estiment qu'ils leur sont bénéfiques. Pour l'immense majorité des Colmariennes et des Colmariens, ils sont bénéfiques pour leur pouvoir d'achat. Bien entendu, cela ne vous convient pas puisque cela va à l'encontre de tout ce que vous nous dites à longueur de Conseil Municipal. Cela étant, j'ai la faiblesse de penser que vous aimez Colmar ; alors, soyez fiers de ces réussites, soyez heureux comme les 93 % qui sont satisfaits ou très satisfaits de vivre à Colmar, comme les 77 % de Colmariennes et Colmariens qui trouvent que la situation de leur ville s'améliore ou, au pire, se stabilise. Alors que nous vivons une crise terrible qui n'épargne ni la France ni l'Europe ni le monde, avec son lot d'angoisse, de chômage et de drames ; alors que les Français, à longueur de sondages, expriment leur pessimisme – la France est le pays d'Europe et même du monde le plus pessimiste ; malgré cela, les Colmariennes et Colmariens qui vivent cette crise – Colmar n'est pas une île et subit également les conséquences de cette crise internationale et française – expriment une très large satisfaction de vivre à Colmar. Je pourrais également citer les chiffres de la sécurité puisque vous nous attaquez souvent sur les caméras : celles-ci contribuent au sentiment de sécurité, aux résultats obtenus ces dernières années en matière de lutte contre la délinquance. Là encore, plus de 74 % des Colmariennes et des Colmariens sont satisfaits des résultats en matière de lutte contre la délinquance et se sentent en sécurité dans leur ville. Nous sommes fiers et vous devriez l'être également. Vous devriez être heureux de ces résultats pour les Colmariennes et les Colmariens, pour l'équipe municipale qui travaille et se bat au quotidien sous l'impulsion du maire, pour les collaborateurs qui participent aussi à cette réussite. Ils peuvent être fiers également des résultats. Il faut aussi préciser que nous travaillons pour l'ensemble des Colmariennes et des Colmariens et non pour un camp

seulement. Bien sûr, il y a le temps des élections où les affrontements sont logiques, normaux, mais il y a également le temps de l'action. Cette action dépasse naturellement et nécessairement le clivage droite-gauche-centre, car nous agissons au quotidien pour Colmar, dans l'intérêt des Colmariennes et des Colmariens. Le fait que ces derniers remarquent cette volonté d'agir pour l'ensemble de la ville, l'ensemble des quartiers, est également un motif de satisfaction pour nous.

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, nous critiquons, ici et là, la gouvernance qui semble être, de temps en temps, trop rigide. Il faut être de bonne composition et très compréhensif pour accepter le débat que nous venons d'avoir. Je propose non pas une communication, mais un point sur la Communauté d'Agglomération et celui-ci est pollué par une question qui n'a rien à voir. De plus, je ne dis rien, je laisse parler. Je dis qu'il faut être de bonne composition pour laisser aller dans ce sens dans la mesure où vous n'arrivez pas à faire la différence sur les questions essentielles.

Je pourrais rebondir, M. DENECHAUD, sur le fait que vous votiez 90 % des rapports : avez-vous voté les crédits pour les réaliser ? Cette réponse vaut également pour M. le Bâtonnier qui vote des rapports, mais vote-t-il des crédits au bout ?

M. HILBERT, je crois que vous avez été sondé et que vous avez pu donner votre avis. Preuve finalement que le sondage portait sur les Colmariens puisque vous avez été sondé.

Quant à faire ce mélange sur la base d'arguments qui ne tiennent pas la route, je pense qu'il faut être au-dessus, comme vient de le dire en dernier lieu M. le 1^{er} Adjoint. Ce que je ressens est que tout le monde devrait être fier du sentiment de satisfaction des Colmariens, que vous soyez dans l'opposition ou dans la majorité. Je remarque une chose : malgré tous les budgets que vous avez rejetés, 82 % des Colmariens approuvent les travaux réalisés. Pour ma part, c'est l'essentiel. En effet, il ne s'agit pas seulement de la satisfaction sur la rigueur de la gestion, mais de la satisfaction des Colmariens sur ce qui a été réalisé, le détail ayant été décliné tout à l'heure par M. FRIEH. Naturellement, nous nous amusons ensuite à voir dans le fromage que x % disent que Colmar n'évolue pas. Seulement, à partir de ces 55 %, il y a deux autres fractions où 15 % disent que la situation s'est détériorée sachant qu'à côté 30 % disent que la situation s'est améliorée. Il ne faut donc pas raisonner pour ceux qui n'ont pas d'avis, mais pour ceux qui disent que la situation s'est améliorée ou détériorée. Au final, je répète ce que je n'ai cessé de dire lorsque nous avons parlé de sondage la première fois : je pense que les uns et les autres devraient s'inspirer des résultats, sachant qu'ils rendent les plus grands services non pas à la majorité, mais à l'opposition puisque les uns et les autres peuvent s'inspirer des réponses données par les Colmariens. À vous de les exploiter. D'ailleurs, c'est à ce titre que ces résultats peuvent vous servir. Je le répète : nous ne faisons pas de micro-trottoir, mais nous connaissons à peu près le sentiment des Colmariens. Je pense que si quelqu'un doit s'inspirer des résultats, ce n'est pas la majorité, mais l'opposition afin d'en tirer les meilleurs enseignements pour le futur. C'est ce que j'avais à ajouter par rapport à ce qui vient d'être dit.

Le rapport sur la CAC est un peu passé à l'as. Il est dommage qu'à hauteur de ce niveau d'interventions, nous ne puissions pas faire la part des choses. La parole est à Mme UHLRICH-MALLET.

4. Réforme des rythmes scolaires.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Le rapport sur la CAC ne supposait pas de vote, mais, dans la mesure où nous allons voter tout à l'heure, il faut tout de même que je précise que M. GREINER, Mme DETTLOFF et M. WAGNER donnent respectivement procuration à M. BAUMULLER, Mme JACQ et Mme KLINKERT.

Mme GINDENSPERGER.

Mme GINDENSPERGER : Merci, M. le Maire, chers collègues. M. François HOLLANDE a fait de l'éducation l'un des points forts de son programme durant la campagne présidentielle et cela fut affirmé haut et fort. Une destruction programmée de l'école publique lors du précédent quinquennat avec 80 000 postes supprimés a mis l'école à genoux, la privant des moyens indispensables, réseaux d'aides y compris. M. François HOLLANDE s'est engagé à créer 60 000 postes dans les métiers de l'enseignement et à redonner aux enseignants une formation initiale et continue digne de ce nom par la mise en place des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation – les ESPE remplaçant les défunts IUFM. Il s'est également engagé à développer l'accueil des moins de 3 ans, en particulier dans les secteurs difficiles et à rééquilibrer les moyens en faveur de l'école primaire permettant à ces élèves d'acquérir, pour le moins, les indispensables du socle commun, bases de connaissances qui seront modifiées et améliorées. Il s'est engagé en particulier à revoir les rythmes scolaires français qui sont une singularité unique des pays de l'OCDE, héritage de la France rurale du siècle dernier, mais qui sont devenus une aberration au regard des résultats qu'ils produisent. L'OCDE a établi des statistiques édifiantes sur l'enseignement primaire en France qui concernent aussi bien un enfant de 3 ans de petite section qu'un élève de 11 ans en CM2 : la journée de classe la plus longue (6 heures), le nombre de jours d'enseignement le plus faible (144 et 187 ailleurs en moyenne) et l'année scolaire la plus courte (36 semaines). De plus, le passage à 8 demi-journées sans demande particulière ni des parents ni des enseignants a perturbé davantage les apprentissages. Dans un rapport de 2010, l'Académie de médecine a constaté que la semaine de 4 jours était source de grande fatigue et de difficultés d'apprentissage, c'est-à-dire d'échecs scolaires accrus touchant en particulier les populations les plus fragiles. Elle préconise le retour à la semaine de 4 jours et demi et d'ailleurs plutôt le samedi que le mercredi matin. Sans rire, je peux vous affirmer que la coupure de milieu de semaine est tout à fait profitable aux enfants. Conscient de ce problème, M. François HOLLANDE a mandaté M. Vincent PEILLON, ministre de

l'Éducation Nationale, pour mener une concertation auprès des organisations syndicales et parentales. Il en résulte une réforme des rythmes scolaires – certes incomplète et imparfaite, comme toute réforme, mais il est plus facile de détruire que de construire –, réintroduisant la semaine de 4 jours et demi, ce dont nous allons d'ailleurs discuter dans les prochains conseils d'écoles, fixant le temps de repos méridien à 1 h 30 au moins, limitant la journée scolaire à 5 h 30 au plus et instituant la prise en charge des élèves jusqu'à 16 h 30 avec des activités périscolaires, sportives ou culturelles. Afin de financer le surcoût lié à cette nouvelle organisation, le ministère propose un fonds de 250 millions d'euros destiné aux communes mettant en œuvre la réforme dès 2013, avec une dotation forfaitaire de 50 € par élève et par an. Cette dotation n'est accessible qu'aux communes qui s'engagent dès septembre 2013. Les chiffres que vous présentez de l'ordre de 800 000 €, diminués de 267 000 € si la réforme est mise en place cette année, nous semblent exorbitants, mais les enfants colmariens valent bien que nous leur proposons des activités de qualité leur permettant de bénéficier, dès septembre 2013, d'un changement de rythme. Les chiffres donnés récemment dans le rapport sur les orientations budgétaires tant en coût par habitant, charges de personnel, part de la dette et autres, ne seraient que légèrement impactés par une décision et mise en place rapides. Votre rapport propose d'attendre. Attendre que les choses changent peut-être, attendre ce que feront d'autres communes, peut-être même attendre un éventuel contentieux permettant de repousser encore ou d'annuler ces dispositions. Les élèves continueront donc une année scolaire supplémentaire à ce rythme épuisant pour leurs acquisitions. Attendre aussi pour laisser passer une subvention publique venant de façon importante, environ le tiers, en déduction des dépenses, alors que la Ville de Colmar est friande de financements et participations croisés sur les projets importants. C'est un projet important, et pourquoi pas innovant, que de penser à la population scolaire autrement qu'en gestion de fonctionnement. Cette population scolaire représente l'avenir des Colmariens et de la ville. La Ville de Colmar est riche de clubs sportifs et culturels, subventionnés ou non, gère, par le biais d'une association, une structure péri-éducative depuis de longues années, Préalys, possède des partenaires éducatifs compétents, les PEP, les clubs socio-éducatifs et associations diverses, et compte dans ses effectifs des animateurs sportifs dévoués et expérimentés. De plus, d'autres organisations peuvent être envisagées : prise en charge par les enseignants en aide pédagogique complémentaire des élèves en difficulté, prise en charge parentale pour ceux qui souhaitent un retour au domicile familial plus tôt. Tous les élèves ne seraient donc pas concernés et les charges citées également moins importantes. Colmar dispose de locaux, contrairement à d'autres communes, de personnels et de moyens financiers et ce projet ne représenterait qu'une charge, certes importante, mais tout de même ouverte au futur au regard des sommes dépensées par ailleurs. Nous pouvons organiser tout cela en coordination autour d'un projet éducatif territorial et réfléchir ensemble à l'avenir de l'école en France en général et à Colmar en particulier. Nous attendons votre invitation ouverte à tous les professionnels de l'éducation, aux parents et aux services municipaux concernés pour en parler rapidement, M. le Maire. Merci.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Ce projet de délibération a quelque chose de frustrant puisqu'il s'agit simplement pour l'instant de balayer du revers de la main la proposition faite par un gouvernement de gauche, sachant que la majorité est ici de droite. D'accord. Le problème, et je peux comprendre vos hésitations, est que le gouvernement HOLLANDE a envie de mettre en place ces nouveaux dispositifs un petit peu au pas de charge et que les dispositions proposées pour 2013 – et là, je suis d'accord avec vous – sont un peu floues et compliquées à mettre en œuvre de façon immédiate. Je regrette simplement que l'intérêt de l'enfant, dans ce rapport, soit très peu pris en compte et, comme celle qui vient de parler avant moi l'a dit, ce qui vous préoccupe surtout est le problème budgétaire. En effet, consacrer 800 000 € par an à la petite enfance vous paraît une dépense disproportionnée, désordonnée. Je rappelle juste en passant que nous avons déjà dépensé 1,3 million d'euros pour faire acheter des vélos, mais c'est un détail. Ce qui me paraît frustrant dans ce rapport est la chose suivante : si nous nous contentons de repousser à plus tard les décisions à prendre, nous allons louper en 2013 tout le temps nécessaire à la réflexion pour réussir ce nouveau dispositif en 2014. Je vous signale d'ailleurs que, tel qu'il est écrit dans le décret, il est prévu que nous puissions repousser cette nouvelle organisation à 2014, mais que l'année 2013 doit être consacrée à la mise en place de ces nouveaux dispositifs pour 2014, à travers toute une série de mécanismes prévus dans le décret. Il est prévu, entre autres, la mise en place d'un plan éducatif territorial devant regrouper toutes les composantes culturelles, sportives, d'animation, scolaires, etc., d'une ville ou même d'une communauté d'agglomération. En effet, ce plan d'éducation territoriale peut dépasser le cadre strict de la ville. Si nous ne faisons pas cette réflexion maintenant, c'est-à-dire en 2013, il sera trop tard quand arrivera la rentrée 2014-2015 puisque le dispositif devra obligatoirement être mis en place ; je ne vois pas le gouvernement HOLLANDE faire marche arrière sur cette décision. Je vous rappelle simplement que ce sera une autre équipe municipale qui sera en place en septembre 2014 puisque, entre temps, des élections auront eu lieu. Vouloir repousser simplement ces décisions à prendre à la rentrée 2014 c'est prendre le risque de nous retrouver à la rentrée 2014-2015 avec un système complètement inapproprié, désorganisé et qui ne servira certainement pas l'intérêt des enfants. Encore une fois, il s'agit bien de cela. Je rappelle juste à l'équipe majoritaire que c'est M. Luc CHATEL, Ministre de l'Éducation du gouvernement SARKOZY, qui a lancé le débat à propos des rythmes scolaires et qu'il y a des périodes pendant lesquelles les enfants sont aptes à suivre une éducation et d'autres périodes où ils sont moins réceptifs. Cela n'a pas été sorti du chapeau d'un Ministre, dût-il s'appeler M. Vincent PEILLON, mais de quelque chose validé par toute une série de commissions qui se sont réunies sous l'époque SARKOZY. Il faut donc savoir tenir compte de ces enseignements. Je pense qu'il est important que la Ville de Colmar, avec les moyens considérables qui sont les siens, s'organise dès à présent, d'autant que le décret laisse la possibilité de ne pas mettre en place ce système à la rentrée scolaire 2013-2014. Nous pourrions, par exemple, imaginer d'essayer de mettre en place des propositions un peu

expérimentales : pourquoi ne pas le proposer, dès 2013, à deux écoles – une dans les quartiers dits « difficiles » et une autre dans des quartiers plus faciles par exemple – afin de voir comment nous pourrions piloter le système et en tirer des enseignements pour la rentrée suivante. En tout cas, repousser la prise de décision d'un revers de main me semble tout à fait insuffisant.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, merci, M. le Maire. Au sein de notre groupe, chacun votera librement en son âme et conscience sur ce rapport. En ce qui me concerne, je souhaitais dire qu'il s'agit réellement d'un transfert de l'État vers les communes de charges nouvelles puisque les communes devront se charger de l'accueil des écoliers et financer les activités périscolaires. Comme Mme l'Adjointe nous en a fait part, cela veut dire embaucher du personnel sur de toutes petites périodes. Nous le savons aussi, en Alsace, la coupure du mercredi a une grande importance puisque les activités culturelles, sportives et sociales occupent une place vitale. La réforme va donc nuire à ces associations, à ces clubs sportifs et aux centres de loisirs qui fonctionnent le mercredi. Ils devront peut-être même licencier du personnel. La précipitation de la mise en place de cette réforme en septembre 2013 poserait problème aussi pour l'adaptation des rythmes professionnels des parents. En ce qui me concerne ainsi que certains collègues du groupe, nous voterons ce rapport pour demander avec vous le report de l'application de la réforme dans notre ville à 2014. En effet, nous souhaitons qu'il y ait plus de temps pour la concertation et pour examiner l'ensemble des interactions entre rythmes scolaires et équilibre de la vie associative de notre ville. Je souhaitais également vous demander quelles seront les consultations vous prévoyez d'ici là. Pour conclure, je voudrais dire que nous souhaitons aussi ne pas sacrifier les intérêts des enfants aux préoccupations des adultes. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire, Mme l'Adjointe. Cette énième réforme des rythmes scolaires est effectivement très insatisfaisante. Elle cherche à compenser *a minima* la dramatique réforme menée tout aussi abruptement en 2008 sous la présidence de M. Nicolas SARKOZY, réforme qui, à l'époque, avait instauré la semaine de 4 jours, l'aide personnalisée et une modification à la baisse des programmes pour supprimer les RASED. L'opposition à cette réforme n'est pas uniforme, comme le laisse entendre le rapport que vous nous proposez ; si quelques enseignants et parents s'opposent à une demi-journée supplémentaire, d'autres espéraient aller plus loin. Cela rejoint d'ailleurs les conclusions d'un rapport d'orientation sur les rythmes scolaires de 2011, c'est-à-dire celui commandé par M. Nicolas SARKOZY. Ce rapport préconisait, entre autres, une journée de classe de 5 h, une semaine de 9 demi-journées, mais également une réforme des rythmes annuels avec un zonage pour toutes les vacances, sauf celles de Noël, et 6 semaines de congés d'été. Que vous ne souhaitiez pas que la Ville participe plus à l'éducation de nos enfants n'est pas nouveau. En effet, étant donné que vous refusez régulièrement la demande des enseignants de maternelle d'une ATSEM par classe, il est cohérent que vous refusiez d'étendre le service

périscolaire dans le cadre de cette réforme. Cependant, bien que j'espère que le gouvernement ait une politique plus ambitieuse pour l'Éducation Nationale avec, notamment, une refonte des programmes accompagnée dans un second temps d'une réelle réforme des rythmes scolaires, je trouve que ce qui est proposé va *a minima* dans la bonne direction. Aussi, je ne voterai pas le rapport proposé.

M. le Maire MEYER : M. BAUMULLER.

M. BAUMULLER : Merci, M. le Maire, mes chers collègues. La question des rythmes scolaires est, en France, un serpent de mer comme tant d'autres sujets. Cela dit, il me semble que pour la première fois, cette réforme n'a pas pour objectif d'assurer un meilleur confort pour les parents et n'a pas non plus pour objet de booster les performances de l'économie touristique. Je suis convaincu, et ce sentiment est partagé par notre collègue M. Philippe GREINER que je représente ce soir, que la réforme portée par le Ministre M. Vincent PEILLON va dans le bon sens et place réellement l'intérêt de l'enfant au cœur du dispositif. Nous ne pouvons que nous en réjouir. Évidemment, des questions se posent quant à son application et également quant au financement. En tout cas, nous souhaitons que cela ne soit qu'un début pour contribuer fortement à transformer l'école de l'échec scolaire en école de la réussite ; Mme l'Adjointe a donné quelques exemples des insuffisances du système. Évidemment, cette réforme ne répondra pas à tout, mais pouvons-nous néanmoins continuer à cautionner un système reposant sur le rythme scolaire d'aujourd'hui avec les journées les plus longues dans une année scolaire la plus courte ? Les pédopsychiatres disent, dans une espèce de consensus, que l'élève a besoin de régularité dans ses apprentissages, notamment les élèves en difficulté, et que les journées scolaires sont bien trop longues, au même titre que les congés d'été. Cela étant, nous apportons tout de même quelques réserves à ce stade, notamment le choix de la demi-journée supplémentaire : en effet, aux dires des chronobiologistes, le samedi matin correspondrait mieux au bon rythme pour l'enfant. Cela a déjà été rappelé ce soir. Ensuite, le volume horaire journalier reste trop important à ce stade. Pour aborder directement la question de l'application à Colmar, nous souhaitons savoir sur quelles bases repose le chiffrage du surcoût de 800 000 €, dont 535 000 € resteraient à la charge de la Ville. Quelles sont les pistes explorées ? Vous en avez dit un peu plus ce soir, Mme l'Adjointe, que ce qui est précisé dans le rapport. Nous avons effectivement la chance à Colmar d'avoir un très fort tissu associatif, lequel a tendance à tenter de se professionnaliser, notamment dans les domaines du sport et de la culture. J'aimerais savoir si nous avons déjà entamé une concertation avec l'Office Municipal des Sports, par exemple, ou celui de la Culture, ou avec les opérateurs du CLAS que vous évoquiez également. Ensuite, si nous sommes collectivement convaincus que cette réforme va dans le bon sens et s'il y a une volonté, alors il y a forcément un chemin. Et s'il devait effectivement rester à notre charge 535 000 €, finalement, si c'est pour l'avenir de nos enfants, cela ne représente que 5 % du budget éducation/formation cumulé à la fois en fonctionnement et en investissement dans le budget primitif 2012. Pour prendre une autre référence, cela représente 3 % de la capacité

prévisionnelle d'autofinancement pour 2013, telle qu'annoncée lors du débat d'orientations budgétaires le mois dernier. Une autre question se pose : si notre Ville renonce à faire cet effort, comment les petites communes pourraient-elles s'engager sur ce chemin ? Nous voulons, dans un tout autre débat, renforcer la place de Colmar, ville préfecture ; à mon sens, cela nous donne aussi des responsabilités et des obligations en matière d'exemple. Pour ces raisons, mais aussi parce qu'il est vrai que cette réforme est perfectible, plutôt qu'un vote contraire, nous nous abstiendrons sur ce texte. Enfin, même si ce n'est pas mon habitude, permettez-moi de conclure par une citation d'un ancien ministre de l'Éducation Nationale, M. François BAYROU, qui disait à ce sujet très récemment : « Si un pays n'est pas capable d'organiser une mutation ou un changement qui est, en fait, aussi faible, s'il est obligé d'affronter des blocages, des grèves immenses, alors je vois mal ce pays-là répondre aux questions si graves et si lourdes qui se posent pour son économie et son état général. » Merci de votre attention.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, comme cela a été mentionné par différents collègues et notamment par M. BAUMULLER, il s'agit d'une question nationale, d'un serpent de mer, de quelque chose de récurrent. Cela me gêne toujours un petit peu que ce genre de questions doive être tranché de manière nationale, toujours tout au même moment, partout et de manière absolue. Je pense que les villes, en fonction des écoles, des souhaits des parents et des enseignants et bien sûr dans l'intérêt des enfants – généralement ce sont eux qui représentent les intérêts de l'enfant – pourraient avoir un minimum de marges de manœuvre pour organiser les horaires comme elles l'entendent avec, évidemment un minimum de cadre national. Devoir tout gérer heure par heure alors qu'il y a déjà un programme et des cadres... C'est la France et cela restera encore ainsi pendant un bon moment. Rien que pour cette raison, j'ai envie de voter ce rapport. Cela dit, la réforme me paraît bonne sur le fond et, même si on veut l'imposer au pas de charge, elle me paraît malgré tout intéressante et n'est effectivement qu'un retour à une situation qui existait précédemment. Le vote du report, oui, mais je trouve dommage que ce rapport soit présenté vraiment dans une optique d'opposition à la réforme. Reporter, oui, à condition que cela soit pour nous donner plus de temps pour appliquer cette réforme, avec la concertation nécessaire et avec une vraie volonté de l'appliquer. Elle est proposée, mais de toute façon, elle sera imposée au plus tard en 2014. Autant partir avec une vraie volonté de l'appliquer et une concertation suffisante plutôt que de partir dans une optique d'opposition en disant être contre sur le fond. Cette concertation peut notamment permettre d'affiner le chiffrage puisque, comme mon collègue M. BAUMULLER, je suis demandeur de davantage d'informations sur la manière dont ont été calculés les 800 000 €. Je ne les conteste pas, je veux juste savoir comment ils ont été calculés. De plus, peut-être que le temps que nous nous donnerons pour appliquer correctement cette réforme en 2014 permettra de nous inspirer des expériences des autres villes, comme le disait Mme l'Adjointe. Avec cet avis partagé, je m'abstiendrai également sur ce rapport.

M. le Maire MEYER : M. BECHLER.

M. l'Adj. BECHLER : Merci, M. le Maire, chers collègues. Vous voyez bien que ce sujet, sans diviser, pose beaucoup de questions. Permettez-moi tout de même de vous rappeler ou de vous dire ce qui s'est passé au CSE de l'Éducation Nationale en présence du directeur du cabinet du Ministre où, je m'excuse M. le Maire, nous vous avons battu sur un point pour une fois : 3 h 15 de débat sur un seul point, celui des rythmes scolaires. Je peux vous dire que les représentants des enseignants présents ont rejeté cette réforme dans sa globalité puisque sur 65 personnes, 5 ont voté pour et 60 contre. J'ai reçu le rapport ce matin à la Chambre de Métiers où ma secrétaire, qui savait qu'il y avait un Conseil Municipal ce soir et que ce point était à l'ordre du jour, m'a tout de suite dit que je ne pouvais pas emmener le rapport, car il est confidentiel. Cela signifie qu'il ne faut rien dire. Permettez-moi tout de même, en mon âme et conscience et avec ma propre responsabilité, de vous citer 3 ou 4 points qui ont fait débat ce jour-là : premièrement, les représentants de l'Éducation Nationale ont dit qu'ils ne voulaient pas travailler une demi-journée de plus puisque, soi-disant, le gouvernement leur avait promis 2 500 € de salaire annuel supplémentaire. Ne les ayant pas reçus, ils ne vont donc pas travailler une demi-journée de plus. Deuxièmement les parents d'élèves ont déclaré qu'il était exclu de travailler le samedi matin. Je souhaite donc bien du plaisir à ceux qui pensent que nous allons travailler le samedi matin. Troisièmement, beaucoup ont fait état que le mercredi est une journée où les enfants ont des activités sportives, musicales, culturelles, etc., et qu'il n'était pas normal que nous leur enlevions ces activités pour les mettre une demi-journée à l'école. Quatrièmement, ils se sont attaqués aux maires en disant que ce ne sont pas les maires qui doivent décider de l'éducation à faire dans ces classes. J'ai tout de suite pensé qu'aucun maire n'allait s'occuper de cela. Par contre, ils ont bien dit que les maires pouvaient payer et que c'était normal. Je vous livre encore un dernier point, plus personnel : sur ces 65 personnes, je suis le seul à représenter le monde du travail. J'ai alors terminé, non pas par une citation, M. BAUMULLER, mais par leur dire la chose suivante : les artisans français, que je représente, ne sont peut-être ni pour 4 jours ni pour 4 jours et demi, mais ils demandent des jeunes qui savent lire, écrire et calculer. Je peux vous assurer qu'il y a alors eu un silence de mort. Merci.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Oui. Cela tombe parfaitement bien, Jean-Pierre, tu m'as tendu la perche. Si les élèves sont si peu nombreux à entrer en sixième et de moins en moins nombreux à savoir lire et écrire, ce n'est pas à cause des rythmes, mais bien à cause du nombre d'élèves par classe et des programmes. Par contre, cela est complètement évacué derrière le rideau de fumée que sont les rythmes scolaires. Il est vrai, et cela a été dit, que les vacances sont trop longues. D'ailleurs, contrairement à ce que nous entendons, ce ne sont pas les professeurs qui veulent deux mois de vacances. J'ai toujours dit que s'il y avait plus de deux mois de vacances, il n'y aurait plus de professeurs. Pourquoi ? Avec 25 élèves dès la maternelle, 26 et parfois plus, même dans les ZEP, ce n'est plus jouable aujourd'hui. Confrontés au monde actuel et à toutes les attractions ailleurs qu'à l'école –

je ne vais pas entrer dans les détails –, les rythmes scolaires ne sont qu'une partie du problème. Je ne sais pas quels sont les chiffres actuels des sondages nationaux ou internationaux du nombre d'enfants entrant au collège sans savoir lire et écrire, mais c'est aussi à cause des effectifs. Les conditions de travail des enseignants se sont dégradées, notamment à cause de cela. En effet, les élèves sont de moins en moins attentifs du fait qu'ils sont 25 ; dans les écoles maternelles de Colmar, ils sont 25 en moyenne. Que font-ils l'après-midi ? Ils dorment. Au collège, c'est la même chose. Aller demander à un professeur de collège comment il s'en sort avec 25 élèves. Il n'y a jamais de dédoublement. J'entends que ce n'est pas le problème numéro 1. J'ai enseigné 25 ou 30 ans dans les lycées professionnels censés apporter de la main-d'œuvre aux artisans et il y avait 25 à 27 élèves minimum par classe. Ce problème est éludé, car ce sont des choses de technocrates français, du Ministère, lesquels « pondent » des réformes. M. CHATEL, en 2008, a supprimé la demi-journée du samedi pour faire plaisir aux parents des grandes villes et pour que les stations de sports d'hiver ou les stations balnéaires puissent fonctionner au maximum. Le ministre actuel a rallongé les congés de la Toussaint pour avoir 2 semaines complètes pour les mêmes motifs. Ensuite, nous parlons de rythmes scolaires. C'est n'importe quoi ! Il s'agit de réformes technocratiques. Nous nous fichons de l'intérêt des parents, de l'intérêt de l'enfant – ce qui est primordial – et, encore plus, de l'intérêt des enseignants. C'est vraiment lancer des rideaux de fumée pour faire croire que nous allons faire une réforme de plus. Chaque ministre a sa réforme et c'est ainsi depuis 50 ans en France. À quoi cela a-t-il abouti ? À de moins en moins de personnes qui savent lire et écrire à l'école.

M. le Maire MEYER : M. JAEGY.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire, mes chers collègues. Je crois que sur un sujet aussi important, il convient avant tout d'avoir une vision qui ne soit ni dogmatique ni politicienne. Pourtant, il est vrai que la manière et les termes dans lesquels sont posées ces questions de la réforme des rythmes scolaires en France, posent problème. Je dirais notamment que cela pose un problème sur le plan de la méthodologie. Or, que nous a-t-on appris dans nos parcours scolaires et universitaires ? D'avoir un minimum de méthodologie et d'honnêteté intellectuelle quand on porte des projets ou quand il s'agit de porter des remises en question de ce qui existait ou préexistait. Le problème flagrant dans la manière dont cette réforme se pose aujourd'hui aux collectivités est clairement le manque de pragmatisme et de concertation qui ressort chez de nombreux maires qui se voient imposés toute une série de charges et de moyens organisationnels à mettre en œuvre pour satisfaire les termes de la technocratie de l'Éducation Nationale. Je crois que la question de l'intérêt de l'enfant a été totalement occultée – cela a été dit à l'instant par mes collègues MM. WAEHREN et BECHLER – ce qui est très dommageable. J'observe également que la vision n'est pas politicienne s'agissant de la Ville de Colmar, car de grandes villes comme Lyon ou Lille qui, à ma connaissance, ne sont pas des municipalités à majorité de droite, se sont clairement exprimées contre cette réforme des

rythmes scolaires, en tout cas en ce qui concerne sa mise en œuvre dès la rentrée 2013.

Je voudrais également apporter un éclairage sur la dimension financière : les estimations qui vous sont précisées dans le rapport partent des estimations de calcul faites par la Fédération des Villes Moyennes, fédération à laquelle nous appartenons. Le chiffre de 800 000 € pour la Ville de Colmar correspond effectivement au coût de fonctionnement lié à la mise en œuvre de cette réforme telle qu'elle nous est posée. Autre élément : vous avez dit tout à l'heure qu'une compensation serait opérée par l'État, mais cette compensation ne vaudra que pour la première année d'expérimentation de cette réforme et non pour les années suivantes. Là aussi, par honnêteté intellectuelle, il aurait été intéressant de le préciser dans vos exposés, mes chers collègues. En effet, vous sembliez dire que l'État compenserait cette charge transférée à hauteur d'un tiers, mais ce n'est pas tout à fait exact puisque cela ne vaudra que pour la première année. Quid des années suivantes ? Zéro. Par conséquent, le surcoût pour la Ville de Colmar sera bien de l'ordre de 800 000 € par an.

Au-delà de ces considérations financières, il y a également un problème en termes de moyens humains et organisationnels. Il faudra trouver les personnels, les compétences et les disponibilités sur les créneaux horaires, là aussi, tel qu'ils sont posés dans cette réforme des rythmes scolaires.

Enfin, et surtout, je trouve vraiment dommage qu'il n'y ait pas eu suffisamment de concertation sur cette discussion qui est une vraie discussion sur laquelle les pédagogues, les psychologues, les familles, les associations et les enseignants peuvent se pencher. D'ailleurs, l'avis négatif du Conseil Supérieur de l'Enseignement en est l'un des échos. De plus, lorsque je dialogue avec des enseignants et des équipes pédagogiques, je constate que ces personnes du terrain ne sont pas au courant et n'ont pas été consultées. Comment voulez-vous réussir une telle réforme en faveur de l'enfant – c'est tout de même lui qui est censé être le premier bénéficiaire de cette réforme dite des rythmes scolaires – si les praticiens et les équipes sur le terrain ne sont pas informés et n'ont pas été consultés ?

Dans ces conditions, et sur la base des termes de ce rapport, je voterai pour ce rapport en disant clairement qu'aujourd'hui Colmar n'a pas vocation à se substituer à l'État et n'a pas vocation à mettre en œuvre une réforme dont les contours sont très flous et plus qu'incertains au regard des objectifs qu'elle pose par ailleurs.

M. le Maire MEYER : M^e GRUNENWALD.

M. GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, mes chers collègues. Je crois que tous ceux qui sont intervenus l'ont fait par rapport à la pensée profonde que peut nous apporter ce texte. Je pense que personne ne met en cause ici l'intérêt de l'enfant par rapport à ce problème pédagogique posé depuis de nombreuses années, même s'il a évolué fortement ces dernières années. Simplement, nous sommes face, une fois de plus, à des problèmes qui sont des problèmes de moyens, sans doute, des problèmes de corporatisme et des problèmes de vues étroites qui oublient un peu l'intérêt de l'enfant. Nous

avons cité tout à l'heure le problème du tourisme, mais nous devrions également citer celui des réactions immédiates de la corporation qui s'y oppose. Les premières manifestations ont été celles des instituteurs, semble-t-il et, à l'heure actuelle, nous apprenons la position du CSE, laquelle n'est pas étonnante. Vous savez, faire bouger les choses est très difficile et c'est ce qui est malheureux dans cette proposition qui est faite, à savoir que l'intérêt de l'enfant exige que nous repensions les rythmes scolaires, ce qui nous semble, peut-être à tous, une bonne idée. Il s'agit effectivement de la mise en œuvre. Je comprends le problème du coût, je l'admets fortement, et je comprends encore plus le problème des moyens qui semblent effectivement un peu absents aujourd'hui. Par contre, je m'interroge pour savoir s'il faut vraiment attendre un an pour être obligés de le faire, à moins que ce ne soit attendre un an pour tenter d'obtenir un décret modificatif de ce décret afin que nous en revenions à la situation *quo ante* ? J'ai toujours salué les ministres de l'Éducation Nationale qui essayaient de faire quelque chose, car c'est très difficile. J'admets que quelque chose a été fait et, même si je comprends bien ceux qui s'y opposent, je voterai contre ce point, uniquement dans l'intérêt des enfants.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, je voudrais répondre aux propos initiaux de Mme GINDENSPERGER. Vous êtes dans votre rôle en défendant le Président de la République, mais nous ne sommes pas à l'Assemblée Nationale ; je n'irai donc pas trop loin sur le sujet, car je serai justement hors sujet. Je dirai simplement qu'il est facile d'annoncer des réformes, de faire des propositions et de les faire payer par les autres. Ici, il s'agit de faire payer par le contribuable des communes les réformes voulues au niveau de l'État ; là, nous mettons les entreprises à contribution avec des augmentations d'impôts et de charges ou les contribuables, notamment les classes moyennes. D'ailleurs, les professeurs qui sont de fidèles soutiens du gouvernement et du Président de la République actuels ne se trompent pas : ils sont les plus farouches opposants à ce projet et nous sommes de tout cœur avec eux sur ce sujet, comme nous sommes de tout cœur avec les associations qui s'inquiètent également de ce projet qui remettrait en cause beaucoup de choses dans l'activité associative du mercredi.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Juste une petite remarque. Vous dites « faire des réformes pour les faire financer par les autres », mais nous avons très bien connu cela avec le gouvernement précédent avec la suppression de la taxe professionnelle. D'ailleurs, M. le Maire s'en était ému et il avait eu bien raison.

M. le Maire MEYER : Mme GINDENSPERGER.

Mme GINDENSPERGER : Oui, merci, M. le Maire. Je remercie M. DENECHAUD de sa réponse à M. le 1^{er} Adjoint. Je voulais juste vous dire que je ne fais pas de corporatisme puisque je ne suis plus enseignante. Je suis maintenant élue à part entière et de temps entier. On m'avait prévenue qu'il était difficile d'être dans l'opposition, je commence à m'en rendre compte et je pense que ce sera de plus en plus difficile jusqu'aux élections.

C'est un peu dommage. Pour ma part, je viens défendre les élèves qui ne sont ni électeurs ni répondants aux sondages. Il faut donc bien que quelqu'un parle pour eux. Je mets en avant leur bien-être, car les changements ont été tels ces dernières années au niveau de l'Éducation Nationale que tout ne pourra pas être fait en une fois. Il faut y aller de façon progressive. De plus, comme vous le disiez tous, les lobbies sont tellement importants que nous marchons quelque peu sur des œufs et que chacun veut tirer la couverture à lui. Je vais tout de même défendre les enseignants : M. WAEHREN, je ne suis pas toujours de votre avis, mais je peux vous dire qu'ils ont été très chahutés ces derniers temps et que leur dévouement n'est absolument pas à mettre en cause. Je pense qu'eux aussi se fatiguent de devoir changer. Il y a quelque chose qui me tient à cœur, à savoir qu'il y a beaucoup de jeunes femmes parmi les enseignants, car c'est un métier qui n'attire plus tellement les hommes. Avec une demi-journée de plus pour faire garder les enfants ou faire pour certaines 80 ou 100 km aller-retour, nous pouvons comprendre qu'elles soient parfois un peu désespérées. Merci.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Oui, je voulais juste poser rapidement une question à Mme UHLRICH-MALLET : au-delà de ce rapport, est-ce que la Ville et les services de la petite enfance, notamment ceux des écoles primaires et maternelles, ont prévu une phase de réflexion pour la mise en œuvre future de cette réforme ? Si oui, comment comptez-vous vous organiser ?

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Merci, M. le Maire. Merci, chers collègues, de l'intérêt que vous portez à ce rapport, et pour les propositions que vous avez faites et aux interrogations auxquelles je vais tenter de répondre.

Pour commencer, je pense qu'il ne faut effectivement pas avoir une approche dogmatique sur une réforme nationale. Mme GINDENSPERGER, j'ai bien entendu le discours de M. François HOLLANDE et l'argumentaire type que vous nous avez dit ce soir. Malheureusement, si vous aviez raison dans les propositions, pourquoi tant d'enseignants ont-ils fait grève et plus particulièrement dans les municipalités comme la Ville de Paris qui a prévu d'appliquer la réforme ? Il y a eu des taux absolument incroyables d'enseignants grévistes, et des réunions, où se sont affrontés les parents d'élèves, les enseignants et les représentants de la ville, qui étaient extrêmement houleuses et désagréables pour tout le monde. Je pense que les enseignants en ont « ras-le-bol » des réformes qui se superposent. Chaque année, ils ont de nouvelles priorités qui arrivent et ils ne savent plus quoi faire des anciennes. Je pense que nous devons leur donner plus d'autonomie et leur faire plus confiance ; c'est d'ailleurs ce que j'ai essayé de développer, y compris dans le partenariat avec les associations. En cela, la Ville de Colmar fait déjà beaucoup.

Dans ce rapport, nous n'avons pas eu une approche purement financière ; je l'ai d'ailleurs dit lorsque je vous ai présenté le rapport et je le répète. Nous aurions pu nous contenter de cette approche financière de 800 000 €, sachant que nous avons fait le calcul à partir des

442 intervenants qui seraient nécessaires une heure par jour, 3 fois par semaine puisque j'ai bien intégré le fait que les enseignants feraient une heure une fois par semaine. Nous n'avons donc fait le calcul que sur les 3 jours par semaine où nous devrions faire cette heure supplémentaire avec des animateurs diplômés. Ces 800 000 € viennent tout simplement de cette évaluation, sachant que nous avons 221 classes à Colmar et que nous avons pris en moyenne 2 intervenants par classe compte tenu de la modification du taux d'encadrement.

Nous avons consulté Préalys qui, aujourd'hui, garde 268 enfants en maternelle et 400 en élémentaire ; pour ce faire, ils ont respectivement 35 et 34 animateurs qui travaillent déjà dans les écoles colmariennes. Le souci est que ces animateurs ne sont pas aptes dans la mesure où ils n'ont pas le diplôme exigé par le décret. Il n'y a pas assez de BAFA. Préalys en cherche, mais n'en trouve pas. Sachant qu'ils n'en trouvent pas pour 2 heures par jour, 4 fois par semaine, ils nous ont clairement dit que nous n'en trouverions pas pour une heure 3 fois par semaine. C'est simplement irréaliste. Après avoir regardé auprès de Préalys, nous nous sommes tournés vers les associations, notamment les associations sportives qui ont déjà bon nombre de personnes diplômées, mais, là encore, les animateurs professionnels de ces associations ont également des activités, un travail. Quand nous leur avons demandé de venir pour une heure – en leur payant des frais de déplacements, car ils n'habitent pas tous Colmar –, ils nous ont demandé ce qu'ils allaient bien pouvoir faire pendant une heure dans l'école. À la limite, ils voudraient bien faire des activités avec des enfants, mais ils ne peuvent ni les emmener à la piscine ni au stade, car ils n'ont pas le temps de faire ces déplacements en une heure seulement. Nous avons également réfléchi avec le conservatoire : j'ai rencontré des professeurs du conservatoire qui vont déjà dans les écoles et font de l'éveil aux instruments. Évidemment, cela les intéresse de continuer ce partenariat, mais cela ne les intéresse pas pour une heure, de 15 h à 16 h. Ils préféreraient venir le matin ou à d'autres heures. Il faudrait alors faire vraiment du surmesure. Nous pouvons très bien faire des activités périscolaires le matin et faire cours l'après-midi, pourquoi pas ? En tout cas, nous avons fait toute une série de consultations. Nous avons bien sûr consulté des associations de parents d'élèves, des enseignants et des directeurs. Je crois qu'une seule école, l'école maternelle Brant, s'est prononcée contre l'application de cette réforme à la rentrée 2013 ; à ma connaissance, les autres conseils d'écoles ne se sont pas prononcés.

C'est vraiment forts de toutes ces consultations et de tout ce travail que nous vous proposons de reporter cette réforme. En effet, il nous sera impossible de faire quelque chose de qualité pour la rentrée 2013. Ce n'est pas de la mauvaise volonté, ce n'est pas qu'un argumentaire financier et ce n'est pas qu'un argument juridique sur le transfert de compétences. Il est vrai que cela va se mettre en place sur le niveau national, mais je ne sais pas ce qui va se passer. Au regard de l'expérience de certaines communes, le dispositif va-t-il évoluer ? En tout cas, je pense que nous mettrons en place un groupe de réflexion sur la préparation de la rentrée 2014 avec ceux qui voudront y participer. Nous en avons discuté au niveau du service pour le

mettre en place, mais nous n'avons encore rien officialisé puisque chaque chose en son temps. Il fallait d'abord avoir l'avis du Conseil Municipal sur la proposition de reporter ce projet de rythmes scolaires à plus tard. Nous verrons cela dans un second temps, nous allons réfléchir techniquement pour savoir comment composer ce groupe de travail et nous n'allons pas attendre. Compte tenu de l'intérêt que vous y portez tous et de tout le tissu associatif et culturel qui existe sur Colmar et qui est déjà très investi dans les écoles, je pense que cela peut largement nourrir un comité de réflexion qui pourra, le moment voulu, proposer quelque chose de qualitatif pour nos enfants colmariens.

M. le Maire MEYER : Bien. Je salue la discussion très ouverte, l'échange sans aucune polémique personnelle d'une personne à l'autre qui s'est installé autour de cette table. Il faut sortir d'une vision dogmatique comme je l'ai entendu tout à l'heure. Vous avez dit que, s'agissant d'une proposition de la gauche, un conseil municipal de droite n'est pas tenté de la partager.

Mme GINDENSPERGER, il y a eu un précédent cas avec les emplois d'avenir. Cette proposition de la gauche ne m'a pas posé problème ! Je suis allé dans ce sens, à tel point que j'ai même été remercié par le Premier Ministre en tant que première collectivité haut-rhinoise à avoir ouvert le champ des emplois d'avenir. Pourtant, politiquement, je dois quand même dire que c'est un peu osé de proposer ce dispositif en laissant aux collectivités le soin d'en assumer la responsabilité. C'est bien ce qu'on nous demande de faire. Il faut que le Conseil Municipal décide. Pour ma part, je dis que tant qu'il n'y a pas de consensus entre les enseignants, les représentants syndicaux des enseignants, les parents d'élèves, il ne faut pas compter sur moi pour trancher. Cela serait totalement irréfléchi. Là, nous sortons totalement du montage financier bien que, sur ce point, je ne suis pas d'accord non plus puisque c'est la première fois qu'on ferait endosser un coût dans l'organisation pédagogique alors que cela ne relève pas des collectivités territoriales. Le plus important est d'abord l'absence de consensus. Que le ministre fasse un tour de table avec les principaux responsables pour arriver à un minimum de consensus. Naturellement, localement, nous n'allons pas regarder faire. Nous allons aussi voir de quelle façon nous pouvons avancer et c'est à ce titre que je vais entendre Mme le Recteur dans les jours qui viennent, laquelle va m'entretenir de la question. Cela étant, il n'est pas question aujourd'hui de faire trancher par un conseil municipal face à un tel degré d'opposition. C'est dans ce sens que le rapport vous est proposé.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec 4 oppositions et 4 abstentions.

5. Subventions pour l'Université de Haute-Alsace au titre de l'année 2013.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

6. Convention relative à l'attribution d'une subvention à l'Office Municipal des Sports au titre de l'année 2013.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

7. Subvention de fonctionnement à l'Association des Paralysés de France – Délégation du Haut-Rhin.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Je voulais simplement dire que M. MEISTERMANN n'a pas pris part au vote pour ce rapport étant donné qu'il est partie prenante au projet.

M. le Maire MEYER : D'accord. Nous remarquons son absence pour la décision.

8. Soutien aux échanges scolaires – 1^{ère} tranche.

Voir rapport –

Mme. l'Adj. MANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Subvention 2013 à l'Association du Carnaval.

Voir rapport –

Mme. l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association MAJEPT.

Voir rapport –

Mme. l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Il s'agit du partage d'un solde.

Mme. l'Adj. CHELKOVA : Tout à fait. C'est la moitié du surplus des recettes encaissées.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

11. Création d'emplois contractuels.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Fusion du Syndicat Mixte de la Fecht Aval et du Syndicat Mixte du Strengbach – nouveaux statuts.

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

Sont désignés en tant que délégués titulaires : Mme LICHTENAUER et Mme SCHNELL et en tant que suppléants titulaires : Mme JACQ et M. WAEHREN.

13. Place du Deux Février – convention entre le Syndicat des Copropriétaires et la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci, M. le Maire. Juste une question : c'est la première fois que le syndicat des copropriétaires apparaît dans le dossier du réaménagement de la Place du Deux Février. Nous pouvons comprendre qu'il y ait une convention pour la gestion de ce qui a été réalisé. En revanche, ce n'est pas la première fois que nous leur demandons de payer. Il me semble que la Ville avait demandé au syndicat de participer à la réalisation des travaux. N'aurait-il donc pas fallu, à l'époque, faire une convention également ?

M. l'Adj. Daniel MEYER : La convention précise que la partie en surface a été traitée par la Ville, mais que l'étanchéité créée en dessous appartient à la copropriété. La Ville a donc fait les travaux et il était convenu que la copropriété prendrait les travaux à son compte une fois ceux-ci achevés.

M. HILBERT : Oui, mais il avait été demandé au syndicat il y a un peu plus d'un an de réaliser des travaux. La Ville avait demandé, lors d'une réunion avec le syndicat, de réaliser des travaux participant au réaménagement. À ce moment-là, il aurait peut-être fallu faire une convention. C'est une simple question.

M. l'Adj. Daniel MEYER : Non. Il avait été entendu avec la copropriété que nous décaperions la surface, referions l'étanchéité à l'identique sachant qu'elle était déjà défectueuse, et que nous referions bien évidemment la partie à ciel ouvert. Une fois tous ces travaux achevés, il était convenu que nous passerions une convention d'entretien avec eux.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

14. Convention d'entretien des installations d'éclairage public implantées sur une parcelle privée.

Voir rapport –

M. l'Adj. Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Constitution d'une servitude de cour commune rue de Kayzersberg.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Transaction immobilière : cession d'une parcelle sise rue Frédéric Chopin.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Transactions immobilières – acquisitions rue Michelet – incorporations dans le domaine public communal.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Avis relatif à une demande d'autorisation de travaux au titre de la loi sur l'eau – Voies Navigables de France (VNF) à Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Oui. Je suis étonné que les pistes cyclables – je n’aime pas le terme de bandes cyclables – comme celle qui passe sur le pont enjambant la voie de chemin de fer n’aient pas été déneigées. Elles ont été laissées à l’abandon et les cyclistes ont dû se débrouiller comme ils pouvaient. J’en suis un peu étonné.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l’approuve ? Qui s’y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec le vote contre de M. DENECHAUD.

20. Motion relative à l’organisation de l’artisanat au Centre Alsace.

M. l’Adj. Daniel MEYER : Oui, M. le Maire, mes chers collègues. Je suis à l’initiative de cette motion relative à l’organisation de l’Artisanat au Centre Alsace. Si vous m’accordez quelques minutes, je vais essayer de vous expliquer la problématique que cela pose aux artisans, sans lire la motion puisque vous l’avez sous les yeux. Le Conseil Constitutionnel a déclaré que l’obligation d’adhérer à une corporation pour les artisans était inconstitutionnelle. Par conséquent, nous ne pouvons pas aller contre et nous acceptons la sentence. Les artisans se reconnaissent entre leurs corporations, par métier, qui assurent la promotion des entreprises, la veille technologique, la promotion des métiers ainsi que la formation. Les corporations ont cru bon, en 1888, de s’unir pour créer l’Union des Groupements Artisanaux qui existe à Colmar depuis cette date, soit depuis plus de 110 ans. Nous avons pensé que c’était utile dans la mesure où les artisans sont bien sûr orfèvres dans leur métier, mais également parce que, face aux contraintes qu’ils subissent, nous avons cru bon de créer des services pour les aider à gérer leurs entreprises, services basés sur les termes sociaux, fiscaux et juridiques : création et reprise d’entreprises, traitement des déchets, accompagnement des groupements d’entreprises et tous les services centraux dont bénéficient les grandes entreprises. Aujourd’hui, cela va poser un réel problème financier aux artisans puisque ces services vont sûrement faire les frais du non financement qu’apporteront les uns et les autres. Le Préfet de Région me disait dernièrement qu’il fallait que nos services soient pointus à ce point pour que les artisans soient amenés à adhérer, ce à quoi je lui ai simplement demandé s’il pensait vraiment que tout le monde paierait les taxes et les redevances si elles n’étaient pas obligatoires. Les artisans n’étant pas meilleurs que le grand public, nous risquons une chute des adhésions. C’est pourquoi je demande votre soutien à cette motion afin de pouvoir aller plus loin. Je suppose que vous avez lu la motion : il y a tout ce qu’il faut pour que nous puissions encore obtenir des aides le temps de remettre tout à plat pour pouvoir repartir de plus belle. Je vous fais confiance pour que vous acceptiez cette motion.

M. le Maire MEYER : M^e GRUNENWALD.

M. GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, mes chers collègues. Je suis tout à fait d'accord avec cette motion. J'ai deux petites réserves : pourquoi parler simplement de l'Artisanat au Centre Alsace ? Il me semble que le problème est général.

M. l'Adj. Daniel MEYER : Sûrement, mais les Mulhousiens l'ont fait à Mulhouse, je le propose à Colmar et les Strasbourgeois...

M. GRUNENWALD : Et les Mosellans en Moselle.

M. l'Adj. Daniel MEYER : C'est cela.

M. le Maire MEYER : Ils veulent provoquer un effet boule de neige.

M. GRUNENWALD : D'accord. Deuxième petite remarque, même si je ne sais pas si c'est cette même motion qui a été votée et que vous voulez avoir la même motion qu'à Mulhouse, à Metz et à Strasbourg. La phrase « Bien que reconnaissant le bien-fondé de la position du Conseil Constitutionnel... » me choque un peu. Je respecte bien entendu le Conseil Constitutionnel, mais je prends acte de cette décision, laquelle est scandaleuse par rapport aux promesses faites à l'époque, en 1918, lors de la réinsertion de l'Alsace et de la Moselle dans le concert français. Il avait été dit que nous respecterions l'ensemble de la législation dès lors qu'elle n'était pas réformée pour l'ensemble de la France. Je prends plutôt acte et je ne reconnais pas le bien-fondé de cette décision.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Oui. Je voulais juste faire une réflexion sur le dernier paragraphe dans lequel vous dites « rechercher des solutions permettant aux corporations de poursuivre et de développer leurs activités auprès des membres qui souhaiteraient y adhérer ». Vous reconnaissez donc dans votre motion le fait que certains membres n'y adhéreraient pas.

M. l'Adj. Daniel MEYER : C'est bien la problématique qui se pose à nous aujourd'hui.

M. FELDMANN : Ce qui est refusé par le Conseil Constitutionnel est l'adhésion obligatoire.

M. l'Adj. Daniel MEYER : Exactement.

M. FELDMANN : Dans ce dernier paragraphe, vous allez dans le sens du Conseil Constitutionnel puisque vous parlez de ceux qui souhaiteraient y adhérer. J'imagine que vous acceptez que cette notion d'obligation d'adhésion disparaisse.

M. l'Adj. Daniel MEYER : Nous n'avons aucun recours auprès du Conseil Constitutionnel. Une fois que ce dernier s'est prononcé, nous n'avons aucun recours. Si nous avions cette possibilité, nous pratiquerions une autre politique. Nous essayerions d'inverser la tendance, mais ce n'est pas possible.

M. GRUNENWALD : La seule solution est une révision constitutionnelle, mais cela me semble assez lourd à mettre en œuvre.

M. le Maire MEYER : Je suis désolé, car c'est moi qui ai modifié le texte en parlant du Conseil Constitutionnel. C'est l'instance suprême en matière de contentieux et vous ne pouvez pas vous permettre de contester un tel avis. Au contraire, il faut en prendre acte. Par contre, il y a une autre proposition qui consiste à installer une discussion qui doit venir du gouvernement et du parlement, discussion que j'ai fait installer dans le texte. C'est seulement à travers une telle procédure que nous pouvons arriver à réviser le dispositif qui gère aujourd'hui les Chambres de Métiers concernées.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La motion est adoptée avec deux abstentions. Ce n'est pas antipolitique.

Juste une petite parenthèse pour M. DENECHAUD : vous laissiez entendre tout à l'heure que nous sommes en retrait par rapport à l'emploi des nouvelles technologies, mais je découvre que l'on m'invente des pages personnelles sur Facebook. Voyez que nous sommes très en avance, puisque certains se dépensent pour fabriquer des pages pour le compte des autres.

Cela étant dit, je voulais également vous confirmer que nous serons en direct lors de la séance du mois de mars sur le budget, comme je l'avais annoncé au mois de novembre dernier. Une retransmission en direct avec le maintien des deux séances de jeudi en début d'après-midi et en soirée.

Nous avons fait le tour de la question. Je vous remercie. Nous avons été relativement longs, mais la discussion était large, ce qui a permis à chacun de s'exprimer. La séance est levée, et nous vous invitons au petit verre de l'amitié.

FIN DE LA SEANCE : 21 H. 15



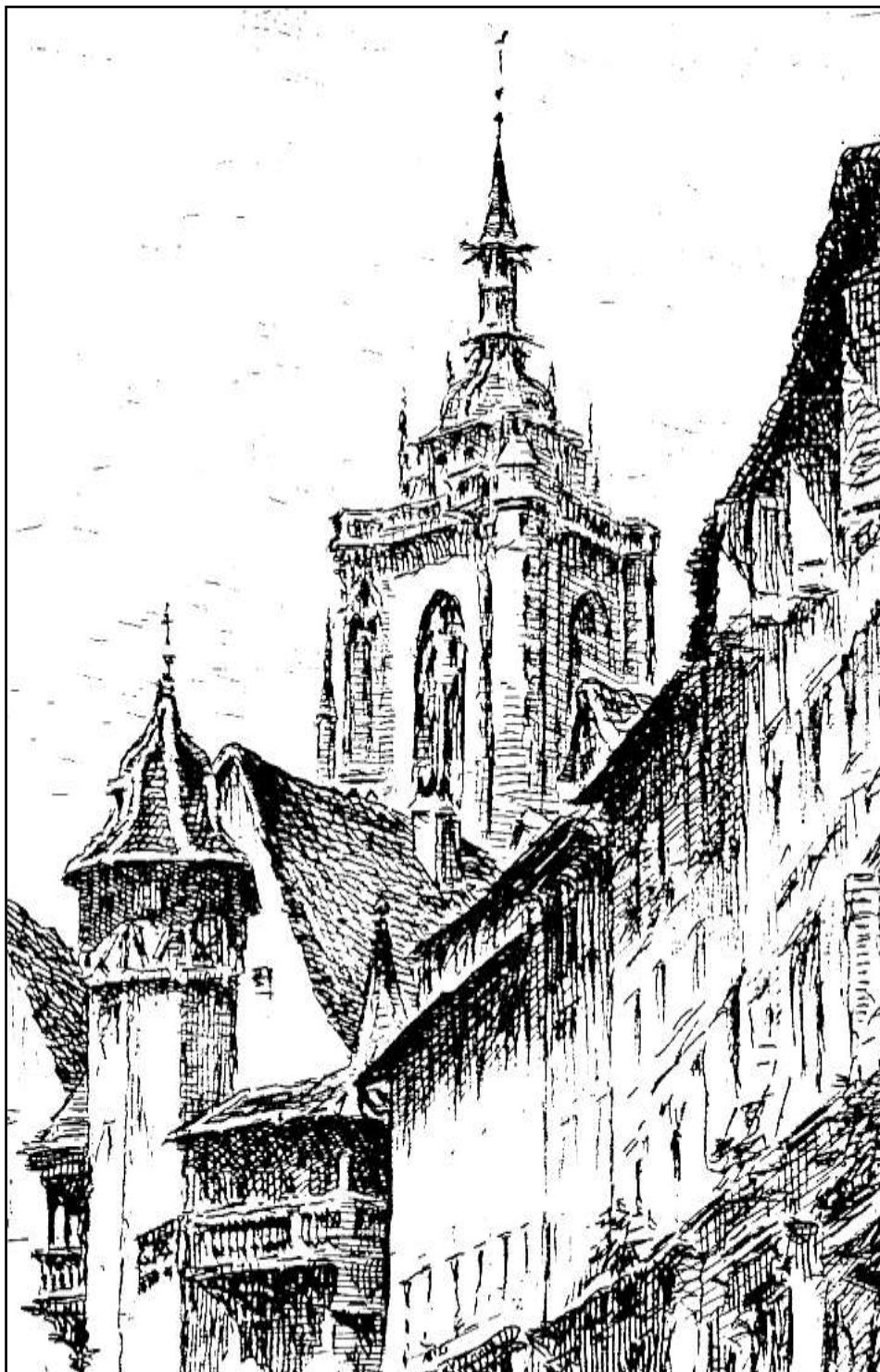
COLMAR

STENOGRAMME

46^{ème} Séance

du

25 mars 2013



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, j'ouvre cette séance du Conseil Municipal. C'est une première pour nous dans la mesure où nous sommes en direct avec les Colmariens. Nous l'avons voulu ainsi afin que les foyers colmariens, plus quelques centaines à l'extérieur, puissent suivre nos débats en direct. En votre nom et en mon nom personnel, je salue celles et ceux qui nous écoutent aujourd'hui. Souhaitons que cette façon de travailler convienne davantage tout d'abord à la transparence et surtout à la communication que nous tenons à installer entre les rapports du Conseil Municipal et la population colmarienne. Mes chers collègues, vous avez intérêt à rester sages, car vous êtes surveillés en direct !

Je ferme la parenthèse et j'excuse M. TOURNADE, Mme JACQ, M. BARDOTTO, Mme KLINKERT, M. FELDMANN, Mme BENNAGHMOUCH et Mme DETTLOFF qui donnent respectivement pouvoir à Mme MANN, Mme WEISS, M. WEISS, M. GRUNENWALD, M. MEISTERMANN, M. WAGNER et Mme ROSSI.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la Municipalité est toujours disponible. Y a-t-il une opposition ? Ce n'est pas le cas. Son suppléant est généralement le Directeur Général des Services. Y a-t-il une opposition ? Ce n'est pas le cas. Les deux sont installés en tant que secrétaire et secrétaire adjoint de séance.

J'ai à vous soumettre le procès verbal de la réunion du 18 février dernier. Fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts au vote : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Je dois encore vous rappeler les arrêtés pris à deux reprises que vous avez dans votre dossier.

Enfin, j'ai deux communications à vous faire : la première porte sur l'arrêté préfectoral concernant la société Rohr Environnement, lequel tend à agréer l'exploitation de cette entreprise pour une durée de 6 ans. La seconde communication porte sur la société SCI Denis Papin Scapalsace : au terme d'une procédure d'instruction de la demande émise par la société sur des installations classées, il est accepté d'étendre l'exploitation de l'entrepôt de produits frais situé au 12, rue Haussmann à Colmar. Ces deux arrêtés sont à votre disposition.

Nous arrivons maintenant au projet de budget primitif que nous avons principalement vu lors d'une séance des commissions élargies qui s'est tenue il y a une quinzaine de jours.

5. Budget Primitif 2013.

Voir rapport –

M. le Maire MEYER : Avant de laisser la parole à l'adjoint de ressort, je passe en diagonale les principales notions qui nous ont permis de cadrer cette proposition budgétaire pour l'année 2013. Je dirais que ce budget est

ambitieux et se caractérise essentiellement par une augmentation des dépenses d'équipements.

Ce budget mobilise également puisqu'il s'accompagne de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, de la maîtrise de la fiscalité -j'y reviendrai-, de l'endettement ainsi que la mobilisation économique par l'investissement. Est pris en compte le financement des engagements pris en mars 2008 pour l'amélioration de la qualité de vie des Colmariens par l'accompagnement du pouvoir d'achat. En effet, une dépense de plus de 2 millions d'euros environ est inscrite, étant entendu que pendant 5 ans, la consommation et les crédits dépensés tournaient autour de 1,8 million d'euros. Pour l'année 2013, nous y ajoutons 375 000 €. Naturellement, cette dépense est en rapport avec les engagements pris par le Conseil Municipal au mois de novembre dernier et touche principalement l'environnement familial avec la prime de rentrée scolaire, le personnel avec l'amélioration du ticket-restaurant, ainsi que le permis de conduire pour lequel nous avons déplafonné la prime et différents autres aspects que nous avons actualisés. Jusqu'à présent, l'essentiel portait sur les foyers exonérés des impôts personnalisés et nous avons augmenté comme base éligible à plus 250 €. À partir de là, le budget est de 192 millions d'euros, soit 18 millions d'euros de plus qu'en 2012 où nous étions à 174 millions d'euros. Je rappelle que nous étions à 145 millions d'euros en 2010. Vous voyez la progression qu'il y a eu en peu de temps, mais cela correspond à notre volonté. Ce budget est également caractérisé par la confirmation des mesures en faveur du soutien au pouvoir d'achat et l'augmentation de la mobilisation par les dépenses d'investissement : 32 millions d'euros en 2010, 46 millions d'euros en 2011, 53 millions d'euros en 2012, et 63 millions d'euros en 2013, soit plus 19 % par rapport à l'année 2012. De plus, il faut noter le maintien de la fiscalité locale. En d'autres termes, il n'y aura aucune proposition d'augmentation des taux fiscaux puisque nous reprenons tout simplement ceux arrêtés l'année dernière. Il faut noter aussi le dynamisme par les crédits d'emprunts obtenus à des conditions exceptionnelles grâce à la notation de la Ville de Colmar. Concernant les dépenses d'investissement, c'est la première fois que nous franchissons un seuil. D'une façon générale, dans toutes les communes françaises, le budget de fonctionnement est toujours le plus important. Pour une fois, Colmar fait exception. Pour la première fois en 2013, le budget d'investissement de la Ville de Colmar sera supérieur au budget de fonctionnement puisque nous dépassons la barre de 50 % pour les dépenses d'équipement, le fonctionnement étant bien évidemment inférieur avec 49,75 %, alors que nous étions à 62 % en 2007, 58 % en 2010, 57 % en 2011 et 54 % en 2012. Nous sommes arrivés à recadrer d'environ 4 points, pour favoriser le budget d'investissement et cela sans sacrifier la qualité des services que nous avons en charge vis-à-vis des Colmariens.

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis de doper les dépenses d'investissement comme je viens de le relever à l'instant. Malgré une nouvelle année record en budget d'investissement, la dette nette par habitant est de 679 € ; au taux d'une réalisation de 85 %, alors que nous étions à 596 € à l'habitant. Je rappelle tout de même que la Ville avait un

encours de 950 € en 1995. Nous sommes donc de loin inférieurs à ce qu'était la dette en 1995, malgré tous les investissements réalisés. La moyenne nationale de l'endettement est de 1 192 € à comparer à nos 679 €, ce qui nous laisse une latitude d'emprunt de quelque 35 millions d'euros, ce qui est tout à fait exceptionnel. Si nous voulions réaliser quelques travaux prioritaires très importants demain, nous aurions cette possibilité de faire appel à l'emprunt grâce à cette marge.

Je viens de parler de la maîtrise des dépenses de fonctionnement : nous sommes en 2013 à une estimation de 75 millions d'euros par rapport à 72 millions d'euros en 2004. En d'autres termes, l'augmentation est de 4,6 % en 9 ans, soit une moyenne de 0,40 % l'an en budget de fonctionnement, ce qui est une performance. Par ailleurs, j'ai dit tout à l'heure que quelque 2,3 millions d'euros étaient prévus pour accompagner le pouvoir d'achat à l'intérieur des 53 engagements pris en 2008, d'abord en mars puis en novembre. Faut-il également dire que malgré l'augmentation des emprunts, les intérêts à payer sont inférieurs à ceux payés en 2012 de 150 000 €. Autre rappel : nous connaissons les difficultés qu'ont les autres villes et communes pour obtenir des emprunts et à des taux souvent élevés. Ainsi, le taux moyen d'un amortissement sur 13 ans fait aujourd'hui payer aux collectivités quelque 3,97 % d'intérêt. Or, le taux moyen de la Ville de Colmar est de 2,89 %. Ce décalage d'un point nous fait bénéficier d'une économie de plus de 600 000 € sur le compte des intérêts, sans compter que nous n'avons pas d'emprunts toxiques, tandis que des centaines de communes sont dans cette difficulté.

Je ne reviens plus sur le budget d'investissement puisque nous avons franchi le seuil de 50 % ; il représentait 38 % en 2007. Par les temps qui courent où les entreprises cherchent du travail, cela est plus que positif. En effet, cet investissement permet aux entreprises de maintenir une bonne partie de leurs salariés. Sur cette période, nous avons augmenté l'investissement de 6 millions d'euros chaque année. Or, il faut souligner que l'investissement de 2013 est 3 fois supérieur à cette moyenne de 6 millions d'euros. Pour les dépenses d'équipement, nous allons dépasser les 800 € à l'habitant alors que la moyenne des villes de l'importance de Colmar est de 310 €. En quelque sorte, nous investissons environ 2,5 fois en plus par rapport à la moyenne des autres villes. Si nous pouvons tenir ce pari, c'est parce que nous discutons et négocions le financement de nos projets principaux étant donné qu'un tiers environ repose sur l'autofinancement, un tiers par voie d'emprunt et un dernier tiers que nous négocions avec les différents partenaires.

Qu'allons-nous faire en 2013 ? Vous en avez un résumé pages 24 à 26 du rapport ; je n'y reviens donc pas. Il faut savoir que ce que nous allons investir en 2013 correspond au maintien de quelque 800 postes de travail auprès de nos entreprises. J'ai déjà parlé de l'endettement de la Ville puisque nous allons être aux alentours de 670 € alors que la moyenne nationale est de 1 192 €. Nous sommes plus que positifs dans cette façon de faire. Un autre indicateur repose également sur la durée de remboursement que peut donner l'autofinancement pour éteindre la dette : pour la Ville de Colmar, cela représente 2,37 années tandis que la moyenne est de 7 ans,

soit 3 fois supérieure par rapport à notre durée. J'apporte la même précision concernant les crédits nécessaires au remboursement des intérêts et du capital. Il y a 3 ans, le besoin tournait autour de 10 % ; il tourne aujourd'hui autour de 8 %. Nous avons ainsi gagné près de 2 points.

La maîtrise de la fiscalité : en 2001, nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les taux au-delà du taux de l'inflation. Depuis 2002, l'inflation totale est de 21,164 % alors que nous n'avons augmenté les taux que de 9,40 %, soit une différence de 12,24 points qui représente une économie certaine pour nos contribuables. Concernant la fiscalité, je ne vais pas de nouveau citer les résultats publiés par le magazine Capital : la modération de la fiscalité locale à Colmar fait payer moins de 9 millions d'euros par rapport au contribuable strasbourgeois et moins de 12 millions d'euros par rapport au contribuable mulhousien. Cela se doit aussi d'être dit. De plus, nous avons encore le résultat de taux de redevance encore très avantageux pour les Colmariens puisque le cumul entre la redevance d'assainissement et la redevance d'eau potable note une différence de plus de 3 millions d'euros par rapport aux taux moyens nationaux.

Que reste-t-il à ajouter, si ce n'est que nous maintenons les engagements pris en 2008. J'observe que sur les 53 engagements, nous avons pu réaliser plus de 33 000 actions personnalisées auprès des Colmariens, 16 038 auprès des membres d'associations et un certain nombre auprès de nos associations sous la forme de groupes. Au final, le budget 2013 n'est pas une recherche d'excellence puisque nous faisons beaucoup mieux que l'année dernière et les années précédentes. C'est tout simplement un franchissement du cap de 50 % pour nous conforter dans les projets structurants. Sur la fiscalité, nous sommes déjà champions de France de la modération fiscale en maintenant les taux de 2012 en 2013. Nous avons ainsi de fortes chances de rester bien classés dans ce classement d'autant que les dépenses d'équipement augmentent de 10 millions d'euros : nous les portons de 46 millions d'euros à 56 millions d'euros pour les équipements nouveaux ; je ne parle pas des programmes de maintenance qui, d'une façon générale, sont inscrits au budget. Je pense ainsi que nous allons confirmer notre statut de leader dans le périmètre des collectivités territoriales par les énormes investissements structurants, la grande modération fiscale, l'accompagnement exceptionnel des Colmariens à travers le pouvoir d'achat et enfin la proximité et la qualité des services proposés. Voilà rapidement présenté en diagonale le rapport dont vous disposez sur quelques dizaines de pages. Je ne suis pas entré dans les détails. L'adjoint de ressort, M. JAEGY, va prolonger par la projection de quelques tableaux. Naturellement, la discussion sera ouverte ensuite pour un échange très large, ce qui est toujours le cas lorsqu'il s'agit du budget.

M. l'Adjoint JAEGY.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Mes chers collègues, nous vous proposons de parcourir ensemble une série de graphiques et de tableaux de synthèse qui permettent de bien resituer les grandes masses de notre budget et les principales évolutions par rapport aux exercices précédents.

M. l'Adj. JAEGY procède à présent à la présentation technique du budget à l'aide d'une projection.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Une petite explication : le matériel à votre disposition fonctionne de la même façon que l'ancien, sauf que les micros sont partagés. Sur la commande, il y a 2 touches : la touche de gauche pour la personne à gauche du micro et la touche de droite pour la personne à droite. Vous appuyez sur le bouton et je vous donne la parole.

M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Oui, merci M. le Maire. Je ferai une intervention très rapide sur le fond. Vous vous targuez des dépenses d'investissement considérables par rapport aux années précédentes – elles sont même supérieures aux dépenses de fonctionnement –, mais c'est aussi au prix d'emprunts colossaux par rapport aux années précédentes avec près de 40 % d'augmentation des emprunts. C'est très dynamique, très ambitieux, mais n'est-ce pas aussi très risqué étant donné la période et vu ce qui nous attend les années suivantes ? Nous ne pouvons effectivement pas anticiper sur les 2 ou 3 années qui viennent, mais nous pouvons nous douter qu'elles ne seront pas aussi glorieuses que celles qui ont précédé, même si la crise a commencé en 2007-2008. Si ce budget d'investissement est très ambitieux, il est également très risqué.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Chers collègues, je tenais une nouvelle fois à féliciter l'équipe et en particulier les Services pour la présentation : c'est le jour et la nuit par rapport à ce que nous avons pu connaître en 2009, par exemple, premier budget que j'avais d'ailleurs voté. Pour ce qui est des emprunts, j'ai aussi fait cette constatation, à savoir que les emprunts sont plus élevés que d'habitude. Cela dit, cela ne me dérange pas outre mesure puisque cela se justifie par l'investissement hors normes consacré au Musée Unterlinden. Je prends plutôt le parti d'isoler à la fois Unterlinden de ce budget et les emprunts qui y sont destinés. Cela m'amène à considérer l'investissement comme un peu moins exceptionnel que ce que l'on veut bien nous présenter. Certes, il est élevé, mais un peu artificiellement tiré par cette grande opération qu'est l'extension du Musée Unterlinden. De plus, j'avais une petite question relative au parking Saint-Josse puisque plus de 4 millions d'euros vont y être consacrés. J'aurais aimé savoir quand ce projet sera validé en bonne et due forme par le Conseil Municipal. Nous l'avons vu en commission thématique, mais il me semble intéressant que les Colmariens et la présente assemblée puissent profiter de la présentation et avoir l'occasion de la valider. Je reviens sur l'équilibre général du budget : un investissement tiré par Unterlinden, certes, mais également par le fait, en comparaison des autres villes et agglomérations de la même strate, que la Communauté d'agglomération de Colmar ait peu de compétences d'investissement par rapport aux agglomérations comparables. Ainsi, dans les autres agglomérations, les villes sont plus tournées vers le fonctionnement, le social, l'éducation, etc., tandis que Colmar assume des compétences plus généralement dévolues aux communautés d'agglomération. Nous ne pouvons donc pas toujours comparer ; c'est vous-

même, M. le Maire, qui m'avez expliqué que nous ne pouvions pas toujours comparer lorsque je parlais de Quimper la dernière fois. Effectivement, il faut avoir cette petite réserve : nous avons beaucoup d'investissements, car l'agglomération ne les réalise pas et que de nombreuses choses ne sont pas mutualisées à l'échelle de l'agglomération. Il faudrait donc comparer en additionnant les communautés d'agglomération et leurs communes membres, en particulier la commune centre, en l'occurrence Colmar. De plus, un investissement fort signifie un fonctionnement plus contraint. Comme vous l'avez souligné et expliqué, le fonctionnement n'est pas en baisse et il n'y a pas de coupures franches dans tel ou tel service, telle ou telle fonction, mais nous nous demandons malgré tout quand cela va s'arrêter. Si nous arrivons à 50 % d'investissement, cela peut paraître bien ; d'ailleurs, comme vous le présentez, cela peut paraître positif, mais cela veut dire un fonctionnement et un certain nombre de dépenses contraintes d'année en année. Vous nous avez donné beaucoup de comparaisons de votre côté : cela signifie, par exemple, qu'en matière d'enseignement et de formation, nous dépensons 30 à 40 % de moins que les villes de la même strate, en fonctionnement bien sûr. Cela veut dire que nous avons à peu près la même proportion de moins de places dans les crèches, des repas plus chers, etc. C'est un choix politique, mais il faut pouvoir l'expliquer et ne pas avoir peur de l'expliquer aux Colmariens. Visiblement, ils approuvent ce choix d'investissement fort, mais il faut néanmoins qu'ils sachent à quel prix. J'en ai aussi parlé la dernière fois, cela veut dire des transports publics beaucoup moins performants que dans d'autres agglomérations. Certes, il s'agit de la compétence de l'agglomération cette fois, mais c'est toujours la ville-centre qui finance le plus. Nous consacrons ainsi 2 fois moins de fonds aux transports publics qu'un certain nombre d'agglomérations comparables. Il faut le savoir et en être conscients lorsque nous votons ce budget. Pour ma part, cet équilibre général reflète surtout un souci d'en mettre plein la vue. Nous faisons de l'investissement, nous construisons, nous voulons être un maire bâtisseur ; encore une fois, c'est un choix, le vôtre. Toutefois, il faudrait peut-être parfois privilégier des choses qui se voient moins, mais qui ont plus d'influence sur la vie directe des citoyens, des Colmariens en l'occurrence. Cela rejoint les subventions aux particuliers : bien sûr, cela fait toujours plaisir de recevoir un chèque, mais distribuer des chèques aux personnes n'a jamais autant d'effet que d'investir dans une structure collective puisque nous pouvons mutualiser, c'est-à-dire avoir des dépenses moins importantes. Nous parlons beaucoup de pouvoir d'achat : j'ai déjà dit plusieurs fois que lorsque nous pouvons économiser une voiture du fait de transports en commun performants, bénéficier de fournitures scolaires ou de crèches gratuites, de repas à 1,50 € ou 2 € à l'école, c'est du pouvoir d'achat concret, bien plus qu'une petite subvention de 75 € plus une autre de 50 €, subventions dépensées et un mois après, c'est fini. Je tenais à souligner cette problématique : nous faisons de l'investissement, certes utile – je ne conteste d'ailleurs pas l'utilité de l'investissement –, mais celui-ci a un prix sur le fonctionnement. Enfin, une dernière remarque sur la fiscalité : nous disons toujours que les taux n'augmentent pas plus que l'inflation. Je l'avais déjà dit et vous aviez reconnu, tout comme M. l'Adjoint, que mon analyse était juste, mais que votre engagement était de ne pas avoir des taux

qui augmentent plus que l'inflation. Cet engagement se comprend, sauf que nous ne pouvons pas dire que les Colmariens économisent de l'argent par rapport à l'année précédente. C'est même faux dans la mesure où les bases sont réévaluées. Cela signifie que même en n'augmentant pas les taux, les Colmariens payent malgré tout plus cette année que l'année précédente. Sachant que nous augmentons très légèrement les taux en général – sauf cette année – nous ne pouvons pas dire que les Colmariens économisent. Il ne faut pas exagérer. Cela me rappelle certains commerciaux qui vont vous vendre quelque chose le double de son prix et dire que nous bénéficions de 20 % de réduction. Nous ne pouvons donc pas tout dire et j'en terminerai ainsi.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Merci, M. le Maire, chers collègues. Je voudrais me joindre aux félicitations de M. DENECHAUD pour la présentation du budget, extrêmement claire et bien étayée par différents graphiques et qui reprend bien les différentes fonctions de l'action municipale. Je trouve que c'est très clair et que cela donne un bon éclairage. Je pense que la maîtrise des frais de fonctionnement qui est exemplaire et nous permet de dégager une marge d'autofinancement brute importante, laquelle nous permet justement de réinvestir dans des projets d'investissement sans avoir à recourir autant à l'emprunt, est extrêmement importante et vous l'avez souligné. Nous nous démarquons par rapport à d'autres villes équivalentes, mais c'est aussi, il faut le souligner, parce que les fonctionnaires de la Ville font un travail exemplaire qui nous permet justement de nous serrer la ceinture au niveau du fonctionnement de la Ville afin d'arriver à dégager cette marge d'autofinancement. Je pense que c'est important de le souligner pour le travail qui est fait et qui nous permet justement d'investir. Enfin, sur les nouveaux projets que nous voyons dans ce budget, lesquels font l'objet d'un crédit individualisé, j'ai noté que sur 16 nouveaux projets, la moitié était consacrée à la jeunesse et à la culture. Je voulais le rappeler, car c'est important et cela prouve que ce budget 2013 est vraiment un budget pour la jeunesse, un budget pour l'avenir, un budget pour la culture. Très rapidement, je citerai le Musée Unterlinden, la restructuration du Centre Europe, ce que nous faisons pour l'Université avec le nouveau bâtiment sur le génie thermique, le gymnase de la Montagne Verte qui sera un outil formidable pour les Colmariens, le nouveau site de restauration derrière la piscine, notamment pour les enfants autour de l'école Jean Macé, la restructuration du Club des Jeunes, le gymnase du Grillenbreit, là encore quelque chose pour les étudiants, et enfin l'aménagement des locaux pour l'atelier de formation aux arts plastiques. Il est important de dire que cette année, notre priorité est vraiment la jeunesse, le sport, la culture et l'avenir de nos jeunes.

Enfin, pour répondre à M. DENECHAUD sur ce que nous faisons en termes de fonctionnement, nous sortons du diagnostic fait avec la Caisse d'Allocations Familiales et nous venons de conclure le nouveau contrat enfance jeunesse. Pour ce diagnostic partagé avec la Caisse d'Allocations Familiales, nous avons étudié toutes les places en crèche aujourd'hui disponibles : elles sont en légère augmentation et ce nombre de places suffit

pour répondre à la demande des Colmariens. Toutes les familles qui en ont besoin ont la possibilité d'avoir une place en crèche, même s'il est vrai que les places se libèrent plutôt au mois de septembre et que sont privilégiées les familles dont les parents travaillent et qui souhaitent avoir du temps complet. Néanmoins, cet équilibre est fait en pensant aussi à l'activité des aides-maternelles qu'il ne faut pas déshabiller en modifiant de manière trop brutale une offre de garde en petite enfance. En effet, les aides-maternelles et le relais d'assistantes maternelles que nous avons mis en place, font aussi un travail excellent, qui s'améliore, qui augmente en qualité grâce aux outils de la Ville. Je ne vois donc pas pourquoi nous ne les soutiendrions pas également puisque ce mode de garde fonctionne bien. Enfin, concernant les aides que nous donnons et l'augmentation au pouvoir d'achat, notamment les aides pour la rentrée scolaire ou la cantine, je crois à la responsabilisation des familles et je suis de plus en plus convaincue que c'est en phase avec les interlocuteurs que nous avons au niveau de la Ville. Nous voulons aider et responsabiliser les familles, les parents, afin qu'ils puissent faire leur budget, acheter des fournitures scolaires à leurs enfants, etc. Je ne suis pas favorable au système de la gratuité, car lorsque la cantine ou les fournitures scolaires sont totalement gratuites, on ne se rend pas compte de l'intérêt que cela peut avoir. Tout cela a un coût et il est important que les parents s'investissent pour accompagner leurs enfants dans les achats et la scolarité.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Pour 2013, vous maintenez très logiquement le soutien au bâti plutôt qu'à l'humain. Il y a, dans ce budget de continuité des actions entreprises, des décisions que nous avons approuvées comme l'extension du Musée Unterlinden, d'autres pour lesquelles nous aurions pris d'autres options comme le gymnase de la Montagne Verte, ou certaines que nous n'aurions pas réalisées comme les aides individuelles, car nous pensons plutôt collectif. Un des points qui nous réjouit et que nous avons voté est la signature par la Ville de 20 emplois d'avenir. Nous savons que pour que ces contrats puissent aboutir à un emploi durable, l'accompagnement des jeunes devra être renforcé et leur parcours suivi durant toute la période. Nous tenons donc à remercier d'avance les tuteurs qui, au sein de la municipalité, leur apporteront leur appui. En effet, c'est grâce à eux que les jeunes accueillis pourront s'adapter aux exigences de leur travail. Ce sont eux également qui pourront mesurer leur évolution et leurs progrès, assurer la réussite du parcours d'insertion et, autant que possible, obtenir la pérennisation de leur emploi ; ce que nous leur souhaitons vivement. Nous avons voulu l'exprimer dans le Point Colmarien de février, mais cela a été attribué à un autre groupe politique. Cette délibération nous permet donc de corriger et de reprendre nos propos à notre compte. Concernant les embauches et les effectifs de la commune, dans les écoles, les centres socioculturels, à la voirie, dans les domaines de la culture, du sport, de la cohésion sociale, etc., nous ne saurions trop redire à quel point le personnel communal est une richesse, sa formation et ses compétences indispensables pour offrir aux Colmariens les services auxquels ils ont droit, *a fortiori* dans une ville bien gérée et où l'argent ne

manque pas. Les dépenses de fonctionnement sont l'huile dans les rouages de la machine et les services rendus à la population ne peuvent pas être limités de manière à dégager des fonds pour les investissements, aussi pertinents soient-ils. Je vais reprendre quelques points plus précis dans le budget : par exemple, la vente du Domaine Viticole de la Ville de Colmar à Arthur Metz à un prix qui nous semble ridiculement bas pour 55 ares de terrain et du bâti. Voilà un exemple d'action que nous n'aurions pas faite et que nous n'approuvons pas, car il s'agit d'une regrettable opération de vente de notre patrimoine culturel, historique et viticole, et que l'acquéreur du domaine pourra vendre sous l'appellation Domaine de la Ville de Colmar des vins collectés n'importe où dans le Haut-Rhin. C'est fort regrettable au moment où les viticulteurs s'inquiètent de la répercussion de la fin programmée par l'Union Européenne des droits de plantation. Comme les adjectifs dithyrambiques manquent pour qualifier votre budget, je vais vous en proposer quelques-uns et pour cette opération en particulier, je vous propose « inexplicable ». Par ailleurs, pouvez-vous justement nous expliquer pourquoi nous continuons à garantir un emprunt pour le Domaine Viticole de la Ville de Colmar, emprunt inscrit au budget ?

Concernant le coût des 53 engagements, c'est « légendaire » qui semble convenir. En effet, il va bien au-delà de vos prévisions. À ce jour, si nous additionnons les éléments parus dans le dernier bulletin municipal, auxquels il manque le chiffrage d'un bon nombre d'aides, nous en sommes à 3,5 millions d'euros et nous devrions atteindre 4 millions d'euros au bas mot, là où vous en annoncez 2,9 millions d'euros en 2009. Cela représente une erreur d'appréciation de près de 40 %. Avouez que c'est étonnant pour un as de la précision chirurgicale dans le maniement des comptes.

Enfin, vous nous avez invités à tirer des leçons du sondage que vous avez effectué sur la perception des Colmariens. Je vous rappelle les résultats du sondage : les Colmariens ne vivent pas mieux au bout de cette mandature qu'avant. En effet, 60 % d'entre eux jugent que la situation de la ville n'évolue pas, voire se détériore ; 51 % des personnes interrogées considèrent que leur propre qualité de vie à Colmar n'a pas changé ces dernières années ; 28 % pensent qu'elle s'est plutôt améliorée et 18 % qu'elle s'est plutôt détériorée. En clair, près de 70 % des Colmariens trouvent que leur qualité de vie ne s'est pas améliorée, voire s'est dégradée, ces dernières années. Voilà donc l'adjectif « mythique » qui apparaît. En effet, malgré les agences de notation, les beaux articles dans Capital et toutes les mises en valeur des actions municipales, l'amélioration des conditions de vie est bien un mythe à Colmar. Je le répète : 70 % des Colmariens trouvent que leur qualité de vie ne s'est pas améliorée, voire s'est dégradée, ces dernières années.

Nous voyons bien là le résultat de vos priorités de bâtisseur au détriment des politiques de développement humain, de bien-être social, d'équilibre des territoires. Nous considérons que la fiscalité municipale et le budget doivent être au service des habitants, permettre d'animer les lieux de culture et de rencontre, servir à effacer les différences entre les quartiers. Il aurait fallu prévoir des moyens supplémentaires de fonctionnement en matière d'action sociale ou de politique de la Ville ; je ne les ai pas trouvés

dans le budget. Or, un investissement matériel dans ces secteurs n'est pertinent que s'il y a aussi investissement dans le fonctionnement. Par exemple, le Club des Jeunes pourra-t-il accueillir pleinement tous les jeunes du quartier ? Le Centre Socioculturel Europe pourra-t-il enfin devenir le trait d'union entre deux villes qui cohabitent, mais ne se rencontrent pas ? Je vous rassure, M. le Maire, je ne vais pas présenter un budget alternatif, mais nous saurons tirer les leçons de votre sondage, comme vous nous y avez invités, et les Colmariens pourront répondre dans les urnes à un sondage grandeur nature en mars 2014. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Vous avez entièrement raison à ce sujet.

Mme VALENTIN : C'est sûr.

M. le Maire MEYER : M. BECHLER.

M. l'Adj. BECHLER : Merci, M. le Maire, mes chers collègues. Je ne peux pas vous laisser dire, M. DENECHAUD, que les commerçants sont des voleurs qui augmentent d'abord leurs prix pour faire 20 % de réduction par la suite. J'espère que les Colmariens l'ont entendu en direct aujourd'hui et qu'ils sauront pour qui il faut voter en 2014. Merci. On n'est pas des voleurs, on n'est pas des gangsters.

M. le Maire MEYER : M. FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues, je suis très sensible aux arguments disant que le budget d'une ville doit être conçu pour servir les habitants. Or, justement, nous pouvons montrer à travers certains exemples que c'est ce qui est recherché. Vouloir faire croire que l'investissement se fait au détriment de la qualité du service est erroné, car l'investissement, pour ne reprendre que les exemples évoqués par Mme VALENTIN tels que le Club des Jeunes ou le Centre Europe, montre que nous aurions beau mettre plus d'argent dans le fonctionnement, cela ne servirait à rien sans les outils corrects pour accueillir les jeunes et les familles. De plus, et l'exemple est bien choisi, nous montrons par là que le Centre Socioculturel de Colmar étant une structure municipale comprenant plus d'une vingtaine d'animateurs, du personnel d'encadrement et du personnel de services, nous arrivons pratiquement à 30 personnes, soit 30 salaires. C'est bel et bien du budget de fonctionnement qui est dégagé et mis au service de la population. J'ajouterai, à titre d'exemple, que l'État a notablement baissé les crédits alloués au Contrat Urbain de Cohésion Sociale, alors que la Ville de Colmar a maintenu depuis 2 ans son enveloppe de 255 000 € ; l'État en est dorénavant à 185 000 €. C'est aussi du budget de fonctionnement qui est investi ; j'ai sciemment choisi ce terme afin de souligner le paradoxe. Pour le fonctionnement du Centre Socioculturel de Colmar, nous sommes l'un de ceux qui réclament les tarifs les moins chers aux familles parmi les centres sociaux du département. Vouloir prétendre que le prix à payer est un service moins bien rendu est erroné puisqu'à côté de cet investissement, il y a aussi un certain nombre de frais de fonctionnement que nous attribuons à la qualité du service rendu à la population, en particulier à la jeunesse et aux familles à travers cet exemple.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Je reprendrais les arguments qui ont déjà été donnés ce soir. Vous dites que vous faites un budget « historique » et il est vrai que tout a l'air extraordinaire dans ce budget. Pourtant, lorsque nous nous promenons un petit peu à Colmar et que nous discutons avec quelques Colmariens, nous pouvons nous poser des questions. Je voudrais répondre à M. FRIEH et à Mme UHLRICH-MALLET, car nous avons des exemples d'investissements réalisés où le fonctionnement ne suit pas forcément : le pôle média culturel est un bel investissement, un bel outil, mais au niveau du fonctionnement, cela a engendré la fermeture de la bibliothèque du Grillenbreit qui rendait aussi des services. Ce budget met en avant la culture et la jeunesse ; or, lorsque nous allons dans les écoles, maternelles ou primaires, nous pouvons nous rendre compte que la qualité de vie dans ces écoles, notamment en hiver, n'est pas forcément des meilleures : soit il fait trop chaud, soit il fait trop froid, certains bâtiments sont vétustes, des portes laissent passer de l'air froid en hiver et souvent très chaud en été. Nous investissons beaucoup, mais pas forcément dans tous les bâtiments. Il y a d'autres exemples : lorsque nous circulons, nous pouvons nous rendre compte que la qualité des routes se dégrade. Je ne parle pas des pistes ou des aménagements cyclables dont nous avons beaucoup parlé. Au niveau de la culture toujours, nous avons beau faire des investissements dans des lieux qui sont très bien – je pense au Grillen ou au futur centre socioculturel –, mais il va falloir faire vivre ces structures. Nous voyons, à longueur d'année, que les subventions pour les associations qui les font vivre ne bougent pas, restent à taux constant. Elles ont beau demander un petit plus, cela sera toujours la subvention donnée l'année précédente qui sera retenue. Le budget d'investissement augmente, mais pas pour tout le monde. Je crois, M. le Maire, que vous faites une politique de communication. Si Mme VALENTIN s'est clairement positionnée pour 2014, vous étiez le premier puisque vous avez dit à la presse qu'il s'agissait d'un budget politique. Si les emprunts augmentent, c'est suite à des économies faites les années précédentes alors que vous nous avez dit pendant des années qu'il ne fallait pas emprunter et qu'il y avait une baisse des emprunts de la Ville. Je comprends le désarroi de M. WAEHREN puisque, tout à coup en 2013, et contrairement à tout ce que vous aviez dit jusqu'à présent, vous faites un gros emprunt. Tout cela, M. le Maire, m'amène à penser que ce n'est pas une politique spécifique pour les Colmariens, mais une politique à votre avantage. C'est pourquoi je ne voterai pas ce budget.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, merci, M. le Maire, chers collègues. Il est vrai que les interventions des uns et des autres donnent l'impression que tout est facile, tout tombe du ciel et que nous pouvons chercher tel ou tel point, le reprendre, critiquer. J'aimerais d'abord dire que ce budget 2013 a été élaboré dans un contexte de crise mondiale et de crise européenne très fortes, voire sans précédent. Cette crise frappe très durement nos populations, atteint la France, notre région et l'ensemble des territoires. Cette situation économique dramatique et très anxiogène oblige de nombreuses collectivités, une immense majorité de communes à soit augmenter les impôts, soit augmenter la dette, soit réduire fortement les

dépenses, et très souvent, malheureusement, à faire les trois afin de pouvoir boucler leur budget. Il faut tout de même se rendre compte de ce contexte dans lequel nous vivons et de la chance que nous avons de ne pas être du tout dans cette situation à Colmar, et de loin pas. Voyez la différence : à Colmar, c'est 0 % d'augmentation des impôts à un moment où le matraquage fiscal tient lieu de politique au détriment du contribuable que nous choyons ici, à Colmar. À Colmar, la dette est très nettement inférieure à la moyenne nationale et nous ne cherchons pas, comme cela se fait parfois, à charger la barque pour les générations futures. Nous sommes particulièrement précautionneux de cela. À Colmar, c'est un investissement record et là où les autres freinent ou calent, nous accélérons à la fois pour développer nos structures dans les domaines social, culturel et sportif, mais aussi pour permettre à nos entreprises d'avoir des marchés et les emplois qui vont avec.

Mme VALENTIN, je crois qu'il ne faut pas opposer le bâti à l'humain. D'ailleurs, nous voyons bien qu'en l'espèce, tant pour les structures que pour les emplois qui sont derrière, c'est le bâti pour l'humain. Je crois sincèrement qu'au-delà des postures et des remarques qui sont d'ailleurs parfaitement légitimes – chacun est dans son rôle – un sentiment doit prendre le dessus dans cette salle du Conseil Municipal, à savoir le sentiment de fierté ; non pas pour nous, mais pour notre population, pour les Colmariennes et les Colmariens. D'ailleurs, ceux-ci ne sont pas dupes. Vous avez parlé de sondage et avez cité quelques réponses pour lesquelles, je pense, les personnes ont plus répondu en fonction du contexte. En effet, si vous demandez aujourd'hui aux personnes si elles se sentent plus heureuses dans un contexte très anxiogène de crise – les Français sont d'ailleurs le peuple le plus pessimiste du monde lorsqu'on fait des sondages – l'optimisme et la joie affichés par les Colmariennes et les Colmariens lors du sondage évoqué sont quand même pour nous un sentiment de satisfaction très important. Vous parlez également du bâti : lorsque nous investissons, nous le faisons parfois concrètement avec des jeunes des quartiers pour faire des terrains de football, à leur demande. C'est bien du bâti, mais il apporte un équipement supplémentaire pour des jeunes dans tel ou tel quartier. Vous avez parlé du Club des Jeunes : il permettra bien sûr de réunir les uns et les autres et nous y travaillons avec mes collègues, Mlle DENEUVILLE et M. FRIEH, pour faire en sorte que les jeunes puissent se l'approprier et créer une association de façon à utiliser les équipements. C'est bien du bâti et de l'investissement pour améliorer la solidarité et le lien humain. Dans ce budget 2013, nous voyons bien finalement l'histoire de notre mandat, lequel a été placé, et est placé, sous le signe de l'audace et de l'action pour animer notre ville et améliorer le cadre de vie des Colmariens. Il est placé sous le signe d'une gestion très saine pour préparer le Colmar de demain, mais aussi pour protéger notre population, je l'ai dit tout à l'heure, du matraquage fiscal.

Il est aussi placé sous le signe de la mobilisation pour le pouvoir d'achat et pour l'emploi au travers de mesures ciblées. Nous ne distribuons pas simplement quelques chèques, M. DENECHAUD. Si je reviens au sondage, il s'agit d'ailleurs de mesures très largement plébiscitées par les

Colmariennes et les Colmariens qui entrent dans le cadre d'une politique globale. En effet, lorsque nous décidons de favoriser la prime pour le vélo, c'est à la fois une aide au pouvoir d'achat pour permettre aux uns et aux autres et aux plus de 13 000 Colmariens d'acheter un vélo, mais également pour favoriser l'utilisation du vélo, des pistes cyclables que nous créons, et des modes alternatifs à la voiture. Cela entre donc bien dans le cadre d'une politique ciblée. De même, lorsque nous créons le Pass cinéma, notre objectif est de faire fonctionner la solidarité intergénérationnelle, car c'est très important. Ce n'est pas simplement une « mesurette », mais une vraie mesure qui entre dans un cadre politique de solidarité. De même, lorsque nous créons l'aide au permis de conduire, cela entre dans le cadre de la politique de la jeunesse, car nous savons très bien qu'il est difficile de trouver un emploi et que sans permis de conduire, c'est quasiment impossible. Cela entre aussi dans le cadre d'une politique ciblée. C'est la même chose pour la scolarité ou les crèches. Il ne s'agit donc pas de « mesurettes » ou de simples chèques, mais de choix pour soutenir le pouvoir d'achat, pour l'amélioration de la situation et des conditions de vie de nos concitoyens. Bien sûr, Colmar n'est pas une île et notre population souffre aussi de la crise. Cela étant, nous sommes tout de même un îlot de prospérité, de modération fiscale et d'imagination au service de la population.

Pour finir, j'ajouterai que nous pouvons regarder nos concitoyens dans les yeux avec la satisfaction d'avoir respecté nos engagements. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous osons diffuser les séances du Conseil Municipal en direct, ce qui est très rare, à un moment où, malheureusement et souvent à juste titre, nos concitoyens se méfient et rejettent les politiques. Nous montrons avec ce budget 2013 que nous faisons ce que nous avons dit et comme tous ceux que nous avons votés depuis 2008, tout le respect que nous avons pour la parole publique et pour les engagements pris lors des dernières élections municipales.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER.

M. WAGNER : Oui, merci beaucoup. Je ferais juste une petite intervention concernant ce budget sous forme de deux remarques, d'une attente et d'une satisfaction. Ces deux remarques sont peut-être de l'ordre du détail dans la grande masse budgétaire et les montants annoncés, mais je voulais souligner que les taxes foncières payées par la Ville de Colmar seraient en augmentation d'environ 80 000 € d'une année sur l'autre, c'est-à-dire plus 15 %. Y a-t-il une raison ? Ce n'est tout de même pas l'augmentation des taux communaux qui justifient cette augmentation. Ensuite, j'ai constaté que les « Autres annuités » dans les charges de personnel augmentaient d'environ 20 %. Il y a certainement une explication à cela. Mon attente concerne, comme cela a été évoqué tout à l'heure autour de cette table, le Domaine Viticole. Nous n'allons pas refaire l'histoire aujourd'hui, mais il me semble que cela reste un point noir. Je suis donc en attente du bilan définitif de cette opération pour la Ville de Colmar, car, comme cela a été souligné à l'instant, Colmar reste cautionnaire des emprunts. Il serait bien d'avoir une visibilité, d'autant que je n'ai pas constaté de provision pour l'instant concernant une éventuelle mise en cause pour la Ville de Colmar pour payer

pour le Domaine viticole. Ensuite, une satisfaction importante concernant le budget d'investissement qui connaît une progression de 10 millions d'euros pour les dépenses d'équipement. J'ai déjà souvent dit autour de cette table que lorsque nous sommes dans une période de crise et qu'il est difficile de jouer la croissance, les collectivités locales peuvent et doivent être présentes pour favoriser les travaux et l'emploi. Cela se fait au travers des investissements de la Ville. Je dirais donc ma satisfaction concernant ce budget d'investissement en progression d'une année sur l'autre de 10 millions d'euros. Enfin, j'ajouterais que lors de la campagne électorale de 2008, nous avons proposé deux mesures phares importantes, à savoir la diminution des indemnités des élus de 25 % – là, rien n'a bougé depuis le début du mandat –, et le souhait ne pas augmenter les taux durant toute la mandature. Jusqu'à présent, la majorité l'a fait. C'est la première année où il n'y a pas d'augmentation des taux. J'ai envie de vous féliciter de nous avoir entendus, enfin ! Cela a mis quelques années, mais il faut toujours savoir attendre. Compte tenu de cela, notre groupe approuvera le budget.

M. le Maire MEYER : C'est une petite révolution.

M. WAGNER : Nous sommes entendus. C'est vous qui avez fait la révolution, alors nous vous suivons.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint JAEGY.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Je voudrais saluer et remercier nos collègues ayant manifesté leur enthousiasme à la vue de ce budget primitif 2013 et également revenir sur les quelques points d'observation, notamment ceux de notre premier collègue qui employait deux qualificatifs pour ce budget : « ambitieux », oui, au travers de la dynamique d'investissement, et cela a été rappelé par les différents adjoints de ressort dans leurs domaines respectifs. Effectivement, nous pouvons nous en réjouir, car qui dit investissement dit amélioration des équipements, des aménagements et cela s'accompagne de fonctionnement, l'un ne se faisant pas au détriment de l'autre. Un paramètre fondamental est celui de la maîtrise du fonctionnement pour libérer un maximum de capacités d'autofinancement afin d'être en mesure d'investir. Le deuxième qualificatif était celui de « risqué » : je reviens un instant sur ce terme, car vous parliez de budget risqué au regard du recours à l'emprunt. Nous avons effectivement quelque 20 millions d'euros inscrits prévisionnellement au budget primitif, mais je rappelle que nous avons inscrit 5 millions d'euros au titre du parking Saint-Josse qui, dans notre analyse, s'interprète comme une dette récupérable. Premier élément de réponse. Je ne comprends pas non plus ce qualificatif de « risqué » au regard des paramètres habituels en matière de recours à l'endettement puisque M. le Maire le disait tout à l'heure, nous avons une structure de financement parfaitement équilibrée qui limite le recours à l'emprunt à quelque 35 %, ce qui est plutôt rare par les temps qui courent. M. le 1^{er} Adjoint rappelait à l'instant le contexte général dans lequel s'inscrit ce budget. Je voudrais également vous rappeler, cher collègue, que le taux moyen de la dette à Colmar s'élève à 2,90 %, que les trois quarts de nos emprunts sont à taux fixe ou à taux variable capé et que nous n'avons aucun emprunt toxique. Je rappellerais aussi quelques ratios pour illustrer le fait que nous contractons ces emprunts tout en mesurant leur impact sur

nos principaux équilibres et sur les ratios : le poids de la dette, c'est-à-dire le rapport entre les annuités et les recettes réelles de fonctionnement, représente 8,36 % contre une moyenne nationale à 11,38 %. Idem si nous prenons le ratio de la dette à l'habitant : à fin 2012, il était à quelque 596 € par habitant contre une moyenne nationale de 1 192 € ; ce n'est pas neutre, surtout lorsque vous le multipliez par 70 000 habitants. Je précise aussi que la projection à fin 2013, compte tenu du budget que nous vous présentons, plafonne notre dette à l'habitant à quelque 680 € alors qu'elle s'élevait à 950 € en 1995 et, comme cela a également été rappelé, malgré l'ensemble des investissements réalisés par notre Ville. J'espère, cher collègue, vous avoir fait oublier au travers de ces quelques éléments la connotation risquée que vous évoquiez au début de votre intervention, car nous avons vraiment un recours mesuré et limité à l'emprunt au regard des ratios que je viens de rappeler, et surtout au regard de la dynamique d'investissement sans précédent que nous portons.

M. DENECHAUD, je vous remercie pour les compliments sur la présentation de ce budget, mais si vous parlez d'équilibre général, il faut aller au bout de la réflexion. En effet cette notion d'équilibre général vous a conduit à des conclusions qui me semblent erronées puisque cette notion se reflète surtout, contrairement à ce que vous avez dit, dans l'optimisation de notre gestion budgétaire au regard des 4 paramètres que le maire rappelle souvent à juste titre, à savoir la maîtrise du fonctionnement pour libérer un maximum de capacités pour investir, sachant qu'investir ce n'est pas seulement bâtir, mais c'est préparer l'avenir d'une ville. Le troisième paramètre est le recours limité à l'emprunt et le quatrième est la modération fiscale. S'il faut raisonner en termes d'équilibre général, c'est surtout au regard de l'optimisation de ces paramètres.

M. HILBERT, vous parliez de la baisse des subventions, notamment aux associations : c'est faux puisque soit nous les maintenons, soit nous les améliorons, que ce soit dans le domaine social, sportif ou culturel. Vous avez les éléments à votre disposition. Encore une fois, rappelons ce message impérieux : M. le 1^{er} Adjoint rappelait le contexte général de maîtrise du fonctionnement, c'est bien sûr pour se libérer des capacités pour préparer notre avenir. Ce n'est pas simplement pour bâtir, mais vraiment pour préparer l'avenir puisqu'au travers des équipements, nous préparons l'avenir de Colmar et de nos enfants.

Enfin, Mme VALENTIN et M. WAGNER, sur le Domaine Viticole, nous avons déjà indiqué que dès que la décision sera rendue par le tribunal de commerce, nous ferons un point global, en toute transparence, sur le bilan de ce qu'il est advenu du Domaine viticole. Je voudrais tout de même rappeler que la Ville a œuvré pour trouver un repreneur crédible. Sans cela, je ne sais pas ce qu'il serait advenu de cette SARL commerciale soumise aux droits de la concurrence.

M. le Maire MEYER : M^e GRUNENWALD.

M^e GRUNENWALD : Je souhaitais simplement m'excuser de reprendre la parole après l'adjoint. Cela s'est même allumé en rouge.

M. le Maire MEYER : Non, cela s'est allumé parce que j'ai vu que vous demandiez la parole.

M^e GRUNENWALD : D'accord.

M. le Maire MEYER : C'est aussi facile que cela.

M^e GRUNENWALD : Rien ne vous échappe, une fois de plus.

M. le Maire MEYER : Si vous ne l'avez pas remarqué, c'est parce que vous n'aviez pas demandé la parole.

M^e GRUNENWALD : Nous n'allons pas bloquer la soirée sur ce problème. Je crois m'être trompé de bouton : j'ai pressé sur celui de gauche, alors qu'il fallait presser celui de droite. Je le saurai pour l'avenir. Je voudrais simplement dire quelques mots et faire une petite remarque. Je partage bien entendu l'avis de notre collègue, M. WAGNER, sur votre budget que nous voterons. Vous le qualifiez d'historique : il est vrai que nous avons parlé dans la presse de cette appellation d'historique ou d'exceptionnel. En fait, le problème est de savoir s'il est historique parce que, pour une fois, la section d'investissement extrêmement importante dépasse la section de fonctionnement ou si c'est le début d'un suivi, c'est-à-dire que nous aurons toujours cette modification dans l'avenir. Je rappelle, puisqu'il s'agit d'un budget historique et que vous avez eu la gentillesse d'offrir à nos collègues l'annuaire de la Société d'histoire, l'anecdote connue du Baron Louis, Ministre des Finances de Louis XVIII, lequel avait dit un jour au Parlement lors de la présentation d'un budget d'un million : « Messieurs, saluez ce million que vous ne verrez plus jamais », pensant que le budget était un budget historique, exceptionnel, mais que, malheureusement ou heureusement, il n'a fait que croître les années suivantes. Nous ne savons donc pas ce que l'histoire nous réserve en ce qui concerne votre budget. Permettez-nous de dire que nous n'avons jamais fait d'opposition entre budget d'investissement et budget de fonctionnement. Elle est plutôt de votre fait puisque vous favorisiez toujours l'investissement par rapport au fonctionnement alors que nous disions que les missions de la Ville s'étagaient tout autant dans l'investissement que dans le fonctionnement. D'ailleurs, et nous l'avons dit tout à l'heure, l'investissement amène des frais de fonctionnement. Nous savons très bien qu'aucune dépense d'investissement n'est neutre pour le budget. Les deux sont donc très liées et concourent à l'intérêt bien compris de nos concitoyens. Ceci étant, sur le problème de ces deux-là, il est intéressant d'agir sur le plan économique en période difficile. Effectivement, il y a des dettes vertueuses et d'autres qui ne le sont pas. Je crois que si c'est pour assurer le financement de l'investissement, nous pouvons faire des dettes. De ce côté-là, je dirais qu'il n'y a pas de problème. Le seul petit point sur lequel je vous interpelle est justement le problème des prêts – non pas qu'il y ait des prêts dangereux ou que l'endettement soit trop important – notamment par rapport à nos partenaires. J'ai lu que nous nous adressons à l'heure actuelle à l'étranger pour souscrire des prêts qui sont peut-être un peu plus intéressants. Ceci n'est pas à discuter sur le plan strictement financier, mais il l'est sur le plan politique. Nous ne pouvons tout de même pas demander aux associations qui ont souvent recours à l'aide du système bancaire pour marcher, avec

l'aide parallèle de la Ville, d'être près de nos banques françaises, alsaciennes ou colmariennes et en même temps, d'aller dans des banques étrangères, du moins non colmariennes. Nous parlerons du taux, mais je pense que tous les taux se discutent et il me semble que nous aurions pu essayer, si c'est vraiment la raison qui a conduit à faire appel à une banque étrangère, de réserver la primeur à nos banques. Je crois qu'il faut, dans la mesure du possible, comme nous le faisons pour nos entreprises, et dans la mesure des marchés qui sont donnés, favoriser notre environnement économique. C'est ce qui est fait en règle générale, mais nous pouvons peut-être encore l'améliorer.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : M. le Maire, chers collègues. Je n'ai pas les talents d'expert de mon collègue, M. WAGNER, mais je voudrais préciser pourquoi je voterai ce budget. En effet, il inscrit un fort investissement sur le bâti et s'il fallait faire un rapprochement sur le bâtiment et l'humain, sachez que j'en ai besoin et que j'en profite tous les jours lorsque c'est bien réalisé. Alors, dans les dépenses et les investissements prévus, nous remarquons tout de même que de nombreux bâtiments publics sont inscrits. Ces travaux vont permettre de réaliser une forte mise en accessibilité qui est très attendue. Bien sûr, ces budgets auraient pu être inscrits plus tôt puisqu'au regard des chiffres, un lourd héritage reviendra à la prochaine municipalité sur l'investissement, mais j'ai cru comprendre qu'il restait une marge. Nous pourrions donc certainement puiser dans cette marge ; lorsque je dis « nous », il s'agit des prochains. Comme cela a été dit par M. l'Adjoint JAEGY, il s'agit d'un investissement d'avenir, car c'est un investissement de confort dont nous profiterons tous un jour ou l'autre. C'est pourquoi je voterai ce budget. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Nous oublions un point principal, point que j'avais déjà souligné en Commission des Finances. En effet, nous oublions simplement de dire que la dotation de l'État a diminué. Elle diminue de 0,67 % et si nous devons écouter notre collègue socialiste qui ne veut pas proposer de budget alternatif, heureusement, sinon qu'en serait-il ? Nous ne baissons ni le social ni le sportif ni le culturel, nous faisons des économies, nous sommes enviés par de très nombreux collègues, nous sommes même reconnus par la presse spécialisée et l'on voudrait nous proposer un budget alternatif ? Certainement pas. J'ai également été très fortement déçu par M. DENECHAUD, qui était peut-être beau dans son introduction, mais nous traite de commerciaux bonimenteurs au final. Je crois que c'est un affront autour de cette table. Nous sommes des élus responsables et tout à fait responsables. Il est hors de question de dire de telles bêtises puis de dire ensuite que c'était simplement pour parler. Non, M. DENECHAUD, nous sommes des personnes responsables, tout à fait responsables et tout à fait au courant des finances publiques.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN redemande la parole.

M. WAEHREN : Oui, juste pour rappeler à M. JAEGY, notre adjoint aux Finances, que les emprunts d'aujourd'hui sont toujours les dettes de

demain. Plus ces emprunts sont importants, plus ces dettes peuvent handicaper. Comme Janus, les emprunts ont toujours deux faces : la face positive avec l'investissement à court terme et en période de crise comme cela a été expliqué, et la face négative notamment pour l'avenir, nos successeurs, les prochains mandataires qui auront forcément des contraintes à subir dans leurs choix politiques étant donné qu'ils auront à payer les dettes que nous aurons signées pour eux.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. JAEGY : Oui, merci M. le Maire. Je réponds à notre collègue, car je suis doublement concerné : je fais partie des générations futures qui devront assumer ces emprunts. Je vous ai répondu tout à l'heure à double titre quelque part, à la fois en tant qu'adjoint aux Finances garant, aux côtés du maire, de la bonne structure du financement de nos investissements, et en tant que jeune trentenaire qui pendant 40 ans — espérons le plus longtemps possible —, devra assumer sa part dans le remboursement au travers des impôts. Encore une fois, cher collègue, je crois que votre inquiétude n'est pas fondée puisqu'il faut mettre en rapport le recours à l'emprunt en nombre absolu plus important que l'année précédente, tout simplement parce que nous investissons encore plus. Néanmoins, il faut bien garder à l'esprit que nous restons dans une structure de financement parfaitement équilibrée entre l'autofinancement, important à Colmar, la mobilisation des participations d'un certain nombre de partenaires au regard de la qualité des projets que nous portons, et également au recours, incontournable, à l'emprunt. Ce serait effectivement une erreur de ne pas recourir à l'emprunt, sachant que nous le faisons dans des proportions mesurées. D'ailleurs, les ratios que j'ai pris soin de vous rappeler tout à l'heure – ils sont à votre disposition dans le rapport – montrent bien la situation de Colmar par rapport aux villes moyennes de la strate et le potentiel pour recourir, s'il le fallait, à l'emprunt ne serait-ce que pour être dans la stricte moyenne nationale. Je vous laisse faire les calculs vous-même.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Pour répondre à M. RENIS, si le gouvernement socialiste ne faisait et ne demandait pas aujourd'hui les efforts nécessaires pour assainir la situation dramatique qu'il a trouvée à son arrivée, il serait le premier à le critiquer. D'un autre côté, je lis page 9 du rapport que le niveau de dotation de l'État est inchangé par rapport à 2012. Qu'on ne vienne donc pas nous dire que s'il y a des problèmes d'investissement ou de fonctionnement ici, à Colmar, avec le budget dont nous pouvons nous glorifier à d'autres égards, c'est de la faute de l'État socialiste.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, j'aurais beaucoup de choses à dire, mais je vais faire simple. Je voudrais répondre à M. le 1^{er} Adjoint qui parlait de politique globale. Effectivement, certaines politiques sont globales et je ne vais pas rouvrir en détail le débat sur les vélos, mais je veux simplement dire que lorsque nous distribuons des subventions pour tel ou tel achat ou telle ou telle dépense, il faut ensuite suivre scrupuleusement la manière dont cet

argent est utilisé. Parfois, nous ne le pouvons pas, notamment sur de petites subventions, mais sur les vélos, il est clair et ce n'est pas la peine d'en parler pendant des heures, ceux siglés Colmar sont très rares en ville. Cela sert peut-être pour le pouvoir d'achat, mais c'est plus discutable pour une politique structurante visant à favoriser les déplacements doux et à avoir moins de voitures dans les rues. De même, l'aide au permis de conduire est tout à fait louable, mais avec moins d'une dizaine de bénéficiaires par an, ce n'est pas cela qui va changer le tissu économique, social de la ville. Il faut tout de même être un petit peu réaliste. M. BECHLER, je parlais des commerciaux et non des commerçants ; soyons un peu précis sur les termes. De plus, j'ai dit certains commerciaux. Il n'en reste pas moins que la méthode de M. le Maire consiste à dire que les Colmariens ont économisé tant d'euros par rapport à telle hypothétique situation, si nous avons fait ainsi ou comme ça. Je suis désolé, mais, concrètement et par rapport aux années précédentes, les Colmariens n'économisent rien.

M. le Maire MEYER : Bien. Je pense que M. l'Adjoint a fait le tour des questions.

M. l'Adj. JAEGY : Pratiquement. Restait le point sur les banques.

M. le Maire MEYER : Je me propose de prolonger un petit peu. Personnellement, j'ai noté toutes les questions : certaines ont eu une réponse, d'autres méritent d'être prolongées. Notre collègue, M. WAEHREN, parle d'emprunts colossaux tout comme M. DENECHAUD qui a abordé le même sujet : 20 millions d'euros en prévision, sachant que les emprunts réalisés seront encore fonction des autres recettes. Ces 20 millions d'euros représentent donc le plafond. Nous tiendrons compte du coût de dévolution des travaux d'une part et des recettes supplémentaires d'autre part. Il ne faut pas oublier non plus que dans ces 20 millions d'euros, il y a 7 millions d'euros de remboursement. Or, si nous avons joué le jeu de l'investissement, c'est pour des raisons économiques. Je vais d'ailleurs y revenir, car il faut chercher à donner du travail aux entreprises. De plus, il faut essayer de ne pas investir pour investir, mais investir préférentiellement sur des projets qui n'entraînent pas de charges de fonctionnement par la suite. Chaque fois, il y a ce choix à faire puisque plus nous investissons dans des créations qui demandent ensuite des coûts de fonctionnement, plus cela pèse à la longue. J'y reviendrai en détail.

Concernant l'amélioration de la présentation, je vous remercie. Nous essayons toujours de faire mieux et nous pouvons encore faire mieux.

Vous dites ensuite que l'investissement n'est pas exceptionnel : si, il l'est dans la mesure où nous n'étions encore jamais arrivés à cette hauteur ces 10 dernières années. L'investissement est donc bien exceptionnel, malgré l'appel à l'emprunt, puisqu'au cours des 10 dernières années, nous avons, certaines années, fait appel à la même hauteur que celle prévue en 2013.

M. DENECHAUD, je suis tout de même un peu surpris lorsque vous parlez du parking de la rue Saint-Josse. Vous attendez une approbation par le Conseil Municipal. Si le Conseil Municipal n'avait pas déjà approuvé le projet, il ne serait pas en construction en ce moment. Nous n'allons donc

plus revenir au Conseil Municipal puisque le chantier est en cours depuis le mois de novembre dernier. Vous étiez en commission thématique pour voir quelques détails. Mais l'approbation a été donnée pour le projet d'ensemble. Par ailleurs, vous faites toujours un peu la liaison entre la Ville de Colmar et la Communauté d'Agglomération. Je souhaite qu'un jour vous fassiez cette différence entre les choix faits dans les compétences, ces choix étant exprimés par les différents conseils municipaux faisant partie de la Communauté d'Agglomération par rapport à d'autres choix qui ne sont pas faits. Or, nous avons fait les choix d'être à la disposition des communes pour réaliser ce que les communes ne peuvent pas faire de façon isolée. Nous n'allons donc pas entrer dans des services de proximité puisqu'il y a un refus total de la part des communes membres dans ce domaine. Sur le plan départemental, nous avons quelques exemples d'intercommunalités qui ont préféré s'investir dans les services de proximité plutôt que d'investir. Nous voyons aujourd'hui le résultat au moins dans deux intercommunalités concernées qui ont des problèmes, car elles n'arrivent plus à assumer les compétences qui sont les leurs.

Vous dites également que le transport public coûte moitié moins cher par rapport aux transports en commun d'autres intercommunalités et que ce n'est pas une plus-value pour le contribuable. Je voudrais juste rappeler que ce n'est pas le contribuable qui paye le transport public, mais les entreprises dans certaines conditions. Chez nous, les entreprises sont facturées à 0,60 % ; sur le plan alsacien, cette cotisation va jusqu'à 2 %, soit une multiplication par 3. Alors, faites peser cette cotisation supplémentaire sur les entreprises et vous écouterez ce qu'elles vous diront. Je suis également un peu surpris lorsque vous parlez de l'accompagnement par rapport aux engagements que nous avons pris avec les 33 000 actions. Oui, nous sommes très fiers et vous, allègrement, vous avez cité le sondage effectué : celui-ci reconnaît qu'à 74 % les Colmariens approuvent les engagements pris et 75 %, Mme VALENTIN, répondent que c'est un plus par rapport à ce qu'ils attendaient.

Enfin, la fiscalité par rapport aux bases imposables et aux contribuables : je pense que la meilleure économie pour les contribuables est de leur demander le moins de fiscalité possible. Je vais également revenir sur le sujet par la suite.

Je n'ai rien à répondre à Mme UHLRICH-MALLET puisqu'elle se situe dans le fil des propositions qui ont été faites.

J'en viens à Mme VALENTIN : vous disiez partager certains choix et ne pas partager des choix que nous n'avons pas faits. Malgré les choix partagés, vous n'avez pas voté le budget. Il y a donc une contradiction dans votre façon de présenter les choses : vous ne pouvez pas approuver certains projets et ne pas voter les crédits en rapport avec lesdits projets.

Concernant les emplois d'avenir, vous connaissez ma façon de voir. Avant ces emplois d'avenir, il y eut les emplois jeunes. Nous aurions pu comprendre que je ne sois personnellement pas favorable, mais j'ai vu l'intérêt des adolescents : il vaut mieux les aider et leur mettre le pied à l'étrier en leur donnant une formation qualifiante que de les laisser sur la

touche. Raison pour laquelle également, au prochain Conseil Communautaire, Mme GINDESPERGER, nous aurons un rapport pour créer quelques emplois d'avenir dans le prolongement de ce qu'a fait la Ville de Colmar. Il n'y a aucune retenue dans ce domaine, mais reconnaissez tout de même que c'est une volonté délibérée de notre part de les créer.

Pour ce qui est du Domaine Viticole, je ne vais pas prolonger ce qu'a dit M. l'Adjoint. Personnellement, je dis que nous nous en sommes plutôt sortis à bon compte. Nous attendons les dernières décisions de justice pour pouvoir renseigner les uns et les autres sur tout le contexte en rapport avec l'exploitation du Domaine Viticole. Je continue avec le sondage que vous avez plusieurs fois évoqué : vous en avez fait seulement quelques extractions et pris les questions où à peu près la moitié des personnes sondées disait qu'il n'y avait pas de changement pour analyser l'autre moitié où les avis négatifs étaient légèrement inférieurs aux avis positifs, et vous avez cumulé les avis négatifs. Je vais répondre d'une autre façon puisque ce n'est pas moi qui ai parlé des sondages, mais vous, Mme VALENTIN. Dans ces sondages, je lis que 94 % des Colmariens sont heureux de vivre à Colmar – ce n'est déjà pas si mal –, que 94 % des Colmariens approuvent la rigueur de gestion du maire – ce n'est pas rien –, que 85 % des Colmariens approuvent ce qui a été fait par l'actuelle municipalité et que 82 % des Colmariens répondent qu'il n'y a pas grand-chose à lui reprocher. C'est ce qui compte le plus pour moi. Pour les autres questions, le taux de réponses favorables va de 65 à 75 %, ce qui n'est pas mal tout de même.

M. HILBERT, vous discutez avec les Colmariens et les Colmariens qui se posent des questions, mais ils ont répondu. Finalement, c'était la réponse du moment. Je prolonge un peu le propos de Mme VALENTIN : l'année prochaine, ce ne sera pas un sondage, mais le verdict en fonction du degré de satisfaction des Colmariens au regard de ce qui a été fait, de la confiance qu'ils ont dans les élus et aussi de leur appréciation par rapport au travail d'ensemble. C'est cela la démocratie. Nous sommes là pour assumer pendant 6 ans ce que nous leur avons proposé.

Vous avez également parlé de la fermeture de la bibliothèque du Grillenbreit : sachez qu'elle n'est pas fermée et qu'elle est toujours ouverte pour les enfants. Nous avons en effet orienté les adultes vers le Pôle culturel voisin, car ce n'est pas la peine d'équiper deux outils à si peu de distance, d'autant que les Colmariens du secteur pourront avoir accès à un meilleur confort au Pôle culturel Edmond Gerrer par rapport à la bibliothèque du Grillenbreit. Mais je le répète, la bibliothèque n'est pas fermée.

Ensuite, vous en avez après les subventions ; je rappelle qu'aucune subvention jusque-là assumée par la Ville de Colmar n'a été diminuée. Aucune. Effectivement, certains partenaires se sont retirés, mais pas la Ville. Ces partenaires, ce sont les autres. Je ne vais pas faire de politique, mais l'État est mal à l'aise dans ce domaine. Je ne prolonge pas, je le constate. D'ailleurs, vous connaissez des cas où il y a un raboutage assez substantiel. Je ne prolonge pas, car s'il y avait eu un autre pouvoir, il aurait été condamné à faire la même chose. Voyez que je suis très logique. Concernant les gros emprunts, je réponds de la même façon, sachant que je vous projeterai quelques graphiques tout à l'heure.

M. WAGNER, vous dites que les taxes foncières ont augmenté de 80 000 €. Il ne faut tout simplement pas oublier qu'il y a eu un transfert de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères vers la taxe foncière bâti, ce qui fait que sur la même feuille d'impôt, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a diminué, le différentiel ayant été pris en charge par la taxe foncière bâti. Au final, il n'y a pas de fiscalité supplémentaire puisqu'il s'agit d'un système de vases communicants lorsque nous avons unifié le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Pour le Domaine Viticole, j'ai répondu.

Pour votre satisfaction concernant les 10 millions d'euros d'équipements supplémentaires, je rappelle qu'il s'agit d'un choix politique puisque nous voulions être le plus possible aux côtés des entreprises afin de les accompagner. Cela représente le maintien de quelque 800 emplois à travers l'investissement qui est réalisé.

Enfin, vous votez le budget 2013, car l'augmentation est de 0 %. Je vous pose alors cette question, M. WAGNER : pourquoi n'avez-vous pas voté le budget en 2008 puisque l'augmentation était de 0 % ? Pourquoi n'avez-vous pas voté le budget en 2010 puisque l'augmentation était de 0 % ? De notre côté, nous partons d'un autre principe : nous n'agissons pas les manches, nous faisons et nous réalisons. Si vous voulez donner une explication, qu'elle soit au moins sincère, car elle est totalement différente par rapport à votre comportement ancien.

M. le Bâtonnier, vous dites que j'ai qualifié ce budget d'historique, mais il ne faut pas me faire dire ce que je n'ai pas dit.

Personnellement, je n'ai jamais eu cet adjectif dans la bouche en parlant du budget 2013. J'ai dit que c'était un budget inédit. Pourquoi est-il inédit ? C'est la première fois que les investissements dépassent le fonctionnement. Alors ne me faites donc pas dire ce que je n'ai pas dit.

Intervention de M. GRUNENWALD inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Non, la presse n'a pas parlé d'historique, mais bien de budget inédit. Il faut juste prendre ce qu'a écrit la presse dans ce domaine. Agir sur le plan économique : vous avez totalement raison puisque je viens de m'expliquer à ce sujet.

M. MEISTERMANN approuve, car nous investissons également.

Il faut tout de même savoir pourquoi nous arrivons à ce résultat. Il s'agit de la mise en œuvre d'une stratégie budgétaire de longue haleine qui ne s'invente pas. Lorsque vous dites pouvoir investir 800 € à l'habitant alors que la moyenne est de 320 €, c'est quelque chose d'inédit. Quand vous investissez 56 millions d'euros alors que la moyenne est de 32 millions d'euros, c'est quelque chose d'inédit. Par contre, il faut savoir pourquoi nous sommes arrivés à ces résultats.

Prenons le tableau n° 3 sur lequel vous voyez tout de suite la différence : vous avez d'une part les dépenses (en bleu) et d'autre part les recettes (en vert). Vous constatez qu'il existe une différence de 5 millions d'euros entre les deux. Déjà, annuellement, nous globalisons cette différence

pour pouvoir investir davantage. Nous pouvons encore mieux l'expliquer à travers le tableau n° 5 sur lequel nous voyons la différence entre les dépenses réelles de fonctionnement – il ne s'agit plus ici du budget, mais des comptes administratifs, c'est-à-dire du palpable – et les prévisions (en bleu). Vous voyez qu'il y a une différence de près de 3 millions d'euros entre les deux, ce qui complète l'explication que je viens à l'instant de vous donner. Concernant les dépenses d'investissement, prenons le tableau n° 8 où vous voyez 56 millions d'euros en 2013. Jamais depuis 1997, nous n'avons été à cette hauteur. C'est donc quelque chose d'inédit, M. le Bâtonnier, puisque nous étions à 27 millions d'euros en 1997, la plus forte année ayant été 2000 où nous étions à 47 millions d'euros à comparer aux 56 millions d'euros de l'année 2013, soit une différence de 9 millions d'euros. Pour ma part, je dis que c'est remarquable. Vous me parliez également des emprunts tout à l'heure : prenons le tableau n° 32 puisque ces emprunts préoccupent tout le monde, y compris moi dans la mesure où l'emprunt d'aujourd'hui est la dette de demain. Cela étant, nous n'allons pas nous situer dans ce cas d'espèce puisque vous voyez qu'en 1995, lorsque ma majorité a pris en charge la responsabilité de la Ville de Colmar, la dette par habitant était de 950 € alors que nous serons à 680 € fin 2013, à comparer aux 950 € de 1995. Avec la différence de 1995 à 2013, il nous reste largement de la marge pour faire appel d'une façon supplémentaire aux crédits d'emprunt si nous devons avoir demain un projet d'investissement à financer. Cette latitude par rapport à la dette moyenne des villes de l'importance de Colmar est de 35 millions d'euros, soit 2 fois la globalité des emprunts de l'année 2013. Chers collègues, nous sommes plus que rassurés et, dans notre cas présent, les emprunts d'aujourd'hui ne sont pas la dette de demain puisqu'en plus, nous respectons les 3 paramètres de financement : un tiers d'emprunt, un tiers d'autofinancement et un tiers de partenariat. Tant que nous respectons cette règle, il n'y a aucune difficulté dans la mesure aussi où le coût de l'emprunt aujourd'hui nous coûte 8 % du budget de fonctionnement alors que ce coût était de 10 % il y a 4 ans. Nous nous trouvons encore dans une situation plutôt privilégiée. Je continue avec la capacité de recettes par voie d'emprunt avec le tableau n° 33 : là, il ne s'agit pas d'une comparaison par rapport à Colmar, mais par rapport à la moyenne nationale du ratio dette/habitant, lequel est de 1 192 €. Prévisionnellement, nous serons à 679 € fin 2013 alors que nous étions à 950 €. Tout à l'heure, j'ai parlé de la latitude entre nos 680 € par rapport à la moyenne nationale : cette latitude est de 35 millions d'euros que nous pouvons emprunter en plus. Personnellement, je ne veux pas arriver jusque là, car c'est totalement inutile. Autre indication importante avec le tableau n° 34 qui présente la durée de remboursement de la dette colmarienne. La moyenne des villes de l'importance de Colmar est de 7 ans, c'est-à-dire qu'il faut 7 ans en se servant de l'autofinancement pour éteindre les emprunts. Chez nous, ce n'est pas 7 ans, mais 2,37 années ; Mulhouse est à 7,4 années selon l'étude réalisée par le Cabinet KLOEPFER. Nous sommes donc 3 fois inférieurs par rapport à la moyenne nationale. Cela nous donne encore de la latitude pour les années à venir, et cela sans nous compliquer la vie. Vous avez la moyenne nationale à droite pour les communes de 50 000 à 100 000 habitants pour la France entière et enfin pour les départements.

Je reviens sur une question plus générale avec le tableau n° 39 sur ce qu'ont gagné les Colmariens. Ceux-ci ont déjà gagné de payer moins d'impôts par rapport à toutes les autres villes de France. Comme nous l'avons dit, la moyenne tourne autour de 1 500 €/foyer alors que nous sommes à 1 155 €, ce qui représente une économie substantielle pour le contribuable. À cela, il faut également ajouter les différents engagements, lesquels représentent 112 €/habitant. Avec la modération fiscale de près de 300 €, nous arrivons à près de 450 €/habitant. Je pense que nous devons donc porter à notre actif les 33 000 actions saluées par 75 % des Colmariens. Je ne reviens plus sur d'autres détails, sauf qu'a été signalée la différence entre l'augmentation des taux et l'augmentation de l'inflation. Si vous reprenez le tableau n° 17, nous ne nous sommes pas engagés sur les taux en 2001, mais à ce que l'augmentation des taux ne soit pas supérieure au taux de l'inflation. Nous observons sur ce graphique que l'inflation (en rouge) est de 19,5 % sur la période 2003-2013 alors que l'augmentation des taux est seulement de 9,4 %, soit 10 points de moins ou une économie de 2,5 millions d'euros pour les contribuables colmariens, rien qu'avec cette différence entre l'inflation et les taux facturés.

Je terminerai en disant qu'il ne s'agit pas seulement d'agiter les manches et dire « Nous allons faire, nous allons faire, nous allons faire... », il faut aussi réaliser. Le tableau n° 11 présente les taux de réalisation : vous constatez que depuis 2006, nous augmentons ce taux d'une façon substantielle. En 2005, par exemple, investir 46 % du budget prévu, c'est une dépense de 11 millions d'euros. Si je fais le même calcul pour l'année 2011 où nous avons investi 84 %, cela représente un investissement de 33 millions d'euros, soit 3 fois plus qu'en 2005. C'est ce qu'il faut retenir.

Comme vous parliez de coûts de fonctionnement tout à l'heure, je prends un tableau non numéroté que j'ai ajouté : l'Observatoire des Finances Locales teste à travers les comptes administratifs ce que sont les dépenses de fonctionnement. Comme les Français, les Alsaciens et les Colmariens ont en horreur les dépenses publiques, il faut les comprimer le plus possible. Vous voyez sur ce tableau que le coût de fonctionnement des villes de France s'élève à 1 206 € avec les charges de personnel, les dépenses de caractère général, les contingents et les intérêts. À Colmar, nous sommes à 1 051 €, soit une différence de 150 € multipliés par 70 000 habitants : cela représente une économie de 10 millions d'euros. Sur le plan national, et ce n'est pas une critique, j'entends qu'on se plante tant à droite qu'à gauche et que faire des économies, c'est desservir l'économie, c'est casser la croissance. La preuve, nous arrivons à assumer le même service municipal avec la même qualité de service, 150 € moins cher. Nous ne cassons donc pas la croissance puisque nous laissons ces 150 € dans la poche du contribuable qui peut les dépenser autrement. Il y a bien une autre façon de voir les choses, et que l'on soit de droite ou de gauche, si on appliquait ailleurs ce que nous faisons à Colmar, les choses iraient beaucoup mieux. Merci de m'avoir prêté ces quelques instants d'attention.

Puis-je soumettre le budget principal au vote ? Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le budget principal est adopté avec 3 oppositions et l'abstention de M. DENECHAUD.

Qui approuve les budgets annexes ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ?
Les budgets annexes sont adoptés avec 3 abstentions.

6. Autorisations de programme et crédits de paiement – Budget Primitif 2013.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion, avec deux abstentions.

7. Aménagement des nouveaux locaux de l'Atelier de Formation aux Arts Plastiques.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Attribution d'un concours financier à l'Office de Tourisme de Colmar pour l'organisation de l'événement « Colmar Fête le Printemps ».

Voir rapport –

M. l'Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Je ne peux qu'approuver cette initiative, notamment le fait qu'il y ait des animations cette année. Il me semble important pour ce genre de manifestation d'avoir des animations qui changent d'une année sur l'autre afin d'inciter les Colmariens et les visiteurs de notre ville à revenir et à apprécier chaque année les nouveautés. Il serait intéressant d'avoir la même démarche – c'est peut-être déjà prévu, je l'ignore – pour le Marché de Noël, car de nombreux Colmariens m'ont rapporté à plusieurs reprises qu'ils trouvent cela de plus en plus répétitif. Avoir des animations de ce type qui varient d'une année sur l'autre serait vraiment apprécié il me semble.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. BECHLER : Tout dépend de ce que vous appelez répétitif. Effectivement, apporter chaque année une évolution dans la manifestation est plutôt positif ; c'est d'ailleurs ce que nous faisons. Si nous avons tout fait la première année et avons refait les mêmes choses les années suivantes, ce serait effectivement répétitif, mais innover tous les ans et apporter un plus me paraît normal et positif.

M. le Maire MEYER : Il faut tout de même reconnaître que le marché de Pâques est récent puisque nous démarrions, pour changer de braquet, il y a

deux ans et que nous proposons cette année une formule renforcée par rapport à ce que nous faisons. Je ne comprends pas très bien l'observation de M. DENECHAUD sur le Marché de Noël : c'est un peu simpliste de parler du Marché de Noël sans dire ce qui se passe autour et à l'intérieur de ce marché. En effet, dans le périmètre du Marché de Noël, il y a une quinzaine d'animations différentes qui changent chaque année et apportent un complément. Nous sommes sur tous les secteurs, sur toutes les animations, une dizaine de groupes participe – ce sont souvent des bénévoles, d'ailleurs – pour agrémenter les 6 semaines du Marché de Noël. Je ne sais pas ce que nous pouvons faire de plus dans la mesure où nous changeons chaque année le type d'animations. Naturellement, les stands sont toujours en place, même s'il y a une petite rotation, puisque la liste d'attente est plus que longue vu que personne ne veut partir. Je pense qu'à travers les animations, nous arrivons à répondre aux souhaits exprimés par les Colmariens et les touristes.

Le projet est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé en l'absence de Mme MANN qui a quitté la salle et qui n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

9. Subventions aux associations culturelles relevant de lignes budgétaires.

Voir rapport –

M. l'Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Je voulais réagir à la discussion sur le rapport précédent, mais j'ai appuyé juste avant que vous ne passiez au vote. Je suis désolé. Je pense que la remarque de M. DENECHAUD est intéressante dans la mesure où je vous rejoins, M. le Maire, lorsque vous dites qu'il se passe des choses autour du Marché de Noël à Colmar puisque certaines associations font des concerts et qu'il y a de nombreuses animations. Cependant, la question de M. DENECHAUD est révélatrice d'un manque de communication par rapport à cela. Autant y réfléchir, car ce n'est pas normal que nous nous posions la question de savoir ce qui se passe autour du Marché de Noël alors qu'il y a effectivement toute une série de concerts de l'avent de très grande qualité, organisés et présentés par des associations colmariennes. Il me semble que nous ne le savons pas suffisamment. Peut-être faudrait-il plus communiquer là-dessus et sur l'action des associations, chorales et autres qui proposent une animation de la ville et peut-être moins sur des chiffres, des bilans exceptionnels, historiques, mythiques ou inédits.

M. le Maire MEYER : Bien. Nous vous entendons, M. HILBERT, mais nous ne savons jamais comment faire. Qu'il puisse y avoir un défaut de communication, peut-être, mais dès que nous communiquons, vous nous balancez dans la figure que nous ne savons faire que cela. Cela étant, j'ai entendu.

M. RENIS.

M. RENIS : Je voulais également intervenir sur le point n° 8, M. le Maire. Si vous me le permettez, je voudrais juste porter à la connaissance du Conseil Municipal que les professionnels du tourisme croient tellement à cette manifestation que pour la première fois et à l'unanimité, ils ont voté, volontairement, un apport à l'Office du Tourisme de 150 € par hôtel et de 100 € par restaurant. De plus, la section de l'UMIH de Colmar apporte à cette manifestation une participation exceptionnelle de 1 000 €.

M. le Maire MEYER : C'est une bonne évolution, M. le Président, surtout lorsque je dois constater toutes les réticences que nous avons pour les faire entrer dans le financement du matériel de Noël. Peut-être y a-t-il également une évolution qu'il y a lieu de saluer. Vous aviez raison de le dire.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé en l'absence de Mme CHELKOVA qui a quitté la salle et qui n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

10. Attribution d'indemnités et de subventions à titre culturel et culturel pour l'année 2013.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Colmar – attribution de crédits pour la 1^{re} tranche de la programmation 2013.

Voir rapport –

M. le Cons. Mun. Del. BAUMULLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN, je ne veux pas provoquer, mais vous avez entendu que l'État est en retrait par rapport à l'année dernière. Deuxièmement, vous disiez tout à l'heure que les dotations de l'État ne sont pas en retrait pour la Ville. Vous avez entièrement raison, sauf que par la force des choses, cela représente 2 % de moins si nous tenons compte de l'inflation, alors que les années précédentes, l'actualisation tournait entre 1,50 % et 2 %. Il y a donc bien une différence. Je le dis très amicalement.

Mme VALENTIN : Effectivement, j'ai très bien entendu tout comme j'ai bien entendu ce que vous avez dit tout à l'heure et avec quoi je suis d'accord : nous pouvons, dans le domaine public comme ailleurs, essayer de faire mieux avec moins. Nous nous rejoignons.

M. le Maire MEYER : Nous arrivons à nous rejoindre de temps en temps.

Mme VALENTIN : Tout à fait. Je voudrais justement saluer ici un certain travail. Je sais bien que la bonne utilisation des fonds publics consiste à assurer la pertinence de l'action, à corriger et à améliorer la politique, et qu'il

est vraiment très difficile, alors que les dispositifs se succèdent, d'atteindre les objectifs que nous nous proposons, c'est-à-dire de réduire les écarts entre les quartiers en difficulté et le reste du territoire. Plus de stratégie, plus de ciblage sur quelques objectifs choisis pourrait rendre l'évaluation plus visible et plus efficace. Seulement, je sais que c'est plus facile à dire qu'à faire. Nous tenons à saluer le formidable travail des associations qui permettent de créer du lien social, d'apporter une aide, un soutien, une écoute aux populations les plus défavorisées, notamment dans les domaines déterminés par le CUCS. Je tiens également à dire que ce travail serait bien difficile sans le soutien financier de la Ville et sans l'implication des personnels des services de la Ville concernés. Nous nous réjouissons que la municipalité continue à maintenir son soutien à la hauteur des années précédentes, mais nous pouvons toujours essayer de faire mieux. Je voudrais encore dire deux mots, notamment à propos de l'écoquartier Rue d'Amsterdam dont je n'ai pas parlé lors de mon intervention sur le budget : c'est un très beau projet, bravo, mais il pourrait encore être amélioré par un travail de fond sur l'économie du quartier, les commerces de proximité et l'animation sociale. Je vais reprendre une idée que mon collègue M. BAUMULLER avait suggérée l'année dernière, à savoir examiner la possibilité de créer une plateforme de mobilité associative. Il avait parlé d'un garage social. Je suggère que nous puissions penser à l'implantation d'une épicerie sociale qui pourrait être soutenue par la Ville ou d'une maison des services au plus près de la population concernée. Je voulais dire que vous parliez tout à l'heure de la possibilité, grâce à la bonne gestion des deniers publics, de faire face à des imprévus ; je vous suggère de proposer au vote d'un prochain Conseil Municipal une nouvelle enveloppe de subventions pour l'ensemble du territoire colmarien de manière à réduire les écarts sans stigmatiser les quartiers. Bien sûr, quoi qu'il en soit, nous voterons ce point.

M. le Maire MEYER : Je pense que M. BAUMULLER peut répondre en partie à l'une ou l'autre observation que vous venez d'évoquer puisque nous travaillons sur le sujet.

M. BAUMULLER : Tout à fait, M. le Maire. Pour reprendre dans l'ordre, vous évoquiez l'aspect qui paraît multiple de cette programmation : nous essayons depuis le début de cette mandature de marquer véritablement des objectifs, notamment en matière d'emploi et de développement économique. Cela représentait 8 % du budget dans la programmation 2008, alors que nous sommes déjà à 25 % sur la première tranche et devrions arriver à 30 % avec la deuxième tranche sur cette thématique qui nous paraît essentielle. Vous évoquiez également le projet de plateforme mobilité. Ce projet a fortement évolué depuis que je l'avais moi-même évoqué ici lors du débat d'orientation budgétaire 2012. En effet, il a pris une tournure qui, pour moi, était quelque peu inattendue par la participation forte et intéressante des professionnels de l'automobile, lesquels s'engagent aux côtés de la Ville et aux côtés d'un opérateur. Nous sommes actuellement en pleine phase de finalisation et il y aura très prochainement sur Colmar un service avec de la location sociale de véhicules, notamment grâce au soutien fort de la Ville en matière de cofinancement d'un référent mobilité qui sera la courroie de liaison entre les structures d'insertion qui orienteront les publics vers ces garages, et grâce à

la mise à disposition d'une partie des véhicules réformés pour pouvoir les remettre dans le circuit social. De leur côté, les partenaires privés, puisqu'il s'agira bien d'un partenariat gagnant-gagnant, public-privé intéressant, s'engagent à proposer un tarif social très intéressant pour les réparations et l'entretien et à s'investir à nos côtés en matière d'apprentissage et de prise en charge de certains jeunes orientés notamment par la Mission Locale. Au lieu d'avoir un garage social implanté dans un seul quartier, nous aurons une multitude de garages partenaires qui proposeront un service social sur l'orientation de ce référent mobilité. Tout cela est en cours de finalisation et verra le jour assez rapidement, en tout cas cette année. Concernant l'épicerie sociale, elle existe déjà et est d'ailleurs soutenue dans le cadre du CUCS : il s'agit de l'épicerie sociale Rebond portée par La Manne alimentaire. D'autres initiatives pourraient peut-être être soutenues plus précisément sur le quartier.

M. le Maire MEYER : Vous voyez, Mme VALENTIN, que nous avons une idée partagée au départ, mais que cette idée est dépassée. En effet, nous travaillons déjà sur le projet et ceci d'une façon totalement inattendue puisque nous avons eu l'adhésion de partenaires qui apportent leur plus. Voyez que nous ne faisons pas qu'en parler, nous réalisons et mettons sur les rails. Pour ce qui est de l'écoquartier, il ne s'agit pas uniquement de l'écoquartier : c'est tout l'environnement qui est intégré dans l'esprit de l'écoquartier. De plus, nous n'en aurons pas qu'un, mais deux, puisque les deux vont cohabiter : l'un sera porté par le secteur privé et l'autre en association avec la Colmarienne du Logement. Nous sommes donc allés beaucoup plus loin par rapport à ce qui était prévu.

M. HILBERT.

M. HILBERT : La discussion ayant porté sur le sujet, je voulais aussi saluer le travail fait sur la plateforme mobilité et sur l'écoute de la Ville. Au départ, il s'agit d'une demande associative : je crois que la Ville a su entendre cette demande émanant des associations et a mis autour de la table des personnes. Je salue également l'implication des professionnels de l'automobile qui interviennent. Je voudrais tout de même préciser que les associations, certaines en tout cas, ne réfléchissent pas uniquement sur la voiture. Nous parlons vraiment de mobilité, sachant qu'au travers de la mobilité, il y a aussi les transports en commun, savoir s'orienter en ville, l'usage de vélos et la marche à pied. C'est un ensemble qui peut être mis en place. Lorsque nous parlons de mobilité, je crois qu'il ne faut pas oublier les modes de déplacement autres que la voiture. Sinon, puisque vous avez parlé de l'écoquartier, personnellement j'appellerais plutôt cela un écolotissement, car, même si cela va dans le bon sens pour les bâtiments, il manque énormément de choses dans ce que vous avez projeté pour tout ce qui va autour, notamment en ce qui concerne la mobilité et les déplacements. Il s'agit éventuellement d'un écolotissement, mais certainement pas d'un écoquartier.

M. le Maire MEYER : Je ne peux que répéter ce que vous avez mis sur rail pour la mobilité. Il n'y a pas seulement la voiture dans le périmètre associatif, mais également des vélos. En effet, les vélos de la Ville sont gérés par une association. Nous avons eu d'énormes difficultés pour renouveler le

partenariat, mais c'est bien reparti ; je parle ici sous le contrôle de Simone LICHTENAUER qui suit le dossier de très près. Nous sommes arrivés une nouvelle fois à remettre sur rails la gestion des vélos au travers d'une association. Vous avez donc totalement raison : il n'y a pas seulement les voitures pour les associations puisqu'il y a également les vélos. La preuve : nous le pratiquons.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

12. Subvention 2013 – 1re tranche aux associations à caractère socio-éducatif.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Aide financière nominative pour la récupération des eaux pluviales.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Reconduction du contrat d'objectifs avec le Club des Sports de Glace de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive 2013.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion

16. Reprise des terrains communs au cimetière municipal attribués entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2002.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Transaction immobilière – droit de priorité en faveur des communes – acquisition de parcelles appartenant à l'État lieudits « Canal de Colmar » et « Palmewinkel » (rue de la Birg).

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est approuvé avec une abstention.

18. Transaction immobilière – cession d'une parcelle sise rue Timken.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Transaction immobilière – acquisition lieudit « Ritter-Gaesslein »

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Constitution d'une servitude conventionnelle de pose d'une canalisation de gaz naturel voie communale dite « Kleiner Dornig-Weg ».

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Un arbre, un prénom ou une prime à la naissance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est approuvé avec une abstention.

22. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN n'est pas là, sinon il nous interrogerait sur le sujet.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec une opposition.

M. le Maire MEYER : J'ai été contraint d'ajouter un rapport n° 23 pour le classement des périmètres de construction en B2 et en B1.

23. Demande d'agrément préfectoral pour pouvoir bénéficier du dispositif DUFLOT.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Cette demande est globalisée par la Communauté d'agglomération afin que toutes les communes de la CAC soient logées à la même enseigne.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

24. Divers – À propos du référendum sur le Conseil Unique d'Alsace.

M. le Maire MEYER : M^e GRUNENWALD demande à intervenir.

M^e GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, mes chers collègues. Il s'agit aujourd'hui de notre dernier Conseil Municipal avant l'échéance du 7 avril. J'interviens à titre personnel, mais je crois pouvoir dire que les propos que je tiendrai sont très largement partagés par beaucoup de nos collègues ici sans doute et également par un certain nombre de Colmariens. Dans près de 15 jours, nous sommes donc appelés à nous prononcer sur le principe d'une nouvelle gouvernance de notre région, gouvernance appelée à bouleverser les

entités existantes, à savoir nos départements. Malheureusement, nous sommes simplement appelés à permettre, le cas échéant à d'autres, de déterminer les conditions et le périmètre de cette nouvelle gouvernance. À aucun moment nous ne sommes assurés de notre avenir. Et force est de constater que ce qui est demandé est de donner en réalité un blanc-seing, d'ailleurs à d'autres que nos représentants, aux fins d'arrêter non seulement dans le détail, mais également dans leurs grands principes, cette nouvelle organisation territoriale et ses nouvelles compétences. Le projet proposé n'ayant en lui-même aucune garantie d'être en définitive retenu. Ainsi, ce dessaisissement de fait, mais réel, paraît une entorse grave au principe. En l'occurrence, il s'agit d'une véritable délégation sans limites, sans contrôle et sans recours qui nous est demandée. Désaveu, dessaisissement ou délégation, mais également paradoxe. Le paradoxe de constater que le projet présenté reste identique alors que de manière claire, la Ville de Strasbourg et la Communauté Urbaine de Strasbourg l'ont unanimement refusé, que la Ville de Mulhouse a exprimé ses réserves et que nous avons eu à Colmar un vote unanime posant un certain nombre de conditions. Les représentants d'un tiers de la population alsacienne ont donc exprimé leur refus, pour le moins leurs réserves, sur le projet proposé, projet qui n'en a pas été pour autant modifié. Projet avancé et cela est tout aussi grave, voire plus, et sur le fond mis en cause dans son économie par un certain nombre de réalités. Efficacité, économies et compétences sont les maîtres mots de la réforme envisagée, maîtres mots qui s'avèrent plus être du domaine de l'incantation que de celui émanant de propositions concrètes. Meilleure efficacité en affirmant implicitement que les structures actuelles auraient failli à leurs missions ; postulat qui ne peut, à l'évidence, être justifié et dont les prétendues carences ou insuffisances ne justifiaient pas à elles seules la réforme envisagée. Il est évident que par une clarification de la situation, par la fin des compétences croisées, par la création ou la fusion d'un certain nombre de services, les points essentiels soulevés dans le débat pouvaient être réglés. Meilleure efficacité soutenant que seule la concentration du pouvoir garantit celle-ci, concentration quelque peu contraire à la notion de décentralisation qui est en même temps défendue ; concentration que l'on se dépêche de fracturer géographiquement aux fins de trouver de prétendus équilibres qui sont déjà contestés par un grand nombre et qui n'est peut-être dans l'esprit de certains que destinée de vivre qu'un moment ; concentration à qui l'on oppose néanmoins la volonté de conserver le principe de proximité alors que celui-ci existe, ce qui semble quelque peu contradictoire. Enfin, meilleure efficacité exprimée un moment par la réduction des coûts de fonctionnement grâce à la diminution du nombre des élus. En réalité, nous constatons que ces diminutions sont minimes et que nous pouvons craindre par rapport aux règles de rémunération des collectivités locales une révision à la hausse de ces rémunérations. Meilleure efficacité par la disparition des départements, mais que l'on se dépêche de remplacer par des assemblées départementales et des territoires. Tout ceci démontre qu'en l'état, nous ne pouvons avoir aucune certitude quant à la structure qui sera en définitive arrêtée. Nous ne pouvons apprécier cette nouvelle structure en termes d'économies. Nous ne pouvons que regretter l'atteinte au principe de proximité qui avait été longtemps soutenu par la Région. Nous ne pouvons

déterminer les nouvelles compétences qui nous seraient données et partant, les moyens qui seraient dégagés par l'État, moyens bien aléatoires dans ces temps. Or, nos concitoyens ont le droit de bénéficier du principe qui est celui de l'information. De quelque manière que ce soit, la démocratie l'exige et cette information n'est pas suffisante. Cette incertitude ne nous permet pas de dégager l'intérêt réel pour l'Alsace du projet actuellement soumis et celle-ci fonde une inquiétude réelle quant aux respects des intérêts de notre ville. En tant que Colmariens, il nous est permis de constater qu'en face d'un projet imprécis se dessinent des menaces. La place, l'essor de notre ville, je n'ai pas besoin de le rappeler, ont été créés de manière importante par les institutions administratives et judiciaires présentes. Les menaces affirmées par les votes solennels de la Ville de Strasbourg et de la Communauté urbaine de Strasbourg quant à la présence de l'exécutif à Colmar, les menaces récurrentes que l'on constate quant à la présence de la Cour d'appel à Colmar ne peuvent que nous amener à refuser en l'état le projet proposé. M. le Maire, élu à la tête de notre Conseil Municipal, premier magistrat de notre ville, je vous donne acte de votre attachement ainsi qu'aux autres élus, à notre ville. Votre attention s'est portée sur le problème posé et je ne crois pas qu'il ait été fait réponse aux questions que vous aviez posées. Partant, j'estime que vous êtes celui qui doit porter haut la défense des intérêts de notre ville, et, pour reprendre une expression : « Parlez, parlez, parlez, M. le Maire. » Je reconnais volontiers l'engagement sincère de ceux qui portent le projet et que c'est sûrement leur conception de l'intérêt général qui guide leurs positions. Qu'ils reconnaissent le droit à ceux qui ne partagent pas leur conception de le proclamer. Élus par nos concitoyens, responsables devant eux, défenseurs de leur intérêt et de ceux de notre ville, nous ne pouvons de quelque manière que ce soit nous taire dès lors que nous avons la conviction de la réalité de la menace. Pour ma part, je m'oppose à ce projet ; pour ma part, et à ceux qui peuvent me faire confiance, je les incite à la réflexion. Celle-ci les amènera sans doute à partager ce point de vue et refuser le projet proposé. Pour la défense des intérêts légitimes de notre ville, que vive Colmar !

M. le Maire MEYER : Maître, puis-je vous poser une question ?

M^e GRUNENWALD : Oui.

M. le Maire MEYER : Parlez-vous à titre personnel puisque vous êtes en même temps porteur de la procuration de Mme KLINKERT ? (rires)

M^e GRUNENWALD : Je ne veux pas engager Mme KLINKERT, car je crois qu'elle a choisi son camp. Je l'ai dit, c'est bien entendu à titre personnel.

M. le Maire MEYER : Nous l'avons tous compris de cette façon, mais l'occasion était trop belle pour que je ne m'y infiltre pas. Finalement, Maître, nous aurions pu signer ou cosigner les mêmes papiers puisque vous m'avez donné acte de mes préoccupations où je confirme ne pas avoir la première réponse à ce jour. Je m'élève aussi, pas un peu, mais beaucoup, vers cette explication totalement irréaliste du principal porteur du projet qui affirme par voie de presse que la fusion portera uniquement sur le Conseil Régional, le Conseil Général du Bas-Rhin et le Conseil Général du Haut-Rhin. Cela est une contrevérité dans la mesure où l'arrêté du ministre qui organise la

consultation du 7 avril ne porte pas sur la fusion des trois assemblées, mais sur la fusion des trois collectivités territoriales, ce qui est totalement différent par rapport à l'affirmation faite. Je pense qu'il n'est pas sérieux de jeter le trouble ou l'incompréhension auprès des électeurs. Il s'agit d'avoir le courage d'affirmer réellement sur quoi porte le scrutin du 7 avril. Si la presse n'en avait pas parlé dimanche, je ne rebondissais pas de cette façon.

M^e GRUNENWALD : Je vous remercie, M. le Maire. Si vous me permettez un petit mot puisque vous disiez souscrire à mes propos, je pense que je pourrais vous représenter à un autre Conseil Municipal, je n'aurais aucune inquiétude à avoir puisque je traduirais votre pensée très fidèlement.

M. le Maire MEYER : Il est quelquefois difficile de faire entendre certaines observations dans la mesure où les questions posées ne sont pas en phase avec les positions prises par les uns et les autres. Or, nous sommes en République. Chacun doit avoir la capacité d'écoute et dire ce qu'il a envie de dire sans indisposer les autres. Vous vous rappelez la réunion que nous avons aux Catherinettes : il fallait avoir une dose de courage pour tenir mon propos. Mais encore à ce jour, je n'ai pas de réponse et j'ai les mêmes craintes que vous. D'ailleurs, vous n'êtes pas le seul ; j'ai fait le tour de la majorité, sur le principe unanime, car il faut défendre la place de Colmar et si le premier magistrat de la Ville de Colmar ne défendait pas la ville et son territoire, il faillirait à son rôle et à sa mission.

M^e GRUNENWALD : Très bien.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT, vous avez la parole

M. HILBERT : Merci. Je crois qu'il n'y a pas unanimité dans le Conseil Municipal.

M. le Maire MEYER : Je n'ai pas dit cela.

M. HILBERT : Non, mais je précise. Je défends avec d'autres ce projet de réunion des collectivités territoriales. Et si nous pouvons effectivement nous poser des questions sur la manière dont cela a été fait, il faut aussi se référer à la loi qui a organisé le calendrier de ce projet où, dans un premier temps, nous avons dû, élus, conseillers régionaux et conseillers généraux, nous prononcer. Si nous parlons de Strasbourg, de Colmar, de Mulhouse et de Saint-Louis qui se sont prononcés, nous pouvons aussi dire qu'une très large majorité des élus régionaux et généraux se sont aussi prononcés pour le oui. Je ne sais pas qui est plus représentatif que l'autre ; en tout cas, il existe une très large majorité, dans cette assemblée aussi, qui s'est prononcée pour. Ensuite, il y a le référendum, la troisième étape étant l'Assemblée nationale ou le gouvernement qui organise. Ce n'est pas une coquille vide et nous ne partons pas de n'importe quoi puisqu'un projet a été travaillé. C'est à partir de ce projet que nous organiserons, sur certains points, la nouvelle assemblée, laquelle s'organisera également sur certains points et certains domaines : les conseils départementaux, par exemple, les conseils de territoires de vie qui existent déjà. Nous n'avons pas eu besoin de loi pour organiser dans le Haut-Rhin des contrats de territoires de vie ou l'équivalent dans le Bas-Rhin. Je crois que c'est une chance pour Colmar, et

c'est défendre Colmar que de défendre ce projet de réunion, de réunification pour une meilleure efficacité des trois collectivités territoriales.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, je n'avais pas spécialement prévu d'intervenir sur le sujet, mais je pense qu'il faut apporter un contradictoire ; ce n'est pas M^e GRUNENWALD qui sera contre ce principe. M. le Maire, vous avez dit dans la presse qu'il s'agissait d'une coquille vide qui aurait pour conséquences d'augmenter les impôts. J'ai du mal à comprendre comment une coquille vide qui n'a pas de compétences et ne fait rien augmenterait les impôts. Nous pouvons reprocher à l'éventuelle collectivité unique d'être un mastodonte, un mammoth ou je ne sais quoi si ce n'est quelque chose de trop conséquent avec trop d'agents ou quelque chose d'ingérable, mais nous ne pouvons lui reprocher d'être à la fois une coquille vide et en même temps d'augmenter les impôts. Je crois qu'il ne faut pas jouer sur toutes les peurs en même temps. Si nous voulons effectivement jouer sur les peurs, jouons sur certaines, mais il ne faut pas qu'elles soient contradictoires. M^e GRUNENWALD a parlé de délégation sans limites : là, je rejoins un petit peu mon collègue, M. HILBERT, car il y a tout de même une démocratie représentative, des conseillers généraux et régionaux qui ont été élus pour nous représenter. Ils ont discuté pendant plus d'un an de ce projet et les collectivités, que ce soit les deux départements ou la Région lesquels, selon la Constitution, s'administrent librement, ont voté à une large majorité pour le oui. Que ce projet soit soumis à un référendum ne peut que le rendre plus démocratique. De là à dire que c'est une délégation sans limites... C'est un processus qui commence, nous aurons donc encore des mois et des mois pour en discuter et même si une large majorité se prononce pour, aucun projet n'est figé. C'est d'ailleurs le reproche qui est fait. En tout cas, ce n'est que le début d'un processus. Nous disons qu'en votant ce projet, nous laisserons un blanc-seing aux élus alsaciens.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. DENECHAUD : Je ne parle pas forcément de vous. Justement, si nous validons ce projet, nous lui donnons tout de même une certaine légitimité ainsi qu'à nos élus alsaciens. Si les Alsaciens valident ce projet, nous donnons à nos élus un poids pour pouvoir négocier avec Paris en disant que même si ce n'est pas le projet qui, de manière impérative, a été validé, il est malgré tout là et les Alsaciens l'ont approuvé. L'échec de ce référendum par le refus de ce projet ou une abstention trop forte, c'est au contraire donner libre-choix au gouvernement de faire ce qu'il veut dans le cadre de l'acte III de la décentralisation, de s'affranchir complètement de la position des élus alsaciens et de suivre certainement le principal foyer socialiste en Alsace qui est à Strasbourg. C'est donc la porte ouverte vers une plus grande centralisation vers Strasbourg puisque, de toute façon, que ce soit les gouvernements de droite ou de gauche, cela fait longtemps qu'ils parlent de centraliser tous les services alsaciens sur Strasbourg. Refuser ou conduire ce projet à l'échec, à mon avis, cela revient à donner un blanc-seing pour plus de centralisation vers Strasbourg en donnant plus de poids aux desiderata des socialistes strasbourgeois au détriment de nos élus représentatifs de toute l'Alsace. Je reprendrais simplement l'exemple du

traité pour la Constitution Européenne de 2005 que nous avons refusé : c'était un choix, certes démocratique, mais que s'est-il passé ensuite ? Finalement, nous avons eu la même chose en plus bancale et sans l'avis des citoyens. Je pense que le courage n'est pas de se crispier sur le *statu quo* et de promouvoir l'immobilisme, mais bien de tenter une expérience unique qui valorise Colmar.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : M. le Maire, chers collègues, merci. Je vais changer de registre en ne parlant pas d'accessibilité ou de handicap. Je voudrais juste donner mon avis afin d'équilibrer un peu le débat. Un esprit démocratique flotte dans cette enceinte, j'en profite, merci. Personnellement, je suis enclin à croire que le Conseil d'Alsace est une chance pour notre région, car, comme cela a été fortement dit ce soir et à plusieurs reprises, notre pays et notre région connaissent une conjoncture difficile. Nous pourrions comparer cette situation économique, cette conjoncture, à une pente très raide à gravir. Lorsque nous sommes en fauteuil roulant ou en vélo, nous connaissons bien cette situation et lorsque nous n'avancions pas, nous nous faisons dépasser dans un premier temps puis nous reculons dans un deuxième temps. Alors je voudrais juste donner un petit exemple très simple, qui est bien sûr modeste puisqu'il n'a pas une ampleur régionale : lorsqu'ont été créées les maisons départementales du handicap, ce guichet unique qui est aujourd'hui reconnu par sa qualité de service et son pragmatisme a fait l'objet de nombreux débats également. Nous avons connu la frilosité du personnel à cause des changements d'habitude, d'autres fonctions, des déplacements, etc. Il a fallu regrouper au sein d'une même instance différents services. Souvenez-vous, il fallait déposer à l'époque beaucoup de dossiers dans différents organismes – COTOREP, Education Nationale, DDASS, etc. – pour obtenir finalement un avis qui n'était pas toujours positif et surtout attendre très longtemps. Cette situation a été améliorée par cette forme de concertation et la création d'un seul point de rencontre. C'est aussi cet objectif. Si nous ne faisons rien, je pense qu'il sera difficile de nous en sortir. Au contraire, si nous avons l'audace et le courage de prendre notre destin en mains en construisant le projet du Conseil d'Alsace, j'ose croire que nous donnons toutes les chances à notre région de trouver un nouvel élan, ce même élan qui a été initié dans des structures beaucoup plus modestes comme je le disais. Un dernier point : j'ose croire que les élus font passer un message. Je crois fondamentalement au discours politique et je ne peux pas toujours dire que ce sont des tricheurs, ce n'est pas possible. Étant élu moi-même, je sais que c'est un engagement de tous les jours et j'ose croire que nous avons l'assurance que Colmar aura toute sa place dans ce projet de Conseil Unique. Elle en sera même l'élément central puisqu'elle accueillera le siège exécutif. J'ose le croire. Colmar ne peut pas se replier sur elle-même, mais s'ouvrir sur la région et s'inscrire dans ce projet de Conseil d'Alsace qui va renforcer la place de notre ville. Merci.

M. le Maire MEYER : M. BAUMULLER.

M. BAUMULLER : Merci, M. le Maire. Je n'avais pas prévu non plus de parler de cela ce soir. Je ne connaissais pas l'intervention de M^e GRUNENWALD que j'aurais aimé applaudir puisque je m'y retrouve tout

à fait, tout autant que dans le mot de la semaine de notre maire. En effet, on nous avait promis un Conseil Unique et nous avons un conseil multiple ; on nous avait promis des économies et ils auront bien des difficultés à nous les présenter, ou alors, avec une certaine complicité de la presse. En effet, on nous présente toujours les économies sur 5 ans face à un budget sur un an, mais si nous ramenions les 100 millions d'euros d'économie sur 5 ans, il faudrait aussi parler des 13,6 milliards d'euros du budget sur 5 ans. Cela ne vous surprendra pas que je sois contre puisque j'avais déjà largement exprimé mes réserves lors des deux débats sur les motions en 2011 et 2012. Par rapport à Colmar et à la place du siège pour le conseil exécutif, j'ai eu l'occasion ces derniers temps d'être invité à un certain nombre de débats et j'entends les positions de certains élus haut-rhinois qui minimisent totalement cette place-là. S'il s'agit d'avoir un siège pour accueillir des réunions comme le siège du Parlement européen à Strasbourg où les élus viennent 3 jours par semaine pour voter des décisions, nous ne voterons pas les décisions, mais déciderons de la façon de les exécuter. C'est comme si demain, l'État décidait de faire son Conseil des Ministres le mercredi matin ailleurs qu'à Paris et qu'on dise ainsi que le siège de la République est à cet endroit. Ce n'est en aucun cas une garantie. Ce projet ne répond pas aux attentes des Alsaciens exprimées dans le sondage et s'appuie, en plus, sur un très mauvais calendrier. En effet, le référendum aura lieu 3 jours avant le dépôt du texte de loi sur le bureau des deux assemblées de l'acte III de la décentralisation. *A minima*, il aurait fallu attendre un petit peu. Autant je trouve un intérêt aux réunions du Congrès d'Alsace, le seul problème étant que ce Congrès s'est réuni uniquement pour savoir comment il allait autosaborder ses trois institutions alors qu'il aurait certainement été plus intelligent de réunir ce Congrès depuis des années pour voir comment nous allions pouvoir coordonner nos politiques. Ce que je trouve tout de même assez extraordinaire est que depuis maintenant quelques semaines, nous sommes dans une logique où nous entendons les principaux tenants du oui nous expliquer que tout était mauvais jusqu'à aujourd'hui. Certains ont même expliqué la semaine dernière que le Conseil Unique allait permettre de rattraper le dévissage en matière d'emploi. En résumé, et si c'est vrai, cela signifie que les trois assemblées n'ont pas été capables de s'unir et d'avoir une politique commune sur les questions d'emploi qui font que nous sommes dans cette situation aujourd'hui. Si nous changeons le système, il faudra peut-être aussi changer les personnes qui nous ont mis dans cette situation. Pour ma part, je sens une dynamique pour le non s'installer, en tout cas dans le Haut-Rhin. Pour autant, ce n'est pas forcément la fin d'un processus. Il peut être tout à fait intéressant, après ce non, que le Congrès se mette à travailler sur les vraies questions, c'est-à-dire savoir comment nous allons pouvoir coordonner nos politiques et prendre un peu de temps pour arriver à ce que finalement la fusion soit l'aboutissement et non le démarrage avec toute une série d'interrogations.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Outre que des guichets uniques peuvent se faire par conventionnement ou accord, il y a lieu de se demander s'ils sont toujours judicieux comme on peut se le demander

aujourd'hui du rapprochement de l'ANPE et des ASSEDIC par exemple dans Pôle Emploi. Cette question-là rejoint les questions que nous nous posons sur l'efficacité promise, les gains en économie, les compétences... toutes questions qui, aujourd'hui, n'ont pas de réponse. Avant de donner mandat aux élus, qu'ils soient élus locaux ou élus régionaux, il aurait fallu répondre à ces questions et ne pas uniquement invectiver ou essayer de discréditer ceux qui posent les questions. Nous avons même essayé de nous défausser de l'obligation de 25 % des inscrits à l'élection. Au final, et heureusement, ce sont les Alsaciens qui vont déterminer leur choix. Je remercie Dominique GRUNENWALD d'avoir abordé le sujet ici, car, heureusement, il y a moyen parfois, fort peu malheureusement, de s'exprimer également sur les doutes. Alors, en ce qui me concerne, j'ai une véritable crainte et une conviction de la réalité de la menace qui pèse sur notre ville, sur les emplois publics territoriaux et, à terme sur le risque de perte des services décentralisés de l'État, à savoir la préfecture, pour être très claire. Ce soir, le budget n'était peut-être pas historique, mais nous vivons un moment historique. M. le Maire, je rejoins tout à fait ce que vous avez dit comme je rejoins entièrement les termes de l'intervention de M. Dominique GRUNENWALD.

M. le Maire MEYER : Dans la mesure où la question était posée, j'ai voulu que le débat soit le plus large possible. Seulement, M. HILBERT, je m'interroge : en tant que conseiller général, vous avez voté une décision, mais quelle était-elle ? La décision qui a eu l'approbation des trois assemblées – la Région, le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conseil Général du Bas-Rhin – portait sur la fusion des trois assemblées. Or, la consultation du 7 avril n'est pas organisée par la fusion des assemblées, mais par la fusion des trois collectivités territoriales, et, comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a un monde de différence entre les deux. Tout simplement, les Départements et la Région vont perdre leur statut de collectivité territoriale puisqu'il n'y en aura plus qu'une seule.

Vous parlez de coquille vide, M. DENECHAUD : coquille vide, oui, puisque les Départements n'étant plus collectivités territoriales, l'acte III de la décentralisation tend à redonner aux départements la compétence générale. Si le département du Haut-Rhin n'est plus collectivité territoriale, il ne peut plus regagner la compétence générale. Coquille vide aussi, car le Président de la République a promis une eurométropole à Strasbourg avec des compétences élargies ; dans ce cas, quelles seraient les compétences du Conseil Unique dans la mesure où Strasbourg et la CUS auraient des compétences élargies qui échapperaient à ce même Conseil Unique ? Je partage la préoccupation – c'était d'ailleurs mon point de départ – sur le maintien de la préfecture. Une collectivité territoriale unique signifie un seul représentant de l'État au sein de cette collectivité territoriale unique, parce que le Département du Haut-Rhin ne serait plus collectivité territoriale. Or, nous avons déjà un Préfet de région et l'État, très enclin à faire des économies, pourrait suivre le vote intervenu pour dire que ce sont les Alsaciens qui l'ont voulu. J'ai posé la question au Ministère de l'Intérieur et je n'ai toujours pas de réponse à ce jour. Par conséquent, je dis qu'il s'agit d'une coquille vide et je répète qu'en tant que Maire de Colmar, je dois poser

ces questions afin qu'elles aient une réponse. Or, ce n'est toujours pas le cas aujourd'hui. Raison pour laquelle j'ai tenu à me manifester de cette façon.

Mes chers collègues, merci pour ce menu complémentaire. La séance est levée et nous vous invitons au petit verre habituel.

FIN DE LA SEANCE : 21 H. 35



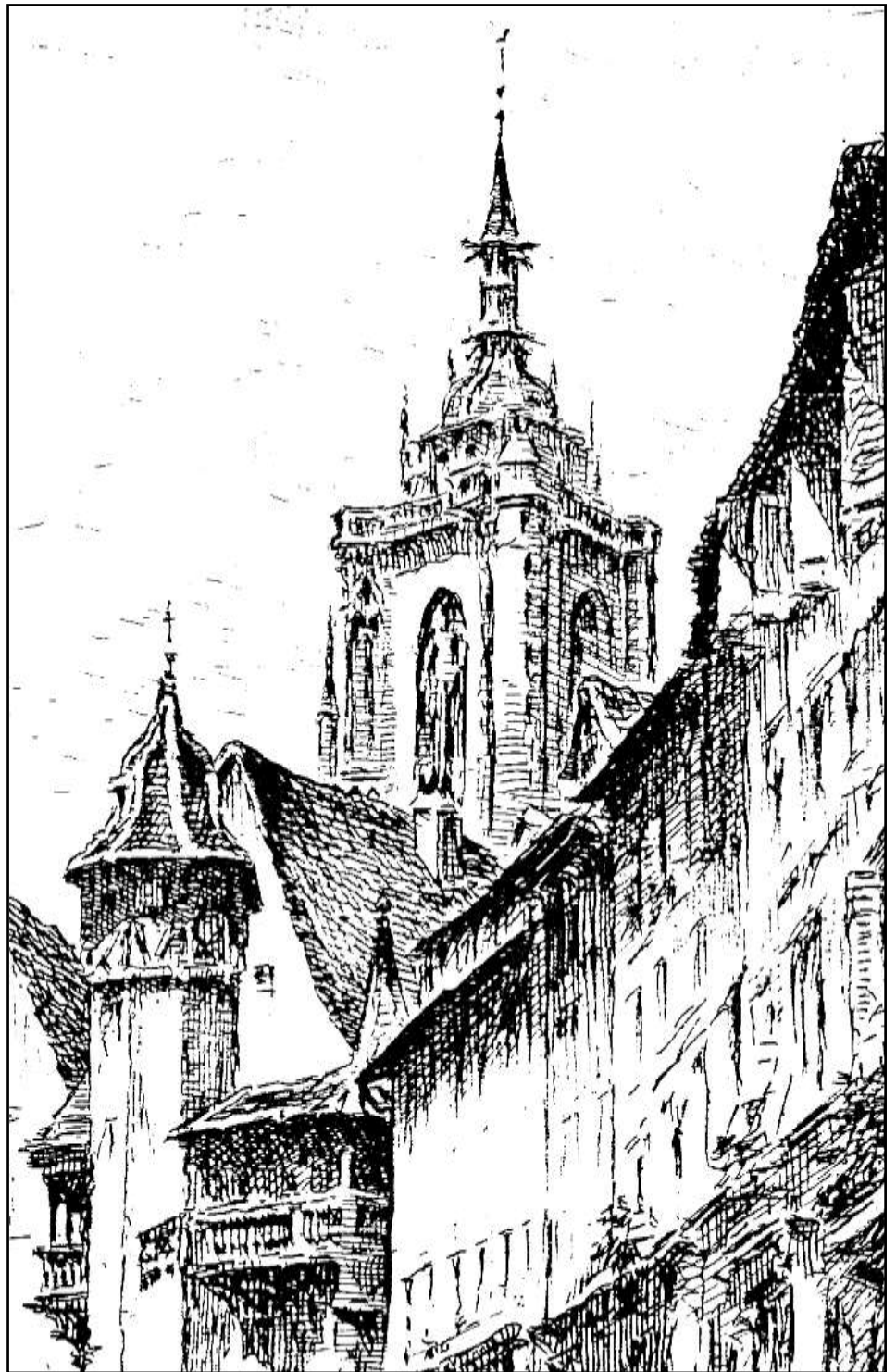
COLMAR

STENOGRAMME

47^{ème} Séance

du

29 avril 2013



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je vous salue et vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal de cette fin du mois d'avril. En votre nom, je salue les nombreux Colmariens qui sont en train de nous regarder.

J'ai à vous présenter différentes excuses : M. Daniel MEYER donnant pouvoir à M. REMOND, les points n° 8 et 9 seront présentés par ce dernier ; M. l'Adjoint BRUGGER donnant pouvoir à Mme CHARLUTEAU, les points n° 15, 16 et 17 seront présentés par M. GREINER. En votre nom et en mon nom personnel, nous présentons nos sincères condoléances à M. BRUGGER qui vient de perdre sa mère. M. WALTHER donne pouvoir à Mme HUBER ; Mme BENNAGHMOUCH donne pouvoir à Mme DOLLE qui nous annonce un léger retard ; Mme GINDENSPERGER et Mme DETTLOFF donnent respectivement pouvoir à Mme VALENTIN et à Mme JACQ.

J'ai à vous demander l'installation du secrétaire de séance et de son adjoint. Mlle DENEUVILLE est toujours disponible : y a-t-il acceptation de votre part ? C'est le cas. Merci. Pour son suppléant, M. ACHOU, tout le monde est d'accord. Les deux sont donc installés.

J'ai à vous soumettre l'approbation du compte rendu de la séance du 25 mars : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts au vote : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Vous avez le compte rendu des décisions et des arrêtés pris ainsi que le compte rendu des marchés conclus.

J'ai une communication à faire concernant l'arrêté préfectoral portant sur la création de l'unité supplémentaire de l'entreprise Liebherr, en rapport avec l'avis favorable prononcé par le Conseil Municipal le 24 septembre de l'année dernière. Cet arrêté préfectoral peut être consulté dans les services de la Communauté d'Agglomération puisque cette entreprise va occuper quelque 5 hectares supplémentaires sur l'aérodrome avec la construction d'une unité de quelque 2 hectares, rien que pour la partie bâtie. C'est donc une opération très importante qui vient enrichir notre tissu économique et industriel.

5. Prescription de la révision du Plan d'Occupation des Sols – Élaboration du Plan Local d'Urbanisme et Prescription de la révision du Règlement Local de Publicité.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est la première étape qui consiste à mettre sur l'établi toute la réflexion portant sur la procédure, la négociation et les débats sur ce document d'urbanisme. À titre indicatif, certains collègues ont déjà confirmé leur présence dans le groupe de travail, à savoir

Mmes CHARLUTEAU, COURATIER et VALENTIN et MM. GRUNENWALD et MEISTERMANN.

M. WAEHREN !

M. WAEHREN : Je voulais juste poser une question par rapport aux documents supracommunaux : envisagez-vous, comme le prévoit le Grenelle 2, un plan d'urbanisme intercommunal ou pas du tout pour l'instant ?

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Même si nous pourrions effectivement souhaiter un plan local d'urbanisme intercommunal – j'en parlerai au point suivant –, je pense que les modalités d'élaboration du plan local d'urbanisme sont intéressantes, notamment la partie concertation. J'en viens à ma question, car j'ai découvert que l'avenue de Paris avait été très largement modifiée. Les modifications sont substantielles et les travaux largement entamés, voire terminés avec la mise en place de bennes pour les déchets, autant pour le verre et les cartons que pour les déchets ménagers emballés. Je n'ai pas souvenir d'avoir été informée au préalable de ces modifications très importantes pour les habitants. Je pense que la concertation est nécessaire. De plus, il existe à ce jour un avis d'appel public à la concurrence pour le réaménagement de l'avenue de Paris dont la limite de réception des offres est le 15 avril et pour laquelle le délai prévisionnel d'exécution est de 35 jours calendaires à compter du 20 mai. Je suis étonnée de voir cette avenue largement transfigurée, transformée et pas forcément selon les souhaits des riverains ; à moins que vous puissiez me dire de quelle façon ils ont été concertés et ont donné leur aval. Merci.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Pour répondre à la question concernant le PLU intercommunal, cela ne figure pas dans le Grenelle 2 de l'environnement. C'est éventuellement en discussion dans le cadre des nouvelles dispositions d'aménagement du territoire et de décentralisation. Il est possible que cela vienne en discussion devant le Parlement, c'est-à-dire le Sénat et l'Assemblée Nationale, mais nous n'en sommes pas là. Il n'existe aujourd'hui aucune prescription en matière de PLU intercommunal. Bien évidemment, le jour où cela deviendrait une obligation, nous la respecterions. Lorsque je parlais de documents supracommunaux, je faisais référence au SCOT, c'est-à-dire au cadre fixant un certain nombre d'orientations. En effet, les PLU ou les plans d'occupation des sols doivent être compatibles avec le POS, ce qui permet déjà d'avoir une vision plus globale en matière d'aménagement du territoire que l'aménagement de la seule commune.

En ce qui concerne l'avenue de Paris, cela n'a rien à voir avec la discussion sur le PLU. Je peux néanmoins vous répondre : cela se passe dans le cadre de l'ANRU. Les consultations ont eu lieu dans ce cadre et cela fait partie de ce dispositif de rénovation urbaine.

M. le Maire MEYER : Je complète : M. le 1^{er} Adjoint a raison pour l'avenue de la Liberté. En effet, le schéma d'aménagement faisait partie de l'approbation du projet global. Nous n'avons donc rien inventé sauf que nous

avons dû attendre les crédits de l'ANRU et ceux des autres partenaires avant d'engager les travaux. Ce chantier a déjà été mis en concertation il y a deux ans et nous avons eu un accord presque unanime sur le sujet.

Pour répondre à la question de M. WAEHREN sur le PLU intercommunal, la réflexion sera au moins intercommunale puisque c'est une obligation. C'est un échange tant nécessité ou demandé par le SCOT que souhaité de notre part. En effet, nous souhaiterions également que les autres communes nous consultent pour la révision de leur POS ou PLU. Je rappelle que l'éventuel schéma intercommunal entre en débat parlementaire fin mai à travers le projet porté par Mme Marylise LEBRANCHU. Nous ne savons pas aujourd'hui ce que donnera le résultat de ces débats parlementaires, mais il faut nous attendre à ce que tôt ou tard les schémas d'aménagement ne soient plus communaux, mais intercommunaux. Pour autant, nous ne pouvons pas imposer aux autres communes une vision venant de Colmar, il faut également les laisser réfléchir. Je pense que nous arriverons à un schéma intercommunal par la superposition soit des POS, soit des PLU, dans la mesure où les autres communes sont chaque fois consultées par rapport à leurs voisins. Selon moi, il n'y aura aucun problème et, au final, lorsque toutes les communes auront revu leur POS ou leur PLU, nous aurons un schéma d'ensemble, réfléchi d'une façon commune.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Pouvez-vous alors m'expliquer de quoi il s'agit dans l'avis d'appel public à la concurrence qui devait se clôturer le 15 avril et pour lequel des travaux sont prévus à partir du 20 mai Avenue de Paris, s'il vous plaît ?

M. le Maire MEYER : Les travaux de l'avenue de Paris sont approuvés depuis longtemps.

Mme VALENTIN : Comment expliquez-vous qu'un avis d'appel public à la concurrence soit en cours et que les travaux soient exécutés ?

M. le Maire MEYER : C'est normal puisque le Conseil Municipal a approuvé les travaux. Néanmoins, pour lancer et organiser la mise en consultation des entreprises, il fallait d'abord avoir le financement. Ce dernier vient seulement d'intervenir. D'ailleurs, vous aurez tout à l'heure une discussion concernant la convention de copilotage avec le Département. Il a fallu attendre les crédits du Département pour quelque 700 000 € avant de commencer les travaux, sachant que pour les commencer il fallait l'approbation du Conseil Municipal, ce qui fut le cas il y a deux ans. En ce moment, nous sommes en train d'organiser la consultation d'entreprises. La formalisation de la convention de copilotage avec le Département nous permettra de dépouiller les offres et de commencer tout de suite après les travaux.

Mme VALENTIN : Vous parlez de l'avenue de l'Europe.

M. le Maire MEYER : Oui.

Mme VALENTIN : Je vous parle de l'avenue de Paris.

M. le Maire MEYER : Il s'agit du même ensemble.

Mme VALENTIN : Non.

M. le Maire MEYER : Les travaux Avenue de Paris font partie du même projet Europe.

Puis-je soumettre le rapport aux voix ? Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

6. Nouvelles modalités de composition du Conseil Communautaire et du Bureau de la CAC.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme RABIH a demandé la parole : est-ce pour ce rapport ou pour le précédent ?

Mme RABIH : C'était pour le précédent. Je souhaitais juste apporter un point d'information complémentaire. Puis-je le livrer ?

M. le Maire MEYER : Oui.

Mme RABIH : Je souhaitais informer ceux qui se posaient la question de la concertation intercommunale et appuyer les propos tenus par M. le Maire : au niveau de la CAC, la concertation intercommunale sur les POS, les PLU le cas échéant, se réalise dans le cadre de la Commission Aménagement du Territoire qui se tient de façon régulière, ainsi que dans le cadre des actions que nous avons entamées pour la mise en œuvre de notre PLH. Pour ce dernier, nous avons expérimenté le travail de la veille foncière que nous souhaitons porter au niveau intercommunal en associant l'ensemble des personnels techniques et des élus de la CAC sur ce dossier et sur les 14 communes. À titre d'information, nous avons décortiqué tous les POS des communes qui nous les ont livrés et nous analysons les réserves foncières, les possibilités. Il y a donc tout un travail de concertation qui est mené.

M. le Maire MEYER : Merci pour cette précision. Je reviens au rapport qui vient de vous être présenté par M. le 1^{er} Adjoint concernant la représentation de la Ville de Colmar au sein du Conseil Communautaire. La proposition qui vous est faite reconduit notre composition actuelle. Mes chers collègues, vous voyez que nous sommes loin de la façon de faire d'autres intercommunalités et que nous sommes même en deçà du nombre de représentants que nous pourrions avoir. Nous ne sommes ainsi pas obligés de « couper la tête » à l'un ou à l'autre puisque nous restons à 61 membres, alors que nous pouvions aller jusqu'à 68. Vous voyez également notre sagesse lorsque nous discutons au départ de l'organisation structurelle de nos communes et de la Communauté d'Agglomération avec la suppression de 7 syndicats intercommunaux. Malgré cela, nous sommes beaucoup plus sages que les préconisations législatives. Personnellement, c'est un sujet de satisfaction puisque selon la planification arrêtée au départ, nous avons vu juste par rapport à cette représentation nécessaire à toutes les communes,

tout en permettant à chaque commune d'être bien représentée au sein du Conseil Communautaire. Le fait que les communes qui disposent de plusieurs délégués n'aient plus de suppléants n'est pas grave du tout dans la mesure où ces délégués peuvent donner procuration à leurs collègues. En revanche, pour les communes n'ayant qu'un seul représentant, la suppléance est encore autorisée. Bien avant l'heure, nous avons donc vu juste en fonction de notre situation. Naturellement, les électeurs sont très sensibles à cette question et demandent la diminution du nombre des élus. Nous l'avons fait avant l'heure puisque nous sommes à 7 unités en dessous de ce qui est possible.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je suis désolée, mais j'ai plusieurs questions ou remarques à faire au sujet de ce rapport.

M. le Maire MEYER : Pourquoi êtes-vous désolée ?

Mme VALENTIN : De ne pas vous permettre de passer tout de suite à autre chose. Ce rapport définit et répartit les sièges de la Communauté d'Agglomération de Colmar à l'issue des élections de 2014. Si cela fait suite à une évolution initiée en 2010 des textes législatifs relatifs aux intercommunalités, ce rapport engage surtout notre définition de la démocratie de proximité et du rôle que devrait occuper la CAC dans le paysage politique local et régional. Avant de développer mon propos, je souhaiterais faire une remarque technique qui, me semble-t-il, a son importance. Vous affirmez dans le rapport qu'à défaut d'accord local, le nombre de délégués du Conseil Communautaire serait limité à 55 et qu'en cas d'accord local, vous avez la possibilité de maintenir les 61 sièges existants, avec un maximum de 68 sièges. Or, le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L 5211.6.1 affirme que les intercommunalités comme la nôtre, qui se situent dans la strate de population de 100 000 à 149 999 habitants, ne disposent que de 48 sièges, plus les sièges de droit pour les communes non dotées, et jusqu'à un maximum de 60 en cas d'accord local. Ces chiffres sont donc différents de ceux présentés dans le rapport, mais, sans doute pourrez-vous nous éclairer sur cette différence, sachant que l'application stricte de l'article précité du Code Général des Collectivités territoriales porterait le nombre de sièges à 51. Concernant la répartition des sièges entre les différentes communes, je loue l'intention de représenter, voire de surreprésenter, certaines communes en réduisant le nombre de sièges colmariens, mais cette façon de faire est très représentative de la vision que la municipalité se fait de la CAC et de la façon dont s'est construite notre intercommunalité. En effet, comment ne pas faire le constat que le périmètre de la CAC s'est toujours développé sans enthousiasme et en application stricte, voire parfois dure, des textes ? Nous nous souvenons de la polémique sur l'intégration de Sainte-Croix-en-Plaine et plus récemment de la divergence de vues entre le schéma départemental de coopération intercommunale et M. le Maire lorsqu'il s'est agi d'intégrer la Communauté de Communes du Ried Brun. Quant aux compétences, même si elles sont importantes dans la vie quotidienne de nos concitoyens, nous ne pouvons pas affirmer que celles exercées par la CAC excèdent le strict minimum imposé par la loi. De plus,

avec un coefficient d'intégration fiscale parmi les plus faibles des communautés d'agglomération de sa strate, nous ne pouvons pas dire que Colmar joue pleinement son rôle d'animateur et de redistributeur de richesse sur son territoire. Ainsi, réduire le nombre de conseillers communautaires colmariens ne passe plus pour un geste magnanime envers les petites communes, mais devient une marque de désintérêt de Colmar pour cet outil, dont les compétences semblent figées dans le temps et qui ne parvient plus à s'insérer efficacement dans le paysage institutionnel alsacien, comme le montre sa totale absence dans le Pôle Métropolitain constitué par Strasbourg et Mulhouse à travers la CUS et la M2A. Durant ce mandat, nous vous avons à plusieurs reprises demandé d'être ambitieux pour Colmar et d'améliorer les services rendus à la population en revoyant les compétences déléguées à la Communauté d'Agglomération de Colmar. Nous avons, par exemple, proposé d'inclure la petite enfance et les équipements sportifs, mais, chaque fois, vous avez opposé une fin de non-recevoir. Pourtant, nous savons très bien que l'essentiel des enjeux et des préoccupations qui touchent nos concitoyens dépassent largement les limites de notre Ville : l'habitat, les lieux de travail, le commerce, et les moyens de déplacement ne peuvent plus être traités convenablement à la seule échelle communale. Nous aurions effectivement pu parler du plan d'urbanisme intercommunal. Or, ce rapport fige la CAC dans le temps sans lui permettre d'évoluer par le haut avant le renouvellement communal de 2020 ou une prochaine évolution législative. C'est parce que nous avons de l'ambition pour notre ville et pour ce formidable outil que peut devenir la CAC, si on lui en donne les moyens, que nous vous demandons de faire la lumière sur le nombre exact de conseillers communautaires et de redonner à Colmar la place qui est la sienne, avec une répartition stricte des sièges, en appliquant la proportionnelle à la plus forte moyenne. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire MEYER : Vous faites là une parfaite confusion entre le rapport, les compétences et missions actuelles de la Communauté d'Agglomération et les compétences qui seraient souhaitables. Pour répondre à la première question, vous n'avez cité qu'un passage des références au Code Général des Collectivités Territoriales : il faut lire jusqu'au bout, car il y a une dizaine d'alinéas. À la fin du dernier alinéa, la représentation normale n'est pas de 51, mais de 55 sièges. Je confirme. Deuxièmement, en présence d'un accord des 14 communes, nous pouvons maintenir la représentation actuelle étant entendu que le maximum est de 68 sièges. Par conséquent, je ne bouge pas d'une virgule le texte mis en débat. Ensuite, pour donner toute la représentation à la Ville de Colmar au sein du Conseil Communautaire, à défaut d'accord dans la représentation, la Ville de Colmar a droit à la moitié des sièges moins un. Nous ne l'appliquons pas aujourd'hui, car dans la recherche d'un climat de confiance, nous avons mis à la disposition des autres communes un certain nombre de sièges. Dans cette notion de confiance vis-à-vis des autres communes, nous sommes donc allés beaucoup plus loin que les prescriptions légales.

Vous faites ensuite une parfaite confusion entre le texte qui va entrer en débat fin mai - nous l'avons évoqué tout à l'heure - et la législation

actuelle. Je rappelle que les compétences d'une communauté d'agglomération ne sont pas déterminées par une fraction politique d'un Conseil Municipal, mais doivent être approuvées selon des règles très précises par toutes les communes de la communauté d'agglomération. Nous pouvons donc bien présenter des souhaits ou des vœux, mais ces souhaits restent souhaits dans la mesure où il faut les faire approuver par les conseils communautaires, ce qui est notre situation aujourd'hui pour ce qui est des compétences arrêtées.

Vous dites également que Colmar n'est pas dans le Pôle Métropolitain. Je crois avoir déjà été interrogé sur le sujet. À ce jour, quelles sont les réalisations de ce Pôle Métropolitain ? Le jour où vous m'avez consulté, je vous ai demandé de me dire pour quoi faire et avec quel argent. J'attends encore la réponse à ces deux questions. Sachant que l'une ou l'autre compétence peut déjà être déclinée, je ne veux pas constituer une tranche supplémentaire sur le millefeuille. Or, le Pôle Métropolitain est aujourd'hui une couche supplémentaire. Puisque vous venez d'aborder cette question, je complète : en effet, au Conseil des Ministres d'il y a 15 jours, Strasbourg a été dotée du statut d'eurométropole. Alors, nous nous posons des questions : Pôle Métropolitain, Eurométropole, Département du Bas-Rhin, Région Alsace. Savons-nous encore ce que nous allons faire ? Non. Personnellement, j'ai en charge la fiscalité de mes contribuables et je n'entre pas dans cette articulation sans savoir pourquoi. D'ailleurs, il faut attendre la discussion du projet de loi porté par Mme LEBRANCHU pour savoir ce que sera demain.

Vous vous référez également au Ried Brun. Pour ma part, la situation est claire : nous acceptons les communes du Ried Brun, non pas sous la forme d'une fusion, mais sous la forme d'une adhésion des communes concernées. Il faut que chacun maîtrise ce qui a été fait et ne fasse pas endosser à d'autres le financement ou l'amortissement de ce qui a été fait par une intercommunalité avant qu'elle ne vienne chez nous. Enfin, vous parliez de petite enfance en nous comparant à ce qui se fait au nord et au sud. Mais faites la comparaison pour savoir quelle est la communauté d'agglomération la plus à l'aise. C'est certainement la nôtre et personne d'autre. Pourquoi d'autres communautés sont-elles en difficulté ? Tout simplement parce qu'elles ont accepté des compétences qu'elles ne peuvent plus assumer aujourd'hui ! Pour ma part, je ne ferai pas entrer ma Communauté d'Agglomération dans un tel « business » puisque, encore une fois, je suis responsable des deniers du contribuable. Pour moi, l'intercommunalité est là pour faire ce qu'une commune ne sait pas faire. Or, le travail de proximité comme la petite enfance devrait être la première mission d'un conseil municipal et d'un maire, non d'une intercommunalité. Prenez une intercommunalité voisine : pourquoi est-elle en difficulté ? Entre autres, parce qu'elle a accepté la petite enfance. Allez davantage vers le sud où il a fallu raboter le budget de quelque 2 millions d'euros parce que, trop facilement, ils se sont dirigés vers des compétences qui ne peuvent plus être assumées. Mme VALENTIN, je suis très à l'aise sur le sujet, car la situation colmarienne est un exemple. Je n'ai pas combiné une usine à gaz, car je

veux maîtriser. C'est la raison pour laquelle nous sommes très à l'aise par rapport à ce qui se fait ailleurs.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Mes préoccupations vont également dans le même sens que celles de Victorine VALENTIN. J'ai aussi lu l'article en question du Code Général des Collectivités Territoriales et j'ai bien lu tous les alinéas, je vois 48 sièges pour les communautés d'agglomération de notre strate et, quels que soient les dispositifs qui permettent d'ajouter quelques sièges, c'est toujours plafonné à 10 % supplémentaire.

Mme VALENTIN : Non, à 25 %.

M. DENECHAUD : Tel que je l'ai compris, nous étions sur 10 %, c'est-à-dire au maximum à 52, voire 55 sièges. En tout cas, certainement pas à 61. Vous avez peut-être mieux lu que nous deux et vous avez des juristes à votre disposition. Nous verrons bien ce que le contrôle de légalité en pensera.

M. le Maire MEYER : Parfait. C'est la réponse que j'allais vous apporter.

M. DENECHAUD : C'est effectivement toujours la réponse que vous apportez. En tout cas, il était important de poser la question et d'attirer l'attention sur ce point. Je ne reviendrai pas en détail sur les compétences, car j'ai déjà pu dire à plusieurs occasions qu'il me semblait nécessaire que les grands équipements tels que les gymnases ou les piscines puissent être un jour, et le plus rapidement possible, transférés à la Communauté d'Agglomération dans la mesure où ce sont des équipements qui, par définition, concernent le public de l'agglomération. D'ailleurs, la base nautique dépend de l'agglomération et c'est très bien. Je serai peut-être plus réservé pour la petite enfance, mais nous ne pouvons pas faire la leçon à des petites communes de 500 ou 600 habitants. Si ces communes ont souhaité se doter, ensemble, de compétences telles que la petite enfance, ce n'est pas pour le plaisir de dépenser de l'argent, mais bien pour répondre à un besoin. En effet, les petites communes ne peuvent pas, toutes seules, avoir de tels services. Colmar, 68 000 habitants, donne des leçons aux petites communes en disant qu'elles dépensent, sauf que la meilleure manière de dépenser pour ces petites communes est de dépenser ensemble. La logique peut être différente, je vous l'accorde, mais il faut arrêter de laisser penser que ces communes se lancent dans une gabegie ; en réalité, elles n'ont pas le choix. Vous nous dites également que les communes ne sont pas toutes d'accord, qu'il faut proposer, émettre des souhaits ; c'est vrai, mais encore faut-il émettre ces souhaits. En effet, ces vœux, comme vous le dites, ou ces propositions, vous ne les faites même pas. Si vous voulez que les autres communes approuvent un engagement pour telles ou telles nouvelles compétences, il faudrait au moins le leur proposer, sachant que, pour le moment, nous ne proposons rien du tout. Nous ne proposons que le *statu quo* et l'immobilisme comme dans beaucoup de domaines. Sur le Pôle Métropolitain, un élu mulhousien a dit que Colmar se suffisait à elle-même. Cela veut tout dire et nous pouvons l'interpréter comme nous le voulons. Pour ce qui est du centralisme strasbourgeois, nous aurions pu faire autrement, mais ce n'est pas le cas. Vous parlez aussi d'exemplarité par rapport au nombre d'élus, mais les deux autres grandes communautés de la

région ont aussi quelque chose d'exemplaire, il me semble : leur président est différent du maire de la commune-centre, ce qui permet de différencier un petit peu. Ainsi, les citoyens peuvent mieux faire la différence entre l'agglomération et la ville-centre. Cela permet aussi d'alléger un peu les soupçons présents dans de nombreuses agglomérations selon lesquels la ville-centre utilise l'agglomération à son profit. Avoir deux personnes différentes peut donc aider. Merci.

M. le Maire MEYER : Je ne vais pas rebondir sur les explications déjà données. Vous parliez du coefficient d'intégration fiscale, bien que cette question échappe totalement au rapport. Là, nous sommes vraiment dans le détail et le rapport qui vous est proposé n'a pas ce but. Néanmoins, je réponds. Pour ce qui est du CIF, le taux maximum servi sur le plan départemental est de 52 €/habitant. La Communauté d'Agglomération est à 40 €/habitant avec une ancienneté de 2004. Ce qui a été fait en intégration fiscale est presque remarquable. Pour autant, nous continuons puisque nous aurons au mois de juin une séance spéciale entre les maires pour savoir quelle pourraient être les compétences nouvelles à intégrer dans le périmètre de l'agglomération. Nous ne vous avons donc pas attendu et nous travaillons sur le sujet. En effet, en même temps, il faut faire la simulation pour savoir quel en sera le coût ou l'économie à travers l'augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement. Nous travaillons bien sur le sujet. Quand les Colmariens vous entendent pour dire que rien ne se fait à Colmar, je pense qu'un démenti formel est nécessaire d'autant que même vos électeurs ont répondu que l'actuelle majorité a bien fait son travail.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je vais revenir strictement à l'interprétation des chiffres et au Code Général des Collectivités publiques pour réaffirmer que le nombre ne peut excéder 60 représentants pour la CAC, le nombre de sièges total ne pouvant excéder de plus de 25 % le nombre de sièges qui serait attribué en application des différents articles du Code Général, à savoir 48. Ainsi, nous arrivons bien à 60. Comme je pense que les chiffres sont faux, je voterai contre ce rapport.

M. le Maire MEYER : Bien. Je reconfirme que la base est 55 sièges plus 25 %, ce qui nous conduit à 68. Si la présentation est erronée, nous le verrons lors du contrôle de légalité.

Je sou mets le rapport aux voix : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Mme VALENTIN, avec sa procuration. Abstentions ? Le rapport est approuvé avec deux oppositions.

7. Aménagement des espaces publics de l'écoquartier Amsterdam – avant projet définitif.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci, M. le Maire. Appeler ces nouvelles constructions « écoquartier » est une posture marketing qui consiste à surfer sur une idée à la mode. Vous n'êtes d'ailleurs pas le seul maire à utiliser cet artifice. Cependant, et comme je l'ai déjà dit dans cette assemblée, un écoquartier n'est pas seulement une juxtaposition de bâtiments répondant aux dernières normes d'isolation thermique. L'insertion dans l'environnement, la relation avec les autres secteurs bâtis, la voirie, ses usages, la place de chacun et l'espace pour tous doivent être repensés. Le projet d'aménagement des espaces verts que vous nous présentez ce soir semble très joli. Vous nous parlez de rondins de bois, de vagues engazonnées, de placettes circulaires, de transitions douces entre l'espace bâti et un milieu propice à la diversification écologique ou encore de mails piétonniers. Tout ce vocabulaire bien choisi nous ferait presque penser que nous avons plus de nature et de biodiversité en construisant une centaine de logements qu'en gardant la même surface en espace vert. Or, l'écologie urbaine ne consiste pas seulement à organiser des « ersatz » de nature, mais bien à aménager la ville pour que nos modes de vie soient moins destructeurs. Nous aurions pu espérer, comme dans d'autres écoquartiers, plus de créativité comme des jardins partagés, des vergers, une place, une part laissée à l'autopromotion, des aménagements qui incitent à moins utiliser la voiture... bref, le genre d'équipements qui accompagnent tous les projets référents d'écoquartier. Par ailleurs, les liens avec les lotissements qui jouxtent celui-ci ne sont pas clairs. Si nous regardons le village alsacien, nous constatons que c'est précisément la politique inverse qui est mise en œuvre depuis quelques années. Les espaces verts sont à l'abandon, les cheminements ou mails piétonniers ont été fermés à clé obligeant les piétons à marcher sur la route, laquelle est souvent dépourvue de trottoirs. Il en va de même avec le lotissement du Petit Ballon ou vers le Centre Europe où les liaisons avec ce lotissement écoquartier semblent très floues. Quelle est la cohérence entre ces lotissements ? Pourquoi proposer à un endroit ce que vous supprimez à 200 mètres ? Votre conception de l'aménagement du territoire est beaucoup trop parcellaire et il faudrait beaucoup plus de cohérence, d'innovation et de modernité pour qu'elle soit efficace.

M. le Maire MEYER : D'autres intervenants ? M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : M. le Maire, chers collègues, permettez-moi de poser une question récurrente, car au vu des documents remis à l'ensemble du Conseil Municipal, ces derniers ne laissent pas apparaître un accès à tous sur ces espaces et plus précisément sur l'aménagement de vagues engazonnées en gradins dégageant des terrasses accessibles de plain-pied depuis le centre du parc. J'ai quelques doutes pour les personnes en fauteuil, les poussettes, etc., ainsi que pour toutes les personnes ayant du mal à se déplacer. J'encourage simplement les services compétents à être vigilants sur ce point également. Merci.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Le rapport indique la création de 5 places de parking, ce qui est très bien. Néanmoins, je pense que les personnes qui habiteront cet écoquartier auront peut-être aussi une voiture. Je me pose la question de savoir où elles vont garer leur voiture. Il est

évident que ce parking de 5 places est totalement insuffisant. Ne risquons-nous pas d'encombrer les autres espaces de parking tout autour ? Je voulais également profiter de ce rapport pour féliciter le service des espaces verts colmariens pour les réalisations faites dans le Champ de Mars : j'ai remarqué que les personnes en avaient profité très largement avec le beau temps et que l'aménagement floral réalisé était extrêmement agréable. Je pense que son côté tellement agréable fait que les personnes le respectent. J'ai vu des enfants jouer au ballon à côté des fleurs sans pour autant se précipiter dans les fleurs. Je voulais signaler cette réalisation qui me paraît tout à fait forte, belle et réussie. Mes compliments aux espaces verts.

M. le Maire MEYER : Merci pour eux. M. WAEHREN.

M. WAEHREN : J'insiste surtout sur les fondamentaux de l'écoquartier qui sont ici pris en compte, notamment la mixité sociale. Il y a deux projets, un projet public de bailleur social et un projet privé, ce qui est très important pour la finalité sociale de cet aménagement. Le deuxième fondamental d'un écoquartier est la mixité fonctionnelle, laquelle est également prise en compte. Le fait de laisser en bas de certaines résidences des locaux vacants pour des services de proximité comme des commerces, un médecin, un kinésithérapeute, etc., est tout aussi fondamental. Troisièmement, il y a tout ce qui est cheminement piéton avec les mails ; ce terme vient de maillet, le marteau, et c'est très connu en France. Apparemment, personne ne connaît ce mot en Alsace, je ne sais pas pourquoi. Je pense que ces aspects sont essentiels. Quant à la biodiversité, elle existe également et c'est beaucoup mieux que de faire un simple parc qui ne sera pas traité ou maltraité par les motos ou autres. Ici, il s'agit vraiment d'espaces fleuris, engazonnés, mais suivis de près par les espaces verts dont on vient de faire l'éloge.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. FRIEH : Oui, M. le Maire. Je remercie notre collègue, M. WAEHREN, d'être intervenu. Son opinion favorable sur cet écoquartier est quasiment déjà un label vu son positionnement public. Pour répondre aux remarques de M. HILBERT, ce n'est pas sur un effet de mode que ce projet a été proposé : d'une part, cela fait partie d'un programme d'ensemble lié à la rénovation urbaine et, d'autre part, cela s'inscrit pleinement dans la politique de développement durable que nous mettons en œuvre dans notre ville depuis de fort nombreuses années. Ce n'est donc pas du tout un effet de mode. À un moment donné, vous disiez, M. HILBERT, que ce n'était pas un écoquartier, mais un lotissement ; soit, c'est une question de surface peut-être ou une question d'opinion. Je vous rappelle aussi que cet écoquartier s'inscrit pleinement dans ce qui est prévu dans la charte et dans la labellisation. Notre collègue, M. WAEHREN, y a fait allusion et il est prévu qu'un label soit délivré comme Mme la Ministre DUFLOT l'a annoncé le 14 décembre dernier. La procédure n'est pas encore engagée, mais nous nous y inscrirons le moment venu. Il s'agit de respecter un certain nombre de schémas – et ils seront respectés – de l'ordre de la démarche et du processus, de l'ordre du cadre de vie et des usages, de l'ordre du développement territorial et de l'ordre de la préservation des ressources et de l'adaptation au changement climatique. Le rapport ne porte pas sur le projet écoquartier, mais sur les aménagements publics. Or, dans ces

aménagements publics, nous retrouvons déjà un certain nombre d'éléments qui permettront de nous positionner favorablement au moment où il faudra tenter d'obtenir le label. Ces remarques étant faites, j'ajoute qu'un projet de jardin partagé est envisageable dans le quartier – les choses ne sont pas encore arrêtées et les surfaces pas strictement acquises –, mais nous y réfléchissons en relation avec Pole Habitat. Je rappelle d'ailleurs qu'un jardin partagé est en cours de réalisation dans le quartier Schweitzer ; il démarre en ce moment. Cette idée n'est donc pas absente de nos projets et préoccupations.

Concernant la remarque de M. MEISTERMANN, il est bien évident que tout ce qui est aménagement public doit tenir compte, et tient effectivement compte, de tous les problèmes d'accessibilité et que nous y serons, là comme ailleurs, parfaitement attentifs.

Pour répondre à la question de M. FELDMANN sur les voitures, nous avons envisagé la construction d'un silo à un moment donné, mais il s'avérait qu'il n'aurait pas rendu le service attendu. En effet, il était prévu, mais cela ne pouvait pas être fait autrement, bien trop loin des habitations. Par conséquent, les personnes ne l'auraient très probablement pas utilisé. Comme vous pouvez le voir sur le plan guide, des aménagements de parking sont prévus à proximité. Certes, c'est écrit un peu petit, mais nous voyons qu'un certain nombre de places de parking sont prévues immédiatement à proximité de l'endroit de résidence des personnes. Encore une fois, selon les points de vue, nous pourrions dire que la voiture n'a rien à voir dans un écoquartier. Cependant, nous pouvons aussi faire preuve de réalisme et nous rendre compte que même si la desserte en transport en commun sera très correctement assurée, les personnes ont des véhicules, lesquels sont le plus souvent garés pour leur confort – il ne faut pas oublier cet aspect-là –, aussi près que possible de leur domicile. Je voulais également remercier M. FELDMANN pour ses remerciements au service des espaces verts. Nous pouvons tous nous y associer, tout en y associant aussi notre collègue en charge de ce domaine.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec l'abstention de M. HILBERT.

M. FELDMANN, pour les espaces verts, il y a toujours énormément de monde sur la place Rapp. Il est vrai qu'il y a un mieux concernant le fleurissement, non seulement pour la place Rapp, mais également pour l'ensemble de la ville. Cette année spécialement le fleurissement a une nouvelle touche et cela est remarqué partout, dans tous les quartiers.

8. Réaménagement de l'avenue de l'Europe – convention de comaitrise d'ouvrage entre la Ville de Colmar et le Conseil Général du Haut-Rhin.

Voir rapport –

M. Robert REMOND – Conseiller Municipal Délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. J'ai une question d'ordre technique à poser : le réaménagement de l'avenue de l'Europe sur cette portion a été assez longuement discuté en Commission d'Urbanisme et le problème soulevé est celui de la sécurité des piétons qui, arrivant par la piste cyclable existante de Wintzenheim et devant aller au lycée Camille Sée, seront amenés à traverser le flux de circulation. Nous avons eu une discussion assez longue pour savoir comment aménager cette traversée des cyclistes vers le lycée Camille Sée de façon à ce que cette traversée soit la plus sécurisée possible, étant donné que les voitures venant en direction de Colmar sont encore très souvent à 70 km/h, soit en excès de vitesse à l'entrée de la ville. Le rapport n'apportant aucune précision sur l'aménagement de cette piste cyclable en face du lycée Camille Sée, j'aurais voulu avoir des précisions.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. À l'origine et sur le papier, la réorganisation des avenues de la Liberté et de l'Europe semblait intéressante, mais la mise en œuvre n'a pas été tout à fait celle prévue. Aujourd'hui, grâce au retard accumulé sur ce projet, nous avons un retour d'expérience. Tout d'abord, je rappelle que l'usage de cette piste n'est pas obligatoire, mais conseillé ; aussi, certains cyclistes l'utilisent, d'autres non. Les freins à son utilisation sont nombreux : en premier lieu, elle est difficile d'accès puisqu'il faut au moins traverser l'avenue de la Liberté pour la rejoindre, ce qui peut parfois prendre du temps si les automobilistes n'ont pas la courtoisie de laisser passer le cycliste. Ensuite, elle est, à plusieurs endroits, traversée par des cheminements automobiles, ce qui entraîne la situation suivante : le cycliste qui roule sur la route est prioritaire sur les automobilistes venant des routes perpendiculaires à l'avenue de la Liberté alors que le cycliste qui se trouve sur la piste cyclable doit leur céder le passage. De plus, rien n'empêche physiquement les automobilistes de traverser la piste n'importe où. Un autre point est la mixité piétons/cyclistes : il me semble qu'il y a peu, Strasbourg a été condamnée à matérialiser clairement le cheminement piéton sur une piste jusqu'alors mixte. Je ne m'appesantirai pas sur les feuilles mortes, la neige ou les nuisances liées aux corbeaux, les riverains en souffrant beaucoup plus que les cyclistes. Enfin, un dernier point m'interpelle, à savoir le projet de remplacer les carrefours par des ronds-points. Ce n'était pas le projet d'origine, sinon vous n'auriez pas préparé des feux tricolores au bout de la piste cyclable au niveau de l'intersection avec la rue Schweitzer. Or, des aménagements sont possibles pour réguler et sécuriser l'insertion des cyclistes dans un rond-point, mais pas avec une piste cyclable centrale où il est à nouveau nécessaire de traverser la route en laissant la priorité aux voitures. Je crois qu'il aurait été nécessaire de tirer profit du temps mis pour démarrer les tranches suivantes pour faire un bilan de cet aménagement et l'améliorer.

M. le Maire MEYER : M. REMOND.

M. REMOND : Oui, je pense que nous sommes hors sujet, car il s'agit simplement d'approuver une convention entre le Département et la Ville de Colmar pour assurer la maîtrise d'ouvrage. Ayant déjà largement débattu de ce projet de réaménagement de l'avenue de l'Europe, je ne pense pas que nous allons revenir dessus aujourd'hui.

M. le Maire MEYER : Non, mais cela n'empêche pas la Commission de Circulation de descendre sur les lieux au début des travaux pour voir quelles améliorations nous pourrions apporter, afin de répondre aux préoccupations qui viennent d'être relevées. Un tel chantier se suit tous les jours et il peut être ajusté en cours de route en fonction de ce que nous ressentons sur le terrain. D'ailleurs, c'est toujours ce que nous faisons.

M. REMOND : C'est parfaitement faisable, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Très bien. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec 3 abstentions.

9. Extension du stationnement payant avenue de la Marne.

Voir rapport –

M. Robert REMOND – Conseiller Municipal Délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, merci, M. le Maire. Une question que je souhaitais vous poser : si j'ai bien compris, le stationnement payant est prolongé devant l'hôtel, côté Ouest de l'avenue de la Marne, le côté Est n'étant pas payant, n'est-ce pas ?

M. le Maire MEYER : Pas encore.

Mme KLINKERT : C'est la réponse. Merci.

M. le Maire MEYER : Est-ce ce que vous vouliez savoir ?

Mme KLINKERT : Oui, c'est effectivement la question.

M. le Maire MEYER : Il ne faut pas rêver. Il sera un jour payant, tôt ou tard, car ce n'est pas équitable. L'exonération du stationnement vient du fait qu'il y avait de nombreux cabinets médicaux et que nous ne voulions pas compliquer la vie des professionnels.

Mme KLINKERT : À ce propos, il est vrai que nous constatons que des voitures tampons viennent se garer à cet endroit dès 7 h du matin. Nous le comprenons, car il s'agit de personnes allant travailler dans les alentours. Cela étant, les cabinets médicaux en question ne profitent pas du tout de ce stationnement gratuit.

M. le Maire MEYER : Oui. Vous voyez que ce qui était valable hier ne l'est plus forcément aujourd'hui.

M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui. Je voulais juste mentionner que le stationnement gratuit ne rend pas forcément service aux professionnels qui sont à côté, que ce soit les commerces ou les médecins. En effet, ces voitures ventouses empêchent notamment de se garer devant les commerçants du matin au moins jusqu'à 18 h. Je voulais juste rappeler que l'idée du stationnement gratuit ne rend pas forcément service à ceux qui se trouvent devant. Je m'interroge également sur les cas de stationnement où un côté est gratuit et l'autre payant ou, comme c'est le cas place Scheurer Kestner, la place est gratuite et toutes les rues autour sont payantes et vraiment chères, à 1,40 € de l'heure. Il y a vraiment besoin d'homogénéiser cette politique afin que tout un secteur soit logé à la même enseigne et que nous n'ayons plus des automobilistes qui tournent en rond sur une placette pendant 10 minutes pour trouver une place gratuite alors que se trouve juste à côté une quinzaine de places payantes non occupées. Il faudrait vraiment ne plus avoir cette situation où des places gratuites côtoient des places payantes et des places payantes chères. S'il doit y avoir deux types de places qui se côtoient, il faudrait alors que ce soit du tarif jaune, c'est-à-dire nettement moins cher, afin qu'il n'y ait plus ce phénomène des automobilistes qui tournent en rond pendant 10 minutes alors qu'il y a de nombreuses places libres juste à côté. Merci.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Oui, M. DENECHAUD, vous disiez qu'il faudrait des places payantes aux abords de l'avenue de la Marne : en réalité, il y en a avec le parking Rapp où les places sont payantes et où il y a de la place. Il est donc parfaitement utilisable et cela répond à votre question. Ensuite, lorsque vous dites que le stationnement payant dans les rues que vous avez citées à 1,40 € de l'heure est cher, regardez les tarifs qui se pratiquent dans la moyenne des villes comme Colmar. En effet, le prix de l'heure est en général plutôt de 1,70 € – la moyenne est de 1,75 € –, voire parfois de 2 €, alors que nous sommes à 1,40 €. Je ne vois donc pas comment vous pouvez dire que c'est cher. Justement, notre politique a toujours visé à mixer les places gratuites et les places payantes : c'est le cas place Scheurer Kestner où, à proximité des commerces, nous avons installé du stationnement payant pour assurer la rotation des véhicules de façon à permettre aux uns et aux autres de trouver de la place pour faire leurs courses dans les commerces à proximité, et un certain nombre de places gratuites permettant aussi aux personnes d'aller plus longtemps au centre-ville ou d'y travailler. D'ailleurs, place Scheurer Kestner, il y a une nouveauté avec l'instauration d'un système de gratuité avec disque pour assurer cette rotation. Cela permet ainsi aux personnes de stationner pendant 3 heures et les incite ensuite à bouger de façon à libérer la place pour d'autres. Il y a donc bien une cohérence dans nos choix avec le mixage entre le gratuit, le payant et le rotatif. Je crois que cela correspond parfaitement à un plan tout à fait global. Ce n'est pas, comme vous semblez vouloir le dire, fait au petit bonheur la chance.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD redemande la parole.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Je ne dis pas que c'est cher dans l'absolu, mais simplement que c'est cher pour côtoyer des places gratuites.

Même payer 1 € l'heure en plein hypercentre n'est pas forcément cher ; tout dépend de la situation. En revanche, une place à 1,40 € de l'heure juste à côté d'un ensemble de places gratuites crée une situation où les personnes cherchent pour rien. Je ne dis pas que tout est fait au petit bonheur la chance, mais il serait peut-être nécessaire d'avoir moins de différence entre ces deux tarifs si nous voulons proposer deux tarifs différents. Concernant les parkings, la logique est de rendre le grand parking, le silo, etc., gratuits ou peu chers comme cela a été fait avec les places gratuites du parking Lacarre, par exemple, ce qui est très bien, et de rendre le stationnement dans les rues à proximité plus cher puisque le stationnement de rue est fait pour de courtes durées, une heure ou deux maximum. Si les personnes souhaitent rester plus longtemps, elles vont dans le parking souterrain ou le silo. Une logique est tout à fait bien intégrée dans certains quartiers, mais cela pêche encore un petit peu dans d'autres. Je ne l'ai peut-être pas dit assez clairement, mais nous aurions vraiment besoin d'un plan de zones plus clair et qui ne dépende pas de chaque rue ou côté de rue. Il faut vraiment que nous ayons des secteurs globaux ou tout le monde est logé à la même enseigne avec si possible – et ce serait encore mieux – un système de stationnement « résidents » comme à Strasbourg ou ailleurs, ce qui permet aux résidents ou aux personnes travaillant dans le secteur d'avoir des tarifs préférentiels.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Oui, M. DENECHAUD, vous êtes marrant puisque vous décrivez la situation existante et ce que nous faisons. Quand vous dites que les parkings souterrains devraient être moins chers que ceux dans l'hypercentre, c'est précisément la situation colmarienne. En effet, le parking Rapp est moins cher que les parkings horodateurs rue des Têtes, par exemple, car nous partons du principe que la rotation des personnes qui se garent dans le cœur de ville doit être plus forte, d'où le tarif plus élevé. Les personnes peuvent donc se garer dans le parking Rapp, lequel est payant, mais moins cher que les horodateurs, dans le parking Lacarre, lequel est gratuit, ou dans le futur parking Saint-Josse où nous avons également aménagé des tarifs particuliers. Vous voyez que c'est parfaitement dans la logique que vous décrivez. J'ajoute que les Colmariens peuvent disposer d'une carte de stationnement, une carte ville, laquelle donne une demi-heure de gratuité. Ainsi, ils peuvent se garer sur des places payantes pour faire une course rapide ou ajouter 1,40 € et avoir 1 h 30 de stationnement. Ce système est particulièrement performant. En ce qui concerne le tarif résident, là encore, ceux du centre-ville peuvent bénéficier d'une carte leur donnant droit à 3 heures de stationnement gratuit. Vous voyez que le système que vous décrivez existe et que nous n'avons pas attendu que vous en parliez ou copié sur les exemples existants. Nous avons notre système propre à Colmar et nous venons de le compléter il y a environ 2 mois et demi pour tenir compte de l'aspiration exprimée par les Colmariens lorsqu'ils ont été sondés. Les choses ne sont jamais figées et nous devons continuer à travailler sur le sujet, continuer à écouter et évoluer. En attendant, vous décrivez exactement la situation en vigueur à Colmar.

M. le Maire MEYER : Bien. Personnellement, je prends cela d'une façon très philosophique. M. DENECHAUD, vous êtes un peu le « Hans em Schnoogaloch ». Quoi que nous fassions, il y a toujours quelque chose à redire. Le côté Est de l'avenue de la Marne n'étant pas le seul côté qui doit être réfléchi, nous avons choisi de temporiser. En effet, la rue Edighoffen et la rue de Reims forment un ensemble. Pour prendre une décision, il faut voir les trois rues de façon globale. Nous avons prolongé côté Ouest, tout simplement parce que le stationnement est déjà payant. De plus, comme nous venons de faire les travaux, il serait totalement illogique de loger la partie Nord et la partie Sud à des enseignes différentes.

Le rapport est mis aux voix : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

10. Création d'un site de restauration scolaire rue Billing.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci, M. le Maire. Je suis heureux et je salue ce projet de construction d'une cantine pour les élèves de l'école Jean Macé puisque cela fait longtemps que les parents d'élèves étaient demandeurs d'un nouveau local pour accueillir leurs enfants. Depuis les dernières élections municipales où ils avaient organisé un débat, nous leur avons toujours répondu que c'était trop cher et il est vrai que 2 millions d'euros ne sont pas rien. Je salue donc la construction de cette nouvelle cantine. J'espère juste que pour le prix de ce bâtiment, il sera construit avec des matériaux sains et des peintures sans composants organiques volatils, ce qui n'est malheureusement pas le cas lorsque nous faisons des rénovations de salles de classe dans les écoles. J'espère que pour ce prix, nous aurons vraiment un bâtiment avec des matériaux naturels et sains.

M. le Maire MEYER : Je partage totalement cette présentation et cette précaution, d'autant plus que je porte à bout de bras le développement durable dans tous ces aspects. Il s'agit d'un projet relativement important qui dépasse de loin ce qui était prévu financièrement, mais si nous dépensons cet argent, encore faut-il que cet argent soit bien dépensé, c'est-à-dire en valorisant le plus possible les murs et en leur donnant une affectation la plus large possible. Nous visons également cet objectif.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Oui, M. le Maire. Je crois, avec l'ensemble de mes collègues, je suppose, que cette création est intéressante et utile. En revanche, je suis un peu fâchée avec les chiffres ce soir sur les différents rapports.

M. le Maire MEYER : Ce sont des choses qui arrivent.

Mme VALENTIN : Je vais m'expliquer : la mesure de réduction de 30 % sur la cantine scolaire s'applique bien à des foyers exonérés d'impôts jusqu'à présent, ce qui signifie que les bénéficiaires sont des foyers. Or, vous indiquez 6 628 bénéficiaires en 2011 alors qu'il y a aujourd'hui 1 712 enfants fréquentant la cantine. Peut-être avez-vous pris le nombre de tickets ayant 30 % de remise, car il est impossible d'arriver à 6 628 foyers colmariens bénéficiant de remise sur la cantine.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER.

M. WAGNER : Merci, M. le Maire. Je salue aussi l'initiative de la création d'un site de restauration scolaire. J'ai une question et une observation : la question concerne le fait qu'il y a pour l'instant 103 élèves de l'école élémentaire Jean Macé et 45 élèves de l'école maternelle Les Roses qui déjeunent à Saint-Jean. Je voulais savoir si Saint-Jean avait été mis au courant de ce projet et quelles peuvent en être les conséquences. Mon observation est que dans le cadre de ce rapport nous parlons d'un projet d'une surface totale de 953 m², ce qui fait ressortir un coût de 2 200 € au m². Lorsque nous regardons le plan et que nous additionnons les surfaces, il est bien précisé dans le rapport qu'il n'y a qu'un seul niveau, je n'arrive qu'à 622 m². Où passent les 300 m² manquants ? Y a-t-il éventuellement une erreur ? Dans ce cas, si nous divisons 2,1 millions d'euros par 622 m², cela donne 3 400 € au m², ce qui paraît énorme pour une construction. Peut-être y a-t-il quelque chose à revoir entre la surface et le prix.

M. le Maire MEYER : Je suis totalement d'accord.

M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je voulais poser deux questions : tout d'abord, tel que le projet est présenté, nous aurons deux fois plus de places pour les écoles maternelles que pour les élèves d'écoles primaires. Je cherche à comprendre la logique puisque des contraintes obligent les parents à mettre leurs enfants de maternelle à la cantine et que ces mêmes contraintes subsisteront lorsque leurs enfants iront en primaire. Comment se fait-il dans ce cas que nous fassions deux fois moins de places pour les élèves du primaire par rapport à ceux de maternelle ? Il doit y avoir une certaine logique là-dessous, mais il faudrait peut-être nous l'expliquer. En effet, présenté ainsi, cela ne paraît pas évident. Ma deuxième question concerne la cuisine : vous prévoyez 2 services pour 120 élèves de maternelle, et 2 services pour un peu plus de 60 élèves de primaire, soit 360 repas sur place au total. Apparemment, vous faites le choix d'une cuisine en liaison froide, ce qui veut dire que les repas seront confectionnés ailleurs et réchauffés sur place. Pourquoi n'avez-vous pas fait le choix d'une cuisine sur place étant donné qu'il s'agit d'élaborer 360 repas par jour ?

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Oui, M. le Maire. Pour répondre à Mme VALENTIN qui a déjà posé cette question en commission, les services vous ont fait une note pour vous expliquer le calcul avec le nombre de tickets. Il faut savoir que dans les bénéficiaires, la mesure de 30 % s'applique non seulement aux familles mensualisées, mais également aux

familles qui ne le sont pas et qui prennent des tickets. C'est la raison pour laquelle le nombre peut paraître important.

Pour répondre à M. WAGNER, nous sommes évidemment en contact avec l'école privée Saint-Jean qui accueille une partie de nos enfants et nous avons même pu faire en sorte que l'école maternelle Les Roses, juste à côté de l'école Saint-Jean, puisse y aller pour dépanner. J'ai envie de dire que nous sommes un peu en sureffectif à Saint-Jean et je pense que cela les soulagera de voir que certaines écoles maternelles iront dorénavant dans un autre site, car il y a beaucoup de monde dans cette cantine. Concernant le nombre de mètres carrés, j'avoue ne pas avoir refait le calcul ; j'ai fait confiance aux architectes de la Ville. Peut-être cela doit-il être revu, mais je ne peux pas vous répondre puisque je n'ai pas refait le calcul par rapport au plan. Nous poserons la question aux architectes et nous vérifierons cela dans un deuxième temps. Je ne peux pas vous répondre ce soir.

M. FELDMANN, sur le nombre de places entre les maternelles et les élémentaires, nous n'avons pas précisé que les élèves de l'école élémentaire Jean Macé sont prévus pour la cantine sur ce site de restauration, ce qui signifie que lorsque les élèves de l'école maternelle Jean Macé iront à l'école élémentaire, ils y déjeuneront. Par contre, les élèves comme ceux de l'école maternelle Jean de La Fontaine qui vont ensuite à l'école élémentaire Maurice Barrès, iront à la cantine de Barrès. De même, les enfants de l'école maternelle Oberlin allant à l'école élémentaire Saint-Nicolas, iront déjeuner à Saint-André, et ainsi de suite pour les différentes écoles maternelles. C'est la raison pour laquelle nous avons un besoin important pour les élèves de maternelle, mais pas pour les élèves d'élémentaire puisqu'ils iront dans d'autres endroits pour poursuivre leur cursus. Comme cela dépend de la sectorisation, ils n'iront donc pas dans cette cantine lorsqu'ils seront en école élémentaire. Enfin, concernant la restauration prévue sur ce site, il faut savoir que les cantines scolaires sont en délégation de service public et c'est l'association Préalys qui a gagné ce marché. Dans le cadre de cette délégation de service public, Préalys a elle-même un partenaire, la société API, lequel fournit en liaison froide tous les sites dont la Ville est propriétaire. Comme la Ville sera propriétaire de cette nouvelle cantine, nous appliquons la même règle partout, à savoir la liaison froide. L'association Préalys, notre délégataire de service public, n'a pas les moyens de réaliser une cuisine en liaison chaude. En tout cas, ce n'était pas notre demande et nous continuons avec le système actuel. Ainsi, tous les sites de la Ville sont en liaison froide avec le prestataire API, les seules liaisons chaudes existantes étant dans les établissements privés tels que Saint-Jean, Saint-André ou l'Assomption et au lycée Schongauer.

M. le Maire MEYER : Je complète. Mme VALENTIN, il ne faut pas oublier d'actualiser nos 30 % puisque ceux-ci ne rendent pas seulement éligibles les foyers exonérés de l'impôt sur le revenu, mais également les familles exonérées de l'impôt sur le revenu plus 250 €, puisque nous avons déplafonné à cette hauteur.

Concernant les mètres carrés, je ne fais pas le total du détail puisque celui-ci ne donne pas le projet d'ensemble. Selon moi, nous devons nous situer autour de 2 200 € au m², ce qui reste encore cher. Néanmoins, il y a

toujours une différence entre l'estimation initiale et le prix dépouillé après les consultations d'entreprises.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Désolée, M. le Maire, mais l'extension de la mesure de réduction de 30 % aux foyers payant moins de 250 € d'impôt concerne la rentrée 2013-2014 et les chiffres de ce rapport portent en tout dernier sur 2011. Sachant que Préalys a en tout et pour tout 1 712 enfants différents allant à la cantine, il ne peut donc pas y avoir 6 628 foyers bénéficiaires en 2011 à Colmar.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN, cet outil n'est pas exploitable en 2013 et ne le sera pas début 2014. En effet, il le sera à partir de la rentrée 2014-2015.

Mme VALENTIN : Il n'empêche qu'il est déjà faux sur ce qui précède.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Dans notre calcul, un bénéficiaire est un ticket.

Mme VALENTIN : Non, c'est un foyer.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

11. Attribution de subventions aux associations culturelles en 2013 – 1re tranche et Fonds d'Encouragement Culturel 2013 – 1re tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de Mme l'Adjointe Nicole SCHNELL qui a quitté la salle et n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

12. Convention portant renouvellement du Groupement d'Intérêt Public : Action Culturelle en Milieu Scolaire d'Alsace (ACMISA).

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

13. Convention 2013/2016 portant sur la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Centre de Ressources des Musiques Actuelles (CRMA) de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Transfert de propriété des collections de l'État à la Ville de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Convention de mise à disposition de personnel municipal dans le cadre de stages organisés durant les « Animations Été 2013 ».

Voir rapport –

M. Philippe GREINER – Conseiller Municipal Délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et le Groupe Larger dans le cadre de la 10e édition du Tour d'Alsace Cycliste.

Voir rapport –

M. Philippe GREINER – Conseiller Municipal Délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Attribution d'une subvention à l'association « Paris-Colmar à la marche » dans le cadre de la 31e édition de Paris/Neuilly sur Marne-Colmar à la marche.

Voir rapport –

M. Philippe GREINER – Conseiller Municipal Délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Attribution d'un concours financier pour le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD).

Voir rapport –

Mme l'Adj. MANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Une intervention très brève : je suggérerais qu'un compte rendu soit fait dans le Point Colmarien afin d'en rendre compte à la population.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint de ressort a entendu.

Mme l'Adj. MANN : C'est une bonne idée. Nous pourrions aussi parler de nos projets à Limbé, le camion de pompier qui est arrivé.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

19. Évolution de la taxe de séjour : institution de la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour et création d'une catégorie 5 étoiles.

Voir rapport –

Mme l'Adj. MANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Subvention de 5 000 € pour aider au financement de l'édification d'un mémorial, dédié aux Morts pour la France du 1^{er} Régiment de Chasseurs Parachutistes, dans l'enceinte du quartier Beaumont à Pamiers (09).

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Versement de subventions diverses.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Aide forfaitaire à la formation pour un apprenti travailleur handicapé.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Modification des statuts du Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers de Colmar, Rouffach et Environs.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Implantation des Transports Straumann dans la zone d'activité de l'aérodrome.

Voir rapport –

M. l'Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Transaction immobilière : acquisition d'une parcelle sise rue des Aubépines.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Transaction immobilière – vente d'un immeuble 2B rue des Moulins.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes colmariens âgés de 17 à 23 ans – 14e session.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Je tenais à saluer la montée en puissance de ce dispositif, c'est-à-dire les montants alloués et les bénéficiaires. C'est pour moi un bon exemple de mesures vraiment ciblées et je pense que c'est ce genre de dispositif que nous aimerions voir plus souvent à Colmar. Cela étant, comme vous avez dit le « Hans em Schnoogaloch », je ne vais peut-être pas trop le saluer, même si je le trouve pas mal.

M. le Maire MEYER : Vous auriez aussi pu ajouter la raison de cette augmentation. En effet, nous avons tout simplement doublé l'aide puisque nous subventionnons à hauteur de 50 % sur une base de 1 300 €. Je pense que c'est la raison qui a fait comprendre que les jeunes ont intérêt à s'installer dans cette contribution. Merci, M. DENECHAUD, pour votre commentaire d'approbation.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

28. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Sans regarder, je donne la parole à M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Il est vrai que j'étais absent au dernier Conseil Municipal et que cela commence à faire partie du folklore. Il n'empêche que la remarque que je vais faire n'est pas folklorique du tout, à savoir que 14 000 vélos ont été achetés à Colmar et que, pendant ce temps, deux réparateurs de vélos n'ont pas trouvé de successeurs. Cherchez l'erreur.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN, vous savez que les usagers deviennent de plus en plus bricoleurs. Par les temps qui courent, le pouvoir d'achat est surveillé. Je pense que parmi les Colmariens disposant des 14 000 vélos, nombreux sont ceux qui s'occupent eux-mêmes des réparations. De plus, depuis quelques semaines, Vélo Docteur prend également en charge les réparations, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Je voulais juste préciser qu'il se fait beaucoup d'autoréparation à la gare avec mise à disposition de l'outillage et vente de pièces si nécessaire.

M. le Maire MEYER : N'est-ce pas ce que je viens de dire, Mme l'Adjointe ?

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Tout à fait.

M. FELDMANN : M. le Maire, suis-je autorisé à intervenir une deuxième fois ?

M. le Maire MEYER : Bien sûr.

M. FELDMANN : Il m'a été suggéré de faire la remarque suivante : un vélo ne s'use que si l'on s'en sert.

M. le Maire MEYER : C'est comme tout. La pile aussi !

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

29. Augmentation de capital de la SAS Hydrocop.

Voir rapport –

M. Robert REMOND – Conseiller Municipal Délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme RABIH.

Mme RABIH : Ce n'était pas sur ce sujet, mais simplement pour faire remarquer à M. FELDMANN qu'il s'agissait de vélos neufs, ceci expliquant peut-être cela.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Nous avons battu un record ce soir puisque nous terminons à 20 h 10. Je crois que cela ne nous est encore jamais arrivé. Merci, mes chers collègues. La séance est levée, et nous nous retrouvons au lieu habituel. Merci.

FIN DE LA SEANCE : 20 H. 10



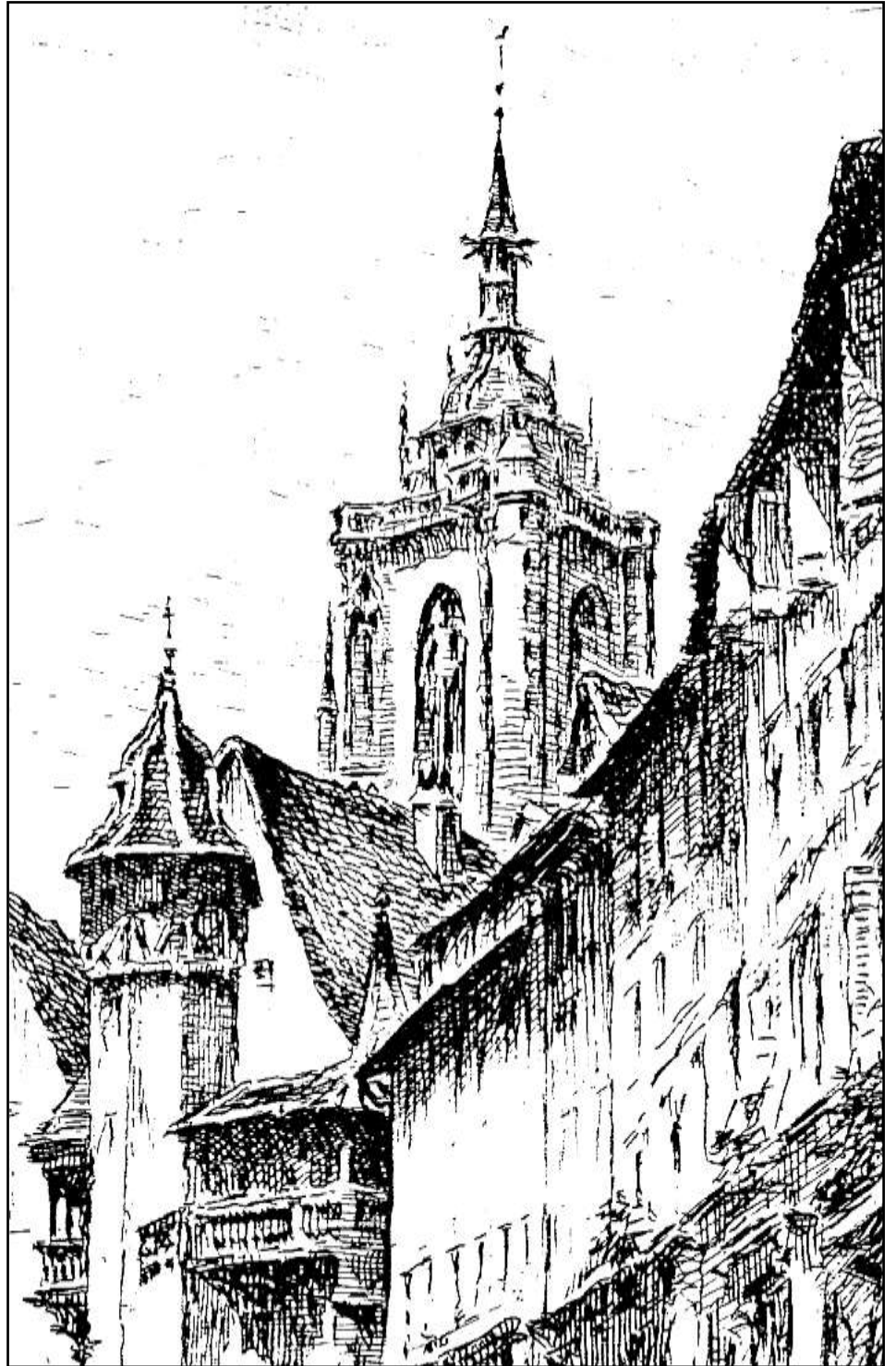
COLMAR

STENOGRAMME

48^{ème} Séance

du

17 juin 2013



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je ne vais pas vous faire patienter trop longtemps par cette journée de chaleur. Merci pour votre présence. Je salue en votre nom tous les Colmariens qui nous écoutent.

Je dois vous faire part de quelques excuses : Mme DETTLOFF, Mme KLINKERT, Mme RABIH, M^e GRUNENWALD, Mme DOLLE et Mme ALLHEILY donnent respectivement procuration à Mme WEISS, M. MEISTERMANN, votre serviteur, M. FELDMANN, M. WAGNER et Mme JACQ.

Pour la désignation du secrétaire de séance, la benjamine est toujours disponible. Y a-t-il une contre-proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est acceptée. Comme suppléant, le Directeur Général des Services : y a-t-il une opposition ? Ce n'est pas le cas non plus. Les deux sont installés.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la dernière réunion, c'est-à-dire celle du 29 avril : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets au vote : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Au verso du point n° 3, vous avez le compte rendu des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal. De même, vous retrouvez au verso du point n° 4, les marchés conclus.

J'ai quelques communications à vous faire : la première touche nos hôtes de classe. En effet, il est de tradition d'honorer les personnalités ayant particulièrement œuvré au bien ou à la renommée de la ville en leur conférant la citoyenneté d'honneur. Notre cité compte aujourd'hui 31 citoyens d'honneur parmi lesquels le Maréchal De LATTRE de TASSIGNY et son épouse, Albert SCHWEITZER et Alfred KASTLER, tous deux Prix Nobel, ainsi que Karl MUNCHINGER qui fut le directeur artistique du Festival de Musique de Colmar pendant 10 ans. Le dernier en date à s'être vu décerner ce titre honorifique fut Alain DELON en 2009. Nous allons organiser le 25^{ème} anniversaire du Festival International : c'est à ce titre que je propose de conférer la citoyenneté d'honneur de la Ville de Colmar à Vladimir SPIVAKOV. Il a grandement contribué au renom de la ville, de la Région et de la France à travers son travail, son talent et surtout à travers ce qu'il a apporté à la ville de Colmar. Je prévois de profiter de la 25^{ème} édition du Festival pour lui conférer cet honneur.

La seconde communication concerne les travaux de rénovation urbaine : il y a deux ans, la Ville a été primée avec la Colmarienne du Logement pour le chantier quartier Europe de l'ANRU. Nous venons une nouvelle fois d'être retenus dans le cadre du prix national organisé par le Parlement – c'est-à-dire l'Assemblée Nationale et le Sénat – pour le projet de requalification du secteur Amsterdam. C'est une deuxième confirmation de la qualité des travaux effectués. Il m'a d'ailleurs été donné de recevoir ce prix la semaine dernière avec M. JORDAN à Paris, au siège de la Caisse des Dépôts et Consignations. Je pense que tout le monde peut être heureux et content de la reconnaissance du travail effectué. Il est vrai que dans le cumul des différents projets, nous arrivons à une dépense de 100 millions

d'euros au total. Naturellement, s'y ajoutera le projet dit du Luxembourg, lequel est en voie de négociation avec les partenaires.

Concernant l'état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette commission fait son travail. La présente communication a pour objet de rendre compte de ses travaux : la commission s'est réunie deux fois en 2012 : lors de la réunion du 30 mai 2012, elle a examiné le bilan de l'activité 2011 de l'Association pour la Promotion des Sports de Glace et a été consultée au sujet de la délégation et l'exploitation de la patinoire. Elle a émis un avis favorable à ce projet dont nous reparlerons d'ailleurs tout à l'heure. Lors de la réunion du 13 septembre 2012, la commission a examiné les bilans d'activité 2011 des autres services publics. Un tableau synthétique de ces travaux est annexé à la présente communication, au verso du document mis à votre disposition.

La dernière communication n'en est pas tout à fait une puisqu'il s'agit de la confirmation du vote intervenu lors du dernier Conseil Municipal pour la représentation des communes de la Communauté d'agglomération au Conseil Communautaire. Vous savez que nous avons eu une discussion assez large sur le sujet et le Préfet a confirmé la conformité de la décision prise.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Je voudrais intervenir suite au compte rendu des marchés conclus par délégation et plus particulièrement sur le marché conclu à la 7^{ème} ligne : « Accord-Cadre Impression Offset dépliant référendum info-com », attribué à l'imprimerie Moser, pour un montant de 2 886 € HT. M. le Maire, pouvez-vous nous confirmer qu'il s'agit du document distribué à l'avant-veille de la consultation référendaire du 7 avril et que vous avez signé sous le titre « Lettre du Maire aux Colmariens : il nous est proposé de gouverner l'Alsace autrement », document par lequel vous avez appelé à voter « Non » lors du référendum portant sur la fusion des collectivités régionale et départementales ?

M. le Maire MEYER : Vous réagissez avec un peu de retard puisque j'étais au point « Communications ».

Mme VALENTIN : J'ai demandé la parole bien avant, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Bien. Deuxièmement, je vous comprends très mal. Je pensais que vous alliez réagir sur la composition des délégations du Conseil Communautaire, mais il semblerait que vous l'ayez actée.

Mme VALENTIN : Effectivement, j'ai dit que c'était acté.

M. le Maire MEYER : Vous ne l'avez pas dit, vous le dites maintenant.

Mme VALENTIN : Si, je l'ai dit, mais je n'avais pas le micro.

M. le Maire MEYER : Pouvez-vous répéter votre question, car je n'ai pas compris ?

Mme VALENTIN : Je répète donc ma question : à la ligne 7 du compte rendu des marchés conclus par délégation, une ligne porte sur un marché « Accord-Cadre Impression Offset dépliant référendum info-com », attribué à l'imprimerie Moser pour un montant de 2 886 € HT. Ma question est la suivante : pouvez-vous nous confirmer qu'il s'agit du document distribué à l'avant-veille de la consultation référendaire du 7 avril, document que vous avez signé sous le titre « Lettre du Maire aux Colmariens : il nous est proposé de gouverner l'Alsace autrement » et par lequel vous avez appelé à voter « Non » lors du référendum portant sur la fusion des collectivités régionale et départementales ?

M. le Maire MEYER : Cette prestation a fait l'objet d'une commande auprès de l'entreprise Moser, sauf que je n'ai pas appelé à voter « Non ».

Mme VALENTIN : Il s'agit donc bien de ce document-là.

M. le Maire MEYER : Oui.

Mme VALENTIN : A partir de là, j'ai d'autres questions. Si, en qualité de premier magistrat, vous avez toute légitimité à exprimer vos préoccupations pour votre Ville, est-il moral que ce soit aux finances de la Ville de Colmar de supporter le coût du positionnement politique de son maire dans un document sans marquage des couleurs de la Ville, au sein d'une campagne strictement encadrée ? En effet, toute la communication faite lors de cette campagne l'a été dans un cadre légal qui devait être le même pour tous et vous auriez sans doute trouvé un groupe politique prêt à assumer le coût de votre document. En effet, autant M. Yves HEMEDINGER que moi-même appartenons à des groupes politiques dûment habilités lors de cette campagne, et pour lesquels des budgets ont été alloués par l'organisation référendaire. A partir du moment où votre communication ne s'est pas inscrite dans cette démarche, ce marché de la Ville ne relève-t-il pas de l'article 52-8 du Code Electoral qui proscriit les dons des personnes morales comme les communes et les EPCI aux candidats ? Par ailleurs, il y a également le coût de la distribution dudit document. Pouvez-vous nous dire s'il a été distribué bénévolement et par qui ? Ou bien cette distribution a-t-elle été faite par les salariés de la Ville de Colmar durant leur temps de travail, comme cela avait été entendu pendant les dernières heures de la campagne ? Vous n'ignorez pas que les dispositions de l'article 52-8 du Code Electoral considéreraient dans ce cas qu'il s'agit d'une aide prohibée à un candidat déclaré aux élections municipales de 2014. Donc, M. le Maire, puisque vous avez fait officiellement acte de candidature et bien que nous ayons défendu la même position lors du référendum, je vous demanderai de bien vouloir assumer personnellement le coût de l'impression et, s'il y a lieu, de la distribution de ce document. En effet, vous avez à plusieurs reprises fait état des résultats du vote colmarien comme étant un référendum pour votre maintien à la tête de la Ville et comme le marquage du début de la campagne des municipales. Je vous remercie pour votre attention et pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

M. le Maire MEYER : Vous faites une pleine spéculation dans vos commentaires.

Mme VALENTIN : Je pose des questions.

M. le Maire MEYER : Je constate que vous êtes déjà dans la campagne des municipales. Toutefois, je fais observer que le courrier qui a été distribué n'était pas un positionnement : il s'agissait de la lettre du maire de Colmar aux Colmariens. Ce n'était ni une profession de foi ni une prise de position. Vous relatez votre propre démarche et celle de M. le 1^{er} Adjoint, sauf que vous n'êtes pas maire. Vous ne pouviez donc pas vous adresser à la population en tant que telle, et M. le 1^{er} Adjoint non plus. Si vous relisez le document distribué, vous constaterez qu'il s'agit de 4 pages sur lesquelles figurent les avantages et les inconvénients sans que le maire prenne position. La seule position qui apparaissait était celle du Conseil Municipal. Je fais l'impasse sur le reste de vos propos, car il s'agit de spéculations personnelles. Ce document ne saurait donc s'inscrire dans une quelconque campagne électorale.

5. Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2012.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Personnellement, je suis toujours mal à l'aise de devoir faire approuver le Compte de Gestion avant le Compte Administratif. MM. OSTERMANN et MEYER, quelle que soit la réglementation, vous inscrirez la prochaine fois le Compte Administratif en premier à l'ordre du jour et le Compte de Gestion ensuite.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le Compte de Gestion est approuvé.

6. Approbation du Compte Administratif 2012 de la Ville.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Pour illustrer les développements du rapport de ce Compte Administratif 2012 que nous avons examiné en Commission des Finances, je vous propose de parcourir à nouveau ensemble une série de graphiques et de tableaux de synthèse qui vous permettent de bien resituer les grandes masses de notre budget et de visualiser les principales évolutions du Compte Administratif 2012. Les écrans vous sont projetés de part et d'autre de la salle. En préambule de ce diaporama, vous retrouvez une définition, laquelle vous est proposée par M. KLOEPFER, du Compte Administratif dont la vocation est de rendre compte de l'exécution budgétaire, en l'occurrence au titre de l'exercice 2012.

(M. l'Adjoint JAEGY procède à présent à la présentation du rapport à l'aide d'une projection.)

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Le débat est ouvert. Il est vrai que vous avez déjà approuvé le Compte de Gestion. Y a-t-il des commentaires ?

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je n'ai pas de commentaires, mais une question à poser : certains services municipaux s'organisent pour que le Compte Administratif puisse être présenté en février avant le budget primitif de l'exercice suivant, celui-ci ayant lieu en mars. Cela pourrait-il être envisagé à Colmar ?

M. le Maire MEYER : Selon moi, c'est quasiment impossible. En effet, l'année civile comporte deux périodes de clôture : celle de la section d'investissement puisqu'après le 15 décembre de l'année concernée, plus aucun mandat ne peut être présenté au comptable, qu'il s'agisse des recettes ou des dépenses d'équipement. Par contre, la journée complémentaire pour la section de fonctionnement s'arrête au 31 janvier de l'année N+1, soit au 31 janvier 2013 pour l'année 2012. Il est donc quasiment impossible de présenter le Compte Administratif au mois de février sachant que l'année comptable s'arrête au 31 janvier.

Mme VALENTIN : Merci.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas le maire qui répond, mais l'ancien fonctionnaire territorial.

Mme VALENTIN : J'ai posé la question, car je sais que certaines municipalités le font.

M. le Maire MEYER : Il y a toujours des exceptions, mais c'est quasi impossible pour une ville. C'est certainement possible pour une petite commune qui arrive à clôturer ses écritures, tant pour l'investissement que pour le fonctionnement, avant le 31 décembre, mais une grande collectivité ne peut se situer dans ce cas d'espèce.

Il fait un peu chaud, mais, comme vous le savez, cela reste mon menu préféré. Je prolonge donc un peu le propos de M. l'Adjoint en parlant d'abord du fonctionnement puis de l'investissement. M. OSTERMANN, nous nous sommes mis d'accord sur quelques planches qui prolongent un peu la présentation de M. l'Adjoint. Lorsque nous entrevoyons un budget et un Compte Administratif, il faut toujours le mettre en rapport avec les augmentations des coûts de fonctionnement, lesquelles doivent également tenir compte de l'inflation enregistrée. Sur la planche B1, vous avez l'évolution des dépenses en marron et la courbe de l'inflation en vert. Vous constaterez que l'évolution des dépenses entre 2007 et 2012 est de 1,84 % alors que l'inflation est de 10,11 % pour cette même période par la totalisation des différents taux que vous avez sur les 2 courbes. Sur le tableau B2, nous voyons que les charges de personnel représentent une bonne partie du budget de fonctionnement : elles s'élèvent entre 58 et 60 %. Ce pourcentage ne veut pas dire grand-chose puisqu'il est dépendant du coût total de fonctionnement de la section concernée. Si nous faisons une comparaison entre les villes moyennes – la courbe verte –, les charges de personnel représentent 699 €/habitant tandis que la Ville de Colmar est à 634 €/habitant. Si nous faisons une petite multiplication au regard du

nombre d'habitants, soit le différentiel de 65 € multiplié par 69 000 habitants, l'économie est de 4,485 millions d'euros. Il est vrai que dans les communes où le personnel est à 699 €, le coût de fonctionnement est plus grand, ce qui signifie que le pourcentage est moindre. Cependant, le résultat réel performant est bien celui de la Ville de Colmar.

Sur le tableau B2 bis relatif à l'évolution des charges de personnel entre 2007 et 2012, vous avez 4 courbes : la courbe du haut est la moyenne des dépenses réelles de fonctionnement des villes de l'importance de Colmar, c'est-à-dire de 30 000 à 80 000 habitants, soit 1 231 €/habitant. La deuxième courbe correspond aux dépenses réelles de fonctionnement de la Ville de Colmar, soit 1 053 €/habitant. Il y a donc une différence de quelque 216 € ce qui traduit une économie assez importante de 14,9 millions d'euros. Lorsque je parlais de pourcentage par rapport au personnel, il est naturellement entendu que s'il fallait comparer le coût du personnel par rapport à 1 231 €, nous ne serions pas à 58 ou 60 %, mais à 52 ou 53 %.

M. l'Adjoint vous a parlé des emprunts : sur le tableau B4, vous avez le rappel du remboursement du capital (courbe verte) et le recours à l'emprunt (courbe jaune). Vous constatez qu'entre 1998 et 2012, nous nous situons dans une fourchette allant de 4,5 millions d'euros à 5,793 millions d'euros pour le remboursement du capital. Concernant le recours à l'emprunt, lors des années de gros chantiers, nous étions une fois à 21 millions d'euros, une autre fois à 12 millions d'euros et une autre fois à 8,980 millions d'euros sachant que nous avons également eu des années sans emprunt, la trésorerie nous permettant d'assumer les différents chantiers. Cela nous a également permis de nous désendetter : la gestion nous a permis cet artifice dont nous avons aujourd'hui les résultats. Le tableau B5 présente l'évolution des charges financières entre 2007 et 2012 : en 2007, nous payions des intérêts à hauteur de 2,854 millions d'euros pour être à 1,790 million d'euros en 2012. Vous voyez que le désendettement a des incidences directes sur le montant des intérêts.

Une autre indication très importante figure dans le tableau B6, car le fait de ne pas être très endetté ne veut pas dire grand-chose. Reste à savoir ce que représente la charge financière à l'intérieur du budget de fonctionnement. Vous avez la réponse dans ce tableau où, en 2007, les charges financières représentaient 3,93 % du budget de fonctionnement tandis qu'elles représentent 2,47 % en 2012. Vous voyez qu'en plus du désendettement, il y a une diminution de la quote-part de la section de fonctionnement en remboursement des frais financiers, ce qui fait que des crédits restent disponibles pour faire autre chose.

Le tableau B7 présente la fiscalité : vous avez le rappel des socles fiscaux pour les 3 taxes principales, à savoir le foncier bâti, le foncier non bâti et la taxe d'habitation. Vous voyez que nous sommes entre 54,68 et 57,17 pour le foncier bâti entre 2007 et 2012. Cette évolution vient du fait que la base a augmenté en fonction d'une série d'additions de constructions nouvelles. Cela a pu maintenir à égalité la fiscalité de la taxe d'habitation. Le foncier non bâti représente peu ; cela a d'ailleurs été relevé lors du dernier Conseil Municipal. En réalité, dans toutes les communes, nous sommes face à la même configuration.

Le tableau B8 montre le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec le rappel des villes moyennes (courbe ocre) qui s'élève à 291 €/habitant et à 225 €/habitant pour la Ville de Colmar. Si nous devons totaliser entre 2007 et 2012, cela fait une économie de 427 €/habitant.

Nous pouvons donner la même explication pour la taxe d'habitation avec le tableau B9 : toujours sur la même période, les villes moyennes se situent entre 177 € et 221 € tandis que la Ville de Colmar se situe entre 139 € et 161 €, ce qui traduit encore une économie à l'habitant de 302 € pour cette période. Nous passons sur les redevances d'assainissement ; vous les connaissez et savez que nous sommes plus que bien placés dans ce domaine.

Pour terminer cette série, prenons le tableau B14 qui présente la comparaison des 2 comptes administratifs avec le résultat pour les dépenses réelles de fonctionnement : le coût de la maison pour Colmar est de 1 059 €/habitant en 2011 et de 1 053 €/habitant en 2012. Nous étions ainsi inférieurs de 178 €/habitant en 2011 et de 184 €/habitant en 2012 par rapport aux villes moyennes. Cela laisse une économie dans la poche du contribuable de quelque 12,667 millions d'euros en 2012. Si, en d'autres lieux, on en faisait autant au lieu de toujours concéder à des prélèvements supplémentaires – chaque prélèvement supplémentaire rabote le pouvoir d'achat –, les choses iraient beaucoup mieux en France. C'est mon constat personnel.

Sur le tableau B16, vous voyez que les dépenses d'investissement de la Ville de Colmar s'élèvent à 708 €/habitant, la moyenne nationale étant de 421 € : nous sommes donc 287 € au-dessus, soit un investissement supplémentaire d'à peine 20 millions d'euros sur la base de cette projection. Selon moi, c'est réellement exceptionnel. C'est la même explication pour les chapitres de travaux en régie (tableau du bas).

La planche A2 présente les courbes des dépenses d'équipements : la courbe du bas correspond aux opérations sous mandat que nous avons réalisées, principalement pour la Région, la courbe du haut donne le total et la courbe rouge correspond aux travaux engagés par la Ville de Colmar. Entre 1997 et 2012, nous sommes passés de 20,820 millions d'euros à 38,913 millions d'euros. Vous voyez cette montée depuis 2010 : 24 millions d'euros, 31 millions d'euros puis 38 millions d'euros. C'était également notre politique de soutenir les entreprises en mettant sur le marché des travaux et des équipements supplémentaires. Naturellement, il ne s'agit pas simplement d'agiter les manches pour dire que nous prévoyons tant de millions d'euros en investissement ; encore faut-il les réaliser.

La planche A5 montre les taux de réalisation, lesquels sont vraiment exceptionnels. Nous sommes un peu en retrait en 2012 pour les raisons que nous avons déjà expliquées en cette salle du Conseil Municipal. Nous avons eu à gérer quelques difficultés sur un chantier très important, celui du Musée Unterlinden, où quelque 2 millions d'euros étaient en attente dans la mesure où nous ne pouvions pas accélérer outre mesure. Toutefois, nous allons largement rattraper en 2013. Depuis 2008, nous tournons autour de 80 %, ce qui est un résultat à relever par rapport à ce qui se fait ailleurs.

Ce n'est pas la peine de revenir sur la planche A10, où vous avez la consistance des emprunts, puisque M. l'Adjoint en a déjà parlé : 42 millions d'euros avec les encours de la dette de 47 millions d'euros. Le total fait davantage puisque nous procédons à des récupérations remboursées pour partie par la Communauté d'Agglomération. La dette globale est donc de 56,032 millions d'euros, mais comme nous récupérons 8,313 millions d'euros, la dette nette est de 47,718 millions d'euros. Les différentes couleurs représentent les taux des frais financiers : égal ou inférieur à 3 %, supérieur à 3 % ou égal ou inférieur à 4 %, ou égal ou inférieur à 5 % et supérieur à 5 %. Nous n'avons pas d'emprunts toxiques.

La planche A14 présente la dette à l'habitant : le bleu correspond à la Ville de Colmar et le vert à la récupération de la dette que nous faisons, en l'occurrence l'Hôtel de Police où le loyer est supérieur aux emprunts que nous remboursons pour cette réalisation. La dette nette à l'habitant est donc de 599 € au 31 décembre 2012. M. l'Adjoint a également parlé de la moyenne de nos taux laquelle est de 2,88 %. Le taux moyen sur le marché tourne autour de 3,60 %. Si nous faisons une rapide multiplication avec notre encours, le différentiel entre 2,88 % et 3,60 % nous donne une économie de 648 000 €. Nous pouvons donc dire que dans ce domaine et au-delà des différents travaux d'investissement qui sont réalisés, nous sommes plutôt bien à l'aise pour étrenner l'excellente notation de la Ville de Colmar. Merci pour ces quelques instants d'attention.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Juste pour que l'on ne se méprenne pas sur vos propos au sujet de « raboutage », je voudrais rappeler à mes collègues et aux citoyens que les dotations de l'Etat ont augmenté de 1,48 % en 2012 par rapport à 2011 et que l'ensemble des dotations, toutes dotations confondues, qu'il s'agisse de la solidarité urbaine, de la compensation fiscale, de la péréquation, etc., a augmenté de presque 300 000 € avec + 1,39 %. Merci.

M. le Maire MEYER : Vous faites bien de préciser certaines choses. A côté de cela, nous avons perdu 2,5 millions d'euros en substitution de la taxe professionnelle.

Mme VALENTIN : Cela a été voté par M. SARKOZY.

M. le Maire MEYER : Oui, mais nous ne l'avons pas en retour de la Communauté d'Agglomération.

Mme VALENTIN : C'est la CAC, M. le Maire. Nous sommes ici à la mairie de Colmar et sur le Compte Administratif de la Ville de Colmar.

M. le Maire MEYER : C'est pareil. Vous avez pu voir dans le Compte Administratif que nous récupérons des montants très importants auprès de la CAC et que nous avons eu moins en 2012, tout simplement parce que les compensations n'étaient pas à la hauteur de celles des années précédentes par le seul fait de l'amélioration du panier de substitutions fiscales de la taxe professionnelle.

Mme VALENTIN : Le total est positif.

M. le Maire MEYER : Pas du tout.

Mme VALENTIN : Si, c'est dans vos comptes.

M. le Maire MEYER : Il ne faut pas affirmer n'importe quoi.

M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Oui, merci M. le Maire. Il est vrai que les chiffres bruts de gain par habitant du fait de la bonne gestion seraient beaucoup plus intéressants s'ils étaient qualitatifs et affinés. Je m'explique : un habitant d'un logement social du quartier Schweitzer, par exemple, aura-t-il autant profité qu'un gros propriétaire foncier de Colmar ? Il serait intéressant de savoir cela, c'est-à-dire de discriminer vos chiffres bruts et de les affiner. Ainsi, nous pourrions voir si la répartition de cette manne financière considérable profite également à tout le monde ou si elle est répartie au prorata des richesses qui amènent les taxes que nous payons localement.

M. le Maire MEYER : A question simple, réponse simple : chaque foyer bénéficie de la diminution de la fiscalité locale proportionnellement à sa base imposable. Pour un logement coté au cadastre 2 000 €, l'économie est moindre par rapport à celui coté à 6 000 €.

M. WAEHREN : C'est bien ce que j'ai compris, à savoir que les économies virtuelles vont d'abord profiter à ceux qui en ont le moins besoin finalement.

M. le Maire MEYER : Non, ce n'est pas cela puisqu'ils payent moins au départ.

M. FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues, sans vouloir anticiper sur le rapport que je vous présenterai tout à l'heure, nous pouvons rappeler à notre collègue M. WAEHREN pour illustrer et répondre en partie à sa question, que dans la dotation urbaine de solidarité qui est versée à la Ville, la Ville met au bout, au point que la part de la Ville par rapport à la somme globale engagée sur les quartiers représente plus de 54 %. S'il y a un profit pour les plus démunis – cela semble être l'objet de la question –, quelques illustrations le montrent. Certes, elles ne sont pas proratisées à l'habitant, mais vont dans les quartiers où nous savons que les personnes sont le plus en difficulté.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui. Je rebondis sur les propos de M. FRIEH : la politique de la Ville représente 470 000 € alors que vous venez de dire que nous économisons 12 millions d'euros. Il me semble que les premiers contributeurs ne seront pas les habitants du quartier ouest ou du quartier de la ZUS. Je rejoins donc tout à fait les propos de M. WAEHREN. En effet, ce ne sont absolument pas les plus démunis qui profitent des économies que vous nous faites faire, mais ceux qui payent des impôts, la taxe foncière et la taxe d'habitation. Il ne s'agit donc pas des personnes les plus démunies. De plus, à quel prix se font ces économies ? Il suffit de se promener dehors et de voir dans quel état sont les routes. Nous avons l'école de musique la plus chère du grand Est. Quels sont les services obtenus à Colmar ? Toutes vos démonstrations sont bonnes pour des experts comptables, mais pas

forcément pour des habitants qui veulent profiter ou vivre dans une ville. Vous nous tenez ce discours depuis très longtemps, mais tous les Colmariens n'en profitent pas forcément. Nous en reparlerons tout à l'heure lors du rapport sur la dotation urbaine de solidarité.

M. le Maire MEYER : Bien. J'ai un peu de mal à vous suivre dans votre raisonnement. Je m'explique d'une autre façon : je fais une comparaison de la fiscalité avec les deux autres villes importantes alsaciennes, Strasbourg et Mulhouse : quelle est la différence de prestations au départ ? Les Colmariens sont-ils moins bien servis à Colmar que les Mulhousiens à Mulhouse ? Les Strasbourgeois sont-ils plus ou moins bien servis à Strasbourg que les Colmariens ? Je complète : par rapport au Mulhousien, le Colmarien garde dans son porte-monnaie 12 millions d'euros.

M. HILBERT : Certains Colmariens et non le Colmarien.

M. le Maire MEYER : Tous, puisque c'est proportionnel à la base imposable.

M. HILBERT : Non. Le niveau de services entre Strasbourg et Mulhouse est incomparable.

M. le Maire MEYER : Par rapport à Strasbourg, l'économie est de 9 millions d'euros, ce qui signifie que le contribuable colmarien, qu'il paye peu d'impôt, moyennement d'impôt ou plus d'impôt, gagne globalement 9 millions d'euros. Ce n'est pas moi qui le dis, mais l'Observatoire des Finances Locales.

Intervention de M. HILBERT inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, merci. Je me permets de reprendre un exemple que j'avais déjà donné ici : le ménage colmarien qui gagne le revenu médian des Français, soit 1 400 € ou 1 500 € par mois, économise une quarantaine d'euros par an. Nous pouvons aller jusqu'à une cinquantaine d'euros s'il habite un logement comme celui du quartier Europe où les personnes payent le plus de taxe d'habitation. La Ville n'est pas responsable de cette situation, mais disons que l'économie est au maximum d'une cinquantaine d'euros par an par rapport aux villes de la même strate. A côté de cela, un ménage comme celui-là qui représente une grande partie des Colmariens, bien plus que les grands propriétaires fonciers, aura besoin d'une deuxième voiture pour pouvoir se déplacer si les deux personnes travaillent ou pour emmener les enfants, etc. De nombreux ménages ont besoin de 2 voitures à Colmar, alors que si nous prenons l'exemple de Strasbourg ou de Mulhouse, la majorité n'en a qu'une seule. Evidemment, lorsque vous avez une deuxième voiture, vous avez des coûts de 200 à 300 € par mois minimum. Par conséquent, l'économie de 50 € par an est dérisoire. Je suis désolé.

M. le Maire MEYER : Je crois que vous faites un tutti frutti de tout, M. DENECHAUD. J'ai expliqué tout à l'heure que sur la période 2007-2012, l'économie de la taxe d'habitation par habitant était de 407 € à laquelle s'ajoute l'économie de la taxe foncière bâtie. Au total, cela représente plus de 700 €. Nous sommes donc loin de vos 50 € et cela n'a rien à voir avec une

voiture supplémentaire puisque nous résumons sur la base d'une comparaison fiscale en rapport avec d'autres collectivités.

M. DENECHAUD : Je vous parle des ménages modestes et non de la moyenne des Colmariens qui comprend aussi les Colmariens les plus riches.

M. le Maire MEYER : Non. Le logement moyen concerne également le Colmarien moyen. Le Colmarien moyen est celui qui occupe le logement moyen. Ce n'est pas nous qui avons inventé cette comparaison.

M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je suis maladroit, car je n'ai pas appuyé sur le bon bouton, comme certains députés qui votent contre leur plein gré. Avant de commencer mon propos, je voulais saluer M. OSTERMANN qui nous accompagne pour la dernière fois au cours de ce Compte Administratif puisqu'il part à la retraite m'a-t-il dit. M. OSTERMANN, bonne retraite. De façon plus générale, je voulais revenir sur la présentation de ce Compte Administratif, car votre exercice de style est un exercice comptable. De plus, vous vous présentez, c'est d'ailleurs votre titre de gloire, comme le meilleur gestionnaire des villes de France puisque, à vous entendre tout à l'heure, vous avez redit que les autres villes feraient bien de prendre exemple sur votre gestion. Effectivement, je pense que nous pouvons dire que vous êtes un bon gestionnaire. Cela suffit-il pour être un bon maire ? Là sont toute la question et toutes les réflexions faites par rapport aux économies sur les budgets de fonctionnement ; je rappelle aux Colmariens qu'il s'agit de 12 millions d'euros cette année. Vous nous avez vous-même dit très fièrement que, depuis 2007, il y avait un décrochage de 8 % des dépenses de fonctionnement par rapport à l'évolution de l'inflation. Autrement dit, nos dépenses de fonctionnement sont très fortement en recul. Le bon gestionnaire que vous êtes s'en félicite et se dépêche de prendre ces 12 millions d'euros pour faire de l'investissement, surtout en période préélectorale. Il sera ainsi extrêmement flatteur pour vous de pouvoir inaugurer votre grande œuvre, à savoir le futur musée. Bien évidemment, ce sera une pierre de plus que vous pourrez mettre dans votre petite besace en disant que vous êtes le maire dont Colmar ne peut se passer. C'est peut-être votre défaut : à force de mettre en avant votre bonne gestion, vous oubliez complètement ce que nous vous avons répété plusieurs fois, à savoir qu'il y a des Colmariens derrière les chiffres et être maire n'est pas uniquement faire de la gestion. C'est le reproche que nous pouvons faire à votre mode de fonctionnement d'une façon générale, fonctionnement qui est permanent chez vous depuis vos 3 mandats. C'est ce que vous avez toujours défendu, mais c'est votre point de vue et il y en a d'autres. Nous pouvons donc vraiment nous poser la question de savoir s'il est encore raisonnable de serrer autant les budgets de fonctionnement afin de pouvoir dégager de l'investissement. Tout ce que vous ne faites pas en fonctionnement ce sont des services en moins que vous ne rendez pas aux Colmariens. Je pense que votre comparaison par rapport aux grandes villes des alentours ou aux grandes villes françaises – fût un temps, vous disiez même que les grandes villes européennes feraient bien de prendre exemple sur votre gestion – est complètement déraisonnable puisque les services rendus à la population sont absolument incomparables. Nous ne pouvons

pas les comparer : comment comparer une ville qui propose un métro, des bus en veux-tu, en voilà, du tram, des services culturels à foison, etc. ? Nous ne pouvons pas comparer deux villes qui font des choses totalement différentes. Je pense qu'un petit exercice de modestie vous ferait peut-être du bien. N'oubliez pas que nous ne sommes que 69 000 habitants ; il faut savoir rester raisonnable et garder la bonne mesure.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci M. le Maire. Je ne pensais pas intervenir, mais lorsque j'entends ce genre de discours, j'ai envie de dire pour la troisième fois qu'il ne fait pas bon être dans l'opposition. Je le dis pour la troisième fois et je suis fier de le répéter. Pourquoi ? Lorsqu'un chef d'entreprise comme je le suis voit des comptes d'une telle qualité, il ne peut que se réjouir d'être dans une ville qui fait attention à ses administrés, qui fait attention à faire fonctionner les entreprises et qui fait en sorte que les recettes fiscales soient optimales. Nous ne pouvons pas faire de social sans financier ; c'est une obligation comptable. Docteur, que cela vous plaise ou non, c'est inévitable. Comme la campagne municipale a visiblement commencé, peut-être Mme VALENTIN va-t-elle vouloir faire chiffrer cela pour nous le mettre sur le compte de campagne. Ce n'est pas de la publicité, mais un résultat que nous présentons, que cela vous plaise ou non. C'est la vérité et si cela ne vous plaît pas, c'est la même chose.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint JAEGY.

M. l'Adj. JAEGY : Dans le prolongement de mon collègue M. RENIS, je voulais également revenir sur les propos du Docteur FELDMANN, lesquels sont totalement hors sujet, vraiment dénués de tout fondement et d'analyse objective puisque l'objet qui nous réunit ce soir sur ce rapport « Compte Administratif 2012 » est bien le compte rendu de l'exécution budgétaire 2012 devant la population. Docteur FELDMANN, par souci d'honnêteté intellectuelle, vous auriez au moins pu vous passer de la remarque qui consistait à dire au maire et à son équipe majoritaire que nous accélérons les investissements à l'approche des campagnes électorales. C'est totalement faux puisque depuis près de 5 ans, nous vous présentons chaque année, en amont du budget primitif de chaque exercice, non seulement un débat d'orientation budgétaire, mais également un plan pluriannuel d'investissement. Depuis 2008 où, aux côtés du maire et de l'équipe majoritaire, nous avons porté un certain nombre d'engagements qui sont tenus devant les Colmariens, nous avons également mis en œuvre un certain nombre d'investissements qui se traduisent concrètement sur le terrain et que tout un chacun peut aller voir dans les différents domaines, qu'il soit culturel, sportif ou social. Vous ne pouvez pas livrer ce genre de phrases à l'emporte-pièce, car elles sont dénuées de tout fondement. Encore une fois, je regrette votre manque d'honnêteté intellectuelle. On ne balance pas de telles phrases à l'emporte-pièce dans une séance de Conseil Municipal à un maire comme Gilbert MEYER, et surtout pas sur ces sujets-là. Par ailleurs, si vous parlez de comparaisons entre communes, encore faudrait-il que vous rappeliez les critères objectifs de comparaison. Dans les différentes présentations faites par le maire ou par moi-même et qui sont relatées dans le rapport, nous avons pris soin de retenir, année après année,

un certain nombre de critères et de ratios objectifs d'analyse. Ils ne sont pas subjectifs, mais objectifs. Là aussi, par souci d'honnêteté intellectuelle, et j'insiste volontairement là-dessus, regardez et travaillez les rapports avant d'en arriver à de telles conclusions. Je conclurai par l'investissement, car c'est vraiment un élément clé de notre politique. Nous croyons, aux côtés du maire, que l'investissement public, l'investissement mené par la Ville de Colmar, est un véritable levier de croissance et d'emplois pour nos entreprises sur le territoire. MM. MEYER et RENIS le rappelaient tout à l'heure, car c'est important dans le contexte que nous traversons. Non seulement cet investissement se traduit par un mieux-vivre, une amélioration, des aménagements au service de nos habitants, mais également par du chiffre d'affaires confié à nos entreprises locales. Etait-il utile de le rappeler ? Visiblement, oui et M. le Maire conclura certainement par là aussi. Je pense qu'avec 38 millions d'euros de dépenses d'équipements sur 2012, comme nous venons de vous le présenter au Compte Administratif, et 53 millions d'euros d'investissement programmés pour 2013 avec des niveaux de taux de réalisation qui supportent eux aussi la comparaison, nous devrions tous nous en féliciter, que nous soyons dans la majorité ou dans l'opposition, car c'est pour le Colmarien et l'avenir de notre ville que nous préparons les éléments.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, M. le Maire, chers collègues, évidemment, l'opposition s'oppose : elle ne peut pas dire que le Compte Administratif et nos budgets sont parfaits. Il faut bien trouver des angles d'attaque. Néanmoins, il ne faut pas utiliser n'importe quel prétexte pour s'opposer, car ce n'est ni très crédible ni très constructif ; c'est plutôt dommage. M. l'Adjoint vous l'a rappelé, nous sommes au Compte Administratif et nous avons de nombreuses discussions concernant le budget. C'est donc totalement hors sujet. Au-delà de cela, tout le monde reconnaît, y compris le Président de la République, Mme VALENTIN et M. HILBERT, tout en faisant souvent l'inverse d'ailleurs, que ce n'est pas en développant les dépenses de fonctionnement que l'on règle les problèmes. La France est l'un des pays d'Europe à avoir les dépenses de fonctionnement les plus élevées, mais avons-nous pour autant les meilleurs services publics d'Europe ? C'est le cas pour l'Education Nationale ou d'autres services publics, mais ce n'est pas la dépense publique, c'est-à-dire toujours plus de dettes et toujours plus d'impôts – ce que vous nous proposez à longueur de Conseil Municipal – qui favorise la situation économique. C'est même tout l'inverse. D'ailleurs, l'ensemble des responsables politiques, que ce soit l'actuelle majorité ou l'ancienne, s'accorde parfaitement sur ce point. Vous êtes donc totalement en décalage avec les réalités économiques. Bien sûr, vous parlez des services, mais que sont les services exactement ? C'est donner aux Colmariens l'occasion d'aller dans de nouvelles salles culturelles, sportives ou des salles améliorées, rénovées, agrandies, etc. Ils trouvent des services supplémentaires tous les jours en allant fréquenter les associations, lesquelles peuvent programmer leurs activités culturelles, sportives et sociales dans des locaux adaptés ou de nouveaux locaux. Ce sont les services supplémentaires. Vous parlez aussi de pouvoir d'achat : il y

a effectivement le pouvoir d'achat laissé grâce à la bonne gestion et si le maire appuie tellement sur cette bonne gestion, c'est pour permettre aux Colmariennes et aux Colmariens de bénéficier des dividendes que sont les investissements, c'est-à-dire des services et des équipements supplémentaires ou des aides au pouvoir d'achat. Nous sommes en plein dans le pouvoir d'achat et nous avons commencé à en parler dès le début de ce mandat, c'est-à-dire bien avant que cela ne soit le sujet n° 1 – et Dieu sait que c'est un sujet fondamental. Autre point important, les investissements génèrent des créations ou des maintiens d'emplois puisque grâce aux marchés obtenus, les entreprises embauchent ou maintiennent l'emploi. Là encore, la meilleure des politiques sociales est celle qui permet d'avoir des emplois. Nous sommes dans une situation difficile, critique de crise. Si vous sortez un peu de cette salle et de votre petit confort, si vous demandez aux 250 maires qui représentaient la Fédération des Villes Moyennes à Colmar la semaine dernière, comment cela se passe dans leur ville, vous saurez qu'ils n'arrivent pas à boucler le budget 2013 et qu'ils sont obligés d'augmenter les impôts, c'est-à-dire de diminuer le pouvoir d'achat de tout le monde. Ils sont obligés de diminuer les investissements, c'est-à-dire de réduire les équipements et le bien-être de la population tout en augmentant la dette. A Colmar, nous avons la chance d'avoir une situation exactement inverse et ce n'est pas le cas uniquement un an ou quelques mois avant les élections municipales. C'est le fruit d'une politique au long cours, d'une politique de rigueur mise au service des Colmariennes et des Colmariens qui le voient tous les jours.

M. HILBERT, vous avez parlé des routes : sachez que nous les refaisons au fur et à mesure. Nous avons tout de même un budget voirie très conséquent de plusieurs millions d'euros qui permet de réparer certaines routes et de faire les choses au fur et à mesure. Si nous devions refaire toutes les rues en même temps, la ville ne serait plus qu'un énorme chantier. Comme ce n'est pas possible, nous faisons et programmons les choses au fur et à mesure. Là encore, il s'agit de services supplémentaires offerts aux Colmariens. Lorsque vous dites l'inverse, non seulement c'est faux et ce n'est pas le ressenti de la population – chacun est libre de juger –, mais en plus et surtout, ce n'est pas en augmentant le fonctionnement, c'est-à-dire les impôts et la dette, que vous réglerez les problèmes, bien au contraire. C'est le choix que nous faisons, nous l'assumons et nous en sommes fiers.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Je me permets de reprendre la parole. J'ai bien compris que le Compte Administratif est une espèce de compte rendu de l'exercice de l'année 2012 – je ne suis pas complètement idiot – et, à ce titre-là, je n'ai pas de commentaires particuliers à faire sur ce document qui est parfaitement valable, honnête, que nous pouvons parfaitement soutenir et pour lequel je voterai. Cela étant, et comme mon voisin me donne des leçons, sur le plan strict de la démocratie, j'ai le droit de ne pas avoir tout à fait le même point de vue que vous. Il est donc normal que je puisse exercer ce droit. Je voulais juste très rapidement dire à M. JAEGY la chose suivante : 31 millions d'euros d'investissement en 2011, 38 millions d'euros en 2012 et 53 millions

d'euros en 2013. Lorsque je dis qu'il y a une brutale accélération des investissements, vous me répondez que ce n'est pas vrai. Soit, ce n'est pas vrai.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Je prends également la parole pour la seconde fois. Il se trouve que je suis membre de la commission d'appels d'offres de la Ville de Colmar et de la CAC : heureusement que nous avons un tel niveau d'investissement, car certaines entreprises régionales, locales ou colmariennes ont réellement besoin de travailler en ce moment. Il faut remercier la Ville de Colmar, Docteur, de soutenir un tel élan d'investissement. Autrement, je crois que nous aurions quelques chômeurs supplémentaires. C'est grâce à ces investissements et votre collègue M. MEISTERMANN, également membre de la Commission d'appels d'offres, peut vous le confirmer. Heureusement que nous avons ces investissements.

M. le Maire MEYER : Bien. M. FELDMANN, votre appréciation ne me gêne pas du tout. Vous vous exprimez comme vous le ressentez et c'est tout à fait normal. Nous sommes en démocratie et chacun a sa propre perception des choses. Personne ne peut vous critiquer là-dessus. Si, en 2013, nous avons fait le pari d'arriver à une année phare en matière d'investissement, c'est pour soutenir l'économie. Je l'ai rappelé lorsque j'ai présenté le budget primitif pour l'année 2013. Je comprends que vous soyez indisposé, car nous allons inaugurer à la fois un gymnase samedi prochain, le Centre Europe et le parking Saint-Josse au mois de novembre ainsi que les travaux extérieurs du musée Unterlinden en fin d'année. Nous avons fait ce choix et nous l'assumons. Nous l'avons voulu et nous n'avons pas à rougir devant la population, puisque c'était notre pari, notre projet. Vous dites que vous avez votre avis, mais je crois que vous n'écoutez pas vraiment ce qui se dit : en effet, vous restez avec vos œillères en cherchant le moins possible à écouter à droite et à gauche. Il y a quelque 3 mois, vous pouviez lire ce qu'est l'avis de vos électeurs à travers le sondage qui a été effectué. Vous avez donné votre avis, mais il se trouve que vos électeurs ne le partagent pas puisque 80 % de votre électorat déclare que l'équipe du maire a bien fait son travail. Alors, inspirez-vous au moins de ce que disent vos électeurs. Troisièmement – je fais ici une petite parenthèse avec beaucoup de plaisir, car il me semble que vous faites partie d'une grande banque fédérative –, le Président du Crédit Mutuel, c'est-à-dire le premier banquier de France, disait il y a 15 jours que si vous vouliez voir des performances en gestion communale, il fallait aller à la Ville de Colmar. C'est un banquier qui le dit, pas moi !

Bien. Vous savez que je ne peux pas assister au vote du Compte Administratif. Acceptez-vous la présidence de M. l'Adjoint aux Finances pour l'approbation du Compte Administratif, non seulement le principal, mais également les annexes ?

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire et M. le 1^{er} Adjoint. Mes chers collègues, il vous est donc proposé d'approuver ce Compte Administratif 2012 avant de passer aux rapports suivants qui traitent de l'affectation des différents résultats, à la fois pour le budget principal et pour les trois budgets annexes.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé. Merci, mes chers collègues pour votre confiance et votre soutien renouvelé à M. le Maire et son équipe.

7. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 du Budget Principal.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 du Budget Annexe du Festival du Film.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

9. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 du Budget Annexe du Festival de Jazz.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 du Budget Annexe Salon du Livre – Espace Malraux.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. l'Adj. JAEGY : M. le Maire, M. le 1^{er} Adjoint, je vous redonne la parole.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint et merci à l'assemblée pour l'approbation du Compte Administratif principal et des comptes annexes. Merci, M. l'Adjoint pour la présidence.

11. Rapport annuel sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) de l'année 2012.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci M. le Maire. En lisant ce rapport, toujours intéressant à lire, sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine de cohésion sociale, nous nous rendons compte que les quartiers en zone urbaine sensible s'appauvrissent. En effet, en matière de dotation, la Ville est passée de la 315^{ème} place à la 239^{ème} place, ce qui n'est pas bon signe, même si cela permet d'avoir une dotation un peu plus élevée. Personnellement, je ne me réjouirais pas d'avoir une dotation plus élevée en la matière. Auriez-vous une explication quant à cette chute du classement de Colmar ? Ce rapport décrit également les investissements réalisés dans les structures municipales et vous en avez parlé, M. FRIEH. Or, certains de ces investissements n'ont rien à voir avec le classement en Zone Urbaine Sensible, tels que les entretiens des écoles ou autres bâtiments. Toutes les écoles de Colmar sont entretenues. Il serait plus intéressant de faire un tableau permettant de vérifier si le classement en ZUS apporte une plus-value en terme d'investissements, ce qui ne semble pas être le cas. Par ailleurs, je suis toujours surpris par la place prise par la prévention de la délinquance ou la sécurité dans ce quartier alors qu'il y a plus d'infractions en centre-ville. Le tableau page 74 montre que plus de 620 000 € ont été investis en 2012 pour installer des caméras et seulement 470 000 € pour soutenir les actions menées dans le cadre de la politique de la ville. Ce n'est pas la délinquance qui caractérise les quartiers Europe et Florimont-Bel Air, mais bien plus la pauvreté, les difficultés d'insertion ou le manque d'emplois. Ne serait-ce pas ces items-là qu'il faudrait mettre en avant plutôt que de stigmatiser ces quartiers à travers la délinquance ? D'ailleurs, 620 000 € pour 9 caméras de vidéosurveillance est beaucoup plus que les années précédentes pour moins de caméras. En 2011, par exemple, 15 caméras avaient coûté 539 000 €. Pourquoi une telle différence de coût ? Je voudrais aussi en profiter pour évoquer la dernière fête au quartier Bel Air : comme l'an dernier au stade de l'Europe, il y avait très peu de monde. Outre le fait que la communication n'a pas bien fonctionné, c'est l'esprit même de la fête qu'il faudrait peut-être revoir. Je suis persuadé qu'il ne faut plus faire une kermesse pour les habitants du quartier, mais une vraie fête à destination de tous les Colmariens. Pour cela, peut-être faudrait-il investir un tout petit plus que le budget alloué à cet événement.

M. le Maire MEYER : Mme GINDENSPERGER.

Mme GINDENSPERGER : Merci, M. le Maire. Concernant les animations d'été, je souhaiterais savoir s'il était possible de connaître le nombre d'enfants habitant les quartiers Ouest qui participent à ces animations. Bien sûr, elles touchent l'ensemble des habitants de la CAC, mais vu le coût de certaines de ces animations, parfois relativement basiques, les enfants de la

ZUP ou des quartiers Ouest participent-ils effectivement à ces animations ?
Merci.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je voulais aussi évoquer les problèmes de la vidéoprotection, car le tableau qui nous est proposé page 66 pose des questions. Par exemple, il y a eu 118 demandes de recherche de personnes, événements et actes délinquance. Sur ces 118 demandes, 39 se sont avérées positives et 79 négatives. Nous pouvons donc nous poser la question de l'efficacité de cette vidéoprotection. La deuxième partie du tableau concerne l'intervention des services de police nationale ou de police municipale : il y a eu 201 demandes d'intervention à partir des opérateurs et, suite à ces 201 demandes, seulement 49 interventions dans le cadre du flagrant délit ont donné lieu à des poursuites. Sur 200 signalements environ, il n'y a donc eu que 50 interventions avec flagrant délit. Nous pouvons, là aussi, nous poser la question du sur-signalement que propose cette vidéoprotection. Dans les tableaux suivants, il est indéniable que la délinquance baisse, mais nous pouvons franchement nous poser la question de savoir quelle est l'efficacité réelle de la vidéoprotection vu le coût que cela représente dans le budget de la Ville. C'était une réflexion que je voulais faire par rapport à cette page 66.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Oui. Je voulais me féliciter dans ce rapport de l'augmentation des effectifs dans les écoles de la ZUS Europe, ce qui n'est pas le cas à Saint-Vincent de Paul, mais nous avons l'explication par le déménagement des familles dû aux travaux. Je voudrais dire que cette augmentation des effectifs est, à mon avis, la conséquence directe de tout le travail réalisé à la fois par la Ville, mais également en étroite concertation avec les équipes éducatives. Nous sommes vraiment à leurs côtés pour les nombreux projets qu'elles montent de plus en plus. Nous verrons plus tard que nous avons encore une école du secteur, Les Lilas, qui a été primée au concours artistique. Tout récemment, la Cyber-base a été installée à Saint-Exupéry. Ce sont ces projets extrêmement dynamiques qui font rentrer les parents à l'école. Il y a vraiment toutes sortes de projets – je ne vais pas les citer ici d'autant que vous les voyez tout au long de l'année – et un vrai dynamisme dans ces écoles. Cela prouve que les écoles publiques de ce secteur sont de plus en plus attractives. Je pense que c'est suffisamment rare aujourd'hui pour le souligner, car nous assistons, malheureusement, au niveau national, à une fuite du public vers le privé. Je peux dire que Colmar est un peu l'exception dans le quartier Europe où il y a un véritable dynamisme, où les familles sont fières d'aller dans ces écoles et où les enfants se sentent bien. C'est grâce au travail en concertation de la Ville et des équipes de direction et également de tout le travail réalisé dans l'animation au centre socioculturel Europe et ce que nous faisons pour les enfants pendant les vacances. Enfin, en ce qui concerne les crèches et les haltes-garderies, vous voyez bien que le quartier Europe est tout de même surdoté en structures collectives de garde pour les enfants par rapport aux autres secteurs de la ville. Là également, nous rendons un service aux parents qui n'ont pas forcément d'activité professionnelle, pour les aider, car

nous sommes conscients qu'ils en ont plus besoin qu'ailleurs. Cela fait longtemps que nous le faisons et nous continuons encore aujourd'hui. Cela va d'ailleurs même s'accroître puisque nous ouvrons une très petite section pour les enfants de 2 ans à l'école Anne Frank à la rentrée. Là encore, nous allons rendre des services supplémentaires aux familles du quartier.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, M. le Maire, je me félicite et nous nous félicitons tous du rapport tel qu'il vient d'être présenté. Nous voyons bien l'effort considérable que la Ville fait en matière d'amélioration des services et de présence dans les quartiers au quotidien. Nous pouvons faire cet effort considérable tout simplement parce que nous en avons les moyens. Concernant plus précisément les interventions sur la vidéoprotection, vous êtes encore un peu décalé, M. HILBERT. Vous n'aimez pas cela, c'est votre droit, mais aujourd'hui l'immense majorité des villes, de droite comme de gauche, s'équipe de vidéoprotection tout simplement parce qu'il s'agit d'assurer la sécurité des concitoyens et que c'est un des maillons, et non le maillon, avec la présence des forces de police, la prévention, etc. C'est toute une chaîne qui permet d'avoir des résultats, résultats que nous avons. Cela permettra ainsi de répondre précisément à M. FELDMANN puisque les chiffres de la délinquance dans le quartier Europe sont les plus bas jamais enregistrés depuis le début de ce siècle. C'est, entre autres, grâce aux caméras qui jouent un rôle dissuasif. Nous sommes bien dans la dissuasion par rapport aux chiffres que vous citez, M. FELDMANN, si vous m'écoutez... quand vous dites qu'il y a 201 demandes d'intervention et, d'après ce que vous dites, seulement 49 interventions en flagrant délit et poursuite judiciaire. Tout simplement, les caméras permettent une réactivité des forces de l'ordre. A partir du moment où les caméras voient qu'un délit risque de se commettre, les forces de l'ordre interviennent. Par conséquent, ce délit ou cet acte de délinquance n'a pas lieu. C'est à cela que correspondent les 201 demandes répertoriées en page 66. C'est là où la vidéoprotection joue à la fois un rôle dans la sanction dans la mesure où elle permet de confondre les auteurs de la délinquance lorsqu'ils sont pris en flagrant délit, et un rôle dissuasif dans la mesure où elle permet l'intervention des forces de l'ordre avant même que ne se commette cet acte de délinquance. Là est tout l'enjeu et c'est aussi un gage d'efficacité.

M. HILBERT, nous n'avons pas voulu stigmatiser un quartier. Ce n'est pas vrai puisque nous n'avons pas commencé par le quartier Ouest, mais par le centre-ville, et ce, pour deux raisons : premièrement, nous ne voulions effectivement pas stigmatiser le quartier Ouest comme vous le dites et, deuxièmement, les chiffres de la délinquance dans le centre-ville sont plus élevés, même s'il ne s'agit pas de la même délinquance. Au centre-ville, il s'agit surtout de cambriolages dans les commerces alors que dans le quartier Europe, il s'agit d'autres faits de délinquance. Je sais que vous ne partagez pas notre point de vue – vous en avez le droit – et que c'est une différence fondamentale entre nous, mais, pour nous, la sécurité est la première des libertés pour les personnes. C'est pourquoi nous ne rigolons pas avec cela et que nous sommes extrêmement fermes sur le sujet, notamment dans les quartiers les plus sensibles où, lorsque les personnes

ont les moyens d'avoir une voiture, le plus souvent vétuste, nous leur garantissons de pouvoir garder cette voiture, ou tout autre bien appartenant à ces familles qui sont souvent dans la difficulté, en bon état, qu'elle ne soit pas brûlée ou dégradée. C'est une action sociale importante et méritoire. C'est la raison pour laquelle nous avons voulu installer des caméras dans ce quartier et veiller le plus possible à l'ordre public. Les chiffres sont en amélioration, même s'il reste des actes de délinquance. Nous devons continuer, c'est un combat permanent, jamais gagné d'avance. Nous le menons avec la police nationale et les moyens dont nous disposons, car c'est une priorité pour nous.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Une deuxième intervention pour une deuxième réflexion. Autant le rapport est assez séduisant, autant la page 62 « Développement économique » est assez tristounette. En effet, 5 entreprises se sont installées en zone prioritaire pour le développement économique, mais nous ne savons absolument pas combien cela représente d'employés au final. Peut-être M. FRIEH pourra-t-il nous apporter quelques précisions à ce sujet. Puis, vous évoquez les micro-entreprises : celles-ci sont des initiatives complètement individuelles prises par des personnes habitant dans ces quartiers comme elles pourraient tout aussi bien habiter ailleurs. Je ne pense donc pas que nous puissions les mettre au crédit d'une action municipale. Par contre, nous pouvons mettre au crédit de l'action municipale ces 5 entreprises qui se sont installées dans les quartiers concernés par cette action. J'aimerais savoir quelle est votre réflexion par rapport à ce que nous pourrions, peut-être, qualifier « d'échec ». Le mot est fort et je suis sûr que j'ai tort, car c'est forcément un succès remarquable pour la Ville de Colmar.

M. le Maire MEYER : Mme GINDENSPERGER.

Mme GINDENSPERGER : Merci, M. le Maire. Je souhaite répondre à Mme UHLRICH-MALLET concernant les résultats qu'elle observe dans les quartiers Ouest. Je voudrais lui dire que les enseignants travaillent depuis fort longtemps dans ces quartiers, que les projets ont toujours été très nombreux, bien plus nombreux parfois que dans certaines écoles que nous pouvons appeler « ordinaires ». En revanche, les financements se tarissent et il est vrai que les écoles se tournent vers la municipalité qui est encore partie prenante. ACMISA et autres diminuent beaucoup. Heureusement que la Ville est là, c'est vrai. Par ailleurs, si les écoles publiques comptent plus d'élèves, c'est peut-être aussi parce que les familles s'appauvrissent et ne peuvent plus se payer l'école privée. D'ailleurs, l'Assomption a fait de la publicité pour la première fois. Il est bien de reconnaître que les enseignants font beaucoup. Ils font d'ailleurs un travail sur la parentalité alors que ce n'est peut-être pas tout à fait le travail de l'école. Normalement, l'école accueille les enfants et les familles pour des apprentissages, la parentalité pouvant s'apprendre en dehors. Des créations de maisons vertes, bleues ou autres et des apports de personnes qualifiées seraient très intéressants à mettre en place. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Je voudrais saluer, comme je l'ai déjà fait par le passé et comme d'autres l'ont fait aussi, l'immense travail des associations qui œuvrent dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Je reconnais et salue également les travaux en cours, notamment l'amélioration du cadre de vie ainsi que les aménagements structurels importants comme le centre socioculturel dont je me réjouis de le voir livrer prochainement. Toutefois, pour le centre socioculturel, nous avons tardé à prendre l'arrêté de nomination du responsable de l'animation et de la programmation, ce qui restreint forcément les moyens en temps et en choix pour définir et mettre en œuvre le projet artistique. Ma question est la suivante : allons-nous débloquer une enveloppe suffisante et cohérente pour que le centre socioculturel devienne le lieu de vie qui manque depuis trop longtemps au quartier et pour que nous puissions voir une programmation culturelle, artistique et musicale de qualité afin que cette salle de spectacle puisse attirer tous les Colmariens à des prix raisonnables et permettre ainsi le désenclavement du quartier puisque c'est l'objectif avoué de cette restructuration ? Merci.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, je voulais répondre à M. HEMEDINGER, car il n'a pas répondu à mes questions par rapport au coût des caméras. Ma question était très claire : pourquoi 620 000 € pour 9 caméras alors que nous avons dépensé 520 000 € pour 15 caméras l'année précédente ? Pourquoi un tel surcoût pour ces caméras-là ? Ce surcoût montre bien que les caméras coûtent cher pour un résultat – M. FELDMANN l'a montré – qui n'est pas forcément très probant. Or, ce qui nous distingue M. HEMEDINGER, ce n'est pas le fait de vouloir que nos concitoyens vivent en sécurité – au contraire, j'attache beaucoup d'importance à cela –, mais les moyens d'y arriver. A travers ces caméras, vous voulez faire croire qu'il y a une insécurité et qu'il va falloir des moyens matériels excessivement chers pour répondre à cette pseudo-insécurité. Or, je préfère que nous vivions correctement en bonne entente avec des moyens humains sur le terrain. Je préfère avoir des éducateurs, des animateurs, des personnels sur le terrain, dans les quartiers plutôt que payer des personnes à regarder des écrans. C'est cela qui nous distingue, et non la volonté de vivre en sécurité. C'est l'exemple de la police de proximité qui a été supprimée par Nicolas SARKOZY alors qu'elle avait fait ses preuves et fonctionnait correctement. C'est bien là notre distinguo. Mme UHLRICH-MALLET, par rapport à l'activité dans le quartier, vous avez parlé de la Cyber-base et des parents qui venaient à l'école, mais combien de parents viennent utiliser les ordinateurs à la Cyber-base ? Il me semble que ce sont essentiellement les élèves de Saint-Exupéry qui l'utilisent et très peu de parents pour l'instant. Je ne vous jette pas la pierre puisque le centre socioculturel est encore en construction et j'espère que cela va se développer. En revanche, il ne faut pas tirer de conclusions un peu trop précoces, car cela ne fonctionne pas vis-à-vis des parents. J'espère que cela le sera un jour.

M. le Maire MEYER : M. BAUMULLER.

M. BAUMULLER : Oui, merci M. le Maire. Je voulais juste apporter un début de réponse à M. FELDMANN sur la partie développement économique. Dans

ce rapport, le développement économique est traité à deux endroits : page 62, effectivement, sous la thématique développement économique, mais également à l'intérieur du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Tout d'abord, un propos d'ordre général : depuis 2008, le volume budgétaire consacré à cette thématique a été quasiment multiplié par 5. C'est donc véritablement un effort conséquent de la part de la Ville. Par rapport aux auto-entreprises et à la création de petites entreprises, vous disiez qu'il s'agissait finalement d'initiatives individuelles. Certes. Cela dit, dans le cadre de notre thématique développement économique, nous avons financé une action d'accompagnement de ces créateurs en 2011 et reconduit une action du même ordre en 2012. Sur l'année 2012, le résultat est tout de même relativement intéressant puisqu'il y a eu 10 créations d'entreprises : 2 sous forme d'EURL et 8 sous forme d'auto-entrepreneurs. Ces 10 nouvelles structures ont créé 10 emplois au-delà des emplois des entrepreneurs eux-mêmes dans le cadre d'une action financée par la Ville en termes de soutien et d'accompagnement de ces créateurs. C'était un complément d'information, lequel figurait en page 40 du rapport que vous avez lu, j'en suis certain.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, M. HILBERT, je préfère également la paix à la guerre, le beau temps au mauvais temps, le bonheur au malheur... Je ne voudrais pas paraphraser un ancien Premier ministre socialiste, M. JOSPIN, qui disait : « Nous avons été bien naïfs en matière de lutte contre la délinquance ». C'est une réponse très claire de ma part et je n'ai pas besoin d'aller plus loin. Je laisse vos propos que chacun entend et analysera en fonction de ce qu'il vit. Vous dites qu'il n'y a pas de problèmes de délinquance ou d'insécurité, vous l'assumez. Encore une fois, c'est une vision naïve, idyllique et loin de la réalité que vous décrivez là, et c'est ce qui nous différencie. Certes, il ne faut pas stigmatiser. Néanmoins, il faut avoir une action, une intervention, car il y a toujours trop d'actes de délinquance. Il faut être vigilant sur le sujet, car la sécurité est un droit et une protection pour nos concitoyens. C'est important pour nous. Bien sûr, chacun peut avoir sa vision des choses. Effectivement, la police de proximité a été supprimée par l'ancien ministre de l'Intérieur Nicolas SARKOZY, mais a-t-elle été rétablie par vos amis politiques aujourd'hui ? Je ne crois pas. Si c'était vraiment un besoin, demandez à vos amis, Mme DUFLOT ou M. AYRAULT, de la rétablir ! Entre le moment où cette police de proximité a été supprimée et aujourd'hui, il y a toujours trop de délinquance globalement, mais l'insécurité a plutôt nettement diminué. La police et la proximité est le rôle de la prévention ; chacun doit être dans son rôle. Là encore, c'est sans doute une différence entre nous. Pour terminer, je répondrais sur le coût des caméras : vous savez qu'il y a une telle demande au niveau national et une telle évolution technologique des choses qu'au fur et à mesure que les années passent, le coût augmente. Vous disiez que nous réduisions les services, mais, pour preuve du contraire, nous investissons dans la sécurité de nos concitoyens sans avoir honte de le faire et nous continuerons à le faire.

M. le Maire MEYER : M. BARDOTTO, sans provocation s'il vous plaît.

M. BARDOTTO : Oui, merci M. le Maire, chers collègues. Pour répondre à M. HILBERT, je garais ma voiture au mois de février à la gare, vers la CCI, où il y avait une bande de 7 ou 8 gamins. L'un d'entre eux a dit « Venez, les gars » et un autre lui a répondu « Fais gaffe. Arrête-toi et regarde les caméras ». J'ai été témoin de cette scène. Je peux ainsi dire que c'est très dissuasif.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint JAEGY.

M. l'Adj. JAEGY : Oui, merci, M. le Maire. Sans provocation aucune pour ma part et très concrètement, M. HILBERT, vous avez manqué une bonne occasion de faire la promotion des bonnes actions menées par la Ville. Que nous soyons dans la majorité ou dans l'opposition, encore faut-il avoir le souci de communiquer, de faire savoir. Vous parliez tout à l'heure de la Cyber-base en déplorant le manque, selon vous, de participation à ce jour. Je voudrais tout de même rappeler quelques éléments à ce sujet : Cyber-base est un projet mené par la Ville de Colmar en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, lequel consiste très concrètement à mettre dans l'école Saint-Exupéry, située en plein cœur du quartier Ouest, une douzaine de postes informatiques à disposition des parents du quartier ou d'ailleurs, à des familles colmariennes qui souhaitent tout simplement s'initier à l'informatique et aux nouveaux usages du numérique. Toutes les familles qui nous écoutent ou nous voient ce soir et qui sont intéressées pour s'initier à l'informatique, se remettre à niveau ou s'initier aux nouveaux usages du numérique, peuvent venir à la rencontre de nos services. Ils sauront désormais qu'à l'école Saint-Exupéry, à raison de 2 ou 3 sessions par semaine, il y a des cours d'initiation qui ne servent pas seulement aux élèves – nous optimisons aussi nos investissements, cher collègue, selon les créneaux horaires dans la semaine ou la journée –, mais aussi, et surtout aux parents qui veulent s'initier. Comme vous avez manqué l'occasion de le faire tout à l'heure, je le fais à votre place. Il ne suffit pas de déplorer des absences, des défauts, des manques de participation, encore faut-il faire la promotion et avoir le souci de vouloir améliorer, cher collègue. Je pense humblement que c'est ainsi que nous avançons.

M. le Maire MEYER : Bien. Exceptionnellement, une troisième fois M. HILBERT.

M. HILBERT : J'espère que M. JAEGY sera entendu. Toutefois, ce n'est pas ici qu'il faut le faire, mais sur le terrain, c'est-à-dire aller dans le quartier Ouest. Puisque nous en sommes aux petites anecdotes, M. BARDOTTO, j'ai aussi été témoin d'infractions, notamment à la gare, où des jeunes avaient une pince-monseigneur et voulaient voler un vélo. Je n'ai pas attendu qu'ils se disent qu'il y avait une vidéosurveillance ou qu'il fallait faire attention, je suis directement allé leur demander s'il s'agissait de leur vélo. Ils sont alors partis en rangeant leur outil. Ce n'est donc pas une question de vidéosurveillance, mais une question de citoyenneté. Que chacun prenne sa place au sein de la ville.

M. le Maire MEYER : Bien. M. l'Adjoint FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues, un certain nombre d'interventions ne sont pas strictement liées au rapport, mais j'essaierai

néanmoins d'y répondre. Je voudrais dire qu'il faut avoir une approche globale par rapport à ce qui est présenté là. Il y a quelques indicateurs de la santé ou de la santé retrouvée d'un quartier puisque certains sont dans le vert actuellement : nous avons un projet d'éco-quartier et, chez tous les investisseurs en matière de logement, il est réputé que lorsqu'un investisseur privé revient sur les quartiers, c'est le signe que ce quartier se porte bien. Or, nous aurons pour la construction de l'éco-quartier Rue d'Amsterdam la présence d'un investisseur privé. C'est un fait et un indicateur tout à fait positif. En effet, un privé n'investit pas s'il craint de ne pas pouvoir vendre ou louer. Un autre indicateur est celui de la délinquance : un certain nombre de chiffres sont positifs dans ce qui vous est présenté. Un autre indicateur encore que notre collègue, Mme UHLRICH-MALLET a signalé, est le taux d'évitement des établissements scolaires dans les quartiers. Là aussi, nous retrouvons depuis 2 ans un retour d'effectifs, aussi bien dans les collèges que dans les écoles. Est-ce uniquement parce que les parents ne peuvent pas se payer l'école privée ? Je ne pense pas que cela puisse être lié à cela. Les chefs d'établissements, en particulier le principal du collège – l'ancien nous le disait déjà –, nous disent qu'il y a de nouveau un retour. Un autre indicateur encore, issu de l'enquête de satisfaction menée par Pôle Habitat, est le taux de satisfaction de ceux qui habitent dans ce quartier où il y a essentiellement du logement public, des HLM en quelque sorte. Ce taux de satisfaction s'élève à plus de 92 % parmi les personnes consultées, sachant qu'elles sont massivement consultées puisque Pôle Habitat a les moyens de faire du porte-à-porte pour réaliser ses enquêtes. Il y a là une approche globale. Le détail et un certain nombre de chiffres figurent dans le rapport, mais il existe aussi un certain nombre d'autres indicateurs qui n'y figurent pas et qui sont tout à fait positifs.

Pour ce qui concerne la question de M. HILBERT sur le classement de Colmar, il faut rappeler que dans les critères de classement des villes, il y a le taux de logements sociaux. Or, à Colmar, nous avons 9 862 logements sociaux, ce qui représente quelque chose comme plus de 32 % de logements sociaux. Il s'agit d'un indicateur fort pour le classement des villes, outre le revenu moyen, le taux d'imposition, etc. De ce point de vue-là, Colmar est bien ou mal placé, selon la façon dont on regarde les choses.

Un petit détour rapide sur la fête de quartier à Bel Air pour laquelle nous déplorons effectivement un manque de participation. C'est lié à plusieurs éléments : depuis quelques années, nous souhaitons qu'il y ait un retour et une prise en charge par les associations de cette fête, car il n'y a aucune raison pour que la Ville organise une fête. La Ville peut subventionner, mettre ses ouvriers municipaux à disposition pour les barrières, les tréteaux, mettre à disposition toute la logistique du service animation pour faire fonctionner cette fête, mais, pour l'instant, c'est la Ville qui l'organise. Est-ce normal ? Je ne le pense pas. Je pense que nous avons quelque chose à gagner et nous arrivons lentement à retrouver de nouveau un peu plus d'associations. C'est lorsque les associations prendront en charge l'organisation de la fête que nous aurons une meilleure fréquentation. Bien entendu, dans les éléments de bilan, nous prenons également la forme même de la fête, ce que l'on y propose, le type de

concerts, etc. Nous ne pensons pas une seconde ne pas faire un bilan à ce propos.

Vu le sens de la question de Mme GINDENSPERGER sur les animations d'été, j'imagine que vous vouliez évoquer les animations proposées par la CAC. Il est vrai qu'elles sont proposées en direction d'un certain nombre de publics réputés avoir des difficultés, et, parmi ces difficultés, il y a le fait que certaines de ces animations ne se déroulent pas sur place. Or, nous avons là à conquérir quelque chose, à faire en sorte que les enfants, les familles se déplacent un tout petit peu pour participer. Il est vrai que nous n'avons pas un taux de participation des enfants de nos quartiers réputés difficiles à faire valoir.

Pour répondre à la question de Mme VALENTIN sur l'embauche de la programmatrice de la salle de spectacle, il est vrai que nous aurions pu imaginer l'embaucher plus tôt. Soit. Il y avait un certain nombre de détails techniques à régler dans son contrat avant qu'il ne soit signé. De plus, elle a un préavis de 3 mois. Ceci dit, je précise que le centre Europe sera inauguré à la fin de l'automne ou au début de l'hiver – la date sera prochainement fixée si elle ne l'est pas déjà. Elle n'aura donc qu'une demi-saison à construire et non une saison entière. Il est d'ores et déjà prévu qu'elle travaille en étroite collaboration avec les responsables des deux autres salles municipales, à savoir le Grillen et le théâtre municipal, et éventuellement avec d'autres organisateurs de spectacles sur la place colmarienne ou environnante. Effectivement, nous avons bel et bien cette ambition très noble de faire de cet outil un vrai outil de programmation de spectacles et aussi d'en faire quelque chose qui permettra à ce quartier de rayonner sur l'ensemble de la ville, voire au-delà. Tous les efforts consentis et tout l'argent investi dans ce quartier sont bel et bien faits pour que ce quartier ne soit pas un quartier à part, enclavé, où il y a une somme de problèmes beaucoup plus importants qu'ailleurs. Tout ce que nous faisons, et je vous disais tout à l'heure qu'un certain nombre d'indicateurs sont positifs, semble donner des résultats satisfaisants ; peut-être pas pour tout le monde, mais lorsque nous regardons de près, nous nous rendons compte que, même à la ZUP, il fait bon vivre.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Trois commentaires : concernant les animations d'été, nous aurons une situation définitive d'ici le 10 juillet. Nous serons donc en mesure de vous donner une réponse précise sur la participation colmarienne, principalement concernant la participation du quartier évoqué. Cela ne pose aucun problème.

Une autre question a été abordée : il faudrait faire à Bel Air-Florimont ce qui a été fait à Europe. Nous sommes justement en train de le faire puisque nous sommes dans un deuxième train de démantèlement des bâtiments avec quelque 80 logements en voie de démolition. Le quartier Bel Air-Florimont va bien suivre ce que nous avons fait dans le quartier Europe.

Enfin, et je parle sous le contrôle d'une spécialiste qui en a parlé tout à l'heure avant le Conseil Municipal, à la question de savoir si les écoles du quartier ouest sont aussi pertinentes que les autres écoles du centre-ville, sachez que nous avons honoré les lauréats du concours culturel avant la

réunion du Conseil Municipal. Trois écoles ont été primées : première, Saint-Nicolas, centre-ville ; deuxième, école maternelle Les Lilas, quartier ouest ; troisième, école Jean-Jacques Waltz, qui se trouve également dans le quartier ouest. Sur les trois, deux écoles sont donc situées dans le secteur que vous avez évoqué tout à l'heure, Mme GINDENSPERGER. Je pense donc que ce nous faisons illustre et donne les moyens à ces écoles de s'intégrer. En revanche, vous avez totalement raison en disant que ces écoles sont lâchées, mais pas par la Ville de Colmar puisqu'annuellement nous faisons toujours plus. Nous le rencontrons lors de chaque réunion avec les directeurs – nous les avons ici – où la satisfaction est unanime.

Ce rapport est une communication. Merci, M. l'Adjoint.

12. Désignation du délégataire chargé de l'exploitation de la patinoire municipale de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Marchés de maîtrise d'œuvre en procédure négociée pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux et de rénovation de la piscine Aqualia.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Je fais voter en deux temps : tout d'abord pour avoir votre accord et si l'accord doit intervenir, il nous appartient de constituer le jury.

Le rapport est mis aux voix. Qui est pour ? Qui s'oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Pour les membres préconisés pour le jury, nous avons des propositions tant pour les titulaires que pour les suppléants. Pour les titulaires : Mme UHLRICH-MALLET, MM. BRUGGER, GREINER, BAUMULLER et MEISTERMANN. Pour les suppléants : Mmes HOUPIN et JACQ, MM. SISSLER, REMOND et DENECHAUD. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Quelqu'un demande-t-il le vote secret ? En effet, s'agissant d'une désignation, nous devrions passer par le vote secret, à moins que celui-ci ne soit pas sollicité. Le vote secret n'étant pas sollicité, puis-je vous proposer les 10 personnes citées, 5 en tant que titulaires et 5 en tant que suppléants, à l'installation au sein de ce jury ? Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

14. Avenant au contrat d'objectifs conclu entre la Ville et la section football des Sports Réunis de Colmar au titre de la saison 2012/2013.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec l'abstention de M. GREINER.

M. l'Adj. BRUGGER : M. GREINER avait demandé la parole.

M. le Maire MEYER : M. GREINER.

M. GREINER : Merci. Les services des sports étant actuellement en pleine période de reconduction des contrats d'objectifs, je me pose la question du moment de cette subvention. De plus, la Région vient de doter les SRC d'une subvention de 120 000 €, ce qui signifie qu'elle a doublé ses crédits par rapport à l'année dernière. En outre, la municipalité de Colmar a mis à disposition une nouvelle tribune. La question se pose : est-ce du fait de la diminution des personnes et des spectateurs ? Vous dites, M. l'Adjoint, que la saison a été superbe ; d'après ce que j'ai entendu, il y a eu des rencontres minimalistes, pour ne pas dire autre chose. Est-ce parce que nous sommes en période du mercato, ce marchandage de joueurs, que les clubs ont parfois besoin d'un subside ? Cette décision me laisse un tout petit peu rêveur. Je reste perplexe.

M. le Maire MEYER : M. GREINER, je pense pouvoir dire que votre réflexion qui s'installe dans l'environnement réel est éligible. Je comprends fort bien votre raisonnement. Cela étant, c'est décidé.

M. l'Adj. BRUGGER : J'aimerais répondre à M. GREINER.

M. le Maire MEYER : Effectivement, la dernière moitié de saison était catastrophique.

M. l'Adj. BRUGGER : Nous sommes en matière sportive. Nous ne pouvons pas être compétents à chaque match. Il y a des jours où nous sommes moins bons, d'autres où nous sommes meilleurs. C'est la raison pour laquelle ils ont failli décrocher la première place à deux ou trois reprises.

M. le Maire MEYER : Vous les avez bien défendus. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

M. l'Adj. BRUGGER : Je voudrais tout de même rajouter...

M. le Maire MEYER : C'est décidé, alors ne faites pas en sorte que le rapport soit retiré !

M. l'Adj. BRUGGER : Non, il ne le sera pas, M. le Maire, puisqu'il a été voté !

15. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et la Fédération Française du Sport Automobile dans le cadre de l'organisation du Rallye de France-Alsace 2013.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Vous serez entendu. M. WAEHREN va nous dire qu'il va signer des deux mains.

M. WAEHREN : C'est une bonne blague. Merci, M. le Maire, de me donner la parole quand même.

M. le Maire MEYER : Le « quand même » est de trop.

M. WAEHREN : Pardon. Vous connaissez mon point de vue. Tout d'abord, j'avais déjà dénoncé la modestie du montant de l'année dernière : 120 000 € pour 4 actions de compensation carbone, cela représente à peine le montant que la CAC et la Ville allouent, hors la logistique. Nous arrivons effectivement à environ 120 000 € si nous faisons le total de tout ce que la Ville et la CAC mettent sur la table. Deuxièmement, l'estimation des retombées économiques régionales à 18 millions d'euros c'est du « pipeau » pour moi. Je ne sais pas où est ce bureau d'études, sans doute payé par la Région, qui a fait cette estimation, c'est du « blabla ». Troisièmement, l'article 3 de la convention parle d'engagement d'actions en faveur de la mobilité durable, mais nous ne savons pas en quoi cela consiste ; c'est de l'enfumage, comme d'habitude. Quatrièmement, comme je l'ai déjà dit la semaine dernière, S. LOEB n'est ni un Alsacien ni un Français, mais un Suisse puisqu'il est évadé fiscal. Je lui propose donc de faire son rallye à Genève avec ses copains évadés fiscaux qui pourront l'applaudir chaudement. En tout cas, ce ne sera pas moi.

M. le Maire MEYER : M. GREINER.

M. GREINER : Oui, merci. Ce ne sont pas les 50 000 € ou les 20 000 € de la CAC qui m'interpellent aujourd'hui. Ce qui m'interpelle, c'est que les élus alsaciens nous proposent pour la quatrième fois de suite le même menu. J'aime le sport automobile, mais une fois tous les 5 ou 6 ans cela me suffit largement. Ensuite, si nous faisons le total financier, ce sont près de 7 millions d'euros qui vont être engagés sur les 4 ans compte tenu des subventions indirectes. Compte tenu des besoins en infrastructures sportives des autres disciplines, il me semble que donner 7 millions d'euros à des pilotes qui sont les mieux payés et à une Fédération qui est l'une des plus riches de France, sinon du monde, m'interpelle grandement. Nous aurions pu simplement maintenir une seule édition de ce Rallye et investir les 5 autres millions d'euros qui restaient dans une structure telle que le stade d'athlétisme couvert, par exemple. La région Alsace est une des seules régions de France à ne pas posséder une telle installation. Par conséquent, les athlètes sont obligés d'aller soit à Vittel soit à Nancy pour disputer les championnats d'Alsace. C'est tout de même un comble. C'est la raison pour laquelle je ne voterai pas ce budget.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci, M. le Maire. Une nouvelle fois, la Ville et d'autres collectivités alsaciennes soutiennent abondamment l'épreuve de rallye automobile. Il s'agit de l'épreuve sportive la plus subventionnée et je ne suis pas sûr qu'il y ait énormément de licenciés en Alsace. La Ville de Colmar offre 50 000 € auxquels il faut ajouter les 20 000 € de la CAC et toute une série de prises en charge en nature. Ces prises en charge sont d'ailleurs listées : il y en a 24, dont la prise en charge de la location du parc Expo, la mise à disposition du parking, les services du SDIS, la mise à disposition de mobiliers, la sonorisation, la récupération des déchets, notamment les eaux usées, etc. Tout cela a été évalué à 20 000 €, ce qui me semble bien peu. Peut-être serait-il possible d'avoir le détail du montant de ces soutiens logistiques et techniques, item par item. Nous arrivons donc au moins à 90 000 € – je pense que c'est bien plus – que Colmar et la CAC donnent aux organisateurs du rallye pour transformer, rappelons-le, le parc Expo en station-service. C'est cher, très cher. Outre le montant trop élevé des subventions publiques, le rallye montre un très mauvais exemple en termes de conduite automobile. Après chaque passage, le nombre de rodéos automobiles à Colmar augmente. C'est d'ailleurs le seul item de la délinquance qui augmente dans le rapport que nous avons vu précédemment et qui cause énormément de gênes dans les quartiers ouest ; je le rappelle, M. HEMEDINGER. Bien sûr, une compensation carbone est annoncée, mais ce n'est que de la communication. Que le programme élaboré permette au rallye d'intégrer un Agenda 21 ou un plan climat montre juste la totale inutilité de ces deux produits. Lorsque le rallye a été organisé pour la première fois en Alsace, c'est-à-dire il n'y a pas si longtemps, nous espérions encore maintenir le réchauffement climatique à 2 degrés. Aujourd'hui, 4 ans après, c'est fini et nous espérons le contenir à moins de 4 degrés en 2100 ; nous ne savons pas après. Sans doute que cela n'est pas très grave et que vos successeurs, M. le Maire, trouveront une solution.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Chers collègues, la participation de la Ville de Colmar au rallye de France n'est pas une nouveauté, mais c'est toujours un événement sportif controversé et je pense que nos positions réciproques sont irréconciliables. Comme les années précédentes, nous déplorons le coût total de la triple contribution de la Ville de Colmar. Triple contribution, puisqu'il y en a une à travers la subvention directe de 50 000 €, celle de la CAC de 20 000 € et la participation logistique estimée, peut-être sous-estimée, à 20 000 €. Comme par le passé, nous regrettons les notions assez vagues de « retombées économiques » générées par l'organisation ou le passage du rallye. La Fédération Française de Sport Automobile fait état de 18 millions d'euros de retombées économiques pour la Région. Or, je ne sais pas si le montant est exact, mais ces retombées sont essentiellement privées – hôtellerie, restauration –, alors que les différentes collectivités alsaciennes donnent, je dis bien « donnent », presque 2 millions d'euros à la Fédération : 1,5 million d'euros en subventions plus toutes les aides, assistances techniques et animations non chiffrées. Les retombées

sont-elles chiffrables pour Colmar et la CAC ? Nous avons plutôt l'impression de faire un don aux organisateurs pour leur permettre d'organiser leur rallye et pas celui des spectateurs. En effet, à Colmar notamment, les spectateurs n'auront que quelques minutes pour voir les véhicules faire leur plein et procéder aux contrôles techniques. Si c'est cela qu'on qualifie de fête populaire, soit ! Concernant l'aspect environnemental, nous atteignons le sommet du cynisme. 120 000 € versés par la Fédération pour les actions de compensation carbone, c'est une ristourne de 8 % sur les subventions qu'elle empoche auprès des collectivités. Et pendant ce temps, les véhicules roulent dans les vignes dont certaines sont en voie de certification biologique. Trouvez l'erreur ! Dans le sens le plus noble du terme, défini par Platon, la politique se voulait « une pédagogie ». Quelle pédagogie véhicule – c'est le cas de le dire – cette épreuve auprès de nos jeunes conducteurs et des citoyens en général, alors qu'elle fait l'éloge de la vitesse, encense un expatrié fiscal et promeut des oxymores tels que « rallye décarboné » ? En continuant à doter de la sorte une épreuve où les dépenses sont publiques et les bénéficiaires privés, avec des équipes d'hommes-sandwichs, de la casquette jusqu'aux chaussures, quel message envoyons-nous à nos concitoyens alors qu'au même moment nous demandons des efforts dans tous les domaines, nous diminuons les subventions aux œuvres sociales et nous avons des difficultés pour subvenir aux besoins primaires ? Ainsi, ces subventions pourraient être mieux utilisées ailleurs, notamment pour soutenir les clubs sportifs locaux qui, eux, animent la ville toute l'année. Vous l'aurez compris, nous considérons que cette épreuve entraîne des dépenses qui, n'importe comment, mais plus encore en temps de crise financière, sont un déplorable mésusage de l'argent public. Nous voterons donc contre ce rapport. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme LICHTENAUER.

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Merci, M. le Maire. Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit les années précédentes, mais vous parler de la charte pour un rallye de France-Alsace éco-responsable, ce que nous pouvons lire dans le Conseil Municipal du 9 juillet 2012, et du groupe de travail carbone censé, depuis 2010, faire de la communication publique autour du mécanisme de compensation carbone du rallye. Ce sont de grandes phrases et nous n'en avons vu aucun résultat. Je me suis rendu compte qu'aucune charte ne peut compenser les dommages causés par cette manifestation : dommages sur le plan financier avec plusieurs millions d'euros de financement public, publicité pour la voiture et la vitesse, problèmes de sécurité routière selon Gilles HUGUET, Président de la Ligue contre la Violence Routière, car apologie de la vitesse, survenance fréquente d'accidents généralement étouffés ou passés sous silence, gaspillage énergétique et exemple de l'exil fiscal. Pour toutes ces raisons, je voterai contre ce rapport.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, j'ai bien entendu les remarques précédentes et je souscris un peu à toutes : je comprends bien que nous puissions soulever le problème des raisons environnementales, mais le principal problème pour moi est, comme cela a été dit, le fait de donner 50 000 € à une Fédération millionnaire, tout cela pour que ville et agglomération servent de stations-

service. Je pense même qu'au regard de l'usage qui est fait de notre territoire, cette Fédération devrait nous payer pour organiser ce rallye.

M. le Maire MEYER : Merci pour votre brièveté.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Je comprends parfaitement que nos collègues de la majorité et de l'opposition soient contre. Mes propos vont donc être calmes. Il se trouve que nous sommes dans une terre d'automobile : nous avons Molsheim, Mulhouse, et, plus près de chez nous, Sochaux. Une terre où l'automobile a un rapport direct avec l'économie. Nous faisons la fine bouche sur un événement mondial et sur les retombées de 18 millions d'euros qui sont calculées de façon tout à fait exacte et même inférieure. Il suffit de voir les retombées médiatiques qu'Eguisheim a eues en une semaine : plus 30 %. Lorsque nous voyons les retombées qu'un tel événement apporte, que sont 50 000 € ou 20 000 € ? Bien sûr, c'est le secteur privé qui en bénéficie, mais, Mme VALENTIN, je crois que c'est le privé qui paye les impôts aux collectivités. Lorsque les restaurateurs, hôteliers, hébergeurs, etc., et tous ceux qui tournent autour de ce genre d'événement produisent de la richesse, automatiquement, la collectivité en profite. Je ne sais pas si vous êtes amatrice ou amateur de sport automobile et que j'en sois un ou pas n'est pas le propos. Je vois simplement les retombées médiatiques alors que les territoires se font une guerre sans merci pour capter un tourisme de plus en plus exigeant. Lorsque je vois les retombées médiatiques d'un tel événement, je ne peux que me réjouir.

M. le Maire MEYER : M. BAUMULLER.

M. BAUMULLER : Merci, M. le Maire. Comme tous les ans, je ne voterai pas ce rapport. Pour moi, la question n'est pas véritablement une question liée à l'environnement. Je pourrais même faire de la provocation en disant que le fait qu'il y ait aussi peu de véhicules qui empruntent ces routes pendant ces journées comparativement aux week-ends traditionnels est une espèce de respiration pour nos collines. Cela dit, je rejoins tout à fait ce que disaient MM. GREINER et DENECHAUD, à savoir que je ne comprends pas que nous donnions autant d'argent – je ne parle pas spécialement de Colmar et de la CAC, mais de l'ensemble des collectivités alsaciennes –, à une Fédération aussi riche et puissante. Je pense qu'il serait intéressant un jour que nous comprenions pourquoi aucune collectivité ni locale ni territoriale n'a jamais donné le moindre centime lorsque ce rallye avait lieu en Corse. Pourtant, il y avait aussi des retombées économiques pour le commerce local. En Alsace, nous sommes dans une espèce de syndrome où nous sommes gentils, généreux, nous payons le TGV, les grands événements, etc. Philippe, je crains fort qu'après être lassé de la quatrième édition, tu ne sois lassé par la cinquième, la sixième et la septième, car, tant que nous serons aussi gentils pour payer ce que d'autres régions françaises n'ont jamais payé avant nous, ce rallye restera en Alsace.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER.

M. WAGNER : Beaucoup de choses ont été dites. Effectivement, il faut toujours revenir à l'histoire et l'Alsace est une terre d'automobile ; cela vient

d'être dit par notre collègue, M. RENIS. Par rapport à Sébastien LOEB, il ne faut pas oublier qu'il a aussi créé de l'activité dans le nord de l'Alsace avec sa nouvelle structure. Il a une activité, a créé de l'emploi, forme de jeunes pilotes ; il me semble qu'il faut aussi considérer cela. S'il est expatrié aujourd'hui, il faut se poser les bonnes questions. Pourquoi y a-t-il ce phénomène d'expatriation et pas seulement dans le show-business ou chez les sportifs ? Malheureusement, la France n'est plus une terre d'accueil pour ceux qui veulent entreprendre et ceux qui veulent gagner de l'argent. Ces derniers préfèrent partir de l'autre côté des frontières pour ne pas être taxés fiscalement. Je crois qu'il faut aussi le dire. D'un autre côté, je pense que c'est sans doute la dernière fois que le rallye se passera en Alsace vu que Sébastien LOEB va apparemment arrêter les courses de rallye. Il est vrai que c'était un clin d'œil d'organiser le Rallye de France sur ses terres. Je crois que ces manifestations ont toujours été suivies et ont été très populaires, médiatisées au niveau mondial. Il faudra peut-être repenser à d'autres manifestations d'envergure nationale comme accueillir de nouveau le Tour de France à Colmar.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. BRUGGER : Oui, merci M. le Maire. Je rappelle qu'il s'agit d'un rapport sportif et que lorsque nous voulons des manifestations sportives de haut niveau il faut aussi savoir y mettre le prix. Je ne vais donc pas discuter. A la fin du rapport précédent, je voulais ajouter que les SRC ont effectivement besoin d'une subvention, car il faut que le football à un certain niveau à Colmar soit maintenu. Pour la collectivité, il s'agit aussi de faire un effort, car nous faisons ainsi plaisir aux Colmariens. Il en est de même pour le sport automobile sur lequel certains ont dit qu'ils étaient riches, qu'ils avaient un budget de je ne sais pas combien. Toutefois, ce n'est pas un motif pour sanctionner – je parle toujours en matière sportive – les sportifs. Ces milliers de jeunes gens qui vont dans les travées et dans les vignes pour voir passer les pilotes ne sont pas des personnes qui viennent constater l'état d'avancement du mûrissement de nos grappes dans les vignes. Ils sont là pour voir des sportifs automobiles et le rallye est quelque chose de vraiment important. Des milliers de personnes se déversent dans ces vallées et retournent le soir dans les villes ou chez elles. Ce n'est donc pas n'importe quoi, mais un événement de niveau mondial qui a un impact incontestable. Pourquoi se déroule-t-il en Alsace ? Tout simplement, parce que nous avons des routes merveilleuses et un paysage exceptionnel. Il est donc tout à fait normal que l'Alsace ait été choisie, et ce, pour 4 raisons, raisons pour lesquelles il faut à tout prix que l'Alsace et Colmar continuent à soutenir ce rallye. Si les organisateurs décident d'aller ailleurs l'an prochain, ce sera leur problème, mais tant qu'ils souhaitent passer en Alsace, il faut que nous les soutenions. Comme cela a été rappelé tout à l'heure, il y a des raisons historiques puisque l'Alsace a toujours été une terre d'automobile. Nous sommes des pionniers : Mathis avant la dernière guerre à Strasbourg, Matford, Bugatti, les usines Peugeot. Cela fait beaucoup d'emplois, c'est-à-dire de familles qui vivent de l'automobile, et accessoirement du sport automobile, n'en déplaise à ceux qui n'apprécient pas. De plus, il y a tous les sous-traitants, ce qui fait des centaines et des centaines d'entreprises

travaillant pour ces 4 usines. Nous parlons de l'artisanat qui cherche à employer, mais toutes ces usines emploient des sous-traitants, ce qui fait des milliers et des milliers d'emplois en Alsace. Il y a donc un but social incontestable, un but économique – ce n'est pas la peine de le rajouter – et sportif. Comment voulez-vous qu'une région comme l'Alsace, qui a tout de même 2 champions du monde sur les 3 que délivre chaque année la Fédération Française du Sport Automobile, ne soit pas présente à une telle manifestation ? Sébastien LOEB, Yvan MULLER, plus près de nous, à Colmar, Nicolas ARMINDO qui a gagné sa première course en Allemagne, Tom DILLMANN qui est également sur le haut de la scène. Devrions-nous faire la fine bouche pour quelques pétarades ou quelques flatulences de CO₂ dans nos vignes ? Ce n'est pas sérieux. Je dis qu'il faut à tout prix voter ce rapport, car il est de l'intérêt des sportifs. Nous parlons d'abord des sportifs qui veulent voir leur sport. Je rappelle qu'il y a 140 associations à Colmar : certaines aiment le sport automobile, d'autres les fléchettes ou d'autres encore les quilles. La mission d'une municipalité est de donner à chacun ce qu'il aimerait avoir. C'est comme, M. le Maire, l'amour d'un maire : « chacun en a sa part et tous l'ont tout entier ». C'est la raison pour laquelle je vous demande de voter ce rapport.

M. le Maire MEYER : Bien. J'ai regardé ma montre, car, sur ce rapport, nous avons passé autant de temps que pour le Compte Administratif. Puisqu'il y a tout de même eu des prises de position assez claires et fermes, je commence à poser la question : qui est contre ? 7 voix. Qui s'abstient ? 3 voix. Qui est pour ? Il y a une large majorité pour l'approbation. Normalement, cela devrait faire 39 voix. Le rapport est approuvé.

16. Renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville de Colmar et l'Association Festival International de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Concours artistique 2013 de la Ville de Colmar : remise des prix 2013 aux écoles lauréates.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Programme de la saison théâtrale 2013/2014.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Sollicitation de la dénomination de commune touristique.

Mme l'Adj. MANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Je tiens à saluer cette initiative, car dans le droit du travail il existe des contrats saisonniers, mais pour avoir un contrat saisonnier long, de 8 mois par exemple, il faut impérativement que le département ou la commune soit classé (e) touristique. Cela enlève donc beaucoup d'ambiguïté sur les futures relations dans les contrats de travail. Je trouve que c'est une excellente chose.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Oppositions ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

M. GREINER.

M. GREINER : Juste un point que j'avais déjà rappelé en commission réunie : je m'étonne qu'il n'y ait que 2 sujets sur la thématique sport. Il faudrait que nous soyons un tout petit peu cohérents avec la démarche puisque sur toutes les infrastructures sportives il est marqué en grand que la Ville de Colmar soutient le sport. Il y a 2 ans, la Ville de Colmar s'est présentée pour être la ville la plus sportive de France. Nous avons été présélectionnés et nous figurions parmi les 5 municipalités pour le dernier trajet. Or, voilà que sur les 140 associations sportives qui se démènent toute l'année, nous trouvons le moyen de mettre seulement 2 actions en thématique sport. Je trouve que nous ne sommes pas cohérents avec la démarche de la Ville qui essaie de soutenir le sport à grand renfort de publicité.

Mme l'Adj. MANN : Je réponds, même si le rapport est déjà voté. Il s'agit d'une dénomination touristique et cette liste n'est pas exhaustive. Ce que nous connaissons en matière de tourisme à Colmar est plutôt le patrimoine, la culture, l'animation, les marchés de Noël et la musique. Certes, le sport est un élément qui attire des touristes, mais nous ne sommes pas une station de montagne, une station de ski. Nous ne sommes pas au Val-d'Isère. Notre image correspondait plus à ce que nous avons mis dans cette liste. Cela étant, vous avez raison de souligner que Colmar est dynamique et sportive.

20. Relations internationales : subvention à l'Association « Les Amis du Jumelage de Colmar ».

Voir rapport –

Mme l'Adj. MANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Attribution d'un concours financier à l'Association Humanis.

Voir rapport –

Mme l'Adj. MANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Conventions de prestations de services entre la CAC et la Ville de Colmar concernant la création et l'aménagement des arrêts de bus.

Voir rapport –

M. l'Adj. Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

M. GREINER, vous réagissez toujours avec un train de retard.

M. GREINER : Il n'est que 21 h 15, M. le Maire. Nous avons le temps.

M. le Maire MEYER : Cela n'a rien à voir avec l'heure.

M. GREINER : Si, car vous allez vite et ne regardez pas si nous appuyons sur le bouton. En tout cas, merci. Juste une question à propos de la délimitation de ces abris : je suis passé Rue du Stauffen où, sur 600 m, il y a 7 abris bus. En revanche, rue de la Semm, il n'y a que 4 poteaux sur 1 km. Pendant les 4 premiers mois de l'année, il est tombé beaucoup de pluie ; il n'est donc pas étonnant que les habitants de la rue de la Semm n'aient pas pris le bus, mais leur voiture. En effet, il n'y avait même pas un auvent sur les 4 stations de cette rue.

M. le Maire MEYER : Votre observation est très intéressante. Elle sera traitée. Le rapport est approuvé.

23. Bilan des transactions immobilières réalisées par la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Transaction immobilière : cession de l'immeuble sis au 17A rue Roesselmann.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Transaction immobilière : cession d'une parcelle sise chemin de la Niederau.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Transaction immobilière : acquisition d'une parcelle bâtie 7, rue Saint-Josse.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une opposition.

Point « Divers ».

M. le Maire MEYER : J'avais été saisi par une collègue pour soutenir la ville de Győr suite aux inondations qui ont eu lieu ces derniers jours. J'ai pris attache avec la ville de Győr qui nous dit la chose suivante : « Il n'est pas fait état de victime. Les digues qui protègent la ville ont tenu. Le niveau des eaux est redescendu d'un mètre depuis son maximum. Les secteurs inondés (rives de la Rába, de la Rábca et de Mosoni-Duna) ne posent pas de problème. Les dégâts dans la ville-même sont limités. Une aide d'urgence n'est pas demandée. » Je disais alors que s'il devait y avoir des problèmes plus tard, et qu'ils nous relancent, nous pourrions éventuellement voir le cas.

L'ordre du jour est épuisé. Comme cela a été dit tout à l'heure dans le débat du Compte Administratif, un directeur va partir après de longues années de travail, de disponibilité et de service pour la Ville de Colmar ; je parle naturellement de M. OSTERMANN. En votre nom et en mon nom personnel, un sincère merci à lui. Nous souhaitons que dans cette vallée de Munster pas trop fréquentée par le rallye, il puisse respirer sereinement l'air de cette région. Merci, M. OSTERMANN. Nous aurons l'occasion d'en reparler. Bonne retraite. (*Applaudissements*)

La séance est levée. Vous avez bien résisté ! Il est 21 h 20.



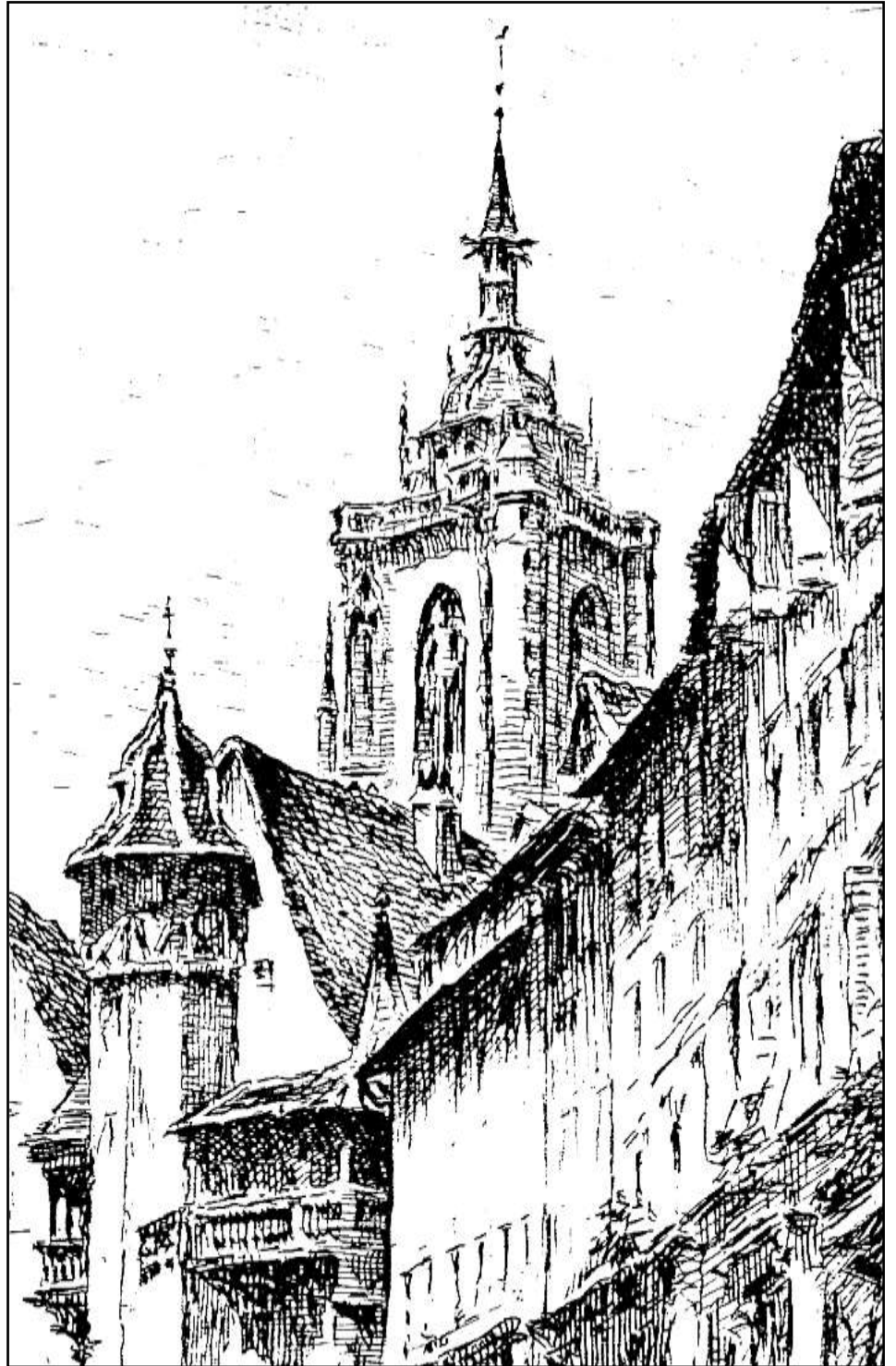
COLMAR

STENOGRAMME

49^{ème} Séance

du

8 juillet 2013



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Je propose de ne pas vous faire patienter plus longtemps en déclarant ouverte cette séance du Conseil Municipal du 8 juillet. En votre nom, je salue les nombreux Colmariens qui sont à notre écoute pour entendre nos débats.

Je dois excuser différents collègues ; nous voyons que nous sommes déjà en pleine période de vacances : M. l'Adjoint WEISS, M. BECHLER, Mme CHELKOVA, Mme DENEUVILLE, M. JAEGY, Mme VALENTIN, M. TOURNADE, M. BARDOTTO, Mme COURATIER, M. REMOND, Mme RABIH, Mme BENNAGHMOUCH et Mme DOLLE donnent respectivement pouvoir à M. le 1^{er} Adjoint, M. Daniel MEYER, Mme SCHNELL, Mme SIFFERT, M. HANAUER, Mme GINDENSPERGER, Mme MANN, Mme CHARLUTEAU, M. WALTHER, M. BRUGGER, votre serviteur, M. WAGNER et M. GRUNENWALD.

Nous devons désigner le secrétaire de séance. Mme DENEUVILLE et M. JAEGY étant excusés, Mme MANN se trouve être la benjamine de l'assemblée. Elle est ainsi flanquée de la mission de secrétaire de notre assemblée avec comme suppléant le Directeur Général des Services si vous en êtes tous d'accord, ce qui semble être le cas. Merci.

Le procès verbal de la réunion du 17 juin fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts au vote : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Vous avez également le résumé des arrêtés ainsi que le compte rendu des marchés pris par délégation du Conseil Municipal.

J'ai excusé Mathieu JAEGY : en votre nom à tous et en mon nom personnel, je lui exprime nos félicitations et souhaite un prompt rétablissement à son épouse puisque la petite Léonie vient de naître au foyer de Mathieu JAEGY et de son épouse Sophie. En votre nom, toutes nos congratulations.

J'ai trois communications à faire : je souhaitais faire le point avec vous sur le projet de réalisation d'un nouveau lotissement sur le site de la Croix Blanche. La Ville a acquis en 2010, pour l'aménager, un ensemble de 3,50 ha. Au regard des objectifs du SCOT et du PLH ainsi que du Grenelle de l'Environnement, ce projet devra s'entourer de toutes les précautions pour :

- favoriser l'accèsion à la propriété de jeunes ménages à des prix attractifs ;
- présenter une densité minimum de 50 logements à l'hectare,
- garantir un cadre de vie de qualité à ses habitants ;
- répondre aux exigences de l'aménagement durable.

Concernant l'aménagement, seule une mixité des formes urbaines permet de répondre aux contraintes. L'opération comprendra donc de l'habitat individuel accolé à de l'habitat intermédiaire et de petits collectifs. 175 logements en tout, dont 70 maisons accolées, pourront être créés. L'organisation interne permettra de limiter la circulation des véhicules à l'intérieur du site, notamment par la création de parkings souterrains déportés. Il sera prévu des espaces piétons, des jardins individuels, des

vergers communs ainsi que des espaces de jeux qui seront autant de lieux d'échanges et de rencontres que de supports de biodiversité. Les typologies de bâti retenues permettront une meilleure limitation de la consommation énergétique. En d'autres termes, l'objectif est de prendre en compte toutes les options du développement durable. Une première rencontre de concertation a été organisée le 3 juillet dernier avec les aspirants propriétaires qui s'étaient déclarés et je tenais à vous en informer. Naturellement, le Conseil Municipal et les différentes commissions thématiques auront à travailler sur ce projet le jour où nous aurons recensé toutes les attentes des candidats constructeurs pour, éventuellement, faire une présentation de ce projet au quatrième trimestre 2013.

Depuis la séance du Conseil Municipal du mois de janvier, nous sommes sur TV7 selon une nouvelle formule. Afin de se conformer en standard de diffusion actuelle en matière de format et de qualité d'image, la Ville de Colmar a renouvelé au mois de mars dernier le matériel de captation et de production vidéo de la salle du Conseil Municipal. Comme vous le savez, les images filmées en haute définition sont diffusées en direct et en différé sur le site Internet de la ville, ainsi que sur la chaîne de télévision locale TV7. Afin de permettre aux téléspectateurs d'accéder à une image de qualité supérieure, TV7 assurera à partir du mois de septembre la diffusion des séances du Conseil Municipal en haute définition également. Un deuxième canal de diffusion sera créé par TV7 pour permettre cette diffusion spéciale. Par ailleurs et pour votre information, il ressort d'un sondage récent effectué par Vialis auprès de 500 de ses clients que 65 % des personnes sondées regardent TV7 et 41 % d'entre eux regardent la chaîne locale au moins une fois par semaine. Le sondage révèle par ailleurs que le Conseil Municipal est le deuxième programme le plus regardé après les reportages locaux. Chers collègues, vous êtes des artistes puisque vous êtes devant la caméra. C'est la preuve que vous êtes écoutés, entendus et observés. 60 % des personnes qui regardent TV7 suivent le Conseil Municipal au moins occasionnellement, et ce, en direct pour les deux tiers d'entre eux. Parmi les téléspectateurs qui ne regardent pas le Conseil Municipal, 56 % déclarent vouloir le faire. C'est un sondage plutôt positif.

La dernière communication est en rapport avec le contentieux que nous avons avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Colmar et du Centre Alsace à propos de la gestion de l'aérodrome. Dans son jugement du 9 juin 2011, le Tribunal Administratif de Strasbourg a condamné la Ville de Colmar à indemniser, suite à une résiliation anticipée du traité de gestion de l'aérodrome, la part non amortie des investissements réalisés au 31 décembre 2005. En application de ce jugement, la Ville a versé à la Chambre de Commerce une somme de 392 585,76 € en 2012. Contestant et le principe même d'un droit à indemnisation et surtout le montant arrêté par le juge de première instance, la Ville a interjeté appel devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy, laquelle a rendu son arrêt le 10 juin dernier. Je vous informe que si la Cour reconnaît un droit à indemnisation au bénéfice de la CCI, elle a considérablement diminué le montant de la somme à verser en reportant à près de 6 ans plus tard la date à prendre en compte pour le calcul des valeurs non amorties. En l'état, la voie d'appel

peut donc être considérée comme un succès pour la Ville puisque cette dernière pourra récupérer une somme d'un montant approximatif de 200 000 € selon l'arrêt rendu par la Cour d'Appel. Pourtant, cet arrêt est encore susceptible de faire l'objet d'un pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat dans un délai de 2 mois à compter de sa notification intervenue le 12 juin. Pour ce qui concerne la Ville de Colmar, j'ai en effet relevé certains considérants de l'arrêt de la Cour de Nancy qui apparaissent équivoques et contestables compte tenu de la demande extrêmement tardive. Plus de 7 années après la résiliation du traité de gestion et de l'existence d'autres moyens susceptibles d'être mis en avant devant le Conseil d'Etat, je me réserve encore la possibilité d'exercer un pourvoi en cassation dans cette affaire. Ce n'est pas seulement le maire qui parle, mais également l'avocat.

Vous connaissez l'incident survenu hier à la piscine où un enfant de 9 ans s'est noyé. L'enquête est en cours. Cet enfant était accompagné de son frère qui a tenu des propos qui, sur le plan juridique et d'analyse, n'entrent pas en ligne de compte puisqu'il appartient, suite aux résultats de l'autopsie, de connaître les raisons de cette noyade. L'incident s'est produit à 14 h 30, pour ainsi dire tout de suite après le déjeuner. Je pense que nous ne pouvons pas nous permettre d'avancer une quelconque hypothèse sur les raisons avant de connaître les résultats de l'autopsie. Cet accident malheureux frappe un jeune Colmarien accompagné de son frère. La famille est en souffrance et la mère a dû être suivie séance tenante. En votre nom et en mon nom personnel, j'exprime toute notre sympathie et également tout notre soutien. Nous lui exprimons non seulement nos condoléances, mais toute notre sympathie.

M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, M. le Maire, chers collègues, il n'est pas dans les habitudes que le 1^{er} adjoint intervienne à ce stade de la séance, mais je tenais, en mon nom et en votre nom à toutes et à tous, à vous exprimer toutes nos félicitations pour la thèse en droit public que vous avez brillamment soutenue et pour le titre que vous portez désormais, avec les félicitations du jury d'ailleurs, de docteur en droit. Toutes nos félicitations, M. le Maire. (*Applaudissements*)

M. le Maire MEYER : Merci. C'est très gentil à vous.

5. Réaménagement de la rue d'Amsterdam – avant-projet.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je voulais intervenir à propos de ce rapport puisqu'il s'agit essentiellement de nous présenter un projet de voirie, et j'ai bien compris que l'ANRU pilote ce projet. Il n'empêche qu'il existe une Commission Urbanisme à Colmar qui, en principe, donne un avis sur les aménagements de voirie. Je vous rappelle simplement que cette commission

n'a pas été consultée. On m'a expliqué que c'était parce que c'est un projet ANRU, soit. Je voulais tout de même revenir sur le projet d'aménagement tel qu'il est proposé avec une piste cyclable qui, nous dit-on, est bidirectionnelle, mais a le défaut d'être située sur un seul côté de la rue d'Amsterdam. Je regrette un peu que dans un projet tout à fait innovant où nous partons de zéro, nous soyons incapables de mettre une piste cyclable à droite et à gauche d'une rue où habitent de nombreuses personnes puisqu'il s'agit de blocs HLM. C'est vraiment dommage que nous ne puissions pas avoir une piste cyclable de chaque côté de la rue dans ce projet. Cela m'évitera d'ailleurs d'intervenir en fin de séance lorsque nous parlerons de l'achat des vélos. Je persiste à dire que la problématique du vélo à Colmar est mal prise en compte. Nous en avons ici un exemple tout à fait démonstratif. Je suis au regret de vous dire que, concernant l'aménagement cyclable, je trouve ce projet tout à fait insuffisant et indigne d'une ville qui se prétend championne du développement durable.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci, M. le Docteur. J'abonde un peu dans les propos de M. FELDMANN. Ce projet date depuis longtemps puisqu'il me semble que nous en avons parlé dans le schéma directeur des pistes cyclables de 2007. En tout cas pour la portion avenue de l'Europe, pour reprendre ce que j'avais dit la dernière fois, il y avait effectivement eu une concertation, mais c'était avant les dernières élections municipales. A ce moment-là, vous aviez consulté quelques associations représentant les cyclistes. Toutefois, dans le projet qui avait été élaboré, il n'y avait pas de ronds-points, lesquels sont très difficiles à franchir par les cyclistes. Or, le début de la rue d'Amsterdam commence par un rond-point. Ensuite, nous arrivons sur une piste cyclable bidirectionnelle, mais d'un seul côté, le côté Est. A l'époque, vous aviez consulté les associations, ensuite vous les avez oubliées et vous avez changé le projet entre-temps. Admettons. En revanche, il y a un an et demi, nous avons travaillé et vous avez adopté un plan de déplacement urbain. Or, page 86 de ce plan de déplacement urbain, l'action 12 consiste à mettre en œuvre un réseau cyclable cohérent sur l'ensemble du territoire. Ce projet y figure et des bandes cyclables sont prévues. Aujourd'hui, vous nous proposez un projet avec une piste cyclable bidirectionnelle d'un seul côté. Vous ne respectez donc pas le PDU que vous avez adopté. Tous les aménagements cyclables que vous faites depuis quelques années sont complètement incohérents puisque, selon le type de voirie ou selon les voisins ou les riverains, l'aménagement diffère : une fois, ce sont des bandes cyclables sur les côtés, une autre fois, ce sont des pistes cyclables, même en zone 30 alors que ce n'est absolument pas nécessaire. Bref, nous ne savons pas où les vélos doivent circuler : parfois sur les trottoirs, parfois sur la rue, parfois sur une piste cyclable, etc. Il y a une incohérence totale et cela ne sécurise pas les cyclistes qui empruntent ces aménagements. Je trouve nécessaire de restructurer la voirie dans ce secteur, mais pas avec le projet que vous nous présentez ce soir.

M. le Maire MEYER : Mme GINDENSPERGER.

Mme GINDENSPERGER : Merci, M. le Maire. J'interviens également pour le même problème. Dans ce secteur où se situent les écoles élémentaire et

maternelle Saint-Exupéry, il y a déjà eu de nombreux accidents, dont certains graves, voire même mortels. Il serait intéressant de voir si tout a été pris en compte dans l'aménagement de ce secteur pour que les enfants puissent se déplacer et rentrer seuls afin d'éviter ce problème de la circulation des enfants sans adultes. D'autre part, il y a un conseil de quartier et des personnes qui habitent le quartier : ont-ils été consultés pour voir s'ils pouvaient eux aussi apporter leurs idées et leurs propositions ? Merci.

M. le Maire MEYER : Mme LICHTENAUER.

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Pour répondre au sujet des pistes cyclables qui deviennent des bandes et redeviennent des pistes, je pense que la chose la plus aberrante dans une ville, quelle qu'elle soit, serait de dire à l'avance qu'il ne faut faire que des pistes ou que des bandes ou que des pistes bidirectionnelles sans tenir compte de l'existant. Ensuite, faire une piste cyclable à droite et une autre à gauche, chacune dans un sens est très bien, sauf que nous constatons que très peu de personnes tiennent compte des flèches et des pictogrammes. La plupart des cyclistes roulent à contresens, ce qu'une piste bidirectionnelle évite. De ce point de vue-là, je pense que cela a du bon.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, je reprends rapidement : il ne s'agit pas de faire que des pistes ou que des bandes, mais de respecter un plan de déplacement urbain qui a été travaillé pendant de longs mois. Apparemment, comme cela fait un peu longtemps qu'il a été voté, certains l'ont oublié. Cela étant, il ne s'agit pas de mettre dans les tiroirs un travail qui a été réfléchi pendant de longues années. Si nous faisons cela, nous pouvons imaginer mettre au placard un PLU, un SCOT ou n'importe quoi, même une fois voté. Pourtant, ce sont des documents de travail auxquels il faut se référer pendant la mandature. Le plan de déplacement urbain préconise d'adapter l'aménagement cyclable en fonction de la voirie. Dans une rue où il y a beaucoup de circulation et où les voitures roulent plutôt vite, il faut mettre des pistes cyclables sur les côtés, éventuellement bidirectionnelles ; sur les routes où la vitesse est limitée à 50 km/h, mais qui sont très fréquentées, il faut mettre des bandes cyclables ; dans les espaces à 30 km/h, aucun aménagement cyclable n'est nécessaire puisque les vélos circulent dans la rue. Le plan de déplacement urbain n'est pas respecté depuis qu'il a été voté. C'est tout. Il ne s'agit pas de faire une réponse générale, mais de respecter un plan de déplacement urbain adapté à la voirie.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui. J'ai surtout le sentiment, M. HILBERT, que quoi que nous fassions, ce n'est jamais bien : lorsque nous faisons une piste, vous nous dites qu'il fallait faire une bande ; lorsque nous faisons une bande, vous nous dites qu'il fallait faire une piste. Je crois que nous tournons un peu en rond, si vous me permettez l'expression en parlant de vélo. Plus sérieusement, l'esprit du PDU tout comme celui du schéma directeur cycliste qui ont été parfaitement respectés, sont de relier l'ensemble des quartiers par des aménagements cyclables au centre-ville, là

où il y a les lieux de vie et un certain nombre d'animations, de relier les quartiers les uns aux autres et de relier les grandes infrastructures, qu'elles soient sportives, culturelles ainsi que les écoles, par des aménagements cyclables. C'est tout l'esprit du schéma directeur et du PDU et c'est exactement ce que nous faisons. Evidemment, à certains moments, il faut s'adapter. La rue d'Amsterdam existait et il faut trouver la meilleure solution. En l'occurrence, elle a été trouvée puisque, comme vient de vous le dire Mme LICHTENAUER qui s'y connaît particulièrement bien et suit de très près ce genre de dossiers, une piste bidirectionnelle est beaucoup plus sécurisante et beaucoup plus proche de la réalité qu'un cheminement cyclable des deux côtés. Quant à l'Avenue de l'Europe, vous voyez que cela fonctionne plutôt bien Avenue de la Liberté avec des vélos en sécurité au milieu de la voie. Il est vrai que le franchissement d'un rond-point n'est pas évident. Néanmoins, des dispositifs qui ont d'ailleurs été discutés en commission seront mis en place. Bien sûr, nous sommes en ville et je crois que le moins bon des services que nous rendrons aux cyclistes est de leur donner l'impression que les aménagements cyclables sont en sécurité en permanence en ville. En ville, il y a des croisements, des voitures, des piétons et il faut tenir compte de cet ensemble de choses et se dire qu'il faut respecter le Code de la route. A partir du moment où il est respecté, tout se passe très bien.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci. Juste une petite question très brève : y aura-t-il un jalonnement adéquat destiné aux cyclistes sur cet aménagement ? En effet, comme nous parlons de pistes cyclables, en particulier bidirectionnelles, cela pose encore plus la question. Y aura-t-il une vraie signalétique verticale qui oriente dans un sens ou dans un autre, et pas seulement du marquage au sol, afin de pouvoir plus facilement suivre cet équipement ? Je pose cette question assez souvent, car il s'agit d'un problème général dans Colmar. Quand on ne connaît pas bien la ville, je pense notamment aux touristes et aux nouveaux habitants, il est difficile de s'orienter. Cela n'incite pas non plus à prendre le vélo quand on ne sait pas exactement où on va.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues, il n'y a pas grand-chose à ajouter aux précisions apportées par les collègues, en particulier par M. le 1^{er} Adjoint. Ceci dit, en réponse à la question de M. DENECHAUD, je rappelle qu'il existe à Colmar un plan de circulation cyclable spécifiquement fait pour les cycles et qu'il est réactualisé. Pas d'inquiétude en la matière, cette conception globale et cette vision globale de la circulation sont effectivement présentes dans nos esprits. Je regrette que, sur ce rapport, nous focalisions uniquement sur les vélos. Faut-il se faire une religion d'une piste bidirectionnelle ou unidirectionnelle selon les cas, les lieux, les endroits, les meilleures adaptations possible ? Cette piste bidirectionnelle nous permet de conserver le maximum d'arbres d'un côté de la rue, ce qui n'aurait peut-être pas été le cas sinon, mais cela n'a pas été relevé. Quant à la concertation sur ces aménagements, je rappelle que ces concertations, même si elles remontent un peu, ont été largement menées. D'ailleurs, et

c'est rappelé dans ce rapport, Colmar a été primée pour la qualité de ce projet tout comme elle l'a été par le passé également, en particulier pour la qualité de la concertation menée dans le cadre de la rénovation urbaine. Alors, ne venez pas dire qu'il n'y a pas de concertation avec les habitants. Pour en finir sur ce sujet, je crois que ce qui est fait s'inscrit dans un ensemble cohérent qu'est la rénovation urbaine, laquelle est largement reconnue comme étant de qualité pour nos quartiers Ouest. S'il y a quelques points de détail, nous pouvons continuer à en parler s'il le faut puisqu'il ne s'agit que d'un avant-projet. Peut-être que certains aménagements qui seraient constatés comme étant absolument indispensables, outre ceux mentionnés ici, pourraient l'être ultérieurement.

M. le Maire MEYER : Je crois que les collègues ont raison : quoi que nous fassions, il y a toujours des choses à redire. C'est la démocratie et il n'y a rien d'anormal à cela. Personnellement, je prends pour référence la piste bidirectionnelle de l'avenue de la Liberté, laquelle est saluée par M. et Mme « Tout le monde ». Je ne sais pas ce qu'il faut de plus, mais je pense que la Ville de Colmar fait beaucoup de choses, non seulement pour les vélos, mais également pour pouvoir rouler tranquillement en vélo.

Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, merci, M. le Maire. Excusez-moi de revenir sur vos propos et sur ceux de M. le 1^{er} Adjoint, mais vous citez la piste cyclable de l'avenue de la Liberté comme exemple et dites qu'elle est saluée par de nombreux Colmariens. Nous avons des échos tout à fait inverses et personnellement, j'ai rarement vu un cycliste sur cette piste, car elle est très dangereuse avec les ronds-points à traverser et les différentes intersections. Cette piste cyclable est très dangereuse et je vois souvent des cyclistes rouler sur l'avenue de la Liberté, c'est-à-dire sur la chaussée, et pas du tout sur la piste cyclable. Je m'étonne vraiment qu'elle puisse être citée en exemple.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Oui, merci M. le Maire. Je crains une fois de plus que les critiques contre le PDU et le manque de cohérence ne soient complètement contre-productives et provoquent encore plus de désaffections des cyclistes par rapport à l'usage du vélo, quelle que soit la saison, ce qui est très dommage. Nous parlons de cohérence, mais, comme Simone l'a dit, le cycliste s'adapte beaucoup plus facilement que l'automobiliste. A entendre certains, il faudrait des autoroutes à vélo en ville, alors qu'un vélo est capable de passer d'une bande à une piste bidirectionnelle, de passer un rond-point, etc. Nous parlons de carrefours Avenue de la Liberté : il ne faut pas exagérer et être sérieux. Avez-vous déjà vu un vélo rouler à 40 km/h en pleine ville ? Ce n'est pas le Tour de France ! Même les voitures ne roulent pas à 50 km/h Avenue de la Liberté en sortant d'un parking. Vous faites tout pour que les vélos ne fonctionnent pas à Colmar. C'est contre-productif et c'est vraiment aller dans le sens de l'automobiliste roi en ville. C'est tout. Quant à remettre en cause le PDU, ce sont des forfanteries et de l'amuse-gueule. C'est n'importe quoi ! Une cohérence est respectée. Il suffit de lire le rapport : les connexions se font avec la rue de Vienne et avec l'avenue de la

Liberté, ce qui explique la piste bidirectionnelle à l'Est. C'est marqué dans le rapport. Arrêtez d'être contre-productifs !

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je me permets de reprendre la parole et, comme nous sommes dans les vélos, allons-y. Je continue à dire que la piste cyclable aménagée Avenue de la Liberté est tout à fait difficile à utiliser pour les cyclistes. Dire que cette piste est très sécurisante est, de mon point de vue, une affirmation totalement gratuite.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. FELDMANN : ...Je t'ai déjà vu sur les trottoirs à vélo. Ensuite, nous utilisons assez souvent le vélo comme étant une espèce d'objet roulant non identifié placé sur une chaussée pour servir d'objet ralentisseur à la circulation générale puisque dans de nombreux aménagements réalisés actuellement, aucune piste ou bande cyclable n'est prévue. Le cycliste roule sur la chaussée et la voiture qui arrive par l'arrière est dans l'incapacité de le dépasser si une autre voiture arrive en face. Le vélo est donc simplement utilisé comme un élément ralentisseur parmi d'autres. C'est un dos d'âne comme les autres.

Intervention de M. le 1^{er} Adjoint inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Après tous ces échanges, je sou mets le rapport au vote : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec 1 opposition et 8 abstentions.

6. Requalification de la rue de Stockholm – avant projet.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

7. Aide financière nominative pour la récupération des eaux pluviales.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Contribution au financement d'un poste de travailleur social au commissariat central de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Recrutement des accompagnateurs et surveillants de la restauration scolaire.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme GINDENSPERGER.

Mme GINDENSPERGER : Oui, merci, M. le Maire. Je souhaitais poser une question concernant la formation de ces personnels. Nous leur demandons généralement un BAFA ou au moins une participation à une formation. Bénéficient-ils aussi d'une formation permanente tout au long de la durée de leur contrat ?

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : Effectivement, le profil de l'accompagnateur de restauration scolaire est soit un titulaire d'un diplôme en lien avec l'animation ou le secteur de l'enfance, voire de la petite enfance, c'est-à-dire un BAFA, un BAFD, un CAP petite enfance, un BP JEPS animation pour tous, ou alors d'une expérience en contact avec les jeunes : animateur, assistante sociale, enseignant, parfois même un parent tout simplement. La formation est assurée par la Ville. D'ailleurs, 48 agents ont déjà été formés en 2013 pour une session d'un jour comprenant une partie théorique et une partie pratique.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

10. Convention entre la Ville de Colmar et le Conseil Général du Haut-Rhin relative à l'échange de données (transmission des avis de naissance par voie électronique).

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Conseil Général du Haut-Rhin « Contrat de Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried » deuxième génération 2014–2019.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Devenir de la friche ferroviaire route de Rouffach.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M^e GRUNENWALD.

M^e GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, mes chers collègues, j'avais indiqué en Commissions Réunies que je voulais intervenir sur ce point. Il est évident qu'à l'heure actuelle, nous n'en sommes qu'à un projet d'étude et de protocole, mais nous savons très bien que dès lors que la machine est lancée, surtout en matière ferroviaire, elle arrive et que si cela se poursuit, il y aura une cession d'une partie de l'ancien patrimoine de la SNCF ou de Réseau Ferré, peu importe, à la Ville de Colmar et à la CAC. Je ne critique pas la volonté de requalification d'une portion du territoire local par la création de structures artisanales, commerciales ou par la construction de logements. Je ne critique pas non plus la volonté de refaire de cette route de Rouffach une voie d'entrée plus noble pour la ville de Colmar ; peut-être pourrions-nous alors ne plus l'appeler « route » puisqu'il existe une caractéristique à Colmar, à savoir que toutes les voies d'entrées sont des routes par rapport aux agglomérations d'où elles viennent. Ceci étant, ma crainte est une fois de plus la perte définitive de ce qu'est le fret ferroviaire. Je sais que ce n'est pas un problème particulier à Colmar ; j'ai d'ailleurs appris que la gare du Nord de Mulhouse était sous la menace également d'une destruction. Nous allons peut-être plus souvent à l'heure actuelle à Paris en train et nous voyons les gares de Saverne, Reding, Sarrebourg totalement isolées avec seulement 2 ou 3 wagons et nous voyons que le fret n'existe plus. Il est comparé à la Suisse, à l'Allemagne, à l'Italie que j'ai vue récemment, mais nous constatons qu'il y a eu une autre politique qui n'est pas celle de la commune et des municipalités, mais celle de la SNCF. Je ne dis pas que nous nous rendons complices en achetant le déficit de la SNCF ou de Réseau Ferré par l'acquisition de ces locaux. Il est évident que le régime social, les avantages et toute la problématique de la SNCF posent problème. Cependant, et je fais notamment appel aux membres de notre Conseil Municipal et à ceux du CESER, je crois que nous avons étudié et rendu un avis extrêmement intéressant sur le sujet. Nous savons que le report des marchandises vers des modes non routiers et non aériens dans

des proportions fixées par le Grenelle ne saurait se réaliser naturellement, mais qu'il convenait de faire des efforts pour essayer d'endiguer cette déroute par rapport au fret ferroviaire. Il convient donc d'encourager et non d'interdire définitivement le retour au fret ferroviaire – ce que nous allons faire –, car il est évident que si nous détruisons l'ensemble de cette parcelle sur le plan ferroviaire, je ne vois plus où nous pourrions en faire à Colmar. Rappelez-vous : il y a une vingtaine d'années, nous avons supprimé tout ce qui était côté Ouest pour créer une structure qui a du mal à vivre depuis lors. En tout cas, nous n'en avons sûrement pas fait un élément moteur de la vie économique colmarienne. Comme cela a été relevé, nous savons que des solutions ferroviaires peuvent être développées sur les moyennes distances. Une politique volontariste du développement de la multimodalité à laquelle vous êtes attaché, M. le Maire, est de nature à permettre ce développement. Une politique de récréation en milieu urbain de grands relais, de dépôts intérieurs de ville, à l'instar des grands parkings relais dont la Ville peut se glorifier d'être à l'origine, est de nature à permettre ce développement. Ainsi, le Conseil Economique et Social s'était, dans un avis adopté à l'unanimité, exprimé pour la nécessité absolue d'un report sur le mode alternatif qu'est le fer, notamment dans une région particulièrement exposée aux nuisances et pollutions occasionnées par les déplacements par la route – phénomène amplifié, vous le savez, mes chers collègues, par le transit des poids lourds –, et par la conviction que des potentialités existaient. Le problème est plus large que la réactivation éventuelle d'une friche – nous en sommes à l'étude et non à l'achat –, mais nous savons très bien que l'un emportera l'autre dès lors que, de part et d'autre, on aura pu arrêter les choses. Je dis simplement que nous sommes véritablement en face de Colmar. Nous avons défendu d'autres structures et vous avez tous défendu cette structure qu'est l'aéroport, la position de Colmar, etc. Certes, la SNCF mène le jeu puisqu'en réalité elle est propriétaire de la route ; comme vous le savez tous, elle est propriétaire d'une société extrêmement importante de fret routier. Il est évident que nous ne pouvons pas nous attendre à ce que la SNCF fasse des efforts à ce sujet, mais ne faut-il pas que nous fassions des efforts ? Ne faut-il pas que nous prenions garde à ce danger ? C'est ce que je voulais dire ici. Encore une fois, il ne s'agit pas d'attaquer ce projet ; il est certain que si la SNCF entend le vendre, une opportunité sociale et économique est à voir. Il y a quand même le moyen terme par rapport au court terme. Nous pouvons faire des constructions, mais s'il n'y a plus d'activité ou moins d'activité demain à Colmar, il y aura peut-être moins besoin du logement. Cela résoudra peut-être le problème du logement, mais en tout cas pas la vie économique de la ville de Colmar. C'est la raison pour laquelle, en conscience, et je pense qu'autour de cette table, un certain nombre de personnes doivent partager mon avis en ce qui concerne la défense du fret ferroviaire, je crois que je ne pourrai pas voter pour ce rapport dans les conditions indiquées. Il ne s'agit pas d'une critique du rapport en tant que telle, mais d'une critique contre la SNCF. Bien évidemment, nous ne sommes pas ici juges de la politique de la SNCF.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Si je partage les inquiétudes de M^e GRUNENWALD, je rattacherais plutôt ce dossier à l'annonce que vous avez faite de l'urbanisation du secteur Croix-Blanche. En effet, dans la présentation faite en début de Conseil Municipal, vous avez dit que vous attendiez les attentes des constructeurs et des promoteurs pour voir ce que le Conseil Municipal pouvait faire. J'ai peur qu'il s'agisse de la même chose dans ce dossier. Je préférerais que la Ville fasse des propositions et ait des exigences, pourquoi pas d'éco-quartiers puisque vous en avez parlé avec l'un d'eux. Je ne sais pas si une fois qu'un écoquartier est fait, c'est bon et cela suffit pour toute la ville ou s'il s'agit vraiment de perspectives d'avenir pour différents secteurs aménageables. Je pense qu'il va falloir développer ce genre de lotissements écologiques avec différents secteurs professionnels. Il me semble que le fret en ville n'a malheureusement pas beaucoup d'avenir. Par contre, pourquoi pas des plates-formes relais où les camions viennent déposer des marchandises avec un relais ensuite pour le centre-ville via un petit véhicule, voire un vélo comme cela se fait à Mulhouse ? Au niveau de l'habitat, nous pourrions aussi développer d'autres structures. Je sais qu'à Strasbourg, l'autopromotion ou l'habitat partagé marche très fort. Pour l'instant, il n'y a aucune proposition à Colmar, mais cela pourrait être des constructions écologiques un peu innovantes, comme à Saint-Dié où un immeuble HLM se construit en structure bois avec une isolation à la paille. Je crois que nous avons beaucoup de choses à inventer de ce côté-là. Il ne faut pas attendre que les constructeurs ou les promoteurs proposent des choses, mais que la ville soit exigeante.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Oui, merci M. le Maire. Pour répondre aux inquiétudes par rapport au fret, je voudrais d'abord rappeler que le SCOT a inscrit pour la zone industrielle de Colmar le maintien et la requalification, lorsque c'est possible, des voies de fret ferré, notamment pour desservir le site Rohr d'une part. Les membres du CESER n'ont pas à être trop inquiets pour Colmar de ce point de vue-là. D'autre part, je voulais rappeler, comme cela a été fait, que Colmar s'est amputée d'un quai militaire et d'une voie ferrée voyageurs il y a 20 ans pour y implanter un commerce qui n'existe plus aujourd'hui puisqu'il a été transformé en gare Ouest. Enfin, par rapport au fret, et je crois que cela a été dit également, la SNCF est responsable de la situation du fret qui ne se fait plus sur les rails, mais sur route, ce que nous, écologistes, déplorons depuis 30 ans. Si le fret se retrouve sur les essieux des camions et pollue la plaine d'Alsace étant donné qu'il n'y a pas de péage en Alsace pour l'instant – peut-être y en aura-t-il un jour –, c'est aussi dû à la politique nationale de la SNCF. Personnellement, je ne sais pas ce que nous pouvons faire contre. En fait, c'est un vieux problème qui remonte aux années 1980-1990 et ce n'est pas Colmar qui est responsable du manque de fret sur la ville.

M. le Maire MEYER : M^e BRUGGER.

M. l'Adj. BRUGGER : Oui, merci, M. le Maire. Juste un mot pour dire qu'effectivement, tout le monde est d'accord sur le principe pour essayer de sauvegarder le fret, mais nous sommes en face d'une décision nationale de la SCNF contre laquelle je ne sais pas ce que la Ville de Colmar peut faire.

Nous savons simplement que la SNCF met ses terrains en vente ; autant que ce soit la Ville qui les achète. Si jamais elle refuse de le faire pour de grands principes, un autre acteur se présentera et nous n'aurons alors absolument rien du tout. Je pense qu'une fois que nous aurons acquis ce terrain, nous pourrons, M. le Maire, voir quelle sera la solution la plus adaptée pour son utilisation.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, vous avez tout à fait raison, mon cher collègue Maurice. Et comme l'a dit M^e GRUNENWALD, ce projet va plus loin que simplement la friche. Il s'agit là d'un vrai enjeu stratégique et ce rapport est très important. Même s'il ne s'agit que d'une étude, laquelle précisera un certain nombre de choses, c'est très bien qu'elle ait lieu. D'ailleurs, le fait que cela soit une étude répond à vos interrogations, M. HILBERT. En effet, c'est l'étude qui dira quelles seront les meilleures utilisations possible, qui va pouvoir faire quoi et comment. Il n'empêche que c'est très important de se poser la question, car comme vous le savez tous, nous manquons de foncier à Colmar, notamment de foncier destiné à l'économie. Le foncier aux abords des gares, dans toutes les villes de France, est considéré comme étant stratégique, car les personnes utilisent de plus en plus le train ; cela devrait d'ailleurs vous faire plaisir, et cela nous fait plaisir. Ainsi, immédiatement à la sortie du train, ces personnes peuvent aller travailler. Le foncier aux abords des gares est véritablement stratégique. Néanmoins, nous avons pris des précautions, M^e GRUNENWALD, vous imaginez bien. D'une part, aucune voie ne sera supprimée – cela ne fait pas partie de l'étude ni du projet – et, d'autre part, côté Ouest, le long du stade des cheminots, route de Rouffach où nous parlons d'environ 6 ha, il reste 5,7 ha de l'autre côté. Effectivement, nous pouvons regretter que le fret ne soit pas autant utilisé que nous le souhaiterions en France, car cela offre une alternative souvent pertinente à la route. Cela dit, si demain la politique ferroviaire, ce que nous pouvons et devons souhaiter, devait changer, il resterait à la fois les voies auxquelles nous ne touchons pas et pratiquement 6 ha disponibles pour accueillir les activités de fret. Nous ne nous lions pas les mains pour l'avenir, mais disons simplement qu'il y a une friche très intéressante, stratégique et idéalement placée sur laquelle une étude sera menée. C'est cette étude qui nous dira quelle est la meilleure utilisation possible.

M. HILBERT, vous parliez d'autopromotion et de manque d'innovation, mais nous n'avons pas attendu de voir ce qui se passe ailleurs. Vous dites qu'il n'y a aucune innovation dans les quartiers à Colmar ; vous oubliez simplement l'éco-quartier qui va se construire Rue d'Amsterdam. C'est quelque chose de très innovant qui va rendre service à beaucoup de personnes puisque cet éco-quartier sera accessible. En effet, dans les exemples que vous citez toujours, que ce soit Fribourg ou autre, nous voyons malheureusement que ces éco-quartiers sont réservés à une toute petite partie de la population, la plus aisée. Ici, des personnes de tout profil vont pouvoir bénéficier de cette innovation écologique. Quant à l'autopromotion sur le secteur de la Croix Blanche, nous n'avons jamais dit que nous n'y aurons pas recours. Nous y réfléchissons, nous y réfléchirons avec les uns et les autres et, le moment venu, c'est-à-dire lorsque le projet

sera mûr, nous en discuterons avec vous dans la commission concernée. Encore une fois, nous n'attendons pas de voir ce qui se passe ailleurs. Il y a des innovations majeures à Colmar et nous en sommes très fiers.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER.

M. WAGNER : Oui, merci. Juste une petite intervention. Personnellement, je suis favorable à cette étude et je pense que personne ne va contredire le fait d'amener de l'économie supplémentaire à Colmar. Nous ne manquons pas vraiment de foncier à Colmar, mais surtout d'entreprises et notamment de nouvelles entreprises qui souhaiteraient s'implanter à Colmar. Je crois que c'est surtout là où le bât blesse. Il y a 3 ans, on nous disait que tout était vendu dans la zone de Wettolsheim, mais lorsque nous y passons, nous voyons encore beaucoup de terrains sans bâtiment ni activité. Il faudra aussi déjà remplir cette zone-là pour accueillir les entreprises. Pour élargir un peu le débat et comme cela vient d'être souligné, il est vrai que de plus en plus de personnes prennent le train. Personnellement, j'y suis tout à fait favorable. Il faudra peut-être aussi prévoir à l'avenir des possibilités d'accueil de voitures pour les personnes qui prennent le train, car le parking est complet dès 7 h du matin côté Est et je suppose que cela doit être pareil côté Ouest. Vous allez me dire que l'Espace Dreyfus pourrait davantage être utilisé, mais la construction d'un silo à proximité comme à Strasbourg ne pourrait-elle pas être envisagée justement pour que des voitures tampons ne se mettent pas dans les rues adjacentes de la ville ? Pour terminer sur l'étude, avec l'aéroport nous avons trouvé une solution d'utilisation pour l'économique tout en maintenant ouvert l'aéroport. Pour le train, je pense qu'il faut trouver exactement la même solution, c'est-à-dire laisser la possibilité, dans les dix, vingt, cinquante prochaines années, du fer-routage tout en utilisant ce qui est possible le long de la route de Rouffach qui pourrait aussi, selon les résultats des études, bénéficier d'une possibilité urbanistique plus importante à l'entrée de ville.

M. le Maire MEYER : M^e GRUNENWALD.

M^e GRUNENWALD : Oui, si vous permettez, je ferai deux observations : d'une part, je suis un peu étonné par M. WAEHREN, car je pensais qu'il connaissait bien le Grenelle de l'environnement. Il devrait tout de même savoir quelles étaient les conclusions du Grenelle concernant le trafic, lesquelles, sauf erreur de ma part, n'ont pas sonné le glas du fret ferroviaire. Relisez ce qui a été dit à l'époque. D'autre part, j'ai bien entendu M. le 1^{er} Adjoint : souvent, et à juste raison, il nous rattrape sur les textes, mais j'ai le texte sous les yeux et je vais le lire : « L'ancien site fret d'environ 46 600 m² (...), propriété SNCF et RFF, constitué d'un terrain supportant notamment 6 bâtiments, des aires d'évolution, entreposage ainsi que plusieurs attractions ferroviaires aujourd'hui inutilisées, quais découverts, portiques, rails. » J'ai examiné le plan, pas dans le détail, certes, mais il est évident que les premières voies vont être supprimées. Ne dites pas qu'aucun rail ne sera supprimé dans le projet. Il faudrait plutôt dire qu'il en reste encore quelques-uns, comme lorsque le préfet du Bas-Rhin avait autorisé des travaux sur le mur de Sainte-Odile en disant que si l'on prenait 100 m, ce n'était pas grave, puisqu'il en restait encore quelques kilomètres. Le problème est aussi là : nous enlevons quelques rails, par-ci par-là, et il ne

restera rien. Il est vrai que nous pouvons partir en disant que c'est une relance économique, que nous avons besoin de terrains, etc. Ce sera toujours l'argument. Je dis simplement que nous devons réfléchir un petit peu. Bien entendu, la politique de la SNCF ne se fait pas ici, mais si toutes les communes de France réagissaient par rapport à cette volonté persistante de la SNCF d'abandonner le fret ferroviaire, je pense qu'il y aurait des solutions. Je voudrais aussi attirer l'attention des voyageurs : il est vrai que c'est un succès magnifique et que nous avons besoin de parkings. Cela étant, je voudrais savoir si vous savez ce que coûte le service voyageurs à la Région à l'heure actuelle. C'est une dépense de plus en plus importante qui coûte de plus en plus cher puisque, par définition, le voyageur ne paie pas le prix réel du coût de son déplacement. C'est bien entendu la Région qui doit le faire, c'est-à-dire nos impôts. Tout cela est compliqué et je veux bien croire que c'est un ensemble. N'allons pas non plus dire qu'il n'y a rien à faire, que c'est la SNCF, que nous ne pouvons pas agir... Je crois que cela n'a jamais été le genre de la maison, et, de tout temps, Colmar réagit. J'ose espérer, M. le 1^{er} Adjoint, que vous serez en charge du dossier et de la discussion avec M. le Maire, alors réfléchissons encore. Nous avons encore en effet au moins jusqu'au 30 juin de l'année prochaine pour réfléchir et voir s'il n'y a pas lieu d'inciter à d'autres solutions que celle proposée à l'heure actuelle.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, M. WAGNER, vous parlez de faire venir des entreprises, mais encore faut-il justement qu'il y ait du foncier. Essayer de maîtriser le foncier est toute la stratégie que nous menons depuis plusieurs années maintenant. A ce sujet, mon collègue M. BRUGGER avait raison quand il disait qu'il y avait une opportunité dans la discussion que nous allons avoir dans le cadre de l'étude avec RFF et la SNCF pour ne pas laisser passer, le cas échéant, un foncier qui peut s'avérer stratégique. Il faut maîtriser le foncier et celui que nous avons maîtrisé à l'aérodrome nous a permis de faire venir des entreprises, de les agrandir, de les développer et de créer des emplois – c'est bien évidemment l'objectif. Le foncier que nous avons maîtrisé sur l'ancien hôpital BAUR, sur la caserne militaire relève d'une stratégie, mais encore faut-il pouvoir maîtriser le foncier. Ce n'est pas à vous, professionnel, que j'apprendrai qu'il ne faut pas qu'il y ait qu'un seul foncier disponible. Vous parliez des Erlen : il ne reste plus autant de terrains disponibles, seulement 3 ou 4, mais de certaines dimensions. Pour faire venir des entreprises, il faut avoir un choix en fonction de la taille de l'entreprise, du projet – entreprise artisanale ou industrielle, PME, plus grosse entreprise... Pour tout cela, il faut avoir un choix, c'est-à-dire du foncier. Nous en revenons donc toujours au même. C'est bien notre stratégie depuis de nombreuses années, même si la situation du chômage dans toute la France et à Colmar est de plus en plus difficile à cause du contexte national et international. Néanmoins, si nous nous en sortons un peu moins mal qu'ailleurs, c'est parce que nous avons réussi à développer cette stratégie avec tous les autres dispositifs que nous avons mis en place.

M^e GRUNENWALD, je redis que nous ne toucherons pas aux voies, lesquelles sont nécessaires à maintenir le fret. Nous ne voulons pas nous lier

les mains, d'où le foncier disponible côté Ouest et le fret qui pourra continuer. En fonction des conclusions de l'étude, nous reviendrons de toute façon devant le Conseil Municipal et il sera alors temps de prendre des décisions. Cela dit, ce serait une erreur de laisser passer cette opportunité, car, je le redis, le foncier est rare, indispensable, et stratégique aux abords des gares.

M. le Maire MEYER : La dernière question non répondue concerne l'éventuel parking sur la place de la gare. Comprenez que le maire de Colmar ne va pas faire dépenser aux contribuables quelque 8 millions d'euros tant que 250 places restent disponibles sur la place Dreyfus !

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec une opposition.

13. Subventions pour la restauration de maisons anciennes en secteur sauvegardé et ses proches abords.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive (2^{ème} tranche).

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Convention de partenariat entre la Ville et le collège Pfeffel dans le cadre du fonctionnement d'une section sportive scolaire de football.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Participation d'un éducateur sportif municipal à l'enseignement du judo au sein d'une section sportive scolaire au collège Molière.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar, le Comité Départemental de Cyclisme du Haut-Rhin, le lycée Camille Sée, l'IUT de Colmar et le lycée Blaise Pascal dans le cadre du fonctionnement du Centre Elite Régional de Cyclisme.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Subventions de fonctionnement 2013 aux associations et établissements oeuvrant dans le domaine de la petite enfance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Subventions pour projets scolaires.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Modification du règlement de service de la restauration scolaire.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Mesures d'accompagnement en faveur de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire et de l'aide aux devoirs – année 2014.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Une question concernant la réduction de 30 % sur le coût de la restauration scolaire : vous indiquez dans le rapport concernant cette mesure, comme d'autres d'ailleurs, que cette réduction doit apparaître en toutes lettres sur la facture comme suit : « Réduction de 30 % prise en charge par la Ville de Colmar. Engagement élections municipales de 2008. » Il s'agit là clairement d'un slogan électoral. Les factures en question seront-elles bien prises en compte dans votre compte de campagne des prochaines élections ?

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, ma question va dans le même sens. J'avais en effet soulevé cette interrogation il y a déjà 2 ou 3 ans. Ce libellé « Engagement élections municipales de 2008 » n'a, à mon avis, rien à faire dans une facture aux familles puisqu'il s'agit d'un document administratif. Que nous indiquions « Réduction de 30 % prise en charge par la Ville de Colmar. » est très bien, mais c'est la Ville de Colmar qui prend cette réduction en charge et non la majorité. Effectivement, cela sent un peu la campagne électorale, sauf qu'il s'agit de campagne permanente depuis le début. Comme d'habitude, vous me direz d'aller au tribunal administratif. Toutefois, puisque vous êtes expert en droit, M. le Maire, vous connaissez la différence entre un document administratif et un document de communication. Là, nous parlons bien de factures. Ces termes « Engagement des élections municipales de 2008 » ne devraient donc pas y figurer. De toute façon, nous savons bien que l'idée vient forcément de votre Groupe et de vous en particulier puisqu'en presque 5 ans, nous n'avons jamais retenu une seule idée de l'opposition. Ne vous inquiétez pas, les personnes l'identifieront bien comme la vôtre.

M. le Maire MEYER : Je suis un peu surpris que vous soyez frustré ou choqué par ce rappel. Pour vous inviter à la stricte réglementation, il est

formellement interdit de faire valoir dans l'année qui précède les élections municipales tout concours nouveau, soit très exactement depuis le 1^{er} mars de l'année 2013. Or, vous venez de rappeler, mes chers collègues, que cela figure sur la fiche depuis 4 ans. Ce n'est pas un précédent, mais un simple rappel et nous ne pouvons effectivement pas dire que vous en soyez à l'origine puisque vous ne l'avez pas voté. Cela n'a donc rien de nouveau ; ce n'est que le simple rappel d'un engagement. D'ailleurs, ce n'est pas le seul. Tous les autres suivent la même information. Pour autant, nous ne sommes pas en litige ou en contentieux avec les règles électorales puisque l'information remonte à 5 ans.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

22. Convention de pôle associé avec la Bibliothèque Nationale de France – convention d'application n° 2 – catalogue des ouvrages du XVIème siècle de la Bibliothèque des Dominicains.

Voir rapport –

Mme DE CARVALHO – Conseillère Municipale Déléguée, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Convention 2013/2016 de partenariat et de financement entre la Ville de Colmar et le Conseil Général du Haut-Rhin pour le fonctionnement et la mise en œuvre du projet d'établissement du Conservatoire de Colmar.

Voir rapport –

Mme HUBER - Conseillère Municipale Déléguée, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens concernant la Comédie de l'Est pour la période 2013 – 2014 – 2015.

Voir rapport –

Mme HUBER - Conseillère Municipale Déléguée, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Attribution de subventions aux associations culturelles en 2013 – 2^{ème} tranche.

Voir rapport –

Mme HUBER - Conseillère Municipale Déléguée, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, juste une question : pourquoi Jazz Off est la seule association qui voit sa demande d'augmentation de subvention accordée ?

Mme HUBER-CMD : Jazz Off intervient pour des concerts gratuits dans le cadre du Festival de Jazz. C'est la partie Off. Ces concerts sont destinés à un public qui ne paiera pas puisque c'est offert.

M. HILBERT : Je ne demande pas ce que fait Jazz Off ; je le sais. En revanche, d'autres associations ont demandé une augmentation de subvention – pas grand-chose par rapport à ce qu'elles avaient obtenu en 2012. Je ne suis pas contre l'accord de l'augmentation de la subvention à Jazz Off, mais pourquoi à cette association et pas aux autres ?

Mme HUBER-CMD : Pour les autres associations, vous avez adopté les propositions de subventions par une délibération du 28 janvier.

M. le Maire MEYER : Mme HUBER, je crois qu'il faut expliquer que le dernier poste est gelé depuis plus longtemps que les autres. Il a donc fallu adapter la situation puisque les autres ont été actualisées bien après.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

26. Constitution d'une servitude conventionnelle de pose et d'exploitation de réseaux de distribution publique d'électricité et fibre optique rue Frédéric Hartmann.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes colmariens âgés de 17 à 23 ans – 15^{ème} session.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme GINDENSPERGER.

Mme GINDENSPERGER : Oui, merci, M. le Maire. Je voudrais juste relever qu'il y a un nombre bien plus important de garçons que de filles qui obtiennent ces subventions. Ne serait-il pas possible d'inciter, je ne sais pas de quelle façon, les filles à déposer des dossiers ? Là, il y a 6 garçons sur 8. Il me semble que les filles ont autant besoin de travailler que les garçons. N'y aurait-il pas une solution pour inciter les jeunes femmes à demander cette subvention ?

M. le Maire MEYER : La question est intéressante, mais nous avons conclu une convention avec toutes les auto-écoles colmariennes. Je pense que nous mettons entre les mains des auto-écoles les informations permettant d'inciter les jeunes à s'inscrire.

Mme GINDENSPERGER : Je parle au niveau de la municipalité, M. le Maire. Les auto-écoles sont une chose, la municipalité en est une autre.

M. le Maire MEYER : Nous pouvons le faire reparaître dans le Point Colmarien. Cela ne pose aucun problème. M. l'Adjoint chargé de la communication, notez l'idée que dans le prochain Point Colmarien, vous revenez à la charge avec l'information sur les permis de conduire.

Mme GINDENSPERGER : Merci, M. le Maire.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Avec la théorie du genre, il n'y a plus de problème.

Mme GINDENSPERGER : Il n'y a pas que le Point Colmarien.

M. le Maire MEYER : Je ne ferai pas la différence entre les uns et les autres, car cela serait sexiste.

Mme GINDENSPERGER : Cela ne l'est pas ?

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Je ne suis pas sûr que le Point Colmarien soit très lu par les adolescents ou les jeunes qui passent leur permis de conduire. Une information dans les lycées serait peut-être plus adéquate.

M. le Maire MEYER : C'est également inscrit sur le site Internet où nous rappelons qu'il s'agit d'un engagement de l'équipe majoritaire.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Une affiche a été mise dans chaque auto-école.

M. HILBERT : Et dans les lycées ?

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Dans les lycées aussi.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

28. Subventions pour les aménagements intérieurs de locaux commerciaux vacants et pour la rénovation des vitrines.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : M. RENIS souhaite parler.

M. RENIS : Merci M. le Maire. Je voulais effectivement intervenir sur ce point : il se trouve que sur certains réseaux sociaux, des sympathisants d'un peintre en bâtiment, candidat au poste de maire de Colmar, écrivent des bêtises et des contrevérités sur la politique commerciale de la Ville de Colmar. Ce document et ce rapport prouvent que nous agissons exactement à l'inverse et que nous mettons tout en œuvre pour dynamiser les vitrines et les commerces de Colmar. Ceux qui suivent ces sujets comprendront de quoi je veux parler. Sinon, je vous invite à lire les bêtises qui sont écrites en ce moment.

M. le Maire MEYER : Merci pour cette information.

29. Un arbre, un prénom ou une prime à la naissance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une opposition.

31. Transfert du marché Ouest de l'avenue de Rome vers le parking du Match.

Voir rapport –

M. l'Adj. Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Je n'ai pas été sollicité pour débattre sous le point « divers ». Il est 20 h. Mes chers collègues, je crois que nous avons battu un petit record ce soir : 1 h 30 pour 31 points à l'ordre du jour. Merci, mes chers collègues. Comme nous sommes cette première quinzaine du mois de juillet et que d'autres collègues sont déjà partis en vacances, je souhaite que les semaines qui suivent puissent vous permettre de respirer un petit ailleurs, sous d'autres horizons, que vous passiez d'heureux moments avec vos proches et votre famille. Je vous souhaite de revenir en bonne santé. Mes chers collègues, merci. Bonnes vacances à toutes et à tous. Naturellement, nous vous convions au petit verre de l'amitié.

FIN DE LA SEANCE : 20 HEURES



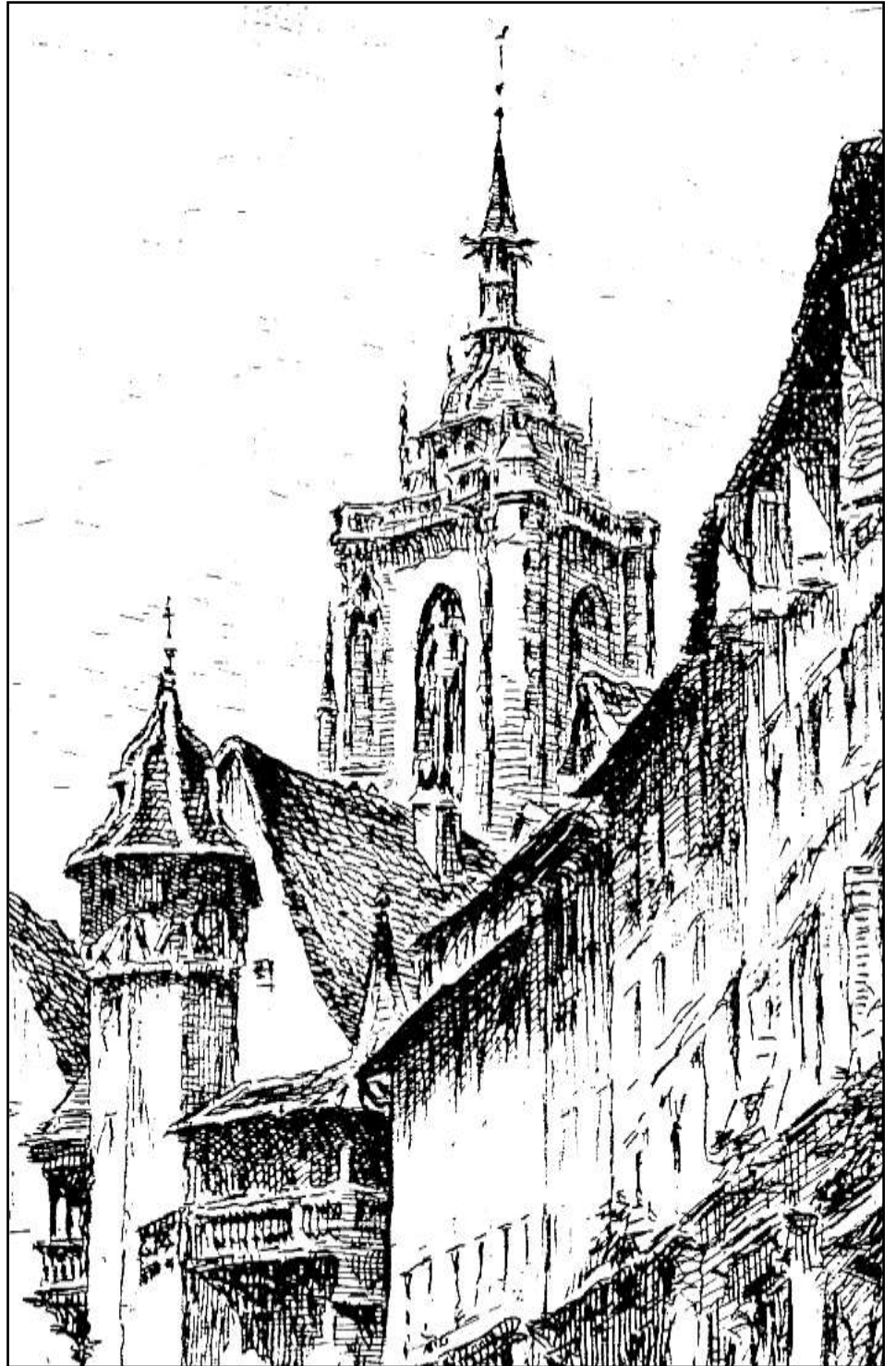
COLMAR

STENOGRAMME

50^{ème} Séance

du

23 septembre 2013



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Si vous m'y autorisez, j'ouvre cette séance du Conseil Municipal.

Je dois faire état de quelques excuses : Mmes CHELKOVA, De CARVALHO, ALLHEILY et BENNAGHMOUCH donnent respectivement pouvoir à M^e BRUGGER, Mme ROSSI, Mme JACQ et Mme DOLLE. J'excuse également M. DENECHAUD.

Il nous appartient de désigner le ou la secrétaire de séance. Mme DENEUVILLE est toujours disponible. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Son suppléant est généralement le Directeur Général des Services. Sans autre proposition, les deux sont installés.

J'ai à vous soumettre l'approbation du compte rendu de la séance du 8 juillet 2013. Fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez les décisions et arrêtés pris suite à la délégation du Conseil Municipal ainsi que le rappel des marchés conclus.

Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, M. le Maire, pouvez-vous nous en dire un peu plus sur le compte rendu des décisions prises par délégation concernant les litiges ? De quoi s'agit-il ? Sur les 4 litiges, nous savons qu'un concerne Bouygues Telecom, mais pouvez-vous en dire un peu plus que ce qui figure dans le compte rendu pour les 3 autres ? Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Je m'étais opposé à l'installation d'une antenne-relais de téléphonie mobile. Nous sommes en situation juridiquement difficile du fait de l'existence d'une jurisprudence, mais je ne voulais pas autoriser de moi-même le renforcement des installations. Concernant la Chambre de commerce, j'ai donné une communication où la Cour administrative d'Appel de Nancy a partiellement annulé la décision prise par le Tribunal Administratif de Strasbourg. En effet, la Cour d'Appel dit que la décision prise par le Tribunal Administratif ne correspond pas à la réalité, mais demande aux partenaires de « liquider » les comptes sur la base d'un état produit par la CCI. Ainsi, il apparaît que la Ville attend un retour d'environ 190 000 €. A titre de précaution, nous avons installé un contentieux, le temps de trouver un accord. Le dernier point concerne le personnel ; je ne tiens pas à dévoiler le nom de la personne puisque nous sommes en séance publique du Conseil Municipal.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Un collaborateur n'a pas partagé une décision. C'est son droit. Lorsque quelqu'un n'est pas d'accord, il peut aller jusqu'au Tribunal Administratif !

J'ai quelques communications dont je souhaite vous faire part.

La première communication porte sur la Journée Mondiale du Refus de la Misère, laquelle a été fixée au 17 octobre. Cette journée a été initiée en 1987 et le thème retenu par les Nations-Unies en 2013 pour la France est « Ensemble vers un monde sans discrimination », en s'appuyant sur l'expérience et la connaissance de personnes dans la grande pauvreté. C'est

ATD Quart monde qui prend en charge cette opération avec deux journées : les 11 et 17 octobre.

La seconde communication concerne l'arrêté préfectoral portant prescription complémentaire de la société Vialis relative à la mise en place d'une surveillance des eaux souterraines. Cet arrêté pris par le préfet est accessible aux services comme à la Communauté d'Agglomération.

La troisième communication est le classement des 50 meilleurs hôpitaux de France. Les Hôpitaux Civils de Colmar sont plutôt bien placés puisqu'ils occupent une très honorable 26^{ème} place sur l'ensemble, ce qui est remarquable. Les classements sont meilleurs pour la traumatologie et deux fois pour la chirurgie ; la chirurgie de la colonne vertébrale occupe même la deuxième place. C'est totalement remarquable pour ce qui est des performances dont peuvent se faire valoir les Hôpitaux Civils de Colmar.

La dernière communication porte sur le classement des communes touristiques. Le classement opéré par le préfet par voie d'arrêté nous donne aujourd'hui l'occasion de franchir l'étape suivante. Nous aurons d'ailleurs un rapport à examiner dans ce sens tout à l'heure.

5. Approbation de la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2013.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Il est dans mon habitude de compléter en faisant des comparaisons par rapport aux années précédentes et à la situation d'autres villes. Je vous propose de compléter, ce qui permet éventuellement d'enrichir les questions qui seront posées par les uns et les autres dans un deuxième temps. Je commence par quelques rappels pour ces deux comparaisons. Quand nous présentons un budget, qu'il s'agisse du budget primitif, du budget supplémentaire ou du budget tout court, nous cherchons toujours à savoir ce que représente ce budget par rapport aux années précédentes. Dans le tableau n° 2, vous avez la comparaison depuis l'année 2004 avec, pour 2013, l'addition du budget primitif et du budget supplémentaire qui plafonnent à 75,720 millions d'euros. Si nous cherchons une comparaison, nous nous apercevons que nous sommes à valeur égale par rapport à 2011. Cela signifie que nous sommes arrivés à maintenir la dépense publique malgré l'inflation, ce qui est une performance.

Pour l'année 2013, M. l'Adjoint JAEGY vous a donné les raisons de cette augmentation de 900 000 € qui sont en rapport avec des charges supplémentaires, notamment le coût de l'éclairage public, et des frais de gestion. En effet, rien que les cotisations nouvellement demandées par l'Etat sur les indemnités des élus représentent 133 000 € ; c'est énorme. De plus, il y a un ajustement de différentes subventions que nous avons examinées en cours d'année. Le total s'élève donc à 900 000 €. Vous pouvez faire une comparaison beaucoup plus large et beaucoup plus significative : si vous

regardez à partir de 2007 et jusqu'à 2013, soit une période de 6 ans – un mandat dure 6 ans –, vous voyez que le coût de fonctionnement est supérieur de 1,55 million d'euros. Cela représente 2,08 % d'augmentation alors que l'inflation est de 7,50 % sur la même période. Le différentiel entre 7,50 % et 2,08 % donne une économie de 4 262 500 €. Si vous cherchez la dépense supplémentaire d'une année sur l'autre, cela donne 0,3 % d'augmentation alors que l'inflation totale est de 7,50 %. Vous voyez que nous essayons de comprimer la dépense publique pour ne pas être obligés de répercuter cette dépense vers le contribuable. Je continue avec le tableau n° 3, car il ne s'agit pas seulement d'annoncer des chiffres en début d'année, encore faut-il arriver à les mettre en œuvre. Je parle ici des dépenses d'équipement. Si nous installons un budget fort pour soutenir l'emploi, les entreprises, ceux qui donnent du travail, il ne faut pas seulement annoncer des chiffres, mais mettre en œuvre le budget. La courbe du haut représente le taux de réalisation des différents budgets de 2004 à 2012 : vous voyez que cette courbe va de 48,69 % en 2004 à 81,60 % en 2012. Cela veut tout simplement dire que les 4/5^{ème} de ce qui est prévu sont réalisés. C'est énorme, surtout si nous faisons la comparaison d'une collectivité à l'autre.

En faisant la moyenne de tous les taux figurant dans cette courbe, nous arrivons à 73 %, ce qui, par rapport à 81,60 %, représente un investissement supplémentaire de 5,075 millions d'euros. Tous les jours, il faut suivre les projets et les chantiers afin que les prévisions faites en début d'année puissent être réalisées. Cela permet de donner du travail et de ne pas demander injustement des impôts auprès des contribuables. En effet, si les contribuables payent des impôts, ils veulent aussi savoir ce que nous faisons de cet argent. Le tableau n° 4 présente deux courbes : la courbe jaune correspond à l'augmentation des taux fiscaux que nous avons décidée ici et la courbe du haut est celle de l'inflation. Entre 2008 et 2012, le total de l'inflation est de 7,50 % tandis que la majoration des taux fiscaux est de moins 0,75 %. La différence dépasse 8 points. Sachant que la valeur du point est de 220 000 €, cela fait 1,6 million d'euros que nous ne sommes pas allés chercher auprès du contribuable. Nous pouvons également parler des emprunts, mais il faut savoir ce que représente la dette des emprunts dans le budget de fonctionnement : le tableau n° 6 montre que les charges financières, c'est-à-dire les intérêts à payer pour tous les emprunts, représentaient 3,69 % du budget de fonctionnement en 2008. Actuellement, nous sommes à une estimation de 2,65 % pour 2013. Nous sommes ainsi un point inférieur par rapport au coût de l'année 2008. Vous avez un chiffre précis pour 2012 puisque nous connaissons le compte administratif où nous étions à 2,47 %. Le tableau n° 7 compare l'évolution de la fiscalité et l'inflation. Vous avez le rappel des différents taux avec, au bas de la page, la variation des taux, soit 0 % en 2008, 1,4 % en 2009, 0 % en 2010, 0,50 % en 2011, 0,50 % en 2012 et 0 % en 2013. Vous avez également la courbe de l'inflation qui s'élève, dans le cas présent, à 9,50 %. Ainsi, la différence entre l'inflation et l'augmentation des taux est de 7,10 points. Si je multiplie par 220 000 € le point, j'arrive à près de 1,6 million d'euros de différence. Le remboursement de la dette figure dans le tableau n° 8 où la ligne bleue représente l'annuité de la dette totale, la courbe rouge, le capital et la courbe du bas, les intérêts. Pour l'année 2012, par exemple, nous avons 911 000 €

d'intérêts et 6,704 millions d'euros de capital. L'un ou l'autre collègue peut me demander où nous en sommes pour l'année 2013 : nous avons une prévision d'emprunt de 30 millions d'euros dans le budget avec les restes à réaliser, mais ce qui importe est de savoir où nous en sommes aujourd'hui. A ce jour, 8 millions d'euros ont été mis en œuvre auprès de la Saar Landesbank. 5 autres millions d'euros destinés à l'ANRU ont été contractualisés avec la Caisse des Dépôts et Consignations, mais ils ne sont pas encore mobilisés. De plus, une négociation est toujours en cours avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour 2 millions d'euros de crédits supplémentaires. Si nous devons mettre en œuvre tous les crédits prévus, cela fait un total de 14 millions d'euros. Nous verrons, d'ici la fin de l'année, les crédits nécessaires pour terminer le financement des opérations d'investissement. Vous voyez souvent dans les revues spécialisées et dans la presse, la dette à l'habitant : celle-ci figure sur le tableau n° 10 qui va de 2001 à 2013. Le chiffre qu'il y a lieu de retenir est le chiffre dans la colonne foncée. En effet, la différence pour 2013 entre 690 € et 596 € correspond à l'emprunt pour l'Hôtel de Police, mais comme le loyer payé par l'Etat compense totalement le capital et les intérêts, il faut partir sur la base nette, soit 596 €. Cette dette à l'habitant s'élevait à 756 € en 2001 et à 950 € en 1995. Je terminerai avec la fiscalité et le tableau n° 15 qui ne relève pas de notre réflexion. Nous avons tout simplement pris le classement réalisé par le mensuel « Capital » en fin d'année dernière. Sur les 112 villes les plus importantes de France, Colmar a la fiscalité la plus modérée avec 1 155 €. Dans le cas présent, la fiscalité moyenne est 1 771 € et la fiscalité la plus élevée pour la taxe d'habitation et du foncier bâti est de 2 423 €. Il y a lieu de faire cette comparaison par rapport à la fiscalité moyenne pour dire que ce sont 20 millions d'euros que nous ne prélevons pas auprès des Colmariens. C'est énorme. Si nous comparons par rapport à la fiscalité la plus forte, c'est-à-dire à 2 423 €, l'économie du contribuable colmarien est de 43 millions d'euros, toujours sur la base de la taxe d'habitation et du foncier bâti. Plus près chez nous, Mulhouse est à 1 497 € et Strasbourg à 1 449 €. Si nous comparons nos 1 155 € par rapport à Mulhouse, nous laissons dans le porte-monnaie du contribuable colmarien 11,6 millions d'euros et 9,976 millions d'euros par rapport à Strasbourg. Je termine avec le tableau n° 16 qui, chaque année, prend la différence entre la fiscalité colmarienne et la fiscalité moyenne nationale des villes de l'importance de Colmar : dans la dernière colonne figure l'économie. Nous tournons entre 8,4 et 9 millions d'euros d'économie pour les Colmariens. Si nous devons ajouter la modération des taux de la taxe d'assainissement et de distribution d'eau potable, nous arrivons à une économie annuelle de 12 millions d'euros que nous laissons dans le porte-monnaie du contribuable local. C'était ce que je voulais ajouter par rapport à l'explication donnée par M. l'Adjoint JAEGY. Merci pour ces quelques instants d'attention.

M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Vous constatez que je vous ai écouté attentivement. Je voudrais vous interroger sur le tableau n° 4 concernant les bases que vous affichez pour les taux d'imposition.

M. le Maire MEYER : Non, ce ne sont pas les bases.

M. FELDMANN : Le problème est que vous affichez toujours les augmentations que la Ville de Colmar demande aux Colmariens, mais vous ne tenez jamais compte de l'augmentation automatique des bases, lesquelles ont varié entre 1 et 2 % tout au long de ces années.

M. le Maire MEYER : Nous ne nous sommes jamais engagés sur des bases, mais sur des taux.

M. FELDMANN : Oui, mais ces taux augmentent en plus des bases imposées chaque année. Autrement dit, les chiffres que vous affichez correspondent aux augmentations d'impôts qui sont de la décision de la Ville de Colmar, mais lorsqu'un Colmarien regarde sa fiche d'imposition, ses taux augmentent nettement plus vite que ce que vous affichez ici.

M. le Maire MEYER : Non. Je me répète : si vous faites le total, les taux ne sont pas en augmentation, mais en diminution de 0,75 %. Par ailleurs, nous nous sommes seulement engagés sur les taux. Nous ne cessons de vous le répéter.

M. FELDMANN : Puis-je vous poser une seconde question ?

M. le Maire MEYER : Bien sûr.

M. FELDMANN : Lors de la présentation du tableau n° 7, vous avez dit que l'inflation était à 9,1 % alors que vous disiez précédemment qu'elle était à 7,5 %.

M. le Maire MEYER : Il y avait une année supplémentaire.

M. FELDMANN : Bien. Ensuite, vous nous avez présenté le tableau n° 15, car vous avez l'habitude de nous comparer à des villes et vous nous comparez toujours à nos deux villes voisines que sont Mulhouse et Strasbourg. Il me semble normal que des villes d'une importance beaucoup plus grande et offrant des services tout à fait différents de ce que nous offrons à la population aient un taux d'imposition supérieur. Je pense que vous comparez des choses difficilement comparables. Quand vous nous comparez à des villes de catégorie identique, je veux bien recevoir vos arguments, mais la ville de Strasbourg, c'est combien de fois Colmar, combien de services en plus ? Je pense tout simplement au tramway. Il est évident que les services offerts à la population n'ont rien à voir ou sont difficilement comparables avec ce que vous offrez vous, en tant que Ville de Colmar. Pour cette raison, j'estime qu'il faut prendre les chiffres proposés du bout des doigts.

M. le Maire MEYER : A l'inverse de votre affirmation, des villes beaucoup plus grandes que Strasbourg ou Mulhouse ont une fiscalité moins lourde. Je prends l'exemple de Paris.

M. FELDMANN : Paris ?

M. le Maire MEYER : Paris arrive en 5^{ème} position dans le classement national. C'est en opposition par rapport à votre affirmation.

M. FELDMANN : Les dotations de l'Etat doivent être absolument extraordinaires pour Paris.

M. le Maire MEYER : Strasbourg aussi a le contrat triennal et des dotations de l'Etat. Y a-t-il d'autres questions ?

M. l'Adjoint aux Finances.

M. l'Adj. JAEGY : Oui, merci, M. le Maire. Je voudrais juste apporter une précision à notre collègue, M. FELDMANN. S'il se réfère au tableau n° 4 présenté tout à l'heure par M. le Maire, il n'est pas question de taux fiscaux. Outre le respect strict des engagements pris devant nos électeurs en 2008, nous n'avons jamais dépassé l'inflation en matière de taux votés par le Conseil Municipal. Cela a encore été vérifié ce soir, présenté et démontré par M. le Maire. C'était l'un de nos engagements majeurs et il est tenu. L'objet du graphique n° 4 ne porte pas là-dessus, mais sur la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. Celles-ci sont aussi maîtrisées par rapport à l'inflation et à l'évolution des prix à laquelle nous devons faire face et que nous devons intégrer dans notre fonctionnement. Ce sont deux qualités à souligner au-delà du respect strict des taux.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN a compris.

M. l'Adj. JAEGY : Il était pourtant un peu hors sujet par rapport au graphique présenté.

M. le Maire MEYER : Mme GINDENSPERGER.

Mme GINDENSPERGER : Merci, M. le Maire. J'ai une question à poser concernant le parc de stationnement Place Saint-Josse : une dotation de 1,711 million d'euros supplémentaires est, *a priori*, prévue pour l'année prochaine. Pourtant, il me semble que ce parc devait ouvrir avant les marchés de Noël, c'est-à-dire en novembre. Le budget 2013 devrait donc contenir cette somme.

M. l'Adj. JAEGY : Tout à fait. Nous sommes en avance par rapport au calendrier initial. Une dimension nouvelle vient s'ajouter puisque nous avons prévu, au-delà de la construction du parking en tant que tel, d'agréments les abords immédiats avec des lieux de promenade et de la verdure afin, là aussi, de valoriser le cadre de vie de cette construction.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres questions ? Ce n'est pas le cas. Je soumetts le budget principal aux voix : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? 2 oppositions. Qui approuve les budgets annexes ? Oppositions ? Abstentions ? Les budgets annexes sont approuvés à l'unanimité.

6. Autorisations de Programme et Crédits de Paiement – actualisation décision modificative n° 1 – 2013.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec deux abstentions.

7. Modification n° 7 du Plan d'Occupation des Sols.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci, M. le Maire. Cela fait plus de deux ans que le PLU a été annulé par le Tribunal Administratif, et ce, essentiellement pour des raisons environnementales et d'une prévision d'accroissement de la population irréaliste. Depuis, le POS a été modifié plusieurs fois de façon marginale. Or, les travaux pour élaborer un nouveau PLU ont tardé. Ils viennent à peine de commencer et nous n'avons eu, pour l'instant, qu'une réunion de préparation. Ainsi, le nouveau plan local d'urbanisme ne sera finalisé qu'au cours de la prochaine mandature. Il me semble que les modifications de zonage proposées ce soir ne sont pas urgentes et peuvent attendre la validation du nouveau PLU. De plus, il est précisé dans le rapport que les nouveaux zonages et les nouvelles constructions prévues sont desservis, conformément à l'avis du SCOT, par les transports en commun. En l'occurrence, je trouve que le SCOT n'est pas très exigeant. En effet, si je prends l'unique exemple de la Croix-Blanche, la ligne de bus la plus proche est celle reliant Wintzenheim à Colmar avec un passage de bus toutes les 40 minutes. Si vous appelez cela un endroit desservi par les transports en commun, je trouve cela vraiment très léger. Je ne pourrai donc pas voter ce rapport, M. le Maire.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : M. HILBERT, lorsque vous dites que nous avons pris du retard dans l'élaboration du nouveau PLU, ce n'est pas vraiment le cas. Vous savez qu'il s'agit d'un document lourd à gérer qui suppose le respect d'un certain nombre de délais. Nous sommes dans la première phase et nous sommes en train de lancer les consultations auprès des différents professionnels. Cela va se dérouler tout au long du mois d'octobre puisque nous souhaitons associer les personnes concernées, professionnelles d'abord, puis l'ensemble des Colmariens. En ce qui concerne les modifications, elles sont nécessaires. Il s'agit d'ailleurs bien souvent de régularisations par rapport à l'existant dont il faut tenir compte. Pour ce qui est de la Croix-Blanche, le SCOT est clair et la modification proposée ce soir l'est tout autant. Il est souhaitable et même indispensable que les nouvelles constructions soient accessibles à la fois par bus, mais également par des aménagements cyclables et des mails piétons. C'est le cas de la Croix-Blanche. Celle-ci n'est pas encore sortie de terre, mais nous allons y travailler avec les uns et les autres et le moment venu, s'il y a lieu

de faire des adaptations, elles auront bien évidemment lieu. Aujourd'hui, il s'agit de permettre la mise en place de ce nouveau lotissement qui n'est pas encore sorti de terre. Nous avons donc encore un peu de temps.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. De mon côté aussi, je déplore que ces modifications successives du POS réduisent la démarche de concertation rendue obligatoire dans le cadre des PLU à la portion congrue. En effet, il n'y a eu qu'une enquête publique qui s'est déroulée sur un mois. A ce sujet, il y a une erreur dans le rapport, car elle ne s'est pas déroulée de juin 2011 à juillet 2013, mais bien du 3 juin 2013 au 3 juillet 2013, au rythme effréné de 35 heures par semaine, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30 du lundi au vendredi. Le commissaire signale que l'enquête s'est déroulée sur 31 jours consécutifs, mais il s'agit en fait de 23 jours ouvrés et de moins de 160 heures de mise à disposition, dont 9 h 30 en présence du commissaire. Alors que nous aurions pu avoir des réunions publiques, faire réellement travailler, enfin, les conseils de quartier à une réflexion en concertation avec les habitants et/ou proposer des expositions et informations sur des espaces publics proches des secteurs à modifier. Nous avons eu un simulacre de consultation qui n'est pas compatible avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable que la Ville devrait pourtant respecter pour fonder ses choix politiques au moment de l'élaboration des projets de développement urbain.

Ainsi, les données économiques, démographiques, la typologie des réseaux, les données liées aux équipements et aux déplacements, les capacités des réseaux, l'expression de la mixité sociale, c'est-à-dire toutes les informations qui permettent d'établir des perspectives et des dynamiques, devraient être étudiées et analysées avant de procéder à une quelconque adaptation et, *a fortiori*, avant l'élaboration de tout nouveau projet. Pour ce qui est du projet de création d'un secteur NABE au site de la Croix-Blanche, par exemple, il est dit que « le secteur est d'ores et déjà accessible et desservi par les transports en commun, ce qui contribuera à limiter les déplacements en voiture ». Or, si vous habitez dans ce secteur aujourd'hui, et dans tout le quartier ouest d'ailleurs, vous ne pouvez pas aller travailler en transports en commun dans les zones commerciales ou industrielles de la CAC ; sauf à accepter d'y consacrer 50 minutes de trajet et d'attendre $\frac{3}{4}$ d'heure à une heure environ entre chaque desserte et à condition d'avoir fini de travailler avant 20 h.

Par ailleurs, il n'y a aucune étude prospective sur les équipements, les commerces, les services, les écoles qui seront nécessaires pour que cette nouvelle zone d'urbanisation assure, je cite : « la bonne poursuite du parcours résidentiel sur Colmar dans un cadre de vie de qualité ». Il aurait fallu porter une attention particulière à la prise en compte des infrastructures existantes et aux capacités qu'elles offrent aujourd'hui, ainsi qu'à la création de nouvelles infrastructures et aux utilités attendues d'elles pour demain. Penser des parkings relais pour le covoiturage participe de l'anticipation. Se préoccuper des établissements scolaires, des commerces, des infrastructures, de la desserte et des services indispensables pour que

les nouveaux quartiers ne deviennent pas des cités-dortoirs se pose comme une évidence. En effet, en urbanisme, les infrastructures représentent la charge d'investissement la plus lourde pour la collectivité. La préoccupation d'en minimiser le coût est constante, malheureusement. Or, cette préoccupation doit être anticipée et gérée pour privilégier une gestion économe du territoire. Ne pas prévoir la localisation d'une infrastructure, ni sa bonne dimension peut avoir de lourdes conséquences.

En résumé, pour l'ensemble des modifications proposées, nous n'avons pas l'impression que les questions essentielles ont été posées : quelle quantité d'efforts, de temps et d'énergie faut-il consacrer, depuis son habitat, pour accéder à son lieu de travail, aux commerces, aux établissements d'enseignement, aux équipements sportifs, aux services, aux lieux culturels, aux espaces de nature ? Par quels moyens y accéder ? À pied, en deux roues, en voiture ou en transports en commun ? A quel moment de la journée et en combien de temps ? Au prix de quel coût énergétique, financier, sanitaire, social ? Coût qui reste à la charge des Colmariens. Pour ces motifs, nous voterons contre cette modification.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Je voulais intervenir à propos de la modification du POS dans le secteur de la rue des Jacinthes, c'est-à-dire dans les quartiers sud de Colmar. Nous constatons effectivement une densification progressive des habitations dans ce quartier et nous pouvons nous demander si, à terme, les quartiers sud, tels qu'ils sont et tels que nous les avons connus, ne vont pas complètement disparaître. Nous permettons une extension des zones d'habitation en sachant qu'*a priori* ce sont plutôt des zones destinées à une clientèle privilégiée.

Ma première question est de savoir s'il y aura des programmes destinés à des logements sociaux sur cette zone que nous pourrions urbaniser de façon plus dense – c'est vous qui le dites. Ma seconde question est plutôt un étonnement : vous dites que dans la mesure où nous avons mis de l'assainissement en place, il est normal que ces zones soient transformées en zones à urbaniser. A l'inverse, nous pourrions vous demander s'il ne suffit pas de mettre de l'assainissement pour qu'une zone NAE devienne une zone urbanisable. L'exemple que nous pourrions éventuellement vous proposer est cette petite zone que vous réservez au nord de cette zone que vous nous soumettez, laquelle reste pour l'instant en NAE parce qu'elle n'a pas d'assainissement. Il suffit donc de mettre de l'assainissement pour qu'elle devienne constructible ou urbanisable. Je me demande comment vous voyez l'avenir de ces quartiers sud. De plus, j'insiste sur ma première question : quel public pour les quartiers sud ?

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Mme VALENTIN, il ne faut pas confondre la réalisation d'un PLU avec la modification d'un document d'urbanisme, en l'occurrence, le POS. Dans le cadre de l'élaboration du PLU, il faudra définir les grandes stratégies du territoire colmarien, les grandes orientations, ce que nous voulons faire, quelles zones nous voulons développer, comment nous les développerons, quelle sera l'accessibilité de ces zones, avec quels

types de moyens (transports en commun, vélo, piéton et autres). Tout cela fera l'objet, et cela a d'ailleurs commencé à faire l'objet, d'un travail sur le PLU. C'est évidemment dans ce cadre-là que les uns et les autres seront consultés, concertés, écoutés et, en général et comme toujours, entendus.

Vous parlez d'un « simulacre » de consultation : ce mot est un peu fort et j'espère que vous le reconnaîtrez. Sans doute le mot a-t-il dépassé votre pensée ; je l'espère du moins, car il faut rester modéré dans ses interventions, d'autant plus que c'est faux. Effectivement, le commissaire enquêteur était là un certain nombre d'heures pendant la semaine et au cours de la journée. Il a reçu de nombreux Colmariens. En plus de cela, il y avait la possibilité de consulter les modifications proposées via Internet 24 h sur 24 et 7 jours sur 7. D'ailleurs, les Colmariens ne s'y sont pas trompés puisque pratiquement 400 Colmariens ont consulté ces modifications par Internet. Ils avaient donc la possibilité de faire des remarques à toute heure du jour et de la nuit. Si nous regardons de près ces modifications, nous voyons qu'elles portent sur des secteurs où il s'agit de régulariser certaines choses ; cela ne va pas beaucoup plus loin et ce n'est pas plus ambitieux. En effet, suite à l'annulation du PLU, certains secteurs construits qui se trouvent au milieu de terrains vides étaient devenus inconstructibles. Là, nous les rendons tout simplement constructibles. C'est également bon signe puisque cela signifie que des personnes de l'extérieur souhaitent s'installer à Colmar ou que des Colmariens souhaitent investir à Colmar. Cela veut également dire du travail pour les promoteurs. En effet, qui dit construction de logements, dit emplois et attractivité de la ville. Pour nous, le fait qu'il y ait des demandes de ce point de vue-là est la preuve du dynamisme économique de la ville. C'est plutôt une bonne nouvelle en termes d'emplois. Le reste était un peu hors sujet puisque, comme je l'ai dit, cela fera partie des discussions sur le PLU.

M. FELDMANN, pour la rue des Jacinthes, nous passons d'un COS de 0,12 à 0,35. Là encore, c'est pour régulariser un certain nombre de choses. Avec un COS de 0,12, les parcelles ne sont pas constructibles. Cela signifie que les quelques extensions de certaines maisons, soit parce que les familles se sont agrandies, soit parce qu'elles ont des projets, ne sont pas possibles. Avec un COS de 0,35, nous les rendons possibles. Je ne pense pas que cela entraîne une surdensification. Néanmoins, il faut rester compatible avec la notion d'économie de foncier, d'où l'intérêt d'augmenter les coefficients de construction. C'est ce que nous proposons sur le secteur ; rien de plus. Les autres questions concernant les types de logements sont un point important. Bien évidemment, cela sera discuté lors de l'élaboration du PLU.

Je termine sur le lotissement de la Croix-Blanche, point auquel je n'ai pas répondu à Mme VALENTIN. Là encore, c'est un projet dont nous allons discuter avec les élus. Nous reviendrons également vers vous sur les moyens d'accessibilité de ce lotissement. Aujourd'hui, il s'agit d'un document administratif permettant ce lotissement, sachant que sa réalisation dépendra de ce que nous voudrons en faire tous ensemble.

M. le Maire MEYER : J'ai aussi entendu que nous semblions traîner dans cette réflexion, mais il faut s'inspirer de l'expérience du dernier PLU. Nous

avons tout intérêt à temporiser pour prendre les choses les unes après les autres, et cela, sans précipitation. D'ailleurs, je pense pouvoir dire que ceux qui sont à l'origine de l'annulation du PLU doivent s'en mordre les doigts aujourd'hui puisque ce qui était prévu par le PLU en matière de précaution environnementale était beaucoup plus lourd que l'actuel POS. Au final, ils n'ont rien gagné. Toutefois, cela ne nous empêche pas de continuer à travailler pour adapter le périmètre urbanisable aux besoins d'aujourd'hui.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec trois oppositions et une abstention.

8. Extension du dispositif de vidéoprotection d'espaces publics (5^{ème} tranche d'équipement 2014).

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, M. le Maire, c'est la cinquième année consécutive que la Ville investit 500 000 € pour installer des caméras de vidéosurveillance. Cela fait donc plus de 2,5 millions d'euros investis, soit un million d'euros de plus que pour les vélos. Vous pourriez peut-être changer l'en-tête de votre papier à lettres et remplacer les vélos par des caméras.

M. le Maire MEYER : C'est une idée.

M. HILBERT : N'est-ce pas ? Contrairement à ce que vous nous aviez promis, nous n'avons aucun élément d'étude ou de statistiques sur la baisse de la délinquance et sur l'effet des caméras de vidéosurveillance. Nous pouvons vous croire sur parole lorsque vous dites que c'est efficace et que cela fait baisser la délinquance, mais, en tout cas, nous n'avons aucune étude. Nous ne savons pas si la baisse est plus importante dans les secteurs dotés de caméras par rapport à d'autres secteurs, d'autant que, globalement, la délinquance a baissé à l'échelon national. Nous sommes donc obligés de vous croire sur parole. De plus, ces caméras ne sont pas garantes de la sécurité puisque nous avons régulièrement des témoignages de personnes qui se font voler leurs vélos alors qu'ils sont garés sous les caméras ou de personnes qui constatent des troubles à l'ordre public ou de petits regroupements de dealers, etc.

L'installation de ces caméras ne fait que déplacer ces groupes et ne résout absolument pas les problèmes. Nous entendons ces témoignages de personnes qui vivent au quotidien dans les quartiers où les caméras sont installées. Je suis donc très sceptique quant à leur efficacité. En outre, j'aimerais savoir si les caméras du secteur Europe fonctionnent, car, en nous promenant dans ce quartier, nous pouvons constater que des coffrets électriques sont brûlés. Si nous écoutons les jeunes, ceux-ci nous disent que c'est justement pour détruire ces caméras, lesquelles sont, par ailleurs,

relativement bien protégées. Apparemment, ils ont réussi à trouver un point faible. J'aimerais également connaître le coût d'entretien de ces caméras, c'est-à-dire combien il faut ajouter aux 2,5 millions d'euros déjà investis. Je trouve que cela fait cher pour de la communication.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Je voulais intervenir dans le même sens, mais sans m'être concerté avec M. HILBERT, concernant le cinquième paragraphe de votre rapport : « L'équipement réalisé à ce jour a permis d'identifier de nombreux auteurs de méfaits. Il constitue sans nul doute un instrument efficace dans la lutte contre l'insécurité. » Il est vrai qu'il faut vraiment vous croire sur parole, car nous sommes dans le flou le plus total et le plus absolu. Il aurait été normal que vous puissiez nous préciser combien d'auteurs ont été arrêtés et combien d'affaires ont été élucidées grâce à l'utilisation de ces caméras. C'est une chose qu'il me paraîtrait tout à fait normal de présenter à la fois au Conseil Municipal et à la population. Ensuite, il faudrait tout de même nous expliquer pourquoi ces images vont être traitées à Mulhouse ; c'est un peu surprenant. Une autre question que nous pouvons nous poser est de savoir combien de personnes sont mobilisées sur l'année pour surveiller ces différents écrans. M. HILBERT parlait du coût d'entretien des caméras, mais il y a aussi un coût de fonctionnement global puisque vous êtes obligés d'employer un certain nombre de personnels pour assurer la surveillance des écrans de télévision. Dans l'ordre, mes questions sont : avons-nous des chiffres plus précis sur la délinquance ? Pourquoi Mulhouse ? Combien de personnes cela occupe-t-il ?

M. le Maire MEYER : M. FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues, je voudrais juste préciser à M. HILBERT que les données relatives à l'évolution de la délinquance sont rapportées annuellement dans le rapport de la dotation urbaine de solidarité. Nous en discutons d'ailleurs longuement à cette occasion chaque année.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. J'ai bien noté que la Ville est aujourd'hui équipée de 61 caméras et que cela nous a coûté plus de 1,5 million d'euros puisque nous avons des subventions, soit environ 25 000 € par caméra. Sommes faramineuses auxquelles il convient d'ajouter le personnel, la maintenance et le renouvellement comme cela a été dit. Or, de nombreux rapports – une quarantaine de rapports étrangers, mais aussi des rapports de la Chambre des Comptes – démontrent l'inefficacité de ces dispositifs. Même le rapport du Ministère de l'Intérieur en 2009, qui était censé venir au secours de ces équipements en affirmant que « le taux d'élucidation est beaucoup plus rapide et plus élevé » avec la vidéosurveillance et qui portait sur 63 brigades de gendarmerie en 2008 s'est avéré être un dossier à charge. En effet, en annonçant au total 770 affaires élucidées grâce aux caméras, cela faisait 12 faits par an et par brigade, soit une affaire par mois environ. Avec des démonstrations pareilles, nous sentons tout de suite qu'il est utile de dépenser des fortunes en caméras. La vidéosurveillance suppose des moyens humains et matériels qui ne sont pas

à l'ordre du jour à l'heure des compressions de personnels et des réductions des dépenses publiques. Elle est inefficace. C'est pour cette raison que le précédent gouvernement avait pensé introduire lors du vote de la Loppsi2 un article pour autoriser le recours à des sociétés de sécurité privée pour prendre en charge les moyens humains nécessaires à la vidéosurveillance. Heureusement, cet article a été censuré par le Conseil Constitutionnel. Alors, même s'il n'est pas politiquement correct aujourd'hui de s'élever contre ce gaspillage d'argent public, indistinctement mené d'ailleurs par les mairies de gauche comme de droite pour assurer un sentiment de sécurité, je réaffirme que je reste opposée à ce que l'on veut nous présenter comme de la protection tandis que l'on enlève tous les moyens humains pour assurer réellement la sécurité de nos concitoyens. Je réaffirme que rien ne vaut la présence d'éducateurs susceptibles de travailler sur la prévention et de policiers en nombre suffisant pour assurer la sécurité en ville. Toutefois, dans ces domaines, comme dans d'autres, il serait souhaitable que les Colmariens puissent participer au débat. Il est dommage que celui-ci n'ait pas eu lieu au début des installations, mais il n'est pas trop tard pour les associer à cette réflexion. En l'état, je voterai contre l'extension de ce dispositif. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme RABIH.

Mme RABIH : Un éclairage : le Chef de l'Etat était l'invité dimanche 15 septembre au 20 h de TF1. Interrogé par Claire CHAZAL, il a, en dénonçant le drame de Nice, mentionné avec un angélisme certain et mis en avant le renfort des moyens de la police et de la gendarmerie pour lutter contre l'insécurité. Il a également appelé les élus locaux à recourir davantage à la vidéosurveillance.

M. le Maire MEYER : La lecture directe est pratique, n'est-ce pas ?

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Nous pouvons aussi rappeler l'affaire Merah et les 7 600 heures environ de vidéos visionnées qui n'ont abouti à strictement rien.

M. le Maire MEYER : Il n'y a pas de comparaison possible.

Mme VALENTIN : Nous pouvons tout comparer. La preuve.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, chers collègues de l'opposition, je ne suis pas surpris de vos prises de positions ce soir puisque depuis le début – je vous reconnais d'ailleurs cette constance – vous étiez opposés à l'installation de caméras. C'est votre avis et vous trouvez les justifications que vous voulez ; vous en avez parfaitement le droit.

M. HILBERT, vous terminez votre intervention en disant que c'est cher pour de la communication. De notre côté, nous considérons que ce n'est pas cher pour assurer la sécurité de nos concitoyens. Cela nous tient à cœur et c'est notre rôle. La sécurité et la tranquillité de nos citoyens sont très importantes pour nous et nous ne rigolons pas avec cela. Cela fait partie des services que nous devons assurer à la population. Alors, quand vous nous

demandez, les uns ou les autres, quels sont les résultats, je ferais observer que dans la Commission Politique de la Ville, et comme je m'y étais engagé, vous avez eu l'occasion d'interroger le commissaire, M. RICHARDET, qui a eu la gentillesse de venir en commission suite à ma sollicitation afin de nous expliciter un certain nombre de choses et répondre à vos questions. Le débat a donc valablement pu avoir lieu dans la commission. Concernant les chiffres, M. FRIEH vous a apporté une réponse qui est totalement valable. Je peux ajouter que les caméras ont plusieurs avantages. Tout d'abord, il n'a jamais été dit qu'elles résolvaient tous les problèmes. Jamais. C'est un des maillons d'une chaîne où il y a bien sûr les éducateurs. La Ville de Colmar a une politique de prévention très forte, même si ce n'est pas sa prérogative première puisque d'autres collectivités doivent en assumer la responsabilité. La Ville de Colmar joue un rôle important au contact des associations, lesquelles jouent aussi ce rôle de prévention. Nous avons une police municipale, des brigades vertes et la police nationale ; la sécurité fait tout de même partie des fonctions régaliennes de l'Etat en premier lieu. Les caméras s'ajoutent au dispositif, elles ne s'y substituent pas, comme vous semblez vouloir le montrer ce soir. C'est l'addition de ces dispositifs qui doit nous permettre d'atteindre des chiffres en baisse. Il est vrai qu'il y a toujours des actes de délinquance à Colmar, toujours trop, même si nous avons constaté, fort heureusement et c'est très bien pour tout le monde, une diminution ces dernières années. Les caméras participent à cette diminution. Nous le voyons très clairement, car, là où elles ont été implantées de manière globale que ce soit au centre-ville ou au quartier Europe, nous avons observé tout de suite après – le lien est total – une diminution des actes de délinquance dans la mesure où elles jouent à la fois un rôle de dissuasion et permettent l'élucidation de certaines affaires. En effet, l'autre rôle positif des caméras est qu'elles servent de preuve totale. Lorsque, suite à des enquêtes judiciaires, il y a des extractions de vidéos, celles-ci permettent non seulement au tribunal d'avoir une vision précise des choses, mais elles permettent ensuite à la justice de prendre des mesures ou des sanctions ; pas simplement sur la foi de témoignages, mais sur la foi d'images qui sont des preuves totalement irréfutables. C'est également un avantage.

Mme VALENTIN, vous citez un rapport, sauf que l'immense majorité des rapports montre l'efficacité des caméras. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la plupart des villes de France, qu'elles soient dirigées par la gauche, la droite ou le centre, se sont lancées dans de vastes programmes de vidéoprotection. Même à Paris, qui a longtemps renâclé, M. DELANOE le fait. En effet, tous ces maires sont convaincus de l'efficacité de ces caméras. Nous le sommes aussi, raison pour laquelle nous comptons bien poursuivre le maillage à travers toute la ville, car c'est un choix que nous avons fait.

Vous parliez tout à l'heure des vélos volés sous les caméras, M. HILBERT. Si les citoyens portent plainte et obtiennent gain de cause, le juge a la possibilité de demander à visionner les caméras afin d'identifier les auteurs. De nombreuses identifications ont été faites grâce à cela. Même des incendies – que ce soit celui de la rue de Turenne ou d'autres – ont pu être élucidés, car les caméras avaient suivi les auteurs des faits et avaient donc permis d'interpeller les auteurs. Vous parliez également de trafics de

drogue : les auteurs de ces trafics sont souvent suivis et pistés par les caméras et sont ensuite interpellés avec des preuves très claires puisqu'ils ont été filmés. C'est un point très important. Vous dites aussi que les coffrets électriques ont été brûlés dans le quartier Europe, ce qui est vrai. Cela prouve que les caméras gênent certains, ce qui est plutôt bon signe. Rassurez-vous, ces coffrets ont été remplacés par un autre dispositif qui protège les câbles et permet aux caméras de parfaitement fonctionner aujourd'hui. Soyez rassuré à ce sujet, elles sont protégées par un autre dispositif, elles font leur travail et permettent d'avoir les résultats dont je vous ai parlé.

Enfin, M. FELDMANN, les images sont déportées aux commissariats de Mulhouse et de Colmar, mais elles sont surtout visionnées par le centre de visionnage installé à la mairie de Colmar. Il y a donc trois possibilités de visionner les images. C'est l'efficacité qui veut cela et c'est une bonne chose.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, M. le Maire. Je crois qu'il est très simple de ne pas se faire reconnaître sur une caméra.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : C'est bien d'inciter la population. Bel exemple.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : J'ai une question par rapport à ce grand souci dont vous faites preuve, la sécurité de nos concitoyens ; ce qui, en creux, voudrait dire que nous n'en avons cure. Nous avons la même préoccupation, mais nous voulons l'assurer avec des moyens que nous jugeons efficaces par rapport à celui-ci que je trouve inefficace.

M. le Maire MEYER : C'est affaire de conception.

Mme VALENTIN : Justement, M. le Maire, puisque vous êtes tellement convaincu que les caméras sont un facteur de sécurité pour vos concitoyens, pourquoi avez-vous arrêté le développement en 2013 ? Tout simplement parce que vous n'aviez pas de subventions de l'Etat.

M. le Maire MEYER : Nous avons eu un rattrapage en 2013 sur le programme 2012 et nous sommes en train de les installer. Ce n'était pas une volonté de la Ville. Nous avons simplement voulu que le financement soit partenarial avec l'Etat.

Mme VALENTIN : Sans subventions, il n'y avait pas de sécurité pour les Colmariens.

M. le Maire MEYER : Nous avons eu le rattrapage pour le programme 2012 il y a deux mois. C'est aussi simple que cela. De plus, si ces caméras sont si inutiles, je ne vois pas pourquoi l'Etat dépense autant d'argent.

M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. J'avais posé la question du manque de précision quant à l'efficacité de ces caméras et au flou complet et absolu que vous nous donnez comme indication. Je vous le rappelle : « L'équipement réalisé à ce jour a permis d'identifier de nombreux auteurs de méfaits. Il

constitue sans nul doute un instrument efficace dans la lutte contre l'insécurité. » Je regrette que vous ne puissiez pas nous donner de chiffres dans votre rapport, chiffres qui nous permettraient d'être convaincus par votre proposition. L'ANRU ne suffit pas, puisque les caméras ne sont pas uniquement déployées sur le territoire de l'ANRU. Elles le sont aussi au centre-ville, me semble-t-il ; place Saint-Joseph, par exemple.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci M. le Maire. Comme d'habitude, je prends la parole sur ce sujet en disant mon désaccord le plus total avec M. HILBERT et les autres collègues de gauche. Lorsqu'ils seront atteints physiquement ou dans leurs biens, peut-être changeront-ils d'avis. Pour ma part, je vois la chose suivante : nous n'avons absolument pas les mêmes échos entre ce que M. HILBERT entend et ce que j'entends. Lorsque des personnes se promènent, voient le panneau « Espace sous surveillance vidéo » et disent « Attention, il y a des caméras », cela s'appelle des incivilités. M. FELDMANN, les caméras servent à cela également. En dehors de ce que M. le 1^{er} Adjoint et M. le Maire ont dit, ces caméras sont dissuasives afin que ces incivilités se répètent de moins en moins. Mme VALENTIN, croyez-vous vraiment que l'Etat qui n'a pas de « fric » en ce moment nous subventionnerait à hauteur de 125 000 € s'il ne croyait pas à cette histoire-là ? Même l'Etat socialiste croit à ce que nous faisons. C'est donc un bienfait pour tout le monde.

M. le Maire MEYER : Bien. Concernant la question nouvellement posée par M. FELDMANN, M. le 1^{er} Adjoint a déjà répondu. En effet, M. RICHARDET était disponible pour répondre à toute interrogation.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec trois oppositions et deux abstentions.

9. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes colmariens âgés de 17 à 23 ans – 16^{ème} session.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Je suis heureux de constater qu'un des engagements recueille l'unanimité au sein de cette assemblée.

10. Amélioration et extension du réseau viaire, de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse de la Ville de Colmar – Modification du programme 2013.

Voir rapport –

M. l'Adj. Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Réaménagement de la rue d'Amsterdam – convention d'occupation temporaire d'une parcelle privée.

Voir rapport –

M. l'Adj. Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Je voulais intervenir de façon un peu plus large à propos de ces réaménagements de la rue d'Amsterdam et de l'Avenue de l'Europe puisque tout cela se tient un petit peu. Tout d'abord, il est assez curieux de voir que pour cet aménagement de la rue d'Amsterdam, nous avons complètement oublié que des personnes avaient peut-être besoin d'avoir accès à leur parking. C'est réparé, tant mieux. Je voulais également expliquer la façon dont les choses se passent à la Ville de Colmar en termes de réaménagement et de concertation avec les élus. Je m'adresse là essentiellement aux Colmariens puisqu'il paraît qu'un certain nombre nous regarde. Je vais donc vous raconter ce qu'il s'est passé à la fin du printemps de cette année lorsque le projet de réaménagement de l'Avenue de l'Europe à hauteur du lycée Camille Sée nous a été présenté. Au cours d'une Commission d'Urbanisme à laquelle je siége, nous avons eu une réflexion assez longue avec l'ensemble des conseillers municipaux et adjoints présents sur le problème de la piste cyclable venant de la direction de Wintzenheim-Ingersheim, laquelle doit, en partie, alimenter l'accès des cyclistes vers le lycée Camille Sée. Sachant que cette piste cyclable arrive de l'autre côté de l'Avenue de l'Europe par rapport au lycée Camille Sée, se pose la question de la circulation des vélos qui vont être obligés de traverser le flux des voitures arrivant depuis l'extérieur de Colmar sur l'Avenue de l'Europe. Nous avons eu une discussion assez poussée avec l'ensemble des personnes présentes pour dire que l'aménagement tel qu'il était présenté était potentiellement dangereux pour les cyclistes dans la mesure où il leur était proposé de traverser l'Avenue de l'Europe précisément à l'entrée de la Ville de Colmar, alors que les voitures n'ont pas encore ralenti. A cet endroit, elles sont encore lancées à 70 km/h ; en tout cas, elles ne sont certainement pas à 50 km/h à hauteur du panneau Colmar. Il nous est alors dit que cela serait repensé. Le mois suivant, j'interviens de nouveau à la commission, car les travaux avaient commencé – nous pouvions effectivement voir les pelleteuses travailler. Les travaux avaient commencé rapidement puisque la commission précédente n'avait même pas un mois. Je pose donc la question pour savoir ce qu'il en était de la discussion que nous avons eue à propos de cette piste cyclable et si elle avait été prise en compte. Le président de cette commission, M. l'Adj. HEMEDINGER, me renvoie dans les cordes d'un revers de la main en disant que nous avons tout le temps d'y penser puisque les travaux concernaient les canalisations. Il se trouve que je me suis rendu

dans le quartier le lendemain de cette commission pour aller visiter une de mes patientes et je constate que les bordures de trottoir étaient en train d'être posées. Autrement dit, le projet était déjà complètement lancé. J'ai donc plusieurs réflexions à faire à ce sujet : premièrement, quand nous vous posons une question en toute bonne foi, la réponse est erronée et totalement erronée puisque nous avons largement dépassé le problème des canalisations. Deux solutions : soit on se trompe de bonne foi, soit on se trompe de mauvaise foi. Si c'est la première hypothèse, c'est que l'on ne connaît pas ses dossiers. Si c'est la seconde, c'est que l'on méprise la parole des conseillers municipaux – notamment ceux de l'opposition, c'est plus facile –, sauf que ces informations sont aussi données aux conseillers de la majorité. Je pense que l'on méprise également les conseillers de la majorité. Toujours dans cette Commission d'Urbanisme, je signale que les travaux d'aménagement de la rue de Morat nous ont été présentés récemment alors que les travaux avaient commencé 15 jours plus tôt. Autrement dit, la concertation au cours de ces commissions n'est qu'une concertation de façade et une fois que le projet lancé par quelques-uns – nous ne savons pas vraiment qui, d'ailleurs – il n'est quasiment pas modifiable. Ce qui me met le plus en colère est l'aménagement actuel de l'Avenue de l'Europe, car nous constatons qu'elle a été aménagée selon le projet initial. Il s'agit du projet le plus dangereux possible que nous puissions imaginer : en effet, les voitures arrivent Avenue de l'Europe à l'entrée ouest de Colmar, là où la piste cyclable sur la droite n'est pas visible. Elle est d'ailleurs joliment cachée par un arrangement floral et un mobilier urbain. Cette piste cyclable débouche tout de suite après. Cependant, une précaution a été prise puisque deux magnifiques stops ont été mis pour les cyclistes à la sortie de cette piste cyclable. Tout le monde sait qu'un adolescent est programmé psychologiquement pour respecter un stop. En revanche, la seule indication donnée aux automobilistes qui arrivent à l'entrée de Colmar est un petit triangle indiquant la présence d'une piste cyclable. Autrement dit, l'aménagement tel qu'il a été pensé est l'aménagement le plus dangereux possible pour un cycliste qui serait inattentif. Cela traduit aussi un fait que nous n'arrêtons pas de souligner ici, à savoir que la sécurité des cyclistes est secondaire dans les déplacements urbains dans la ville de Colmar. Je m'excuse d'avoir été un petit peu long, mais il fallait tout de même que je signale la manière dont les choses fonctionnent dans cette commission d'urbanisme.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci, M. le Maire. Je voulais aussi soulever un problème de concertation ; pas forcément avec des conseillers municipaux ou des adjoints, mais avec les habitants. Dans le cadre de ce chantier, quelques habitants ont été concertés, notamment le lycée Camille Sée et les habitants de la rue de Zimmerbach. Par contre, il y a eu un défaut de concertation avec les résidents du Madrid. Votre principe de politique de concertation avec les habitants est vraiment pris en défaut à ce niveau-là. Il faut savoir que ces habitants ont un parking et que la réalisation du rond-point a fermé une entrée de ce parking. Le seul moyen pour les résidents du Madrid d'accéder à leur parking est de passer par l'entrée du foyer Adoma.

Ils vous ont sollicité pendant les travaux en vous demandant une entrée Avenue de l'Europe – c'était encore possible puisque tout était en chantier –, mais cela leur a été refusé. Vous avez pris une lourde responsabilité en fermant cette entrée rue d'Amsterdam. En effet, non seulement cela gêne les résidents, mais cela pose un problème de sécurité. Si jamais il devait y avoir un accident ou un feu dans l'immeuble, par où accèdent les pompiers ? Je me souviens que vous aviez justifié la percée des Nénuphars parce que c'était une impasse et que, juridiquement, il fallait que les camions de pompiers puissent faire demi-tour. Si vous comparez le petit parking de la résidence Madrid avec la percée des Nénuphars, vous verrez qu'il y a une différence de taille. C'est complètement incroyable. J'espère que les travaux iront vite suite à ce rapport et que les habitants de la résidence Madrid retrouveront très rapidement un accès. Pour l'instant, ce n'est pas encore fait.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Je souhaite répondre au docteur FELDMANN, car c'est une insulte envers mes collègues de la majorité. Il a simplement oublié la chose suivante, à savoir que lors de ces réunions auxquelles j'assiste en tant que membre, nous avons eu une concertation. Il oublie également de dire qu'il est la fraction minoritaire de cette assemblée et qu'il nous taquine sans arrêt. Puisqu'il prend les Colmariens à témoin, je vais aussi le faire. Nous pouvons également dire que M. FELDMANN est de mauvaise foi ; vous l'êtes en ce moment. Pour mes collègues, ainsi que pour M. le 1^{er} Adjoint qui va vous répondre je pense, ce n'est absolument pas de cette façon que cela se passe. Si les idées de l'opposition sont bonnes, nous les faisons nôtres. Seulement, il ne faut pas que cela soit uniquement des idées démagogiques, comme celles que vous employez la plupart du temps.

M. le Maire MEYER : M. Daniel MEYER.

M. l'Adj. MEYER : Merci, M. le Maire, chers collègues. Pour ce qui concerne la piste cyclable Avenue de l'Europe, le problème a été soumis à la commission de circulation et d'urbanisme suivante à laquelle siègent la police, la gendarmerie et tous les experts en matière de circulation. Il a été dit que la piste cyclable devait traverser là où il n'y a qu'une voie de circulation pour les automobiles, car ce n'est pas acceptable là où il y a deux voies de circulation. C'est l'avis des experts de la circulation.

Pour ce qui est de la rue de Morat, rien n'a été fait en termes d'urbanisme pour le moment. L'éclairage public démarre le 23 septembre, c'est-à-dire aujourd'hui. D'ailleurs, à la commission à laquelle nous avons participé tous les deux, vous avez mis en avant le fait que cela soit marqué sur les plans provisoires. Je rappelle que les plans sont toujours provisoires tant que l'exécution n'est pas terminée, auquel cas nous faisons ensuite les plans de recollement. Lors de cette commission, nous avons bien spécifié que toutes les propositions d'aménagements peuvent encore être prises en compte. Etant donné que vous n'en avez émis aucune, il n'y avait pas de raison de changer quoi que ce soit aux plans.

Concernant le Madrid, un courrier a été fait au mois de mars. Les accords de Pôle Habitat, le syndic de la copropriété, datent de cette époque. L'accès est toujours possible par la résidence voisine et nous allons créer un accès en enrobé avec l'approbation des pompiers, si cela devait vous inquiéter. En effet, nous avons l'accord des pompiers pour tous ces accès.

M. le Maire MEYER : Bien. Il y a toujours des choses à redire. Il faut néanmoins répondre aux observations présentées. C'est ce que nous faisons avec le maximum de correction et de courtoisie.

Le tour de table étant fait, je soumetts le rapport aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé. Je suis étonné qu'il n'y ait aucune opposition. Ce n'est pas si mauvais que cela finalement. Nous avons consommé vingt minutes sur ce rapport sans opposition. Je salue.

12. Sollicitation du classement en station de tourisme.

Voir rapport –

Mme l'Adj. MANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Je vais dire une chose avec laquelle tout le monde sera d'accord. Je crois savoir que Claire CHAZAL parlera du tourisme à Colmar dans son journal de 13 h, dimanche prochain. Je vous invite à le regarder.

M. le Maire MEYER : M. GREINER.

M. GREINER : Merci. Je réitère la remarque que j'avais faite en Commissions Réunies et en commission tout court en disant qu'il est regrettable pour le mouvement sportif que l'activité sport et éducation ne figure pas dans ce rapport. C'est dommage pour une ville qui, il y a un an, a essayé de concourir pour être la ville la plus sportive de France.

M. le Maire MEYER : Nous nous plions aux paramètres indiqués. Ce n'est pas nous qui inventons les paramètres d'appréciation. Néanmoins, vous devez respecter ceux que l'on nous oppose.

M. GREINER : Il est bien marqué : « Activités et équipements sur le territoire de la commune touristique en période touristique dans au moins deux thématiques : le sport, la santé, le bien-être, la culture, le patrimoine et la gastronomie. » Vous aviez donc le choix.

Mme l'Adj. MANN : Nous avons volontairement choisi le patrimoine et la gastronomie, car c'est ce que les touristes attendent en venant à Colmar. Le ministère est en train d'étudier une nouvelle thématique, le tourisme d'affaires de découverte économique que vous ne trouvez pas non plus

comme critère dans ce dossier. Nous avons volontairement choisi ce qui identifiait Colmar.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je voulais juste préciser que je me réjouis que ce rapport permette d'assurer les missions de viabilité hivernale à la ville. J'espère que nous éviterons ainsi les accidents et les encombrements que nous avons connus par le passé.

Mme l'Adj. MANN : C'est un des éléments du dossier. Nous avons dû répondre à des critères très techniques, notamment sur le déneigement.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui approuve ? Oppositions ? Abstentions ? Le rapport est approuvé unanimement.

13. Subventions de fonctionnement aux associations sportives au titre de la saison 2012/2013.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Au troisième paragraphe, vous indiquez « les engagements pris par la majorité municipale en 2008 comportaient une augmentation de 50 % du montant alloué aux 4 critères suivants. » Si je prends le tableau que vous nous proposez en page suivante, je vois que les dépenses 2007-2008 étaient à 585 485 € et que celles d'aujourd'hui sont à 593 951 €. Serait-ce là l'un des engagements que vous n'aurez pas pu tenir, M. le Maire ? En effet, si j'augmente 585 000 € de 50 %, je devrais arriver très largement au-delà de 593 000 €.

M. l'Adj. BRUGGER : M. FELDMANN, nous ne pouvons comparer que ce qui est comparable. Pour les années que vous prenez en référence, il y avait moins de clubs bénéficiant de subventions et les critères n'étaient pas les mêmes. D'une année à l'autre, ces critères varient compte tenu de l'importance des clubs et de leurs budgets également. S'il y a plus de bénévoles et plus de jeunes licenciés sportifs, la subvention varie automatiquement. Cela paraît tout à fait évident.

M. le Maire MEYER : M. FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : Oui, M. le Maire, chers collègues, je ne voudrais pas détourner ce rapport de son objet essentiel qui est le sport, mais émettre néanmoins une satisfaction par rapport aux engagements demandés aux associations, tout particulièrement dans le domaine du développement durable. L'annexe 2 présente ce qui est demandé aux associations partenaires et signataires des conventions et ce qu'elles font en matière de maîtrise d'énergie et de développement durable. Nous retrouvons cela à

travers un certain nombre de nos actions où une démarche à la fois incitative, partenariale et de concertation est mise en place dans ce domaine.

M. l'Adj. BRUGGER : Les associations ont aussi un but social et éducatif incontestable.

M. le Maire MEYER : En complément, ce sont 4 interventions qui ont augmenté de 50 % et non le montant total de la subvention. Ces 50 % ont été respectés depuis 2008. D'ailleurs, le rapport les rappelle.

M. l'Adj. BRUGGER : 4 critères parmi les nombreux autres critères retenus pour la fixation de la subvention.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé en l'absence de Mme HOUPIN qui a quitté la salle et n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

14. Subventions spécifiques aux associations sportives dans le cadre des « contrats d'objectifs » au titre de la saison 2013/2014.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de Mme HOUPIN qui a quitté la salle et n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

15. Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive (3^{ème} tranche).

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Travaux de rénovation des structures scolaires et de la Petite Enfance – programme 2014.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Subvention pour des travaux d'aménagement d'un espace dédié à l'accueil d'enfants d'écoles élémentaires sur le site de restauration scolaire du Collège Episcopal Saint-André.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec deux abstentions.

18. Attribution d'une subvention dans le cadre des « Bourses Jeunes ».

Voir rapport –

Mme HOUPIN-CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Subvention d'équipement destinée aux travaux de mise aux normes de la propriété communale occupée par l'Association « Nucléo Social Portugais de Colmar ».

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Information préalable de l'assemblée délibérante – Projet d'avenant n° 2 au contrat de Délégation de Service Public pour la gestion du Musée du Jouet.

Voir rapport –

M. SISSLER-CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme GINDENSPERGER.

Mme GINDENSPERGER : Merci, M. le Maire. C'est une somme beaucoup plus importante : il s'agit en effet de 54 000 € et non de 5 400 €.

M. SISSLER : Excusez-moi si j'ai dit 5 400 €. C'est bien 54 000 €. Vous avez raison.

Mme GINDENSPERGER : C'est une somme très importante eu égard à la somme totale versée puisque cela représente environ 20 %. Cela fait un décalage important entre ce que l'on peut estimer pour la gestion de ce musée, ce qui a été obtenu lors de la mise en place de la DSP au 1^{er} juillet de l'année dernière et le manque effectif de possibilités de paiement. Merci.

M. le Maire MEYER : M. SISSLER, Mme GINDENSPERGER pose la question de la différence de 50 000 €. C'est tout simplement en rapport avec l'exploitation du musée qui marche très fort par rapport à l'année précédente.

M. SISSLER : Absolument. Je suis allé à la dernière Assemblée Générale et je peux vous dire que les résultats sont très bons et que l'ambiance est bonne au sein du comité.

M. le Maire MEYER : Cela respecte le cahier des charges.

M. SISSLER : Absolument. Excusez-moi, j'ai dit 5 400 €, mais c'est effectivement 54 000 €.

Mme GINDENSPERGER : Je crois tout simplement que la somme n'était pas suffisante dès le départ. Je suis d'accord avec vous, M. SISSLER, le musée du jouet fonctionne bien, j'étais aussi présente aussi. Cela dit, il faut la somme réelle et nécessaire pour pouvoir fonctionner, ouvrir, payer le personnel et faire vivre ce musée.

M. le Maire MEYER : Si nous sommes aux côtés du gestionnaire, c'est bien parce que nous voulons le faire vivre.

Mme GINDENSPERGER : C'est très bien.

M. le Maire MEYER : Or, il y a toujours une régularisation en fin d'année entre les recettes et les dépenses. Peut-être avions-nous un peu sous-estimé la somme au départ, mais lors du décompte, il faut parler avec les vrais chiffres. C'est ce que nous faisons, d'où le rapport qui vous est présenté. L'année prochaine, nous aurons un autre rapport où la différence sera peut-être moindre.

Mme GINDENSPERGER : D'accord.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé. Il ne faut pas oublier qu'ils sont à 70 000 entrées, ce qui est remarquable.

21. Travaux de maintenance courante et de sécurité pour les établissements culturels – programme 2014.

Voir rapport –

M. l'Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Attribution d'un concours financier à la Fédération des Commerçants, Artisans et Services de Colmar pour l'opération « Les 3 jours Coup de Cœur à Colmar ».

Voir rapport –

M. l'Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Versement d'une subvention à deux agents municipaux en situation de handicap.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : J'avais demandé la parole sur le point précédent, M. le Maire. Si vous permettez, je voudrais dire que je suis très content de cette subvention, car, lors d'un précédent Conseil Municipal, j'avais entendu dire dans cette salle que nous subventionnons uniquement l'association du Marché couvert et pas le reste du commerce. Par ce rapport, nous démontrons que nous soutenons la totalité du commerce colmarien. C'était ce que je voulais préciser, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas la première fois.

M. RENIS : Non, pas du tout. Au contraire.

M. le Maire MEYER : Nous le faisons 3 ou 4 fois chaque année.

M. RENIS : Tout à fait.

M. le Maire MEYER : Merci de l'avoir rappelé.

Qui est favorable au rapport qui vient d'être présenté par M. WEISS ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

24. Versement de la subvention 2013 au Groupement d'Action Sociale du Personnel de la Ville de Colmar et modification de la convention régissant les relations entre la Ville de Colmar et le G.A.S.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Dénomination d'une voie nouvelle : rue de Bergheim.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Transaction immobilière – acquisitions de parcelles sises au lieudit « Rufacher Huben ».

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Transactions immobilières – acquisitions à titre gratuit pour incorporation dans le domaine public.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Transactions immobilières – alignements des voies chemin du Schoenenwerd, Bangerthütten weg, Au Werb, emplacement réservé n° 4 (agrandissement du carrefour Lavoisier/Kiener).

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Taxe communale sur la consommation finale d'électricité – fixation du coefficient multiplicateur unique.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

31. Taxe d'habitation sur les logements vacants – modification du délai de vacance.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32a. Garantie communale pour 2 emprunts, d'un montant total de 240 000 € à contracter par « Pôle Habitat » Colmar Centre Alsace – OPH pour une opération de construction de 22 logements locatifs sociaux situés rue la Bleich à Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32 b. Garantie communale pour 2 emprunts d'un montant total de 3 247 500 € à contracter par « Pôle Habitat » Colmar Centre Alsace – OPH pour une opération de construction de 34 logements locatifs sociaux situés 74-76, route de Neuf-Brisach à Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32c. Garantie communale pour 2 emprunts, d'un montant total de 1 830 000 € à contracter par « Pôle Habitat » Colmar Centre Alsace – OPH pour une opération d'acquisition en VEFA de 20 logements « Domaine des Cépages », situés rue de Bennwihr à Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

33. Réalisation d'aménagements complémentaires au Colmar Stadium – Avant Projet Définitif.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Il est sûr qu'avoir une équipe de football évoluant en Nationale 3 est très bien pour la notoriété de Colmar et cela doit

être soutenu. Le problème est que le soutien de cette notoriété coûte très cher. En effet, si nous allons à la fin du rapport, il est question d'investir 1 568 652 € TTC. Année après année, nous voyons passer des rapports de ce genre avec des sommes conséquentes pour les équipements dont les SRC ont besoin. J'ai deux questions à poser, à moins que ce ne soit la même : ne faudrait-il pas sortir les investissements pour les SRC de l'ensemble du chapeau politique sportif de la Ville de Colmar vu l'importance des montants proposés ? Il faut surtout faire attention à ce que les autres clubs sportifs de Colmar n'aient pas, en quelque sorte, à tirer la langue – excusez-moi pour l'expression – si des sommes très importantes, et c'est normal, sont destinées au SRC Football.

M. l'Adj. BRUGGER : M. FELDMANN, vous connaissez très bien les conditions dans lesquelles les différents critères sont calculés et les subventions allouées. Le SRC Football fait évidemment des envieux, mais il est tout de même en Nationale et draine plus de 2 000 spectateurs à chaque match à Colmar. Le minimum que puisse faire la municipalité est de soutenir ce club qui a besoin d'un stade digne de ce nom. Nous avons simplement répondu aux exigences imposées par la fédération afin d'avoir un stade homologué pour le National. Evidemment, il s'agit de travaux d'investissement que fait la Ville, mais ce sera pour le très long terme. Actuellement et compte tenu des rencontres importantes qui auront lieu prochainement, nous pouvons d'ores et déjà dire que le stade sera plein et archiplein. Nous ne pouvons pas venir discuter. Je veux simplement dire que si le montant vous paraît important, les critères sont néanmoins bien calculés. Tout d'abord, il y a le budget du club. Or, celui-ci dépasse les 2 millions d'euros. En effet, il n'y a pas seulement l'équipe première, mais toutes les autres équipes : la seconde, qui est en CFA2, niveau national, et les nombreuses équipes de jeunes. Le club en arrive même à devoir refuser certains jeunes, ce qui est très délicat, faute d'encadrement suffisant et de terrains disponibles. Ce sont des travaux que la municipalité essaiera de prendre en charge. Nous faisons le maximum. Alors venir nous reprocher maintenant de mettre trop d'argent pour le SRC Football est quelque peu incongru. Le club, la Ville, les supporters et toute la région de Colmar le méritent.

M. FELDMANN : Ce n'est bien évidemment pas ce que j'ai dit. Je ne reproche pas à la Ville de Colmar de soutenir un club qui amène de la notoriété pour la ville et évolue en Nationale 3 ; je sais bien que cela représente un investissement. Mon souci est de vérifier que les investissements nécessaires pour ce club n'amènent pas à ce que les autres clubs à côté soient plus ou moins démunis. Vous me dites que ce n'est pas le cas, alors c'est parfait.

M. le Maire MEYER : Je veux bien continuer. Les Sports Réunis jouent en Nationale 3.

M. FELDMANN : Je suis au courant.

M. le Maire MEYER : A ce titre, la Ville ou un autre partenaire – ce sont parfois des privés ailleurs – doit mettre à disposition un outil qui entre dans les normes en rapport avec la Nationale 3. La Ville étant propriétaire des

installations, elle se doit de s'y plier. Cela nous conduit à dépenser 1,5 million d'euros TTC. Ce n'est pas spécialement pour les Sports Réunis, mais simplement pour que les équipements soient conformes aux normes. Quant à savoir si les autres associations sportives disposent du même confort, je prends l'exemple du gymnase de la Montagne Verte que nous venons d'inaugurer et qui a coûté 8 millions d'euros. Il y a deux ans, la salle d'armes des escrimeurs a coûté plus de 2 millions d'euros. Nous n'avons aucune retenue. Nous tenons seulement à ce que chaque association, qu'elle soit sportive ou culturelle, puisse œuvrer avec un outil correspondant au travail qu'elle a en charge. Je pense pouvoir dire que nous le faisons non seulement avec beaucoup de précautions, mais également avec beaucoup de confort et de pertinence pour ces associations. En effet, d'autres collectivités ne suivent pas comme la Ville de Colmar le fait.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

34. Création de postes supplémentaires dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Je réagis à la notion de création de postes, car certains emplois d'avenir sont des ATSEM ou des concierges d'école. Je voulais savoir en quoi ces postes sont créés dans la mesure où ils étaient occupés auparavant. J'imagine que lorsqu'une ATSEM ou un concierge d'école part à la retraite, celui-ci est remplacé. Nous ne pouvons pas laisser une école sans ATSEM. Je suis donc un peu sceptique par rapport à cette notion de création de postes. Que des jeunes y accèdent, pourquoi pas ? Dans ces emplois d'avenir, je vois plus une opportunité de la Ville d'avoir des salariés qui ne coûtent pas très cher pendant un petit moment.

M. l'Adj. WEISS : Dans l'immédiat, cela permet à ces 10 jeunes, comme pour les 20 en cours, d'avoir un emploi pendant 3 ans. Lorsque les personnes partiront à la retraite et si ces jeunes ont donné satisfaction, il n'y a aucune raison pour ne pas prendre ces jeunes pour remplacer les départs à la retraite.

M. HILBERT : Ce ne sont pas des créations de postes.

M. le Maire MEYER : Il s'agit du recrutement de 10 emplois jeunes. Les 20 premiers ont bien été intégrés et l'expérience était bonne. Ces jeunes qui n'avaient aucune formation rendent entière satisfaction sur le terrain. Nous faisons un pas supplémentaire. Toutefois, la configuration des emplois d'avenir est non seulement de proposer des recrutements, mais de

pérenniser l'emploi. Nous voyons déjà aujourd'hui cette pérennisation possible dans la mesure où les jeunes donnent satisfaction. C'est donc une double garantie pour les jeunes.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Mme RABIH, souhaitez-vous intervenir ?

Mme RABIH : Je m'étonnais que nous soyons obligés de redire à M. HILBERT ce qu'est le dispositif des emplois d'avenir.

M. le Maire MEYER : J'ai été tenu d'ajouter un rapport supplémentaire puisqu'une dernière négociation a pu être conclue pour la société qui avait acheté le mess des officiers. M. le 1^{er} Adjoint.

35. Transaction immobilière – cession avenue du Général de Gaulle.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Si j'ai bien lu le rapport, cette parcelle n'est pas destinée à être construite.

M. le Maire MEYER : Non. Il s'agit d'élargir la surface foncière.

M. FELDMANN : C'est une histoire de coefficient d'occupation des sols dans ce cas.

M. le Maire MEYER : Cela respecte le plan d'occupation des sols. Le problème était le stationnement des voitures. Comme ce triangle, qui n'avait pas d'affectation, était disponible, nous nous proposons de le mettre dans la corbeille. Il s'agit également d'un investissement assez important sur le site qui va donner du travail aux entreprises pour les travaux de construction et qui, après, fera l'objet de créations de mini-entreprises avec l'occupation d'un certain nombre d'emplois.

M. WAGNER.

M. WAGNER : Je voulais simplement dire que je ne prends pas part au vote.

M. le Maire MEYER : D'accord. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec deux abstentions. M. WAGNER n'a pas participé au vote.

Nous sommes au terme des points à examiner puisque je n'ai aucune intervention sous le point « Divers ». Mes chers collègues, je vous remercie pour votre patience et votre participation. La séance est levée et nous nous retrouvons, comme toujours, au rez-de-chaussée.

FIN DE LA SEANCE : 20 HEURES 35



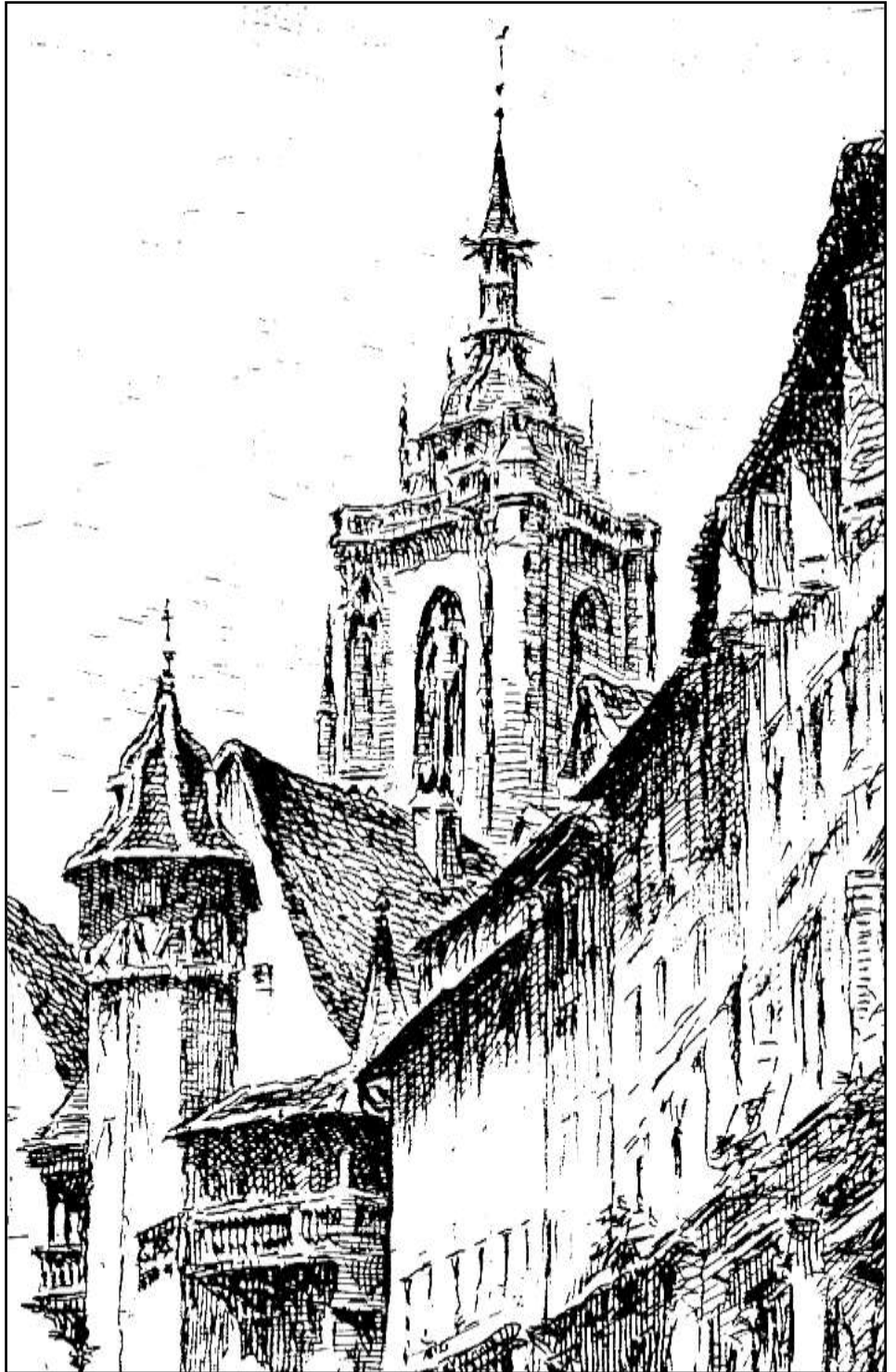
COLMAR

PROCES VERBAL

51^{ème} Séance

du

21 octobre 2013



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je vous salue. J'ouvre cette séance du Conseil Municipal.

Je dois faire état de quelques excuses : Mme CHELKOVA, M. WAEHREN, Mme RABIH et Mme DETTLOFF qui donnent respectivement pouvoir à Me BRUGGER, Mme LICHTENAUER, votre serviteur et Mme JACQ.

Nous avons à désigner le secrétaire de séance. La benjamine est toujours disponible. A-t-elle votre agrément ? Cela semble être le cas. Comme suppléant, le Directeur Général des Services. Il a également votre accord. Les deux sont installés.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 23 septembre. Fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Vous avez le compte rendu des décisions et arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal ainsi que le compte rendu des marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

Il n'y a pas de communication.

Dans la foulée, nous avons les rapports d'activités de quelques organismes où la Ville de Colmar est présente. Nous commençons avec la SAEM VIALIS. M. PIVARD, Directeur Général des Services, va nous faire une synthèse de ce rapport d'activité. Vous avez la parole, M. PIVARD.

5. Rapport d'activités 2012 de la SAEM VIALIS.

Voir rapport –

M. PIVARD : Merci, M. le Maire. Bonsoir à tous.

(M. PIVARD procède à présent à la présentation du rapport à l'aide d'une projection)

M. le Maire MEYER : Merci, M. PIVARD. Les questions sont ouvertes.

M. GREINER.

Intervention de M. GREINER inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Si VIALIS est en déficit, nous ferons un échange avec la Ville de Colmar qui est largement excédentaire. Je plaisante.

M. PIVARD : Je n'ai malheureusement pas cette donnée précise, mais je me ferai un plaisir de vous la communiquer. Nous respectons toutes les règles de la parité, ce qui est une exception dans nos industries, en particulier au niveau du Comité de Direction. Je suis désolé, mais je n'ai pas le chiffre précis avec moi.

M. le Maire MEYER : Ces questions devraient nous interpeller. Que faisons-nous lorsque nous dépassons largement le quota d'un côté ? M. PIVARD vous répondra. M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Une question sur le prix de l'électricité et du gaz aux particuliers. Il existe normalement une concurrence sur les ces prix et j'aurais voulu savoir comment vous vous situez par rapport aux différentes propositions existantes en termes de prix pour les particuliers. Etes-vous concurrentiels ?

M. PIVARD : S'agissant de l'électricité, les tarifs sont réglementés, c'est-à-dire qu'ils sont identiques pour la France entière. Nous sommes donc parfaitement concurrentiels. Pour ce qui est du gaz, il y a des tarifs réglementés, mais pas de tarif national. Au gré des augmentations ou des diminutions que font les uns et les autres, nous sommes actuellement voisins des tarifs du principal distributeur de gaz en France, à savoir Gaz de France Suez. Par contre, de plus en plus d'offres de marché sont faites à la clientèle. Il s'agit de contrats où les prix sont garantis fixes sur une période. Jusqu'à maintenant, et comme vous avez pu le voir tout à l'heure sur les graphiques que je vous ai projetés, nous résistons très bien. En effet, les clients se méfient d'un tarif fixe qui est échangé contre une proximité et un avenir que personne ne peut voir. Ceci dit, l'avenir est à la disparition des tarifs réglementés et nous le verrons d'ici la fin de l'année 2013.

M. le Maire MEYER : M. FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues, M. PIVARD, j'ai une question, car nous vendons aussi de l'énergie verte. Savez-vous si cela bouge ou si cela reste stable du côté de la demande de la clientèle ?

M. PIVARD : L'année dernière, nous avons commercialisé une offre d'électricité verte pour la clientèle domestique, laquelle a été souscrite par environ 200 clients. Nous avons également commencé avec une offre professionnelle et, pour le moment, nous avons signé 10 contrats. Bien évidemment, il s'agit d'un engagement. Je n'irai pas jusqu'à dire que c'est un engagement idéologique, mais, là, le client ne cherche pas le prix le moins cher.

M. le Maire MEYER : Il n'y a pas d'autres questions. M. PIVARD, je vous remercie. Je réagis à la question posée par M. GREINER à laquelle M. PIVARD essayera de répondre. Pour votre information, le personnel d'encadrement de la Ville de Colmar compte 151 hommes et 164 femmes, le personnel d'exécution comprend 405 hommes et 478 femmes et le personnel vacataire compte 30 hommes et 46 femmes. Merci, M. PIVARD.

6. Rapport d'activités 2012 de la SOCIETE DE L'AEROPORT DE COLMAR.

Voir rapport –

M. REBERT : Merci, M. le Maire. Mesdames et Messieurs, bonsoir. Comme chaque année, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport concernant la société de l'aéroport de Colmar. Il s'agit du rapport 2012, lequel a été établi au printemps. Dans l'intervalle, un certain nombre de décisions ont été prises. Je me permettrai donc de faire des ajouts oraux à la présentation.

(M. REBERT procède à présent à la présentation du rapport à l'aide d'une projection)

M. le Maire MEYER : Merci, M. REBERT. Y a-t-il des questions de la part des conseillers ? Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. M. REBERT, pouvez-vous nous en dire un peu plus sur les éventualités d'évolution du capital et ce vers quoi nous nous dirigeons ? J'ai une deuxième question : la suppression du point de passage frontalier devrait faire suite à un arrêté du deuxième semestre 2012. Quand cette suppression doit-elle effectivement avoir lieu ? Ensuite, avez-vous entamé des démarches ou quelqu'un a-t-il essayé d'intervenir pour obtenir que cette suppression n'ait pas lieu ? Merci.

M. REBERT : Je vous rassure, nous nous en occupons activement. Concernant l'évolution du capital, nous nous sommes réunis avec l'ensemble des collectivités territoriales pour poser le problème, mais nous ne sommes pas allés très loin. Nous avons également eu des discussions informelles avec l'aéroport de Strasbourg et Bâle-Mulhouse. Nous entendons reprendre ce chantier à l'automne, sachant qu'il faut effectivement, si nous allons dans une autre direction, être prêts pour la négociation de la prochaine DSP en 2015, négociation qui commencera fin 2014. Nous avons donc un peu de temps et nous allons y travailler.

Le point de passage frontalier n'est pas supprimé pour l'instant et nous ne sommes plus sur la liste de suppression. Néanmoins, c'est toujours une épée de Damoclès qui pend au-dessus de l'aéroport. Ce serait effectivement dramatique pour les entreprises et pour l'aéroport puisque nous perdrons en attractivité. Des aéroports de l'ouest de la France ont perdu le point de passage frontalier, ce qui fait que de nombreux chefs d'entreprises sont obligés de passer d'abord par Paris pour aller atterrir sur l'aéroport de Bretagne pour pouvoir se rendre dans leurs entreprises. En Suisse, par exemple, c'est traité de manière complètement différente et beaucoup plus souple alors que le même service est assuré. Nous nous défendons et avons de fréquentes discussions avec la Préfecture qui nous soutient. D'une manière générale, les collectivités locales nous soutiennent également pour le maintien du point de passage frontalier à Colmar.

M. le Maire MEYER : Je complète : lorsque la suppression était encore à l'ordre du jour, j'en ai saisi trois ministres différents.

M. REBERT : Tout à fait.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres questions ? Ce n'est pas le cas.
M. REBERT, merci beaucoup pour votre éclairage.

M. REBERT : Merci pour votre attention.

7. Rapport d'activités 2011/2012 de la SOCIETE COLMARIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN (SCCU).

Voir rapport –

M. SISSLER : En l'absence de M. le Directeur, je vais vous présenter le rapport de la SCCU pour l'exercice 2011/2012.

(M. SISSLER procède à présent à la présentation du rapport)

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire, M. le Président, pour cette intervention régulière qui revient tous les ans. Colmar a la chance d'avoir un réseau de chaleur et je me réjouis de son développement. Cependant, nous devons tout de même être exigeants sur son fonctionnement. Je rappelle que l'usine d'incinération, principale pourvoyeuse de chaleur de la SCCU, brûle toujours de l'eau, même si la collecte des biodéchets se met en place. J'espère que cette incinération des biodéchets va disparaître, car ce n'est pas le cas pour l'instant. D'autre part, vous avez beaucoup communiqué sur le chauffage bois. Lorsque nous regardons les chiffres, et vous l'avez un petit peu rappelé, M. le Président, ce n'est pas tant le bois qui a remplacé le fioul, mais une autre énergie fossile, à savoir le gaz. Il y a eu un abus de communication sur le bois puisque le chauffage urbain c'est toujours des biodéchets brûlés et des énergies fossiles. Si nous ne brûlons plus les biodéchets, nous pouvons en faire du biogaz : y a-t-il une étude pour que les biogaz servent au chauffage urbain ?

M. SISSLER : Je peux vous répondre sur le fait que le tri est fait de plus en plus et grâce à ce que vous dites, c'est-à-dire en triant toutes ces matières pleines d'eau. C'est ce que fait M. WAEHREN dans sa campagne pour essayer de réduire les déchets. Malgré ce tri, nous aurons toujours du gaz et des déchets qui resteront. Je pense que le gaz ne sera pas omniprésent à l'avenir. Pour le bois, il ne faut pas rêver non plus. Nous sommes à 13 ou 15 000 tonnes de plaquettes de bois. Nous ne pouvons pas en brûler 40 000 dans une chaudière bois de 8 mégawatts/heure. Il faudra peut-être aussi limiter et rester au taux actuel. Je pense que nous y arriverons par le tri pour avoir un PCI plus important, c'est-à-dire essayer d'avoir des choses très sèches comme le bois, et le gaz en rajout. Nous tendons à cette diminution de l'énergie fossile. C'est pratiquement le cas pour le fioul et le gaz qui est aussi en diminution.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je voulais revenir sur le prix du mégawatt/heure. Le Président nous indiquait qu'il était modéré, aux environs de 50 € HT. Dans ce cas, pourquoi est-il indiqué au paragraphe 3

de la page 7 que « le prix de vente moyen facturé, tous tarifs confondus, se situe à 70,464 € avec une augmentation de 14,71 % » ?

M. SISSLER : C'était au début de la chaudière bois, alors que nous sommes maintenant au résultat de la première saison de chauffe. Vous voyez bien que le tonnage en bois n'était pas important puisque nous n'avions fait que quelques mois. Nous faisons des essais, arrêtons les fours, etc. A l'époque, nous étions obligés d'utiliser le fioul et la fluctuation du fioul faisait que le prix moyen du fuel était passé de 431 à 564 €. Evidemment, cela faisait un mégawatt/heure plus cher pour la chaleur vendue puisque nous augmentions le tonnage en fioul. A l'heure actuelle, ce n'est plus le cas et cela a baissé. Nous ne sommes plus directement concernés par la fluctuation du fioul ; fluctuation que nous ne maîtrisons pas et que même l'Etat français ne maîtrise pas.

M. le Maire MEYER : Vous avez peut-être oublié un argument essentiel, sinon deux. Avec la capacité de production de la SCCU, nous desservons l'équivalent de 16 000 foyers, soit à peu près la moitié de la population colmarienne. Pour donner une réponse plus précise à M. FELDMANN, vous auriez dû dire que les tarifs de la SCCU ont diminué de 10 % au 1^{er} janvier 2013 par rapport au tarif 2012. Je complète, car vous ne l'avez pas dit. En outre, nous diminuons fortement le fioul lourd en augmentant à la fois le bois et le gaz. En même temps, il est prévu le raccordement d'une autre chaudière au gaz. Cela va naturellement satisfaire M. PIVARD.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Cher collègue, vous avez parlé de deux apprentis en vous excusant presque d'utiliser ce terme pour des jeunes en IUT. Je voulais juste souligner que le terme est tout à fait adéquat et que l'apprentissage est une formule qui peut s'appliquer jusqu'au plus haut niveau universitaire. Il faut aujourd'hui valoriser cette formule. Je félicite donc la SCCU d'accueillir ces personnes, comme toutes les entreprises qui veulent bien le faire. Cela étant, je tiens à ce que nous ne dévalorisons pas la formule apprentissage, car c'est le bon terme.

M. SISSLER : Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je me suis presque excusé, car, dans l'imagerie populaire, l'apprenti est un jeune gars de 14 ans qui va chez un patron. C'est pour cela que j'avais rectifié.

M. le Maire MEYER : Personnellement, je n'avais pas cette impression.

M. SISSLER : J'en suis fort aise.

M. le Maire MEYER : Nous sommes nous-mêmes toujours des apprentis.

M. SISSLER : Vous avez raison, nous sommes toujours des apprentis de quelque chose. S'il ne s'agit que d'un problème de sémantique, ce n'est pas trop grave.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER.

M. WAGNER : Oui. Ce n'est pas directement sur ce rapport, mais sur l'ensemble des rapports présentés ce soir concernant les sociétés d'économie mixte. D'habitude, nous voyons plus de rapports et aujourd'hui, nous nous

limitons à trois. Pourquoi Colmar Expo SA et Préalys ne sont-ils pas présentés ce soir ? Est-ce pour ne pas charger l'ordre du jour ?

M. le Maire MEYER : Exactement.

M. WAGNER : Les verrons-nous prochainement ?

M. le Maire MEYER : Oui, lors de la prochaine réunion.

M. WAGNER : Très bien.

M. le Maire MEYER : Pour bien faire, il aurait fallu le faire avant le 30 juin. Pour ne pas charger l'ordre du jour, nous avons décidé de les scinder. Une moitié ce soir et l'autre moitié lors d'une prochaine séance.

M. WAGNER : Merci beaucoup.

8. Nouveau transfert de compétence – modification des statuts.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER.

M. WAGNER : Oui, merci. Ce rapport appelle de ma part un certain nombre d'observations et de questionnements. Tout d'abord, je constate que les préconisations et simulations portaient sur le transfert de compétence de quatre domaines que vous avez énumérés : piscine et établissement nautique, enseignement supérieur, soutien à la Comédie de l'Est et à l'Opéra du Rhin, Conservatoire de Musique. Il est dit dans le rapport que « le collège des maires et vice-présidents a mené un travail et des réflexions sur des transferts de compétences, puis les travaux et simulations ont été présentés au collège des maires et vice-présidents. » Par rapport à ces deux phrases, pouvons-nous savoir qui a préparé les travaux et simulations ? Pourquoi finalement seul l'enseignement supérieur a-t-il été retenu ? Y a-t-il eu mésentente ou discordes au sein de la CAC ? Pourquoi les trois autres domaines n'ont-ils pas été retenus ? D'autre part, à quelques mois des élections municipales, était-ce vraiment le moment d'acter de nouveaux transferts de compétences à la CAC ? Ne pouvions-nous pas attendre que de nouvelles équipes se mettent en place après les élections ? Je souligne que le transfert de l'enseignement supérieur à la CAC entraîne le transfert d'une partie de la dette, soit 2,7 millions d'euros, de Colmar vers la CAC ce qui, *de facto*, permettra d'améliorer les ratios d'endettement. Il faudra bien sûr y penser lors de la présentation des prochains graphiques. Enfin, je constate à travers la presse que des réunions sont programmées pour rapprocher Colmar et Sélestat afin de dynamiser tout le Centre Alsace. J'ai l'impression que ce rapprochement revient sur le tapis tous les 6 ans à l'approche des élections pour tomber dans l'oubli sitôt après. Ou alors, cette réunion a-t-elle été diligentée afin d'imiter et de suivre dans cette direction un candidat déclaré aux élections municipales de mars prochain ? Je m'interroge. Je voudrais également profiter de ce rapport pour élargir mes propos, car vous parlez du lien entre l'enseignement supérieur et l'économie, ce que

j'approuve parfaitement et ce que je comprends. Parfois, dans vos présentations, M. le Maire, et dans votre communication, vous mettez en avant le classement de Colmar comme championne de France dans un certain nombre de domaines, preuve à l'appui en citant tel ou tel magazine. Si Colmar obtient de bons résultats, j'en suis le premier ravi, car je suis fier d'être Colmarien. Toutefois, je crois qu'il faut surtout faire preuve d'une extrême humilité et ne pas s'approprier tel ou tel résultat aussi performant soit-il, car Colmar a existé avant 1995 et ces résultats sont aussi et surtout le fruit des fondamentaux de l'histoire, du patrimoine, de la situation géographique de notre ville ainsi que des actions passées. Ceci pour vous dire, M. le Maire et chers conseillers municipaux, que j'ai parcouru avec beaucoup d'attention le palmarès des villes les plus *business friendly* de France, c'est-à-dire de l'attractivité économique, paru dans l'Expansion du mois d'octobre 2013, soit quelque chose de très récent. Je rappelle que ce magazine auquel je suis abonné depuis plus de 30 ans est le premier magazine traitant de l'économie dans notre pays. Ce palmarès a été établi en fonction de 16 critères choisis pour leur pertinence dans trois domaines : infrastructures – ferroviaire, route, aérien et navigation –, éducation – nombre d'étudiants pour 1 000 habitants, formations proposées – et écosystème – nombre d'entreprises pour 1 000 habitants, taux de création d'entreprises, pépinières d'entreprises. J'ai été surpris du classement de Colmar dans la catégorie des agglomérations de 100 000 à 200 000 habitants comprenant 39 villes. Colmar se classe 27^{ème} sur 39, soit un classement dans le dernier tiers. Elle n'est donc pas championne. Si Colmar se situe à une honorable 11^{ème} place dans la catégorie infrastructures, sans doute le doit-elle au maintien de la structure aéroportuaire que vous souhaitiez tout simplement fermer en dépit de tout bon sens il y a quelques années. Dans la catégorie éducation, Colmar est 26^{ème} sur 39 et dans la catégorie écosystème, Colmar se situe à une piètre 30^{ème} place, toujours sur 39, soit dans le dernier quart. Concernant cette catégorie liée à l'économie, c'est-à-dire à la création d'entreprises et à l'emploi, il ne suffit pas d'organiser des points presse, comme j'ai pu le lire récemment, en disant avec une certaine mauvaise foi que l'action publique de la Ville et de la CAC a permis de créer 1 600 emplois nouveaux ou d'affirmer que Colmar est protégée des vents mauvais. Pour les emplois créés, M. le Maire, si vous voulez parler de ceux existant actuellement sur le site des anciennes casernes, Place du capitaine Dreyfus, vous savez bien qu'il s'agit essentiellement de transferts d'emplois et malheureusement pas de créations d'emplois. Je pense que c'est déjà une excellente chose de les conserver. Hormis la création d'une nouvelle et belle usine par l'entreprise LIEBHERR sur le site de l'aéroport, aucune nouvelle implantation d'envergure n'a été réalisée au cours des 10 dernières années. Et encore, pour celle-ci, il a fallu se battre pour conserver l'infrastructure aéroportuaire avant que la décision ne soit prise par l'industriel. Non, il ne s'agit pas uniquement d'agiter en permanence l'autosatisfaction, mais de créer autour de l'action publique les conditions favorables de l'accueil de nouvelles entreprises, de faciliter leur implantation dans notre ville et nos territoires alentours. Et surtout, de leur montrer notre envie de les accueillir. Quand je vois l'analyse du magazine l'Expansion et les exemples cités, je constate tout

simplement que nous sommes loin des initiatives d'autres villes françaises. En effet, en nous dopant constamment à l'autosatisfaction, nous nous endormons, nous nous mettons des œillères et nous ne voyons pas le monde qui bouge. Je voudrais terminer mes propos, certes un peu longs, en affirmant qu'il faut sortir d'une logique de ratios, de chiffres et de communication principalement axée sur la présentation financière pour entrer davantage dans une logique de projets, d'action politique et de vision pour Colmar à moyen et long terme. En effet, M. le Maire, la bonne gestion que vous mettez en avant, n'est-ce pas tout simplement la normalité, la base de l'action publique et non un exploit ? En tout cas, c'est la conviction d'un ancien adjoint aux Finances.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci M. le Maire. Je n'ai pas lu l'article dont parle M. WAGNER, mais cela m'intéresserait que vous nous le communiquiez, comme vous nous avez communiqué l'article de Capital. Pour revenir au rapport, je le voterai, car il va dans le bon sens, c'est-à-dire donner plus de poids à l'intercommunalité. Je regrette qu'il n'aille pas plus loin alors que nous devrions renforcer encore plus cet échelon. Il me semble que cela aurait été une chance pour notre territoire que non seulement les piscines, la Comédie de l'Est ou le Conservatoire soient transférés à l'intercommunalité, mais que nous allions plus loin et que les stades, les gymnases et peut-être les PLU fassent aussi partie des compétences de la Communauté d'Agglomération.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Mon intervention va dans le même sens que la précédente, celle de M. HILBERT, même si je rejoins aussi certaines interrogations formulées par M. WAGNER. Effectivement, si les communes n'ont réussi à trouver un accord que sur l'enseignement supérieur, c'est peut-être parce que sur les autres simulations réalisées, les conditions, notamment financières, ne leur convenaient pas. En tout cas, cela va dans le bon sens pour l'enseignement supérieur. Néanmoins, ce serait aussi une bonne chose pour les piscines et les établissements nautiques, peut-être dans un second temps. Comme je l'ai déjà exprimé plusieurs fois, les gymnases, les stades et les grands équipements sportifs d'une manière générale, pourraient aussi être transférés à la CAC. Reste à trouver un bon arrangement entre communes. Malheureusement, ce n'est pas encore gagné.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je voulais faire une réflexion à propos du conservatoire de musique à rayonnement départemental. Il se trouve que son rayonnement est quelque peu plombé par le problème des frais d'écologie. Je vous rappelle que seuls les élèves colmariens sont aidés en ce qui concerne les frais d'écologie et que ces frais sont très chers. Pour les élèves qui fréquentent le conservatoire et qui ne sont pas Colmariens, cela revient à peu près à 1 000 € par an, ce qui fait que, de façon progressive, nous constatons que de moins en moins d'élèves viennent de l'extérieur de Colmar. Nous comprenons tout de suite que si la CAC avait pris le

conservatoire de musique sous son aile, cette situation aurait pu changer pour les élèves non colmariens et aurait véritablement permis que ce conservatoire ait un rayonnement départemental ou au minimum sur la CAC. Nous pouvons regretter le choix fait par les maires. S'agit-il pour chacun des maires de défendre son pré carré, à savoir les écoles de musique souvent présentes dans les communes ? Nous pouvons le regretter, car nous pourrions imaginer que ces écoles de musique soient un tremplin pour des élèves qui pourraient ensuite venir fréquenter le conservatoire de musique dans l'idée éventuelle d'une professionnalisation de l'activité musicale.

M. le Maire MEYER : Mme GINDENSPERGER.

Mme GINDENSPERGER : Oui, merci M. le Maire. Je voudrais juste compléter l'intervention de M. FELDMANN en donnant comme exemple les élèves des classes CHAM scolarisés au collège Victor Hugo : ils payent l'écolage de l'école de musique lorsqu'ils ne sont pas Colmariens alors que les maîtrisiens, par exemple, ne le font pas. Je pense qu'il serait intéressant que cela soit mis à équivalence. Merci.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, M. le Maire. M. WAGNER, nous avons un peu perdu l'habitude de vous entendre ces dernières années, d'entendre vos propos souvent caustiques et très volontairement pessimistes sur la défense de la ville que vous êtes censé aimer, c'est-à-dire Colmar. Vous vous réveillez avant les élections, très bien. Vous avez le droit. Nous aurions pu attendre d'une tête de liste que vous étiez il y a 6 ans seulement à un peu plus de présence et d'engagement au sein de ce Conseil Municipal, car nous ne sommes jamais trop de 49 pour défendre notre ville, la faire vivre et pour en parler de manière constructive. C'est votre choix, il vous appartient, mais je voulais tout de même le relever. Je ne répondrai pas directement sur la CAC, car n'étant ni vice-président ni maire, je n'ai pas participé aux discussions. En revanche, il y a deux points sur lesquels j'aimerais réagir : lorsque vous dites que nous découvrons l'existence du Centre Alsace en fin de mandat ou tous les 6 ans, je crois justement que votre absence vous a éloigné de la réalité. En effet, vous n'auriez pas dit cela, et ce, pour plusieurs raisons : premièrement, vous avez sans doute pu remarquer que la CAC s'est élargie à de nouvelles communes ces dernières années. Sont venues nous rejoindre volontairement et avec envie d'autres communes que celles initialement dans la CAC. Nous avons ainsi élargi le périmètre de la CAC à des communes du Centre Alsace précisément. Deuxièmement, le Grand Pays de Colmar fonctionne et il fonctionne très bien avec des communes qui se trouvent tout autour de Colmar et qui sont d'un périmètre supérieur à celui de la CAC, là encore, avec de nombreuses opérations, avec un label obtenu, de belles réussites et une vraie organisation. Troisièmement, le SCOT ou plutôt les SCOT. Je préside l'un des trois concernés par le Centre Alsace, le SCOT Colmar-Rhin-Vosges. Cela fait bien longtemps que nous travaillons sur le sujet de l'attractivité du Centre Alsace, que nous définissons une stratégie foncière, une stratégie en termes d'habitat, d'économie, de synergies de territoires pour renforcer le pôle d'attractivité des 63 communes qui se situent autour de Colmar et font partie du SCOT Colmar-Rhin-

Vosges. Nous sommes allés plus loin – et je suis allé plus loin – en collaborant très régulièrement avec les SCOT voisins, en l'occurrence celui de Sélestat avec lequel nous avons des synergies à trouver, notamment en matière d'implantations commerciales et économiques. Nous discutons de ces sujets, car un territoire ne s'arrête pas aux frontières définies par la loi – la loi SRU pour les SCOT. Nous devons effectivement peser de tout notre poids au Centre Alsace entre Mulhouse et Strasbourg, car nous avons des intérêts communs et des atouts. Nous devons les faire vivre et je suis beaucoup moins pessimiste que vous. Récemment, le maire a lancé avec les maires de Sélestat et Marckolsheim et avec le député-maire de Ribeauvillé cette initiative qui n'arrive pas tout à coup, mais dans le cadre d'un processus lancé depuis très longtemps et sur lequel les uns et les autres travaillent depuis un moment. Comme vous ne le saviez pas, je vous en informe bien volontiers.

Le second point concerne l'économie : là encore, vous avez une vision très partielle et volontairement pessimiste des choses. Nous connaissons tous la situation économique et, en tant qu'expert-comptable, vous la connaissez très bien aussi. Néanmoins, je crois que nous n'avons pas à écouter vos leçons de professionnel ultra-libéral comme vous vous êtes toujours défini. L'économie est quelque chose de beaucoup plus important et beaucoup plus sérieux. Evidemment, la crise touche toute l'Europe, la France, l'Alsace et a bien sûr des répercussions à Colmar et dans ses environs. De nombreuses industries installées sur le bassin d'emploi de Colmar, industries qui travaillent souvent comme sous-traitants pour l'industrie automobile, souffrent de la situation mondiale et européenne de l'automobile notamment, mais pas uniquement. N'étant pas une île, nous sommes forcément impactés par ce qui se passe autour de nous. Néanmoins, grâce au volontarisme politique des élus et notamment du maire de Colmar, du Président de la CAC. Finalement, l'économie est une compétence de la CAC. Vous avez le droit d'adresser vos critiques au président de la CAC, mais dans ce cas, adressez-les aussi aux deux vice-présidents en charge de l'économie que sont le maire de Wettolsheim et le maire de Houssen. Je crois qu'il ne faut pas noircir le tableau à dessein. Il y a de vrais sujets économiques. Nous avons vu ces dernières années une forte implication des uns et des autres pour créer les conditions pour faire venir les entreprises. Cela renvoie à la gestion, mais le maire en parlera certainement dans un instant. En tant que conseiller régional, j'ai participé aux Journées de l'Economie, organisées il y a environ un mois à Strasbourg, en présence d'un grand économiste, M. François LENGLET, éditorialiste sur différentes chaînes de télévision et de radio. Je peux vous dire que Colmar a été citée en exemple comme étant l'une des rares villes, voire la seule, à avoir accueilli un investissement lourd mené dans l'industrie ces dernières années en Alsace, en l'occurrence, la société LIEBHERR. Cela montre et démontre que, contrairement à ce que vous dites, l'industrie continue à investir et, quand elle le fait, elle le fait à Colmar et dans le bassin d'emploi colmarien. C'est un point très important qui nous réjouit. Je terminerai en disant que pour le SCOT Colmar-Rhin-Vosges, la Région a présidé une étude il y a quelques mois sur l'attractivité du territoire. Il a été remarqué que l'attractivité du territoire du Centre Alsace, Colmar-Rhin-Vosges en

l'occurrence, était nettement plus forte en termes de dynamisme économique, d'investissement économique et donc de création d'emplois malgré la disparition d'emplois liée à la crise économique que nous regrettons tous, beaucoup plus forte que le bassin de vie de Strasbourg et autour de Strasbourg, et que celui autour de Mulhouse et Mulhouse. Je ne suis pas en train de dire que tout va bien, car il existe des situations dramatiques pour lesquelles il nous faut faire preuve d'empathie. La situation est difficile et nous devons être aux côtés de nos concitoyens. Nous le sommes le plus possible. Il faut toujours se rappeler que ce sont les entreprises qui créent les emplois, les chefs d'entreprises qui investissent et que nous, élus, sommes là pour les aider, pour faciliter les choses. Nous sommes des facilitateurs et nous avons parfaitement joué ce rôle ici, à Colmar, et dans la CAC.

M. le Maire MEYER : Je suis d'accord avec M. le 1^{er} Adjoint. Après une hibernation assez longue, « nous » sortons du tunnel et subitement, « nous nous » référons à des documents techniques totalement déphasés par rapport à la Communauté d'Agglomération de Colmar. « On » nous compare à des bassins de 100 000 à 200 000 habitants. En réalité, nous étions 95 000 habitants jusqu'à l'année dernière. La comparaison est pipée puisqu'elle ne correspond pas à la réalité. Deuxièmement, j'oppose aux affirmations de M. WAGNER, l'étude universitaire qui remonte au mois de juin 2012 et qui cite Colmar et son territoire comme exemple sur le plan national avec un autre pays du territoire de la Loire. Il y a d'une part ce que vous avez entendu et d'autre part une étude universitaire qui se base sur des réalités autrement plus probantes par rapport à ce que nous venons d'entendre. Quant aux résultats dont est censé se glorifier le maire, j'invite l'ancien adjoint aux Finances à faire une comparaison des performances de Colmar avant 1995 et aujourd'hui. Où est la normalité ? Est-elle pour la période avant 1995 ou après ? Je fais ce premier trait d'union. Sur l'extension du support économique, lorsque nous étions encore sur la couverture de la taxe professionnelle, Colmar était la seule ville à avoir augmenté les bases de 12 % en deux ans. Or, l'augmentation des bases n'est pas l'augmentation des taux, mais l'augmentation de la richesse industrielle et commerciale de la base imposable. Nous avons donc quelques longueurs d'avance par rapport à ce qui a été constaté ailleurs et relevé dans cette étude universitaire que je viens de citer. Concernant l'aérodrome, je ne pense pas que vous y soyez pour beaucoup. En détachant 30 hectares de l'aérodrome, nous avons dû soutenir un bras de fer. De plus, nous venons d'acheter 8 hectares supplémentaires pour mettre sur le marché quelque 35 hectares qui, aujourd'hui, sont totalement affectés. Si, avec cela, nous ne sommes pas dans le développement économique, je me pose la question de savoir ce qu'il faut encore faire. Vous avez cité la caserne Rapp : celle-ci a été rachetée par la Ville de Colmar pour un montant de 2,5 millions d'euros. Nous avons revendu et aujourd'hui, les emplois qui se situent dans les murs de l'ancienne caserne sont pour 40 % des emplois nouveaux et pour 60 % le transfert d'entreprises qui étaient ailleurs. Il y a donc 40 % d'emplois nouveaux sur les quelque 800 dans les murs de la caserne Rapp et de l'hôpital Baur. Ensuite, pour inciter les entreprises à venir, nous sommes champions, là encore malgré vous, puisque nous pratiquons une fiscalité qui

se situe dans les 10 dernières en modération pour les entreprises locales. Nous sommes 172^{ème} sur 189. Nous créons l'environnement permettant aux entreprises de faire un choix dans leur installation que nous n'instruisons pas seulement sur Colmar. En effet, je ne cesse de répéter qu'il ne faut pas seulement proposer un point de chute, mais plusieurs. Ces points de chute sont bien évidemment Colmar au départ, puis Sainte-Croix-en-Plaine, Wettolsheim et Horbourg-Wihr. Cela ne vient pas tout seul. C'est la Communauté d'Agglomération, avec la Ville de Colmar, qui aide à créer ces sites supplémentaires. Nous sommes donc en plein dans le développement économique, d'autant plus qu'en grande partie ces terrains sont déjà soit promis, soit occupés, soit construits, soit sous permis de construire. Vous parlez également de normalité concernant les performances colmariennes : Colmar est-elle dans la normalité alors que sur les 112 villes françaises, les 111 se situent en dessous de cette normalité avec des écarts allant de 20, 30, 40 ou 50 % de fiscalité supplémentaire ? Je m'interroge. C'est facile de lancer des affirmations dans la nature ; encore faut-il les prouver et mettre les résultats en face. Je ne cesse également de répéter que Colmar investit beaucoup pour donner du travail aux entreprises, mais également pour préserver les emplois. En tant qu'ancien adjoint aux Finances – c'est vous qui l'avez dit – j'attendais de votre part une meilleure pertinence. Je me permets de le répéter puisque vous étiez opérationnel et, lors de la dernière année de votre mission en tant qu'adjoint, nous avons péniblement réalisé 48 % des budgets prévus. Aujourd'hui, nous sommes à 85 % et sans M. WAGNER. C'est tout simplement la preuve que nous abordons les choses d'une autre façon pour être beaucoup plus pertinents non seulement pour demander des impôts, mais également en annonçant un budget et en le mettant en application. C'était, M. WAGNER, la réponse à vos affirmations qui sont de loin dépassées par rapport à la réalité.

M. WAGNER.

M. WAGNER : Je ne voudrais pas prolonger davantage le débat, mais il y a certaines choses que je ne peux pas laisser dire. M. le 1^{er} Adjoint, vous mettez sur mon compte des phrases que je n'ai pas dites. Je n'ai pas du tout une vision pessimiste des choses, je fais un constat tiré d'un magazine, comme vous le faites régulièrement. J'ai donc fait exactement la même chose que vous. Seulement, ce constat tiré de ce magazine n'est pas en faveur de Colmar et c'est simplement ce que je voulais dire. Il me semble que c'est aussi une bonne chose que tout le monde connaisse ce constat. Il ne suffit pas de dire que nous sommes champions, car ce n'est pas toujours la réalité. Concernant le partage de l'aéroport, je voulais simplement répéter ici que je pense avoir été le premier à proposer un partage de la structure aéroportuaire pour conserver l'aéroport et développer de l'économie. D'ailleurs, nous avons vu tout à l'heure dans le rapport qui nous a été présenté que cette structure est utile vu que l'aviation d'affaires est en augmentation de 12 %. Alors, ne venez pas me dire que je n'ai rien proposé. Concernant les terrains, je me souviens qu'il y a 4 ou 5 ans, lorsque nous parlions des terrains de Wettolsheim, on me disait que ces terrains étaient déjà vendus. Lorsque nous passons dans cette zone, nous voyons qu'il y a encore beaucoup de terrains libres 4 ou 5 ans après. Le développement n'a

donc pas été aussi rapide que prévu. J'espère de tout cœur qu'il y aura bientôt des projets sur cette zone et sur toutes les zones que vous avez citées tout à l'heure. Enfin, sur le plan de la normalité, je dis simplement que la bonne gestion, c'est la normalité.

M. le Maire MEYER : Cela signifie que les autres ne sont pas dans la normalité puisque toutes les villes viennent après nous. Je rebondis sur vos observations : si nous faisons des comparaisons, il faut les faire sur des bassins comparables. Or, nous étions en dessous de 100 000 habitants et vous comparez avec des bassins entre 100 000 et 200 000 habitants. Concernant l'aérodrome, je peux produire le courrier dans lequel vous m'aviez saisi puisque vous aviez prévu de chercher les délaissés du département pour LIEBHERR. Vous m'aviez écrit à ce sujet et je peux vous montrer la lettre, car je l'ai gardée sous le coude. Il ne faut donc pas vous attribuer des mérites qui ne sont pas les vôtres, car vous n'y êtes pour rien du tout pour l'aérodrome.

M. WAGNER : Nous ne parlons pas de la même chose.

M. le Maire MEYER : Si !

M. WAGNER : Non, nous ne parlons pas de la même chose.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci M. le Maire. J'écoute le conseiller municipal d'opposition, Roland WAGNER, faire des confusions de façon démagogique. Je m'entends. Il compare certains magazines et certaines études lorsque nous parlons de Colmar et de la CAC. Il est évident que le Maire de Colmar et M. le 1^{er} Adjoint ont déjà tout dit à ce sujet. Toutefois, je tiens à préciser que lorsque le Maire de Colmar prend une décision, c'est selon M. WAGNER de l'autoritarisme, mais lorsqu'il la partage au niveau de la CAC avec les autres vice-présidents et maires, automatiquement, ce n'est plus rien et on dit n'importe quoi. Seulement, M. WAGNER ignore qu'en dehors du collège des vice-présidents, il y a un bureau où tous les vice-présidents et les membres présents ne sont pas que des amis du maire de Colmar. La quasi-totalité des décisions débattues sont pratiquement toutes votées à l'unanimité. Visiblement, vous l'ignorez, M. WAGNER. Il faut dire qu'il n'y a pas la presse pour relater ceci. Ce n'est pas uniquement le maire de Colmar, mais la totalité des vice-présidents et du bureau qui sont en osmose avec ce que la CAC décide.

M. le Maire MEYER : Vous n'êtes pas dans le vrai puisque la réflexion quant à l'extension des compétences portait sur 4 activités. Or, la majorité des maires était d'avis de ne pas provoquer une révolution avant les prochaines élections municipales et de prendre ce qui correspond le plus possible au bassin de la Communauté d'Agglomération, soit l'activité universitaire. Pour le reste, ils ont souhaité attendre les élections. Ce n'est donc pas une position de l'un par rapport à l'autre, mais une réflexion globale qui a inspiré la grande majorité des élus.

Je complète avec le conservatoire : le coût à l'élève, Mme GINDENSPERGER et M. FELDMANN, est de 3 500 €. Nous facturons 2 500 € aux élèves venant de l'extérieur, ce qui signifie que la Ville de

Colmar supporte 1 000 € par élève. En plus de cela, sur la base des 2 500 €, nous accordons une ristourne aux familles colmariennes.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

9. Avis sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Votre troisième mandat, M. le Maire, se sera déroulé sous le signe du développement durable ou plutôt de la communication sur cette thématique avec un Agenda 21 qui a essentiellement servi à recycler vos 40 premières propositions, celles de la majorité municipale, et quelques autres. Depuis 2011, nous ne parlons plus de l'Agenda 21. La mode est sans doute passée bien que tous les problèmes soient encore là et toujours plus importants. C'est dans ce même état d'esprit que vous vous opposez aujourd'hui au Schéma Régional de Cohérence Ecologique proposé par la Région et par l'Etat. Ce schéma doit préserver la biodiversité en proposant à l'échelon régional des trames vertes et bleues. Les propositions faites par le schéma sont modestes. Il demande qu'elles soient prises en compte dans les SCOT et les PLU. Or, en droit français, la notion de prise en compte constitue le plus faible degré d'opposabilité. Même le CESER, dans un avis du 22 mars 2011, regrette que les documents de planification urbaine n'aient qu'une simple obligation de prise en compte et qu'il ne leur soit pas opposable. De plus, le schéma précise à plusieurs reprises que les cartes fournies sont suffisamment imprécises – elles sont au 1/100 000^{ème} – pour justement permettre une adaptation fine par les acteurs du territoire. Apparemment, même cette latitude est trop contraignante. Dans le rapport présenté ce soir, il est clairement exprimé que le schéma apparaît comme un frein supplémentaire au projet de développement de la ville et, encore plus fort, qu'il pourrait entrer en contradiction avec le projet de développement durable de la ville. Comme beaucoup d'autres collectivités, vous expliquez que la ville a déjà engagé une politique volontariste de préservation des milieux et vous citez en exemple la classification en réserve biologique du Niederwald. Vous oubliez de dire que l'axe 2 de l'Agenda 21 est consacré à la préservation de la biodiversité avec des mesures phares telles que le plan bleu de la ville, c'est-à-dire faire ressortir à plusieurs endroits du centre-ville les canaux qui la traversent, ce qui permet sans doute de mettre en valeur des cours d'eau et la faune qui l'habite, et aussi, depuis 2011, la renaturation des cours d'eau et la végétalisation des rues. Chacun aura pu apprécier l'efficacité de ces actions. Nous ne pouvons que constater que la politique municipale en matière de préservation de la biodiversité est bien faible. Cela est dû en partie à ce que cette politique a toujours été menée en solitaire. Par exemple, l'agglomération colmarienne est la seule à ne pas avoir de GERPLAN, ce dispositif proposé par le Conseil Général. Aujourd'hui,

vous vous opposez au Conseil Régional. Les espèces animales et végétales auxquelles sont destinées les trames vertes et bleues n'ont que faire de savoir que telle ville a créé un îlot protégé. L'important est que chaque année en Alsace, 700 hectares sont urbanisés, que l'Alsace est l'une des régions les plus urbanisées de France, que Colmar a un accroissement urbain anarchique et qu'un peu de réglementation pour la biodiversité, pour la nature, mais aussi pour les conditions de vie humaine, est indispensable.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. L'intervention de M. l'Adjoint FRIEH m'a surpris par sa longueur et j'ai été surpris, M. le Maire, que vous ne lui coupiez pas la parole avant comme vous le faites d'habitude avec vos adjoints.

M. le Maire MEYER : Je ne coupe jamais la parole.

M. DENECHAUD : Si, vous le faites assez souvent avec vos adjoints.

M. le Maire MEYER : Je ne coupe jamais la parole, mon cher. Jamais. Il ne faut pas inventer n'importe quoi.

M. DENECHAUD : Bref. En tout cas, j'attendais la petite remarque désagréable après. Elle est venue, je n'ai donc pas été déçu. Par contre, je suis un peu déçu par ce rapport et par de grands spécialistes de l'écologie comme vous et votre adjoint. J'ai écouté attentivement les arguments exposés, mais je ne vois rien de très choquant. Comme mon collègue, M. HILBERT, l'a rappelé, ce schéma n'est pas opposable et il peut être adapté. Effectivement, les cartes sont suffisamment floues pour pouvoir ensuite les adapter au niveau communal. Personnellement, rien ne m'a particulièrement choqué dans ce schéma qui est aujourd'hui l'objet de critiques. Je m'abstiendrai sur ce rapport.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Après le passage de ce rapport à la CAC, vous nous demandez aujourd'hui de nous prononcer défavorablement sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique proposé par la Région Alsace. Je tiens, quant à moi, à saluer la démarche de ce schéma, issu du Grenelle de l'Environnement. En effet, instaurer des trames vertes et bleues, restaurer les continuités écologiques et permettre aux écosystèmes de jouer leur rôle écologique est un atout économique d'une part, et de santé humaine d'autre part. La qualité de l'environnement est une responsabilité politique qui engage notre santé de demain. Malheureusement, votre argumentation sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique – qui ne nous a pas été présenté, d'ailleurs – se résume à un dossier à charge qui ne présente que l'aspect contraignant du schéma, sans faire apparaître ce qu'il aurait de positif : développer une réflexion au long cours sur l'urbanisation et la préservation des espaces naturels pour l'utiliser au moment de l'élaboration du futur PLU colmarien, en cohérence avec le SCOT puisque les documents de rang inférieur aux SCOT devront être compatibles avec le schéma régional. Le développement durable est une démarche contraignante et exigeante. Ce que la Ville de Colmar a mis en place à ce jour ne saurait se suffire à lui-même et servir

d'argument pour refuser la mise en œuvre d'un SRCE comme cela a été le cas avec la CAC, seule intercommunalité, comme M. HILBERT l'a précisé, du département à ne pas avoir mis en œuvre la démarche GERPLAN du Conseil Général. Puisque nous n'en sommes pas encore au stade de l'enquête publique, il est encore possible pour les responsables de la Ville, mais aussi les responsables de l'élaboration du PLU et les responsables du SCOT de rencontrer les responsables du Schéma Régional de Cohérence Ecologique et de voir quels sont les aménagements possibles. Emettre un avis défavorable n'empêchera pas ce schéma de s'appliquer, mais empêchera la Ville de Colmar de s'exprimer et de faire valoir les spécificités de son territoire. Pour conclure, nous ne pouvons plus considérer notre environnement de façon sectorielle. Nous avons aujourd'hui les outils et les connaissances qui nous permettent d'appréhender les enjeux à l'échelle d'un territoire de façon transversale. Nos écosystèmes nous permettent d'économiser sur le secteur de la santé, de l'aménagement, de l'énergie. Il est temps de leur accorder toute notre attention et de les considérer comme des « acteurs » incontournables du territoire. Nous sommes favorables à la démarche du Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Par conséquent, nous voterons contre ce rapport qui préconise l'avis défavorable. Merci.

M. le Maire MEYER : M. GREINER.

M. GREINER : Merci, M. le Maire. En 2000, j'ai participé à des études menées par la Région en contact avec toutes les municipalités. A cette époque-là, nous parlions déjà de trames vertes, de trames bleues et même de trames noires en parlant du train. Treize ans après, je me retrouve devant à peu près le même rapport : nous parlons à nouveau de trames vertes et de trames bleues. Je me pose la question de savoir si, en treize ans, les personnes qui se sont penchées sur ce domaine sont vraiment incompétentes. Je ne suis pas en mesure ce soir de dire s'il faut ou s'il ne faut pas, mais je crois que si nous voulons faire évoluer les choses, il faut que nous nous inscrivions une fois pour toutes dans une démarche et que nous la fassions évoluer. Etre toujours à l'extérieur ne me semble pas être un bon choix. C'est pour cette raison que je m'abstiendrai sur ce rapport.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Ma question s'adresse plus particulièrement à M. HEMEDINGER. En ce qui concerne ces questions, vous avez une position *a priori* éminente puisque vous êtes 1^{er} Adjoint, président du SCOT, responsable du PLU et Conseiller Régional. Dans ce rapport, nous avons l'impression que vous découvrez un schéma régional d'aménagement. Je suis extrêmement étonné, car ces 4 positions éminentes que sont les vôtres auraient dû faire que vous soyez un acteur extrêmement attentif sur ce type de sujet et ne pas nous faire penser que la Ville de Colmar découvre ce rapport et qu'elle n'a jamais été consultée. Cela m'étonne un peu. Je regrette aussi que ce rapport ne dise pas du tout que le futur PLU pour la Ville de Colmar pourra très largement s'inspirer de ces préconisations et vous inscrire déjà dans une démarche volontaire. Il est vrai que vous êtes un peu pris à la gorge puisque si vous ne donnez pas votre accord avant la fin du mois d'octobre, ce schéma est considéré comme étant

accepté. Je trouve que la façon abrupte dont vous repoussez ce rapport d'un revers de main, ne convient pas du tout à une démarche, et vous vous annoncez comme tel, de ville avec un souci écologique. Rejeter purement et simplement ce rapport ne me paraît pas du tout à la hauteur de vos prétentions.

M. le Maire MEYER : Mme LICHTENAUER.

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Merci, M. le Maire. Je suis tout à fait d'accord avec ce que disait Philippe GREINER et je crains qu'en cas d'avis défavorable, ce projet n'atterrisse dans un tiroir et n'en sorte plus. Je m'abstiendrai donc sur ce rapport.

M. le Maire MEYER : M. HANAUER.

M. l'Adj. HANAUER : Merci, M. le Maire. Je souhaitais rappeler que la Ville de Colmar s'est toujours montrée sensible à la problématique de la préservation de la biodiversité et s'est impliquée dans la conservation des milieux naturels de notre territoire, bien avant l'application des lois Grenelle I et II et des mesures qui en découlent. En effet, dès 2010, la Ville a été à l'initiative de la création de la réserve biologique dirigée du Niederwald située dans le site Natura 2000. Je vous rappelle que l'arrêté préfectoral du 5 mars 2013 a validé la création de cette réserve. Le principal objectif de gestion pour la forêt du Niederwald est la conservation des habitants à forte valeur patrimoniale et leur diversité en espèces naturelles faunistique et floristique. Dans le cadre de la gestion courante, les mesures environnementales suivantes sont déjà mises en place : 6 îlots de vieillissement, soit 25 hectares dans lesquels nous privilégions le maintien des vieux arbres ; le maintien d'au minimum un arbre mort et deux arbres à cavités par hectare ; la plantation d'essences non locales est interdite ainsi que les coupes à blanc ; la diversité des essences est privilégiée. Nous envisageons aujourd'hui des actions nouvelles visant à renforcer la préservation de la biodiversité avec la création d'un ou plusieurs îlots de sénescence dans lesquels la forêt sera laissée à sa libre évolution pendant plusieurs dizaines d'années et la mise en œuvre d'un programme d'éradication de la renouée du Japon, espèce végétale invasive. Au-delà de cette réserve, il est à noter que le territoire de Colmar présente une très grande richesse naturelle en comptant près de 1 000 hectares de forêt ainsi que des zones humides remarquables. Avec ses 2 500 hectares traversés par le cours de l'Ill, le secteur nord du ban communal de Colmar constitue la principale zone humide du Haut-Rhin. La source phréatique du Riedbrunnen, la Silberrunz ou encore les méandres de la Lauch sont autant d'entités écologiques que la Ville a su préserver pour maintenir la richesse de nos paysages naturels. Le Conseil d'Administration de la Fédération Régionale du Syndicat des Exploitants Agricoles d'Alsace, réuni le 14 octobre, a refusé en l'état le contenu du SRCE et invite toutes les collectivités à suivre ce refus.

M. le Maire MEYER : M. BECHLER.

M. l'Adj. BECHLER : Merci, M. le Maire. Je voudrais juste répondre à M. HILBERT qui a parlé du CESER. Il sait que nous avons également ce sujet à l'ordre du jour d'une commission et que la réunion plénière aura lieu

lundi. Je voulais juste vous rappeler, mes chers collègues, la phrase suivante : le Schéma Régional de Cohérence Ecologique n'est pas opposable à l'économie. Je me suis personnellement opposé à cela, car j'ai pu prouver que ce n'était pas vrai et qu'il y avait des oppositions. Je vous rappelle juste un cas pour ne pas être trop long, mais je pourrais en citer d'autres : le plus important est qu'à Nambenheim, LIEBHERR veut acheter un terrain de 40 hectares pour mettre ses grues et les transporter par le Rhin dans d'autres pays. Comme je siège aussi au Port Rhénan, à la CCI, je peux vous dire que le Schéma Régional de Cohérence Ecologique a connu un refus puisqu'un corridor de crapauds traverse ces 40 hectares. Là, je m'adresse à M. WAGNER pour lui dire que si nous voulons faire de l'économie, voilà un exemple. Nous ne pouvons pas juste être bornés sur un sujet et dire que c'est ainsi. J'ai dit que je n'acceptais pas cette phrase en l'état. Permettez-moi de vous dire ce qui a été changé puisque sur trois paragraphes, j'ai tout de même répondu la chose suivante : rendre tout ou partie du SRCE opposable est trop restrictif et présente un risque pour l'activité économique et le développement futur. En conclusion, nous avons écrit dans le rapport que l'Alsace, plus petite région de France métropolitaine, région touristique et région sujette à une forte densité de population, ne peut être attentive au sujet de la protection de la biodiversité. Néanmoins, il faut tenir compte de l'écologie et de l'économie sur un territoire pour en assurer son attractivité et y garantir une bonne qualité de vie. Voilà, M. HILBERT, ce qui figure dans le rapport du CESER. Vous ne pouvez pas être borné sur un sujet et dire que c'est ainsi sous prétexte que vous êtes dans l'opposition. Vous savez, il faut jouer avec une balance, mettre du poids des deux côtés. Si vous le permettez, ma mère me disait toujours : « Jean-Pierre, si tu veux être juste dans tes propos, il faut écouter les deux faces ». Merci, M. le Maire. Je ne parle pas beaucoup d'habitude, mais là, je me suis lâché.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, l'avis que nous émettons ce soir n'est pas une porte définitivement claquée. Nous devons dire oui ou non : nous choisissons ce soir de dire non tout simplement pour relancer le débat et revoir la copie. Il ne faut pas s'énervé plus que cela. C'est d'ailleurs plutôt une démarche constructive qu'autre chose. J'ai tout de même envie de dire que nous sommes parfaitement dans le développement durable et que dans l'expression développement durable, il y a le terme développement, c'est-à-dire aussi et d'abord l'économie. Il faut aussi s'occuper des êtres humains, des personnes qui veulent travailler et trouver des emplois. Nous avons un débat tout à l'heure sur l'économie : dans la situation économique dans laquelle nous sommes aujourd'hui, je crois que ce n'est pas une bonne idée et qu'il n'est vraiment pas nécessaire d'en rajouter sans cesse. Dans la compétition mondiale dans laquelle nous sommes, nous devons faciliter, encourager et non pas nous mettre des poids que les autres n'ont pas et nous étonner ensuite de couler. Si nous rajoutons toutes les normes en vigueur, à savoir – et je ne serai pas exhaustif – Natura 2000, le grand hamster, le grand tétra, les zones humides, les trames vertes et bleues qui figurent d'ailleurs dans le document d'urbanisme et dans le SCOT puisque ce sujet a déjà été abordé, comment voulez-vous qu'il y ait encore des

entreprises qui viennent s'installer chez nous ? Comment voulez-vous que nous trouvions encore des terrains ? En effet, pour que les entreprises puissent s'installer, il faut des terrains. Jean-Pierre BECHLER a cité un exemple, mais nous pouvons en citer d'autres. Il faut faire attention à cela et ne pas nous lier les mains et nous fermer toute issue pour des prétextes de biodiversité parfaitement respectables et sur lesquels il faut travailler. Sinon, nous aurons beaucoup d'oiseaux et plus d'êtres humains pour vivre, car ils n'auront plus d'emplois. Il faut faire attention à cela. En tant que conseiller régional, j'ai assisté à diverses réunions et, lors de la dernière, à Ensisheim, j'ai précisément tenu ce discours-là à ceux qui organisaient la réunion. Je l'ai dit et ai joué mon rôle. Je n'ai pas été intégralement entendu, mais je ne suis pas le seul puisque de nombreuses autres communes et même le Conseil Général du Haut-Rhin ont pris la position que nous prenons ce soir. Nous ne sommes donc pas les seuls et ce que je viens de dire a été partagé par les uns et les autres. Ils sont très nombreux, notamment dans le Haut-Rhin, mais pas uniquement, à partager les propos que je viens de tenir. En tant que président du SCOT, M. FELDMANN, j'ai eu la même position. Au Bureau du SCOT qui s'est réuni il y a environ un mois et demi, le SCOT qui était aussi amené à émettre un avis a émis exactement le même avis que le Conseil Municipal de ce soir. Je suis donc parfaitement en phase avec cela.

Je terminerai sur la notion de prise en compte : M. HILBERT, vous êtes très optimiste, car, le moment venu, devant un tribunal, la notion de prise en compte qui est très floue sera justement difficile à prendre en compte et peut créer des conflits, de fausses interprétations. C'est la raison pour laquelle le Président de la Région qui sent bien que certaines communes et certaines intercommunalités sont inquiètes par ce SRCE est en train, en collaboration avec le préfet de Région, de faire préciser cette notion de prise en compte, car elle est floue. Ce qui est flou est dangereux en termes d'urbanisme. C'est pourquoi il faut la préciser. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, raison pour laquelle je souscris à 100 % et avec toutes les casquettes que vous avez énumérées, M. FELDMANN, à cet avis émis par la Ville de Colmar et le Conseil Municipal.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui. Le développement durable ce n'est pas que l'environnement, le social ou l'économique. C'est aussi laisser la Région et la planète sur laquelle nous vivons dans le même état et dans un état meilleur éventuellement aux générations suivantes. Il faut donc faire attention à toutes les pollutions que nous rencontrons actuellement. Récemment, on nous a encore dit que l'air était cancérigène. L'eau est polluée, les poissons pêchés dans l'Ill ne sont pas consommables, etc. Je veux bien entendre qu'une entreprise ne peut pas s'installer, mais n'y a-t-il plus de terrains en Alsace ou à Colmar où les entreprises peuvent s'installer ? Il me semblait que M. WAGNER parlait tout à l'heure de places encore disponibles au sud de Colmar. Je crois que nous avons une responsabilité par rapport à cela. Le gros problème est que la plupart des maires, dont vous, sont des bâtisseurs. Vous avez un logiciel de développement de la ville sur l'espace que nous allons manger autour de la ville. Ce sont actuellement 700 hectares par an en Alsace ; cela a un peu diminué puisque nous étions à 1 000 hectares. Ce

n'est plus cela qui fait la valeur d'une politique municipale, c'est autre chose. Je crois qu'il faut prendre en compte tout ce qui relève du développement durable ; pas seulement ce qui vous arrange, mais la définition réelle de Rio du développement durable. Par rapport au fait d'être constructifs, ce n'est pas en disant non que nous le sommes. Tout à l'heure, Strasbourg a voté oui au Schéma Régional de Cohérence Ecologique avec des annotations et des remarques. En tout cas, ils n'ont pas voté non. Strasbourg serait ainsi capable d'assumer ce schéma et pas Colmar. Je suis désolé, mais avec cette autosatisfaction que vous avez tout le temps et cet Agenda 21 que vous avez mis en place, il n'y a plus personne lorsqu'il s'agit de passer aux actes. Effectivement, vous avez peur que cela soit un peu trop contraignant. C'est certainement parce que vous n'avez pas l'habitude de faire des textes contraignants : le SCOT n'est pas suffisamment contraignant, le PLU ne le sera peut-être pas non plus même si j'espère que nous arriverons à ce qu'il le soit. A un moment donné, lorsque nous disons quelque chose, il faut essayer de l'appliquer. Jusqu'à présent, vous dites des choses, vous communiquez beaucoup, mais il ne faut surtout pas que cela soit contraignant. Ce n'est pas de la politique et ce n'est pas du courage.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues, je n'ai pas grand-chose à ajouter, sauf à dire qu'il y a débat en la matière. Parfois, nous nous demandons si nous parlons français, car il est clairement précisé dans ce que ce qui est écrit et dans ce que j'ai exposé tout à l'heure, que nous proposons de ne pas l'adopter en l'état. Je ne peux pas laisser passer non plus la petite perfidie sur l'Agenda 21 : je rappelle qu'il a été approuvé à l'échelon national – ce n'est pas par hasard – et que la Ville de Colmar s'est vue décerner les Rubans du Développement Durable – ce n'est pas par hasard. Ironiser sur la valeur de nos engagements en matière de développement durable est un peu facile quand, en face, il y a des reconnaissances nationales. Pour ce qui est de la remarque du maire par rapport à la longueur, je rappelle aussi qu'il n'a pas coupé la parole à une intervention beaucoup plus longue que la mienne.

M. le Maire MEYER : Bien. Les échanges ont été très larges. J'ai entendu tout à l'heure que Colmar se mettait à l'extérieur. A ceux qui se réfèrent à cette affirmation, je vous demande de me citer l'intercommunalité ou les communes du bassin colmarien qui ont approuvé en l'état le schéma. Personne. Nous ne sommes donc pas à l'extérieur. Par contre, nous demandons à revoir ce schéma avec davantage de précisions pour ne pas permettre aux décideurs de se voir annuler leurs décisions par un juge. Il faut davantage de précisions dans la formulation du schéma, raison pour laquelle la plus grande partie des collectivités s'y oppose.

Il a été dit que nous avons peur de passer aux actes, mais je pense que nous étions dans les normes avant les préconisations. M. WAGNER, nous avons déjà une meilleure normalité bien avant l'heure et avant le Grenelle de l'Environnement. Pourquoi dis-je cela ? En 2008, j'ai été chargé par le Président de la République de travailler sur un rapport pour voir ce que peuvent apporter les collectivités territoriales dans le développement

durable. J'ai fait 70 propositions dont certaines se réfèrent à ce que nous avons fait sur Colmar. Le Grenelle de l'Environnement a retenu 17 propositions sur la base de ce qui a déjà été fait à Colmar. Nous étions donc dans les normes avant que n'apparaisse le Grenelle de l'Environnement. Nous en sommes au deuxième Agenda 21, et, comme cela vient d'être dit, le dernier a été approuvé au niveau ministériel. Collectionner les récompenses et les prix comme les Rubans du Développement Durable, entre autres, en est une illustration supplémentaire. Le traité des maires signé avec la Communauté Economique Européenne en est une autre illustration puisque les villes ne sont pas nombreuses dans le Haut-Rhin à avoir signé ce traité. Non, nous ne sommes pas à l'extérieur, mais en plein dans le développement durable qu'il s'agisse de la biodiversité, des cours d'eau ou d'autres préconisations dans la mesure où nous travaillons depuis déjà quelques années sur le sujet. Comme je l'ai rappelé, il s'agit pour le moment d'un avis défavorable, sachant que ce même avis défavorable a été formulé par la grande majorité des assemblées, en attendant davantage de précisions dans le cahier des charges qui nous sera proposé dans un deuxième temps. J'ai également entendu tout à l'heure qu'il s'agissait d'un projet de la Région, mais c'est un projet de l'Etat, non de la Région.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec trois oppositions et six abstentions.

10. Subventions pour les aménagements intérieurs de locaux commerciaux vacants et pour la rénovation des vitrines.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Le dernier de la liste figurant au rapport pourrait-il nous quitter un instant ? Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé en l'absence de Mme ALLHEILY qui a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

11. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes colmariens âgés de 17 à 23 ans – 17^{ème} session.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci M. le Maire. J'ai été négatif sur les rapports précédents, mais je voulais tout de même être positif sur ce rapport que j'approuve et que je voterai. J'espère que la prochaine municipalité, quel que soit le prochain maire, continuera à appliquer ce rapport.

M. le Maire MEYER : Nous aurons au moins donné l'exemple. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

12. Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Colmar (CUCS) – Attribution de crédits spécifiques pour la seconde tranche de la programmation 2013.

Voir rapport –

M. BAUMULLER-CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Programmation 2013 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Colmar – Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.

Voir rapport –

M. BAUMULLER-CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Attribution de crédits aux associations à caractère socio-éducatif pour la 2^{ème} tranche de droit commun 2013.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Contribution de la Ville de Colmar aux frais d'organisation de l'Aïd El Kébir pour l'année 2013.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. GREINER.

M. GREINER : Oui, depuis 50 ans, la France, malgré les progrès de la maltraitance des animaux, les progrès sur la sécurité sanitaire et les problèmes de nutrition, n'a toujours pas su gérer ce problème. Proposer depuis des années des solutions transitoires, c'est encourager le communautarisme. Je pense que le religieux n'a pas à imposer un dogme. Là-dessus, je reprends ce que le recteur de la mosquée de Bordeaux a déclaré il y a quelques jours en disant à ses imams compatriotes qu'ils

devaient modifier leur discours qui est un discours ancien et qui n'est pas adapté à la République. Je tiens aussi à rappeler que dans la Charte du Culte Musulman signée en 1994, l'article 30 dit : « La laïcité implique la neutralité religieuse. Les musulmans témoignent de leur attachement à l'Etat ». Je pense que ce problème mérite une solution nationale. En l'état, je ne pense pas que des crédits qui sont des crédits d'Etat puissent servir continuellement à soutenir ce que j'appelle des faits religieux. En conséquence et comme nous ne pouvons pas donner de réponse, je ne voterai pas. Je ne voterai pas contre ce rapport, je m'abstiendrai.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : Notre collègue pose un problème de fond qui est un vrai débat. En l'occurrence, notre participation est faite essentiellement pour éviter des abattages sauvages. Nous avons connu des périodes où cela se faisait dans la forêt. Le fait que cela soit organisé, contrôlé et suivi par les services de la Préfecture et les services vétérinaires permet d'éviter cela. C'est effectivement une autre dimension, beaucoup plus directe par rapport au problème de fond qu'évoque notre collègue, M. GREINER.

M. le Maire MEYER : Je comprends les considérations de notre collègue, mais je n'arrive pas à les intercaler dans le rapport. D'où son abstention, je pense.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec deux abstentions.

16. Convention de partenariat avec l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le cadre des animations de Noël organisées du 22 novembre 2013 au 5 janvier 2014 sur la place Rapp.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec l'opposition de M. HILBERT.

17. Aide à la vie associative culturelle 2013.

Voir rapport –

Mme HUBER-CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, j'ai un petit problème avec le double critère : être à la fois membre actif colmarien et membre d'une association dont le siège est à Colmar. En effet, cela veut dire qu'il faut habiter dans la commune. Bien sûr, comme pour les voyages scolaires, vous nous direz que les autres communes peuvent le faire. Certes, mais cela a évolué pour les voyages

scolaires puisque nous soutenons aussi des élèves colmariens scolarisés dans d'autres communes. Cela a pu arriver. Par contre, cela signifie qu'il faut impérativement être dans une association de sa commune, sinon nous ne bénéficions de rien. Les non-Colmariens membres d'une association colmarienne ne bénéficient de rien et les Colmariens membres d'une association d'une autre commune ne bénéficient de rien non plus. Si nous voulons en bénéficier, il ne s'agit même plus de se tourner vers sa propre commune comme vous l'aviez dit, peut-être à juste titre, pour d'autres dispositifs, mais de déménager à Colmar puisque si nous n'habitons pas dans la même commune que l'association nous ne pouvons bénéficier d'aucun soutien. C'est un peu dommage. Je souhaiterais que nous choissions entre les deux critères : soit association colmarienne, soit membre colmarien.

Mme HUBER : Ce dispositif est destiné aux jeunes Colmariens actifs dans une association colmarienne.

M. DENECHAUD : C'est bien ce que je dis.

Mme HUBER : Il s'agit d'un engagement de l'équipe majoritaire qui a choisi ces critères.

M. DENECHAUD : Je ne dis pas le contraire.

M. le Maire MEYER : Cela n'empêche pas les autres communes d'en faire autant.

M. DENECHAUD : Si les autres communes en font autant et que les ressortissants de ces communes viennent dans des associations colmariennes, ils ne bénéficient de rien.

Mme HUBER : C'est évident.

M. DENECHAUD : Chacun chez soi.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec une abstention et en l'absence de Mmes SCHNELL et WEISS qui ont quitté la salle et n'ont pris part ni à la discussion, ni au vote.

18. Avenant n° 2 au contrat de Délégation de Service Public pour la gestion du Musée du Jouet.

Voir rapport –

M. SISSLER-CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, merci M. le Maire. Puisque nous évoquons le Musée du Jouet dans ce rapport et le Musée Bartholdi dans le rapport suivant, je voudrais pour ma part évoquer le Musée Unterlinden et revenir sur les inondations ; que dis-je, le tsunami qui s'est produit début octobre au Musée Unterlinden, plus précisément dans la galerie qui relie les deux bâtiments. C'est, depuis 2011, la troisième inondation importante qui se

produit à Unterlinden. Nous le savons maintenant : dès lors que tombe sur Colmar une pluie diluvienne, une vraie catastrophe se produit à Unterlinden. A quoi sont dues ces inondations, M. le Maire ? Y a-t-il eu des défaillances quelque part ? Quels sont la nature et le montant des dégâts ? J'ai entendu évoquer un montant de 500 000 €. En tout cas, quelles que soient les réponses, il me semble qu'il est grand temps de se donner les moyens pour éviter une telle situation à l'avenir et éviter surtout de mettre des œuvres en péril.

M. le Maire MEYER : M. SISSLER, pouvez-vous répondre ?

M. SISSLER : Je crois qu'il y a un peu de catastrophisme, Mme KLINKERT. Il y a eu des inondations dues à de fortes pluies ce samedi, mais de nombreux endroits ont été inondés dans Colmar. C'est lié sans doute aux travaux actuels qui font que l'écoulement n'est pas normal au niveau du musée. Je ne connais pas les détails. Je sais qu'il y a eu des ennuis il y a un an lors de l'inondation avec la branche qui barrait et la SCCU avait été directement « impliquée », car c'était une période de travaux. Là, je ne sais pas exactement, mais je pense que c'est lié à une forte pluie. Pour ma part, nous ne pouvons pas y faire grand-chose.

M. le Maire MEYER : Je suis un peu choqué par le mot « tsunami ». Un courrier du président me signale qu'il y a eu des inondations. Il ne faut donc pas toujours en rajouter. Nous serons toujours confrontés à ce risque tant que le ruisseau ne sera pas totalement canalisé. C'est lié au chantier et quoi que nous fassions, nous n'arrivons pas à maîtriser la situation. C'est tout aussi simple que cela. Par malchance, nous avons eu des inondations pour la troisième fois. La plus grave était la première, la deuxième et la dernière étant plus modérées. En effet, on ne m'a pas signalé de dégât dans le courrier qui a été fait. Je suis quelque peu surpris par cette affirmation.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

19. Acceptation d'un don au profit du Musée Bartholdi.

Voir rapport –

M. SISSLER-CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Cela n'a aucun rapport avec les inondations.

M. SISSLER : M. le Maire, je termine. Je suis inquiet quand j'entends toutes ces réflexions, notamment celle de M. HILBERT qui dit que nous ne pouvons plus pêcher de poissons dans l'Ill, car ils sont tous morts. Je suis Président du Syndicat de l'Ill, section Réguisheim-Colmar, et aucun pêcheur ne m'a dit depuis 5 ans que les poissons étaient morts.

M. le Maire MEYER : Restez sur le sujet, s'il vous plaît.

M. SISSLER : M. HILBERT a dit que l'Ill est polluée.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

20. Attribution de subventions aux associations culturelles en 2013 – 3^{ème} tranche – Fonds d’Encouragement Culturel 2013 – 2^{ème} tranche et contribution exceptionnelle pour le Festival International de Colmar 2014.

Voir rapport –

M. l’Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l’absence de Mmes COURATIER et WEISS qui ont quitté la salle et n’ont pris part ni à la discussion, ni au vote.

21. Transaction immobilière – cession du bâtiment sis au 36, rue des Jardins.

Voir rapport –

M. l’Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

M. le Maire MEYER : Nous sommes en plein dans l’économie et les choses ne se sont pas passées d’une façon très facile. Il a fallu négocier pendant deux ans pour faire partir le locataire, intervenir, aider au transfert de son matériel pour être davantage aux côtés de l’entreprise KUNEGEL. Nous avons négocié pendant deux ans. Je ne sais pas si nous sommes dans la normalité, si nous faisons mieux ou plus mal.

Le rapport est mis aux voix. Qui l’approuve ? Qui s’y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

22. Transaction immobilière – acquisition d’une parcelle sise en zone industrielle Nord.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Transaction immobilière – acquisition à titre gratuit d’une parcelle sise rue du Grillenbreit.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Transactions immobilières – cessions à Pôle Habitat immeuble 14, rue Berthe Molly – terrain secteur Schweitzer.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Transaction immobilière – cession d'une parcelle sise sentier de la Niederau.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Transaction immobilière – cession d'une parcelle bâtie 27, Ingersheimer-Weg.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER.

M. WAGNER : Oui. Concernant cette transaction immobilière située à côté du centre de loisirs de la Waldeslust, je me pose la question de savoir si nous ne nous privons pas d'une extension possible de ce centre de loisirs du fait de la cession.

M. le Maire MEYER : Non, dans la mesure où le terrain n'est pas constructible. L'acheteur se contente de la bâtisse existante et n'aménage que des abris. Il ne lui serait donc pas possible de construire quoi que ce soit sur place.

M. WAGNER : Merci.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

27. Immeuble sis au 13, avenue de Fribourg – procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Juste une question : quel est l'objectif poursuivi avec cette procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon ? A quoi cela donnera-t-il lieu ? A une démolition, un projet immobilier ? Existe-t-il déjà un projet ?

M. le Maire MEYER : Tout d'abord à une acquisition pour sortir cette épine du pied de l'avenue de Fribourg. La Ville ne peut exproprier que pour du logement. Si la Ville va jusqu'au bout de l'opération, elle devra passer par une déclaration d'utilité publique sachant qu'elle ne peut le faire que pour destiner la parcelle à une construction de logements sociaux.

Mme VALENTIN : Merci.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Nous le faisons parce que les banques restent inertes malgré les hypothèques. Je pensais un instant que les banques mettraient la pression pour que ce bien soit vendu. Comme ce n'était pas le cas, il a fallu trouver une solution juridique, d'où le rapport qui vous est présenté.

28. Avenant à la convention de transfert du marché Ouest de l'avenue de Rome vers le parking du Match.

Voir rapport –

M. l'Adj. Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. D. MEYER : Un petit commentaire, M. le Maire, si vous le permettez, sur le transfert de ce marché sur le parking du Match. Il s'est fait à la satisfaction de tous, c'est-à-dire que les commerçants non sédentaires et leurs clients se retrouvent aujourd'hui autour de ce transfert. On a vu beaucoup de gens qui n'allaient plus avenue de Rome, revenir sur le parking.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Juste une précision technique, Lorsque nous sommes entrés, une modification du texte présenté en commissions réunies a été posée sur nos bureaux. La seule modification se trouve dans la toute première phrase : « La Ville de Colmar, représentée par son maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2013... » alors qu'auparavant vous faisiez allusion à une délibération du 16 mars 2009. Il s'agit bien de la seule différence. N'ayant moi-même repéré que celle-ci, à savoir que nous faisons état d'une délibération différente, est-ce la seule différence qui existe ?

M. le Maire MEYER : Oui. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Une invitation aux Services : si un bout de texte change, il faut le mettre en couleur. Cela permet de gagner du temps à tout le monde.

29. Un arbre, un prénom ou une prime à la naissance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de M. JAEGY qui a quitté la salle et n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

30. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Une petite réflexion, car j'ai acheté récemment un vélo que je n'ai pas fait estampiller Ville de Colmar et je ne demande pas les 100 € de subvention. En revanche, j'ai acheté mon vélo chez un revendeur local puisqu'il en existe encore à Colmar. Ce dernier m'a expliqué que l'essentiel des vélos financés par la Ville de Colmar ont été achetés en grande surface et n'ont absolument pas profité aux vendeurs locaux de vélos. Pour preuve, deux revendeurs de vélos ont fermé pendant cette période où nous avons vendu 14 ou 15 000 vélos. C'est la seule réflexion que je fais.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Le revendeur a fermé, non pas parce qu'il allait mal économiquement, mais pour des questions de retraite. Je vous invite à vous rapprocher de la famille GEISWILLER et de leur demander combien cette entreprise colmarienne a profité de cette mesure. Vous pouvez également vous rapprocher d'un autre vendeur de vélos.

M. FELDMANN : J'ai acheté mon vélo rue Edouard Richard.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : M. FELDMANN, respectez ma réponse.

M. FELDMANN : C'est la réflexion que l'on m'a faite et c'est ce que dit le revendeur rue Edouard Richard.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Par ailleurs, vous pouvez vous adresser à l'autre revendeur colmarien qui est dans la même situation. Les personnes sont libres d'acheter leur vélo où elles veulent, mais votre affirmation est totalement erronée.

M. FELDMANN : Cela m'étonnerait.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Je soumetts le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Le rapport est approuvé avec le vote contre de M. DENECHAUD.

31a. Garantie communale au profit de « Pôle Habitat » Colmar – Centre Alsace – OPH, pour quatre emprunts d'un montant total de 2 552 000 €, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour une opération de construction de 24 logements (15 logements PLUS et 9 logements PLAI), situés rue de Berlin à Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

31 b. Garantie communale au profit de « Pôle Habitat » Colmar – Centre Alsace – OPH, pour quatre emprunts d'un montant total de 1 361 000 €, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour une opération de construction de 15 logements (9 logements PLUS et 6 logements PLAI) situés rue du Docteur Albert Schweitzer à Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER.

M. WAGNER : Oui, juste une petite remarque concernant ces rapports de garantie que j'ai étudiés avec une attention particulière. Je suis toujours surpris par la longueur et la durée de ces emprunts contractés pour 40 ou 50 ans. D'ici 20 ou 25 ans, ne s'agira-t-il pas de refaire de gros travaux sur ces habitations ? De ce fait, nous supporterions un double remboursement, c'est-à-dire le remboursement initial ainsi que le remboursement lié à la rénovation. N'est-ce pas un transfert sur les générations futures de la garantie pour l'emprunt que nous faisons aujourd'hui ?

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. JAEGY : Question très pertinente, cher collègue. Effectivement, nous sommes très attentifs aux durées de ces emprunts et aux montants de la garantie que nous accordons, laquelle correspond à 100 % du montant de l'encours, en l'occurrence sur ces deux rapports. Toutefois, je vous ferais remarquer que ces durées relativement longues sont une pratique usuelle dans le financement du logement social. Nous nous sommes néanmoins posé la question pour l'avenir de nous prémunir contre ce risque sous-jacent à la durée, à l'entretien et au coût du renouvellement prévisible de ces logements. Très probablement, serons-nous amenés à apporter des modifications sur les prochaines demandes. A ce stade, je ne peux pas développer davantage, mais nous sommes particulièrement attentifs à ces durées de long, voire très long terme. Il faut tout de même bien repréciser qu'elles correspondent à des pratiques très courantes dans les financements accordés dans le domaine du logement social. Je précise également que les prêts que nous garantissons au travers de cette caution communale sont exclusivement délivrés par la Caisse des Dépôts et Consignations, seul acteur à même de délivrer ces prêts. Je les cite : il s'agit des prêts PLUS ou

Prêt Locatif à Usage Social et des prêts PLAI ou Prêt Locatif Aidé d'Insertion, afin de favoriser le logement de personnes en difficulté ou démunies et de préparer pour elles aussi un avenir plus serein en terme de logement.

M. le Maire MEYER : Il y a peut-être moyen de répondre d'une autre façon. Nous sommes tout simplement obligés d'accepter les conditions de la Caisse des Dépôts et Consignations lesquelles sont basées sur la durée d'amortissement du patrimoine. Or, la durée d'amortissement du patrimoine tourne autour de 40 ans d'une façon générale. C'est aussi la raison qui motive les provisions faites d'année en année pour répondre aux éventuels travaux qui se présenteraient durant la durée.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

M. le Maire MEYER : J'ai transmis un rapport complémentaire. Les délais n'étant pas respectés, je pose préalablement la question : acceptez-vous d'inscrire le point n° 32 à l'ordre du jour ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une voix contre.

32. Réforme des rythmes scolaires : demande de moratoire pour le report et la réouverture de la concertation.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : Oui, merci M. le Maire. La réforme des rythmes scolaires qui a démarré dans 20 % des communes et qui compte beaucoup de zones d'ombre amène d'autres incertitudes pour les élèves handicapés. Une question : quelle activité périscolaire pour eux et encadrée par qui, sachant que les AVS ou Auxiliaires de Vie Scolaire n'interviennent que sur le temps scolaire ? A ce jour, cette problématique n'a pas été abordée. Cela dit, je devrais peut-être voter contre, mais je m'abstiendrai sur ce dossier.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Il n'y a pas de surprise dans ce rapport. En bon élève UMP, vous reprenez aujourd'hui tous les arguments développés par ce parti. Ils sont tous contestables, car ils partent d'un parti pris politicien. Je rappelle qu'en 2010, un rapport de deux députés UMP préconisait le retour à la semaine de 9 demi-journées. Le premier argument que vous utilisez est la fatigue des enfants : cette polémique évoquée à une semaine des vacances était grotesque. Allez dans n'importe quelle école début octobre et tous les enseignants, quel que soit le rythme scolaire adopté, vous diront que les enfants sont fatigués. Ce n'est pas pour rien que les vacances ont été inventées. Le deuxième argument est la désorganisation des rythmes familiaux : ces rythmes familiaux, M. le Maire, sont bien plus

souvent imposés par des rythmes de temps de travail. Certains parents ont la chance de pouvoir adapter leur temps de travail avec le temps scolaire, mais c'est loin d'être une réalité pour tous. Je pense notamment aux personnes qui font les ménages tôt le matin, celles qui travaillent en équipe ou encore celles qui ont un temps de trajet important. Quel que soit le rythme scolaire, de nombreux élèves sont confiés au périscolaire ou doivent se débrouiller seuls avec la clé de la maison autour du cou. D'ailleurs, M. le Maire, n'est-ce pas votre famille politique qui réclame la suppression des 35 heures, donc un temps de présence des parents auprès de leurs enfants potentiellement moins important ? Vous vous inquiétez également de la concurrence avec les activités associatives, mais comment faisaient les associations avant 2008 lorsque tous les élèves venaient à l'école 5 jours par semaine ? Au contraire, en intervenant dans les écoles, elles pourront toucher plus de public et accueillir éventuellement plus de membres. Votre troisième argument concerne les difficultés techniques d'organisation. En effet, ce n'est pas simple et c'est bien pour cela que beaucoup de communes ont décidé, comme Colmar, de repousser la mise en place de la réforme. Toutefois, si vous ne profitez pas de ce temps gagné pour travailler avec les enseignants, les familles et les associations, vous ne ferez qu'accroître les difficultés d'organisation pour la rentrée prochaine. Enfin, votre dernier argument est le coût de la mise en place de cette réforme, les 700 000 € qu'elle coûterait par an et que vous assimilez à 3 points de fiscalité. Cette somme peut être comparée aux 600 000 € annuels consacrés à la vidéosurveillance ou encore à l'accompagnement du pouvoir d'achat, soit 2,5 millions d'euros annuels, soit 3 points de fiscalité pour les caméras et 10 pour le pouvoir d'achat selon vos calculs. D'autres villes comme Mulhouse se donnent les moyens de la mettre en place gratuitement pour les familles. Mulhouse serait-elle mieux gérée que Colmar ? La proposition de ce rapport est attristante, M. le Maire, car si vous étiez un tant soit peu curieux et intéressé par la scolarité de nos enfants, vous constateriez que cette réforme peut apporter beaucoup de choses. Elle laisse une latitude aux enseignants et aux municipalités pour organiser le temps scolaire et les activités d'éveil des enfants. Là où la réforme est appliquée, il y a par exemple la possibilité de faire un accueil individualisé des élèves, d'organiser un temps pour faire les devoirs à l'école le matin pour éviter qu'ils ne soient faits à la maison. Il est possible que des associations, mais également des parents interviennent auprès des enfants pour partager leur savoir-faire. Les enseignants qui travaillent dans ces conditions décrivent des élèves beaucoup moins stressés, des conditions de travail beaucoup plus agréables et des relations avec les élèves bien meilleures. Malgré les difficultés, là où la réforme est appliquée, cela se passe bien lorsqu'il y a une réelle volonté politique, un engagement fort des municipalités pour le bien-être et l'apprentissage de nos enfants. Vous ne voulez pas mettre d'argent sur la table. Soit. Néanmoins, vous n'empêcherez pas la réforme de se faire. Vous contribuerez à ce qu'elle soit bâclée à Colmar, c'est tout. En effet, si vous ne participez pas à l'organisation de la semaine de 5 jours, la Directrice Départementale de l'Education Nationale l'imposera. A la rentrée prochaine, quoi que vous disiez, quoi que nous votions ce soir, les représentants de l'Etat feront appliquer la loi et les élèves colmariens viendront le mercredi matin à l'école.

Personnellement, je préférerais que cela soit le samedi. Les élèves ne profiteront pas des temps d'accueil périscolaire dont l'organisation est à la charge de la Ville. Certains quitteront alors plus tôt l'école pour rentrer chez eux ou rester dans la rue. Ce ne seront pas des parents ou des animateurs qui les éduqueront dans la rue, mais des caméras qui les surveilleront. Voilà votre choix de société, M. le Maire. Pendant ce temps, de nombreux enseignants désespèrent de votre position. Qu'ils soient favorables ou non à la réforme, ils souhaitent travailler correctement et ils espèrent, ou espéraient, préparer sereinement la rentrée prochaine. Ils savent que c'est peine perdue avec ce rapport et qu'il n'y a plus grand-chose à attendre de la Ville, car, en avril, il sera bien tard, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Mme GINDENSPERGER.

Mme GINDENSPERGER : Merci, M. le Maire, chers collègues. Ce point concernant la réforme des rythmes scolaires ajouté à cette séance du Conseil Municipal reprend en partie l'argumentaire du courrier que vous avez envoyé, à titre personnel, en votre qualité de maire, aux représentants élus des parents d'élèves, têtes de liste des conseils d'école. Il est dommage qu'il apparaisse en fin de Conseil Municipal de ce jour, comme un point annexe. Il méritait pour le moins une présentation des arguments et une discussion alors que le projet a été publié en 2012, pour application en 2013 ou 2014. Vous reprenez des éléments, dans l'un et l'autre document, qui nous amènent à y répondre. Tout d'abord, nous n'avons eu aucun retour ni chiffrage des consultations en direction des parents d'élèves, enseignants ou associations. Vos conclusions nous semblent donc pour l'instant incomplètes et non fondées. Le premier point dans le document n° 32 de l'ordre du jour de ce conseil municipal est la faible prise en compte de l'intérêt de l'enfant – point que vous ne développez pas dans votre courrier aux parents. Faible, dites-vous, mais présente. Revenons quelques années en arrière : en septembre 2008, le Ministre en titre de l'Education Nationale, M. Xavier DARCOS, décide de façon unilatérale, sans consultation des associations de parents d'élèves, des syndicats d'enseignants, des spécialistes de la chronobiologie de l'enfance, de faire passer la semaine de 9 à 8 demi-journées de classe obligatoires dans le pays. Qu'a-t-on fait de la fatigue des enfants qui passaient de 27 à 24 heures de présence sans allègement des programmes ? Qui a pensé aux élèves des quartiers défavorisés, dont on sait qu'ils sont mieux à l'école que dans la rue ou devant la télévision ? Qui pensait alors à la réussite scolaire des élèves, lors de ce qui peut être considéré comme un démantèlement de l'école publique, avec la suppression de 80 000 postes dans l'Education Nationale et la suppression des réseaux d'aide ? Le deuxième point concerne la désorganisation des rythmes familiaux – point que vous qualifiez de dérèglement total de la vie de famille dans le courrier aux parents. Vous connaissez l'extrême difficulté que représente l'organisation de la vie familiale, en présence d'un ou, plus difficile encore, plusieurs enfants. Les parents, et souvent le parent, chefs de famille ont, dès l'entrée à l'école de leur enfant, mis en place une organisation qui permette sa prise en charge du matin jusqu'au moment où l'enfant est cherché. Très souvent, cantine, garderie, études sont programmées. Pour les parents qui travaillent et qui

peuvent récupérer leurs enfants à 16 h, heure habituelle de sortie de classe, qui sont une très petite minorité, les arrangements sont faits et ils pourront partager avec eux ce temps nouveau, comme vous le dites. De même, pour ceux qui ne voudront pas que leurs enfants fréquentent les ateliers périscolaires, 15 h 45 étant l'heure de fin des cours, mais pas de la prise en charge. Les services de la Ville proposeront les horaires ; à charge pour eux de faire en sorte d'arranger le maximum de parents. La présupposition de l'arrêt partiel ou total des activités professionnelles des mères est un cliché que la municipalité devrait se faire un devoir de ne pas utiliser, en réfléchissant à l'organisation la plus proche possible de l'intérêt de l'enfant. L'aide personnalisée pour tous et l'accompagnement éducatif dans les écoles défavorisées existent depuis quelques années et concernent une bonne partie des élèves. Cela a induit des changements d'horaires et de personnel, sans que cela ne pose questionnement à la municipalité concernant les heures de sortie des élèves. De plus, cette organisation, en lien avec le périscolaire et en particulier les CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité) aurait pu vous servir dans l'élaboration du projet éducatif territorial, document fondateur. Les associations sportives et culturelles devraient être concernées par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et devraient ainsi gagner des pratiquants par la qualité de leurs animations. Dans quelle mesure ont-elles été sollicitées et ont-elles pu présenter leurs projets ? Le troisième point concerne les difficultés techniques d'organisation. La mise en œuvre de cette réforme découle de la mise en place, par la municipalité, de la volonté de trouver les partenaires compétents : il n'y a malheureusement que 4 animateurs sportifs employés au service des Sports, mais les associations sportives sont dynamiques et disposées à collaborer. De même, cela permettra aux associations culturelles et éducatives, parfois élitistes, de partager avec des enfants qui n'y auront pas accès autrement, des connaissances et des compétences ; par exemple, les ateliers d'arts plastiques de la ville. Le quatrième et dernier point concerne le coût de la mise en œuvre de la réforme. C'est là, semble-t-il que le bât blesse. Ce dernier point paraît poser d'insolubles problèmes à une municipalité qui a des possibilités de financement et trouve l'argent nécessaire pour rendre la ville la plus touristique possible, la mieux aménagée et prête à l'accueil. Alors que l'État est prêt à subventionner le projet, et même à prolonger plus longtemps encore cette participation, la Ville de Colmar ne pourrait-elle pas, pour ses enfants et son avenir, investir dans la richesse humaine qu'est sa jeunesse ? C'est la première fois que l'État finance des activités périscolaires, pour l'ensemble des élèves. Il reconnaît ainsi l'importance de ce temps pour l'éducation des enfants qui permettent de travailler sur les déterminismes culturels. La réforme des rythmes scolaires, en premier lieu, M. le Maire, chers collègues, a un objectif pédagogique : la réussite à l'école primaire de tous les enfants. Les préconisations des chronobiologistes les plus connus ont mis en avant de revenir à une semaine de 9 demi-journées de classe, d'avoir une approche globale du temps de l'enfant, de tendre vers un système d'alternances régulières des plages scolaires et des temps de vacances, de penser l'école comme un lieu de vie et d'éducation. C'est l'occasion d'être inventif, de mettre autour de la table les acteurs de l'éducation : parents, enseignants,

élus, associations... Où en est le projet éducatif territorial, M. le Maire ? Les grandes lignes en ont-elles été tracées ? Le monde change, l'école va changer. C'est une première étape vers des transformations à conduire avec précaution, dans le temps, et en concertation. Chacun des acteurs est force de propositions : ce n'est pas en refusant d'appliquer la loi que la cause des enfants avancera. D'ailleurs, si Colmar ne propose rien, c'est Mme la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale qui mettra en place la nouvelle organisation des rythmes scolaires, et là il n'y aura plus de choix possibles. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci. Je serai bref. Je m'intéressai un petit plus aux sollicitations de la Ville auprès du ministre de l'Éducation nationale, car nous avons beaucoup parlé des motivations et je souscris en grande partie aux arguments soulevés. Il est vrai que nous demandons la réouverture de la concertation sur la réforme des rythmes scolaires avec les associations de maires et la recherche d'un meilleur consensus entre les enseignants et les parents d'élèves. Là-dessus, je ne peux qu'être d'accord. C'est de nouveau une réforme imposée par l'État. C'est d'ailleurs quelque chose de typiquement français : l'État décide et les collectivités payent. Nous sommes encore dans ce cas de figure, il faut le reconnaître. Nous demandons également un bilan à partir des communes qui ont testé les rythmes scolaires proposés ; c'est aussi une intention et une demande tout à fait louables. Nous sommes dans une démarche d'évaluation et de test à partir de la première année d'essai. Effectivement, nous sommes tout à fait en droit de demander ce genre de bilan. Maintenant, nous demandons également un moratoire – c'est d'ailleurs la principale demande – pour le report de cette réforme au-delà de 2014. Pourquoi pas, mais cela fait déjà plusieurs mois que nous en parlons. La réforme est très claire et nous avons déjà demandé le report d'un an. Si nous ne sommes pas prêts pour la rentrée 2014, nous ne serons pas prêts pour 2015 ni pour 2016 ni au-delà. Nous espérons que cette réforme sera abandonnée. A la limite, autant le dire clairement, car un report ne nous apportera rien. Si nous ne sommes pas prêts maintenant, nous ne serons pas prêts plus tard. L'esprit non constructif du rapport me gêne un peu, car dans les motivations, comme souvent, nous consacrons plus d'énergie à expliquer pourquoi et comment nous ne devons pas faire telle chose. Finalement, nous avons beaucoup moins de considérations sur la façon dont nous pourrions la faire. Nous parlions du Centre Alsace tout à l'heure : la plupart des villes du Centre Alsace ont déjà planché sur la question depuis le début et sont plus ou moins prêtes à mettre en place cette réforme. Elles sont contre ou elles sont pour, mais c'est la loi et elles partent du principe qu'elles auront à l'appliquer à la rentrée 2014. Elles sont donc plus ou moins prêtes ; en tout cas, elles se sont donné la capacité d'être prêtes comme cela leur a été demandé pour la fin de l'année 2013 puisqu'il a été voulu que le débat des municipales ne soit pas pollué par cette question. C'est pourquoi il a été demandé d'être prêts fin 2013. J'aurais préféré que ce rapport soit assorti d'un concept précis de mise en place de cette réforme que ce soit en 2014 ou en 2015. Nous pouvons demander un moratoire, pourquoi pas. Cela étant, pour toutes ces raisons,

et principalement pour cet esprit qui ne se veut pas constructif, je m'abstiendrai sur ce rapport.

M. le Maire MEYER : M. GREINER.

M. GREINER : Merci, M. le Maire. Nonobstant la mauvaise foi des associations de parents d'élèves, des associations d'enseignants et d'un certain nombre de grands élus sur le plan national qui témoignent, pour ainsi dire, de leur désintérêt pour les enfants et pour l'avenir de notre pays – c'est effectivement l'avenir de notre pays qui est en jeu –, permettez-moi, madame, de ne pas partager entièrement le texte que vous nous proposez. Voilà 3 mois que je planche sur les rythmes scolaires. Je vous rappelle simplement qu'en 1974 j'étais au Ministère que l'on appelait le Ministère du Temps Libre. Déjà à l'époque, nous étions en train de plancher sur les rythmes scolaires. Cela fait donc longtemps. Selon cette analyse menée depuis 3 mois – il s'agit de mon analyse et de mes résultats –, il n'y a que deux solutions : nous maintenons le système actuel en diminuant sur les 4 jours un certain nombre de présences des élèves dans les cours, mais pas dans les activités périscolaires, que nous reportons sur le samedi matin. En effet, c'est le samedi matin qu'il y a le moins de conséquences sur toute la gestion commune, communale et parentale des activités. Ma surprise est d'autant plus grande qu'un article est paru dans le Monde ce samedi, article du recteur FORESTI, conseiller de M. CHATEL lorsqu'il a mis en place les 4 jours et pour réfléchir à porter le temps scolaire à 9 demi-journées. Comme par hasard, ce recteur se trouve également être le conseiller de M. PEILLON pour les rythmes scolaires. Ce recteur déclare qu'en 2010, les associations de parents d'élèves, des associations d'enseignants et des représentants du monde économique étaient tous d'accord pour porter le temps scolaire à 9 demi-journées. Il conclut ainsi : « Le bonheur des enfants doit l'emporter sur l'égoïsme des adultes, car le choix du mercredi est un choix qui est fait par les adultes pour les adultes. » Je voudrais dire que je serai tout de même d'accord pour faire le moratoire, car, hélas, notre ministre nous propose encore une fois une modification de la semaine, de la carte scolaire, des vacances scolaires et également du contenu des enseignements pour 2015. Commencer en 2014, continuer en 2015 et entamer encore une fois quelque chose, je pense qu'il faudrait effectivement que notre gouvernement réfléchisse à présenter un schéma global. Puisque certains ici veulent faire bouger des lignes et d'autres faire bouger Colmar, je propose à l'ensemble de la majorité de se bouger un peu et de préparer un projet éducatif pour la Ville de Colmar, et ce, même si nous faisons le moratoire.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Je suis tout à fait de l'avis de M. GREINER et c'est ce que je regrette un petit peu. Premièrement, ce rapport nous est présenté en catastrophe et il est hors délai – c'est vous qui l'avez dit. C'est assez étonnant, d'autant que nous avons ici des directeurs de l'enseignement, des adjoints à l'enseignement, des personnes qui réfléchissent et travaillent sur le sujet toute l'année. Comment se fait-il que ce rapport nous soit présenté en catastrophe ? S'il est présenté ainsi, cela dénote probablement que

l'intérêt de la Ville pour ce projet et les rythmes scolaires est très modéré, si ce n'est pas une position d'opposant. La réflexion de M. HILBERT sur le fait que cette thématique des rythmes scolaires était une thématique devenue éminemment politique et fera très probablement l'objet de débats au cours des prochaines élections municipales est une évidence. Nous pouvons craindre que la Ville de Colmar s'inscrive dans cette démarche de controverse politique. Où est l'intérêt de l'enfant dans tout cela ? C'est vraiment la question que je me pose. Nous aurions pu imaginer que Colmar se donne les moyens d'expérimenter dès à présent, sur une ou deux écoles volontaires, ces changements de rythmes scolaires et en tirer des leçons pour elle-même. Cette volonté n'apparaît pas. L'argument financier – les 700 000 € – est, de mon point de vue, un faux argument. Je vous rappelle que la politique générale sur le plan de la gestion de cette ville consiste à siphonner très largement le budget de fonctionnement. De mémoire, il y a 17 ou 18 millions d'euros de report cette année – arrêtez-moi, M. le Maire, si je me trompe – pour favoriser de l'investissement jusqu'à hauteur de 55 millions d'euros. Nous pourrions très bien imaginer de ne siphonner le budget de fonctionnement qu'à hauteur de 16 millions d'euros et n'investir que 54 millions d'euros. Cela permettrait de dégager aisément un million d'euros pour investir sur l'avenir de nos enfants et c'est un véritable investissement d'avenir. Il suffit de faire des choix politiques. Dépenser plus pour l'avenir de nos enfants n'a pas forcément de conséquence sur la feuille d'impôts des Colmariens. Ces choix politiques doivent être faits. Pour l'instant, ils ne le sont pas et je le regrette profondément. Je voterai donc contre ce rapport.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint JAEGY.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Il y a quelques mois, nous étions déjà intervenus sur ce sujet et j'avais pour ma part indiqué que sur un projet aussi important qui concerne l'avenir et nos enfants, il ne fallait avoir ni de vision dogmatique ni de vision politicienne. Je crois qu'à la Ville de Colmar, nous avons toujours tenu, depuis l'ouverture de ces discussions, à rappeler cette vision ni dogmatique ni politicienne qu'était la nôtre. Simplement, il faut reconnaître une chose : quels que soient les bords politiques, cette réforme est une mauvaise réforme depuis ses prémices. Tout d'abord parce qu'elle n'a permis aucune concertation préalable avec les professionnels de l'éducation, avec les collectivités qui ont les écoles en charge, avec les représentants des parents et aucun approfondissement réel et sérieux de ce que sont vraiment les rythmes de l'enfant. Je ne suis pas un professionnel de l'éducation, mais j'entends autour de moi beaucoup d'enseignants, de parents et je vois beaucoup d'enfants fatigués. De nombreux témoignages nous arrivent grâce à Internet de ce qui se passe dans les autres villes qui ont mis en route cette réforme dès cette année. Très franchement, de ce que nous pouvons en voir, et même en essayant d'avoir une lecture lucide et non dogmatique ou politicienne, cela ne donne vraiment pas envie d'y aller. Raison pour laquelle il faut très clairement reposer les termes de cette réforme, comme je l'avais dit il y a quelques mois. Je pense que nous avons aussi un rôle à jouer, des propositions à formuler. C'est pourquoi je soutiens

ce moratoire et j'invite au report et à la réouverture d'une réelle concertation avec les collectivités locales, les enseignants et les parents.

M. le Maire MEYER : M. BECHLER.

M. l'Adj. BECHLER : Merci, M. le Maire. Je reviens aussi sur ce que M. JAEGY a dit, à savoir que nous avons déjà parlé de ce rapport. A ceux qui ont dit que tout venait de Paris, je voudrais donner une information qui vient de Paris et que j'avais déjà donnée la dernière fois : étant membre du Conseil Supérieur de l'Education, je suis le seul et unique représentant de l'artisanat, les autres étant des syndicats d'enseignants. Je ne peux pas accepter que des personnes prennent quelque chose à leur compte alors que les représentants des syndicats étaient présents. La deuxième chose que je voulais dire, et M. JAEGY a raison, on nous a aussi proposé un rapport sans consultation préalable. Je vous rappelle le résultat d'une élection à ce CES : sur 68 votants présents, 7 étaient pour les 4,5 jours, les autres étaient contre ou se sont abstenus. Il y a même eu comme ici des personnes qui n'ont pas voté. Je voulais également dire un mot sur qui m'est très cher – ce n'est pas mon ami GRUNENWALD qui va me contredire – à savoir l'apprentissage. Je dirais que dans cette enceinte parisienne, j'ai fait une intervention pour dire que c'était égal pour l'artisanat français que ce soit 4 jours ou 4,5 jours si on nous sort des jeunes pour entrer en apprentissage ayant des têtes bien faites. Dans ce cas, nous applaudirons des deux mains. Malheureusement, ce n'est pas encore le cas, je peux vous le dire. Certains parlent de recteur ou d'inspecteur qui prennent des décisions : là, je m'adresse à M. WAGNER, car, s'il veut bien m'écouter, il s'agit encore d'un point économique. Etes-vous content que le goûter des enfants ait été supprimé, que ce soit une pomme, une orange ou un petit pain ? Je n'ai pas voulu dire uniquement « petit pain », sinon vous auriez de nouveau crié que je fais ma publicité. Le goûter a été enlevé et que se passe-t-il ? Je vais vous le dire puisque tout le monde va dans les écoles et tout le monde sait tout. J'ai moi aussi une école proche de chez moi et je regarde parfois ce qui se passe à la récréation. Savez-vous ce qu'ils mangent ? Des cochonneries. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Merci, M. le Maire, chers collègues. Pour vous répondre sur ce que nous avons fait avec le service de l'enseignement depuis le dernier rapport, nous avons travaillé en interne cette réforme des rythmes scolaires et je ne peux pas vous laisser dire que nous avons ici un positionnement politique, voire politicien. Premièrement, nous avons mené un travail de concertation. Nous avons envoyé 5 400 questionnaires aux parents et nous avons travaillé avec les directions de l'école et avec M. RIBER pour mettre cette réforme en place. Vous ne pouvez pas nous faire de procès d'intention politique. Nous avons fait un travail, y compris avec ce qui existe déjà dans les écoles et notamment dans celles que vous citez, Mme GINDENSPERGER. Nous avons fait le bilan et l'état des lieux. Le travail en interne a donc été fait. Ensuite, dire que notre positionnement est purement politique et UMP est aussi dire que le SNES et tous les syndicats qui font les appels à la grève à la rentrée et un peu plus tard à Paris sont

devenus UMP, que bon nombre de parents d'élèves, y compris à la FCPE, sont tout à coup devenus UMP. M. HILBERT, soyez sérieux. Regardez les documents, écoutez autour de vous, lisez les journaux. Ce rapport vient aujourd'hui, car nous avons 7 semaines d'école avec les premiers retours d'expérience. Nous regardons ce qui se passe ailleurs. J'ai moi-même participé à une formation sur les rythmes scolaires avec des élus de Paris, de Grenoble et d'autres communes qui nous expliquent comment cela s'est mis en place dans leurs communes et les difficultés qu'ils rencontrent. Je pense que nous avons tous vu ou lu les désorganisations dans les écoles. Les directeurs d'écoles sont obligés de rester une ou deux heures en plus le soir pour savoir si tel enfant peut partir à 3 heures ou doit aller dans telle activité puis dans telle autre. Qui sont ces animateurs qui entrent dans l'école ? Nous ne les connaissons pas. Il faut donc que nous fassions connaissance. Quelles sont les activités proposées ? Le parent veut-il mettre son enfant le lundi et pas le mardi ou le jeudi ? Il faut voir les listes que doivent gérer les directeurs d'école et les services d'enseignement des autres villes. Ce sont de véritables casse-tête avec toutes les activités que je vous ai données tout à l'heure. Regardons ce qui se passe dans les communes qui ont mis cette réforme en place, et ce, uniquement dans l'intérêt des enfants. Regardons là où c'est positif et là où cela se met bien en place, car il y a aussi quelques communes – beaucoup plus petites que Colmar – où cela se passe plutôt bien. Regardons comment ont fait les bons élèves qui ont mis en place ces rythmes. Donnons-nous le temps d'évaluer. Je vous rappelle tout de même que l'idée d'origine était d'améliorer le résultat scolaire de nos enfants. Pour cela, on regardait le rythme sur l'année et on se rendait compte que nous étions une exception en Europe. Effectivement, nous sommes une exception sur le rythme annuel, mais pas forcément sur le rythme hebdomadaire des enfants. Ce débat n'est pas encore tranché aujourd'hui. Regardons les choses au fond, regardons les programmes, etc. S'il y a quelque part une ambition politique, elle est plutôt de la part de chaque nouveau ministre qui arrive avec ses nouvelles directives et ses nouvelles choses à changer dans les écoles. Les enseignants et les directeurs d'écoles que vous connaissez très bien ou que vous étiez savent qu'il y a sans arrêt de nouveaux messages, des mails, des circulaires qui demandent chaque fois de mettre en place de nouvelles priorités. Ils ne savent même plus ce qu'ils doivent faire avec les priorités de l'année dernière. Effectivement, le rythme est très soutenu au niveau de ce qui est demandé aux enseignants et aux directeurs, ce qui fait qu'aujourd'hui je comprends qu'ils voient cette réforme avec beaucoup de suspicion, qu'ils n'y vont pas de gaieté de cœur pour ceux où cela s'est mis en place. Les retours que nous en avons sont plutôt « Laissez-nous souffler », « Regardons la façon dont cela se passe »... Il y a certainement des choses à faire, mais ne nous précipitons pas et réclamons peut-être, comme l'a proposé M. GREINER, le droit à l'expérimentation. Pourquoi ne pas laisser faire les expérimentations ? Le problème est que ce n'est pas possible, que nous n'avons pas le droit d'expérimenter sur une école. C'est forcément sur toute la ville en entier. Le droit à l'expérimentation comme nous voudrions le faire pour voir les effets bénéfiques d'une réforme n'est pas reconnu dans l'Éducation Nationale. C'est l'uniformisme. Tout le monde doit avoir les mêmes connaissances dans

toute la France, tout le monde doit avoir le même rythme et tout le monde doit avoir le même niveau. Nous savons très bien que cela ne fonctionne pas puisque les inégalités sociales s'aggravent dans les écoles et les résultats sont de plus en plus mauvais.

M. le Maire MEYER : Nous n'avons pas terminé puisqu'il y a deux interventions supplémentaires avec M. HILBERT et Mme GINDENSPERGER.

M. HILBERT : Oui, très rapidement. Au niveau du rythme scolaire, à système éducatif équivalent, la France est le seul pays où il y a 4 jours de classe par semaine. Associé à cela, c'est le seul pays où il y a aussi peu de journées travaillées dans l'année. Nous sommes vraiment une exception sur les deux tableaux. Ensuite, par rapport à l'expérimentation, ce n'est pas tout à fait juste puisque chaque ville peut expérimenter un horaire différent. A Colmar, nous n'aurons pas le même horaire que dans les autres villes. Chaque ville peut avoir un horaire différent. Pas forcément dans toutes les écoles, mais la Ville de Colmar peut, en concertation avec les enseignants et les familles, décider d'un horaire différent des autres villes. Ensuite, concernant la concertation, sur les questionnaires envoyés à 5 000 foyers ou parents, combien sont revenus ? Est-ce vraiment de la concertation pour des familles qui sont souvent éloignées de ces problématiques de rythmes scolaires ? N'aurait-il pas fallu aller sur le terrain rencontrer les familles, les parents et les enseignants dans chaque école pour expliquer la réforme et voir ce qu'il y avait comme points positifs et ce qu'il était possible de faire ? Cela aurait été de la concertation. Ce n'est pas le cas avec les 5 000 questionnaires que vous avez envoyés et qui ne valent pas grand-chose. Je terminerai par une question très pratique et très concrète : *quid* de la rentrée ? Nous savons pertinemment qu'il y aura 9 demi-journées de classe à Colmar. Que fait la Ville par rapport à cela ? Pour l'instant, je n'ai pas de nouvelles.

M. le Maire MEYER : Mme GINDENSPERGER.

Mme GINDENSPERGER : Merci M. le Maire. Je reprends la problématique de M. HILBERT concernant les 5 000 questionnaires, car je connais un certain nombre de parents qui ne les ont pas eus. Tout d'abord, Mme UHLRICH-MALLET, combien sont revenus ? Ensuite, je vous remercie infiniment de vous préoccuper ainsi du sort des enseignants ; ce n'est pas tout à fait ce que nous avons ressenti pendant fort longtemps. Je peux tout de même vous dire que les changements qui ont commencé à avoir lieu datent de bien avant et que nous avons accumulé les horaires, les enquêtes et le travail depuis quelques années. Ce n'est pas ce nouveau gouvernement qui nous a donné le maximum de travail. Il est vrai que je suis maintenant à la retraite, mais je peux vous dire que l'accompagnement éducatif, l'aide à la scolarité et toutes ces choses ont été mises en place par le précédent gouvernement. Je ne suis pas sûre que cela soit une bonne chose. L'expérimentation n'est pas allée à son terme, mais je peux vous dire que cela a donné énormément de travail aux enseignants et aux directeurs. Ce n'est donc pas cela qui va changer la donne.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Oui, je crois que cela a donné extrêmement de travail aux enseignants. D'après les retours d'expérience, notamment ceux de Paris, les directeurs d'école se plaignent d'avoir cette réforme en plus. Pour vous répondre plus précisément sur ce qui va se passer à la rentrée 2014, sachez que d'autres communes et collectivités ont également demandé un moratoire sur la réforme. Il y a donc un mouvement des collectivités, et pas uniquement de communes UMP, qui est en train de s'organiser pour demander un moratoire. Nous verrons comment le gouvernement y répondra. Concernant les questionnaires, nous avons eu 3 002 retours de la part des parents, soit un taux intéressant et, à peu près 55 % de réponse de la part des conseils de maîtres.

M. le Maire MEYER : Bien. Les échanges ont été assez larges. Je dois tout de même rétablir deux affirmations qui sont loin de la réalité. Je viens d'entendre que nous nous occupions subitement des enseignants : nous nous sommes toujours occupés des enseignants, sauf que vous étiez toujours un peu à l'écart.

Intervention de Mme GINDENSPERGER inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Cherchez-moi une ville qui fait autant pour les écoles.

Intervention de Mme GINDENSPERGER inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Non, vous avez parlé d'enseignants tout à l'heure. Les enseignants ont toujours été accompagnés, sauf que vous étiez toujours un peu à l'écart de la grande masse des enseignants. Je comprends les raisons. Deuxièmement, je précise qu'il ne s'agit pas d'une loi, mais de dispositions réglementaires instaurées pour installer un nouveau régime scolaire. Le rapport vient maintenant, car ce point figure justement à l'ordre du jour du Congrès des Maires de France qui aura lieu mi-novembre ainsi qu'à l'ordre du jour du Conseil d'Administration de la Fédération des Villes Moyennes dans 15 jours. Ils nous ont demandé de prendre la position de nos assemblées, car il s'agit d'entrer dans une concertation, une négociation avec le ministre. Pour pouvoir entrer dans une négociation, il faut qu'ils sachent ce qu'ils représentent. C'est en ce sens que ce rapport est venu. Il n'y a pas d'aspect politique puisque la contestation est transversale. Dans 80 % des communes qui, à ce jour, n'ont pas accepté, des maires sont de sensibilité politique différente. Prenez l'Alsace : vous avez une situation réelle entre maires de droite, maires de gauche et maires qui ne sont pas marqués politiquement. Les avis sont plus que partagés, voire très contestés quant à l'imposition qui nous est faite puisque nous sommes obligés de l'appliquer au plus tard pour l'année 2014-2015. Non, il faut passer par une concertation préalable avant de décider. La délibération qui vous est proposée va dans ce sens.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La délibération sur le moratoire est approuvée avec 5 oppositions et 5 abstentions.

Mes chers collègues, je vous remercie. Nous sommes au terme des rapports qu'il y avait lieu d'examiner. Nous vous invitons au verre de l'amitié. La séance est levée.

FIN DE LA SEANCE : 21 H. 40



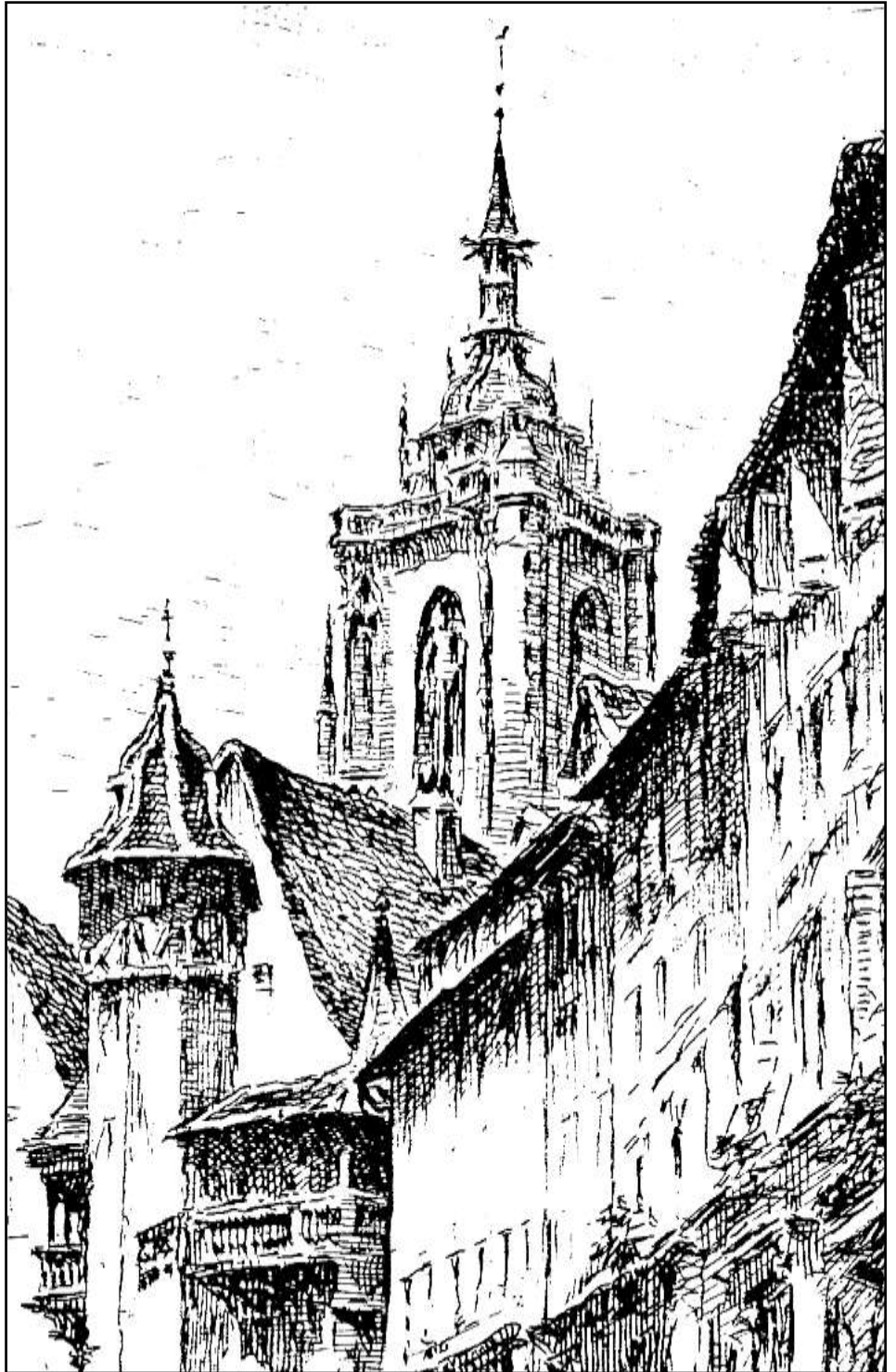
COLMAR

STENOGRAMME

52^{ème} Séance

du

18 novembre 2013



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

J'ai à présenter quelques excuses : Mme CHELKOVA, M. BARDOTTO et Mme RABIH donnent respectivement pouvoir à M. BRUGGER, M. WEISS et à votre serviteur. Mmes DOLLE et KLINKERT arriveront avec un peu de retard ; en attendant, Mme KLINKERT donne pouvoir à M. MEISTERMANN.

Nous avons à désigner la secrétaire de séance. La benjamine est toujours disponible et accepte. Etes-vous d'accord ? C'est le cas. Le Directeur Général des Services, qui est encore sur Strasbourg, va nous rejoindre. Nous l'installons néanmoins comme secrétaire adjoint.

J'ai à vous soumettre le compte rendu de la réunion du 21 octobre. Fait-il l'objet d'observations ? Ce n'est pas le cas. Je fais voter son approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Je n'ai pas de communication.

Nous avons avec nous différents responsables sociaux et économiques qui sont appelés à nous présenter leurs rapports pour l'année 2012. Pour commencer, je donne la parole à la présidente de Colmar Expo, Mme Christiane ROTH.

3. Rapport d'activités 2012 de COLMAR EXPO S.A.

Voir rapport –

Mme ROTH : Merci, M. le Maire. Mesdames et Messieurs, bonsoir. Il me revient de présenter le rapport d'activité de Colmar Expo pour l'année 2012.

(Mme ROTH procède à présent à la présentation du rapport à l'aide d'une projection)

M. le Maire MEYER : Merci, Mme la Présidente. La parole est à l'assemblée.

M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. J'ai plusieurs questions à poser. Vous avez évoqué le cachet très important de Johnny HALLIDAY et je pense que cela va intéresser tous les Colmariens de savoir combien il peut demander pour une soirée. Une autre façon de poser la question est : quelle est votre politique en matière artistique pour l'organisation du festival du mois d'août ? Avez-vous déjà une politique culturelle ? Allez-vous continuer à inviter des signatures de prestige ou, comme vous le disiez, allez-vous privilégier la qualité en veillant à ne pas faire exploser le budget ? Ma deuxième question porte sur l'espace congrès. Cette nouveauté fonctionne depuis maintenant 2 ans, mais nous n'en voyons pas de trace particulière dans le budget présenté. Pouvez-vous nous donner quelques indications quant à sa viabilité économique et surtout son niveau de commercialisation pour les années qui viennent ?

M. le Maire MEYER : M. WAGNER.

M. WAGNER : Oui, merci. Juste quelques mots concernant cette présentation, sans entrer dans le détail ni dans une quelconque polémique. Pour moi, ce rapport reflète une relation gagnante-gagnante entre la Ville de Colmar et la société Colmar Expo. C'est ainsi que je le ressens. Je suis tout d'abord heureux que le Conseil Municipal ait suivi nos propositions issues de notre programme pour les élections municipales dans le cadre du réaménagement du théâtre de plein air qui, à travers le festival, est le moteur de l'activité phare de Colmar Expo pour les Colmariens, à savoir la Foire aux vins. Je suis également satisfait que le Conseil Municipal ait poursuivi les investissements au-delà du simple aménagement du théâtre de plein air à travers notamment la réalisation d'un espace congrès. D'ailleurs, le point n° 28 qui sera présenté tout à l'heure par M. l'Adjoint WEISS va dans le même sens puisqu'il prévoit la poursuite de ces investissements. Je crois tout simplement que le propriétaire a joué pleinement son rôle pour doter l'exploitant d'un outil adapté à la demande de la clientèle actuelle. D'ailleurs, l'exploitant, Colmar Expo, a également participé à ces investissements. Quand je dis relation gagnante-gagnante, c'est qu'il y a un preneur de l'autre côté, à savoir Colmar Expo qui a joué aussi pleinement son rôle d'animateur, de dynamiseur, d'innovateur pour arriver aux résultats présentés à l'instant par Mme la Présidente de Colmar Expo. En effet, à quoi cela servirait-il d'investir si l'outil mis à disposition n'est pas valorisé à sa juste mesure ? C'est justement ce qu'a réussi à faire toute l'équipe de Colmar Expo – salariés, partenaires, Conseil d'administration et président – en créant une dynamique entrepreneuriale, en créant une âme et en développant des projets. Les résultats prouvent que la voie choisie a été la bonne : activité en hausse de plus de 58 % entre 2008 et 2013, progression de 15 % des locations diverses – il se passe de plus en plus de choses au Parc des Expositions –, capitaux propres en hausse de 65 % durant la même période – ils s'élèvent à 1,873 million d'euros au 31 décembre 2012 et correspondent à la valeur de Colmar Expo –, et également un festival connu et reconnu dans tout l'Est de la France. Concernant le concert de Johnny HALLIDAY – artiste pour lequel j'ai l'habitude de suivre 4 ou 5 concerts lors de ses tournées –, c'est à Colmar que le prix est le moins cher. Il faut aussi mettre cela en relation avec le cachet afin qu'un maximum de personnes puisse avoir accès à ce type de concert. Il était de 80 € alors que ce même concert dans d'autres villes se paie au-delà de 100 €, voire 130. Mme la Présidente, veuillez féliciter l'ensemble des acteurs ayant permis ces résultats, et plus particulièrement votre prédécesseur à la présidence, lequel a insufflé un véritable esprit d'équipe.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci M. le Maire. Il est évident que je ne suis absolument pas d'accord avec ce que notre collègue vient de dire. Son approche des chiffres n'est pas la même que la mienne, mais ce n'est pas le propos. Je vais prendre un exemple tout simple : je suis hôtelier et les murs ne m'appartiennent pas. Si mon propriétaire investit 10 millions d'euros sur 5 ans, il est clair que mon chiffre d'affaires croît en conséquence. C'est un

simple constat. Je pense que les chiffres peuvent être détaillés de la façon que l'on souhaite. J'ai une question personnelle à poser : Mme la Présidente, pourriez-vous me dire quelle est l'entreprise qui a construit la maison à ossature bois destinée au gardien ? Pouvez-vous me confirmer qu'il ne s'agit pas de celle de M. BURGER ?

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui. M. WAGNER, comme je l'ai dit la dernière fois, il est vrai que nous avons un peu perdu l'habitude de vous entendre. Alors, bienvenue au Conseil Municipal de Colmar. Visiblement, vous aviez non seulement perdu l'habitude d'intervenir, mais également de regarder les dossiers puisque vous donnez l'impression que c'est vous qui avez proposé les investissements mis en œuvre. Ce n'est pas vrai et la réalité est totalement différente. La couverture du théâtre de plein air, qui date de 2005, était une volonté politique très forte. Ce théâtre, envié par de nombreuses villes avec sa jauge de 10 000 personnes – ce qui est rare en Alsace et ailleurs – avait besoin de cette couverture supplémentaire pour être encore plus utilisé ; pas uniquement au moment de la Foire aux Vins, mais tout au long de l'année, car cette structure est utile et peut permettre une animation, notamment en direction de la jeunesse. A l'époque, vous étiez opposé à ce projet et vous essayez maintenant de vous l'approprier. Vous avez dit que vos propos ne se voulaient pas polémiques ; cela fait sourire, car ils sont évidemment orientés. Vous voulez transporter le débat politique dans cette enceinte, nous avons bien compris pourquoi, mais il ne faut pas utiliser n'importe quel argument pour autant. De même pour les 10 millions d'euros investis, car encore faut-il voter les budgets dans lesquels ils sont prévus ce qui n'était pas votre cas. Il s'agit bien d'une décision politique de notre part parce qu'il nous apparaissait utile, nécessaire et souhaitable de moderniser l'outil, de le rendre plus attractif et de le faire fonctionner non seulement pour la Foire aux Vins – foire extrêmement importante pour Colmar et sa région et à laquelle nous sommes toutes et tous très attachés –, mais également pour un centre de congrès très important pour l'attractivité de notre ville. Cela fait partie de nos fondamentaux et faisait partie de notre projet aussi parce que c'est un outil indispensable en terme de dynamisme économique ; raison pour laquelle nous avons voulu cet investissement et que nous l'avons fait réaliser. Vous parlez ensuite des chiffres : le débat sera certainement lancé sur ce point-là, mais je ne suis pas sûr que vous ayez raison, M. l'expert-comptable, dans votre démonstration. J'ajoute, toujours à l'attention du professionnel que vous êtes, que lorsque les entreprises investissent ou quand elles bénéficient d'investissements, elles attendent un retour à la hauteur de ces mêmes investissements. Je ne suis pas sûr que nous soyons dans cette situation au vu du rapport qui nous est présenté.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER.

M. WAGNER : Vous m'excuserez, mais je crois que vous n'entendez pas bien. Premièrement, depuis le début de la mandature en 2008, j'ai assisté à quasiment tous les Conseils Municipaux ; j'ai manqué l'une ou l'autre fois, mais c'était très rare. Deuxièmement, de nombreuses personnes autour de cette table ne se sont pas exprimées depuis 6 ans. Ne venez donc pas me

dire que je me réveille tout à coup. Je suis toujours intervenu quand j'ai estimé qu'il fallait que j'intervienne, et ceci depuis le début de la mandature. Que ceci soit dit. Ensuite, vous avez bien le droit de reprendre des idées d'une autre liste – d'ailleurs, nous vous le demandons puisque nous avons beaucoup d'idées – ou de reprendre des idées qui sont bonnes pour Colmar et les Colmariens. Je ne veux pas du tout accaparer ce projet ou dire que j'en ai été l'initiateur en disant qu'il fallait investir dans le théâtre. Je dis simplement ici, et je crois que tout le monde l'a entendu, qu'il s'agit d'une relation gagnante-gagnante. Je pense que c'est bien pour Colmar, pour les Colmariens et pour l'économie du bassin de vie colmarien. Je voulais juste le redire. Il n'y a pas du tout de polémique.

M. le Maire MEYER : Mme Delphine MANN.

Mme l'Adj. MANN : Merci M. le Maire. Cher collègue, il est vrai que cela faisait longtemps que nous n'avions pas entendu votre voix. Certes, vous étiez présent, mais en tant que chef de file, nous aurions dû entendre votre voix régulièrement. Vous dites être intervenu uniquement lorsque vous jugiez que c'était important. Finalement, ce n'était pas souvent important. Nous avons donc fait une très très belle mandature. Je vous remercie d'avoir toujours soutenu nos actions. Je voulais également préciser que la Ville de Colmar travaille en bonne intelligence avec le Parc Expo et l'Office de Tourisme pour développer l'investissement « congrès ». Nous avons donc une structure commune qui, bien sûr, doit encore faire ses preuves. En effet, l'investissement est assez récent, notamment le Hall 1, mais nous travaillons de concert pour développer les congrès.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : Merci, M. le Maire. Je suis un peu troublé par les propos de M. RENIS qui laisserait entendre que M. BURGER aurait profité de sa position pour faire du business en sa faveur. Pour répondre à la question, je voudrais juste dire que sa charge de Président était assurée bénévolement tout au long de son mandat.

M. le Maire MEYER : C'est hors sujet.

M. MEISTERMANN : Non, ce n'est pas hors sujet. Je répondais à la polémique.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, je voulais savoir si Mme la Présidente pouvait répondre aux questions qui lui étaient posées, sachant que j'en ajouterai une : à ma connaissance, la nouvelle salle de spectacles a pour l'instant accueilli deux concerts, Rodolphe BURGER et Stephan EICHER. Je voulais savoir si d'autres concerts étaient prévus dans cette salle et pourquoi il y en avait si peu.

M. le Maire MEYER : Je vous laisse répondre aux trois intervenants dont les questions supposent une réponse.

Mme ROTH : Tout d'abord, pour répondre au coût effectivement élevé du cachet de Johnny HALLIDAY, le montant était de 450 000 €. Il est vrai que nous avons une politique de tarifs relativement basse, cela a été souligné

tout à l'heure, afin de permettre à un maximum de jeunes de fréquenter le parc. Pour ce qui est de la politique en matière de cachets et de choix d'artistes, je vous rappelle que nous avons un directeur artistique qui a déjà une programmation que je qualifierai de vraiment très bonne. Nous en aurons la primeur le 6 décembre puisqu'il y aura une conférence de presse : vous connaîtrez à ce moment-là les noms de 5 ou 6 artistes ayant déjà donné leur feu vert pour la prochaine édition. Je pense que si tout se concrétise, nous aurons un très beau festival l'année prochaine avec des cachets normaux et modestes par rapport à l'investissement et par rapport au chiffre d'affaires que nous pouvons en tirer.

Concernant la question sur la cellule congrès, celle-ci a été mise en place début 2011, mais elle n'a été réellement efficiente qu'en 2012 et 2013. Nous pouvons estimer les retombées positives de chiffre d'affaires qu'elle a engendrées pour le parc à environ 160 000 €.

Pour ce qui est de la maison qui abrite le gardien, que nous avons dû déloger le temps des travaux, je préférerais, si vous en êtes d'accord, vous faire une réponse écrite, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Je devrais tout de même communiquer la réponse écrite puisque la question a été posée.

Mme ROTH : Bien évidemment. J'ai la réponse, mais je préférerais vous la communiquer par écrit si c'est possible. Pour répondre à M. HILBERT, s'il y a effectivement eu Rodolphe BURGER et Stephan EICHER, il y a certainement eu d'autres animations, notamment le Festival du rire tout récemment. Ce Hall 1 est également loué à de nombreuses associations, banques, etc., pour des assemblées générales par exemple. M. FRUH est peut-être mieux à même que moi pour en parler, mais je pense que ce Hall 1, avec sa structure amovible, est vraiment un outil nécessaire à Colmar et est rentable – peut-être pas encore. En tout cas, il est indispensable et beaucoup d'autres villes, notamment Mulhouse, nous l'envient. Je ne sais pas si M. FRUH a autre chose à ajouter.

M. FRUH : Effectivement, le Hall 1 a très bien tourné en 2013 avec 6 affiches au cours de l'année. Le congrès a relativement bien marché aussi puisqu'il a, entre autres, accueilli les Assises des Villes Moyennes et le Congrès du Café. Nous avons bien travaillé cette année sur le congrès et le Hall 1.

Mme ROTH : Nous n'aurions pas eu ces manifestations si le Hall 1 n'avait pas été relooké.

M. le Maire MEYER : Relooké, c'est peu dire !

Mme ROTH : Oui. Il a été entièrement refait avec beaucoup d'argent.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : M. le Maire, permettez-moi d'être étonné par la réponse de la Présidente de Colmar Expo. Il est tout de même étonnant que Mme la Présidente ait la réponse et ne veuille pas la donner ce soir en Conseil Municipal, d'autant que les Colmariens qui nous regardent peuvent légitimement se poser la question. Pourquoi ne veut-elle pas la donner ?

M. le Maire MEYER : Je vous passerai la réponse de Mme la Présidente. Elle a fait une proposition que je suis tenté d'accepter.

Mme ROTH : Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Pour autant, Mme la Présidente, j'apporterai quelques précisions par rapport aux transparents présentés et à vos explications, notamment sur l'occupation consentie à la Ville de Colmar. Vous en avez parlé et cela a été largement expliqué dans le rapport mais également pour le financement des bureaux. Vous dites que l'occupation consentie est au nombre de 5 à la place de 3. Bien. Nous pourrions donc croire que la Ville de Colmar s'est imposée pour vous demander des mises à disposition complémentaires par rapport à ce qui était prévu dans le cahier des charges. Nous pourrions le penser si nous suivons les explications et les précisions données sur le focus. Qu'en est-il au juste ? Je crois qu'il y a lieu de nous référer à l'article 13 de la DSP, lequel précise 3 réservations : la première à l'occasion du Salon du livre, la seconde à l'occasion d'une manifestation à définir avec l'utilisation de tous les locaux du Parc Expo et la troisième pour l'organisation de la Fête des personnes âgées. La Ville a utilisé les occasions pour le Salon du livre et pour la Fête des personnes âgées, je le confirme. Cependant, elle n'a jamais fait usage d'une réservation de la totalité des locaux. Dans le document, il faut dire ce qui est juste. Par ailleurs, je pense que répertorier la mise à disposition du parking pour le cirque n'a rien à voir avec une réservation de locaux ; le parking, ce n'est pas les locaux. Il faut comparer ce qui est comparable et préciser les réservations, d'autant plus que les vœux du Nouvel An du maire ainsi que les deux concerts se sont passés dans le seul Hall 1. Nous sommes donc largement en dessous des prescriptions contractuelles de la DSP. Je voulais apporter cette précision pour que les choses soient dites comme elles se sont passées.

Concernant le financement des bureaux, ce n'est pas le Parc Expo qui a financé et nous avons eu un débat au sein du Conseil Municipal. La DSP a fait par ailleurs l'objet d'un avenant pour prolonger la durée contractuelle. Ensuite nous avons accepté que vous transfériez une partie des investissements lourds de maintenance vers le financement des bureaux, et ce, à hauteur de 50 000 € par an pendant 10 ou 11. Ce n'est donc pas le Parc Expo qui a financé les bureaux, mais implicitement la Ville de Colmar à travers la rétrocession consentie pour les travaux de maintenance lourds. Là, également, c'est plutôt un avantage qui vous a été consenti par la Ville de Colmar.

J'ai ensuite quelques points à relever sur les focus. Je crois qu'il faut tempérer plusieurs aspects du rapport présenté, du moins celui mis à notre disposition. En effet, les commentaires et la présentation chiffrée ont tendance à cacher quelques failles d'exploitation de l'année 2012. L'étude analytique du rapport soumis me laisse même un peu perplexe. Vous n'êtes pas concernée puisque ce n'est pas vous qui gériez, mais vous êtes devant nous ce soir pour nous présenter le rapport. Cette présentation me laisse perplexe dans la mesure où il faut comparer ce qui est comparable. Certaines annonces sont même surréalistes. Je suis un peu gêné, mais il faut tout de même le dire et remettre les choses à leur place. Dans le

document mis à notre disposition, je dirais que l'année 2012 n'était pas bonne du tout. Je m'en explique sur trois points : le chiffre d'affaires, le bilan et le résultat d'exploitation. Pour le chiffre d'affaires, je suis d'accord avec vous pour 2011 sur 2012, mais je ne peux pas accepter la projection de 2008 sur 2013. L'année 2013 n'étant pas terminée, je l'enlève et je m'en tiens à la période 2008 à 2012, exercice que vous nous présentez. L'évolution du chiffre d'affaires est de 6,2 millions d'euros à 9 millions d'euros, mais les choses ne sont pas comparables puisque vous avez intégré Colmar Evénements et Normalu Expo dans ce chiffre d'affaires, lesquels représentent respectivement 1,164 million d'euros et 1,565 million d'euros. Si nous retranchons ces deux lignes dans le tableau qui nous a été distribué, nous arrivons à une évolution du chiffre d'affaires de 71 000 € (2,8 millions d'euros moins 2,729 millions d'euros) sur les 5 ans. Je continue avec le deuxième point portant sur le bilan avec une comparaison de l'année 2011 par rapport à l'année 2012. J'observe que le total des produits est supérieur de 934 000 €, mais que les suppléments de dépenses sont de 1,075 million d'euros, ce qui laisse apparaître un déficit de 141 000 €. En d'autres termes, le supplément des produits est inférieur au supplément des dépenses, d'où un résultat net inférieur de 100 000 € par rapport à l'année 2011. C'est pourquoi je dis que 2012 n'était pas franchement une très bonne année. Le troisième point que je souhaite relever concerne le résultat d'exploitation : toujours selon votre document, je vois que pour les foires et salons de 2011 et 2012, la comparaison présente un supplément de 14 000 €, soit de 349 000 € à 363 000 €. Ce qui pèse lourdement dans la balance, c'est ce que vous appelez le festival avec un déficit de 439 000 € pour une seule année. D'une part, le supplément de 14 000 € pour les foires et salons n'est pas à la hauteur des 8 millions d'euros d'investissement de la Ville de Colmar. Par ailleurs, avec 439 000 € de déficit pour les concerts, je pense que vous n'avez pas la capacité de continuer de cette façon. C'est ce que je voulais dire sur la base de votre rapport. De plus, je rappelle que j'avais écrit à votre prédécesseur au mois de juin pour faire état de ce que je pense. Je lui écrivais alors que nous n'étions pas sur la bonne voie. En effet, je pense que la Foire aux Vins est en train de perdre son âme dans la mesure où des professionnels partent. Ce n'est pas bon signe pour cet événement qu'est la Foire Régionale des Vins d'Alsace. Quand les professionnels partent, ce n'est pas bon. Comme je sais pourquoi ils sont partis. J'ai conseillé au mois de juin de vous rapprocher de ceux qui étaient partis afin d'essayer de rattraper la situation pour que nous n'ayons pas à gérer les mêmes complications pour l'année 2014. Je disais également dans ce courrier, Mme la Présidente, que le théâtre de plein air est sous-utilisé. M. WAGNER, vous avez d'ailleurs voté contre ce projet de couverture. Sur plusieurs pages du sténogramme, vous et vos colistiers êtes intervenus. Vous étiez tous, contre le projet de la couverture. Pour ce théâtre de plein air, je dis que ce n'est pas la peine d'investir autant pour ne l'utiliser que 10 ou 12 jours. Autrement, c'est un investissement totalement superflu. Qu'est-ce qu'on ne pourrait pas organiser avant et après la Foire aux vins ? Ce serait un rendez-vous exceptionnel pour la jeunesse, d'autant que tout est en place. J'avais ainsi demandé dans mon courrier qu'on réfléchisse à cela. D'ailleurs, la participation au théâtre de plein air n'a pas

battu de record puisque nous avons déjà 85 000 entrées il y a 8 ans. Je crois que vous tournez entre 70 et 72 000 entrées en 2013. Ce n'est donc pas forcément un succès par rapport aux performances d'il y a 7 ou 8 ans. C'est ce que j'avais tenté d'expliquer dans le courrier qui n'eut d'ailleurs jamais de réponse. Toutefois, il pose aujourd'hui le doigt là où il faut, là où il y a lieu de reprendre l'organisation de l'exploitation des locaux que nous assumons ensemble. Pour autant, je dis que nous avons bien travaillé. Malgré tout, nous devons nous poser la question de savoir de quelle façon nous pouvons davantage valoriser les investissements réalisés.

Mme ROTH : Bien. M. le Maire, nous en avons parlé et nous avons décidé ensemble de faire une réunion du Conseil d'Administration pour que nous puissions décider de la direction à donner à notre Parc Expo.

M. le Maire MEYER : Mme la Présidente, j'aurais aimé que vous le disiez d'entrée.

Mme ROTH : J'y veillerai. Je ne vais pas revenir sur tout ce que avez pointé dans les chiffres qui vous ont été donnés, M. le Maire, mais simplement vous rappeler que le chiffre d'affaires de Normalu ne figure pas dans le chiffre d'affaires de 2012. En effet, la société Normalu a existé jusqu'en juin 2013, date à laquelle nous avons consolidé les chiffres. Vous n'avez donc pas le chiffre d'affaires des salons Energie Habitat et Maison & Décoration dans le rapport 2012. Par contre, les charges y figurent probablement puisque nous avons fait un emprunt de 400 000 € pour acheter Normalu.

M. le Maire MEYER : Si, vous avez Normalu sur 2012.

Mme ROTH : Il s'agit du rachat, le chiffre d'affaires de Normalu étant sur la société Colmar Events. Cette société n'a été reprise qu'au 31 mars de cette année par Colmar Expo.

M. le Maire MEYER : Vous laissez pourtant apparaître sur 2012 une recette de 1,565 million d'euros.

Mme ROTH : Elle n'est pas comprise sur 2012, mais dans la projection 2013.

M. le Maire MEYER : Cette recette est recensée sur 2012.

Mme ROTH : Nous avons essayé de faire un historique en vous mettant les investissements en dessous. Il s'agit donc de l'investissement et non du chiffre d'affaires dégagé par Normalu.

M. le Maire MEYER : Nous avons un résultat d'exploitation, sachant que le résultat d'exploitation n'est pas l'investissement.

Mme ROTH : Toujours est-il que le chiffre d'affaires des deux salons ne figure pas sur 2012, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Dans ce cas, ce que vous nous présentez n'est pas juste.

Mme ROTH : Nous avons parlé de l'investissement puisque nous avons acheté les parts de Normalu. En revanche, le chiffre d'affaires n'est consolidé qu'en 2013, date à laquelle nous avons fusionné.

M. le Maire MEYER : Nous n'allons pas tourner en rond, mais je n'invente pas. C'est même indiqué sur le transparent.

Mme ROTH : M. le Maire, nous vous devons le courrier, je le sais. Nous vous mettrons également les explications concernant les questions que vous avez posées ainsi que la réponse à M. RENIS au sujet de la maison du gardien.

M. le Maire MEYER : Parfait. Merci, Mme la Présidente.

4. Rapport d'activités 2012 de l'Association PREALIS de Colmar.

Voir rapport –

M. DOTTORI : Merci, M. le Maire. Mesdames et messieurs, bonsoir.

(M. DOTTORI procède à présent à la présentation du rapport à l'aide d'une projection).

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Président. M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. J'avais demandé la parole pour le rapport précédent, mais emporté par votre fougue, vous n'avez pas dû voir que je demandais la parole.

M. le Maire MEYER : Vous avez parlé.

M. FELDMANN : J'ai parlé une fois, mais pas deux. Ma question est la suivante : m'autorisez-vous à revenir un instant sur le rapport précédent ?

M. le Maire MEYER : Non.

M. FELDMANN : Je répète que j'ai demandé la parole et que vous ne me l'avez pas donnée.

M. le Maire MEYER : Vous avez eu la parole.

M. FELDMANN : Je l'ai eue une fois, mais la règle du jeu ici est deux fois.

M. le Maire MEYER : Rien ne dit que nous intervenons deux fois sur un rapport d'exploitation. Vous avez eu accès la parole.

M. FELDMANN : Dont acte.

M. le Maire MEYER : Avez-vous des questions au président ?

M. HILBERT.

M. HILBERT : J'ai trois questions, sachant que vous avez répondu partiellement à la première. Je regrette que le bio n'apparaisse pas dans le document présenté, mais vous l'avez évoqué oralement. Je voudrais savoir quelle est la part de bio et de produits locaux. Ma deuxième question porte sur la cuisine centrale de Colmar : ce dossier avance-t-il ? Enfin, ma troisième question concerne le périscolaire. Vous n'êtes pas sans savoir qu'à la rentrée prochaine, la directrice de l'Éducation Nationale va imposer les

nouveaux rythmes scolaires à Colmar. Je voulais savoir si vous êtes en discussion avec elle pour assurer la garderie des enfants en périscolaire.

M. le Maire MEYER : Mme GINDENSPERGER.

Mme GINDENSPERGER : Oui, merci, M. le Maire. La question que je souhaitais poser au Président de Préalès était de savoir si la subvention attribuée par la Ville de Colmar dans la règle de la DSP suivait effectivement l'évolution du nombre de repas servis ou d'enfants accueillis. Merci.

M. le Maire MEYER : M. GREINER.

M. GREINER : Oui. Ma question portait sur les rythmes scolaires, mais elle a été posée par M. HILBERT.

M. le Maire MEYER : M. le Président.

M. DOTTORI : Sur la première question, à savoir le bio, je confirme les chiffres. Nous sommes à 40 % de produits issus de l'agriculture biologique et de l'agriculture raisonnée, voire locale, sur la ville. Pour apporter un peu de sourires dans cette assemblée, il me plaît toujours de dire que nos enfants découvrent le chou vert à la cantine. Nous le retrouvons effectivement dans les enquêtes. Pour répondre à la deuxième question sur la cuisine centrale, nous pourrions penser qu'il serait opportun d'étudier la construction d'une cuisine centrale sur la Ville de Colmar. Dans le cadre de la DSP actuelle, Préalès, qui était en concurrence avec d'autres, est satisfaite de la prestation fournie par son cotraitant. Il y a 10 ans, je l'aurais affirmé, mais aujourd'hui, j'ai presque envie de dire qu'il faudrait revoir les concepts sur la restauration scolaire avec des produits venant directement des producteurs et d'autres produits que nous limiterions vraiment à la transformation. Faire une cuisine centrale ne serait peut-être pas forcément judicieux vu les investissements très lourds que cela nécessite. Il faudrait plutôt réfléchir à autre chose, sachant que les choses évoluent très vite en la matière. Concernant le périscolaire, je ne suis pas en capacité de vous répondre puisque je traite de la restauration scolaire. Pour répondre à la quatrième question au sujet de l'évolution de la subvention, je vais jouer cartes sur table : la subvention avait été négociée dans le cadre de la mise en concurrence avec d'autres prestataires. Nous avons fait le pari de négociations où Préalès a dû pérenniser son contrat. Clairement, la subvention ne suit pas le cours de l'activité. Il s'agit néanmoins d'un risque avéré pris par Préalès.

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Président, de vous être prêté à cette explication sur l'activité de Préalès.

5. Rapport d'activités 2012/2013 de l'Association des Sports de Glace.

Voir rapport –

M. FELLMANN : Merci, M. le Maire. Bonsoir mesdames, bonsoir messieurs. Comme à chaque fin d'exercice, le délégataire a l'obligation de vous

présenter la situation comptable de l'APSG pour la période allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

(M. FELLMANN procède à présent à la présentation du rapport à l'aide d'une projection)

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Président. Des questions ? Ce n'est pas le cas. Merci.

Juste pour le Président de Préalys, nous avons oublié de dire que nous nous rencontrons annuellement pour régulariser la gestion de l'année N-1. Préalys n'est donc pas condamnée à mettre la clé sous le paillason.

6. Rapport d'activités 2012/2013 de l'Association du Musée Animé du Jouet et des Petits Trains.

Voir rapport –

M. BERGER : M. le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous prie de bien vouloir excuser l'absence de notre Président pour la présentation de l'activité du Musée du Jouet. C'est donc son trésorier, en l'occurrence votre serviteur, qui est délégué pour représenter l'association MAJEPT. Avant de présenter le rapport d'activité, je tiens à préciser deux choses : premièrement, il s'agit du premier exercice où nous sommes soumis au régime de la Délégation de Service Public. Nous n'avons donc pas d'éléments de comparaison avec une année N-1. Cela sera fait l'année prochaine. De plus, pour des problèmes de secrétariat, je n'ai pas non plus la possibilité de vous présenter des transparents. Il faudra donc, et je m'en excuse, que vous suiviez mon exposé à travers le document qui vous a été remis. Deuxièmement, notre exercice est décalé par rapport à l'année civile : il a ainsi débuté le 1^{er} juillet 2012 et s'est achevé le 30 juin 2013. De ce fait, les chiffres purement comptables sont présentés pour respecter cette année comptable. D'autres statistiques se présentent selon l'année calendaire, c'est-à-dire du 1^{er} janvier au 31 décembre.

(M. BERGER procède à présent à la présentation du rapport)

M. le Maire MEYER : Bien. Vous avez été très large, M. BERGER.

M. BERGER : Oui. J'aurais encore beaucoup de choses à dire, M. le Maire, mais j'ai dit l'essentiel.

M. le Maire MEYER : Non. Nous avons conseillé dix minutes à chaque rapport d'activité.

M. BERGER : Je n'ai pas dépassé les dix minutes.

M. le Maire MEYER : Avez-vous des questions à poser à M. BERGER ? Un musée très dynamique avec 70 000 entrées en 2012. C'est remarquable. Souhaitons que nous arrivions à franchir le million d'entrées.

M. BERGER : Nous aimerions bien que cela se fasse pendant la période de Noël. Nous verrons.

M. le Maire MEYER : La parole est aux conseillers.

M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : Merci, M. le Maire. Je voudrais souligner un effort particulier, celui de l'emploi de personnes affectées d'un handicap. C'est un exemple remarquable. Je souligne également que c'est la semaine nationale pour l'emploi des personnes handicapées en entreprise. D'ailleurs, j'invite tous les entrepreneurs et tous ceux qui peuvent le faire à s'investir dans cette démarche. Alors, bravo. J'apporterai tout de même un petit bémol – tout n'est pas si brillant – pour avoir choisi le premier étage du Koifhus pour présenter une toute nouvelle exposition. Pour les personnes à mobilité réduite ou qui ont des difficultés à monter les escaliers, cela reste toujours un peu délicat pour le moment. Merci à vous.

M. le Maire MEYER : Je rebondis sur votre observation : nous dépassons de deux points l'obligation d'hébergement des personnes en difficulté dans un milieu professionnel. Je pense que nous apportons la preuve que nous retenons des personnes en difficulté pour les faire travailler. Comme il n'y a pas d'autres questions, je vous remercie, M. BERGER. Remerciez votre président et toute votre équipe de notre part.

M. BERGER : C'est moi qui vous remercie.

7. Amélioration et extension du réseau viaire de la Ville de Colmar – programme 2014.

Voir rapport –

M. l'Adj. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. J'observe qu'il y a ces temps-ci beaucoup de travaux ; nous ne pouvons que nous en réjouir dans la mesure où la ville s'embellit. J'ai une petite question concernant la rue Schwendi : est-il toujours envisagé de la passer à une voie comme cela avait été prévu à un moment donné ou ce projet est-il abandonné ?

M. l'Adj. MEYER : Non, M. DENECHAUD, le projet n'est pas abandonné. Les essais réalisés avec des CACES pour voir la faisabilité ont montré que le dispositif fonctionnait très bien et permettait de nombreux aménagements complémentaires sécuritaires, pistes cyclables, stationnements, etc. Nous allons donc sûrement aller dans cette voie.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD, nous réalisons les chantiers programmés. Ni plus ni moins. Les chantiers en cours sont ceux annoncés lors de l'approbation du budget 2013. M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui. J'avais déjà exprimé mon mécontentement concernant l'aménagement de l'avenue de l'Europe et son terre-plein central qui n'est absolument pas adapté pour les cyclistes. Au contraire, il est dangereux. De plus, avec l'aménagement en ronds-points des différentes intersections, ce n'est vraiment pas adapté pour les cyclistes. Je m'abstiendrai sur ce rapport, M. le Maire.

M. l'Adj. MEYER : Il est certain que lorsque quatre rues se croisent avec un rond-point, les pistes cyclables ne sont pas faciles à aménager. Il est clair que les cyclistes doivent se comporter comme les automobilistes, c'est-à-dire respecter le Code de la Route. Il n'y a pas d'autre solution en la matière.

M. HILBERT : Je n'insinuais absolument pas que les cyclistes ne devaient pas respecter le Code de la Route, bien au contraire. Par contre, la Fédération Française de Cyclotourisme ayant travaillé sur les aménagements de ronds-points, je vous conseille de prendre contact avec eux et voir ce qu'ils proposent. Ces aménagements sont plutôt intéressants.

M. l'Adj. MEYER : C'est ce que nous faisons.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec trois abstentions.

8. Amélioration et extension de l'éclairage public – amélioration des installations de signalisation lumineuse – programme 2014.

Voir rapport –

M. l'Adj. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Participation aux travaux et mise en accessibilité suite au relogement des résidents du bâtiment communal démoli au 4 rue Saint-Josse.

Voir rapport –

M. l'Adj. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. C'est donc une initiative de la Ville de Colmar qui oblige ces personnes à déménager et je n'ai rien à dire là-dessus. Par contre, je trouve étonnant que la Ville ne finance pas la totalité de l'aménagement de l'appartement Pôle Habitat mis à la disposition de ces habitants alors que c'est une initiative de la Ville qui les oblige à déménager.

Cela m'aurait paru logique que la Ville participe à la totalité du financement de cet appartement.

M. le Maire MEYER : Si, pour 24 000 €, des travaux étaient nécessaires, le patrimoine appartient à la Colmarienne du Logement. Ce n'est donc pas à la Ville de Colmar de payer la totalité. Je pense que c'est un bon accord de se répartir la facture ; 50 %, ce n'est déjà pas mal pour des travaux qui seront réalisés pour la Colmarienne du Logement.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

C'est également le Président de la Colmarienne du Logement qui vous a répondu.

10. Règlement du parc de stationnement Saint-Josse.

Voir rapport –

M. l'Adj. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER.

M. WAGNER : Oui, merci. Juste deux ou trois observations et une question : concernant ce nouveau parc de stationnement – un de plus, dirais-je – en périphérie du centre-ville, ce qui est toujours une bonne chose pour attirer le plus de personnes au centre-ville, je crois comprendre qu'il y a un droit de stationnement. Sauf erreur de ma part, ce droit n'est pas indiqué dans ce règlement intérieur, mais sera affiché à l'entrée du parc de stationnement. Je voudrais savoir quels seront les tarifs qui seront appliqués dans ce nouveau parking. D'autre part, le parking de la Montagne Verte restera-t-il gratuit suite à l'instauration d'un tarif payant pour ce parking ? Finalement, ce nouveau parking est plus éloigné du centre-ville que celui de la Montagne Verte. Y aura-t-il toujours une gratuité pour ce dernier, y aura-t-il une évolution ou seul le parking Saint-Josse sera payant ?

M. l'Adj. MEYER : M. WAGNER, je me réjouis que vous voyiez d'un bon œil l'aménagement de ce parking. Nous avons parlé du tarif en commission thématique et la semaine dernière en Commissions Réunies, mais il ne figure bien évidemment pas dans le règlement intérieur. Par contre, je peux vous dire que les tarifs sont attractifs puisque notre politique est que plus les parkings s'éloignent du centre-ville, plus les tarifs sont bas. Je n'ai pas les tarifs sous les yeux, mais je pourrais vous les donner.

M. le Maire MEYER : Et concernant la deuxième question, à savoir la gratuité du parking de la Montagne Verte.

M. l'Adj. MEYER : Pour l'instant, il n'est pas question de toucher à la gratuité.

M. le Maire MEYER : Attention, ce n'est pas ce qui a été décidé. Nous avons accordé la gratuité pendant la durée des chantiers. Nous allons donc revenir à l'ancienne configuration, à savoir un tiers payant et deux tiers gratuits.

M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Oui. J'avais une question à poser à propos de la Montagne Verte. Dans la mesure où des places supplémentaires de parking ont été créées rue Saint-Josse avec ce nouveau parking, soit 350 ou 400 par rapport à ce qui existait avant...

M. le Maire MEYER : 300 places.

M. FELDMANN : Quel est le devenir du parking de la Montagne Verte : sera-t-il maintenu ou pensons-nous que les capacités de stationnement à proximité du centre-ville sont suffisantes ? Je vous rappelle que le projet initial consistait, si possible, à libérer la Montagne Verte de la présence des voitures en construisant un parking souterrain.

M. le Maire MEYER : Ceux qui nous succéderont en décideront.

M. FELDMANN : Bon.

M. le Maire MEYER : Nous n'avons pas fait les travaux, car le coût des fouilles était exagéré.

M. FELDMANN : Oui, je sais.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, ma remarque rejoint celle de Roland WAGNER. Je m'étonne que nous recréons, en plus flagrant, l'erreur de la hiérarchisation entre la Place du Scheurer-Kestner et le parking Lacarre dont la moitié est gratuit. Là, le parking le plus proche est aux deux tiers gratuit et le plus éloigné entièrement payant. Cela va à l'inverse de toute logique de stationnement. Je proposerais que le parking de la Montagne Verte soit entièrement payant à un tarif abordable et que le parking Saint-Josse soit moins cher, notamment pour les abonnements. En effet, 70 € par mois pour des abonnements, en particulier pour les personnes venant travailler en centre-ville, est beaucoup trop cher.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, cher M. DENECHAUD, vous n'avez pas entendu ou écouté la réponse. Le parking de la Montagne Verte va redevenir en partie payant. Cela répond donc déjà à la question. L'autre réponse est que le parking Saint-Josse est un parking surveillé, fermé et ayant fait l'objet de travaux d'investissement très importants. Economiquement, il est logique qu'il ne soit pas au même coût que le parking en surface. En réalité, et cela a également été dit, nous sommes entre deux eaux. Nous allons travailler sur le réaménagement à terme du parking de la Montagne Verte. Nous ne sommes pas encore aujourd'hui dans le temps des propositions, mais nous y viendrons, sachant que nous avons déjà quelques idées sur le sujet. Nous sommes donc dans une situation de transition. J'aimerais tout de même dire qu'il ne faut pas non plus être décalés par rapport aux prix du marché en ce qui concerne les abonnements. En effet, louer un garage au centre-ville

revient beaucoup plus cher que les 70 € que nous demandons au parking Saint-Josse. Il faut juste être conforme aux prix du marché. J'ajoute que, pour les riverains, nous avons choisi une stratégie différente de certaines communes qui ont mis en place des stationnements riverains avec des paiements. Nous mettons en œuvre cette stratégie, notamment au parking Saint-Josse, mais également dans d'autres parkings de Colmar tels que le parking Rapp ou le parking Lacarre. Nous avons un tarif destiné aux riverains beaucoup plus intéressant en terme d'abonnement, en tout cas au parking Saint-Josse, parce que nous pensons que ce parking sert à la fois les intérêts des commerçants, des Colmariens en général et des riverains.

M. l'Adj. MEYER : De plus, la première heure est gratuite au parking Saint-Josse.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

11. Travaux d'équipement et de maintenance pour le stationnement en ouvrage – programme 2014.

Voir rapport –

M. l'Adj. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Remplacement de véhicules de service – programme 2014.

Voir rapport –

M. l'Adj. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je voudrais revenir sur le sujet des voitures électriques qui, sur 3 ans, ont amené un surcoût chiffré à 70 000 et 30 000 €. Nous pouvons nous poser la question de la validité économique et de la validité écologique de ce choix puisqu'une voiture électrique fonctionne à l'électricité et qu'il faut bien fabriquer cette électricité d'une façon ou d'une autre. Ce n'est pas parce que nous roulons sans polluer et sans bruit que nous sommes forcément écologiques, notamment dans le cas de la voiture électrique. Sur le plan strictement économique et d'une bonne gestion, accepter un surcoût de 100 000 € sur trois années fait beaucoup. Nous pouvons peut-être faire d'autres choix tout aussi intéressants.

M. le Maire MEYER : Il fallait d'abord passer par une phase de test pour voir ce que donnent ces véhicules électriques. Aujourd'hui, nous ne sommes pas au bout de l'amortissement. Nous ne pourrions faire le point qu'à partir de 2014-2015 et savoir de quelle façon nous allons continuer.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

13. Protocole d'accord entre la Ville de Colmar, la SAEM VIALIS et GDF SUEZ pour une étude de faisabilité sur le biométhane carburant.

Voir rapport –

M. l'Adj. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci M. le Maire. Lors de la présentation du rapport de la SCCU au dernier Conseil Municipal, j'avais proposé d'utiliser le biométhane pour le chauffage urbain. Vous proposez ce soir de l'utiliser pour le transport, c'est égal. Je voulais savoir pourquoi vous avez fait le choix du transport et pourquoi ne pas avoir fait une étude comparée entre l'utilisation pour le transport et pour le chauffage urbain. L'essentiel étant que nous utilisions ce biométhane, je ne m'oppose pas au rapport. Toutefois, pourquoi ne pas avoir fait le choix d'une étude comparée entre le chauffage et le transport ?

M. l'Adj. MEYER : En réalité, c'est GDF Suez qui nous fait cette proposition et c'est Vialis qui héberge le stagiaire. Cela ne nous coûte donc aucun centime. La faisabilité est à l'étude pour un an. Nous verrons alors si ce biométhane est performant en terme de carburant. Nous pourrions peut-être l'étendre au chauffage ensuite, mais je ne sais pas pour l'instant si nous pouvons mélanger le biométhane avec le gaz.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : La question ne portait pas sur le coût de l'étude, mais plutôt par rapport à l'investissement.

M. le Maire MEYER : C'est une option.

M. HILBERT : Ma question portait plus sur le coût de l'option transport par rapport à l'option chauffage. Il aurait été intéressant de faire une étude comparée pour savoir quelle option était la moins chère et la plus rentable. En tout cas, il est tout à fait possible de mélanger du biométhane avec du gaz de ville comme c'est le cas pour le transport. Cela est étudié un peu partout sur le plan national d'ailleurs. Comme nous avons la chance d'avoir un réseau de chauffage urbain, il aurait été intéressant d'étudier cette option également.

M. l'Adj. MEYER : En l'occurrence, c'est Gaz de France qui propose cette étude. Nous ne sommes pas les maîtres d'œuvre en la matière.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

14. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes colmariens âgés de 17 à 23 ans – 18^{ème} session.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Subventions pour la restauration de maisons anciennes en secteur sauvegardé et ses proches abords.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Attribution de l'aide au pouvoir d'achat – rentrée scolaire 2013-2014.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Revalorisation de la participation de la Ville de Colmar aux frais de fonctionnement des établissements scolaires privés pour 2014.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. GREINER.

M. GREINER : Vous connaissez ma position par rapport à la loi de 1950 ; je n'y reviendrai pas. Le seul point sur lequel je voudrais attirer votre attention est que l'Etat versera 8 milliards d'euros cette année aux établissements privés et les collectivités territoriales 2 milliards. Cela signifie que 10 milliards d'euros seront partis. Il y avait là un terrain favorable pour essayer de voir l'utilisation d'une façon différente en ce qui concerne l'aménagement des rythmes scolaires. Je le déplore beaucoup.

M. le Maire MEYER : Nous ne sommes pas dans les rythmes scolaires, même s'ils feront l'objet d'une grosse discussion à Paris demain.

M. GREINER : Je suis dans la mouvance actuellement puisque nous sommes contre la loi.

M. le Maire MEYER : Oui. Ce n'est pas une loi, mais un décret. Néanmoins, cela revient au même. D'ailleurs, il y a eu la semaine dernière, une dernière réunion à Barrès et c'était vent debout.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec une opposition.

18. Avances sur subventions 2014 aux associations et établissements oeuvrant dans le domaine de la petite enfance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Attribution d'une subvention à l'Orchestre Symphonique de Mulhouse en 2013.

Voir rapport –

M. l'Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar, la Maison d'arrêt de Colmar et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Haut-Rhin en faveur du développement de la lecture et des animations autour du livre à la Maison d'arrêt de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Subvention au F.S.E (Foyer Socio-Educatif) du Collège Berlioz pour un atelier « Théâtre ».

Voir rapport –

M. l'Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Subvention d'équipement au bénéfice de la section escrime des Sports Réunis de Colmar pour l'acquisition d'une piste d'escrime mobile.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Subvention d'équipement au bénéfice du Rétro-Club Colmar pour le remplacement des radiateurs électriques de la salle de billard.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Travaux de maintenance sur les équipements sportifs et nautiques – programme 2014.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : J'observe que M. SCHUPP est en train de vous faire sa dernière distribution puisqu'il a posé ses jalons pour partir à la retraite. C'est donc la dernière fois que nous le voyons au sein du Conseil Municipal. Je tiens à le remercier pour son engagement, sa disponibilité et également son savoir-faire. J'aurai l'occasion de le recevoir avant qu'il ne parte puisqu'il quitte un poste de Directeur qu'il a rempli et assumé avec confiance, pertinence et beaucoup de savoir-faire. Vous pouvez l'applaudir.

(Applaudissements)

25. Travaux de maintenance sur les équipements et bâtiments sociaux – programme 2014.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Attribution d'un concours financier à l'université de Haute-Alsace pour l'organisation d'un colloque relatif au développement durable.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : J'observe que nous délibérons en l'absence de Mme BENNAGHMOUCH.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé en l'absence de Mme BENNAGHMOUCH qui a quitté la salle et n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

27. Attribution d'un concours financier à la Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace pour l'organisation d'une exposition culturelle dans le cadre des marchés de Noël.

Voir rapport –

Mme l'Adj. MANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est toujours le marché de Noël.

Mme l'Adj. MANN : Oui.

M. le Maire MEYER : Je profite de l'occasion, car toutes les mairies des grandes villes sont assaillies par un message disant que l'on va changer la dénomination des marchés de Noël pour les appeler autrement. En ce qui nous concerne, il s'agit bien du label « Marché de Noël » et personne n'a l'intention de le changer.

Mme l'Adj. MANN : Les anges et le père Noël seront là.

M. le Maire MEYER : Parfait. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

28. Travaux de maintenance sur les bâtiments du Parc des Expositions – programme 2014 – amélioration de la configuration du site – phase n° 2 et 3.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Nous espérons un retour sur investissement, car près de 9 millions d'euros hors bureaux représentent un investissement relativement important sur moins de 6 ans.

M. RENIS.

M. RENIS : Merci M. le Maire. Je voulais souligner ce petit point, lequel se chiffre tout de même à 10 millions d'euros, ce qui n'est pas négligeable. Je suis tout à fait content que nous investissions de cette manière, car si nous avions dû laisser simplement la société Colmar Expo, la Foire aux Vins resterait une toute petite foire régionale – foire phare du Parc Expo. Grâce à l'investissement que nous faisons régulièrement, nous avons enfin la renommée qui est due et que nous devons faire. C'est bien la Ville de Colmar qui investit et non la société Colmar Expo, au contraire. Je vais peut-être même revenir sur quelque chose : je regarde l'investissement de 2011 et je trouve tout de même un peu choquant de voir l'investissement réalisé pour la réhabilitation du carré VIP, d'autant que cela ne profite certainement pas aux Colmariens. Jusqu'à maintenant, cela a profité à un Président démissionnaire ; excusez-moi de le dire, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Personnellement, je dépasse ce périmètre. Néanmoins, je tiens à préciser que s'il fallait investir 9 millions d'euros uniquement pour la Foire aux Vins, cela serait triste. Nous investissons ces 9 millions d'euros pour que le Parc Expo prenne une autre dimension, non seulement pour la Foire aux Vins, mais également pour l'organisation de carrefours économiques avec la salle des congrès. En effet, c'est la seule salle en Alsace qui a cette capacité et peut prétendre à tous les événements. Naturellement, nous investissons en partie pour la Foire aux vins, mais celle-ci ne dure que 10 à 12 jours maximum. Cet investissement doit également servir les 11 autres mois de l'année, sinon cet argent est dépensé pour rien. C'est là où nous faisons appel à un retour.

M. RENIS : Absolument.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER.

M. WAGNER : Juste pour répondre à mon voisin ; je pense, à moins que vous ne veniez d'arriver à Colmar, que la Foire aux Vins n'a jamais été considérée de tout temps comme une petite foire. Cela a toujours été un événement exceptionnel au cœur de l'été que les Alsaciens ont fréquenté depuis sa création.

M. le Maire MEYER : M. RENIS n'est pas un parachuté. C'est un ancien du Conseil Municipal.

M. RENIS : M. le Maire, je voudrais répondre à mon collègue. Lorsque M. WAGNER présente ses chiffres, sa vérité, il minimise toujours. Si nous nous reportons au sténogramme du mois dernier, nous voyons que lors de la présentation de nos chiffres, il disait, pour reprendre ses termes, que c'était du « normal ». Ce qui n'est pas normal, M. WAGNER, est lorsqu'un exploitant ne paye même pas 2 % de son chiffre d'affaires comme loyer. Croyez-vous franchement que cela soit excellent ? Vous avez employé le terme de gagnant-gagnant, mais c'est faux dans la mesure où ce n'est gagnant que pour une seule personne. En effet, la Ville n'est pas gagnante par rapport au montant de l'investissement.

M. le Maire MEYER : Nous n'allons pas remettre la discussion sur l'établi par rapport à celle que nous avons eue tout à l'heure. Je disais simplement que les 9 millions d'euros ne servaient pas uniquement à la Foire Régionale

des Vins d'Alsace. Cet investissement doit servir à ce qu'il y ait une activité les 12 mois de l'année.

M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : Oui, merci, M. le Maire. Je voudrais de nouveau répondre à M. RENIS : je tiens à rappeler que l'espace VIP a été entièrement financé par la société Colmar Expo SA et non par la Ville. D'autre part, je fais un appel à la Ville pour rappeler que ce petit festival, comme vous le dites, M. RENIS, ne bénéficie d'aucune subvention, contrairement à ce qui se fait dans la plupart des villes.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas un festival pour moi, mais des concerts. D'ailleurs, la Ville ne peut pas intervenir puisque nous passons par une Délégation de Service Public qui porte autant sur l'exploitation du théâtre que sur les autres locaux. Donner une subvention serait donc totalement illégal.

M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, ce n'est pas un festival, mais un ensemble de concerts. Effectivement, nous pouvons considérer que cela n'a rien à voir, un ensemble de concerts n'étant peut-être pas un festival. Bref. Cet argument de l'investissement est toujours amusant : il est vrai que nous donnons à ces manifestations un écrin de plus en plus attractif, mais considérer que ce n'est que grâce à l'investissement, c'est un peu comme si nous disions – nous avons souvent parlé du Rallye d'Alsace – que tout le mérite de Sébastien LOEB revient à son constructeur automobile. Il s'agit d'un ensemble : la Ville investit et c'est très bien, et la Société Colmar Expo a une gestion qui, jusqu'à maintenant en tout cas, a toujours été considérée ici comme exemplaire. Bizarrement, ce n'est plus le cas en 2012. Comme cela a été dit, c'est gagnant-gagnant dans le sens où tout le monde investit dans le même sens. C'est assez rare et unique dans cette ville pour être souligné et salué.

M. le Maire MEYER : Je crois que nous nous trompons de débat : d'une part, il s'agit d'un patrimoine appartenant à la Ville de Colmar. Pour maintenir et adapter ce patrimoine aux vocations d'aujourd'hui et de demain, la Ville de Colmar investit. Toutefois, la Ville de Colmar n'est pas l'exploitant. Pour ce dernier, nous avons mis en route une Délégation de Service Public. Il se trouve que c'est Colmar Expo, mais il aurait tout aussi bien pu s'agir d'une autre société d'exploitation, pour que les choses soient claires.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

29. Recensement de la population 2014 – rémunération des agents recenseurs et des coordonnateurs/contrôleurs.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui. Je souhaite prendre la parole pour donner à l'ensemble du Conseil Municipal et aux Colmariens une information importante qui vient de tomber ce soir et est en rapport avec la population. Il s'agit du redécoupage des cantons du Haut-Rhin dont nous avons eu connaissance ce soir et qui se base sur une population moyenne de 44 000 habitants par canton. Nous savons depuis ce soir, puisque le Préfet nous l'a transmis, qu'il y aura à Colmar deux cantons : un canton Ouest, à savoir le canton ouest actuel plus une partie du quartier Saint-Léon plus la commune d'Ingersheim, et un canton Colmar Est qui comprendra les quartiers Maraîchers, Saint-Antoine, l'Est de la rue du Ladhof, toutes les communes du Ried Brun, Horbourg-Wihr, Houssen et Sundhoffen. Malheureusement, la commune de Sainte-Croix-en-Plaine qui était rattachée jusqu'à présent à l'un des cantons colmariens ne le sera plus dans la mesure où elle est dorénavant rattachée au grand canton de Neuf-Brisach, Ensisheim. Malheureusement, M. le Maire, le Ministre n'a pas non plus suivi les propositions qui étaient les vôtres en la matière. Je tenais à donner ces informations ce soir puisqu'elles viennent de tomber.

M. le Maire MEYER : Nous arrivons à ce résultat puisqu'ils partent, comme vous venez de le dire, sur une moyenne de 44 000 habitants, ce qui est énorme.

Mme KLINKERT : En fait, il y aura 44 000 habitants dans ce grand canton Est de Colmar et 46 000 habitants dans le canton Ouest.

M. le Maire MEYER : Le canton Sud dépassait déjà les 40 000 habitants. Par contre, le canton Nord n'en comptait que 25 000. Vu le palier fixé, nous savions qu'il y aurait addition de communes.

Mme KLINKERT : Tout à fait.

M. le Maire MEYER : J'ai défendu le maintien de deux cantons, ce qui était l'essentiel. Les deux cantons sont effectivement maintenus, mais ils sont maintenant à la même hauteur de population à peu de choses près. Au départ, une autre proposition était de n'avoir qu'un seul canton sur l'essentiel de Colmar et de rattacher le reste à l'extérieur. Cela aurait été dommageable pour la Ville de Colmar. J'ai donc combattu cette solution. Merci pour cette information.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

30. Convention entre la Ville de Colmar et l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) relative au changement de système de transmission dématérialisée des avis électoraux.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, M. le Maire. Je voulais vous demander si, dans les prochaines semaines, vous allez faire une communication pour appeler un peu plus les jeunes électeurs et les nouveaux venus à Colmar à s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre. Je sais que cela figure sur le site Internet de la Ville, mais tout le monde ne va pas automatiquement sur le site Internet.

M. le Maire MEYER : Il y a également un rappel dans le Point Colmarien.

Mme KLINKERT : Je ne l'ai pas encore ouvert.

M. le Maire MEYER : Pour les membres de l'Union Européenne, il y a un autre rappel pour les Colmariens de souche et ceux qui sont arrivés pour s'inscrire. C'est le deuxième rappel que nous faisons.

Mme KLINKERT : Nous pourrions le mettre sur les tableaux électroniques en ville.

M. le Maire MEYER : Oui.

Mme KLINKERT : Merci à vous.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

31. Travaux d'espaces verts – travaux au centre de production et secteurs – acquisitions de matériel d'entretien d'espace vert.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Convention d'entretien du Maclura – Résidence « Le Régency ».

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

33. Transaction immobilière – acquisition d'une maison 13a, rue Ampère.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

34. Transaction immobilière – acquisition rue Charles Sandherr.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

35. Transaction immobilière : cession d'une parcelle sise au lieudit « Rohrbrunnen ».

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

36. Avis relatif à une demande d'enregistrement au titre des installations classées Société LOGISTIQUE JUNG.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

37. Programme d'exploitation forestière 2014.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

38. Avis sur une demande de renouvellement d'assermentation d'un garde-chasse particulier.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

39. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une opposition.

40. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

41. Garantie communale au profit de « Pôle Habitat » Colmar – Centre Alsace – OPH pour deux emprunts d'un montant total de 2 351 000 € à contracter auprès de la CDC pour une opération de construction de 27 logements locatifs sociaux – Eco Quartier, situés rue d'Amsterdam à Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

42. Décompte de la subvention de l'Union des Affaires Culturelles Franco-Turques de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. GREINER.

M. GREINER : Merci, M. le Maire. M. l'Adjoint, nous ne pouvons qu'être d'accord avec la première partie de votre délibération puisqu'il s'agit d'un contexte général. Toutes les associations profitent de cette subvention de 20 % accordée. En revanche, sur la deuxième partie de cette délibération, je me suis posé la question de savoir sur quel texte, loi, arrêté ou circulaire, vous vous appuyez pour dire que sur le principe arrêté, la valorisation des heures de bénévolat ne peut dépasser le montant de la subvention pour travaux. Je me suis donc penché sur le site gouv.benevolat.heuresdebenevolat.valorisationdesheuresdebenevolat. Après une heure de recherche, trois points ont retenu mon attention : le premier est une délibération du Conseil Economique, Social et Environnemental qui définit le concept du bénévolat et arrive à la conclusion que c'est un don librement consenti et gratuit. Le deuxième point est que ce Conseil Economique, Social et Environnemental conseille aux associations de

valoriser les heures de bénévolat : valoriser les heures de bénévolat veut dire les faire paraître au niveau de leur budget de façon qualitative et quantitative. Cela ne veut pas dire que cette somme doit être ensuite transformée en subvention ou rémunération. En effet, il est fait appel à ce moment-là à une décision de l'URSSAF qui dit qu'en aucun cas des heures de bénévolat ne peuvent être attribuées à des personnes ; j'en suis le premier bénéficiaire puisque j'ai requalifié une subvention à des animateurs de mon association et j'ai été rappelé à l'ordre par l'URSSAF. Je souligne que l'amende subie était assez importante pour une petite association. Enfin, je veux rappeler que nous avons tous voté des frais de fonctionnement aux différentes associations colmariennes lors du dernier Conseil Municipal. 103 associations ont répondu à ces frais de fonctionnement : à la ligne budgétaire « aide au bénévolat », sur la base d'un calcul de 10 élèves ou 10 enfants par bénévole, nous arrivions à un total de 631 personnes pour ces 103 associations. Nous avons attribué 100 € à ces 631 personnes, ce qui fait que l'ensemble des subventions au titre du bénévolat s'élève à 63 100 €. Or, vous nous proposez dans ce rapport une subvention de 23 181 € pour une seule association. J'ai relevé tout à l'heure ce qu'a dit la personne qui présentait le rapport d'activité du Musée du Jouet : sans les bénévoles, il n'y aurait pas de Musée du Jouet. Par conséquent, si je reste cohérent avec ce que je vous ai énoncé, et par respect pour l'engagement de ces 631 personnes dans ces 103 associations, sans compter les bénévoles du Musée du Jouet, je ne peux pas vous suivre sur cette deuxième partie de la délibération. Je ne voterai donc pas cette délibération.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je vais rejoindre largement les propos de mon collègue : si nous accordons 20 % du montant des travaux et que cela se monte à 32 000 €, cela signifie qu'il y a eu environ 160 000 € réalisés en travaux. De plus, si nous accordons 23 181 € au titre des heures réalisées, c'est une réelle innovation pour les associations si cela vient à être institutionnalisé. Or, par souci de justice et de respect envers les bénévoles de toutes ces associations, cela devrait être le cas, si toutefois c'est légal ; mais cela reste à démontrer. En effet, la définition même du bénévolat – M. GREINER l'a rappelé – exclut la rémunération des bénévoles et de leur travail. Si nous conseillons de valoriser les heures de bénévolat, c'est, entre autres, pour apprécier les coûts réels de mise en œuvre d'un projet associatif, par exemple, ou pour mettre en évidence l'effet levier des financements du fait des bénévoles lorsque nous nous adressons à des collectivités pour demander des prises en charge. La liste des bonnes raisons de valoriser le bénévolat n'est pas exhaustive, bien entendu, puisqu'il y en a énormément. En tout cas, cette valorisation n'a jamais été prévue pour un remboursement pur et simple des heures de bénévolat, ce qui semble être le cas ici. Je vais faire deux hypothèses : 23 000 € de subvention, c'est, première hypothèse, 20 % des dites heures. Cela signifie que 115 000 € de main-d'œuvre ont été valorisés au tarif simple de 10 € de l'heure, soit 11 500 heures de travail. Or 11 500 heures de travail correspondent à 328 semaines de travail à raison de 35 heures hebdomadaires, soit plus de 6 ans pour une personne seule ou 82 semaines à 4 personnes, soit une

année et demie de travail en continu pour 4 personnes. Dans la seconde hypothèse, celle qui semble être celle retenue sur ce dossier, les 23 181 € correspondent au paiement intégral des heures de travail des soi-disant bénévoles. En effet, toujours selon le même calcul simple de 10 € de l'heure, cela représente 2 318 heures, c'est-à-dire 66 semaines de travail à 35 heures par semaine pour une personne seule (16 mois ou presque une année et demie) ou encore 16 semaines de travail pour 4 personnes, soit environ 4 mois de travail toujours à raison de 35 heures par semaine, sans RTT, etc. Il ne s'agit donc plus de bénévolat, mais d'une rémunération de personnes qui doivent être déclarées – faute de quoi leur travail peut être qualifié de travail dissimulé –, et pour lesquelles les charges patronales, URSSAF, etc., doivent être versées, sauf à se rendre coupable de fraude et encourir de lourdes sanctions pénales. Par ailleurs, les soi-disant bénévoles pourraient demander la requalification de leur travail puisqu'il est rémunéré et exiger un contrat de travail ainsi que le paiement des congés, etc. Si nous sommes dans cette seconde hypothèse, c'est-à-dire si les 23 000 € correspondent à l'ensemble des heures de travail effectuées pour l'association, soit 4 mois de travail pour 4 personnes, c'est, pour la mairie, se substituer à une association pour payer les heures de travail réalisées par des personnes non déclarées. Sous réserve d'explication, cette subvention va à l'encontre de la définition même du bénévolat. Si la méthode est validée et si vous me prouvez qu'elle est légale et parfaitement normale, nous demanderons que les heures de travail réalisées par les bénévoles de toutes les associations colmariennes soient valorisées et payées de la même manière. Merci.

M. le Maire MEYER : Observations assez ciblées et précises, mais il semblerait que vos sources d'information soient incomplètes. Malgré tout ce que disent Google et autres, je me réfère à une information très officielle qui vient du ministère de l'Economie et des Finances à travers trois règlements très officiels que sont : premièrement, la réglementation comptable n° 9901 du 16 février 1999 relative aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ; deuxièmement, le règlement de la Commission CE n° 448-2004 du 10 mars 2004 et, enfin, le règlement de la Commission CE n° 1083-2006 du 11 juillet 2006. Ces textes disent effectivement qu'il ne s'agit ni d'une loi ni d'un règlement, mais de recommandations. Cette documentation précise qu'il n'y a pas de textes législatifs en la matière, mais seulement des recommandations qui émanent du Comité de la Réglementation Comptable. Le règlement du 16 février 1999 que j'ai cité tout à l'heure est lui-même une émanation du Ministère de l'Economie et des Finances. Pour cela, il convient de préciser, et ces mêmes recommandations complètent, que la suggestion que nous vous proposons n'a qu'une valeur indicative. Chaque association peut choisir la méthode et le niveau de valorisation, mais nous pouvons estimer qu'elle peut reposer sur la valeur du SMIC au 1^{er} mai 2012. C'est très précis. C'est la réponse à votre interrogation, M. GREINER, et c'est également la réponse à Mme VALENTIN. Suite à cela, je sors la décision du Conseil Général du Haut-Rhin qui dit que les heures de bénévolat sont prises en compte dans les dépenses subventionnables et comprises dans les plafonds si elles se rapportent aux travaux – non aux services – à l'exclusion des heures dédiées à la conception et au suivi du chantier pour ce qui est de tous les travaux, à

raison de 6,50 € de l'heure, leur montant total ne pouvant dépasser pourtant 50 % du coût ou l'équivalent du coût des travaux, soit 50 % pour les travaux et 50 % pour la valorisation des heures de bénévolat. Je ne pense pas que nous soyons en contradiction d'une part, avec les recommandations qui sont faites et, d'autre part, à partir de l'application qui est faite ailleurs. De plus, ce n'est pas la première fois que nous le faisons ; il faut simplement que l'association le demande. Pourquoi revenons-nous au Conseil ? Vu l'importance de la subvention et les observations émises de part et d'autre, nous avons précisé dans le corps de la délibération que c'était sur la base de factures certifiées. Auparavant, nous n'avions jamais parlé de factures certifiées. C'est la production des factures certifiées qui nous a permis de faire le décompte exact, raison pour laquelle nous vous rendons compte. Je tiens la documentation à votre disposition. Il n'y a pas de secret.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Dans ce cas, vous ne l'avez lue que partiellement.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Vous auriez également dû parler de la valorisation par la valeur du SMIC.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : La valorisation porte sur...

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Non. Il s'agit de valorisation d'heures de bénévolat à l'intérieur de travaux et non du reste.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Si c'est 6,50 € de l'heure, comme vous venez de le noter...

M. le Maire MEYER : C'est le Département.

Mme VALENTIN : Oui, c'est le Département, mais il y a plusieurs manières de valoriser. Nous pouvons aller au SMIC, mais j'ai fait simple pour que les personnes comprennent.

M. le Maire MEYER : Nous étions à 8 €.

Mme VALENTIN : Attendez : vous venez de dire que c'est 6,50 € pour le Département, l'air de dire que je suis à côté de la plaque en faisant 10 € de l'heure. Je l'ai fait pour la simplicité du calcul. Le montant de 6,50 € donné par le Département n'est qu'indicatif puisqu'il s'agit de valoriser les heures pour montrer ce qu'apporte l'association par son bénévolat à un projet global. Il ne s'agit pas de rémunérer les heures de travail. Encore une fois, si c'est 6,50 €, alors cela correspond à 3 566 heures, soit encore plus de semaines de travail. Vous ne me ferez pas croire qu'il y a eu tout ce travail réalisé. Alors, prouvez-le nous et apportez-nous les factures. Une fois que cela sera fait et si les factures ont été faites, s'il y a des factures pour des

heures de travail réalisées dans une association, cela veut dire du travail, M. le Maire, c'est-à-dire des déclarations URSSAF et des congés. Cela veut dire qu'il y a une fraude visible puisqu'il s'agit de travail dissimulé. Si ce ne sont pas des heures de travail, il ne faut pas les rémunérer dans la mesure où il s'agit de bénévolat, lequel ne se rémunère pas.

M. le Maire MEYER : Personne n'est rémunéré. C'est l'association qui a employé les bénévoles pour aider aux travaux. Nous intégrons l'estimation des heures dans le coût subventionnable. Personne n'est rémunéré.

Mme VALENTIN : Cela veut dire qu'il y a eu 155 000 heures.

M. le Maire MEYER : Le chantier a duré 3 ans.

Mme VALENTIN : C'est 20 %.

M. le Maire MEYER : Le chantier a duré 3 ans. Or, votre simulation reposait sur une seule année.

Mme VALENTIN : Non, j'ai divisé par le nombre de semaines, ce qui faisait 6 ans et demi. Ce chantier a duré 3 ans alors que nous avons accordé l'autorisation de démarrer en avril 2010.

M. le Maire MEYER : La décision remonte à 3 ans.

Mme VALENTIN : Je n'y crois toujours pas.

M. le Maire MEYER : Le chantier n'est pas fini semble-t-il. Seulement, ils ont décompté et nous avons accepté la production, non pas des rémunérations, mais du décompte des heures recensées auprès des membres.

Mme VALENTIN : Dans ce cas, il y a obligation de pointage. J'aimerais que vous nous fournissiez les preuves, M. le Maire. Merci.

M. le Maire MEYER : Nous pouvons vous donner le décompte des heures et vous pourrez vérifier. Il n'y a aucun problème. Dans le rapport, nous parlions de décompte et de factures certifiées. Celles-ci étant certifiées, pourquoi les mettre en doute ?

Il n'y a pas lieu de voter puisqu'il s'agit d'une communication pour prendre acte du décompte intervenu.

Je demande votre autorisation pour ajouter un point à l'ordre du jour : il s'agit des sinistrés des Philippines. Etes-vous d'accord pour accepter ce rapport supplémentaire ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le point est accepté.

43. Attribution d'un concours financier aux sinistrés du typhon Haiyan qui a ravagé les Philippines.

Voir rapport –

Mme l'Adj. MANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je vous remercie. N'ayant pas de point Divers, la séance est levée. Je vous invite au petit verre, comme d'habitude.

FIN DE LA SEANCE : 21 H. 10



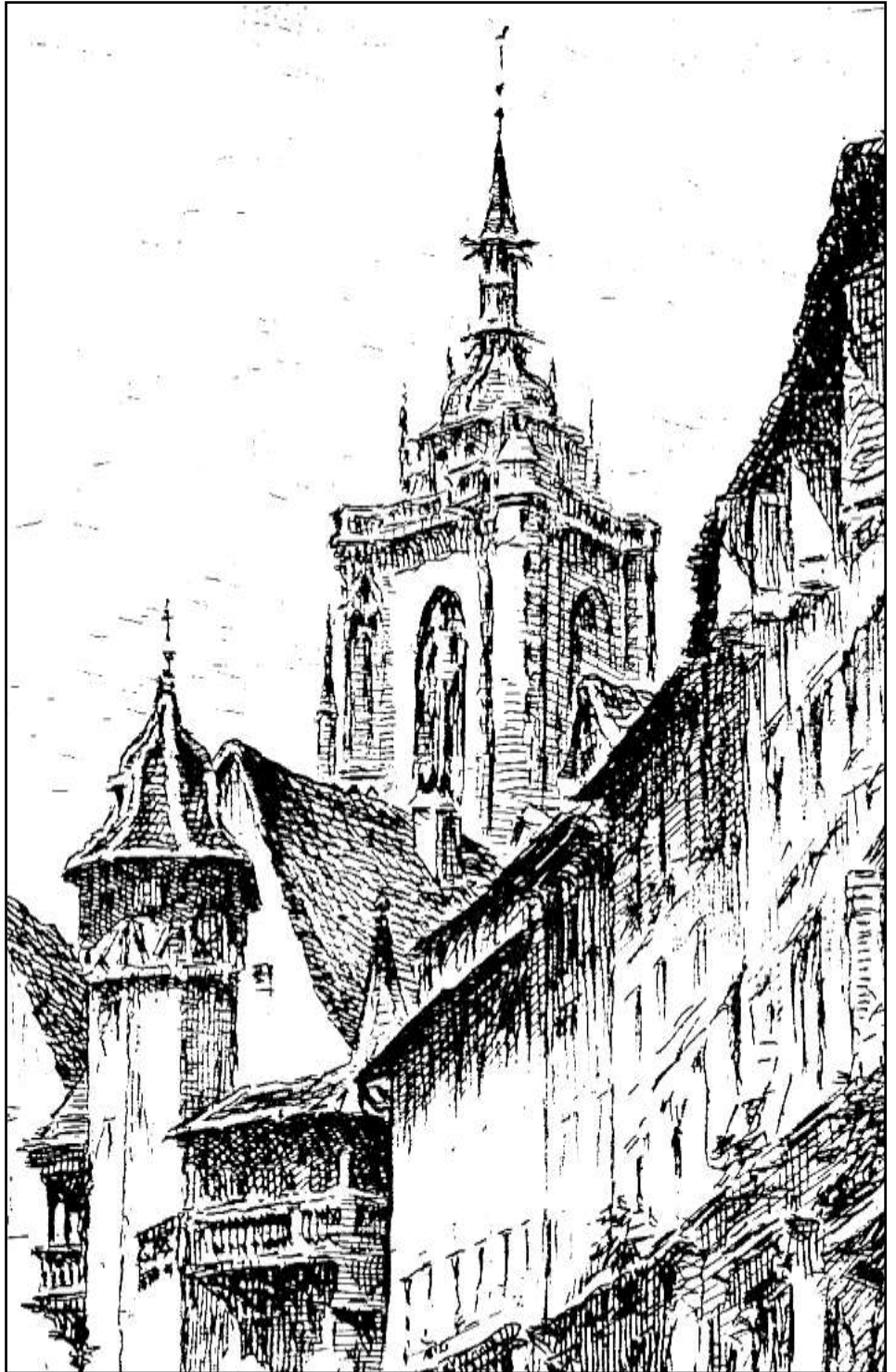
COLMAR

STENOGRAMME

53^{ème} Séance

du

09 décembre 2013



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, avant de fêter Noël, je vous propose une dernière séance du Conseil Municipal.

J'ai à vous présenter quelques excuses : Mme LICHTENAUER, Mme MANN, M. BAUMULLER, Mme DETTLOFF et Mme BENNAGHMOUCH donnent respectivement pouvoir à M. WAEHREN, M. FRIEH, M. HEMEDINGER, Mme JACQ et à Mme DOLLE. Mme ROSSI nous rejoindra avec un peu de retard.

Nous avons à désigner le secrétaire de séance. La benjamine est toujours disponible. L'acceptez-vous ? Cela semble être le cas. Généralement, son suppléant est le Directeur Général des Services. Cela semble également vous convenir. Les deux sont installés.

J'ai à soumettre à votre approbation le procès verbal de la réunion du 18 novembre 2013 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Puis-je vous soumettre son approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez également une note sur le compte rendu des arrêtés pris par délégation ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

En ce début de réunion, mes chers collègues, nous avons vu qu'un grand homme est parti ces derniers jours. Je veux naturellement parler de Nelson MANDELA. Il laisse derrière lui un acquis extraordinaire. Homme de grande foi et d'une conviction exceptionnelle, il a su bâtir la paix en Afrique du Sud basée sur l'acceptation des différences. Aujourd'hui, et grâce à lui, l'Afrique du Sud vit en confiance et dans la paix. Avant l'hommage qui lui sera rendu par des dizaines de Chefs d'État, je souhaite que notre Conseil Municipal se souvienne de lui pour ce qu'il a apporté au monde. En sa mémoire, je vous prie de respecter quelques instants de silence en position debout, s'il vous plaît.

Les conseillers municipaux se lèvent et observent quelques instants de silence.

M. le Maire MEYER : Merci.

5. Rapport 2013 de développement durable de la Ville de Colmar.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues, la présentation du rapport sur le développement durable de la Ville de Colmar est une obligation qui est faite aux villes de plus de 50 000 habitants et cela doit être fait avant tout débat d'ordre budgétaire. Certes, c'est une obligation, mais c'est aussi une très belle occasion de remettre en cohérence et en perspective un certain nombre d'actions conduites dans ce domaine ou dans des domaines relevant de la politique de développement durable. Cela permet également d'éclairer un certain nombre de choix faits par notre équipe sur la base de deux documents essentiels que vous connaissez tous, à savoir l'Agenda 21 de la Ville de Colmar et la Convention des Maires. Nous nous arrêterons quelques instants d'ailleurs sur certains aspects de ladite convention.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, procède à la présentation du rapport à l'aide d'une projection.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Au préalable, j'aimerais avoir une réponse à une question liée à la convention des maires : comment avez-vous calculé les émissions de gaz à effet de serre émises par la Ville de Colmar en 1990 ? J'aimerais avoir le détail du calcul si possible ; peut-être pas aujourd'hui, mais vous pouvez sans doute nous le faire parvenir. Le rapport sur le développement durable que vous nous présentez se résume à un bilan de votre Agenda 21. Comme d'habitude, il s'agit d'égrener les actions entreprises par la Ville de Colmar et de les compiler dans un catalogue à la Prévert que vous appelez Agenda 21. Je ne vais pas reprendre ce soir la liste des actions – ce serait vraiment trop long –, mais le passage d'un texte du Ministère de l'Écologie qui date de 2004 et qui cadre la démarche des Agendas 21. Je vous en avais déjà fait lecture le 6 avril 2009. Le texte rappelle qu'un Agenda 21 résulte d'une élaboration collective, d'une vision prospective d'un territoire et qu'à partir de ce travail prospectif, il est possible de définir une stratégie territoriale. Le texte rappelle ainsi que les axes stratégiques sont déclinés dans un plan d'action ou agenda – ce que nous avons – indiquant le résultat attendu à échéance de 2 ou 3 ans, assorti d'éléments précis d'évaluation concernant le niveau de performance attendu. Ces éléments permettront de mesurer les améliorations effectivement apportées par la mise en œuvre du projet au regard des objectifs que nous nous serons fixés et de réorienter, le cas échéant, tel ou tel axe du projet au vu, par exemple, de résultats décevants. Or, dans l'Agenda 21 dont nous faisons un bilan ce soir, aucune de ces étapes n'a été respectée : ni le travail collaboratif entre la population et les élus, vous le premier, M. le Maire, ni l'élaboration d'une stratégie territoriale et encore moins la réorientation de tel ou tel axe du projet au vu de résultats décevants. La Ville de Colmar agit de son côté, sans consulter les associations. Une réunion a par exemple été animée par Alter Alsace Énergie sur la transition énergétique, mais qui a été invitée ? La population a-t-elle été invitée ? Non. Très peu de personnes y ont assisté. Il me semble qu'il n'y avait pas plus d'une vingtaine de personnes. Vous travaillez seuls, dans votre coin, sans associer le milieu associatif. Vous parlez, par exemple, du jardin partagé de la rue Etroite sans même citer l'association qui l'a créé. Je vais la citer puisque c'est moi qui la préside : Les Pieds sur Terre. Concernant la stratégie territoriale, il est difficile de voir où vous voulez aller en juxtaposant des mesures telles que les tickets-restaurant pour les employés municipaux, l'installation de la vidéosurveillance ou encore l'embauche d'emplois d'avenir. Ces mesures n'ont pas lieu d'être dans un Agenda 21 et ce n'est pas la peine de prétexter du pilier social du développement durable, car ce pilier, bien que fondamental, consiste plus à d'autres mesures visant à favoriser la cohésion sociale, instaurer une politique sociale avancée, garantir de bonnes conditions de travail, développer des projets ciblés pour limiter les disparités, égalité hommes/femmes, niveler les salaires et l'accessibilité pour

tous. Il faut aussi favoriser la solidarité aux niveaux local et international avec le commerce équitable. Cela va très loin et il suffit de cliquer sur Google pour trouver toute une liste. Enfin, l'aspect bilan a été complètement occulté. Que dire de la subvention pour les récepteurs d'eau de pluie, sinon que c'est un échec, ou, plus grave, de la vitalité des conseils de quartiers ? Dans ce rapport, il est dit que les comptes rendus des conseils de quartiers sont disponibles sur le site de la mairie. J'ai vérifié et, effectivement, 5 sont disponibles, mais ils concernent la période allant de novembre 2011 à février 2012. Depuis, plus rien. Nous savons tous, M. le Maire, que ces conseils de quartiers ne fonctionnent pas bien. Alors plutôt que de faire semblant d'avoir un Agenda 21 ou des conseils de quartiers, respectons les principes du développement durable, admettons que certaines choses ne fonctionnent pas et réfléchissons ensemble pour que cela fonctionne.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Oui, merci M. le Maire. Je vais essayer de tracer quelques perspectives pour Colmar, ville durable, à l'avenir. L'horizon de Colmar, ville durable, s'éclaircit progressivement. Il ne s'agit pas moins que d'effacer peu à peu le différentiel de qualité de vie entre nos quartiers et de garder le cap sur la ville aux courtes distances. Qu'est-ce à dire ? C'est d'abord faire en sorte que le « mieux vivre » ensemble puisse s'épanouir davantage avec de nouveaux écoquartiers mixtes, socialement et fonctionnellement, c'est-à-dire pourvus de services et de commerces de proximité, et des quartiers qui s'ouvrent les uns sur les autres grâce aux équipements sportifs et culturels qui doivent continuer à y essaimer. Il s'agit également de mettre en synergie les actions inscrites dans le plan de déplacements urbains, approuvé en 2011, et le futur PLU (Plan local d'Urbanisme). Cela signifie aménager une ville plus dense avec des infrastructures modernes de transport collectif et les privilégier par rapport au mode dominant de déplacements actuels, à savoir l'automobile individuelle. Il est également essentiel de consommer moins d'espaces naturels, selon une préconisation du SCOT, c'est-à-dire épargner les terres agricoles, les prés et les bois, et préserver les nombreuses rivières. Cet écosystème colmarien est indispensable pour nous protéger des aléas climatiques avec les risques graves qui en résulteront vu la topographie de la ville. Nous en avons encore eu un avant-goût cet été lors de violents épisodes orageux. Par ailleurs, les quartiers pourront faciliter les échanges de produits locaux et régionaux, s'ouvrir aux services dédiés à la restauration et au réemploi de biens usagés. C'est promouvoir l'économie circulaire pour économiser nos ressources très limitées - de plus en plus - au lieu de gaspiller et incinérer, ce qui est polluant et de plus en plus taxé. Ces activités nouvelles permettront bien sûr de consolider le troisième pilier du développement durable, je veux parler de l'équité sociale, de la lutte contre la précarité et l'exclusion. Pour finir, je cite une phrase de la charte de la ville durable d'Aalborg, revue et corrigée en 2004 : « Notre vision est celle de villes ouvertes et accueillantes, créatives et durables, qui fournissent une bonne qualité de vie à tous nos concitoyens et permettent leur participation à tous les aspects de la vie urbaine. » Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je voudrais aussi revenir sur ce rapport présenté par M. FRIEH. Je me suis attelé à la lecture de ce rapport qui fait, – heureusement ou malheureusement, je ne sais pas – 30 pages plus 9, et il est vrai qu'à certains moments, je me pose des questions. Je vais reprendre dans l'ordre : page 3, je suis ravi d'apprendre, M.FRIEH, que vous présidez le comité de pilotage. Je pense que les personnes qui travaillent avec vous seront ravies de ne pas être citées. Cela devrait leur faire plaisir. Vous parlez du débat sur la transition énergétique en disant que 20 personnes ont participé à cette réunion. Je pense que ce n'est pas très glorieux. Vous évoquez un questionnaire proposé aux Colmariens sur Internet et vous vous empressez de ne pas nous donner le résultat et de ne pas nous indiquer combien de participants ont répondu à ce questionnaire. Page 5, vous évoquez l'évaluation extérieure faite essentiellement par l'ASPA et vous vous empressez de dire que cette évaluation est tout à fait inexploitable. Par contre, vous nous précisez qu'en 4 ans, vous avez atteint 17 % des objectifs. Si je compte bien, il aurait fallu atteindre 25 %. Durant ces 4 ans, la nouvelle usine de chauffage urbain a été construite. L'essentiel, et vous nous l'avez présenté dans votre tableau tout à l'heure, des économies en tonnes équivalent pétrole ou ETQ, provient de cette usine et nous voyons ce qu'il reste à faire pour le reste. Page 6, vous parlez de l'évaluation réalisée auprès du personnel et vous nous indiquez que la première chose que le personnel cite en termes de développement durable est l'achat de vélos. Bravo. Extraordinaire. Tout de suite après, vous indiquez que 15 000 vélos ont été achetés, mais que le personnel municipal pense qu'il est nécessaire de mettre un parc municipal de vélos à leur disposition. Soit ils n'ont pas acheté de vélo, soit ils l'ont perdu ; je ne sais pas. Si, en plus des 15 000 vélos achetés, il faut instaurer un parc municipal de vélos, cela me paraît extrêmement compliqué. Page 7, vous dites tout et n'importe quoi quand vous évoquez les sociétés d'économie mixte. Vous commencez le paragraphe par : « Nous constatons que le développement durable est affiché comme une composante essentielle de la stratégie de ces entreprises » et, page suivante, vous dites : « Malgré cette forte implication, certaines structures n'ont pas mis en place d'indicateurs de développement durable. Or, ces indicateurs permettent d'évaluer la pertinence de leur politique. » Enfin, un peu plus loin, vous dites : « Nous pouvons noter que la plupart de ces structures ne disposent pas de programme de sensibilisation à l'environnement auprès du personnel, ce qui pourrait se traduire par un faible taux d'implication des agents sur cette thématique. » Dans un premier temps vous dites que leur engagement est très fort et, deux ou trois lignes plus loin, vous dites exactement le contraire. En ce qui concerne les véhicules électriques, nous pouvons franchement nous poser la question, notamment vu le coût des bornes. Dans les tableaux figurant en annexe, nous voyons que 6 bornes, sur les 8 évoquées, ont été financées par la collectivité pour un coût de 112 000 €, sans parler du surcoût à l'achat de ces véhicules électriques. Je rappelle ici qu'*a priori* l'électricité française est essentiellement nucléaire. Sommes-nous franchement dans le développement durable ? Nous pouvons nous poser la question. Mon collègue a parlé de catalogue à la Prévert, mais je parlerais plutôt d'enflure, de torrent, d'amalgame... Vous nous parlez de tickets-restaurant, du

groupement d'action sociale, de la participation de la Ville de Colmar à la mutuelle des salariés, et – moi qui suis médecin, j'y suis un peu plus sensible – des consultations de médecine du travail. Franchement, si tout cela est du développement durable, alors nous pouvons tout y mettre. Vous faites même mieux puisque vous indiquez, page 12, « développement durable, exemples : mise en place d'un interphone relié à la conciergerie au niveau de la cour arrière en cas de livraison ». C'est un magnifique exemple de développement durable et tout à fait intéressant. Page 14, vous nous parlez de la dématérialisation de la chaîne comptable ; personnellement, cela me paraît être le minimum en ces temps où tout est informatisé de quitter le papier et de ne faire que de l'informatique. D'ailleurs, je vous signale que nous sommes encore complètement envahis par le papier dans ce Conseil Municipal, même s'il est imprimé recto verso. Vous évoquez aussi la démocratie locale, ce qui est assez piquant. D'ailleurs, en introduction de ce chapitre, vous oubliez complètement de parler de la présence des conseils de quartiers. Vous n'en parlez pas. Il est vrai que c'est l'une de vos grandes œuvres puisque vous nous avez présentés, M. FRIEH, avec fierté au début de ce mandat, la création de trois conseils de quartiers. Les caméras, je n'y reviendrai pas. Il paraît que c'est aussi du développement durable. Bien sûr, il s'agit de la sécurité, du bien-être, etc. Toujours est-il que nous baissons les bras à force de lire ce rapport. Nous nous demandons jusqu'où va-t-il aller, que va-t-il encore trouver à nous mettre dans ce catalogue ? A la limite, vous desservez l'intérêt de ce catalogue, car, au bout d'un certain temps, nous baissons les bras. Comme le disait M. HILBERT, c'est un peu n'importe quoi. Nous ramassons beaucoup de choses ensemble pour dire que cela fait partie de l'Agenda 21 et relève du développement durable. C'est non seulement dommage, mais aussi décevant.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. FRIEH : Oui, M. le Maire, je disais en introduction que la présentation de ce rapport était l'occasion de remettre en perspective un certain nombre d'actions qui peuvent effectivement relever du développement durable. Nous serons d'accord pour intégrer celle-ci ou celle-là, mais, comme vous êtes dans l'opposition, vous vous exprimez en qualité d'opposant et vous ne relevez pas tout ce qu'il y a de positif dans ce rapport. Vous êtes dans votre rôle. Je voudrais néanmoins répondre, sans reprendre point par point : chaque année, vous nous reprochez le fait que, selon vous, cet Agenda 21 est un catalogue à la Prévert. C'est votre expression. Or, c'est justement ce détail pratique, concret, des actions proposées et mises en œuvre qui a été reconnu par les instances nationales comme étant une qualité essentielle de notre Agenda 21 et non de grandes déclarations, phrases ou principes. De plus, et contrairement à ce que vous dites, un certain nombre d'actions sont évaluables et évaluées. Elles peuvent être évaluées très précisément quand il y a des aspects financiers et des choses mesurables, mais plus difficiles à évaluer pour d'autres choses. Je prends au hasard dans les annexes les écogestes dans les bureaux pour rappeler qu'une formation à l'écoconduite a été dispensée aux employés de la mairie. Je dirais qu'il serait dommage de ne pas mettre ce genre d'action dans le développement durable, car cela contribue à la politique mise en œuvre. Je

voulais également rappeler que la deuxième version de l'Agenda 21, et contrairement à ce que vous prétendez, a été élaborée en concertation avec des associations et les conseils de quartiers que vous citez. Dans chacun de ces conseils, une longue consultation a été menée et la population a été consultée par le canal du Point Colmarien.

Je reviens un tout petit peu sur le jardin partagé de la rue Etroite, M. HILBERT. Au moment où nous en avons parlé dans cette enceinte, vous l'avez qualifié de pseudo jardin partagé alors que vous l'inauguriez avec votre association en grande pompe 15 jours plus tard. Est-ce un jardin partagé ou non ? Il faudrait savoir, vous aussi, être cohérent dans ce que vous tentez de nous reprocher. Je préfère, vous vous en douterez, l'intervention de M. WAEHREN, qui a un aspect et une approche beaucoup plus intéressante. C'est le genre de propositions et d'interventions qui permettent de progresser et non de chercher à dénoncer ce qui, à vos yeux toujours, ne fonctionne pas correctement.

M. FELDMANN, vous intervenez aussi sur ce qui est rapporté par les SEM : tout d'abord, je rappellerais ce qu'en pensent les personnels et ce qu'initient les dirigeants. A ce propos, je rappellerais que nous faisons une présentation honnête, franche, de ce qui marche et de ce qui ne marche pas. Nous n'avons pas occulté dans ce rapport les choses qui marchent moins bien. Par contre, cela nous permet aussi de saisir les marges de progrès en la matière et nous nous emploierons à développer ce qui mérite d'être développé. Pour les véhicules électriques, c'est un débat pour ou contre. Est-ce écologique ou non ? En tout cas, cela se développe et il serait dommage de ne pas installer de bornes afin que les personnes propriétaires de véhicules électriques puissent recharger leurs véhicules. J'insisterai tout de même sur le fait que si, certes, la chaudière au bois de la SCCU représente une part importante de ce que nous pouvons économiser en termes d'émissions de gaz à effet de serre et d'utilisation d'énergie renouvelable, il ne faut pas oublier tout ce qui a été fait, entrepris et financé dans le domaine des économies d'énergie sur les bâtiments. Cette tendance est à la hausse et donnera, à terme, des résultats chiffrés. Nous avons expliqué pourquoi il était difficile de les chiffrer pour l'instant dans la mesure où nous n'avons pas suffisamment de recul. Nous travaillons en collaboration étroite avec l'ASPA et si des chiffres datant de 1990 ont pu être évoqués ici, c'est qu'il s'agit de la base de départ pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre. Cette base de départ rend les choses difficiles, car, entre 1990 et le moment où un certain nombre de pays européens et de villes, dont Colmar – l'une des rares villes à avoir signé la Convention des Maires –, ont démarré leurs opérations, nous avons aussi, dans ces pays et en France, notablement continuer à augmenter les émissions de gaz à effet de serre. Il y a donc un effet retard à gérer, mais cela n'enlève rien à notre ambition d'atteindre les objectifs fixés par la Convention des Maires.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui. J'adhère complètement à ce que M. WAEHREN a dit et je peux signer les propos qu'il a tenus. Cela n'engage pas à grand-chose puisqu'il n'y a rien de concret derrière. Ce ne sont que des phrases vides de

sens ; à Colmar en tout cas. Par rapport à l'Agenda 21, vous dites avoir consulté des associations : lesquelles ? Quand ? A quelles réunions ? Avez-vous fait des réunions de quartier avec la population ? A quel moment la population a-t-elle été impliquée ou sollicitée pour participer à une réflexion sur l'Agenda 21 ? Le point que je reproche le plus dans ma première intervention était par rapport au bilan. Quel bilan en faites-vous ? J'entends lorsque vous dites que vous n'occultez pas l'échec de certaines actions, mais à quel moment avez-vous discuté pour réorienter certaines mesures ? Vous avez mis tellement de choses dans cet Agenda 21 qu'il est impossible de le gérer correctement. Par ailleurs, je rappelle que toutes les mesures qui sont dedans faisaient partie des 54 engagements de la campagne municipale, c'est-à-dire proposées avant l'Agenda 21. Cela montre bien qu'il n'y avait pas besoin de concertation avec la population pour proposer ces mesures-là et que vous les avez mises dans un sac que vous appelez Agenda 21. J'espère que la prochaine équipe, en mars ou avril prochain, réalisera un Agenda 21 dans les formes, avec une concertation effective de la population, des associations, des entreprises et des Colmariens.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Oui, très brièvement, pour rappeler à mon collègue qu'il s'agit d'un rapport sur le développement durable et non sur l'Agenda 21, le développement durable englobant beaucoup plus de choses que l'Agenda 21. Ce dernier n'est qu'un outil. Il y a également le PDU, entériné ici il y a déjà 2 ans, le SCOT qu'Yves HEMEDINGER préside, le PLU en devenir. Tous ces textes constituent l'ensemble du rapport. Il est vrai que dans l'esprit des personnes, le développement durable est quelque chose d'assez flou, mais si nous entrons dans le concret comme cela a été fait dans le rapport de M. FRIEH, nous comprenons qu'il y a une multitude d'actions à mener, et à mener en même temps. En effet, nous avons pratiquement 20 ans de retard par rapport aux villes du Nord ; j'ai cité Aalborg, dont la première charte de la ville nouvelle date de 1994. Nous n'avons pas seulement du retard à Colmar, mais partout en France puisque nous avons vécu sur les acquis énergétiques du passé, que j'appelle le passé nucléaire de la France, et sur beaucoup d'autres acquis encore qui, malheureusement, sont toujours nos cannes pour essayer de nous faire avancer.

M. le Maire MEYER : Mme RABIH.

Mme RABIH : Oui, merci, M. le Maire. M. HILBERT, je relève de façon assez amusée que ce qui est reproché est le fait que les engagements aient été tenus et également qu'il n'y aurait pas eu de concertation publique. J'ose imaginer qu'une consultation électorale peut être rapprochée d'une consultation publique et que si, effectivement, l'équipe aujourd'hui majoritaire a tenu ses engagements et qu'elle a été élue pour cela, nous pouvons nous dire que les orientations de développement durable allant plus loin que le seul Agenda 21, comme vient de le rappeler M. WAEHREN, ont bien été entérinées par la population qui pouvait effectivement s'attendre et peut-être se réjouir qu'elles aient été mises en place.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, je n'ai pas envie de me lancer dans une partie de ping-pong avec notre collègue, M. HILBERT. Pour contredire ce qu'il prétend lorsqu'il dit que nous ne réorientons pas nos actions quand nous constatons qu'elles peuvent être améliorées, je prendrai l'exemple du subventionnement des travaux d'économies d'énergie sur le bâtiment. Nous avons démarré avec le financement des ouvrants – les portes et les fenêtres – et quand nous avons constaté que nous pouvions aller plus loin, nous avons alors financé les travaux d'isolation, de toiture, etc. Nous pourrions ainsi multiplier les exemples de ce genre pour dire que cette affaire-là, et toutes ces affaires-là sont suivies de près. Nous faisons également une allusion aux récupérateurs des eaux de pluie pour lesquels nous avons augmenté le taux de financement – un rapport le détaillera tout à l'heure. Chaque fois que nous le pouvons, que nous voyons que c'est faisable et qu'il y a un intérêt à le faire, nous réorientons nos actions. En effet, une politique de développement durable est aussi une politique dynamique qui ne souffre pas d'enfermement idéologique.

M. le Maire MEYER : Bien. Personnellement, je suis assez philosophe. Si l'opposition n'avait plus rien à dire dans la discussion d'un rapport, je dirais qu'elle n'est plus à sa place. C'est donc tout à fait normal qu'elle réagisse. En outre, je constate une certaine confusion entre le développement durable et les Agendas 21. Tout d'abord, je rappelle que seules les collectivités de plus de 50 000 habitants ou les communautés d'agglomération comprenant une commune de plus de 50 000 habitants sont tenues de présenter un rapport. Si vous faites le cumul de ces territoires, vous arrivez à 40 % de la population française. C'est bien de démarrer quelque part, mais il y a tout de même 60 % des territoires qui sont totalement oubliés par la production d'un rapport portant sur le développement durable. Quelle est donc la portée totale ? Nous faisons le travail à moitié dans la mesure où tous les territoires ne sont pas obligés de produire cette réflexion.

M. HILBERT, vous vous référez à l'Agenda 21 et à 2004 : premièrement, la Ville de Colmar n'avait pas d'Agenda 21 en 2004. Nous avons mis un premier Agenda 21 sur papier entre 2008 et 2009, mais il ne correspondait pas aux critères. En effet, nous avons tenu à démarrer avec un projet. En revanche, celui qui fut réfléchi et approuvé par le Ministre de l'Environnement au cours du premier semestre 2012 respecte scrupuleusement la procédure de consultation. Vous ne pouvez donc pas nous reprocher aujourd'hui d'avoir mis sur papier un Agenda 21 dans la mesure où il a fallu l'aval ministériel pour l'officialiser. Le ministre ne l'a pas officialisé ou labellisé sans que les preuves de la consultation et des orientations aient pu être produites.

M. FELDMANN, vous dites que les bornes sont alimentées par une production d'énergie à base nucléaire. Dans le développement durable, il y a également la propreté. Pour rebondir sur votre raisonnement, je dirais que la propreté de nos rues n'entre pas dans le développement durable puisque les rues ne sont pas balayées à la main, mais avec des engins mécaniques. Je dirais également que nous ne sommes pas dans le développement durable avec l'entretien des espaces verts puisque le gazon est coupé avec des machines à moteur et non fauché à la faux. Vous voyez que nous pouvons

tout dire et tout interpréter. Je dis qu'il faut se limiter aux considérations qui sont les nôtres et avec les conditions liées à la production de ce rapport.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

6. Rapport sur les orientations budgétaires 2014.

M. le Maire MEYER : Pour ceux qui aiment, il s'agit toujours d'un exercice assez agréable et privilégié. J'en fais partie. Je passe en diagonale cette présentation puisque nous résumons la situation sur une quarantaine de pages.

Voir rapport –

M. le Maire, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. C'est le dernier rapport d'orientations budgétaires de cette mandature, mais, finalement, il est dans la continuité des précédents. Il reflète votre conception de la politique et bien sûr il y a plusieurs points avec lesquels je ne suis pas tout à fait d'accord. L'investissement reste à un niveau élevé, entre autres, parce que, comme vous le précisez dans le rapport, vous avez prévu de vendre l'immeuble de la CAC et du foncier à LIEBHERR. Si je suis heureux que LIEBHERR continue à vouloir investir à Colmar, je pense aussi que la Ville doit garder son capital foncier. En effet, si elle vend du foncier, elle doit aussi en racheter par ailleurs. Cela est d'autant plus important que la prochaine municipalité aura à valider le nouveau plan local d'urbanisme. Il sera plus facile à la Ville de Colmar d'harmoniser l'urbanisme si elle est propriétaire de terrains constructibles, l'objectif étant d'éviter à l'avenir l'anarchie urbanistique du quartier des Maraîchers. Ensuite, le contexte économique décrit en préambule est, à mon avis, partiel et orienté. Cette description se base sur l'espoir d'un retour à la croissance à moyen terme et occulte complètement d'autres données telles que le coût croissant de l'énergie. La croissance en France baisse depuis de nombreuses années. Je vous ai amené un petit tableau sur lequel nous pouvons voir une moyenne de la croissance par décennie depuis 1960. Nous nous rendons compte qu'elle diminue largement, qu'il va falloir faire avec et ne plus espérer un retour à une croissance de 4 à 5 %, et cela même pendant les Trente Glorieuses. D'autre part, le coût du pétrole a triplé en 2007-2008 et il n'est pas redescendu malgré un contexte mondial morose. S'il devait y avoir une reprise, le coût de l'énergie repartirait à la hausse avec les conséquences que nous savons. Cela paraît loin du budget de la Ville de Colmar, mais pas tant que cela. En effet, cela se traduit pour la Ville de Colmar par des frais de fonctionnement à la hausse si l'énergie augmente et par des dépenses de chauffage et d'essence supplémentaires pour les particuliers. C'est pourquoi, M. le Maire, je pense que la municipalité doit aussi tenir compte de cette situation et faire une politique d'économies d'énergie plus volontariste. Il y a un lien évident avec le premier rapport sur le développement durable ou l'Agenda 21. D'ailleurs, si la confusion existe entre le développement durable et l'Agenda 21, c'est bien parce que vous faisiez vous-même cette confusion dans l'introduction

du précédent rapport. Je crois qu'il ne faut pas faire un rapport sur le développement durable, mais que cela soit transversal dans tous les rapports, notamment dans les rapports budgétaires. La prise en compte du développement durable dans un rapport d'orientations budgétaires devrait se traduire par un plan bien plus ambitieux de rénovation des bâtiments municipaux, notamment des écoles, la plupart étant vétustes, inadaptées au travail scolaire et souvent insuffisamment isolées. Il faudrait investir un peu plus que les rustines que vous proposez dans le domaine des économies d'énergie et celui de l'aide au pouvoir d'achat, car le budget annuel consacré à la possession d'une voiture correspond à un RSA. Il faudrait proposer à nos concitoyens une offre de mobilité alternative bien meilleure. Il ne suffit pas de dire que les versements transport par les entreprises sont faibles – trois fois moins qu'à Strasbourg ou Mulhouse –, mais comparer l'offre en transports collectifs de ces villes avec celle de Colmar. Cette offre est un peu plus importante à Strasbourg ou Mulhouse : ces villes ont un tram et Strasbourg développe un bus à haut niveau de service. Si les entreprises payent plus dans ces villes, au moins en ont-elles pour leur argent. Je vais m'arrêter là, M. le Maire. En effet, il ne s'agit pas de rejeter en bloc les propositions que vous faites – auquel cas, les oppositions ne voteraient pas une grande majorité des rapports en Conseil Municipal –, mais simplement de regretter qu'il n'y ait pas de vision d'avenir de la ville. Il ne ressort de ces rapports budgétaires qu'une vision comptable, ce que vous faites très bien au demeurant, mais il manque l'éclairage politique et encore plus l'éclairage de la politique que j'aimerais voir appliquée, c'est-à-dire celle du développement durable.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER.

M. WAGNER : Oui, merci. J'avais une question : allez-vous nous présenter d'autres tableaux ?

M. le Maire MEYER : Cela dépend des questions.

M. WAGNER : La présentation de ces tableaux permettrait-elle d'ouvrir un nouveau débat ?

M. le Maire MEYER : Je ne présente que les tableaux pour répondre aux questions qui supposent une réponse.

M. WAGNER : Il n'y a donc plus de débat ensuite, n'est-ce pas ?

M. le Maire MEYER : Je ne présente que des tableaux en rapport avec les questions posées.

M. WAGNER : Soit, mais la question était différente. Juste un petit développement concernant ces orientations budgétaires. Il est clair que nous n'allons pas faire un diagnostic au niveau national, voire international ; je crois que ce n'est pas le moment de le faire. Toujours est-il qu'il est vrai que les hésitations du gouvernement n'encouragent pas vraiment à une confiance sans limites face aux décisions prises. Je prends comme dernier exemple la réforme de la fiscalité qui a été lancée il y a 15 jours par le premier ministre et pour laquelle nous avons déjà un premier retour : finalement, on nous annonce que cette réforme prendra 10 ans. A un moment donné, nous pensons que cela va être très rapide et, très vite,

lorsque nous abordons le problème, nous voyons qu'il va falloir quelques années pour mener cette réforme fiscale. Je ne vais pas m'étendre là-dessus, mais un peu plus sur la situation locale. Page 22, vous remettez, comme à votre habitude, la couverture de « Capital ». Je pourrais également rappeler ce que L'Expansion disait en octobre 2013 sur les agglomérations de plus de 100 000 habitants : l'attractivité économique de Colmar se situe à la 27ème place sur 39 et l'écosystème – nombre d'entreprises pour 1 000 habitants, taux de création d'entreprises, technopole, pôle de compétitivité, c'est-à-dire tout ce qui tourne autour de l'économie – a du retard par rapport à d'autres agglomérations. Cela relève de la stratégie et c'est peut-être à ce niveau-là que la stratégie est à revoir pour que Colmar et son agglomération redeviennent un pôle d'attractivité pour nos entreprises et pour faire venir de nouvelles entreprises, car ce n'est pas le cas. J'ai toujours salué l'effort porté sur l'investissement, mais, lorsque les entreprises ont des difficultés à trouver du travail, les collectivités locales doivent être d'un certain secours pour leur donner du travail et de l'emploi. Il manque sans doute une stratégie économique dans vos chiffres et c'est ce que nous demandons, surtout dans le cadre d'orientations budgétaires. La conséquence également est la situation de l'emploi. Malheureusement, le taux de chômage est passé de 8,2 % au deuxième trimestre 2012 à 8,8 % au deuxième trimestre 2013, soit une progression entre septembre 2012 et septembre 2013 de 11,4 % et d'environ 15 % pour les chômeurs inscrits depuis plus d'un an. Ceci est préoccupant pour l'ensemble de nos concitoyens. Enfin, je ne me prononcerai pas davantage sur ces orientations budgétaires, préférant attendre la présentation du budget pour donner mon sentiment sur la direction prise en termes de fiscalité, dépenses d'investissement et de fonctionnement ou d'endettement. Tout au plus, je serai très attentif à l'évolution du dossier du musée Unterlinden. J'ai le sentiment que ce dossier, en termes de coût et de délai, est en train de vous échapper. En effet, nous ne savons plus exactement où nous allons. Pouvez-vous nous éclairer à ce sujet et surtout nous donner des précisions sur le financement de cette opération ? Le financement est-il définitivement bouclé ? De quelle manière allons-nous financer les surcoûts qui arrivent ? Une autre question : vous évoquez la cession de l'immeuble occupé par la CAC : ce bâtiment sera-t-il cédé à la CAC ? Si tel est le cas, pourquoi le faisons-nous maintenant ? Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait avant ? Y a-t-il d'autres projets pour remplacer cet immeuble ? A plusieurs reprises autour de cette table, notamment par l'intermédiaire de notre collègue M. GRUNENWALD, nous vous avons demandé des nouvelles du dossier du Domaine Viticole : est-il définitivement bouclé sur le plan judiciaire ? Pouvez-vous nous donner des nouvelles à ce sujet ?

M. le Maire MEYER : M. GREINER.

M. GREINER : Merci, M. le Maire. Sur l'analyse économique et financière que vous portez à l'international et au national, je voudrais juste dire que je n'ai pas la même lecture que vous. La dette mondiale est actuellement de 11 milliards de dollars ; malgré tout, la FED continue à imprimer des billets verts à un rythme soutenu et on nous annonce une bulle financière, d'autant qu'il y a actuellement une manipulation sur le cours de l'euro.

Ensuite, on nous annonce que le commerce des États-Unis et celui de l'Union Européenne sont sur une courbe descendante de près de 35 % alors qu'à la suite des accords qui se sont déroulés il y a quelques jours à Bali, il est prévu une augmentation de près de 25 % du commerce de l'Inde et de la Chine. Certains économistes prévoient même une implosion de la zone euro qui s'est transformée en un Euroland. Nous pourrions nous demander quelle incidence cela a sur une politique au niveau municipal ; la dette étant mondiale, cela veut dire que s'il y a cessation de paiement, tout le monde sera concerné et nous en particulier. Prudence, donc. Néanmoins, je reste confiant dans notre possibilité et notre créativité. Au plan colmarien, m'appuyant sur une sagesse orientale, je qualifierais les orientations que vous présentez de très honorables. Cependant, à l'aune de cette nouvelle mandature qui se profile, j'aurais souhaité que cette présentation soit les prémices d'un projet qui s'adresse beaucoup plus à la qualité de vie des Colmariens, un projet qui transcende un tout petit peu les Colmariens pour les amener à être plus dynamiques. Cette présentation s'appuie également sur un bilan que je qualifierais de très positif, mais attention au suivisme. En effet, comme disait Confucius, « l'expérience est une lanterne que l'on porte dans le dos et qui n'éclaire que le passé. » Ne restons donc pas sur une approche uniquement quantitative et essayons de passer sur un domaine qualitatif. Je pense que vous nous présenterez bientôt un projet qui sera de nature à transcender effectivement les Colmariens. Enfin, je voudrais dire que lorsque je lis certains articles, je trouve que c'est une tautologie de dire qu'il faut bouger. En effet, il n'y a que les morts qui ne bougent pas. Or, si Colmar existe encore, c'est parce que Colmar a bougé et parce que nous avons tous progressé.

M. le Maire MEYER : M. BARDOTTO.

M. BARDOTTO : Oui, merci M. le Maire. Je voudrais répondre à M. WAGNER, car je ne sais pas s'il est sur le terrain avec de véritables PME-PMI. Je suis fier, en tant que chef d'entreprise, d'appartenir à cette majorité qui a investi avec un maire qui a non pas 150 salariés, mais au moins 3 000 salariés, a fait progresser les entreprises de la région colmarienne dans tous les travaux qu'il a fait faire. Je suis certain que suite à ce rapport d'orientations budgétaires, si Colmar était cotée au CAC 40, elle serait demain à 18 % de plus-value.

M. le Maire MEYER : Mme UHLRICH-MALLET.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Oui, M. le Maire, chers collègues. Dans le contexte économique difficile que nous traversons aujourd'hui, toutes les subventions publiques sont en baisse : les dotations de l'Union Européenne, celles de l'État et celles des collectivités régionales et départementales. Je regrette qu'il ne puisse pas y avoir, autour de cette table, un consensus pour remarquer combien nous arrivons non seulement à maintenir, mais à développer nos investissements. Bien sûr, ce n'est pas facile. C'est au prix de certains sacrifices et d'une gestion municipale difficile, notamment concernant le personnel. En cela, il faut saluer le travail des fonctionnaires de manière à pouvoir dégager les marges d'autofinancement nous permettant d'investir autant sans avoir à recourir à l'emprunt. Pour

répondre à M. HILBERT quant à l'état de nos écoles, je pense qu'il suffit pour se convaincre qu'elles sont dans un très bon état, d'écouter les familles qui arrivent sur Colmar et certains enseignants qui prennent leur poste à Colmar. L'enveloppe sur les investissements va être maintenue ; je pense qu'il n'y a pas beaucoup de villes qui permettent aux écoles de continuer à investir sans être obligées de prendre sur le budget de celles-ci, tant pour la tranche accessibilité qui est énorme, que pour ce qui concerne les économies d'énergie où nous avons des enveloppes supplémentaires.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint JAEGY.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Je rebondis sur le propos de notre collègue, M. GREINER, qui faisait référence à Confucius. Au-delà de l'éclairage du passé, nous pouvons surtout dire que les orientations budgétaires présentées par M. le Maire ce soir préparent l'avenir de Colmar. C'est ce qui compte dans le contexte que nous avons rappelé : les éléments conjoncturels nationaux, internationaux, macro-économiques au sens large sont ce qu'ils sont, mais je crois justement qu'à l'aune de ce contexte, nous pouvons saluer la maîtrise de l'endettement à Colmar avec un taux moyen inférieur à 3 %, la dynamique d'investissement qui est à l'œuvre à Colmar depuis de nombreuses années, la maîtrise des charges de fonctionnement à laquelle nous veillons, exercice après exercice, une dette à l'habitant parfaitement maîtrisée, une dette rapportée aux ressources propres de la ville maîtrisée et parfaitement défendable au regard d'autres collectivités. Je crois que les orientations budgétaires présentées tout à l'heure par M. le Maire et que nous aurons l'occasion d'approfondir lors du vote du budget primitif devraient tous, autour de cette table, nous remplir d'enthousiasme et de confiance pour cette année 2014.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Je viens d'entendre qu'il y a des sacrifices et il est vrai que le personnel de la Ville de Colmar est parfois sacrifié, tout comme sont également sacrifiés beaucoup de services publics au bénéfice des statistiques. M. GREINER a cité Confucius, je vais citer Winston CHURCHILL qui disait : « Les statistiques sont la forme la plus élaborée du mensonge. » Je vais vous demander aussi de vérifier quelque chose qui figure dans les chiffres page 11 : vous annoncez des transferts de l'État vers les collectivités en baisse avec une enveloppe normée en 2012 de 50,53 milliards d'euros, une enveloppe normée en 2013 de 48,83 milliards d'euros. Il me semble, mais vous nous le confirmerez, qu'en 2013, cette enveloppe a été gelée et est toujours à 50,528 milliards d'euros, qu'elle va baisser en 2014 à 49,780 milliards d'euros et que la baisse de 1,5 milliard d'euros entre 2013 et 2014 sur votre tableau est en réalité de 2013 à 2015. Par ailleurs, j'en profite pour dire que nous n'arrêtons pas de nous lamenter sur la dotation de l'État au budget de fonctionnement de la Ville de Colmar. Comme disait Fernand RAYNAUD, « Ça eut payé » et cela a effectivement payé puisqu'en 2013 la dotation de fonctionnement de l'État a augmenté de 1,87 %. Merci.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, M. le Maire, chers collègues, j'aimerais répondre à la fois à M. HILBERT et à M. WAGNER. M. HILBERT, vous parlez de la taxe sur les transports qui est nettement inférieure à Colmar par rapport aux deux autres agglomérations alsaciennes. C'est vrai et nous en sommes très fiers. C'est une très bonne chose pour les entreprises. Vous dites que c'est parce que les transports sont plus développés ailleurs ; dans ce cas, pourquoi y a-t-il autant de bouchons à Strasbourg ? Il faut un peu sortir de Colmar pour se rendre compte de la réalité. Si tout est parfait à Strasbourg grâce à une taxe très élevée, pourquoi y a-t-il malgré tout des bouchons de voitures ? Pourquoi la pollution y est-elle très nettement supérieure à celle de Colmar si cette ville a tout résolu par le tram ou les bus à haut niveau de service et que nous n'avons, soi-disant, rien fait sur le sujet ? C'est faux, car, ces dernières années, nous avons considérablement et utilement développé le réseau de bus, les aménagements cyclables ainsi que les voies piétonnes de façon à permettre aux uns et aux autres d'utiliser d'autres modes de déplacement que la voiture. Il faut savoir que pour bon nombre de nos concitoyens la voiture reste un moyen important de se déplacer et reste, pour l'économie alsacienne, un moyen très important d'acheter des voitures et de permettre aux personnes de les réaliser. En termes d'emploi, c'est donc également très important. Vous parlez ensuite de la politique menée par rapport au bâtiment et au pouvoir d'achat : regardez un petit peu ce que nous avons fait en la matière. Contrairement à ce que vous avancez, cela a fortement contribué à soutenir le pouvoir d'achat des Colmariennes et des Colmariens, avec les dispositifs de thermographie aérienne qui ont débouché sur des diagnostics et des travaux que nous avons subventionnés, lesquels ont permis à des particuliers de renforcer l'isolation de leur bâtiment et donc de payer moins de chauffage. Il est vrai que le poids du chauffage et de l'énergie dans les dépenses des ménages est considérable et qu'il faut veiller à alléger le plus possible ces dépenses ; d'où les mesures que nous avons mises en œuvre et que je viens de citer, d'où la rénovation urbaine menée dans les quartiers où justement le pouvoir d'achat est le plus faible et où il faut encore plus aider la population. C'est la rénovation urbaine qui a permis d'aller très loin en matière d'isolation des logements et de réduction des dépenses pour les ménages. Il s'agit pour nous d'une mesure sociale importante.

M. WAGNER, ce n'est pas en répétant en boucle, avec des propos politiques, que tout va mal, que l'industrie ou l'économie se porte mal à Colmar, que cela devient pour autant une vérité. En effet, c'est l'inverse. Bien sûr, nous sommes, et je l'ai déjà dit, dans un contexte économique difficile, y compris à Colmar. Néanmoins, et contrairement à ce que vous dites, Colmar est considérée par les uns et les autres comme étant la locomotive économique de l'Alsace, et ce, dans un contexte effectivement difficile. Nous jouons ce rôle de locomotive. Je crois que nous pouvons tous nous en réjouir et que vous devriez aussi, en tant que Colmarien, vous en réjouir et ne pas dénigrer pour montrer que d'autres feraient mieux. Il y a ceux qui parlent et ceux qui agissent ; nous sommes dans cette deuxième catégorie. Je peux citer différentes études, notamment celle faite par la Région, « Préface », et le SCOT, laquelle dit clairement, je cite : « Par rapport aux agglomérations strasbourgeoise et mulhousienne, l'agglomération de

Colmar affiche un dynamisme largement supérieur en termes d'évolution du nombre d'emplois. » Plus loin, il est dit : « A l'échelle du territoire du SCOT Colmar-Rhin-Vosges, les emplois ont progressé de plus de 12 %, soit l'une des hausses les plus élevées en valeur relative au niveau régional. » C'est donc l'inverse de ce que vous dites. Je pourrais citer également les propos tenus par le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région, lequel n'est pas suspect d'être un élu colmarien de la majorité qui défendrait nos résultats puisqu'il s'agit d'une personne extérieure, un économiste et spécialiste en la matière. Je le cite, là encore : « Les résultats de Colmar Centre Alsace montrent que les indicateurs orientés sont à la hausse, ce qui la distingue de ses voisins, au nord et au sud. L'optimisme prévalant dans cette circonscription témoigne sans doute d'un assez bon équilibre entre commerce, viticulture, tourisme et industrie. » Il ne s'agit pas de nos propos, mais de ceux du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale. Je pourrais citer également un colloque économique qui s'est récemment déroulé à la Région avec un économiste national qui a cité Colmar en exemple en terme d'industrialisation. Là où l'industrie recule, l'industrie progresse à Colmar, là encore dans un contexte global difficile. Cela ne cache pas d'autres réalités plus difficiles et l'industrie a aussi des problèmes sur le bassin d'emploi de Colmar, mais il faut prendre les choses dans leur globalité. Je pourrais également citer des chefs d'entreprise ; nous en avons rencontré la semaine dernière au CREF où il y avait une conférence d'un économiste. Que nous disent ces chefs d'entreprise ? Heureusement qu'il y a Colmar ! Si vous discutez avec des patrons d'entreprises du bâtiment et de travaux publics ou avec des artisans, que vous diront-ils ? Ils vous diront que grâce à la politique d'investissement menée par la Ville de Colmar, les entreprises ont des débouchés et du travail. Ce n'est pas assez, il faudrait faire plus et faire mieux. Ce n'est pas parfait, la situation est difficile, mais nous jouons ce rôle de locomotive à Colmar.

Enfin, M. GREINER, c'est bien d'avoir des projets. C'est facile d'ailleurs d'avoir des projets, mais beaucoup plus difficile d'avoir les moyens de les mettre en œuvre. Cela renvoie, comme l'expliquait notre collègue, M. JAEGY, à la capacité de les mettre en œuvre, c'est-à-dire à la bonne gestion. Il faut bien le dire, là où la plupart des autres villes n'ont plus les moyens d'avoir des projets, car elles n'ont plus les moyens de les financer, nous avons les moyens d'avoir des projets grâce à une gestion saine, et de continuer à avoir des projets. Nous le démontrerons d'ailleurs dans les prochaines semaines, lorsque nous rentrerons dans le vif du sujet de la campagne électorale. Nous avons encore beaucoup de choses à proposer aux Colmariennes et Colmariens, beaucoup de choses à faire et surtout, nous en avons les moyens. Vous parliez de passé : ici, le passé éclaire l'avenir. Je peux même dire que le passé nous permet d'avoir un futur, tout simplement. Merci.

M. le Maire MEYER : Bien. Le tour de table a été assez large. M. l'Adjoint aux Finances, je ne vais pas vous faire attendre jusqu'au débat du budget primitif pour répondre aux différentes questions posées. En rapport avec le périmètre budgétaire proposé, je vous propose de prolonger un petit peu. Je ne puise que par rapport aux observations relevées pour ne pas en rajouter

et je complète ce qui a été dit. Nous parlions d'investissement, sachant que pour pouvoir investir, il faut maîtriser le budget de fonctionnement. Naturellement, je reviens avec ma théorie, mais c'est la seule qui tienne par les temps qui courent. Or, pour maintenir un budget de fonctionnement, il faut assurer à la population les services nécessaires et, en même temps, être rigoureux quant au bon usage des deniers publics, c'est-à-dire les impôts que nous demandons aux contribuables. Un rapide rappel avec l'évolution du budget de la ville : si je prends sur une période de 6 ans, c'est-à-dire de 2007 à 2013, le budget évolue de 74 millions d'euros à 75,7 millions d'euros, soit une augmentation de 1,5 million d'euros sur 6 ans. Cela correspond à une actualisation de 250 000 € par an, ce qui est plus que modique. Avec cette gestion, nous arrivons à augmenter l'autofinancement que je viens d'évoquer puisque nous l'avons porté de 20 millions d'euros à 22 millions d'euros pour 2014. Prenez le tableau n° 2. Tous les contribuables disent qu'il faut comprimer la dépense publique. En effet, tout le monde en a assez de la fiscalité, qu'elle soit nationale ou locale. Je ne parle pas de la fiscalité nationale, mais je relève tout de même, Mme VALENTIN, qu'en 2013, 25 % de foyers français se sont vus imposés alors qu'ils ne l'étaient pas en 2012. Je ferme la parenthèse et j'en viens à la situation colmarienne avec la moyenne de la dépense publique des villes moyennes de 2007 à 2012. La dépense moyenne à l'habitant est de 1 271 € tandis qu'elle est de 1 105 € à Colmar. Cela signifie une économie de 11,5 millions d'euros sur la base d'une seule année. C'est la compression de la dépense publique pour ne pas trop mettre le contribuable à contribution dans le financement des différentes actions. Nous passons au tableau n° 4 qui présente les courbes de la fiscalité locale pour les trois taxes : taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti et taxe d'habitation. Vous observez que nous avons augmenté, sur 6 ans, de 0,42 % la taxe foncière non bâti, de 0,26 % la taxe foncière bâti et de 0,14 %, par an, de la taxe d'habitation. Nous disions également dans notre projection il y a 5 ans que nous ne n'augmentons pas les taux fiscaux au-delà de l'inflation. Le tableau n° 5 montre que l'inflation était de 16,12 % et la variation des taux de 8,4 % ; nous avons donc beaucoup mieux fait que ce qui était annoncé. Cela a ainsi dégagé une économie pour les contribuables colmariens de 1 897 714 €. Nous continuons rapidement avec le tableau n° 7, car je vous parlais tout à l'heure de l'évolution des bases imposables. Celles-ci évoluent positivement d'une façon physique d'environ 2 %, ce qui est remarquable par les temps qui courent dans la mesure où cela nous donne une latitude supplémentaire qui nous permet de jouer dans un deuxième temps sur une non-augmentation des taux. Nous verrons ces questions d'ici la présentation du budget primitif. Le tableau n° 8 présente la fiscalité demandée par les villes moyennes ; je ne prolonge pas puisque vous avez le rappel. Ainsi, les Colmariens font une économie de 20 millions d'euros au cumul des trois taxes par rapport à la moyenne, de 43 millions d'euros par rapport à la ville la plus chère, de 11 millions d'euros par rapport à Mulhouse et de 9,9 millions d'euros par rapport à Strasbourg. Vous avez ensuite la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, car elle est intégrée dans la fiscalité personnalisée sur la feuille d'impôt. Il se trouve que la communauté d'agglomération applique un des taux les plus modérés de France. En effet, nous sommes à 7,95 % tandis que la moyenne nationale

est de 9,26 %, de 15,31 % à Mulhouse et de 10,78 % à Strasbourg. Cela représente encore une économie de 5,2 millions d'euros par rapport à Mulhouse et de 2,32 millions d'euros par rapport à Strasbourg. Je passe sur le reste ; je ne reviens pas sur l'eau potable et la redevance puisque tout le monde connaît les tarifs colmariens. Par contre, je rebondis sur quelques observations afin de compléter les explications et répondre aux questions posées : vous parliez de dette à l'habitant, soit, mais il faut surtout veiller à ce que la dette d'aujourd'hui ne soit pas une charge insurmontable pour demain. Si nous prenons le tableau n° 15.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : ... La courbe du haut montre que la dette moyenne à l'habitant qui passe de 1 150 € à 1 192 € entre 2008 et 2012 par rapport à la moyenne nationale, nous laisse une certaine latitude. Malgré tous les travaux d'investissement, nous arrivons à le gérer puisque l'investissement est équilibré dans la présentation. Nous pourrions vous faire écouter ce que vous avez dit et vous entendrez que vous avez parlé de dette.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Je n'attends pas le budget et je réponds dès à présent puisque la question a été posée et que la situation de la dette ne va pas changer.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Je réponds à M. HILBERT concernant le manque de recettes issues du transport et je réponds en même temps à Mme VALENTIN qui est partie. Il s'agit d'un manque d'encaissement de 1,6 million d'euros. Vous l'avez dans le rapport et ce n'est un secret pour personne puisque c'est une latitude supplémentaire que nous n'avons plus. Concernant l'effort de la Ville, nous avons eu la semaine dernière au Bureau de la CAC ce que nous faisons pour les économies d'énergie. C'est extraordinaire. Aucune ville ne le fait. En effet, nous avons porté l'aide de 4 000 € à 6 000 € par logement. Comme cela vient d'être rappelé par M. FRIEH, nous avons élargi l'intervention aux ouvrants par le haut, et plus seulement les fenêtres et les portes. Nous allons bien dans le sens que vous préconisez, mais nous avons de l'avance dans la mesure où nous l'avons mis en œuvre depuis 2 ans. Concernant le transport, M. le 1^{er} Adjoint vient de répondre : Strasbourg demande un taux de 2 % alors que nous sommes à 0,6 % à Colmar et que nous circulons beaucoup plus facilement à Colmar qu'à Strasbourg. Nous sommes à un tiers du taux de Mulhouse qui s'élève à 1,8 % et je pense que nous circulons aussi bien à Colmar qu'à Mulhouse, sinon mieux.

Je continue et réponds aux autres observations qui ont été faites : M. GREINER, la dette nationale atteint 1 950 milliards d'euros, oui, mais c'est la première fois que nous sommes à cette hauteur. Seulement, ce n'est pas nouveau puisque les 5 dernières années, nous avons également augmenté, même si nous n'avions encore jamais atteint cette hauteur. Vous souhaitez également un projet qui se rapproche davantage de la population : je pense que nous allons proposer quelque chose qui va dans ce sens puisque nous arrivons au terme des investissements lourds. Nous avons

donc aujourd'hui des possibilités pour faire autre chose. D'abord, il fallait mettre en œuvre tous les projets structurants qui sont en rapport avec les souhaits de la population. Je répète le chiffre à Mme VALENTIN : nous avons, en 2014, une moins-value à cause des décisions prises par l'État de 1,650 million d'euros. Je confirme également que le raboutage de la DGF est de 3,5 milliards d'euros sur 4 ans et non de 1,5 milliard d'euros. Il s'agit de chiffres officiels qui ne peuvent pas être contestés.

M. WAGNER, sommes-nous dans la normalité ? Oui, nous le sommes. Mais, mon cher collègue, dans la normalité colmarienne qui consiste à être premier de la classe dans le domaine de la gestion. C'est pourquoi je dis que nous sommes dans la normalité colmarienne.

Intervention de M. WAGNER inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Non. Ce n'est pas seulement bien géré. Nous sommes dans la normalité, mais, avec notre normalité, nous sommes premiers de la classe. Ce qui est beaucoup plus grave est que vous oubliez l'essentiel. Chaque fois, et M. le 1^{er} Adjoint a raison, vous revenez avec la même rengaine concernant l'économie. Il vous a expliqué la situation, réalisée par une étude très actuelle qui donne une situation précise. Avant d'y arriver, prenons le tableau C qui compare Colmar dans les prévisions par rapport à ce que font les autres communes. Vous voyez que, par rapport à la moyenne, l'épargne brute est 40 % supérieure, les dépenses de fonctionnement de 16 % inférieures, les charges à caractère général de 17 % inférieures, les intérêts de la dette inférieurs de 43 % et les encours de dette inférieurs de 49 %. Ce n'est pas l'essentiel, c'est juste un rappel. Ce que je voulais vous dire se trouve page 14 de votre brochure. En effet, vous nous harcelez toujours sur le plan économique, mais lisez la page 14, elle est très explicite. En page 14, il est dit, et M. le 1^{er} Adjoint vient de le relever, que la situation colmarienne tranche totalement par rapport à Strasbourg et Mulhouse, non seulement pour l'agglomération, mais également pour la ville-centre avec les pourcentages qui figurent sur cette page. Ce ne sont pas nos chiffres, mais ceux d'une étude.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Exactement. Ce sont des chiffres réels.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Bien évidemment, la situation n'est pas parfaite. Prenez le tableau B.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Il ne s'agit pas d'une étude, mais d'un travail universitaire qui date de 2012. Nous ne parlons plus de 2008, mais de 2012. Cette étude, menée par un universitaire, Laurent DAVEZIES, et publiée par Le Seuil, dit : « On trouve, dans cette France qui gagne, la plupart des grandes métropoles – Paris, Lille, Toulouse, Nantes, Rennes, Grenoble –, ainsi que de plus petites très industrielles telles que Les Herbiers, Cholet, Colmar et Vitré. » Je veux bien que l'on nous oppose les commentaires d'un journaliste, mais il s'agit là d'un travail universitaire qui remonte à 2012,

c'est-à-dire très actuel. Ce commentaire figure en page 75 de cette étude. Pouvons-nous faire mieux que d'être remarqués par un universitaire qui fait une étude économique sur cette question ? Pour ma part, je suis très content et heureux. Alors, normalité, M. WAGNER, mais normalité colmarienne, laquelle consiste à être premiers de la classe.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN, je comprends que ces résultats puissent vous indisposer.

Intervention de M. FELDMANN inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Ce travail a été mis sur les rayons des librairies en 2012.

Intervention de M. FELDMANN inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Mais non. J'avais proposé l'acquisition de MAHLE-PISTONS. Nous ne vous avons pas attendus. J'avais proposé à la communauté d'agglomération de racheter l'unité.

M. WAGNER.

M. WAGNER : J'avais pris la précaution de demander si nous pouvions à nouveau intervenir après la présentation des tableaux. Je pense qu'aucun tableau ne répond à une question posée au Conseil Municipal.

M. le Maire MEYER : C'est vous qui le dites.

M. WAGNER : J'attends la réponse aux trois questions que j'ai posées.

M. le Maire MEYER : J'y arrive. J'ai répondu à la question économique. Vous avez également posé une question sur la communauté d'agglomération : il est vrai que les collègues maires ne voulaient pas acheter le bâtiment. Ayant maintenant opté pour l'acquisition, le transfert va se faire dans le courant de 2014. Concernant le Domaine Viticole, la procédure judiciaire n'est pas terminée.

M. WAGNER : Vous m'excuserez, mais vous alliez passer au rapport suivant avant que je ne prenne la parole, c'est-à-dire sans répondre. Et concernant le musée Unterlinden ?

M. le Maire MEYER : J'ai répondu aux questions que vous avez posées.

M. WAGNER : Non, vous n'avez pas répondu à ma question sur le musée Unterlinden.

M. le Maire MEYER : A ce jour, il n'y a pas d'augmentation de coût, si ce n'est l'actualisation des prix en rapport avec les éléments indiciaires du marché. Par contre, il y aura un retard évalué à 3 ou 4 mois.

M. WAGNER : D'accord.

M. le Maire MEYER : Vu les montants en jeu, nous pouvons nous estimer heureux. C'est la preuve que l'estimation initiale a été bien faite.

M. WAGNER : Pourrez-vous nous transmettre tous ces tableaux, peut-être y en a-t-il d'autres, que vous nous avez présentés ?

M. le Maire MEYER : Non, car ce sont des tableaux en rapport avec les questions.

M. WAGNER : Pouvez-vous nous les transmettre pour faire une analyse plus approfondie ? Ici, c'est toujours pareil.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Dans ce cas, transmettez-nous vos interventions.

M. le Maire MEYER : J'ai déjà dit que j'étais prêt à venir dans votre groupe pour expliquer mes tableaux, mais vous n'avez jamais répondu à cette proposition.

M. WAGNER : Je vous demande simplement de nous les transmettre.

M. le Maire MEYER : Je viens vous les présenter.

7. Délibération budgétaire spéciale : autorisation d'engagement et de mandatement en section d'investissement pour le budget principal – exercice 2014.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Convention avec les copropriétés des rues de Lucca, de Hyde et de Sint Niklaas.

M. le Maire MEYER : Je vous propose de retirer ce point puisque la convention se réfère à des acquisitions foncières qui ne sont pas matérialisées à ce jour. Nous y reviendrons dès que ces transferts fonciers auront été contractualisés avec les propriétaires.

Point retiré de l'ordre du jour.

9. Aide financière nominative pour la récupération des eaux pluviales.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. J'ai demandé la parole pour le point n° 8 que vous avez retiré. En effet, je ne crois pas avoir lu de

situation ou de point concernant des acquisitions foncières, mais de la requalification et des conventions avec des propriétaires pour des parachèvements de travaux.

M. le Maire MEYER : La requalification suppose des transferts fonciers.

Mme VALENTIN : Il n'y en a pas dans les conventions.

M. le Maire MEYER : Le point étant retiré, nous en débattons le jour où il sera soumis.

Mme VALENTIN : Il n'y a pas de transferts fonciers.

M. le Maire MEYER : Je suis tout de même libre de retirer le rapport.

Mme VALENTIN : Oui, mais pour de bons motifs.

M. le Maire MEYER : Si. Je vous assure.

Le rapport n° 9 est adopté sans discussion.

10. Rapport de la Commission Communale Consultative pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées.

M. l'Adj. HEMEDINGER

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : Merci, M. le Maire, chers collègues. Bien qu'opposant, je salue l'engagement municipal concernant la mise en application de la loi de 2005. Cela dit, il aurait été incompréhensible, au vu des nombreux chantiers et travaux engagés par la ville qui contribuent à l'accès à tous et pour tous, de ne pas mettre en œuvre cette loi. Je rappelle tout de même qu'il s'agit d'une loi. Parmi les suggestions – si vous lisez le rapport, vous constaterez que je suis intervenu pas moins de 8 fois et que je n'ai pas été avare de suggestions –, la Ville de Colmar a lancé les études pour la maîtrise d'œuvre en vue de la mise en accessibilité des bâtiments communaux. Entre temps, elle a commandé un diagnostic technique pour faire un état des lieux au regard de la réglementation. J'ai fait partie du jury ayant choisi les équipes de maîtrise d'œuvre ; celles-ci ont été sélectionnées pour présenter une offre. Toutefois, je suis un peu inquiet, car c'était un peu une méthode communale et elles seront départagées sur des critères de prix et de délais. Je sais bien que cela fait partie des conventions passées dans les commissions d'appels d'offres, mais je pense que sur ce volet un peu social, il serait utile que les équipes retenues puissent aussi développer leur expertise en croisant le regard de mise en conformité en matière d'accessibilité, une évaluation plus large des bâtiments en matière de fonctionnement, lisibilité, définition des zones accessibles au public, voire anticipation des travaux à conduire plus tard, même sur le plan énergétique,

etc. Établir, en quelque sorte, une sorte de tableau de bord pour le futur. Cela relève aussi du développement durable puisque c'est inscrit dans l'Agenda 21 : tout bâtiment transformé ou construit aujourd'hui doit être pensé pour le futur. Cela s'appelle la conception universelle et cela consiste à mettre en œuvre les conditions d'accès communs d'une prestation pour réaliser la participation sociale. Je tiens à le rappeler à ceux qui n'auront pas compris en quoi consiste la mise en accessibilité des bâtiments publics et ERP de la Ville de Colmar. C'est une participation sociale de chacun, quels que soient son statut, ses origines, ses capacités, son âge, son orientation sexuelle, ses croyances ou ses convictions et cela dans tous les domaines, en moyens et en quantité suffisante pour les années à venir. Merci de m'avoir écouté.

M. le Maire MEYER : Mme RABIH.

Mme RABIH : Oui, merci, M. le Maire. En complément du rapport présenté par M. le 1^{er} Adjoint, je souhaitais ajouter, préciser et informer le Conseil Municipal de la réflexion de la Communauté d'Agglomération de Colmar qui va dans ce sens de conception universelle. Cette réflexion qui a été menée se veut sur le territoire et avec la population. Elle associe l'ensemble des associations, organismes et institutions sanitaires et sociales ainsi que les comités consultatifs. En effet, chaque comité consultatif, y compris le CESEC, a été vu pour travailler ensemble et pour avoir une réflexion sur l'âge et le handicap dans le sens exact de la loi du 11 février 2005 que nous avons citée, et pour avancer vers un habitat universel. Dans ce cadre précis, je souhaitais vous présenter ce soir une des mesures qui sera soumise à approbation le 12 décembre prochain lors du Conseil Communautaire. Nous avons travaillé avec les bailleurs sociaux et la Communauté d'Agglomération de Colmar s'est associée depuis le démarrage à la réflexion engagée par l'AREAL, association régionale qui regroupe l'ensemble des bailleurs sociaux de notre territoire, pour établir un diagnostic commun et partagé du parc de logements locatifs en Alsace. La CAC a été chef de file et moteur, notamment pour la mutualisation des moyens et des coûts en proposant à l'ensemble des territoires de diagnostiquer de façon commune, avec un même référentiel, les logements et le parc locatif. C'est ainsi que le coût des études sera partagé entre la M2A, la CUS et la CAC. Dans le cadre des actions liées au programme local de l'habitat, porté par la Communauté d'Agglomération, il sera proposé au Conseil Communautaire de jeudi prochain de voter une participation financière pour la réalisation d'une étude comprenant le diagnostic des logements sur le territoire de la CAC, la détermination des améliorations nécessaires pour les rendre accessibles ainsi que les espaces communs qui leur sont liés, la création d'une base de données commune permettant de faire le lien entre l'offre et la demande par le biais d'un fichier partagé. En effet, aussi curieux que cela puisse paraître, cela n'existe pas encore aujourd'hui. Il est donc très difficile, lorsqu'une demande intervient, de pouvoir retrouver le logement qui pourrait répondre à cette demande. Le dispositif qui a été mis en place prévoit une participation financière prise en charge pour moitié entre le Conseil Général et la CAC pour un montant total de 5 €/logement diagnostiqué, plafonné à 15 000 € pour les bailleurs

disposant de plus de 3 000 logements. Il sera ainsi proposé de consacrer 10 000 € à cette opération.

M. le Maire MEYER : M. Daniel MEYER.

M. l'Adj. MEYER : Oui, M. le Maire, mes chers collègues, je voudrais répondre à Christian MEISTERMANN qui a mis en cause la Commission d'Appel d'Offres dont il fait partie et que j'ai l'honneur de présider.

M. le Maire MEYER : Il ne l'a pas remise en cause.

M. l'Adj. MEYER : Non, mais il s'interroge sur la méthode. Je rappelle simplement que tous les sujets sont traités avec ce problème d'accessibilité en priorité. Il le reconnaît lui-même. Je vais même au-delà de la Commission d'Appel d'Offres, car à chaque fois qu'il y a le moindre doute sur un des chantiers, il est lui-même interpellé pour qu'il donne son acquiescement sur les projets en cours. Je crois que nous ne pouvons pas collaborer plus aujourd'hui avec Christian MEISTERMANN en particulier et l'accessibilité en général.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : M. Daniel MEYER, vous ne m'avez pas bien compris. Je ne mets pas en cause la Commission d'Appel d'Offres. Je signalais simplement que vu le volet social de cet énorme chantier qui consiste à mettre en conformité et en accessibilité les établissements recevant du public colmarien, il pourrait, au-delà des critères récurrents que sont le prix et les délais, y avoir une réflexion plus globale ; réflexion que j'ai développée. Je ne parle absolument pas du fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres à propos de laquelle je n'ai rien à dire. J'y participe et je la trouve bien fonctionnelle. Ce n'était pas le sujet.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN, c'est déjà une lourde contrainte d'assumer la mise en conformité. Certaines communes n'y arrivent pas et sont très en retard. J'ai cet écho à Paris, et des communes auront 3 ou 4 années de retard malgré la loi, car elles n'y arrivent pas.

M. MEISTERMANN : Elles ont des difficultés, je le reconnais. Nous avons refait le baromètre de l'accessibilité APF magazine express. Nous sommes à peu près dans la moyenne des villes préfectorales. Seule une vingtaine sur les 96 sont en deçà de la moyenne. J'ai une grande confiance en la volonté politique des élus et, le Comité Interministériel du Handicap s'étant réuni, je sais que le gouvernement en place ne remet pas en cause les délais 2015 même s'ils seront difficiles à appliquer. En revanche, ils vont trouver des moyens pour accompagner et sensibiliser les communes qui ont encore tendance à traîner.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN, il ne faut pas mettre en doute la volonté des élus. Ils n'ont tout simplement pas les moyens budgétaires pour respecter les délais. Dans certaines villes, les bâtiments en présence supposent des projets insurmontables.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : Je vous rappelle, M. le Maire, que vous étiez député à l'époque où cette loi a été votée, que vous l'avez signée des deux mains et

que je vous ai accompagné en étant force de propositions auprès de l'Assemblée. Il ne faut donc pas revenir en arrière aujourd'hui. Je sais bien qu'il y aura des difficultés et que tout peut se négocier. Cependant, il ne s'agit pas uniquement des personnes handicapées – ne me regardez pas comme cela –, mais de l'ensemble de la population. C'est du confort pour tous.

M. le Maire MEYER : Vous m'interpellez, M. MEISTERMANN, il faut bien que je vous regarde ! Si je regardais à côté, je serais impoli. Cela n'a rien à voir avec la loi, c'est en rapport avec les moyens budgétaires des communes.

Intervention de M. MEISTERMANN inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : C'est effectivement ce que je voulais répondre à M. MEISTERMANN. Certes, la loi est la même pour tous en France. Néanmoins, si nous la respectons beaucoup plus à Colmar que dans beaucoup d'autres endroits en France, c'est parce que nous en avons les moyens et parce que nos investissements ont toujours une vision humaniste. C'est l'humanisme colmarien auquel nous tenons beaucoup. J'ajouterais juste un point : bien évidemment, pour les permis de construire à venir, la loi est automatiquement respectée. Il n'y a donc pas besoin de prévoir de dispositions particulières lors des appels d'offres, la loi étant forcément respectée. Nous avons tous ce souci – et vous l'avez aussi, je le sais – et cette petite pensée pour les commerçants et les entreprises qui croulent sous les réglementations diverses et variées, les normes. Pour ceux-là, la mise en accessibilité est une vraie interrogation, voire une vraie crainte pour certains qui n'ont tout simplement pas les moyens de faire les travaux qui seront rendus obligatoires par la loi. Nous devons aussi apprécier les choses au cas par cas avec pragmatisme, respect des intérêts économiques des uns et des autres et humanité. Effectivement, la façon dont nous traitons les personnes différentes ou les personnes handicapées montre aussi notre degré d'humanité.

M. le Maire MEYER : J'ajouterais même que la mise en application locale et totale va provoquer des vacances de surfaces qui ne seront pas réexploitables tout de suite. Toutes les surfaces qui se situent à partir des niveaux 1 et 2, où l'accessibilité est difficile à organiser, deviendront des surfaces vacantes.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

11. Avis sur la suppression du passage à niveau n° 3 rue des Mésanges.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, merci, M. le Maire. Je voulais dire que nous partageons entièrement les termes de ce rapport. Effectivement, comme il est dit, ce passage est très utilisé par les piétons, notamment du fait de l'arrêt de bus qui a été mis en place à proximité immédiate, route d'Ingersheim. De ce fait, ce passage permet un accès facile au CPA pour les usagers du bus. Il facilite également l'accès au bus pour les habitants du quartier, côté rue des Mésanges. J'ai également vu à plusieurs reprises les élèves de l'école maternelle Les Lilas l'emprunter. Il faudrait effectivement obtenir le maintien du passage sur la voie ferrée, mais demander, le cas échéant, sa sécurisation. Il existe de nombreuses possibilités pour sécuriser, que ce soit par un feu, un signal sonore, un portique qui se bloque. En tout cas, la nécessité de ce passage est évidente. Nous sommes pour les termes de ce rapport.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Je me réjouis de votre position. Par ailleurs, vous êtes conseillère générale du canton Nord qui est concerné par ce passage. Vous avez vu qu'il y avait quelques avis, trop peu, qui auraient pu influencer encore plus l'avis du commissaire-enquêteur. En tant que conseillère générale, vous auriez pu vous exprimer dans le cadre de cette enquête et dire ce que vous dites ce soir. Cela aurait eu plus de poids. Toutefois, je me réjouis de ce que vous venez de dire.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, je voudrais simplement dire que les habitants ont eu beaucoup de mal à s'exprimer dans le cadre de cette enquête, car les panneaux mis en place à proximité immédiate du passage ont été arrachés à trois reprises. Peu de personnes étaient donc au courant de cette enquête. Ceci étant, je ne suis pas là pour faire la polémique, mais pour le bien des Colmariens. Ce rapport va justement dans le sens de la volonté des habitants de ce quartier et de tous les habitants de Colmar qui empruntent ce passage.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint n'a pas parlé des habitants, mais de la conseillère générale.

Mme KLINKERT : Pour ma part, je parle des habitants. Ce sont les habitants de Colmar qui m'intéressent, et non ma personne, M. le Maire.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Vous les représentez.

M. le Maire MEYER : Étant donné que vous représentez les habitants, nous aurions bien aimé avoir votre opposition sur le registre de consultation.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Dans l'intérêt du projet de non-suppression.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Je m'associe aux propos de Brigitte KLINKERT et suis heureux que la Ville de Colmar présente ce rapport aujourd'hui. Je n'ai pas non plus écrit durant l'enquête publique, car cela s'est passé très vite et nous étions très occupés. J'ai moi aussi une question : M. le 1^{er} Adjoint, en tant que conseiller régional, avez-vous écrit au cours de cette enquête publique ?

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Je peux vous répondre très clairement. Tout d'abord, je visais le canton Nord pour lequel Mme KLINKERT représente les habitants.

M. HILBERT : En tant que conseiller régional, vous représentez tous les Alsaciens.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Ensuite, j'ai eu des contacts très clairs avec le commissaire-enquêteur.

M. HILBERT : Avez-vous écrit ?

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Nous avons défendu la non-suppression et j'ai fait ce qu'il y avait à faire à ce sujet. Mais nous pouvons regretter qu'il n'y ait pas eu une mobilisation suffisante qui nous aurait permis d'avoir plus de poids dans les négociations que nous avons eues avec le commissaire-enquêteur.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ?

Mme KLINKERT, vous n'avez pas voté l'opposition.

Intervention de Mme KLINKERT inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : J'ai regardé.

Mme KLINKERT : Je suis intervenue auprès du Directeur Régional de la SNCF pour lui demander le maintien de ce passage.

M. le Maire MEYER : Après l'enquête.

Mme KLINKERT : Non.

M. le Maire MEYER : Si, après l'enquête.

Mme KLINKERT : Le maire a toujours raison.

M. le Maire MEYER : Dans ce cas, il a raison. C'était après l'enquête. Ce n'est pas le fait de dire que le maire a toujours raison, car c'est la réalité.

Le rapport est approuvé.

12. Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried 2014-2019 – programmation initiale avec le Conseil Général du Haut-Rhin.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : M. le Maire, c'était pour le point précédent. Je voulais juste vous inviter, non pas à nous dire que nous n'avons pas bougé lorsque l'on nous présente un avis une fois les choses faites, mais pour vous inviter à nous prévenir lorsqu'il y a des enquêtes afin que nous puissions tous nous mobiliser. En effet, l'intérêt des Colmariens est là. Merci.

M. le Maire MEYER : Toutes les enquêtes sont déclarées publiquement. De plus, la commission en a débattu.

Mme VALENTIN : Sûrement.

M. le Maire MEYER : Je veux bien jouer au billard, mais un chat est un chat.

Mme VALENTIN : Si nous voulons défendre les Colmariens, il y a plusieurs moyens de le faire.

M. le Maire MEYER : Toutes les enquêtes sont déclarées publiquement. De plus, la commission en a débattu.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Sur le rapport 12, je voudrais simplement dire que le Département s'engage pour 6 ans aux côtés de la Ville à porter les projets structurants et déterminants de la Ville de Colmar. Le CTV ou Contrat de Territoire de Vie qui nous est soumis ce soir comprend les projets structurants. Deux révisions de ce Contrat de Territoire de Vie sont prévues : une première fin 2014 pour, le cas échéant, revoir les projets après les élections municipales et une seconde fin 2016 pour la suite et une deuxième partie du Contrat de Territoire de Vie. Je voudrais également dire qu'à côté de ce Contrat de Territoire de Vie qui concerne les projets structurants, il y a également les projets d'intérêt local, comme des aménagements de rues. Ces projets d'intérêt local sont actuellement à l'étude au Conseil Général et ils seront prochainement finalisés. Pour ces projets d'intérêt local, il y a une enveloppe annuelle laquelle est, chaque année, mise à disposition du territoire de vie pour faire face aux projets de l'année, réalisés dans l'année.

M. le Maire MEYER : Par courtoisie, il ne faut pas cracher dans la soupe et je ne le fais pas. Premièrement, le Département est loin de ce qu'il faisait il y a 3 ou 4 ans puisque nous sommes 50 % en dessous pour la Ville de Colmar. Deuxièmement, pour les nouvelles modalités d'accompagnement, il s'agit d'une subvention en annuités, ce qui va totalement changer le dispositif. En d'autres termes, pour l'aide à espérer du Département payable en annuités, la Ville devra faire appel au crédit bancaire pour financer les projets. Les dispositions sont donc totalement différentes. Troisièmement, je m'en suis ouvert au président, des projets de droit commun lorsque nous inaugurons le parking de la rue Saint-Josse. Pour les travaux de voirie, nous avons obtenu 15 000 €, ce qui était plus que symbolique. J'en ai parlé au président, car il s'agit d'un ouvrage d'un total de plus de 7 millions d'euros. Peut-être, le Département fait ce qu'il peut, même si nous sommes loin par rapport à ce que fut l'ancien partenariat.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, M. le Maire, lorsque vous présentiez les orientations budgétaires de la Ville de Colmar, vous évoquiez les difficultés liées au fait que l'État ne verse plus les dotations qu'il versait aux collectivités territoriales ces dernières années. Je pense que ce que vous disiez pour la Ville est vrai, et encore plus vrai, pour les départements qui se sont vu

transférer parallèlement des compétences énormes dans le domaine de la solidarité. Vous savez bien que ces dépenses, que ce soit pour les personnes âgées avec le versement de l'APA, pour les personnes handicapées ou les personnes sans emploi avec le versement du RSA, ne sont pas compensées par l'État.

M. le Maire MEYER : Je n'ai pas dit le contraire, Mme KLINKERT. Seulement, lorsque vous dites que l'État n'honore pas, votre collègue en face n'est pas d'accord. Vous l'avez entendue tout à l'heure. Deuxièmement, il ne s'agit pas d'un transfert de compétences pour les personnes âgées, mais d'une compétence nouvelle. Celle-ci n'a jamais été assurée par l'État qui ne la compense pas. Ce n'est donc pas un transfert, mais une nouvelle mission.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci, M. le Maire. C'est un secret de polichinelle que de dire que le Département va mal.

M. le Maire MEYER : Je n'ai pas dit qu'il allait mal.

M. HILBERT : Si.

M. le Maire MEYER : J'ai dit qu'il faisait ce qu'il pouvait.

M. HILBERT : Il fait ce qu'il peut et il fait beaucoup moins, car il va mal et que des compensations n'ont pas été faites. C'est bien pour cela que nous avons cherché, il n'y a pas si longtemps, des solutions nouvelles et innovantes, lesquelles n'ont pas été retenues. Je pense à la collectivité unique. Nous aurions peut-être pu aller mieux, mais nous n'avons pas tenté, pas essayé. Tant pis. Si je comprends bien, il faut tout de même signer le Contrat de Territoire de Vie.

M. le Maire MEYER : Qui dit le contraire ?

M. HILBERT : Je pose la question pour être sûr.

M. le Maire MEYER : Je viens d'expliquer que nous sommes loin de ce que faisait le Département. Seulement, il ne faut pas faire tout un laïus dans la mesure où nous sommes en retrait de 50 % par rapport à ce que nous avions il y a 3 ou 4 ans. C'est tout. En réponse au fait que l'on nous fait miroiter des subventions nouvelles, j'ai cité volontairement le cas de la rue Saint-Josse et les 15 000 €, alors que les travaux de voirie de cette rue s'élevaient à 700 000 €.

M^e GRUNENWALD.

M^e GRUNENWALD : Oui, juste un mot pour M. HILBERT : pense-t-il réellement que la Région serait venue au secours du Haut-Rhin pour que les subventions soient à l'aune de ce qu'elles étaient il y a quelques années ?

M. HILBERT : *intervention inaudible sans micro*

M^e GRUNENWALD : Vous le pensez réellement, vous dites la vérité ?

M. HILBERT : Tout à fait.

M^e GRUNENWALD : Ah bon.

M. le Maire MEYER : Franchement, vous êtes le seul à y croire, étant donné que les finances restaient à la même hauteur. C'est le système des vases communicants : si vous donnez à quelqu'un, vous réduisez davantage la latitude des autres.

M. HILBERT : C'est ce que l'on appelle la mutualisation.

M. le Maire MEYER : Nous ne sommes pas dans la mutualisation, puisque cela repose sur les mêmes crédits budgétaires.

Puis-je soumettre le rapport est mis aux voix ? Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Vous voyez, Mme VALENTIN, je ne suis pas le seul à dire que l'État est en retrait.

13. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes colmariens âgés de 17 à 23 ans – 19^{ème} session.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Restauration intérieure de la chapelle du musée Unterlinden – travaux relatifs aux Monuments Historiques – deuxième tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Il s'agit d'une réponse indirecte à la question posée tout à l'heure par M. WAGNER.

Mme l'Adj. CHELKOVA : Tout à fait.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, merci, M. le Maire. Je ne sais pas si vous vous souvenez, mais lors d'un dernier Conseil Municipal, je vous demandais des précisions sur les conséquences de l'inondation qui avait eu lieu à l'occasion d'orages au musée Unterlinden. Vous me répondiez que vous aviez reçu une lettre à ce sujet du président de la société Schongauer vous disant que c'était une « toute petite inondation de rien du tout » ; je reprends vos propres termes. Or, je viens de lire dans un hebdomadaire national, en l'occurrence, le Moniteur de l'Architecture, en date du 28 novembre 2013 : « Le 5 octobre, une spectaculaire inondation a immergé les fondations de l'extension contemporaine et la galerie de liaison vers le monument

historique qui abrite le musée. L'épaisseur d'eau a atteint 1,60 mètre. » C'est simplement pour dire que ce qui est nié à Colmar est su à Paris.

M. le Maire MEYER : Je suis à l'aise pour répondre. Le courrier du président était en rapport avec le patrimoine du musée. Je disais que les œuvres du musée n'avaient subi aucun contrecoup par rapport à l'inondation. Dans un deuxième temps, les tranchées ont été inondées, causant des dégâts, en partie de la responsabilité des entreprises et en partie de la responsabilité du maître d'œuvre. Les assurances ont été saisies à ce titre et cela tourne autour de 500 000 € pour se départager les frais. C'est en rapport avec les tranchées et non avec le patrimoine du musée.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

15. Reconduction des « Ciné Pass » et « Culture Pass Colmar ».

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Concours artistique de la Ville de Colmar : programme 2014.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, merci, M. le Maire. Nous sommes heureux qu'un concours artistique de la Ville de Colmar existe, mais, à plusieurs reprises, nous avons demandé quels étaient les critères d'attribution du Prix de soutien de la ville à des artistes colmariens. Vous nous dites que c'est pour des artistes exposant en dehors de Colmar, mais que cela signifie-t-il ? Est-ce à Horbourg ou à l'étranger ? Qui est concerné vraiment ? Pour des artistes qui exposent où ? Une deuxième question : pour des projets très importants comme des créations pour des ronds-points, ne serait-il pas intéressant de faire un concours pour qu'il y ait une certaine cohérence dans ce qui est mis en place sur ces ronds-points et pour donner une chance aux artistes locaux ?

Mme l'Adj. CHELKOVA : Pour répondre à votre question, le règlement du concours est joint au rapport. Cela s'adresse à tout artiste colmarien âgé de moins de 18 ans qui expose en dehors de Colmar, mais pas forcément à l'étranger. Quatre artistes au maximum peuvent être soutenus. Il s'agit bien entendu de proposer un projet où la Ville de Colmar est mise à l'honneur.

Par contre, la distance par rapport à Colmar ne fait pas partie des critères. Cela peut-être en dehors de Colmar, en France ou en Afrique du Sud, mais il doit s'agir d'un artiste colmarien. Concernant les ronds-points, il ne s'agit pas de mission locale. Nous proposons de continuer à travailler sur des projets à la fois artistiques et d'insertion qui ont été particulièrement réussis.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

17. Acceptation d'un don au profit de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Convention pour le soutien à la lecture en langue allemande à l'école élémentaire.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Merci. Mon intervention ne demandera pas de réponse de la part de Mme CHELKOVA. Je voulais saluer et applaudir la politique très volontariste du Président du Conseil Général du Haut-Rhin dans le domaine du bilinguisme. Nous avons entendu ses déclarations, notamment avec la Corse. Il est vrai qu'à Colmar, nous menons des actions très volontaristes. Pour reprendre le terme de M. le 1^{er} Adjoint, nous sommes une locomotive, tant sur le développement et la démocratisation des sites bilingues que sur les dotations de livres pour les bibliothèques dans les écoles. Je regrette simplement dans ce rapport que les services du Conseil Général du Haut-Rhin soient en retrait par rapport à la politique de leur Président. Jusqu'à maintenant, le Conseil Général nous accompagnait en dotations de livres pour chaque ouverture de classe bilingue et c'était renouvelable tous les ans. Or, aujourd'hui, cette aide se limite à une seule dotation pour une école et sur 2 ans. Je voulais juste souligner l'incohérence entre le discours très volontariste du Président et les services qui, visiblement, ne mènent pas une politique à la hauteur des déclarations de leur Président.

M. le Maire MEYER : Vous savez, les services font ce qu'ils peuvent. A l'intérieur des crédits qui sont ouverts.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Dans un domaine parallèle, Mme l'Adjointe, j'observe que l'État nous a honorés de 7 000 € pour le Salon du Livre, alors que nous étions habituellement à 20 000 €. Je n'attends pas de réponse.

19. Avenant Contrat Enfance Jeunesse 2012/2015.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Subventions pour projets scolaires.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Vente de terrain par le Consistoire de Colmar de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Subvention au Centre Communal d'Action Sociale et convention de mise à disposition de locaux et de moyens matériels et techniques.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Attribution d'une subvention dans le cadre des « Bourses Jeunes ».

Voir rapport –

Mme HOUPIN – CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Soutien aux échanges scolaires – 2^{ème} tranche.

Voir rapport –

Mme JACQ – CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Je pense que mon intervention ne vous surprendra pas. Je voulais simplement relever encore une fois une certaine complexité : nous parlons de 85 élèves pour lesquels nous donnons 20 € à chacun. Pour cela, chaque famille doit fournir une attestation du chef d'établissement, pour les élèves colmariens bien sûr – je ne reviendrai pas sur ce problème de critères – un justificatif de domicile, un relevé d'identité bancaire, etc. Il faut chaque fois mettre en place ce système pour chaque famille bénéficiaire d'une subvention de 20 €. C'est non seulement d'une grande complexité, mais les frais de gestion ne doivent pas être très loin de 6 ou 7 € par famille pour une subvention de 20 €. Il m'a toujours été répondu que c'était rigoureusement impossible de trouver une solution pour faire comme dans les autres villes, c'est-à-dire financer le voyage dans sa globalité. C'est ensuite à l'établissement ou à l'enseignant chargé du voyage de se débrouiller pour baisser le coût du voyage pour les familles. Ce serait tout de même beaucoup plus simple de faire ce qui se fait partout ailleurs. C'est aussi vrai pour les tickets de cinéma, le Pass Culture ou l'aide à la récupération des eaux de pluie qui s'élève à 28 €. Nous ne pouvons plus faire des dossiers complets pour des subventions de 20 € à 30 €. Il faut absolument arriver à mieux cibler. Je trouve que ce sont des usines à gaz et j'en viens à douter de certains aspects de la bonne gestion que l'on nous vante toujours.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD, je vous invite à me produire la liste des villes qui payent les voyages.

M. DENECHAUD : Il y en a beaucoup.

M. le Maire MEYER : Produisez-moi le nom des villes qui payent les voyages et nous verrons.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

25. Convention relative au fonctionnement et au financement de l'instance INFOBEST Vogelgrun Breisach pour la période 2014-2017.

Voir rapport –

Mme JACQ – CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Coopération décentralisée Ville de Colmar/Communauté Urbaine de Limbé/IRCOD : convention opérationnelle fixant la contribution 2013 et les actions 2014 – convention triennale 2014-2016.

Voir rapport –

Mme JACQ – CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Modification du ratio d'avancement au grade d'attaché principal.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est plus juste par rapport à la première présentation.

M. l'Adj. WEISS : Oui, M. le Maire.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Attribution de subventions pour les animations organisées dans le cadre de la soirée du Nouvel An 2013.

Voir rapport –

Mlle l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme GINDENSPERGER.

Mme GINDENSPERGER : Merci, M. le Maire, chers collègues, les fêtes de fin d'année, en particulier celles concernant le passage à la nouvelle année, sont l'occasion de rassembler pour un moment festif, sous l'égide partielle des centres sociaux-culturels, des personnes des quartiers Ouest avec attribution de subventions municipales. Cette année, 13 associations ont sollicité des subventions, mais à la lecture du document contenant la liste des bénéficiaires, nous nous posons quelques questions. Certaines associations renouvellent leur demande. Y a-t-il, à un moment ou à un autre, une estimation fiable du nombre de participants les années précédentes permettant la justification des dépenses ? Y a-t-il vérification des factures ? Les participants sont-ils tous colmariens ? En effet, la Ville de Colmar participe financièrement, aussi bien dans le domaine éducatif pour les projets et les voyages, comme nous venons de le voir, que dans celui des économies d'énergies ou de la vitalité du commerce local, par le biais de subventions aux seuls Colmariens et selon un barème identique qui ne souffre d'aucun aménagement. Les associations sportives, par exemple, sont aidées en fonction du nombre de membres colmariens. Les critères d'attribution sont constants et affirmés lors de chaque délibération portant sur ces domaines, mais nous constatons que cela n'est pas le cas

aujourd'hui. En effet, le montant de chaque subvention n'est pas en rapport avec le nombre de participants et encore moins avec le nombre de participants colmariens. Par exemple, 250 personnes et 1 000 € pour l'Entraide et Amitiés Franco-Marocaines, 150 personnes et 1 000 € pour la Grande Mosquée, mais 30 personnes et 500 € pour Entre Amies, ce qui amène une fourchette de quelque 4 à 16 € par personne. Certes, ces rencontres annoncent qu'elles sont ouvertes à tous, mais leur localisation (Grande Mosquée, par exemple) ou leur mode de diffusion de l'information (journaux, commerces, lieux publics) ne suggèrent pas cette possibilité. Pour la quasi-totalité, sauf l'une ou l'autre, ces associations regroupent des personnes d'une même nationalité d'origine et nous regrettons que la municipalité favorise, par sa participation financière et prêt de salle, un communautarisme qui n'a pas lieu d'être dans des quartiers désignés et à un moment festif pour tous. La richesse colmarienne est faite des richesses multiples qui composent sa population : un moment festif, tel que le Nouvel An, fête universelle, sans connotation politique, culturelle, culturelle, doit aussi être un moment de partage, en favorisant le lien social entre voisins, entre amis, en famille. Nous relevons, par exemple, l'organisation de la soirée du Nouvel An par l'Association Syndicale des Familles Monoparentales et Recomposées qui invite sans distinction de lieu d'habitation, de sexe, de situation sociale, de nationalité. Pour nous, une municipalité doit soutenir les associations en favorisant l'intégration de tous, en les incitant à se rencontrer et à organiser ensemble ce moment festif du passage à la nouvelle année par des rencontres en un ou plusieurs lieux qui puissent les accueillir ensemble, sans distinction d'origine, de nationalité, de religion ou d'âge. Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, mes remarques rejoignent un peu celles de Mme GINDENSPERGER. Ces 19 000 € pris sur les crédits CUCS servent, si nous faisons la liste des différentes associations, à payer des repas. Effectivement, ces repas ne sont pas uniquement destinés à des Colmariens dans la mesure où certaines soirées ne sont pas destinées uniquement à des Colmariens. Pourquoi pas ? C'est intéressant. Historiquement, certaines soirées du réveillon se passaient mal avec des personnes qui allaient à l'encontre des jeunes et qui essayaient de les surveiller. C'était un peu une contrepartie de la ville pour aider les personnes qui faisaient une sorte de veille dans la rue ce soir-là. Maintenant, il s'agit de repas payés à des associations. Pourquoi pas ? Par contre, si l'une des associations dont je fais partie souhaite organiser un repas de réveillon le soir du Nouvel An, peut-elle faire une demande de subvention ? Nous ouvrons à tout le monde, il n'y a pas de souci, pour payer le repas que nous souhaitons organiser. Quelles sont les modalités pour obtenir cette subvention ?

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mlle l'Adj. DENEUVILLE : Tout d'abord, Mme GINDENSPERGER, je vous invite à venir avec nous le soir du réveillon à visiter les associations. Vous verrez que le nombre de participants est bien réel. Bien évidemment, après chaque réveillon, nous demandons les factures pour vérifier. S'agissant des

associations communautaires ou non communautaires, vous avez pu voir dans le rapport qu'il y avait deux associations non communautaires, dont l'une se voit prêter la salle. Nous ne prêtons pas de salles uniquement à des associations communautaires. Ensuite, j'invite toutes les associations non communautaires à faire appel à la Ville pour une demande de subvention. Cela répond aussi à la question de M. HILBERT par rapport à une demande de subvention pour l'une de ses associations. Si elle intervient dans le cadre du périmètre CUCS, elle peut bien évidemment demander une subvention.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues, je suis très étonné d'entendre des remarques de cette nature, surtout venant de ce bord politique. M. HILBERT l'a rappelé, il s'agit de crédits du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Ces crédits sont effectivement destinés à tenter de faire en sorte que le passage à la nouvelle année se passe bien, sans désordres de nature à troubler l'ordre public, mais aussi pour accompagner la fête. Les précautions sont prises puisque la demande de subventionnement est faite en fonction des besoins effectifs et les bilans sont demandés et vérifiés. De point de vue de la gestion de ce qui est concédé comme subvention, il n'y a aucun souci à se faire dans la mesure où le travail est fait très sérieusement. Encore une fois, je m'étonne et j'ai envie de poser une question : connaissons-nous beaucoup de villes, en France, où le maire en personne, accompagné d'un certain nombre d'adjoints, dont M. le 1^{er} Adjoint et d'autres encore, passe son réveillon auprès de la population au lieu d'en profiter pour rester tranquillement chez lui pour sabler le champagne et s'amuser en famille ? Rares, sans doute, sont les villes où le maire et l'équipe municipale s'impliquent à ce point-là auprès de la population pour le réveillon du Nouvel An afin, pour être non seulement auprès de la population, mais aussi faire en sorte qu'il y ait le moins de désordres possibles lors de cette soirée. Je termine par où j'ai commencé : je m'étonne que ces remarques viennent de ce bord politique qui devrait plutôt soutenir sans aucune réserve ce genre d'initiatives.

M. le Maire MEYER : Mme GINDENSPERGER.

Mme GINDENSPERGER : Merci, M. le Maire. A la dernière intervention concernant la visite du Conseil Municipal lors de ces soirées, je n'ai pas la réponse pour d'autres villes. Je constate simplement que c'est une façon de rencontrer les personnes dans un certain but ; je ne dirais pas lequel.

Brouhaha

M. le Maire MEYER : Soyez gentils, laissez-la parler.

Mme GINDENSPERGER : Je crois, M. FRIEH, que vous n'avez pas écouté la totalité de mon intervention...

M. le Maire MEYER : Vous étiez assez longue.

Mme GINDENSPERGER : Pour une fois, M. le Maire, c'est moi. Vous n'avez donc pas écouté la dernière partie de mon intervention, voire pas du tout d'ailleurs, qui parlait d'accueillir ces personnes ensemble. J'ai retenu le terme communautarisme sciemment, car je ne crois pas que séparer les

communautés dans des repas où elles restent entre elles soit la bonne façon d'arriver à un lien social tel que nous le souhaitons dans les quartiers plus difficiles.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, je crois que M. FRIEH a quitté depuis trop longtemps le bord politique dont il s'étonne des prises de position ce soir. Effectivement, ce n'est pas le fait d'organiser des fêtes qui est mis en cause, mais le fait d'atomiser ces fêtes. A la lecture de ce rapport, nous constatons que c'est une sorte de repli sur soi. C'est ce que nous regrettons aussi. Nous aimerions que vous utilisiez ces 19 000 € pour faire une seule grande fête où toutes les associations se réuniraient pour organiser cette rencontre.

Brouhaha

M. HILBERT : Oh ! La sécurité, nous le faisons l'été pour le feu d'artifice et à de nombreux endroits. C'est tout à fait possible.

Brouhaha

M. le Maire MEYER : Laissez parler.

M. HILBERT : Il me semble que pour le passage à l'an 2000, vous aviez organisé un feu d'artifice en plein hiver qui pouvait réunir des associations, chacune de son côté. Je crois qu'il est possible de faire quelque chose tous ensemble et c'est bien parce que nous avons des valeurs de ce bord politique que nous le pensons.

M. le Maire MEYER : M. GREINER.

M. GREINER : Oui. Au début, comme cela a été rappelé tout à l'heure, c'était pour essayer de diminuer la tension lors de ces fêtes. Toutefois, après une dizaine d'années, je constate que l'intégration n'a pas été réussie. En effet, nous ne devrions pas encore dire aujourd'hui que c'est pour désamorcer des tensions. Si l'intégration avait été effectivement faite au bout de 18 ans, et si ces personnes avaient aussi fait un certain effort d'intégration, nous n'aurions pas à discuter de certains problèmes de communautarisme en ce moment. Je le regrette un tout petit peu, car lorsque je suis interpellé dans la ville de Colmar, on me rétorque quand même que 50 ans après que ces personnes sont venues, elles ne se sont toujours pas intégrées. Il y a tout de même là un problème. Cela m'interpelle et je n'arrive pas à donner une réponse. De plus, ce n'est pas parce que nous allons partager un repas que nous allons encore mieux intégrer. Nous diminuerons peut-être les tensions, mais je ne sais pas si nous arriverons de cette façon à intégrer correctement ces gens-là.

M. le Maire MEYER : Mme RABIH.

Mme RABIH : Oui, merci. Je suis relativement choquée par ce que j'entends de-ci de-là. Je crois qu'il ne faut pas tout mélanger et qu'il y a des idées sur lesquelles il ne faut pas surfer. Je partage tout à fait l'opinion de mon collègue, René FRIEH, et certaines choses que nous entendons font mal aux oreilles du côté où nous les entendons. Pour ne pas m'être éloignée trop du bord dont vous parlez, M. HILBERT, je dirais que cela me fait mal à ma laïcité et mal à mon concordat. Il y a bien un petit monde idéal du

socialisme, avec des mesures qui avaient été édictées ou préconisées comme la suppression du concordat et de toutes ces spécificités. Aujourd'hui, nous n'y sommes pas trop et nous n'entendons plus trop ces questions. A mon sens, il n'est pas question avec un repas de fin d'année de faire de l'intégration. Je ne crois pas que ce soit ainsi que les choses ont été vues. Je suis relativement choquée et scandalisée, car nous sommes en Alsace et que l'Alsace est une terre de tolérance, d'humanisme. Nous avons, assez curieusement – ce n'est d'ailleurs pas compris ailleurs en France, comme dirait HANSI – cet esprit de tolérance alsacien que le concordat permet. Les conseils de fabrique ne choquent personne, les fêtes paroissiales non plus. Ce soir-là, ce n'est ni une fête paroissiale ni une fête communautariste. C'est une fête de tolérance, de passage d'une année à une autre tout simplement. Je crois qu'il n'y a pas lieu de polémiquer de cette manière sur cette question.

M. le Maire MEYER : Je ne pense pas que nous cherchions à polémiquer. Si nous connaissions mieux ces rassemblements, je suis persuadé que nous aurions pu faire l'économie de cet échange. Vous ne pouvez pas empêcher une proposition de rassemblement dans une mosquée, rue de la Poudrière, puisque cela concerne les paroissiens de cette rue. Vous ne pouvez pas empêcher le même rassemblement dans la maison de prières, rue de la Gravière, car les murs appartiennent à une association. Heureusement que ces associations sont là pour rassembler leurs ressortissants. Allez voir – ce n'était pas le cas l'année dernière – au Centre Europe : la population venait de tous les horizons. On disait qu'il s'agissait des Algériens ; certes, c'est le président des Algériens qui a organisé, mais sur les quelque 300 à 350 personnes, la moitié étaient des Alsaciens de souche. Que pouvons-nous faire de plus ? Je vous invite, mes chers collègues, à consacrer votre réveillon du 31 décembre pour visiter les différents lieux et voir comment cela se passe. Je suis persuadé que nous n'aurons pas cette discussion l'année prochaine. Je suis très à l'aise et j'ai chaque fois beaucoup de plaisir à voir, non pas cette euphorie, mais cette joie, cette satisfaction d'être ensemble et mélangés les uns aux autres. Vous êtes totalement déconnectés de la réalité.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Mme GINDENSPERGER, vous êtes déjà intervenue deux fois, tout comme M. HILBERT.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec l'abstention du groupe « Unis à gauche pour Colmar ».

29. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. WAEHREN – CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Je vous propose d'ajouter un rapport supplémentaire qui concerne le dispositif d'aide au déneigement. Qui est d'accord pour ajouter ce rapport ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est ajouté.

30. Dispositif d'aide au déneigement des trottoirs publics devant les propriétés privées.

Voir rapport –

M. l'Adj. Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci. La nouveauté par rapport au dispositif que vous aviez déjà mis en place est qu'il n'est plus obligatoire d'avoir une incapacité physique pour pouvoir déneiger. Les personnes qui le font pour des motifs qui leur sont propres, comme cela a été dit, et qui ont été choisies, devront financer le service au coût réel, ce qui est très bien. Cette mesure va dans le bon sens et c'est d'ailleurs ce que nous avons proposé dès le début. Cela vous fait rire, M. le 1^{er} Adjoint, mais vous pouvez reprendre les sténogrammes. Quand cette mesure a été proposée exclusivement pour les personnes âgées ou handicapées, nous avons dit : « Pourquoi ne pas faire la même chose de manière payante pour les autres ? » Nous l'avions dit, c'est écrit et cela se retrouve facilement. En tout cas, je suis très content que cela puisse se mettre en place. Nous jouons un peu collectif. Nous parlions de mutualisation tout à l'heure, c'est un peu le cas ici. En effet, parmi les raisons propres aux personnes qui les empêchent de déneiger le matin, cela peut tout simplement être le fait de travailler ailleurs. Quand nous partons à 6 ou 7 h du matin, nous ne sommes pas forcément là toute la journée pour guetter la neige tomber. Cela peut tout simplement être une bonne raison.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. DENECHAUD : Oui, dans le temps, cela se faisait, sauf que, dans le temps, l'une des personnes ne travaillait pas à l'extérieur ou les voisins s'entraidaient. Ce n'est pas toujours aussi facile, surtout dans les quartiers où il y a d'importantes habitations. Cela va donc dans le bon sens. Par contre, j'ai une petite inquiétude : comme pour les voyages scolaires, je crains que cela n'entraîne encore beaucoup de frais de gestion. Si ce n'est pas déjà fait, ne pouvons-nous pas prendre les inscriptions, notamment par Internet, pour simplifier les choses ? Cela permettrait d'être plus souple et plus réactif, car nous n'anticipons pas 3 semaines à l'avance les chutes de neige. L'idée serait de pouvoir faire une préinscription par téléphone ou d'une autre façon ; bref, avoir un système assez souple. C'est ce pour quoi je plaiderai.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint, à vous la parole.

M. l'Adj. MEYER : Oui, M. DENECHAUD, nous avons mis en place dans un premier temps une mesure qui s'adressait à ceux qui n'avaient pas la possibilité physique d'assumer cette fonction. Au vu de l'expérience, nous sommes dit que nous pouvions l'étendre. Si vous l'aviez proposé à

l'époque, réjouissez-vous que nous le fassions aujourd'hui. Nous ne voulions pas le faire d'entrée de jeu, car il s'agissait d'une nouvelle mesure. Aujourd'hui, au vu de l'expérience, nous pouvons l'étendre. Je crois que ceux qui en bénéficieront voudront bien payer s'ils sont en capacité de le faire. C'est une évidence.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD, les choses sont totalement différentes. Pourquoi avons-nous évolué dans ce sens ? Tout d'abord, je pense que le rapport n'a pas été entièrement lu. Nous proposons aujourd'hui cette formule puisque deux associations qui s'occupent de l'intégration de personnes en difficulté se sont proposé pour faire travailler ces personnes. En même temps, nous faisons de l'intégration sociale. Ce n'est donc pas la Ville de Colmar qui facture, mais l'association prestataire de service en mesure de facturer directement. Seulement, nous globalisons l'action et le cas qui se présente aujourd'hui n'était pas accessible, même l'année dernière. C'est pour cette raison que nous proposons cette évolution, en élargissant le cercle opérationnel aux syndicats et aux copropriétés puisque nous disposons de prestations de services et d'un personnel qui ne trouve pas de travail ailleurs.

M. l'Adj. MEYER : Si je peux me permettre, le dossier pourra être téléchargé sur le site Internet à partir de demain, c'est prévu.

M. le Maire MEYER : M^e GRUNENWALD.

M^e GRUNENWALD : Bien entendu, il n'y a aucune discussion pour ce rapport, simplement un regret qui va maintenant, petit à petit, faire que les Colmariens ne se retrouveront plus le matin pour déneiger.

M. le Maire MEYER : C'est vrai.

M^e GRUNENWALD : Avec ce côté de solidarité qui existait, cette neige qui rendait beaucoup de douceur. C'est peut-être le progrès, mais c'est ce que je regretterai.

M. le Maire MEYER : C'était également un moment de partage. Ceux qui ont pratiqué le déneigement des trottoirs ont souvent rencontré leurs voisins alors qu'ils ne les avaient pas vus de toute la journée. C'est vrai.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. J'ai une question à poser : si un commerçant ou un restaurateur adhère à ce dispositif, cela le dégage-t-il de sa responsabilité civile ?

M. le Maire MEYER : Non, pas du tout.

M. RENIS : Si cela le dégage de sa responsabilité civile, cette mesure doit être vraiment encouragée.

M. le Maire MEYER : Négatif.

M. RENIS : Lorsqu'un commerçant...

M. le Maire MEYER : M. RENIS, je réponds : le riverain reste toujours responsable. Seulement, il ne pourra pas être poursuivi du fait qu'il n'a pas déneigé.

M. RENIS : Cette mesure doit être connue.

M. le Maire MEYER : Nous avons voté sur le rapport.

Point « Divers »

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN a un point Divers.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je serai brève. M. REGEL a contacté un certain nombre de conseillers municipaux et vous-même, M. le Maire, pour demander que quelque chose soit fait en vue de protéger une horloge remarquable attribuée à Jean-Baptiste SCHWILGUE, auteur de l'actuelle horloge astronomique de la cathédrale de Strasbourg. Cette personne dit que l'horloge en question se trouve aujourd'hui abandonnée dans les ateliers municipaux. Nous n'allons pas faire le débat ce soir, mais je vous demande de bien vouloir accepter que nous posions la question et que nous nous saisissions de l'examen de cette demande pour ensuite voter le budget nécessaire à l'analyse poussée de l'horloge et éventuellement à sa restauration. Je demande que ce point soit mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal, l'objectif étant bien entendu qu'*a minima* nous puissions aboutir à la bonne conservation de cet objet qui fait partie de notre patrimoine. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN, vous n'êtes pas la première à avoir été saisie de cette question puisque Mme KLINKERT est déjà intervenue, interpellée par le même nommé REGEL. Tout d'abord, je vous rassure, l'horloge est protégée puisqu'elle est dans une caisse hermétique rangée dans les ateliers municipaux. Il n'y a donc aucune conséquence pour la conservation. Seulement, vous oubliez que cette horloge n'est pas la propriété de la Ville de Colmar. Il s'agit d'une horloge qui appartient à Saint-Matthieu. Or, à ce jour, Saint-Matthieu n'a rien demandé. Ce n'est pas à la Ville de Colmar de restaurer cette horloge qui n'est pas sa propriété. C'est ce que j'ai répondu à M. REGEL ainsi qu'à Mme KLINKERT. Je ne vois pas la raison d'un point à débattre au Conseil Municipal sur un objet qui ne relève pas de la propriété de la Ville. J'ajoute que cette horloge est protégée.

Nous sommes arrivés à la fin de notre ordre du jour. Mes chers collègues, je vous remercie pour votre patience. La séance n'est pas encore levée. Il s'agit de la dernière séance avant les fêtes de Noël. Nous siégeons depuis 18 h 30 et il est 21 h 30, soit 3 heures de débat pour les points inscrits à l'ordre du jour. Merci pour vos interventions, pour l'échange qui est toujours très fructueux ; tout dépend d'où viennent les questions. Il est tout à fait normal que, de temps en temps, quelques échanges soient plus tendus que d'autres, mais c'est toujours un enrichissement pour toutes et tous d'avoir un tel tour de table. Finalement, nous nous apercevons que de nombreux collègues découvrent certaines réalités alors que nous ne creusons pas trop préalablement les différentes questions. Merci pour votre présence et votre participation. Au nom de tous les collègues, je vous présente mes meilleurs vœux pour passer d'agréables fêtes de Noël. Que l'année 2014 se présente le mieux possible en vous accompagnant avec

beaucoup de bonheur, de joie et de satisfaction. Je vous remercie une nouvelle fois. Vous êtes tous conviés au verre de l'amitié spécialement proposé pour la fête de Noël. Nous y associons la presse puisque l'occasion se présente de boire un verre avec les élus municipaux. La séance est levée. Je vous souhaite de bonnes fêtes de Noël et, dès maintenant, une bonne année 2014.

FIN DE LA SEANCE : 21 H. 35.